THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

Pierre Louÿs.

MÉMOIRES CURIEUX

SUR L'HISTOIRE DES MŒURS

ET DE

LA PROSTITUTION

EN FRANCE

Édition autorisée pour la Belgique et l'étranger.

L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage se réservent le droit de le faire traduire en langue étrangère. Ils poursuivront, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de leurs droits.

BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE CH. VANDERAUWERA,
Rue de la Sablonnière, 8, près la rue Royale.

176.5
L119m

MÉMOIRES CURIEUX

SUR L'HISTOIRE DES MŒURS

ET DE

LA PROSTITUTION

EN FRANCE

AUX DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

PAR

PIERRE DUFOUR

Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes françaises et étrangères.

COMPLÉMENT INDISPENSABLE

DE L'HISTOIRE DE LA PROSTITUTION CHEZ TOUS LES PEUPLES DU MONDE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

PAR LE MÊME AUTEUR

I.

BRUXELLES ET LEIPZIG

AUGUSTE SCHNÉE ÉDITEUR,

RUE ROYALE, IMPASSE DU PARC, 2.

1861

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

HISTOIRE

DE

LA PROSTITUTION.

(DEUXIÈME PARTIE).

FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE. — Police des mœurs sous Louis XIII. — Vie privée des prostituées. — Leur mort et leur sépulture. — La demoiselle du Rollet et le curé de Saint-André-des-Arts. — Enfants nés de la prostitution. — Usages auxquels on faisait servir ces enfants. — Origine de l'hospice des Enfants-Trouvés. — Maison de la Couche. — Crèche et boîte de Notre-Dame. — Les bâtards de l'Hôtel-Dieu. — Infanticides et avortements. — Les latrines et les boues de Paris. — Traite infâme des pauvres enfants de la Couche. — Nombre des enfants exposés à Paris, au dix-septième siècle. — Les courtisanes en puissance de mari. — Fermeture des lieux de débauche. — Expulsion des locataires suspects ou tarés. — Jurisprudence du Châtelet à cet égard. — Arrêt du parlement contre le teinturier Jean Louvart, sa femme et consorts. — Les logeuses. — Les *chèvres à oreilles d'étoffe*. — Madame la Principale, sa servante Huguette, et sa commère Laurence. — Les sergents et les filles. — Méprises fâcheuses pour les femmes honnêtes. — Les prostituées à domicile. — Diagnostic de la porte ouverte ou fermée. — Promenades des femmes de mauvaise vie. — Le Puits d'Amour anathématisé et comblé. — Les associations impudiques. — Le salaire et les revenus du vice. — Histoire de Ruart et de la femme du sergent. — Caractères indélébiles des filles de joie.

Ce fut sous Louis XIII que la police des mœurs publiques devint une des attributions les plus délicates de la police générale ; ce fut seulement à cette époque qu'en exécution des lois qui abolissaient la prostitution, l'autorité civile prit

des mesures efficaces qui avaient pour objet d'arrêter les progrès de la débauche, en surveillant la conduite des femmes et des filles débauchées. On ne peut nier que l'institution d'un grand nombre de maisons de force, de refuge ou de pénitence pour ces malheureuses victimes de l'incontinence et de la corruption, n'ait eu des résultats très-avantageux dans l'intérêt de la morale, et que le méprisable métier des prostituées ne se soit assez mal trouvé des entraves apportées à son libre exercice; mais il était impossible de détruire entièrement, par des moyens de charité ou de rigueur, les causes des désordres les plus scandaleux qui renaissent sans cesse dans la fange des grandes villes, comme si la prostitution était une lèpre immonde éternellement attachée aux parties honteuses du corps social. D'ailleurs, ce redoublement de sévérité déployée alors contre les agents plus ou moins coupables de la dépravation populaire prouve avec évidence que la débauche s'était accrue d'une manière effrayante, et que des remèdes énergiques pouvaient seuls combattre ce déplorable état de choses.

Nous aurons donc à passer en revue les diverses fondations religieuses et charitables destinées à retirer du vice une foule de misérables créatures qui formaient, pour ainsi dire, le ban et l'arrière-ban de la prostitution; mais, avant d'aborder ce chapitre consolant qui fait tant d'honneur au dix-septième siècle, nous devons jeter un dernier regard sur les particularités les plus curieuses de la vie privée des courtisanes au commencement de ce siècle, où l'on voit poindre, en quelque sorte, le vrai jour des bonnes mœurs. Il serait sans doute fort intéressant de connaître exactement toutes les vicissitudes de ces existences dégradées, qui se traînaient dans l'ombre, sous la menace permanente de la prison ou du couvent; mais nous ne rencontrons çà et là, dans les écrivains contemporains, que des traits épars, à l'aide desquels il est à peine possible de rétablir l'ensemble

e ce tableau bizarre et indécent. Nous sommes ainsi obli-
s d'en voiler la moitié, qui concerne les actes de la
rostitution et qui était à peu près la même en Italie et
n Espagne, si nous en jugeons d'après les *Raggionamenti*
e l'Arétin et la *Célestine* de Juan de Mena.

On a besoin de recourir aux conjectures, pour se rendre
mpte des circonstances ordinaires qui accompagnaient la
ort d'une prostituée. Nous croyons que, dans la plupart
es cas, les *pécheresses,* ainsi qu'on les désignait en langage
rétien, se réconciliaient par l'aveu de leurs fautes, rece-
aient les sacrements après avoir renoncé à leur infâme
rofession, et se mettaient de la sorte en état de grâce aux
eux de l'Eglise, qui ne leur refusait pas ses prières et ses
onneurs funèbres. Il est certain que les femmes de mau-
aise vie, par une étrange aberration du sens moral, accor-
aient leur vil métier avec les pratiques assidues de la
évotion : elles fréquentaient les églises, gagnaient des
ardons, suivaient les jubilés et les neuvaines, allaient à
onfesse et s'approchaient même de la sainte table. Nous
ons vu qu'elles ne craignaient pas de s'exposer à la con-
scation de leurs joyaux, en portant des chapelets et des
gnus Dei garnis en or et en argent, ainsi que des livres
heures également ornés de métal précieux. Suivant la
gende, ce fut une femme publique de Paris, qui, voulant
ommunier à Pâques et n'ayant pas de costume décent
our cette cérémonie, loua des habits à un juif, nommé
onathas, et s'engagea, par un pacte sacrilége, à lui appor-
r l'hostie qu'elle recevrait. On sait que cette hostie, livrée
u juif qui la profana et la perça de plusieurs coups de
anif, produisit le célèbre miracle des Billettes, auquel
emontait la fondation du couvent et de l'église de ce nom.
e miracle eut lieu sous le règne de Philippe le Bel ; le juif
ut mis dans l'huile bouillante, et l'on construisit, à la place
e sa maison, la Chapelle du Miracle ; mais la légende ne

dit pas que la fille de joie, qu'on devait considérer comme sa complice, ait été recherchée et punie. Il faut donc supposer qu'elle n'avait pu être retrouvée. Le marché coupable qu'elle avait conclu avec le juif caractérise à merveille la nature de sa dévotion, qui était celle de ses compagnes très-ignorantes du dogme, très-éloignées de la véritable piété et très-curieuses de pratiques édifiantes. On peut aussi reconnaître la vanité et l'ostentation ordinaires de ces misérables pécheresses, dans la conduite de cette folle femme, qui ne recule pas devant un horrible sacrilége pour avoir la satisfaction de se mêler en habits de fête à la foule des fidèles qui allaient accomplir le devoir pascal dans l'église de Saint-Méry.

Il nous paraît douteux que les femmes *communes* aient été enterrées hors du cimetière paroissial, lorsqu'elles déclaraient avoir été baptisées et vouloir mourir dans la communion chrétienne. Il fallait quelque circonstance particulière, pour qu'on leur refusât, au lit de mort, les consolations de la religion. Nous lisons, dans les *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile, un seul fait, qui peut être regardé comme une rare exception motivée par la nécessité de réparer un grand scandale : « Le mercredi 24 février 1610, jour des Cendres, mourust à Paris madamoiselle du Rollet, qu'on appeloit madamoiselle Chevalier du nom du président Chevalier qui l'entretenoit. Cette jeune fille, assez belle, avoit esté desbauchée dès long temps par luy et estoit damoiselle de la Videville, sa femme, qu'il avoit logée en une maison de la paroisse Saint-André, où il l'entretenoit publiquement et pompeusement avec les enfants qu'il en avoit, au veu et sceu de tout le monde, mais non sans grand scandale ; estant morte en la fleur de son aage et assez mal, ainsi qu'on disoit, sans avoir peu recevoir les sacrements, le curé de Saint-André ne voulust permettre qu'elle fust enterrée dans l'église

isant que c'estoit une pécheresse publique, mais bien
ans le cimetière comme estant catholique. Finalement,
lle fust enterrée dans le cimetière Saint-Innocent. » Il
ésulte de ce fait, raconté par Pierre de l'Estoile qui de-
eurait justement sur la paroisse de Saint-André-des-Arts,
ue les pécheresses publiques ne pouvaient être inhumées
ans l'intérieur d'une église, mais qu'elles avaient droit,
omme catholiques, à une sépulture en terre bénite, lors
ême qu'elles n'auraient pas été remises en grâce par les
erniers sacrements. On ne doit point oublier que la de-
oiselle du Rollet, qui vivait en concubinage avec un
omme marié et qui en avait des enfants, se trouvait
l'avance signalée, par le scandale de sa vie, à l'animadver-
ion et au mépris de tout le quartier. Le curé de Saint-
ndré-des-Arts ne fit qu'obéir à l'opinion de tous ses pa-
oissiens, en n'assistant pas cette femme entretenue, à son
it de mort. Il ne faut pas perdre de vue que, parmi les
débauchées de profession, il y avait quantité de juives,
ui après leur décès appartenaient au cimetière des Juifs;
uant à celles qui mouraient à l'Hôtel-Dieu, leurs corps
taient transportés à l'hôpital de la Trinité, où l'on inhu-
nait indistinctement dans une fosse profonde tous les
morts des hôpitaux de Paris.

Nous manquons de renseignements précis à l'égard des enfants nés de la prostitution, et nous ne pouvons, dans ce ujet important, que hasarder des conjectures qui s'ap-uient sur des probabilités plutôt que sur des faits authen-iques. Il est incontestable que, si le nombre de ces enfants naturels ou légitimes qui devaient le jour à la débauche tait plus considérable autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, eur naissance causait moins de scandale et de perturba-tion dans la société. D'abord, ainsi que nous l'avons sou-vent constaté, la plupart des femmes de mauvaise vie étaient mariées, et elles exerçaient leur vil métier au su et

vu de leurs maris, qui, plus coupables qu'elles, vivaien du produit de ce honteux trafic ; les enfants provenant d la débauche, qui se couvrait du manteau conjugal, avaien ainsi un père reconnu et un état civil autorisé ; ils appar tenaient à la famille au sein de laquelle ils étaient nés, e personne n'avait à leur demander compte de leur origine Quand une fille de mauvaise vie devenait mère, elle gar dait son fils pour l'élever et pour s'en faire plus tar un gagne-pain, ou bien elle le vendait, pour quelques sous aux gueux des cours des miracles, ou bien elle l'aban donnait à la charité publique en l'exposant dans la rue Régnier, dans sa Satire II, compare ses vers *incertains* des

> ... Enfants trouvez, qu'ils soient fils de putains,
> Exposez en la rue, à qui mesme la mère,
> Pour ne se descouvrir, fait plus mauvaise chère.

On aurait tort de croire, cependant, que tous les enfan nouveau-nés qu'on ramassait morts ou vivants dans l rues de Paris, avant l'établissement de l'hospice des En fants-Trouvés, fussent rejetés du sein de leur mère, comm de tristes épaves de la prostitution. Les ménages pauvr se débarrassaient de l'excès de leur progéniture ; bien d pères dénaturés enlevaient eux-mêmes à une pauvre mè désolée l'enfant qu'elle venait de mettre au monde, allaient le déposer tout nu sur un tas de fumier et d'im mondices, au coin d'une borne. Presque tous les enfan abandonnés de la sorte étaient infirmes ou contrefait Quant au sort de ces enfants, on devine assez ce qu'il d vait être : les uns périssaient de froid et de faim, apr une agonie pleine de vagissements plaintifs ; les autr étaient dévorés par les chiens ou les pourceaux errants ceux-ci avaient le bonheur d'être recueillis par le commi saire enquêteur du quartier et envoyés à la crèche Notre-Dame ; ceux-là, les plus forts et les plus viables,

trouvaient adoptés par des mendiants, qui les faisaient nourrir par leurs concubines et qui les employaient ensuite à demander l'aumône. Chaque maître gueux se rassemblait de la sorte une famille d'enfants trouvés, qu'il dressait de bonne heure au vol et à la *caimanderie;* les garçons, en grandissant, devenaient d'habiles filous, d'adroits batteleurs, d'incorrigibles fainéants; les filles servaient, dès leur bas âge, à la prostitution, et l'indigne proxénète qui tirait du trafic de leur corps un lucre quotidien, avait eu souvent les prémices de cette virginité qu'il vendait comme intacte autant de fois qn'on pouvait la refaire avec des pommades et des eaux virginales. La mendicité, dans ce temps-là, ne manquait pas de ressources ni de procédés pour faire usage des enfants qui lui venaient de la débauche, pourvu qu'ils fussent d'un tempérament sain et vigoureux : ces petits êtres, dégradés par les leçons et les exemples de leurs patrons ou de leurs pères adoptifs, faisaient la richesse des cours des Miracles et des truanderies. Nous avons vu (t. IV, p. 107, de cette Histoire) que les filles et les femmes qui habitaient ces repaires et qui s'y prostituaient à tout venant donnaient quelquefois de l'argent à de robustes compagnons qui avaient fait leurs preuves en matière de vertu procréatrice, et qui fournissaient de beaux enfants à ces malheureuses que tourmentait le démon de la maternité. Une gueuse, en se préparant ainsi une famille qui pouvait la faire vivre des revenus de l'aumône et de la débauche, se ménageait du pain et du repos pour ses vieux jours.

La prostitution recrutait, pour ainsi dire, son armée parmi cette multitude d'enfants qu'elle avait fait naître et qu'elle traînait partout après elle comme ses esclaves. Il est évident que les commissaires des quartiers, qui avaient mission « de lever les enfants exposés et de les faire porter à la Couche » (Voy. le *Traité de la Police*, par Delamare,

t. I, p. 227), trouvaient, dans les rues de Paris, moins de filles que de garçons, et plus d'enfants estropiés ou moribonds que d'enfants valides et bien conformés. C'était seulement dans les années de disette et d'épidémie qu'on voyait se multiplier les expositions d'enfants, et, par conséquent, la mortalité de ces frêles créatures, car il en coûtait trop pour les nourrir et les élever au milieu d'une calamité publique, lorsque la mendicité se voyait privée de la majeure partie de ses collectes journalières et que la police sanitaire gênait la circulation des pauvres, des vagabonds et des gens sans aveu. On lit, dans les Comptes ordinaires de la Prévôté de Paris, analysés et extraits par Sauval, à la suite de ses *Antiquités de Paris*, une note comprise parmi les *OEuvres et Réparations* pour l'année 1487 et ainsi conçue : « Plusieurs enfants trouvés sur le pavé de Paris, donnés à des nourrices à nourrir, par ordonnance de justice. » Cette note, qui ne s'applique qu'à une seule année où le prévôt de Paris fut obligé d'affecter un crédit extraordinaire à la nourriture des enfants trouvés, nous permet de supposer que, cette année-là, l'institution charitable fondée pour cet objet dans l'église Notre-Dame n'avait pu subvenir à un surcroît de besoins. Nous ne saurions dire toutefois si la quantité des naissances illégitimes était plus considérable à l'époque où nous voyons s'augmenter le nombre des enfants trouvés. On ne peut tirer de ce fait isolé aucun indice qui témoigne des progrès de la prostitution en raison de l'insuffisance de la *Boëte* de Notre-Dame. Les aumônes, les legs et les dons volontaires remplissaient cette boîte des *pauvres enfants trouvés de Notre-Dame*, auxquels la reine Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, avait légué la somme de huit francs, par son testament du 2 septembre 1431. Dans des lettres patentes de François Ier, datées du mois de janvier 1536, il est dit que « le Chapitre avoit coustume de recevoir et de faire nourrir les bastards pour

l'honneur de Dieu.» On voyait, en effet, à l'entrée de l'église métropolitaine, un berceau garni de langes, toujours prêt pour les enfants nouveau-nés qu'on voulait y déposer, et qui étaient élevés, aux frais du Chapitre, dans une maison voisine de la cathédrale et située au bas du Port-l'Evêque. Cette maison, qu'on appelait *la Couche,* fut l'origine de tous les établissements destinés à recueillir les enfants trouvés, ou délaissés, ou exposés, ou abandonnés. (Voy. les *Recherches crit., histor. et topogr. sur la ville de Paris,* par Jaillot, quartier de la Cité, p. 97.)

Tous les enfants qu'on ramassait sur le pavé du roi n'allaient point à la Couche, dont le faible revenu était absorbé par les dépenses seules du Berceau de Notre-Dame; mais les hauts justiciers de Paris étaient tenus de prendre à leur charge la nourriture et l'éducation des enfants abandonnés sur le territoire de leur justice; or, ces hauts justiciers, tous ecclésiastiques, s'indignaient de voir que ces tristes fruits du libertinage public fussent confiés, en quelque sorte, à l'adoption et à la tutelle du seigneur féodal sur le domaine duquel ils avaient été trouvés. On essaya donc, à plusieurs reprises, de placer ces enfants sous l'administration de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame; mais le parlement ordonna, par son arrêt du 13 août 1552, que les enfants trouvés seraient mis à l'hôpital de la Trinité, et que les seigneurs y contribueraient pour une somme de 900 livres par an, répartis entre eux à proportion de l'étendue de leurs justices. Ces contestations des seigneurs avec le Chapitre métropolitain indiquent assez que tous les ans le nombre des abandonnés tendait à s'accroître, et que la prostitution n'était point étrangère à cet accroissement. L'Hospice des Enfants-Dieu, créé par lettres patentes du roi, en 1536, n'était ouvert qu'aux orphelins dont les mères seraient mortes en couches à l'Hôtel-Dieu. « Les bastards, dit la reine de Navarre dans ses

Mémoires, estoient jetés à val les rues, ou souvent on les trouvoit morts. Ceux qui estoient nés dans l'Hôtel-Dieu, y mouroient, sans nul excepté, à cause du gros air qui y régnoit. » Rien n'était plus fréquent, rien n'était moins secret, que l'avortement d'une femme enceinte, que la destruction d'un nouveau-né. La peine de mort subsistait bien en principe contre les filles enceintes convaincues d'avoir fait périr leur fruit; mais on ne l'appliquait jamais, quoiqu'un édit de 1556 en eût renouvelé le décret, comme une menace qui n'effrayait personne, tant était encore général le préjugé déplorable qui livrait la vie des enfants nouveau-nés au bon plaisir du père et de la mère. L'infanticide, que la loi avait si longtemps passé sous silence, et qui, dans les temps barbares, ne donnait lieu qu'à une pénalité fiscale, n'était pas un crime que les tribunaux se souciassent d'atteindre. C'était affaire aux directeurs de conscience et aux prédicateurs, de fulminer en chaire et dans le confessionnal contre les mères qui faisaient disparaître, de leurs propres mains, les malheureux témoins de leur déshonneur et de leur incontinence. Nous avons entendu (t. V, p. 223) frère Olivier Maillard, dans ses sermons prêchés à Saint-Jean-en-Grève, gémir et s'indigner en parlant de ces pauvres petits êtres qu'on jetait dans les latrines et dans les rivières. Cet incroyable mépris de la nature humaine, cette abominable insouciance de la maternité, ces hideuses conséquences de la débauche, étaient les mêmes, à cette époque, par toute l'Europe chrétienne; car le dominicain italien Gabriel Barletta, qui prêchait alors à Naples, adressait de semblables plaintes à ses ouailles : « Oh! que de luxures! s'écriait-il, que de sodomies! que de fornications! Les latrines retentissent de cris des enfants qu'on y a plongés! (*Barletti Sermones*, fol. 262.)

Nous sommes à peu près convaincu que la plupart de

nfanticides, si nombreux en ce temps-là, ne se commet-aient pas dans la classe des femmes et des filles qui vi-raient de la prostitution. On a remarqué que les prosti-uées étaient, en général, des mères tendres et passionnées, comme si elles sentaient le besoin de se relever à leurs eux en remplissant un des plus nobles devoirs de leur exe; elles s'encourageaient aussi dans l'accomplissement le ce devoir, en se disant que leur fils serait un jour leur rotecteur et leur appui, que leur fille serait leur com-pagne et leur amie; mais les attentats contre la naissance les enfants se renouvelaient sans cesse parmi les cham-brières et les servantes, parmi les religieuses et parmi les illes nubiles, qui étaient intéressées à cacher les suites de eur faiblesse, ou de leur libertinage. Un enfant mort, rouvé dans la rue, sur un tas d'immondices, n'amenait ucune enquête judiciaire; on le portait à la voirie plutôt qu'au cimetière, et tout était dit. On laissait, d'ailleurs, dans presque toutes les rues, s'entasser des amas de boue et d'ordures, dans lesquels plus d'un cadavre d'enfant nou-veau-né pourrissait pêle-mêle avec des débris et des cha-rognes d'animaux. Dans la visite qui fut faite en 1736, « pour le nettoyement et pavaige de la ville, faulxbourgs et banlieue de Paris, » le procès-verbal du commissaire contrôleur, Anne de Beaulieu, sieur de Saint-Germain, con-stata qu'en certains endroits les boues et immondices étaient accumulées à la hauteur de deux mètres, depuis plus de quinze ans, et que les égouts, encombrés et bou-chés par tout ce qu'on y avait jeté, formaient des cloaques infects, remplis de matières animales en putréfaction (Voy. ce procès-verbal, dans les *Preuves de l'histoire de Paris*, par Félibien et Lobineau, t. IV, p. 119 et suiv.). Ce n'est pas tout; dans beaucoup de maisons, les latrines, où le contenu liquide se perdait à travers les terres, malgré les ordon-nances de police mises en vigueur à partir du quinzième

siècle, ne se vidaient jamais et couvraient d'un secret impénétrable les crimes dont elles avaient enseveli la preuve. Plus tard, quand la police parvint à découvrir les contraventions et à soumettre ces fosses encore inexplorées aux règlements de la salubrité publique, on trouva souvent, au milieu de la masse solide des immondices, d'informes restes et ossements brisés, qui accusaient une longue suite d'infanticides et d'avortements.

Le respect de la vie des enfants nouveau nés n'existait pas encore dans les mœurs sociales, au commencement du dix-septième siècle, lorsqu'une pieuse veuve institua, de ses deniers, une nouvelle maison de la Couche, où les commissaires du Châtelet faisaient porter les enfants abandonnés sur la voie publique. Cette maison, dont la fondation eut lieu vers 1636, fut le théâtre des plus étranges monstruosités : elle devint, à la mort de la fondatrice, une espèce d'entrepôt et marché d'enfants qu'on y allait acheter pour divers usages ! Cet affreux commerce, que l'autorité ignora ou feignit d'ignorer pendant plusieurs années, était le fait des servantes et des vils mercenaires à qui la fondatrice avait confié la continuation de son œuvre. Ces infâmes vendaient les enfants, à raison de 20 sols par tête, soit à des charlatans qui les mutilaient pour en faire des objets de curiosité, soit à des mendiants qui s'en servaient pour exciter la pitié des passants, soit à des femmes en couches qui avaient besoin de dégonfler leurs seins malades, soit à des sorciers qui les tuaient pour accomplir certaines opérations magiques ! La facilité qu'on avait ainsi de se procurer des orphelins dont la naissance n'avait laissé aucune trace rendait plus fréquentes les substitutions d'enfants, et quand une nourrice avait intérêt à remplacer un nourrisson remis à ses soins, elle n'était jamais en peine de lui donner un successeur. De là une perturbation générale dans les familles. Enfin, lorsque le

nombre des enfants trouvés dépassait les besoins du moment, on tirait au sort pour savoir ceux qui devaient être conservés, ou bien on choisissait les plus valides; les autres étaient envoyés au cimetière. Ce fut dans ce triste état que saint Vincent de Paul trouva l'hospice de la Couche, quand il sut émouvoir la charité des dames de la cour et de la bourgeoisie, en faveur des *pauvres enfants du bon Dieu*. Néanmoins, après cette touchante institution que le vénérable ecclésiastique créa lui-même en 1638, les désordres qu'il avait combattus et réprimés reparurent plus d'une fois avec une intensité qui correspondait au relâchement des mœurs. Aussi, plus le nombre des enfants trouvés allait s'augmentant, plus les ressources affectées à leur entretien devenaient insuffisantes. En 1663, suivant un rapport fait par un conseiller du Parlement, la dépense s'était élevée à 20,445 livres 9 sols, pour 402 enfants; en 1664, elle atteignit la somme de 25,756 livres 8 sols, pour 500 enfants; tandis que cette dépense, un peu auparavant, ne montait qu'à 1,200 livres, fournies par les seigneurs hauts justiciers de Paris. En 1666, le nombre des enfants trouvés s'étant accru jusqu'à 600, la dépense annuelle montait à 40,000 livres, que les redevances féodales, les dons divers et les aumônes des particuliers ne pouvaient plus parfaire (Voy. les *Preuves de l'Histoire de Paris*, t. V, p. 204 et 205). Ces chiffres, consignés dans plusieurs arrêts du parlement, nous permettent d'apprécier la part qui revenait à la prostitution dans le contingent des enfants trouvés de la ville de Paris.

Les prostituées ne furent jamais fécondes, et leur métier infâme les empêchait ordinairement de concevoir, ou du moins de porter à terme et de mettre au monde un enfant né viable. Ce vieux proverbe, que Béroalde de Verville a enregistré dans les pandectes joyeuses de son *Moyen de parvenir*, constate l'incapacité prolifique des femmes pu-

bliques : « Il n'y a point de lignage en cul de putain, l'eau claire l'efface. » Mais, comme nous l'avons remarqué déjà, depuis que les bordeaux étaient fermés et défendus en vertu de l'édit de 1560, la prostitution ne s'exerçait plus de la même manière, et les femmes qui s'y abandonnaient en cachette étaient la plupart mariées à des artisans et à de pauvres gens que faisait vivre le produit de ce métier secret, qu'ils encourageaient ou qu'ils feignaient de ne pas voir. Le mari, dans tous les cas, n'était pas trop jaloux de son honneur, et il acceptait comme siens les enfants qu'il devait à des amours inconnues. Une femme mariée, fut-elle surprise en flagrant délit par les sergents du Châtelet, se plaçait sous la sauvegarde de son mari, qui pouvait seul se plaindre et qui ne se plaignait pas de la conduite de cette débauchée. La prostitution légale ayant été abolie, il n'y avait plus de distinction possible entre la courtisane et la femme honnête. « Qui est-ce qui pourra dire, objecte un des convives du *Moyen de parvenir*, qu'une fille ou femme soit putain, que par opinion, s'il n'en a esté maquereau, ou par meschante calomnie, s'il ne l'a besoignée? » D'après cette réhabilitation de toutes les femmes, quelle que fut leur conduite personnelle, la femme de mauvaise vie se logeait, s'habillait, se parait et se montrait partout, quand bon lui semblait, pourvu qu'elle évitât toutefois de se laisser convaincre de dissolution publique et de débauche habituelle; dans ce cas seulement, si elle n'était pas mariée ou si elle vivait séparée de son mari, le commissaire avait recours à des mesures de rigueur contre elle, soit qu'il la condamnât au fouet ou à l'amende, soit qu'il l'expulsât de la ville, soit qu'il la fît retenir en prison, soit qu'il l'envoyât à l'hôpital des Pauvres.

Un petit nombre de maisons de tolérance avait continué à subsister dans l'intérieur de la ville, et surtout dans les faubourgs, où leur présence semblait moins dangereuse;

nais la police municipale ne voulait pas que ces établissements honteux se multipliassent même en proportion des besoins nouveaux de l'immoralité publique. Les commissaires ne fermaient plus les yeux sur les désordres qui se commettaient dans des maisons affectées spécialement à la débauche, dès que la prostitution essayait de reparaître avec ses anciens priviléges, et menaçait de s'étendre sur une plus vaste échelle. En 1644, la fondation de plusieurs maisons de force et de refuge, de pénitence et de charité, pour les pauvres, les mendiants et les vagabonds des deux sexes, avait invité plusieurs spéculateurs mal famés à créer aussi, dans différents quartiers de la capitale, des lieux d'asile où se retiraient, moyennant une faible rétribution quotidienne, les individus appartenant aux classes nuisibles et réprouvées qu'on cherchait alors à disperser et à détruire. Il y eut de la sorte, pendant quelques mois, une quantité de repaires où la débauche était en permanence, spécialement dans le faubourg Saint-Germain. Mais le lieutenant civil de Paris, messire Dreux d'Aubray, par son ordonnance du 17 septembre de cette année-là, défendit expressément aux propriétaires et principaux locataires de louer leurs maisons ou portions d'icelles « à gens de mauvaise vie, filles ou femmes desbauchées. qui, tenant mauvais train, retirent vagabonds, gens sans condition ni adveu, qui font grand désordre, et causent grand scandale, au préjudice des ordonnances. » Une première contravention à ces défenses expresses devait entraîner une amende de 100 livres parisis et la confiscation des loyers de la maison pour trois ans, au profit de l'Hôtel-Dieu; à la seconde contravention, le délinquant payerait une pareille amende, et verrait, en outre, sa maison murée pendant trois années consécutives. De plus, les propriétaires et locataires dans les maisons desquels il y aurait « telles gens tenant mauvais train, » était tenus de leur faire vider les lieux, dans un délai de trois

jours, sous les mêmes peines. Il était enjoint aux commissaires de tenir la main à l'exécution de cette ordonnance, qui fut lue et publiée à son de trompe et cri public dans tous les carrefours de la ville, « à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. »

Si le Châtelet n'avait pas déployé, au besoin, une active et inflexible sévérité contre les spéculateurs de prostitution, la capitale fût devenue bientôt inhabitable pour les honnêtes gens, à cause des mauvais lieux patents et reconnus, qui auraient envahi tous les quartiers, toutes les rues, toutes les maisons. La connaissance des diverses contraventions relatives à la police des mœurs était donc laissée aux commissaires, qui exerçaient à cet égard une juridiction presque illimitée. Depuis l'ordonnance du 17 sept. 1644, « il n'y a eu aucun changement dans cette discipline, dit Delamare (*Traité de la police,* t. I, p. 526); ainsi, toutes les fois que, par quelque désordre ou quelque scandale public, ou par la plainte des voisins, gens d'honneur, il arrive à la connaissance des commissaires que, dans leur quartier, quelqu'un de ces mauvais lieux est venu s'y établir, le commissaire délivre son ordonnance à l'un des huissiers de police, pour assigner à l'audience de police les femmes ou filles qui occupent ces lieux; au jour de l'échéance, le commissaire fait rapport de la plainte des voisins et de ce qui est à sa connaissance, et, sur ce rapport, le magistrat les condamne à déloger dans vingt-quatre heures, sinon que leurs meubles seront mis sur les carreaux, et en l'amende proportionnée à leur faute; que si elles ont déjà été chassées de plusieurs autres quartiers, on les invite à vuider la ville, à peine de punition corporelle. Il est encore des soins du commissaire d'examiner s'il y en a eu plusieurs fois de suite dans une même maison; car alors il doit faire aussi assigner le propriétaire ou le principal locataire, et, en ce cas, on les condamne à l'amende; on leur fait défense

de louer, sans le consentement par écrit du commissaire du quartier, et quelquefois on ordonne que la maison demeurera fermée et les portes murées pendant six mois ou un an, selon que la faute est plus ou moins grave ; il arrive aussi, en certaines occasion, que le commissaire se transportant sur les lieux, y trouve un si grand désordre ou des créatures tellement notées par différentes condamnations, que d'office il les envoie prisonnières, et, au premier jour de police, les fait conduire à l'audience pour y entendre son rapport et leur condamnation. »

Telle fut la jurisprudence de police en matière de prostitution, jusqu'à l'époque où le savant Delamare compilait son admirable *Traité de la Police,* vers les premières années du règne de Louis XV ; il assure que cette procédure *sommaire,* dont les formes expéditives et arbitraires ne s'expliquent que par la condition abjecte de ses subordonnées, fut toujours autorisée par l'usage pendant plus de quatre siècles. Il paraîtrait pourtant que, dans plus d'une circonstance, le propriétaire ou le principal locataire, mis en cause et enveloppé dans le procès de simple police que le commissaire avait intenté à des femmes débauchées, prenait à partie le commissaire et faisait appel de la sentence du Châtelet qui l'avait condamné solidairement comme complice des actes de débauche et des scandales commis dans sa maison. Mais le parlement confirmait ordinairement la sentence, et mettait l'appellation à néant ; car le Châtelet devait être souverain absolu dans toutes les affaires de police, surtout en ce qui concernait les mœurs. Delamare rapporte tout au long un arrêt de cette espèce, rendu le 22 février 1669, par la cour de parlement contre Jean Louvart, teinturier à Paris, et sa femme, qui avaient formé opposition à l'égard d'une sentence du prévôt de Paris ou de son lieutenant civil, en date du 17 août 1668, laquelle condamnait, sur le rapport de maître Jean Menyer, com-

missaire enquêteur et examinateur au Châtelet, ledit Jean Louvart et sa femme, la demoiselle de Villedonne, la veuve Bourdin et les nommées Narbonne et Chevalier, à vider la maison et les lieux qu'ils occupaient; « autrement que les meubles seraient mis sur les carreaux et les lieux par eux occupez, tenus fermez jusques au jour de saint Remy prochain, sans qu'ils puissent estre occupez par d'autres personnes avant ledit temps. » Les motifs de cette expulsion ne sont pas mentionnés dans l'arrêt, mais on les devine aisément, et ils étaient sans doute amplement déduits dans la sentence du tribunal de police. Le teinturier Louvart et sa femme avaient ouvert, dans la maison dont ils étaient locataires, un véritable lupanar, qu'ils dirigeaient eux-mêmes et que desservaient quatre femmes de mauvaise vie. Ces malheureuses n'étaient peut-être que les servantes ou les ouvrières du teinturier : nous signalerons en passant, que parmi elles se trouvait une dame de noble extraction, qui s'intitulait la demoiselle de Villedonne. Il ne faut pas perdre de vue que le propriétaire de la maison, maître François Benard, avocat en parlement, s'était joint au commissaire de police pour faire déguerpir les hôtes impures qui déshonoraient sa maison et en chassaient les honnêtes habitants. Le principal locataire, Thomas Leroy, qui avait sous-loué, en vertu d'un bail judiciaire, le local occupé par Louvart et sa prétendue boutique de teinturerie, ne fut point admis à faire valoir ses droits, et ne réussit pas à empêcher la fermeture de l'impudique établissement de son fermier. Il est vrai que les autres locataires de la maison, Delaistre et consorts, avaient porté plainte contre leurs intolérables voisins, qui se virent condamnés à douze livres d'amende et aux dépens. On peut supposer que Louvart et ses ayants cause soutenaient que la sentence du lieutenant civil avait été prononcée contre eux injustement et abusivement, attendu que leur logement n'avait jamais été souillé

par la prostitution; mais comme les filles publiques étaient notées d'infamie, et que leur témoignage ne pouvait être reçu en justice (Voy. *De la Prostitution en Europe,* par M. Rabutaux, fol. xxx), le rapport du commissaire, les plaintes des voisins et la requête du propriétaire l'emportèrent sur toutes les déclarations et protestations des appelants.

Il semblerait que, pour échapper à ces rigueurs de police, les proxénètes qui tenaient dans leur logement un commerce secret de prostitution n'y avaient pas à demeure les femmes dissolues, qu'ils faisaient avertir suivant les besoins du moment. Ces femmes logaient donc aux environs, soit dans un domicile à elles, soit chez leurs maris ou leurs parents ; elles n'allaient qu'en visite et en *assignation* dans le lieu où elles se prostituaient. Signalait-on l'arrivée du guet ou l'apparition d'un sergent, elles avaient le temps de s'esquiver par une porte dérobée, fussent elles à moitié nues et emportant leurs hardes sur le bras. Regnier nous a fait assister à une scène nocturne de ce genre. Il en résulte que la plupart des repaires de débauche étaient de *mauvais gîtes,* des hôtelleries borgnes,de misérables garnis.Béroalde de Verville, dans son *Moyen de parvenir* (ch. LXX), introduit deux moines chez une de ces logeuses complaisantes, nommée Conscience, « qui avoit, dit-il, une chambre garnie d'un lit et d'une couchette. » Dans la couchette dormait un malade qui s'éveilla au bruit que firent les moines en s'installant dans l'unique chambre où le *grand lit* leur avait été destiné. Après le souper, ils se couchèrent sans lumière. « La dame, qui avoit fait provision pour l'exercice du cas, avoit baillé le mot à sa chambrière, qui laissa l'huis ouvert ayant fait semblant de le fermer. Quelque petit espace de temps après, vinrent deux mignonnes, telles que celles qui ont cy-après esté dites *chèvres à oreilles d'étoffe* (ainsi nommées, dit le dernier éditeur de Béroalde, à cause de leur

salacité et de leur chapeau de velours), et se placèrent, avec toute humilité auprès des frères qui les attendoient. » C'est encore d'une du ces *maîtresses de maison* que veut parler Béroalde de Verville, aux chapitres XIV et XV de son *Moyen de parvenir*, lorsqu'il nous représente cette « sage dame que tout le monde nommait *madame la Principale.* » assise à la porte de son logis, près du collége du cardinal Lemoine, rue Saint-Victor, « et non si près que ce ne fust aux faulx-bourgs, » ajoute le conteur, qui entend par là que de pareils *vlapiers* auraient dû être relégués plus loin. On voit ensuite dans le récit de Béroalde, un écolier qui s'approche de madame la Principale en la saluant, et qui lui demande un entretien secret. La dame « le mène en sa chambre où ils s'asseyent; » mais ils ne font pas marché ensemble, car l'écolier ne voulait qu'être fouetté pendant quinze matinées consécutives, et il offrait, pour cette bizarre expédition, douze beaux écus, et un écu pour les verges. La Principale, très-piquée de la proposition, répond qu'on ne fouette pas dans son école. L'écolier se retire, et elle s'en va conter la chose à une voisine curieuse, à une de ses femmes d'amour, sans doute. « O ma voisine, dit l'autre, que ne me l'avez-vous adressé? — Il le faut appeler, reprend la Principale. Huguette (c'était le nom de sa servante), allez après! » Huguette court après l'écolier, en criant, à la manière des marchands de Paris : *Monsieur! Monsieur!* Il revient sur ses pas, et demande à la dame si elle s'était ravisée. « Non, dit-elle, mais voici ma commère Laurence qui vous rendra content. » Béroalde de Verville nous montre comment se faisaient les affaires de cette nature : » Elle les mit ensemble, et ils allèrent chez elle, à l'enseigne de la *Coquille*, faire leur marché; et depuis, il vint tous les jours estre fouetté demi-heure, et ce, à sept heures du matin, qui est une heure fort commode à se faire fouetter. » Béroalde, dit, toutefois, que Laurence n'était pas une courtisane de pro-

ession, mais une femme entretenue : « Elle ne faisoit pas amour (il est tout fait ; apprenez jeunesse !), mais elle pratiquoit les jeux d'amour avec un moine de Saint-Denis qu'elle aimoit de bon foie, de bon cœur (laissons le nom), de bonne cuisse et de bon ventre. »

Tous ces trafics, tous ces manéges de la prostitution étaient connus des commissaires et surtout des sergents, qui rançonnaient à qui mieux mieux les *principales* et les *hèvres à oreilles d'étoffe*. Béroalde de Verville (chap. XLIII du *Moyen de parvenir*) rencontra une *pauvre petite* qui pleurait à chaudes larmes, en disant » que ces brigands de sergents et autre de telle estoffe leur pilloient en un jour tout ce qu'elles avoient pu gagner en ce mois, à la sueur de leur corps. Puis après cela, elle rioit avec les autres, se reconfortant, et, par despit, disoit : Mais, dis-moy, hé ! maquerelle ma mie, s'il y avoit, en un sac, un sergent, un meusnier et un cousturier, qui sortiroit le premier? Voire, voire, dit-elle à tout ce qu'elles respondoient, ce seroit un larron.» Béroalde remarque, à ce propos, que les filles publiques, si affligées qu'elles fussent, étaient incontinent consolées, par suite de cette mobilité d'humeur qui les caractérise dans tous les pays et à toutes les époques. Les sergents ne se frottaient probablement qu'aux *fillettes* de dernier ordre, qui n'avaient ni protecteurs ni amis puissants ; car Béroalde nous apprend qu'on classait les *commères* en trois ordres, dont les deux premiers craignaient à peine les commissaires et le lieutenant civil : « Il y a, dit-il, celles qui tiennent rang entre les femmes de bien ; il y a des filles d'église, lesquelles demeurent aux cloistres, *actu aut potentiâ vel potestate ;* et les autres qui sont comme à Genève, à Camp de Fior, près de Lorrache : celles-là sont de tiers ordre. »

Depuis l'abolition des bordeaux, les prostituées n'ayant plus de costume, de marque, ni d'enseigne, qui les fissent reconnaître, il en résultait de continuelles méprises, très-

fâcheuses et très-désagréables pour les femmes honnêtes. Celles-ci se voyaient souvent accostées et insultées en pleine rue ; elles ne pouvaient que protester contre l'outrage qu'on leur faisait en les poursuivant de propositions impudiques, de paroles obscènes et même de grossiers attouchements. La fille la plus mal famée n'était jamais tenue de déclarer sa profession scandaleuse, et elle jouait souvent la femme d'honneur, quand elle ne se souciait pas de répondre à une requête amoureuse. On reconnaissait ordinairement les femmes de mauvaise vie, en les voyant bavarder et rire dans la rue avec des hommes notoirement connus pour leurs mœurs dépravées. « Je ne doute pas qu'elle ne soit putain, dit Béroalde de Verville au sujet d'une femme de réputation équivoque (ch. XCIII du *Moyen de parvenir*), et surtout l'ayant vue parler au vicaire de Saint-Paul, qui avait promis à son curé qu'il seroit sage et ne courroit plus après les garces. » Le curé lui reproche d'avoir manqué à sa promesse : « Je vous ai vu parler à une garce, lui dit-il. N'avez-vous point de honte de ne vous en pouvoir abstenir, encore à ces bons jours? — Ho! monsieur, répond l'incorrigible vicaire, excusez-moi, ce n'est pas pour aujourd'hui, c'est pour demain. »

Outre les hôtelleries, les tavernes, les étuves et tous ces bordeaux déguisés, où la prostitution continuait son commerce, en dépit des ordonnances, il y avait sans doute quelques femmes publiques qui bravaient les sergents ou qui étaient d'accord avec eux, pour recevoir dans leur propre domicile les offrandes des passants. Nous n'avons pas de détails précis sur ces établissements particuliers, qui paraissent avoir été fort nombreux dans la ville et surtout dans les faubourgs. Il est probable que c'étaient des espèces de boutiques, ayant fenêtre sur la rue et porte dans une allée sombre, comme on en voit encore dans quelques villes de province et de l'étranger, notamment en Hollande

t en Suisse. La courtisane, qui occupe un de ces logements n communication directe avec la voie publique, se tient rdinairement assise devant sa fenêtre, et fait, pour ainsi ire, la chasse aux passants ; elle est habituellement parée e ses plus beaux atours, et fût-elle à demi-nue, comme ortant du lit ou prêt à y entrer, elle se distingue par les oins minutieux qu'elle apporte à sa coiffure, et par la uantité de joyaux, vrais ou faux, qu'elle étale dans ses heveux, à ses oreilles, à son cou et sur sa gorge découerte. Elle sourit effrontément aux hommes qu'elle voit asser devant son *ouvroir;* elle les appelle de la voix, du este et des yeux. Voilà ce que devaient être au dix-septième iècle les femmes qui exerçaient la prostitution dans l'intéieur de leur domicile, pour leur propre compte, c'est-à-ire sans payer aucune redevance à un intermédiaire de ébauche et sans s'exposer à voir leur logement assimilé à n mauvais lieu patent et notoire; elles avaient, d'ailleurs, a plupart, des maris ou des mères ou des parents, qui épondaient pour elles, au besoin, devant le commissaire lu quartier. Il semblerait que, dans l'interprétation et 'application de la loi contre les bordeaux publics, on ne omprenait pas au nombre de ces lieux défendus la résilence domiciliaire d'une femme tarée, qui faisait bien trafic le son corps, mais qui restait cachée, avec ses mauvaises nœurs, sous la protection du principe de la liberté individuelle. Cette femme recevait-elle quelqu'un, sa porte était lose et son rideau tiré. « Putains qui s'exercent, dit le *Moyen de parvenir* (chapitre XCVI), et veulent faire croire u'elles sont loin du bordeau. » C'était moins par un sentiment de pudeur que par crainte des sergents, qu'une prostituée prenait ces précautions et cherchait à donner le change sur l'emploi qu'elle faisait de son temps, à certains moments de la journée. Aussi les débauchés qui savaient les usages de la prostitution ne frappaient-ils jamais à la

porte d'une courtisane, quand cette porte était fermée : « Notez, enfants, dit un des interlocuteurs du *Moyen de parvenir* (chap. XCII), que, si une garce a une porte sur la rue, il ne faut point y heurter, si on la trouve fermée, parce que si la dame n'est point à la porte ou à la fenestre, il est évident, la porte estant fermée, qu'elle est empeschée. »

Nous croyons que, suivant les vieilles coutumes de la prostitution légale, les femmes en chambre ou en boutique, comme on les désigna dans le cours du dix-septième siècle, ne travaillaient plus de leur métier, une fois l'*Angelus* sonné et la nuit venue; elles sortaient alors de leur retraite et allaient prendre l'air, à la promenade, sur les ponts notamment sur le Pont-Neuf et sur les places publiques, En général, elles remettaient au lendemain la suite des rencontres qu'elles pouvaient faire, car elles avaient à redouter, le soir plutôt que le jour, la surveillance des sergents et l'enquête du commissaire. Cependant elles se réunissaient de préférence à certains endroits convenus, où les libertins avaient l'habitude de les rejoindre, et là on se livrait à des jeux, à des danses et à des entretiens qui n'étaient pas sans doutes très-chastes ni très-réservés. La vieille gaieté française, si riche en gravelures et en équivoques, maintenait son droit dans ses joyeuses assemblées où les commères gaussaient et riaient à qui mieux mieux. Il est certain que, fidèles à la tradition du lupanar, les filles de joie venaient s'ébattre, au clair de la nuit ou dans l'obscurité, sur des points de la ville, qu'elles regardaient comme leur domaine féodal et qui avaient appartenu, en effet, aux anciens champs de foire de la débauche. La petite place du Puits d'Amour ou de l'Ariane, située à l'extrémité des rues de la Grande et de la Petite-Truanderie, vis-à-vis de la rue Saint-Denis, conservait ainsi, avec son puits célèbre, toujours cher aux aments, les priviléges de sa destination primitive. Nous empruntons aux *Essais historiques sur Paris*

ne anecdote que Poulain de Saint-Foix a tirée d'un ouvrage ue nous serions en peine de désigner d'une manière plus récise, quoique nous nous rappelions l'avoir eu entre les ains: « L'auteur des *Événements nocturnes,* dit-il, prétend u'un missionnaire prêchant à Saint-Jacques-de-l'hôpital éleva avec tant de force et de zèle « contre les rendez-vous qu'on se donnait tous les soirs à ce puits, contre les chansons qu'on y chantait, contre les danses lascives qu'on y dansait, contre les serments qu'on s'y faisait, comme sur l'autel, de s'aimer toujours, et contre tout ce qui s'ensuivait, que les pères et les mères, les dévots et les dévotes, s'y transportèrent à l'instaut et le comblèrent. » Je doute de cette anecdote, ajoute Saint-Foix, ttendu qu'il n'est guère vraisemblable que Sauval, qui était ontemporain, ne l'eût rapportée ; il dit seulement : « J'ai vu tirer de l'eau à ce puits, je l'ai vu tari; présentement il est comblé et à demi ruiné. » Sauval, qui mourut en 670, âgé de cinquante ans, avait pu voir, dans sa jeunesse t même dans son enfance, ce fameux Puits d'Amour encore ubsistant, et ne pas connaître la cause de sa destruction, u'on peut fixer approximativement à 1635, c'est-à-dire ien avant l'année où l'archéologue parisien commençait à ecueillir des notes sur les antiquités de la capitale.

Dans ce temps-là comme à toutes les époques, une courisane ne se montrait presque jamais seule dans les rues, u moins hors de son quartier. Les filles publiques chemiaient d'ordinaire deux ensemble, pour se sauvegarder nutuellement et pour ne point afficher leur méprisable profession, qui ne leur attirait que des injures et des avanies. Quand elles étaient l'une et l'autre jeunes et jolies, galement capables de réussir dans le métier, elles en parageaient tous les profits, et, d'après un engagement réciproque, chacune d'elles trouvait son avantage dans les bonnes fortunes de sa compagne. Il n'y avait, entre les deux

associées, qu'une émulation intéressée de se faire valoir simultanément ou alternativement. Béroalde de Verville rapporte, dans le *Moyen de parvenir*, un quatrain proverbial qui ne peut s'entendre que de ces impures associations :

> Quand une femme est du mestier
> Et sa voisine l'accompagne,
> Elle a sa part au benoistier
> Par la Coustume de Champagne.

Cette *part au benoistier* engendrait sans doute bien des querelles et bien des brouilles entre deux amies, dont la vanité et l'avarice se mettaient en jeu. Il était souvent difficile de faire le partage exactement; la plus exigeante n'était pas toujours celle qui avait eu le plus de peine à gagner le salaire. Aussi, dès qu'une prostituée prenait de l'âge avec de l'expérience, elle renonçait à ces pactes onéreux où son intérêt ne se trouvait pas moins lésé que son amour-propre, et elle se faisait accompagner par une vieille femme qui passait pour sa mère, sa tante ou sa sœur. Cette vieille, au moins, ne touchait qu'une prime proportionnelle dans les produits de la prostitution qu'elle favorisait fort habilement et dont elle ne paralysait jamais l'exercice. Une épigramme qui courut à la cour contre M^me^ de Simier, qu'on rencontrait partout en compagnie de sa sœur aînée, fait allusion à cet usage des courtisanes, qui ne s'exposaient pas en public sans être escortées de leurs entremetteuses :

> Contre toute loy naturelle,
> Vous renversez le droit humain :
> La plus jeune est la maquerelle,
> Et la plus vieille est la putain.

M^me^ de Simier, qui prêtait volontiers la main aux amours de sa sœur (M^lle^ de Vitry), comme pour la consoler de n'être pas mariée, retourna ainsi cette épigramme dont elle n'avait fait que rire :

Selon toute loy naturelle,
C'est conserver le droit humain :
La plus laide est la maquerelle,
Et la plus belle est la putain.

Nous n'avons pas de renseignements sur le prix courant e la prostitution sous le règne de Louis XIII, et nous ommes porté à supposer qu'il variait à l'infini, en raison e la place qu'une femme galante avait prise par sa beauté. u par son esprit, ou par son luxe, ou par sa réputation, ans l'ordre hiérarchique des courtisanes. Béroalde de erville nous indique seulement, dans plusieurs passages e son *Moyen de parvenir*, que la cupidité de ces créatures était accrue en proportion de la vogue que leur faisait le bertinage de l'époque; il nous les représente insatiables t rapaces comme des harpies; il les encourage à ne pas ménager la bourse de leurs dupes : « Retenez cela, putains, eur dit-il : que si vous voulez tenir un homme en bride, aites-le bien payer; ceux-là qui le font pour néant, n'en ont compte ; ceux qui l'achètent, font estat de vous, comme n fait, entre les bons marchands, de ceux qui ont de quoy t sont subjets à l'argent pour le faire venir. » Ailleurs, vec cette grossièreté de langage qui étonne davantage de a part d'un chanoine, et qui n'était pas usitée seulement ans les mauvais lieux, il pose en axiome que la marchandise d'une fille, « à Paris surtout, vaut presque autant u'une bonne procuration et mieux que deux métairies. » l s'écrie, ce plaisant conseiller : « Filles, je vous nomme insi toutes, de peur de jalousie, avisez à vos affaires. Je çais qu'il y en a qui le font pour le plaisir, ce sont celles ui nous entretiennent, et les autres, pour gagner leur aillarderie. *Optimum philosophari, melius vivere.* Et pour ce, je vous dis que vous ménagiez bien vos métairies natuelles (ch. LXIV). »

Une scène, qui devait se renouveler sans cesse chez ces

malheureuses mercenaires, nous met en présence des fourberies auxquelles avait recours une femme experte dans l'art de dépouiller son prochain. Un ami de Béroalde de Verville, nommé Ruart, a rencontré par hasard la femme d'un sergent : elle est accorte et complaisante; elle a l'air disposée à tout; elle dîne en tête-à-tête avec Ruart et lui accorde volontiers les arrhes d'un marché amoureux. Assignation donnée pour le lendemain, c'est chez la dame qu'on profitera de l'absence du mari. Ruart arrive au rendez-vous et tire de sa poche un écu qu'il destine à payer son écot. Pendant que la femme du sergent s'en va quérir de quoi boire et manger, Ruart, pour la mettre en belle humeur, dit qu'il ira de son côté chercher vingt écus qu'on lui doit; il revient bientôt après, et il a l'imprudence de montrer son argent; il offre même d'en donner : « Vraiment! mon ami, lui dit la sournoise, il faut un peu épargner son argent. Il y a plus de jours que de semaines; nous n'aurons pas trop de tout. » Là-dessus elle le caresse et le câline de telle sorte, qu'elle lui ôte sa bourse, sans qu'il s'en aperçoive. Ensuite, elle le « renvoya mignardement deschargé et le conduisit jusques à la porte avec des baisers accompagnés de faux semblants de regret. » A quelques pas de la maison, il met la main dans sa poche qu'il trouve vide; il retourne furieux chez la voleuse qui fait l'étonnée, l'ébahie, comme si elle le voyait pour la première fois. Lui s'indigne et fait rage, en disant qu'il veut ravoir son argent; elle « fait l'humble et la discrète, et plus la femme de bien que si elle s'en fust meslée toute sa vie : — Monsieur, que faites-vous? où pensez-vous estre? Ce n'est pas ainsi qu'il faut vivre chez les femmes de bien. Quand j'aurai patienté, je me fascherai. Mon Dieu! estes-vous hors de sens? sortez de céans, ou, si mon mary vient, il vous eschinera. » Elle ramasse le manteau qu'il avait jeté à terre, en voulant « trancher du rufian qui a puissance sur une femme, » et

lle le lance par la fenêtre, en criant : *A l'aide! au secours! à la force!* Le sergent rentrait chez lui, lorsque le manteau ombe à ses pieds; il s'en empare, comme de bonne prise, t il le porta depuis aux bons jours. Quant à Ruart, il fut orcé de sortir, « démantelé et dévalisé, » car les voisins taient accourus et le menaçaient de la justice, à cause du candale qu'il avait fait chez une femme de bien, disait-on t, qui plus est, chez la femme d'un sergent. Celui-ci avait u la discrétion de ne pas intervenir en personne dans un ébat où sa bonne femme faisait de la vertu au profit du énage. Si, au besoin, les femmes de sergents se mêlaient u métier, peut-en dire où commençait, où finissait la rostitution parmi les femmes mariées? Au reste, Béroalde le Verville trouve la chose tout simple et met ce malheur-là ur le compte des *affaires du monde* (chap. CIV) : « Tant que le roy vendra les estats, dit-il, et que les hommes ailleront de l'argent à un maistre pour le servir, certainement les femmes qui autrement sont dites *garces*, c'est-à-dire *filles de joie, dames d'amour, personnes de liesse*, prendront de l'argent de ceux qui les serviront, se saisiront de notre bon argent et de tout ce que nous aurons. »

Les prostituées du dix-septième siècle étaient ce qu'elles nt été de tout temps et ce qu'elles sont encore, médisantes t jalouses entre elles : « Tousjours elles médisent les unes les autres, » dit Béroalde de Verville (chap. CX); menteuses; ussi juraient-elles à tout propos de dire la vérité : « Tout beau! ne jurez pas, s'écrie un des personnages du *Moyen de parvenir*, et principalement le juron : *Pour le vrai!* qui est ousjours en la bouche des putains; » avares ou prodigues: « Il y en a qui sont loches, lit-on encore dans cet *unique bréviaire de résolutions universelles et particulières*, comme l'appelle l'auteur; les autres sont croches... Les loches deviennent misérables; tout leur chiet du cul, rien ne leur tient; elles sont vilaines putassières. Quant aux

croches, elles sont sages et prévoyantes; elles attrapent tout et le retiennent; il ne leur faut point jeter d'eau aux fesses, comme aux cavales; elles retiennent bien, sont de bonne prise; elles sont femmes de bien, en dépit des autres, parce qu'elles sont braves, ont du support et de l'argent; enfin, fainéantes, paresseuses, et nourissant néanmoins des fruits de leur débauche un mari ou un amant plus paresseux qu'elles, témoin ce vieux proverbe de carrefour :

Quand maistre coud et putain file,
Petite pratique est en ville.

CHAPITRE II.

OMMAIRE. — Secrets de la vie intime des courtisanes. — La commère Laurence et l'écolier en soutane. — Le jeu des cerises. — La dot de Marciole. — Les vents musqués de la belle Impéria. — Propreté des femmes dissolues. — Recherches historiques sur les étuves et les bains publics. — Scandales de ces entrepôts d'impureté. — Les *Crieries de Paris*. — Statuts des étuveurs. — Le premier barbier du roi. — Attributions mystérieuses des barbiers. — Le Rondeau des *Pauvres barbiers*. — La femme de l'avocat Libreau. — Recettes épilatoires. — Le *Bastiment des receptes*. — Autres recettes hygiéniques et cosmétiques. — Mode des *petits tétins* et des *grandes gorges*. — Le *Petit Albert*. — La revirgination. — Débauches des étuves. — Anathèmes des prédicateurs. — Les baigneurs du dix-septième siècle. — Les médecins se liguent contre les étuves et les bains. — Préjugés répandus dans le peuple à l'égard des bains publics. — Théophraste Renaud et P. Bailly. — Le bain tiède avant le repas, au quinzième siècle. — Les bains de rivière. — Ceux de la Porte Saint-Bernard. — Les deux Loison et la femme d'un conseiller. — Police des mœurs aux Eaux minérales. — Ordonnance du bailli de Plombières. — Montaigne aux bains de Rome.

Nous voudrions faire pénétrer le lecteur dans les cabinets de toilette et jusque dans l'alcôve des courtisanes françaises du dix-septième siècle, pour étudier, au point de vue pittoresque, archéologique et moral, leurs habitudes les plus secrètes, leurs usages les plus singuliers, leurs traits de caractère les plus saillants; mais, quoique la France possède, sur ce sujet mystérieux et délicat, un ouvrage aussi célèbre, aussi explicite, aussi scandaleux, que les *Raggionamenti*, dans lesquels Pierre Arétin a peint la vie professionnelle des courtisanes italiennes au seizième siècle; quoique le traité sotadique de la prétendue Aloysia Sigée de Tolède, sur les secrets de l'amour (*Aloysiæ Sigeæ Toletanæ Satyra sotadica de arcanis Amoris et Veneris*), nous initie avec un audacieux cynisme à toutes les tactiques de

la débauche, nous ne croyons pas devoir pénétrer, sur les pas du savant Chorier qui s'est couvert du pseudonyme de J. Meursius, dans l'infâme officine des prostituées. Nous renvoyons le lecteur au livre même de la fausse Aloysia, traduit en français sous le titre de l'*Académie des dames*, pour apprendre ce qui se passait dans les mauvais lieux de Paris et des principales villes de France.

Il est certain que la plupart des prostituées, expertes dans le hideux métier qu'elles exerçaient souvent depuis l'âge le plus tendre, se prêtaient, par cupidité plutôt que par libertinage, aux fantaisies les plus excentriques et les plus dépravées de leurs clients. Nous en citerons un seul exemple que nous fournit Béroalde de Verville, et dont nous avons déjà fait mention dans le chapitre précédent : on a vu ce « beau jeune homme habillé à la jésuite » portant soutane, lequel s'approche très-poliment de *madame la Principale,* assise à la porte de son clapier, et l'accompagne dans sa chambre, pour lui faire cette proposition inusitée : « Madame, estant tresbuché en extrémité d'une creuse dévotion, j'ai bonne envie d'estre fouetté, réellement et de faict, pendant quinze matinées consécutives. » On a vu que la Principale, malgré l'offre de douze écus pour sa peine et d'un écu pour les verges, refuse de satisfaire à cet étrange caprice d'un élève des jésuites; mais sa commère Laurence est moins difficile, et accepte les termes du marché, qui se traite dans le logis de madame la Principale, et qui s'exécute au logis de la *Coquille,* tous les jours à sept heures du matin, dans le même endroit apparemment. « Le temps et la fesserie accomplis, dit le *Moyen de parvenir,* le fessé paya bien la fesseuse, et s'en alla. La bonne dame, à ce qu'elle disoit en s'en délayant les badigoinces, eust bien voulu avoir souvent telles pratiques; aussi estoit-elle de nos sœurs, faisant souvent plaisir aux amis, et faisoit exercer, comme dit Plaute, le proverbe c

acite : *Fac benè et benè tibi erit* (Fais le bien et il te fera rand bien). » L'histoire ne finit pas là : peu de temps près, Laurence, allant à Saint-Denis pour soigner un moine alade, rencontre dans la plaine, sur la brune, « son fessé vec sa soutane, » qui la reconnut et vint à elle. Il n'avait as, cette fois, l'air béat et gracieux qui disposait si bien aurence à lui être agréable ; il semblait soucieux et ren-rogné. Il ordonne à la fille de descendre de sa mule ; il la aisit et l'enlève de terre, la met sur son genou et la fouette tour de bras « avec de bonnes et sanglantes verges. » Il e demande rien pour sa peine, et, après cette vigoureuse *ssade*, il remit la pauvre Laurence sur sa bête, et la ren-oya chez elle. Cette malheureuse avait éprouvé une telle motion de surprise et de frayeur, qu'elle se mit au lit, en rrivant, avec la fièvre, et mourut au bout de cinq jours hap. XIV et XV du *Moyen de parvenir*).

Béroalde de Verville raconte une autre anecdote, qui ne rapporte pas à une femme dissolue, mais qui a trait à ne de ces récréations licencieuses que les libertins aimaient plus à se donner dans les lieux de prostitution. Il s'agit u *jeu des cerises* ou *des noix*, qu'on faisait semer à terre ramasser une à une par quelque fille entièrement nue. . de la Roche se trouvait à son château avec plusieurs entilshommes de ses voisins, lorsque son meunier lui en-oya un panier de belles cerises. Ce panier fut apporté et résenté par la fille du meunier, « qui estoit de l'aage d'un eil bœuf, désirable et fraische. » M. de la Roche, qui dî-ait en compagnie, reçut avec plaisir le présent et la mes-gère : « Sus ! dit-il à ses valets, allez querir les quatre us beaux linceuls qui soient céans, et les étendez par la ace. » On ne savait pas ce qu'il voulait faire. Les draps endus sur le plancher, il ordonne à la fille de se mettre ue. La pauvre Marciole se prend à pleurer. « Allons, çà, épêchez ! lui dit-il d'un ton impératif, ou je ferai venir ici

tous les diables. Holà! sans me fâcher, faites ce que je vous dis? » Béroalde de Verville fait alors une description, qui passerait pour un chef-d'œuvre de style et d'art, si elle roulait sur un sujet plus décent : « La pauvrette se déshabille, se deschausse, se descoiffe, et puis, ô le danger! elle tira sa chemise, et, toute nue comme une fée sortant de l'eau, va semer les cerises de costé et d'autre, de long et de large, sur de beaux linceuls, au commandement de Monsieur. Ses beaux cheveux espars, mignons lacets d'amour, alloient vetillants sur ce beau chef-d'œuvre de nature, poly, plein et en bon poinct, monstrant en diversité de gestes un million d'admirables mignardises; ses deux tetons, jolies ballottes de plaisir jointes à l'ivoire du sein firent des apparences montueuses, différentes en trop de sortes, selon qu'elles parurent en distincts aspects. Les yeux paillards, qui se glissoient vers ces bonnes cuisses pleines et relevées de tout ce que la beauté communique à tels remparts et commoditez du cachet d'amour, ravissoient de regards goulus toutes les plus parfaites idées qu'ils en pouvoient remarquer; et combien qu'il y eut tant de beautez mignonnement estalées en doux spectacle, il n'y avoit pourtant qu'un petit endroit qui fust envieusement recherché avec la vue; tous les regards tiroient au but, où chacun eust voulu donner, tous n'ayant intention qu'au précieux coin où se tient le registre des mystères amoureux. Ce n'était pas le tout que de semer les cerises sur les draps blancs; il fallait les recueillir et les remettre dans le panier. Ce nouvel exercice, dans lequel Marciole eut le chagrin d'immoler encore davantage sa pudeur à l'indiscrète convoitise des assistants, permet à Béroalde de Verville de pousser plus loin les hardiesses de sa description. Les convives du sieur de la Roche oublient le dîner pour repaître leurs yeux et leur imagination aux dépens de Marciole, qui passe et repasse devant eux, en ramassant les cerises. «

y a rien au monde de si beau ! s'écrie l'un ; je ne voudrois as pour cent écus n'avoir eu le contentement que je re- ois ! » Un autre prise cette bonne fortune plus de deux nts écus. Un valet dit, tresmoussant comme les autres, » il ne céderait pas sa part pour dix écus. Les cerises nt toutes remises dans le panier, et la belle peut enfin reprendre ses vêtements, ce qu'elle fait en rougissant et n pleurant toujours. Mais le sieur de la Roche la fait as- oir à table, la réconforte et lui sert les meilleurs mor- eaux. Au dessert, il interpelle ses hôtes, en les terrifiant e son regard : « Par la certe-Dieu ! s'écrie-t-il d'une voix nnante, messieurs, pensez-vous que je sois votre plaisant, otre valet, votre approvisionneur de chair vive? Vous ayerez chacun ce que vous avez dit, ou il n'y aura jambe, te, membre, tripe, corps, poil, jarret, qui demeure sauf! entre de putain ! vous le compterez tout présentement, si ieux vous n'aimez avoir les yeux pochés et les c. . . . . oupés ! » Les gentilshommes eurent peur de ces menaces, s'empressèrent de payer la somme à laquelle chacun vait estimé *sa bonne aventure*. Il y eut ainsi douze cents cus au panier : « Tenez, ma mie ! dit le seigneur, en les onnant à la fille du meunier, portez cela à votre père, et ites-lui que vous l'avez bien gagné ! » Béroalde ajoute à on récit, que les filles de joie qui se prêtaient au même eu que Marciole ne gagnaient pas autant qu'elle, « et si ourent plus grande fortune : » il veut dire par là qu'elles 'en étaient pas quittes à si bon marché (chap. VIII du *Voyen de parvenir*).

Une autre anecdote, non moins connue, que Béroalde de erville a recueillie également dans sa facétieuse compila- on, constate l'existence d'un bizarre raffinement de galan- erie, que les courtisanes italiennes avaient appris aux ourtisanes françaises. La belle Impéria, fameuse courti- ane de Rome, était couchée avec le sieur de Lierne, gen-

tilhomme français : « Elle, dit Béroalde, comme les chastes courtisanes le sçavent pratiquer, avoit amassé des petites pellicules légères comme celles des poules, dougées (fines) et délicates, les avoit remplies de vent musqué, selon l'artifice des parfumeurs. La belle Impéria, ayant quantité de telles ballottes, tenant le gentilhomme entre ses bras, se laissoit aimer. » Tout à coup, la dame prit adroitement une de ces vessies et la fit éclater. Le gentilhomme, que ce bruit équivoque avait troublé assez fâcheusement, mit la tête hors du lit : « Ce n'est pas ce que vous pensez, lui dit la belle Impéria ; il faut savoir, avant que craindre. » En effet, le sieur de Lierne ne fut pas peu étonné de sentir une odeur délicieuse qui lui montait au nez ; il s'informa si cette odeur provenait d'une cause qui lui avait fait craindre un parfum d'une autre espèce. Elle répondit que les dames italiennes usaient de nourriture aromatique et employaient tant de parfums à leur toilette, qu'elles en rendaient la quintessence, « ainsi que par le bec d'une cornue. » Le gentilhomme, émerveillé, s'écria : « Vraiment nos dames ont bien un autre naturel de pets ! » La courtisane continuait ses *musquetades,* lorsqu'en s'agitant, elle fit un pet « non-seulement au naturel, mais vray et substantiel. » Le Français, averti par un son qui ne le surprend plus, s'empresse de plonger sa tête sous le drap, pour saisir au passage le vent embaumé. Cette fois, c'est une odeur puante, infecte, qui attaque outrageusement son odorat. « O dame, qu'avez-vous fait ? s'écrie-t-il en se bouchant le nez. — Seigneur, répond la belle Impéria, qui ne s'est pas déconcertée, c'est une galantise, pour vous remettre en goût de votre pays ! » Il est très-probable que l'ingénieux procédé des pets italiens avait été importé en France, sous le règne des Valois, avec les parfumeries que Catherine de Médicis mit en telle vogue à la cour, que les seigneurs avaient des parfumeurs, et les dames, des parfumeuses

ttachés à leur service, parmi les valets et les femmes de hambre de leur maison. Les pets parfumés n'étaient pas ertainement des inventions que les *Dames galantes* de Brantôme laissassent exclusivement aux courtisanes.

Entre toutes les recherches de toilette, qui étaient en quelque sorte l'apanage des femmes de mauvaise vie, il aut signaler leur extrême propreté, d'autant plus remarquable que les femmes honnêtes, à cette époque, semblaient peu se soucier de ces soins délicats qui font la principale parure de la beauté féminine. Béroalde de Verville dit, à ce sujet, avec sa grossièreté ordinaire d'expressions : « Les choses puants sont ceux de celles qui font des enfants, d'autant que le cul y passe merde et tout; mais ceux des putains sont si souvent brayez (couverts de braies ou chausses), et savonnez, qu'ils ne puent point ! et que l'Arein y mette le nez, pour mieux voir ! » Nous avons déjà remarqué (t. VI, ch. xxxv) combien cette *netteté* donnait d'avantages aux courtisanes sur les femmes honorables, qui auraient cru se rapprocher de ces créatures en s'abaissant à prendre tant de soin de leur corps, et qui ne s'apercevaient pas que leur vertu, trop inculte et trop négligée dans ses dépendances physiques, devenait souvent un objet de dégoût pour leurs maris. Nous croyons que cette malpropreté caractéristique des femmes de bien ne commença de s'établir, en principe de vertu, qu'à l'époque où l'usage des étuves cessa d'être général, et ce furent certainement les prostituées qui, en s'emparant, pour ainsi dire, des bains publics, où elles allaient laver leurs souillures journalières, éloignèrent successivement de ces bains les mères de famille et les *preudes femmes,* auxquelles répugnait le voisinage indécent des *meschines* de la prostitution. A dater de cette époque, qu'on peut fixer à la fin du quinzième siècle, les étuves, abandonnées par les femmes qui se respectaient elles-mêmes et qui voulaient être res-

pectées, furent presque exclusivement envahies par une tourbe de *commères* mal famées, et ne tardèrent pas à servir d'asile à toutes sortes de débauche.

C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails historiques au sujet de ces étuves et de ces bains publics, qui ont eu nécessairement part à la corruption des mœurs en France au moyen âge, comme dans l'ancienne Rome. « Pendant des siècles, dit l'auteur du roman de la *Danse Macabre*, où la question est traitée au point de vue qui nous occupe, le bain fit partie essentielle de l'hygiène des citadins, qui habitaient pourtant des ruelles sales et infectes. Il est à croire que cette mode tomba presque en désuétude sous les rois de la seconde race; mais on la voit renaître, au commencement des Croisades, avec un éclat qui dura jusqu'au milieu du dix-septième siècle, quand la médecine eut reconnu le danger des sueurs provoquées trop fréquemment ou mal à propos. Sans doute les Croisés, qui de leurs voyages d'outre-mer rapportaient tant de choses inconnues, redonnèrent la vogue aux bains et surtout aux étuves, dont ils avaient fait leurs délices en Orient; c'est à peu près dès cette époque (douzième siècle), que les étuves s'étaient tellement multipliées à Paris qu'on en trouvait dans chaque rue... Deux rues ont gardé jusqu'à nos jours dans leur nom la preuve de leur ancienne destination : la rue des Vieilles-Étuves, dans le quartier Saint-Eustache, était consacrée aux bains des hommes; la rue des Étuves, dans le quartier Saint-Martin, aux bains des femmes. De vieilles chartes indiquent encore la situation de plusieurs étuves (*stuffæ*), rue Pierre-Sarrazin, rue de la Huchette et rue de l'Arbalète. Vainement les sexes étaient divisés et parqués dans ces établissements publics : les mauvaises mœurs profitèrent des facilités que leur procurait une institution si favorable au mystère. Les bains de Paris n'eurent plus rien à envier à ceux de la Rome des empereurs; l'amour, la

prostitution et le libertinage attiraient le plus grand nombre aux maisons de bains qui couvraient tout du même voile discret; les domestiques mâles et femelles de ces sanctuaires du vice aidaient les correspondances, les entrevues et les plaisirs; souvent une secrète communication réunissait les étuves des hommes et des femmes, succursales honnêtes des lieux infâmes. Néanmoins, malgré le scandale, malgré les déclamations des prédicateurs et les défenses des vieillards, tout le monde allait aux étuves, les pauvres pêle-mêle dans de vastes chauffoirs à gradins, les riches dans des cabinets particuliers; quant aux bains, chaque hôtel avait un appartement préparé pour les prendre tièdes vers midi. » Le bibliophile Jacob, à la suite de ces renseignements historiques puisés aux meilleures sources, place une scène romanesque qui nous initie aux désordres coupables, que les étuves de Paris cachaient dans l'ombre, au milieu du quin zième siècle.

En 1292, Paris renfermait vingt-six grandes étuves, suivant le rôle de la Taille imposée en cette année-là; le nombre de ces étuves avait doublé, dans le siècle suivant. Chaque barbier *étuveur* ou *étuviste*, en outre, pouvait avoir un bain *à homme* ou *à femme*, dans sa boutique. Dès le point du jour, des crieurs annonçaient, dans les rues, que les bains étaient prêts. Ce cri des étuveurs se trouve rapporté dans le poëme ou *dit* des *Crieries* de Paris, au treizième siècle :

Oiez qu'on crie au point du jour :
Seignor, qu'or vous aler baingnier
Et estuver sans deslaier;
Li bains sont chaut, c'est sans mentir!

Le *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau, dans lequel le chapitre LXXIII contient les statuts des étuveurs, n'avait pas oublié les intérêts des bonnes mœurs : « Que nuls es-

tuveurs, disent ces statuts, ne soustiegne en leurs mesons bordiaus de jour ne de nuit, mesiaus ne mesèles (lépreux ni lépreuses), ne autres gens diffamez de nuit. » Une ordonnance de 1498, relative aux métiers, offre des dispositions analogues : « Aucuns estuveurs, y est-il dit, qui tiendra estuve à hommes, ne pourra faire chauffer icelles pour femmes ; ne, au contraire, celuy qui en tiendra pour femmes, etc., sous peine de 42 sols parisis par amende. *Item,* aucuns estuveurs ne laissera ou souffrera bordel ; *Item,* ne souffrera aucun enfant masle au-dessus de l'âge de sept ans aller aux estuves, à peine de 10 sols d'amende. » (Extraits des registres manuscrits de la Chambre des Comptes. Voy. le *Dictionnaire encyclopédique de la France,* par M. Lebas, au mot ÉTUVES.) On doit supposer que ces sages précautions avaient été motivées par de graves et nombreux scandales. Il paraît que les étuves et les bains publics n'étaient pas plus honnêtes dans les villes des provinces, car on voit, par exemple, que les magistrats de Dijon avaient été forcés, en 1409, d'interdire aux hommes l'entrée des étuves les jours réservés exclusivement aux bains des femmes : « Et si quelqu'un, est-il dit dans ce règlement, se veuille bouter avec les femmes à force, il payera 60 sols d'amende. » On citerait, au besoin, beaucoup de règlements municipaux et d'ordonnances royales, qui ont eu pour objet de protéger la pudeur des femmes dans ces établissements où elles se trouvaient, en quelque sorte, à la discrétion de l'étuveur. Dans une ordonnance concernant le premier barbier du roi et ses droits et priviléges, en date du mois de mai 1575, Henri III chargeait son premier barbier de surveiller la moralité de tous les maîtres barbiers exerçant à Paris. Voici l'article 6 de cette ordonnance : « Qu'aucuns maistres barbiers ou chirurgiens ou femmes vefves d'iceux, ne facent aucun œuvre dudit estat, s'ils ne sont tenus de bonne vie et honneste conver-

ation ; et où il se trouveroit en leurdit hostel et maison enir bourdellerie ou maquerellerie, ou autres choses diffamantes, les avons dès à présent privez et privons desdits priviléges, et, en outre, que tous les outils appartenans audit estat soient acquis et confisquez moitié à nous et l'autre moitié à notre-dit premier barbier. »

Les barbiers étuveurs, il est vrai, n'auraient pu souvent justifier de la *bonne vie et honnête conversation* que la loi exigeait d'eux. La plupart ne se faisaient aucun scrupule de vivre aux dépens de la prostitution, qui avait élu domicile dans leurs boutiques et dans leurs étuves : « Les barbiers étuvistes, lit-on encore dans la *Danse Macabre* (ch. v), qui desservaient par corporations ces entrepôts d'impureté, ne se bornaient pas au rôle de complaisants et de brocanteurs de galanterie; ils maniaient habilement le rasoir et la lancette, soignaient les cheveux et la barbe, pansaient et cautérisaient les plaies, vendaient certains onguents et pratiquaient un peu de médecine en dehors de la Faculté. » Ce n'était pas sans raison que la prévoyance de l'autorité eût voulu que tous les barbiers se recommandassent à la confiance de leurs clients, par l'honorabilité de leurs mœurs et de leur caractère industriel. On a peine à croire à l'indécent et bizarre service que réclamaient d'eux les hommes et les femmes qui fréquentaient les étuves. Nous ne savons pas dans quel temps s'établit en France l'usage de *faire le poil*, comme on disait alors, c'est-à-dire de raser avec le rasoir, ou de tondre, ou même d'arracher avec des pinces tout le poil qui se montre sur certaines parties du corps chez les deux sexes. Cet usage paraît avoir été apporté d'Orient avec les bains de vapeur; mais il ne se répandit en France que vers la fin du quinzième siècle. Les hommes et les femmes qui se piquaient de mener une vie chaste et exemplaire avaient imaginé de faire disparaître en totalité ou en partie ce qu'on nommait le

poil honteux. Il n'y avait que les débauchés et les femmes dissolues qui, au lieu de le livrer à une tonte périodique, le peignaient, le frisaient et le parfumaient avec mille recherches de sensualité obscène. Nous avons parlé ailleurs de cette aberration de la toilette et de la mode. Mais il est certain que, du temps de François Ier, le ministère secret des barbiers étuveurs s'étendait à de bien singulières opérations de confiance, et l'on comprend que plus d'un barbier ait été qualifié de *discrète personne* sur son épitaphe.

Lorsque le roi, blessé à la tête en 1515, se fit couper les cheveux et laissa croître sa barbe, toute la cour, et bientôt toute la nation, portèrent comme lui les cheveux courts et la barbe longue. Clément Marot composa en l'honneur de cette révolution de la barbe et des cheveux le rondeau des Barbiers, lequel ne fut imprimé qu'en 1544, dans le *Recueil de vraye poësie françoise, prise de plusieurs poëtes*. Voici ce rondeau qui nous fait connaître une des attributions les plus mystérieuses du métier des étuveurs :

Povres barbiers, bien estes morfondus
De veoir ainsi gentilshommes tondus
Et porter barbe; or advisez comment
Vous gaignerez, car tout premierement,
Tondre et peigner ce sont cas deffendus.
De testonner, on n'en parlera plus :
Gardez ciseaux et rasouers esmoulus :
Car désormais vous faut vivre autrement.
Povres barbiers.
J'en ay pitié, car plus comtes ne dûcs
Ne peignerez; mais comme gens perdus,
Vous en irez besongner chauldement
En quelque estuve, et là, gaillardement,
Tondre maujoint ou raser Priapus,
Povres barbiers!

Une anecdote du *Moyen de parvenir* nous prouve que, dans les dernières années du seizième siècle, une femme

n'allait pas aux étuves, sans se faire raser ou épiler par tout le corps. « Ceste mignonne (femme de l'avocat Libreau) estoit allée aux estuves avec des dames de ses amies, et ce, par le congé de son mary, qui estoit fort chiche ; sur quoy, les autres, qui avoient sceu qu'il ne luy avoit donné qu'un quart d'escu, s'advisèrent de luy faire une meschanterie, ce qu'elles exécutèrent. Et advint que, comme elle fut retournée et couchée avec son mary, ainsi qu'il l'amignotoit et prenoit son jouet, il n'y trouvoit du poil que d'un costé : — Oh ! ma mie, comment, on ne t'a pas bien servie? Ton cas est entre deux âges ; il n'a de barbe que d'un costé. — Voilà ! dit-elle, mon amy, on ne m'a fait de la besongne que pour mon argent. Aussi je vous avois demandé demy-escu. Que ne me bailliez-vous? Cela a esté cause que je n'ay le poil fait qu'à moitié ; on n'a fait mon affaire qu'à demy. Cette remonstrance fut occasion qu'elle eust le lendemain un demy-escu pour se rajeunir par le bas. » Du temps de saint Louis, le bain de vapeur ne coûtait que deux deniers, et le bain d'eau chaude, quatre deniers (*Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau) ; mais le service du barbier, service beaucoup moins raffiné alors que deux siècles plus tard, n'était pas compris dans cette taxation. Brantôme, dans ses *Dames galantes* (2e discours), signale les procédés différents auxquels les femmes de son temps avaient recours, chacune suivant son caprice ou le goût de son amant, pour le ménage le plus secret de sa toilette. « Les unes, dit-il avec son cynisme plein de naïveté et de malice, y ont le poil nullement frisé, mais si long et pendant, que vous diriez que ce sont les moustaches d'un Sarrazin, et pourtant n'en ostent jamais la toison, et se plaisent à la porter telle. . . . Aucunes, au contraire, se plaisent le tenir et le porter raz, comme la barbe d'un prebstre. » Ces dernières étaient les honnêtes femmes, qui avaient adopté le système le plus radical, afin de s'épargner des soins trop minutieux et trop

répugnants pour elles ; les autres, qui n'avaient pas de plus chère occupation que d'entretenir la beauté et la propreté de leur corps, devaient être, du moins ordinairement, des courtisanes ou des *mignonnes*.

Cependant, un grand nombre de celles qui, par pénitence, par mesure de santé, par préjugé ou par calcul de paresse, ne voulaient conserver de poil sur aucune partie du corps, n'avaient point affaire directement aux barbiers : elles se servaient de poudres et d'onguents épilatoires, que fabriquaient les étuveurs, et que chacune d'elles pouvait employer dans le mystère d'une salle de bain. Voici, entre autres, une recette que nous fournit le *Bastiment des receptes*, ce répertoire de secrets et de remèdes plus ou moins étranges, traduit de l'italien au seizième siècle, et souvent réimprimé jusqu'à nos jours pour l'usage des campagnes, avec des additions aussi singulières que le recueil original. Cette recette est intitulée : *A faire que le poil cherra soudainement, de quelque lieu que voudras sur la personne.* « Prends chaux vive, fraischement venue de la fournaise, huict parts, une part d'orpin ; mesle tout ensemble et en fais poudre cicotrinée, laquelle puis mettras en lessive bien forte dedans un pot neuf bien plombé, auprès du feu, et mesle le tout très-bien, jusqu'à ce qu'il s'espoisisse. Et si tu veux voir quand elle sera bonne, c'est facile, prends une plume de canard, et la mets dedans la mixture : si la plume se pelle, ton cas va bien ; si elle ne se mesle, remets encore le pot au feu jusques à tant que tu voyes que la dicte plume se pelle. Et quand tu voudras user de ladicte composition, va aux estuves ou bien en un lieu chaud, ou baigne d'eau chaude la partie que tu voudras dépiler ; puis y mets de cette susdicte confection, et incontinent le poil se départira. Note bien que quand tu sentiras la chaleur d'icelle estre un peu forte, lave-toy soudainement d'eau chaude, à ce que le cuir ne se gaste ou corrompe. » Ce n'était pas,

le pense bien, la seule recette que les étuveurs possé-
ssent pour suppléer à l'intervention directe et manuelle
l'artiste *en poils*.

Les personnes qui allaient habituellement aux étuves
aient recours à la science et au savoir-faire du barbier,
ns une foule de cas où sa discrétion était mise à l'épreuve.
barbier recevait les confidences les plus intimes, en ma-
ère de santé et de coquetterie comme en affaire d'amour.
était lui qui, en général, traitait les maladies vénériennes,
éparait les drogues que réclamaient ces maladies, et fai-
t les opérations chirurgicales qu'il jugeait nécessaires.
s médecins, ceux du moins dont la clientèle se recrutait
rmi les classes riches, se seraient crus déshonorés, s'ils
aient appliqué leur art à guérir la *grosse vérole*. Le bar-
er, à qui revenait de droit cette branche de la médecine
crète, excellait à composer des onguents et des juleps,
i venaient promptement à bout des chancres les plus re-
lles et des ulcères les plus malins. Il ne se bornait pas à
gner les empoisonnements de Vénus; il avait mille re-
tes empiriques contre toutes les petites infirmités exté-
ures, qui assiégent l'homme et la femme en état de
até : les maux de dents, d'oreilles, d'yeux, de gencives,
., étaient surtout de son ressort. Il savait aussi quantité
merveilleux secrets, pour blanchir la peau, teindre les
eveux, faire passer les lentilles du visage et les taches
rousseur, tuer les poux et toute espèce de vermine,
ndre les lèvres vermeilles et *faire le visage aux femmes*.
ant aux savons, aux senteurs, aux pâtes odorantes, aux
mmades et aux huiles cosmétiques, c'était là où il triom-
ait. Une *mignonne* voulait-elle se *faire belle face*, le bar-
r, lunettes sur le nez, tirait cette formule de son *Récep-
e* : « Prens febves, pois communs, pois chiches, faits en
ndre, laquelle destremperas en eau tiède et glaire d'œuf
ait d'ânesse, puis la mettras ainsi sécher, et quand tu en

voudras user, deffaits un peu de ladite confection en un eau commune, de laquelle te laveras la face, et elle devien dra belle et claire. » Voulait-elle se procurer « un remède contre toute puanteur et fédeur de bouche, » le barbie n'était pas plus embarrassé que pour tout le reste, et échangeait contre un écu ou un demi-écu la formule su vante : « Prens poudre de sauge une once, fleur de rosm rin trois onces, clou de girofle cinq dragmes, canelle battu un dragme, un grain de musc ou tant qu'il te plaira; pu prendras autant de miel qu'il te sera nécessaire à incorpo rer la composition susdite, de laquelle useras, quand bo te semblera, à la grosseur ou valeur d'une febve ou no sette, plus ou moins, à ta volonté : telle composition e utile et profitable pour l'estomach, et rend une halein plaisante. » Le barbier étuveur était donc la providen des femmes et particulièrement des courtisanes, qui l devaient en partie leurs charmes les plus séduisants.

Une des beautés qu'on appréciait davantage chez l femmes à cette époque, c'était une gorge peu développé mais ronde et ferme. Les barbiers se vantaient d'obten ce résultat tant désiré, à l'aide de divers mélanges de su stances animales et végétales qui ne pouvaient agir q sur l'imagination. Voici un des secrets que recommande *Bastiment des receptes :* « Pour faire petits tetins tenir leur estat, et de grossesse les réduire en petitesse : Pre fressure de lièvre et la mesle avec autant de miel commu et de ce fais emplastre que metras sur les tetins et enviro et rafraischis le dit emplastre quand il sera sec. » Cet recette était sans doute aussi innocente, que la suivant qui paraît seulement plus compliquée : « Prenez moelle pieds de mouton tant qu'il te plaira, et la faites fondre petit feu avec la tierce partie d'autant de cire vierge lav en eau rose tant qu'elle devienne très-blanche; puis pren jus de bettes, vinaigre blanc et clair, autant d'un q

autre, et lavez lesdits tetins dudit jus et vinaigre meslez
semble, puis oignez lesdits tetins de ladite moelle et cire
erge fondues ensemble; puis pulverisez lesdits tetins de
oudre d'encens bien subtile, après qu'ils seront oingts, et
ut en user plusieurs jours et continuels. » Ce traitement
e réussissait pas souvent, mais on n'en accusait pas plus
s barbiers que leurs drogues, qui passaient pour infail-
bles dans leurs effets : on préférait attribuer l'inefficacité
e ces *confections* à des influences planétaires et à des causes
connues. Tant que la mode des *petits tetins* persista en
rance, tant que les dames de la cour cherchèrent des mo-
èles du beau idéal dans les peintures et les statues de
École de Fontainebleau, qui avait mis en honneur la *peti-*
sse du sein, les barbiers ne furent occupés qu'à combattre
embonpoint de la poitrine chez les jeunes femmes et
ême chez les jeunes filles; mais la mode ayant changé
us la régence d'Anne d'Autriche, qui ne fut pas étrangère
cette réhabilitation des *grandes gorges*, les barbiers furent
quis aussitôt de réparer l'insuffisance de la nature, et
urs recettes pour faire grossir les seins n'eurent proba-
lement pas plus de succès que celles qui avaient pour but
e les faire diminuer. Ce fut une de ces recettes, que la
meuse devineresse Voisin avait vendue à une demoiselle
e la cour, qui lui écrivait en style laconique : « Plus je
otte, moins ça pousse. »

Les plus honnêtes femmes ne dédaignaient pas de con-
lter les barbiers et de suivre leurs prescriptions dans les
oses les plus délicates de la vie conjugale. On peut assu-
r qu'ils avaient inventé cette incroyable manière de re-
nnaître lequel des deux époux mariés depuis longtemps
vait à se reprocher la stérilité de leur union. Les conteurs
t les poëtes du seizième siècle nous apprennent que les
arbiers étaient, en effet, des personnages facétieux. « Tu
rendras deux escuelles, dit l'auteur du *Bastiment des re-*

ceptes, et en chascune d'icelles mettras du son de froment, ou seigle, ou orge, quel que soit; puis feras en l'une desdicte pisser l'homme et en l'autre la femme, et laisseras cela re reposer trois jours ainsi; puis, regarde dans les escuelles et tu trouveras qu'en celle qui est de la personne à qui i tient que la conception ne se face, y aura des vers, et e l'autre, non : par quoy, sçauras qu'il tient à celuy ou cell de qui l'urine a engendré tels vers, que le fruict ne se pro duise. » Quelquefois, une femme d'honneur était tourmen tée par le démon de la luxure, et quand son mari ne s trouvait pas là pour exorciser ce démon tant bien que mal le confesseur de la dame y perdait son latin : il fallait don que le barbier trouvât un remède prompt et convenable, ; ces ardeurs surexcitées par l'enfer; il ne demandait qu quelque pièce de monnaie, en échange de ce vertueux dic tame : « Prens betoine, fumeterre et vinaigre, et fais qu la femme en boive soir et matin. » Cette recette inoffensive était à la portée de tout le monde; mais celle que le *Petit Albert* prescrivait alors, pour le même objet, ne produisai peut-être pas plus d'effet sur les femmes *luxurieuses*, bien qu'elle fût d'un usage moins fréquent : « Réduisez en poudre dit l'auteur des *Secrets merveilleux de la magie naturelle e cabalistique du Petit-Albert* (édit. de Cologne, 1722, petit in-12), le membre génital d'un taureau roux, et donnez l poids d'un écu de cette poudre, dans un bouillon compos de veau, de pourpier et de laitues, à la femme trop convoi teuse, et on n'en sera plus importuné, mais, au contraire elle aura aversion de l'acte vénérien. » Les barbiers con sultaient souvent les oracles du *Petit-Albert* (*Alberti Parv Lucii Libellus de mirabilibus Naturæ arcanis*), qui n'es qu'un abrégé du célèbre traité *De secretis virorum et mu lierum*, attribué à Albert le Grand, traduit et imprimé en français, vers la fin du quinzième siècle, sous ce titre : *Les secrets des femmes et hommes.*

Parmi ces secrets, nous ne pouvons en oublier un, qui était essentiellement de la compétence des barbiers étuveurs. Nous n'avons pas sous la main le texte latin de cette recette, et nous sommes forcés, malgré son indécence, de nous en tenir à la traduction modernisée du *Petit-Albert*, que les plus grands seigneurs et les plus grandes dames savaient par cœur, au dix-septième siècle. Voici comment cette naïve pharmacopée conseille de *réparer le pucellage perdu :* « Prenez terebentine de Venise demi-once, un peu de lait provenant des feuilles d'asperges, un quart d'once de cristal minéral infusé dans un jus de citron ou jus de pommes vertes, un blanc d'œuf frais avec un peu de farine d'avoine; de tout cela faites un bolus qui ait un peu de consistance, et vous le mettrez dans la nature de la fille défiorée, après l'avoir seringuée avec du lait de chèvre, et ointe de pommade de blanc rasis. Vous n'aurez pas pratiqué ce secret quatre ou cinq fois, que la fille reviendra en état de tromper la matrone qui la voudroit visiter. L'eau d'espargoute, distillée avec du jus de citron, étant seringuée plusieurs jours de suite dans la nature de la fille, produit le même effet, en oignant la partie avec pommade, comme il est dit ci-devant. » Au reste, on ferait un livre entier de tous les ingénieux procédés qu'on mettait en pratique pour faire disparaître les traces de la défloration virginale.

Quoique les barbiers fussent très-experts dans l'art de rendre à une fille les apparences de la virginité, il est clair que les vieilles prostituées en savaient plus qu'eux sur ce chapitre qui jouait un rôle si important dans le trafic de la Prostitution. Les pourvoyeuses de débauche excellaient à tromper les gens sur la qualité de la marchandise, et elles représentaient cinq ou six fois comme vierge une malheureuse qui relevait à peine de ses couches. Regnier, dans le *Discours d'une vieille maquerelle*, a parlé de ces

étonnantes métamorphoses. C'est la vieille qui raconte son histoire :

Je ne fus pas longtemps pucelle :
Un chevalier d'autorité
Acheta ma virginité;
Et depuis, avecq' une drogue,
Ma mère, qui faisoit la rogue,
Quand on me parloit de cela,
En trois jours me rempucela.
J'étois faite à son badinage.
Après, pour servir au ménage,
Un prélat me voulut avoir;
Son argent me mit en devoir
De le servir et de luy plaire :
Toute peine requiert salaire.
Puis après, voyant en effet
Mon pucelage tout refait,
Ma mère, en son mestier scavante,
Me mit une autre fois en vente.

Nous en avons dit assez sur le chapitre des barbiers étuveurs, pour indiquer tous les genres de services secrets qu'ils rendaient aux femmes et aux hommes qui fréquentaient les étuves et les bains, spécialement aux libertins et aux courtisanes qui se rencontraient sans cesse dans ces lieux-là, où la prostitution était en permanence. Ainsi, comme on l'a vu dans cette Histoire (tome IV, p. 265), un synode d'Avignon avait déclaré, en 1441, que les étuves du Pont-Troucat, établies dans cette ville papale, ne différaient pas des maisons de débauche (*prostibulosæ*), puisqu'on y commettait publiquement et ouvertement des actes infâmes de prostitution. Olivier Maillard, Michel Menot et les prédicateurs du quinzième siècle étaient donc bien autorisés à signaler les étuves publiques à la réprobation des honnêtes gens (Voy. plusieurs citations de leurs Sermons, dans notre t. V, p. 212) : « Mesdames, n'allez pas aux étuves, s'écriait le fougueux Maillard, et n'y faites pas ce que vous

savez! » Menot disait à ses auditeurs : « *Quando ibitis ad nuptias, ad choreas, ad convivia, ad stuphas vos balneare, induamini ut placuerit.* » Il leur reproche de venir au sermon vêtus avec autant d'indécence que s'ils fussent allés aux bains. Il y avait parfois aux étuves de Paris, non-seulement des rendez-vous amoureux, mais des banquets, des danses et des orgies obscènes. Nous citerons seulement une pièce de vers très-libres, imprimée en 1541 : *Le Banquait des Chambrières faict aux estuves.* Nous avons, d'ailleurs, constaté que les *bonnes* chambrières, à cette époque, ne différaient guère des prostituées, puisqu'elles se vendaient à tout venant, et que la police ne les distinguait pas des vagabonds et des gens sans aveu, dès qu'elles se trouvaient sans condition et sans domicile. Les étuves tombèrent dans un tel discrédit, au commencement du dix-septième siècle, qu'elles n'étaient plus hantées que par des filles publiques et des débauchés; elles disparurent d'elles-mêmes, sans que l'autorité municipale eût à ordonner leur fermeture, et il ne resta plus que des barbiers baigneurs-étuvistes, qui recevaient chez eux deux ou trois personnes à la fois, et qui, sous prétexte de barbe à faire, de bain de vapeur à administrer, ou de coup de lancette à donner, ménageaient des rencontres galantes aux hommes ainsi qu'aux femmes. *Aller coucher chez le baigneur* (cette expression reparaît sans cesse dans les *Historiettes* de Tallement des Réaux, et dans les plus honnêtes écrivains de son temps) équivalait à passer la nuit dans un mauvais lieu, et les plus grands seigneurs y venaient *faire la débauche*, comme on disait alors.

Il faut avouer pourtant, que les scandales dont les étuves et les bains publics étaient le théâtre quotidien ne furent pas la seule cause de leur décadence et de leur abandon : les médecins s'étaient prononcés, avant les magistrats, contre ces établissements qui leur semblaient aussi perni-

cieux à la santé qu'aux mœurs. « Le bain, hors l'usage de la médecine ou une pressante nécessité, disait Théophraste Renaudot dans une conférence publique de son Bureau d'Adresse, est non-seulement superflu, mais très-dommageable aux hommes. » Il ajoutait, à l'appui de cet anathème contre les bains de vapeur et d'eau chaude : « Le bain doit estre pris après la digestion, et nous ne sçavons pas quand elle est faite ; le corps estant purgé, ce qui n'arrive guère comme il faut; autrement, il émeut les fluxions à ceux qui sont replets et sujets à catarrhes, emplit la teste de vapeurs, est ennemy des nerfs et ligaments qu'il relasche, en sorte qu'on n'a jamais senty la goutte qu'après s'estre baigné ; tue le fruict dans les ventres des mères, mesme lorsqu'il est trop chaud; est contraire à ceux qui ont des dartres ou eresypeles, aux personnes grasses et repletes, et généralement à tous ceux qui ne l'ont pas accoustumé. » (*Recueil général des questions traitées aux Conférences du Bureau d'Adresse ès-années* 1633, 34, 35, *jusqu'à présent, sur toutes sortes de matières, par les plus beaux esprits de ce temps.* Paris, 1656, 6 vol. in-8; Voy. t. II, p. 529 et suiv.) Ce n'est pas tout : les médecins qui avaient à cœur de voir tomber le système des bains publics, dans lesquels leurs rivaux, les barbiers-chirurgiens, régnaient en maîtres, contribuèrent à répandre les plus ridicules préjugés à l'égard de ces bains, où se succédaient, où se rencontraient toutes sortes de gens appartenant aux classes les plus dépravées de la population. Il y eut tout à coup une espèce de terreur, au sujet des maladies épidémiques, contagieuses et surtout honteuses, que le bain pouvait communiquer aux personnes saines qui auraient le malheur de prendre la place de quelques personnes gâtées; on accusa les étuves d'avoir multiplié ainsi les accidents syphilitiques; on prétendit que des femmes de bien, des filles nubiles, étaient devenues mères à leur insu, après avoir absorbé les éma-

tions prolifiques, qu'un libertin avait laissées dans l'eau dans la vapeur, souillée par son passage. Cette croyance surde avait été accréditée par plusieurs docteurs de la culté, qui achevèrent ainsi de détruire l'usage des étuves des bains publics. Pierre Bailly, dans ses *Questions naturelles et curieuses* (Paris, J. Petit-Pas, 1628, in-8), eut le urage de s'élever contre ce singulier préjugé, qui était euvre intéressée de ses confrères : « Qu'une femme ou le, dit-il (p. 44), puisse concevoir dans le bain, du sperme n homme, y diffus, cela me semble impossible (n'en splaise à la fille qui, pour s'excuser et couvrir sa honte, égua autrefois cecy luy estre arrivé). Les bonnes gens temps passé en ont creu quelque chose et mesme en ont crit comme d'une chose qui se pouvoit faire. Pour moy, maintiens que cela ne se peut, encore que le bain fust aud. La raison est que les esprits qui accompagnent la mence seroient aussitost dissipez en une quantité d'eau, à cette occasion, je douterois mesme qu'une femme, en xercice du coïct, y peust concevoir. » P. Dailly, pour uloir trop prouver, en arrive à une conclusion que l'exrience et la critique ont complétement fait abandonner puis.

u reste, comme nous l'avons dit, les bains d'eau chaude d'eau froide n'avaient jamais été en faveur jusqu'à cette oque ; on les réservait surtout pour des circonstances où étaient recommandés par des raisons de santé. Cependnt, l'usage d'un bain tiède avant le repas était une des cherches les plus signalées du luxe des bourgeois, au inzième siècle. On lit dans la *Chronique scandaleuse du Louis XI :* « Le dixiesme de septembre 1467, la royne, compaignée de madame de Bourbon, de mademoiselle nne de Savoye, sa sœur, et de plusieurs autres dames de compaignie, soupèrent en l'ostel de maistre Jehan Daut, premier président en Parlement, et elles furent reçues

et festoyées moult noblement et à grant largesse, et y eu faicts quatre moult beaux bains et richement aornez, cui dant que la royne se y dust baigner, dont elle ne fist rien pour ce qu'elle se sentist un peu mal disposée et aussi qu le temps estoit dangereux; mais, en l'un desdits baings, s y baignèreut madicte dam de Bourbon, mademoiselle Bonn de Savoye, et en l'autre baing au joignant, se baignèren madame de Montglat et Perrette de Chaslon (maîtresse d roi), bourgeoise de Paris, et là firent bonne chière. »

Les bains de rivière ne furent mis en vogue qu'à la fi du dix-septième siècle, lorsque Paris ne possédait plu d'autres étuves et bains publics, que ceux des baigneurs étuvistes. On établit sur la Seine, au delà de la Porte Sain Bernard, située sur le quai de la Tournelle, plusieurs grand bateaux, nommés *toues,* autour desquels étaient dressé des tentes qui servaient de salles de bains aux hommes ainsi qu'aux femmes. Celles-ci se passionnèrent d'abor pour cette nouvelle espèce de bains, et elles s'y rendaien de toutes parts avec le même empressement qu'autrefoi dans les étuves. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que le mœurs n'avaient pas trop profité de ce changement de mod car les femmes galantes allaient se baigner en compagni de leurs amants; leurs propos libres, leurs cris et leu rires indécents mirent en fuite les femmes honnêtes, qu ne pouvaient pas lutter d'audace et d'effronterie avec ce coquines, toujours prêtes à les insulter et à les faire rougi Les bains de la Porte Saint-Bernard furent bientôt aban donnés par la belle société, quand on n'y rencontra plu que des prostituées et des libertins.

Une anecdote, rapportée par Saint-Foix dans ses *Essa historiques sur Paris,* nous montrera ce qu'étaient alors le bains de rivière dans leur rapport avec la prostitution « Sur la fin du siècle dernier, dit Saint-Foix, la mode éto d'aller se baigner à la Porte Saint-Bernard. Un jour, le

ux sœurs Loison, fameuses courtisanes, s'y baignoient et
ient autour de leur tente Monsieur le Duc (de Bourbon-
ndé) et beaucoup de seigneurs de la cour. La femme d'un
nseiller, qui se baignait auprès d'elles, dit à une de ses
ies : « Voilà les Loison ! » Elles l'entendirent; la cadette
ondit : « Voilà qui est bien robin et bien bourgeois. — Il
vrai répliqua la conseillère, qu'on pourrait vous donner
utres noms et que ceux d'*abandonnées* et de *malheureuses*
s iroient à merveille. » Les Loison, furieuses, se mettent
rier : « A nous, Monsieur le Duc ! voyez comme on nous
ulte ! » Le prince leur répondit d'un très-grand sang-
id : « Mesdames, je veux bien partager vos plaisirs, mais
vos querelles. »

Nous ne terminerons pas cet historique des étuves et des
ns en France, sans remarquer qu'on ne trouve aucun
lement de police interdisant l'entrée de ces établisse-
nts publics aux femmes de mauvaise vie, ou leur assi-
nt certains jours ou certaines heures pour s'y rendre,
ensemble, soit isolément. On ne voit pas non plus, que
étuves aient été réservées exclusivement à ces péche-
ses, dont les femmes honnêtes devaient éviter le voisi-
e et le contact, surtout en pareil lieu, où la pudeur des
x et des oreilles voulait être respectée. En faut-il con-
re que, dans les bains, de même que dans les églises,
alité s'établissait entre les personne du même sexe, qui
aient y laver les souillures du corps ainsi que celles de
ne? Est-il plus probable que nous ne possédons pas les
onnances municipales qui réglaient la police intérieure
étuves et des bains, dans lesquelles la femme de bonne
et mœurs ne pouvaient se rencontrer côte à côte avec
prostituée? Nous croyons que cette monstrueuse anoma-
n'avait été ni prévue ni évitée par la prudence admi-
trative, et que ce fut là le principal motif du discrédit
s lequel les *étuves à femmes* étaient tombées à la fin du

quinzième siècle. Nous avons constaté déjà, en plusieu endroits de cette histoire, que la loi, qui avait soum l'exercice de la prostitution à des règles fixes et rigo reuses, affectait de ne plus reconnaître les prostituées, d qu'elles étaient rentrées, pour ainsi dire, dans le sanctuai de la vie privée. On ne permettait pas, il est vrai, à u femme appartenant à la corporation des filles de joie, d'ét ler dans les rues un luxe insolent, de porter des habits soie et des ceintures dorées; mais on la laissait aller a étuves et s'y baigner avec les autres femmes, à conditio sans doute, qu'elle ne dénoncerait pas elle-même son métier par l'indécence de ses paroles ou l'immodestie ses actions.

Ce fut seulement à l'époque de l'apparition et des progr de la maladie vénérienne, que l'autorité crut utile d'int venir pour arrêter le développement de cette maladie, qu' assimilait encore à une épidémie; on restreignit l'usa des étuves et des bains, on leur imposa une police par culière; on les ferma tout à fait, lorsque le fléau incon sembla s'étendre et s'irriter davantage. Les médecins pe saient avec raison, que toute affection contagieuse se co muniquait plus facilement dans une atmosphère de vape chaude, qui ouvrait les pores de la peau et mettait le cor en sueur. Il est certain que les bains pris en comm avaient multiplié, au moyen âge, la lèpre et les malad cutanées. En temps de peste et d'épidémie, les étuves p bliques étaient fermées par ordre des magistrats, jusq ce que le danger de la contagion eût disparu. Mais le b fréquent et presque quotidien occupait alors une telle i portance dans les habitudes d'une partie de la populati et probablement chez les femmes de mœurs relâchées dissolues, que la fermeture des étuves produisait toujo beaucoup de mécontentement et d'agitation. Le célè médecin de Charles VII, Jacques des Parts, faillit se rep

d'avoir ainsi fait suspendre l'usage des bains publics
ns l'intérêt de la santé de Paris. « C'est luy-mesme,
-on dans les *Recherches des Escholes de médecine,* par
an Riolan, c'est luy-mesme qui dit que de son temps les
ins et les estuves étoient si communs à Paris, qu'ayant
nseillé aux magistrats de les défendre en temps de peste,
baigneurs estuviers voulurent l'assassiner, s'il ne se
st sauvé. » On peut donc supposer que la police sanitaire
s étuves et des bains fut établie, vers le commencement
quinzième siècle, d'après les sages conseils de Jacques
s Parts. Depuis cet époque, on eut souvent recours aux
mes mesures de précaution. Une ordonnance du prévôt
Paris, rendue le 16 novembre 1510, « dans un temps de
ntagion, » dit Delamare *Traité de la Police,* t. I, p. 660),
fend à tous les habitants d'aller aux étuves, et aux étu-
tes de chauffer les fourneaux jusqu'à la fête de Noël,
s peine d'amende arbitraire. Un arrêt du Parlement, du
septembre 1533, renouvelle ces défenses, sous peine de
nition corporelle contre les étuvistes.

Il est impossible, cependant, que les prostituées n'aient
s été l'objet, du moins en temps de peste, de quelque
glementation spéciale; nous avons dit que les bordeaux
ient fermés, de même que les bains, quand la santé pu-
que se trouvait atteinte ou menacée d'une épidémie.
ns ces circonstances, la présence d'une femme *commune*
ns une étuve où plusieurs personnes étaient réunies,
rait eu sans doute des conséquences plus fâcheuses qu'à
rdinaire, en propageant l'infection que cette femme pou-
it apporter avec elle au sortir d'un lieu de débauche.
us manquons de documents à l'égard de la police inté-
ure des bains publics; nous savons seulement que, dans
s bains d'eaux minérales, il y avait des lois très-sévères
ur maintenir l'ordre au double point de vue de la salu-
ité et de l'honnêteté. Michel de Montaigne, qui visita, en

1580 et 1581, les plus fameux bains de la France et d
l'Italie, en y cherchant la guérison de sa gravelle, rappor
tout au long les instructions que le bailli des Vosges faisa
publier tous les ans, au nom du duc de Lorraine, pour
police des eaux de Plombières. Dans ces instructions
statuts, rédigés en allemand et en français, affichés deva
le grand établissement des bains, il y avait trois article
concernant les mœurs ; les voici :

« Prohibition est faite à toutes les filles prostituées et in
pudiques, d'entrer auxdits beings n'y d'en approcher d
cinq cents pas, à peine du fouet ès quatre carres desdi
beings ; et sur les hostes qui les auront reçues ou recelées
d'emprisonnement de leurs personnes et d'amende arbi
traire.

» Soubs mesme peine est défendu à tous user, envers le
dames, demoiselles et autres fames et filles, estant auxdi
beings, d'aucuns propos lascifs ou impudiques, faire aucu
attouchements deshonnestes, entrer ni sortir desdits being
irréverrement contre l'honnesteté publique.

» Et parce que, par le bénéfice desdits beings, Dieu
nature nous procurent plusieurs guérisons et soulagemens
et qu'il est requis une honneste mundicité et pureté pou
obvier à plusieurs contagions et infections qui s'y pour
roient engendrer, est ordonné expressement au maistr
desdits beings prendre soigneuse garde et visiter les corp
de ceux qui y entreront, tant de jour que de nuit, les fai
sant contenir en modestie et silence pendant la nuit, san
bruit, scandales ni dérision. Que si aucun personnage n
luy est a ce faire obéissant, il en face prompte délation a
magistrat, pour en faire punition exemplairement. »

Michel de Montaigne n'ajoute aucune réflexion personnell
à la citation de ces statuts de bains. Mais on doit présume
qu'il ne les désapprouvait pas, car, en continuant so
voyage, il s'arrêta aux bains de Lucques, où il s'étonn

être admis dans les salles qui devaient être réservées aux mmes. Il semble aussi avoir été un peu scandalisé de ce i se passait dans les étuves de Rome, quoique les étustes romains l'eussent traité avec tous les égards que réamait sa qualité d'étranger. « Le 16 mars, dit-il, dans la lation de ses *Voyages,* il me print envie d'aller essayer s estuves de Rome, et fus à celles de Saint-Marc, qu'on time des plus nobles : j'y fus treté d'une moyenne façon, ul pourtant et avec tout le respect qu'ils peuvent. L'usage t d'y mener des amies, qui veut, qui y sont frotées avec us par les garçons. » Le grave auteur des *Essais* ne s'acmmodait pas trop de ces frictions et de ces massages, un u trop libres et familiers, des baigneurs de Rome ; il avait rs quarante-huit ans à peine, mais il souffrait cruellent de sa gravelle, et il n'était pas venu aux étuves, avec s *amies.* pour s'y faire frotter et épiler par les garçons. nous donne à entendre que les étuves de Paris n'avaient n à envier à celles de Rome sous le rapport de la décence de la propreté. Néanmoins, en sortant de cette espèce mauvais lieu, il se félicitait d'avoir conquis une excelte recette épilatoire : « J'y appris, écrivait-il sur ses blettes, que de chaux vifve et orpimant desmelé atout ec) de la lessifve, deux pars de chaux et la tierce d'ormant, se faict ceste drogue et onguant, de quoy on faict nber le poil, l'ayant appliqué un petit demy quart eure. »

CHAPITRE III.

OMMAIRE. — Histoire des maisons de refuge et de force pour les femmes débauchées. — Dévotion des prostituées. — Décadence du couvent des Filles-Dieu. — Sa réformation. — Les prédications de Jean Tisserand. — Fondation du couvent des Filles-Pénitentes. — Leurs singuliers statuts. — Leurs quêtes. — Le testament de Diane de Poitiers. — Les prisons du couvent. — Translation des Filles-Pénitentes dans l'abbaye de Saint-Magloire. — Causes de cette translation. — Désordres et réformation des Filles-Pénitentes. — Fondation des Filles de la Madeleine, par Robert de Montry. — Les Madelonnettes. — La communauté de Sainte-Agnès. — Mme de Miramion. — Les Filles de Sainte-Pélagie ou de Bonne-Volonté. — Le Refuge de Saint-Paul. — Les Filles de Sainte-Théodore, de Sainte-Aure, de Sainte-Valère, etc. — Le Sauveur. — Fondation du Bon-Pasteur, par Mme de Crombé. — Statuts de la communauté.

Nous allons maintenant raconter la fondation de divers ablissements de charité et de pénitence, qui se rattachent l'histoire de la Prostitution en France. Le lecteur pourra nfin reposer sur un sujet édifiant et moral, ses yeux et son prit, fatigués du spectacle de la luxure et indignés de udace du vice. Ce fut une pensée d'ordre public, qui fit ablir des maisons de force et de répression pour les femmes mauvaise vie; ce fut une pensée de pieuse humanité, i créa, pour ces infortunées, des maisons de refuge et retraite religieuse. Le règne de Louis XIII et celui de uis XIV contribuèrent de la sorte, en mettant un double ein au libertinage, à diminuer les ravages de la corruption s mœurs.

'abolition des bordeaux, par suite de l'édit de 1560, ait, en effet une mesure dangereuse, impolitique et inapicable, tant qu'elle ne se trouvait pas combinée avec des stitutions hospitalières et bienfaisantes, destinées nonulement à recueillir les malheureuses victimes de l'im-

pudicité, mais encore à répandre les bienfaits d'une édu cation chrétienne et à préserver l'innocence des pauvre filles, que la misère, l'ambition, l'inexpérience et les pas sions entraînaient à leur perte. Nous avons dit que le nom bre des prostituées n'avait fait qu'augmenter, depuis la fermeture des mauvais lieux, quoique leur vile professior ne fut plus regardée comme un état. Comme Saint-Foix le fait observer très-judicieusement dans ses *Essais historique sur Paris :* « En leur défendant d'être nulle part, on les obligeait de se répandre partout. » Cette effrayante inva sion de la débauche inspira naturellement à des personne honnêtes et respectables l'idée d'ouvrir des retraites chré tiennes, au repentir de tant de pécheresses qui, même en vivant du fruit coupable de leurs dissolutions, conservaien souvent, au fond du cœur, des sentiments de piété, d'hon neur et même de vertu. On a remarqué, de tous temps et dans tous les pays, que les femmes publiques étaient in stinctivement portées à la dévotion et en remplissaient les pratiques avec un zèle fanatique, comme si elles eussen voulu par là expier leurs égarements involontaires, et se réhabiliter à leurs propres yeux en s'humiliant devant le tribunal de la pénitence. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, (t. III de l'édition in-12, p. 303), cite l'exemple « d'une jeune fille de quinze à seize ans, qui consent à se prostituer pour gagner l'argent nécessaire à l'achat d'une paire de souliers et au paiement de son confesseur à Pâques!» (Voy. le *Glossaire* de Ducange, continué par les Bénédictins et Carpentier, au mot *Confessio,* § 4).

Dès la fin du douzième siècle, il existait à Paris plusieurs maisons religieuses, qui avaient recruté leurs premières pénitentes parmi les impures regrattières de la prostitution. Nous avons raconté l'origine de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs (Voy. le t. III de cette Histoire, p. 402 et suiv.); nous avons montré Foulques de Neuilly convertissant, par

es touchantes prédications, presque toutes les courtisanes e Paris, qu'il faisait passer des lupanars dans les cloîtres ù il les réconciliait avec Dieu (*Omnes autem ferè publicæ eretrices,* dit Jacques de Vitry dans son *Historia occidenalis, — ad quemcumque locum Athleta Dei veniebat, relictis upanaribus ad ipsum confluebant*); nous avons dit quels vaient été les commencements et la destination primitive e l'hôpital des Filles-Dieu; mais ces saintes demeures, ffertes alors aux pécheresses qui voulaient abjurer leur gnoble métier et se consacrer à la vie religieuse, n'avaient as tardé à fermer leurs portes à de nouvelles conversions u même genre, et les filles de joie, eussent-elles été touhées d'une divine inspiration de repentir, ne pouvaient lus se retirer dans l'asile d'un couvent, car un ordre moastique, quel qu'il fût, avait honte d'associer aux vierges u Seigneur une femme perdue et souillée d'impureté. Il 'y eut que la maison des Filles-Dieu, qui, fidèle à l'intenion de ses fondateurs, recevait quelquefois d'anciennes rostituées, que l'âge et les infirmités avaient forcées de enoncer à leur honteuse profession. Cette maison convenuelle, que saint Louis avait laissée si florissante, était éjà bien déchue, cent années après sa fondation, car on y omptait à peine soixante religieuses en 1349, et il n'en estait plus que vingt, un siècle plus tard. L'ordonnance de harles VIII, qui réforma ce monastère en 1485, nous auorise à penser que ces religieuses, sorties des repaires de a prostitution, avaient accaparé à leur profit une partie es revenus de l'hôpital de la Madeleine, qu'elles adminisraient assez mal; elles se piquaient aussi de n'admettre ans leur communauté, que des femmes qui auraient fait rafic de leur corps et se seraient endurcies au péché, avant le revenir à Dieu, pour mieux remplir les conditions de eur pénitence. Ce n'est pas tout : les Filles-Dieu, n'étant as astreintes à la clôture, parcouraient les rues et en-

traient dans les maisons, afin de demander l'aumône; il en résultait d'étranges désordres, et ces vieilles débauchées retournaient sans cesse à leur premier métier. Le scandale en vint aux oreilles du jeune roi Charles VIII, qui, pour le faire cesser, déclara que la fondation de saint Louis avait été « tellement pervertie, que ledit lieu par aucun temps a esté et est encore appliqué à pécheresses qui toute leur vie avoient abusé de leur corps et à la fin estoient en mendicité; » en conséquence, pour empêcher cette pieuse fondation de *dépérir totalement*, et pour témoigner hautement que c'était « par abus et sinistre imagination, » que des pécheresses publiques avaient été recueillies dans ce monastère, à la place de *bonnes filles bien renommées* qui devaient s'y consacrer au service de Dieu, il confia l'hôpital de la Madeleine à des religieuses de l'ordre de Fontevrauld. Cet hôpital avait été fondé en 1316, dans la rue Saint-Denis, par un bourgeois de Paris, nommé Hubert de Lions : les pauvres femmes mendiantes, qui traversaient la ville et qui n'avaient pas de gîte pour la nuit, logeaient là jusqu'au lendemain et recevaient à leur départ un denier et un pain. Parmi ces mendiantes étrangères, il y avait nécessairement beaucoup de prostituées, comme on peut juger par le nom de la sainte sous l'invocation de laquelle l'hôpital avait été créé. Les Filles-Dieu, qui servaient ces *pauvres femmes* et qui faisaient leurs lits dans cet hôpital, se ressentaient inévitablement d'un contact journalier avec des pécheresses parmi lesquelles le hasard leur envoyait souvent d'anciennes compagnes. Quand les religieuses de Fontevrauld furent introduites dans la maison des Filles-Dieu, il ne s'y trouvait plus, dit Dubreul (*Théâtre des antiquités de Paris*, édit. de 1612, p. 893), « que quatre religieuses *difformées*, qui furent mises dehors; mais on promit de subvenir à leurs nécessités, pour leur oster l'occasion de s'abandonner. »

Ces tristes exilées croyaient avoir bien gagné le droit de

reposer; après avoir fourni une longue carrière dans la nfrérie de Sainte-Magdeleine; elles se sentaient trop eilles et trop cassées pour se remettre au service actif de prostitution. Sur ces entrefaites, le fameux Jean Stanonc, docteur en théologie et régent du collége des pauvres e Montaigu, « leur fit tant de belles et sainctes remonrances, qu'il n'est point escrit que depuis elles ayent jetté joug d'obédience, et est credible que, pour faire pénince du passé à l'exemple de sainte Magdeleine, patronne e leur église, elles ayent ceans finy leurs jours en bonne bservance. » C'est ainsi qu'elles furent congédiées, et on e leur attribua même pas le service de l'hôpital. Les nouelles Filles-Dieu ne devaient plus sortir de leur maison, être pour faire des quêtes, et « les hommes, de quelque ualité qu'ils soient, dit le P. Dubreul, n'y entrent point. » ais, à partir de cette époque, l'hôpital fut laissé aux soins une *bonne ancienne femme laïque*, et la communauté, qui composait de soixante religieuses, n'admit dans son sein ne de chastes filles qui avaient fait vœu de virginité. insi, à la fin du quinzième siécle, les misérables pécheresses, que le repentir et la grâce venaient arracher au ouffre de la prostitution, n'avaient plus à Paris un seul rt de salut, où elles pussent, dans la retraite et la prière, cheter par des œuvres de piété les turpitudes de leur vie assée. On les repoussait, comme des pestiférées, de tous s couvents et de tous les hôpitaux. Elles n'avaient donc autre ressource, pour ne pas mourir de faim, que de ndre la main dans la rue et d'aller de porte en porte deander du pain; si elles étaient encore jeunes, elles ne rdaient pas à rentrer dans les voies de l'infamie, et devenues vieilles, infirmes, incapables de continuer leur odieux étier, elles travaillaient à corrompre les jeunes filles et les entraîner au vice.

Ce triste état de choses frappa un saint homme, le cor-

delier Jean Tisserand, qui s'était fait connaître, à la cou de France, par ses éloquentes prédications; il s'adonna dè lors à la conversion des femmes et des filles impudiques; prêcha exprès pour elles dans plusieurs paroisses de Pari et il exerçait une telle influence sur son auditoire, qu'a sortir du sermon un grand nombre de ces malheureuses s jetaient à ses pieds, tout en larmes, et lui demandaien l'absolution de leurs péchés : « Elles embrassèrent la règl de saint Augustin, dit Sauval dans son *Histoire et recherch des Antiquités de Paris* (t. Ier, p. 578), sous la protection d sainte Marie-Magdeleine, patronne de toutes les personne du sexe qui mènent une vie scandaleuse. » Ces éclatante conversions eurent lieu en 1492, selon les uns; en 1494 selon les autres. Il fallait une maison de refuge pour rer fermer ces nouvelles converties, qui furent appelées tantô *Filles-Pénitentes*, tantôt *Filles Rendues*, tantôt *Filles-Reper ties*. Le duc d'Orléans, qui était à cette époque l'héritie présomptif de la couronne, et qui régna depuis sous le nom de Louis XII, s'intéressa particulièrement à l'œuvre de frèr Jean Tisserand, et donna aux religieuses de Sainte-Marie Magdaleine une partie de son hôtel, situé dans le quartie Saint-Eustache, sur l'emplacement actuel de la Halle au Blés. Plus tard, les religieuses achetèrent le reste de ce hôtel qui avait passé dans les mains d'un valet de chambr et d'un chambellan du roi. Elles étaient environ deux cen vingt, dans les premiers temps de leur institution; mai leur monastère, que des legs et des dons considérables en richirent successivement, pouvait recevoir, en outre, u certain nombre de novices et de sœurs converses. Il parai que le roi Charles VIII avait puissamment coopéré, dit Du breul, « tant à l'estendue du lieu qu'à la construction de bastiments et revenu pour le vivre des religieuses; mais l principal bienfaiteur des Filles-Pénitentes n'en fut pa moins le duc d'Orléans. Jean Tisserand, satisfait d'avoi

éussi dans sa fondation charitable et morale, renonça au itre de fondateur en faveur de l'évêque de Paris, Jean- imon, qui rédigea les statuts de la communauté en 1497.

Ces statuts, que Sauval qualifie d'*assez plaisants et fort inguliers,* auraient été imprimés en 1500, suivant Dulaure, ui les cite d'après l'*Histoire des ordres monastiques* du père elyot (t. IV, page 239). Sauval en donne une analyse que ous croyons pouvoir reproduire avec confiance. L'évêque e Paris, se conformant sans doute au vœu du véritable ondateur, défend expressément aux Filles-Pénitentes d'ad- ettre « dans leur monastère, sans son consentement, au- une personne qui n'eust mené une vie débordée. » Cette izarre condition d'admission avait été jugée indispensable, arce que des filles encore vierges se présentaient souvent, l'instigation de leurs parents qui voulaient se débarrasser 'elles, en déclarant qu'elles avaient vécu dans la prostitu- ion : « Vous savez, disait un article du règlement de Jean- imon qu'aucunes sont venues à nous, qui étoient vierges et onnes pucelles, et telles ont été par vous trouvées, combien u'à la suggestion de leur père et mère, qui ne demandoient u'à s'en défaire, elles eussent affirmé être corrompues. » es autres articles ne sont pas moins étranges que celui-là, t nous y voyons que des filles, qui étaient restées pures usqu'à ce moment, se prostituaient exprès pour acquérir e droit d'être reçues dans la congrégation. L'évêque or- onna que toutes celles qui se présenteraient dorénavant our entrer en noviciat, fussent visitées au préalable, par uelques-unes des sœurs chargées spécialement de cette nquête délicate, et que les sœurs, choisies à cet effet prê- assent serment entre les mains de la *mère* et de la *sous- ière,* en présence des *discrètes,* de remplir leur mission vec une loyale intégrité. Ces espèces de matrones avaient constater, dans la visite préliminaire qu'on livrait à leur xpérience et à leur boune foi, l'état physique des filles qui

se présentaient pour prendre l'habit de sainte Marie-Magdeleine; il fallait non-seulement que les prétendantes se fussent prostituées, mais encore que la débauche n'eût fait aucun tort à leur santé, car le mal de Naples, à cette époque, avait empoisonné la plupart des repaires de la prostitution. Le prévoyant évêque, afin d'empêcher que les filles ne se prostituassent, pour avoir les qualités requises, avant de se soumettre à la visite ou après qu'elles l'auraient subie, avait posé en principe que toute fille, refusée une fois ne pourrait dans aucun cas se présenter à un nouvel examen, et serait exclue à toujours de la communauté, quels que fussent ses droits acquis postérieurement à sa première tentative.

« Bien plus, rapporte Sauval, sa rigueur est si grande là-dessus, qu'il commande, tant à la mère qu'à la sous-mère, d'interroger toutes les autres et les faire jurer sur les saints Évangiles et sous peine de damnation éternelle, entre les mains de leur confesseur et de cinq ou six autres religieuses, si elles ne se sont point prostituées à dessin d'être de leur congrégation; et veut qu'alors le confesseur leur déclare que si jamais on peut découvrir qu'elles ayent fait un faux serment, elles seront punies et chassées, quand bien même elles auroient fait profession. De crainte aussi que les femmes de mauvaise vie n'attendissent trop longtemps à se convertir, dans l'espérance que la porte leur sera toujours ouverte, et même pour les obliger à songer de bonne heure à faire pénitence, il défendit de recevoir celles qui auroient trente ans passés. »

La congrégation des Filles-Pénitentes était donc exclusivement composée d'anciennes filles de joie, qui avaient pratiqué d'une manière notoire l'infâme métier, qu'elles abandonnaient pour se consacrer à la pénitence claustrale. Ces religieuses, avaient encore trop de contact avec le monde, qu'elles faisaient vœu de quitter en renonçant à ses

nités, car elles allaient, à tour de rôle, quêter dans Paris aux environs, pour l'entretien de leur maison qui se recommandait aux aumônes des bonnes âmes. Il est vrai que s quêteuses étaient désignées par la mère supérieure, qui oisissait les plus âgées et les moins exposées aux tentaons; en outre, elles ne sortaient jamais seules hors du uvent, elles devaient toujours être deux ensemble dans urs quêtes, et elles ne pouvaient s'arrêter en ville pour ire ni pour manger, à moins de *grande nécessité*. Il arrivait quelquefois que ces pénitentes rencontraient en chen les compagnons de leurs anciens désordres et se laissient entraîner à l'oubli de leurs nouveaux devoirs; tantôt es acceptaient une collation ou des rafraîchissements, i n'étaient que des occasions de péché; tantôt elles se yaient prisonnières dans des maisons où elles s'étaient ssé amener sous un prétexte honnête; tantôt elles retomient dans leur péché habituel et elles n'osaient plus reraître au couvent. La vocation religieuse n'était point sez vive ni assez profonde chez ces pécheresses de prosion, pour les mettre à l'abri des regrets et impatiences plaisir : les unes, malgré l'habit qu'elles portaient, conuaient secrètement à « vivre dans le siècle » et à donner tisfaction à leurs instincts vicieux; les autres, fatiguées la reclusion et des austérités du cloître, jetaient le froc x orties et s'échappaient du couvent, pour reprendre ur premier train de vie. Ordinairement, ces évasions taient suivies d'aucunes recherches contre les fugitives, e la communauté ne se souciait pas de faire rentrer de ce au bercail; mais, dans certains cas, pourtant, à la quête de l'évêque de Paris ou de quelque autre personge influent, l'autorité civile intervenait pour découvrir retraite profane d'une pénitente, qui avait rompu ses ux en rentrant dans le monde et en retournant à ses eurs coupables. Cette rebelle était-elle saisie par les ser-

gents, on la reconduisait au monastère, où elle subissa une captivité plus ou moins longue et plus ou moins dur. Nous lisons dans les Comptes et Ordinaires de la prévôté de Paris, pour l'année 1532 : « Nicolle Chambon, examinateur ordinaire du roi au Chastelet de Paris, et plusieurs sergents, pour avoir vaqué un jour entier à prendre prisonnière Marie Quatre-Livres, qui étoit cachée en la religion de Saint-Antoine-des-Champs, et d'illec l'avoir amenée en la religion des Filles-Pénitentes, où illec ils l'avoient gardée ledit jour jusques à sept heures du soir. »

Le couvent des Filles-Pénitentes devenait de la sorte une maison de force pour quelques-unes de ces brebis égarées. Comme les scandales, qui se renouvelaient sans cesse, pouvaient être attribuées aux quêtes journalières que les religieuses allaient faire aux portes des maisons, l'évêque de Paris, en sa qualité de tuteur et gardien de cette congrégation de la Magdeleine, avisa aux moyens d'astreindre les Filles-Pénitentes à une clôture absolue; il adressa une supplique au roi Henri II, afin d'obtenir de sa générosité, pour le monastère, un accroissement de revenu, qui suppléât aux produits des aumônes; et grâce à l'intervention de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, qui s'intéressait particulièrement à l'œuvre des Filles-Pénitentes, Henri II accorda plus qu'on ne lui avait demandé. La seule condition qui fut imposée aux religieuses, en reconnaissance des bienfaits du roi, ce fut de renoncer entièrement à leurs quêtes et à leurs sorties perpétuelles hors du cloître; depuis lors, elles se condamnèrent elles-mêmes à la clôture la plus rigoureuse : « *Hoc anno,* dit la chronique de Carion, *Pœnitentes peccatrices apud Parisiis ab reredditibus auctæ, et arictiore custodia inclusæ fuere.* L'année suivante (1551), le roi leur témoigna encore combien il leur portait intérêt, en ordonnant au prévôt de Paris de leur permettre de faire quêter pour elles dans les églises, p

ès personnes séculières qui déposeraient à la fabrique de haque paroisse le produit de leurs quêtes, lequel serait ndu au couvent par l'entremise des marguilliers. C'était ujours Diane de Poitiers, qui prenait fait et cause pour s Filles-Pénitentes auprès du roi, et qui, reconnaissant 'elle était une aussi grande pécheresse que les autres, erchait à s'assurer le bénéfice de leurs prières. Cette aîtresse de Henri II, protectrice des Filles-Pénitentes, ne dissimulait pas que sainte-Marie-Magdeleine devait être nsidérée comme sa patronne, et « elle voulut, dit Sauval, rès sa mort, que son corps fît une espèce de pénitence blique de son adultère. » Dans son testament daté de 64, elle exprimait la volonté, en cas qu'elle vînt à décé- r à Paris, d'être portée dans l'église des Filles-Pénitentes, une messe des morts serait dite pour elle, avant que ses sèques fussent célébrées dans la chapelle de son château Anet. Diane de Poitiers mourut à Anet, et la pénitence blique qu'elle avait eu l'idée d'imposer à son cercueil, eut pas lieu pour l'édification des bons catholiques. On ne t pas la courtisane royale s'humilier sous le drap mor- aire et occuper devant l'autel de Sainte-Magdeleine la ace qu'elle avait enviée à de pauvres prostituées, mortes ns l'obscurité du cloître et réconciliées avec le ciel par repentir.

La congrégation des Filles-Pénitentes avait trouvé une urce importante de revenus, dans les indemnités que lui louaient certaines familles riches, pour la garde, la sur- illance et l'instruction des filles et des femmes, qu'on isait renfermer à la suite de honteux excès ou de fautes shonorantes. Ces reclusions forcées s'exécutaient en vertu un arrêt judiciaire et avec la permission de l'évêque de ris, qui avait toujours la direction suprême des Filles- nitentes. Les *intruses contre leur volonté,* ainsi que les pelle Dubreul, n'étaient point assujetties à la règle du

monastère, où elles subissaient une peine proportionnée leurs vices et à leurs déportements; les filles séduites o débauchées, les femmes adultères ou impudiques, dev naient ainsi, à la requête de leurs parents, les pensionnair ou les prisonnières de la communauté : « Les registres d Châtelet et du Parlement, dit Sauval, sont pleins de ser tences et d'arrêts qui condamnent des filles et des femm de mauvaise vie à être enfermées pénitentes. » Sauv ajoute qu'il a vu, dans les registres de la Chambre d comptes, le détail des travaux de maçonnerie et de serru rerie, faits à diverses reprises, dans le couvent de ces reli gieuses, pour la construction des prisons destinées au femmes qu'on y enfermait par autorité de justice. « Pou remédier, dit-il, à l'incommodité qu'elles recevoient de maçons et des autres ouvriers qui venoient souvent dan leur couvent pour y bâtir des cachots, elles ont grillé d gros barreaux de fer chaque fenêtre de leurs cellules, e ainsi de toutes leurs chambres en ont fait des prisons, pré voyance qui ne leur a pas été inutile et dont elles ont tir longtemps du profit, et en tireroient encore, sans les Mad lonnettes qui le leur ont envié. » Il résulte de ces rensei gnements, puisés dans les Mémoriaux de la Chambre d comptes, que le couvent des Filles-Pénitentes était à la fo une maison de refuge et une maison de force, avant la fon dation des Madelonnettes. Ces fenêtres munies de gro barreaux de fer, ces chambres transformées en prisons, c couvent défendu et fortifié comme une place de guerre, nou font présumer que les religieuses elles-mêmes, ces anciennes prostituées converties ou du moins emprisonnées, n'étaien pas si éloignées de leurs honteuses habitudes, qu'elles n retournassent volontiers, quand l'occasion leur en était of ferte. On peut donc, sans leur faire injure, n'avoir qu'un médiocre confiance dans la solidité de leur conversion, e il faut bien croire que la présence des ouvriers qui travail

ient dans le monastère avait causé quelques désordres, uxquels on voulut remédier avec des barreaux et des rilles de fer. Il reste avéré que ce monastère servait de rison aux filles et aux femmes que leurs familles y faisaient nduire en vertu d'une sentence du Parlement : « Aussy, t Dubreul, la Cour de parlement ne condamne une fille i s'est abandonnée, à la claustrale prison, sans luy taxer nsion pour son vivre et vestements, laquelle les parents autres qui ont poursuivi l'emprisonnement doivent bvenir. »

Le Filles-Pénitentes se trouvaient à l'étroit dans leur uvent qui, ne pouvant s'étendre au-delà des limites de hôtel d'Orléans, les empêchait de recevoir autant de pen-onnaires qu'on leur en offrait. Une circonstance imprévue mena leur déplacement. Catherine de Médicis ne voulait us habiter les Tuileries qu'elle avait fait bâtir : son astro-gue lui avait annoncé qu'elle y périrait de mort tragique. délai fixé pour l'accomplissement de cette prédiction ait assez court, et la reine mère, pour éviter le péril in-nnu qui menaçait sa vie, n'avait qu'à changer de rési-nce. Ses terreurs superstitieuses ne furent calmées qu'au oment où elle prit la place des Filles-Pénitentes, en venant établir à l'hôtel d'Orléans que ces saintes filles avaient ranti contre les sinistres conjonctions des planètes. Ce fut 1572, trois mois après la Sainte-Barthélemy, que Cathe-ne de Médicis transporta sa résidence dans une partie du uvent qu'elle avait acquis des religieuses, moyennant un hange avec les religieux de Saint-Magloire qui devaient der aux Filles-Pénitentes la magnifique maison qu'ils oc-paient dans la rue Saint-Denis entre les églises de Saint-u et du Saint-Sépulcre, pour se retirer dans le quartier Sainte-Geneviève, à l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-s. Cette acquisition et cet échange avaient été réglés par contrat passé entre le prévôt de Paris, agissant au nom

du roi et de sa mère, et les délégués des deux communautés de Saint-Magloire et des Filles-Pénitentes. Une trentaine de religieuses, représentant « la plus grande et saine partie » de la congrégation signèrent le contrat de vente et de cession, sous les yeux de maître Pierre Le Vigneron, docteur en théologie, *leur père,* et avec l'approbation de l'évêque de Paris, leur tuteur naturel. La *mère* du couvent était alors Marguerite Montrot; les noms des religieuses déléguées, qui signèrent avec elle, nous apprennent que quelques-unes de ces répenties avaient conservé leurs sobriquets de filles publiques : ainsi, nous n'hésitons pas à reconnaître ces sobriquets dans les noms de Jeanne *Gueneberde* (*Guimbarde*), Catherine *Godine,* Agnès la *Petite,* Renée *Savatte,* Marie l'*Amour,* Claude *Ronge-oreille,* etc. Ces vestiges de la prostitution demeuraient attachés aux religieuses professes qui gardaient, dans la vie monastique, les noms qu'elles avaient apportés de leurs bordeaux. La translation des Filles-Pénitentes n'eut lieu définitivement qu'en 1575, et Catherine de Médicis, qui n'avait pas depuis trois ans fait interrompre les travaux de construction et d'embellissement qu'on exécutait sous ses yeux, resta seule dans l'hôtel d'Orléans, qui fut entièrement réédifié sur un nouveau plan architectural, et qui forma une aile de l'hôtel de Soissons. Quant aux Filles-Pénitentes, elles s'étaient installées d'une manière plus convenable dans le monastère de Saint-Magloire, qu'elles firent approprier à leur usage et qui pouvait contenir un plus grand nombre de prisonnières et de pensionnaires.

Mais les belles promesses, que le roi et la reine mère avaient faites aux Filles-Pénitentes pour les amener à céder leur couvent et ses dépendances, n'avaient pas été trop bien tenues. Charles IX s'était borné à changer en rente perpétuelle et irrévocable la pension de deux mille livres, que Henri II leur avait assignée pour les dédommager de la sup-

pression des quêtes à domicile. Catherine de Médicis ne leur donna rien et ne paya pas même les dépenses de leur déménagement, lequel s'était opéré à la hâte, avant qu'une bulle du pape l'eût autorisé. Catherine, pour obtenir cette bulle, avait représenté au pape que le couvent des Filles-Pénitentes était trop près du Louvre, qu'il avait beaucoup à craindre du voisinage d'une foule de courtisans et d'étrangers logés à l'entour, et « que telles gens accablent de visites ces bonnes filles, les empeschent d'assister au service et souvent mesme entrent dans leur cloître. » Les visites des courtisans du Louvre ne pouvaient qu'être très-dangereuses pour ces *bonnes filles,* qui, nonobstant leur dévotion, n'oubliaient jamais complétement leur apprentissage malhonnête. Le pape Grégoire XIII se rendit aux représentations de la reine-mère, et délivra enfin des bulles, datées du 1er mars 1580, qui sanctionnaient tout ce qu'on avait fait chez les Filles-Pénitentes de Paris. Celles-ci, dit Sauval, « n'ont pas été troublées dans leur nouvelle demeure; elles y ont vécu et y vivent encore fort paisiblement, mais elles n'en sont pas demeurées plus riches, comme on avait promis à Grégoire. » Cependant les guerres civiles du seizième siècle avaient causé de grands désordres dans ce couvent comme dans les autres; la conduite des religieuses était devenue si scandaleuse, que l'évêque de Paris fut obligé, en 1616, de confier à huit religieuses de l'abbaye de Montmartre le soin de remettre en vigueur les règlements primitifs, et de rétablir le bon ordre parmi les Repenties. Nous ne saurions dire si à cette époque les statuts de l'évêque Jean Simon étaient encore observés dans la communauté; mais nous avons la certitude que la congrégation ne se recrutait plus comme autrefois parmi les prostituées repentantes, et ces dernières n'y furent bientôt plus admises, à moins d'être recommandées par une puissante protection ou par une donation assez importante. Depuis la création

des Madelonnettes, le Parlement n'envoyait plus aux Filles-Pénitentes les filles et les femmes débauchées, contre lesquelles un père ou une mère, un mari ou un tuteur réclamaient une sentence de reclusion; mais les parents y amenaient toujours, « de leur autorité, » dit Sauval, en qualité de pensionnaires, quelques jeunes personnes « dont la prostitution n'est pas publique. » On cachait de la sorte la honte d'une famille, et l'on avait l'espoir de corriger des pécheresses qui souvent se purifiaient par la pénitence, et prenaient le voile dans la maison où elles avaient reconquis l'estime d'elles-mêmes avec la chasteté.

Le couvent des Filles-Pénitentes, quelle que fût sa première destination, ne servait donc plus de port ouvert au repentir des prostituées publiques, lorsque la nécessité de recueillir ces malheureuses, qui n'avaient plus d'existence légale, se présenta naturellement à l'esprit de plusieurs personnes pieuses et éclairées. La loi avait interdit les mauvais lieux et la prostitution, mais le libertinage secret n'en était que plus redoutable et plus effréné. Les mesures répressives échouaient contre l'infatigable provocation du vice, et le nombre des femmes perdues, qui se cachaient pour vivre dans le déréglement, ne faisait que s'accroître sous la menace permanente des rigueurs de la justice. Quand un bon mouvement de honte les arrachait, pour un temps, à leur profession infâme, elles y étaient condamnées de nouveau par la misère ou par le mépris du monde. Jamais les mœurs n'avaient été plus corrompues en France, et surtout dans la capitale, que depuis l'abolition des vieux priviléges de la débauche, et, pour comble de scandale, les déplorables victimes de cette immense dépravation, repoussées avec horreur par la société, flétries par l'opinion, poursuivies et châtiées par les tribunaux, n'étaient plus reçues dans les retraites religieuses et charitables qui avaient été fondées exprès pour elles. De toutes parts, on voyait alors

s'élever des institutions de bienfaisance chrétienne et de nouvelles communautés monastiques ; il y avait, parmi les grands seigneurs et les riches bourgeois, une pieuse rivalité pour créer et doter des couvents. Les Filles-Dieu et les Filles-Pénitentes ne remplissant plus le but de leur fondation, il fallait bien établir ailleurs une maison de refuge et de force pour les prostituées et les femmes débauchées.

Au mois d'avril 1618, Robert de Montry, marchand de vins, « fort homme de bien, » dit Félibien dans sa grande *Hist. de Paris* (t. II, p. 1313), rencontra, un soir, dans la rue, deux filles de mauvaise vie, qui s'adressèrent à lui pour obtenir quelque secours d'argent, et qui, d'après ses sages admonitions, lui témoignèrent l'envie de se convertir. Mais où pouvaient-elles, pauvres comme elles étaient, et n'exerçant aucun métier honnête, travailler à leur conversion et faire pénitence de leurs péchés? Robert de Montry fut touché de la situation de ces pécheresses repentantes et il promit de les aider à sortir du bourbier de la prostitution : il leur loua d'abord une chambre dans le faubourg Saint-Honoré, et il les soutint de ses deniers, pendant qu'il les faisait instruire par un moine de ses amis, le P. Athanase Molé, capucin. L'exemple de ces deux femmes, que la pieuse assistance d'un homme de bien avait retirées du vice, produisit une salutaire impression sur quelques-unes de leurs compagnes de débauche, qui renoncèrent aussi à leur méprisable genre de vie et qui vinrent se loger auprès des premières converties, dans des chambres garnies que Robert de Montry leur avait louées. Ce digne protecteur leur abandonna bientôt une maison qu'il possédait, à la Croix-Rouge, dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés. Elles s'y établirent au nombre de vingt, et leur conduite décente, leurs pratiques austères, leur ardente piété, leur gagnèrent bientôt la sympathie de toutes les personnes dévotes qui avaient eu l'occasion de les voir et de les suivre dans leur

modeste asile. Le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, nommé Dupont, et M. Du Fresne, officier aux gardes du corps du roi, s'associèrent à l'œuvre de Robert de Montry et firent des collectes, le premier dans sa paroisse, le second dans son régiment et à la cour, au profit des *Filles de la Madeleine*. C'est ainsi qu'elles s'étaient qualifiées, en conservant la patronne que leur avait donnée leur premier genre de vie. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés leur permit d'avoir une chapelle dans leur maison et d'y faire célébrer la messe. Elles n'appartenaient pas encore à un ordre religieux, mais elles avaient fait vœu de clôture. Le bruit de leurs vertus et de leurs dévotions ne tarda pas à se répandre, avec les éloges qu'on faisait de cette nouvelle communauté, qui s'annonçait comme destinée à combattre et à détruire la prostitution. Les dons et les aumônes leur arrivaient abondamment, et, tout à coup, la marquise de Maignelay, sœur du cardinal de Gondy, sollicita l'honneur d'être leur fondatrice, acheta pour elles une vaste maison située dans la rue des Fontaines, près du Temple, les installa honorablement à ses frais, et leur légua par testament une somme de 101,600 livres. Louis XIII entendit parler des Filles de la Madeleine; il approuva l'utilité de leur établissement, et, par lettres patentes du mois de mai 1625, il leur accorda une rente annuelle et perpétuelle de 3,000 livres sur la recette générale de Paris.

Voilà donc les Filles de la Madeleine bien rentées, bien logées, bien renommées, quoiqu'elles fussent toutes marquées du sceau indélébile de la prostitution : « Comme cette communauté, dit Félibien, estoit composée de filles et de femmes qui avoient passé leur vie dans le déréglement, on jugea nécessaire de leur donner pour guides, dans les voies de la pénitence, des religieuses d'une vertu solide et éprouvée. » Le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, qui était toujours le directeur spirituel et temporel de la com-

munauté, se chargea de représenter à l'ancien évêque de Paris que les recluses converties avaient le désir de professer les vœux de religion, et demandaient l'adjonction de quatre ou cinq religieuses du couvent de la Visitation, qui auraient mandat ecclésiastique « pour les conduire et les instruire en la piété et observance régulière. » L'évêque empressa d'accéder au désir des Filles de la Madeleine, que le peuple avait dès lors baptisées du nom de *Madelonnettes*. La sœur Marie Belin, du couvent de la Visitation, fut désignée comme supérieure; la sœur Marie Talloué, comme assistante et maîtresse des novices; elles prirent possession du couvent des Madelonnettes, le 20 juillet 1629, et l'archevêque, qui procéda lui-même à leur installation solennelle, les autorisa à soumettre la communauté à l'obédience de la Visitation, selon la règle de saint Benoît (Voy. les *Preuves de l'Histoire des Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 177). La supérieure Marie Belin devait dresser les constitutions de cet établissement, moitié séculier, moitié régulier. Le pape Urbain VIII, par ses bulles du 15 décembre 1631, approuva le nouvel institut, comme favorable aux bonnes mœurs et conforme à l'esprit de la religion. Les religieuses de la Visitation, qui gouvernaient la communauté et qui la façonnaient à leur obédience, accomplissaient une tâche si laborieuse et si pénible, qu'on les changeait de temps en temps, pour leur donner un peu de repos; grâce à ces bonnes sœurs, dit Sauval, « pendant plus de trente ans, tout s'y est passé avec édification, » et les filles de cette maison furent si habilement conduites, qu'elles ne songeaient plus à leurs anciens déréglements, que pour s'appliquer à en faire pénitence.

La communauté, qui comprenait plus de cent vingt personnes au milieu du dix-septième siècle, se divisait en trois classes différentes : la première, celle des Aspirantes, ne prononçait pas de vœux, portait l'habit séculier, et se

préparait, par le jeûne, la prière et le travail, à renoncer au monde ; la seconde, celle des *Repenties,* formait ce qu'on appelait la *Congrégation,* prononçait des vœux provisoires et, après quelques années d'épreuve, prenait l'habit gris des novices ; la troisième n'admettait que les religieuses qui, après avoir donné des témoignages réitérés de leur conversion sincère, étaient admises à faire les vœux solennels, à professer la règle de saint Augustin, et à porter le costume de l'ordre. Outre ces trois classes composant la communauté, la maison renfermait beaucoup de filles et de femmes, la plupart tenant à des familles riches et honorables qui avaient obtenu des arrêts de justice ou des lettres de cachet contre ces malheureuses débauchées. Parmi celles qu'on avait amenées là par force et qui étaient retenues en vertu d'ordres supérieurs, on voyait quelquefois d'innocentes victimes de la cruauté d'un père, de la jalousie d'une sœur, de la cupidité d'un tuteur ; mais en revanche, le roi et le Parlement envoyaient souvent aux Madelonnettes, pour y subir une détention arbitraire, des créatures dégradées, qui s'étaient rendues coupables de crimes véritables, qu'on mettait sur le compte du libertinage et de la prostitution. Ce caractère de l'institut de la Madeleine se modifia essentiellement, quand la maison de force eut tout à fait absorbé la maison de refuge. Aussi, le nom seul de cette maison inspirait-il aux femmes de mauvaise vie un effroi et une horreur qui ne les disposaient guère à la pénitence.

C'était le devoir de l'autorité civile, que d'établir des maisons de force et de correction, pour faire disparaître les prostituées et les libertins qui outrageaient l'honnêteté publique ; mais, avant de constater les efforts du gouvernement dans ce but d'amélioration sociale, nous avons encore à signaler plusieurs fondations d'humanité dues à des particuliers qui voulaient aussi atteindre le même but, par

es moyens plus efficaces, en ouvrant des maisons de refuge
u vice repentant et des maisons d'asile à l'enfance pauvre.
oilà pourquoi le vénérable curé de Saint-Eustache, Léo-
ard de Lamet, voyant avec douleur que les artisans de sa
aroisse ne pouvaient faire donner aucune bonne éduca-
on à leurs filles « qui demeuroient dans l'oisiveté et tom-
oient souvent dans le libertinage et la débauche, et, en
e corrompant, corrompoient les autres et causoient un
rès-grand désordre, » demanda au roi la permission de
nder, avec le secours de quelques dames pieuses, la com-
unauté de Sainte-Agnès, dans laquelle des maîtresses de
ifférents métiers, « filles de bonne conduite et de bon
xemple, » enseignaient des métiers manuels aux enfants
auvres du sexe féminin, et leur donnaient en même temps
es instructions spirituelles nécessaires à leur salut. Ces
teliers religieux disputaient ainsi à la prostitution une
roie que la misère et l'ignorance lui avaient livrée jus-
u'alors. Une foule de fondations, aussi bienfaisantes, aussi
tiles à la moralité du peuple, ont honoré le règne de
ouis XIII et celui de Louis XIV. Nous ne pouvons en men-
ionner ici qu'un petit nombre qui se rapportent plus
irectement au sujet de cet ouvrage.

Entre toutes ces fondations, il ne nous est pas permis
'oublier les communautés de Sainte-Pélagie, de Sainte-
'alère, de Sainte-Théodore, de Sainte-Aure, du Sauveur et
u Bon-Pasteur. Celle de Sainte-Pélagie dut son origine à
'inépuisable charité de M^me^ de Miramion, veuve d'un con-
eiller au Parlement, qui employait sa fortune à soulager
es douleurs des pauvres, et qui avait concouru, avec une
énéreuse sympathie, à l'établissement de plusieurs hôpi-
aux et maisons de refuge. Cette dame respectable rassem-
la, dans une maison du faubourg Saint Antoine, six à sept
illes débauchées qu'elle était allée chercher au milieu des
horreurs de la prostitution. Cet essai, tenté sur une petite

échelle, parut avoir réussi, et Mme de Miramion, agrandissant son plan, secondée qu'elle était par des personnes pieuses et charitables, obtint des lettres patentes du roi en 1665, pour l'ouverture d'un lieu de refuge, placé dans les bâtiments voisins de l'hôpital de la Piété, et soumis à l'administration de l'Hôpital général. Mme de Miramion et ses amis ne rougirent pas de travailler elles-mêmes à la conversion des prostituées, qu'on réunissait de tous côtés et qui étaient sûres de trouver, dans cet hospice, une retraite paisible, sanctifiée par la prière et le travail; mais les créatures qui avaient acheté, au prix de leur liberté, un certain bien-être matériel, ne tardaient pas à s'apercevoir qu'elles étaient enfermées dans une espèce de prison; elles aspiraient à en sortir, et tant que les cadenas et les verrous les retenaient captives, leur naturel, gâté par l'habitude du vice, ne faisait que se corrompre davantage sous le masque de l'hypocrisie. Elles ne pouvaient plus provoquer les hommes à la débauche, mais elles entretenaient, la plupart, d'abominables liaisons qui se couvraient des semblants de l'amitié, et qui leur procuraient toutes les sensations de l'amour. Mme de Miramion s'effraya de cette dépravation incurable; elle voulut tenter l'effet d'une guérison plus radicale sur des sujets moins corrompus ou moins pervers; elle imagina de recueillir, dans la même maison, mais en des lieux séparés, qui n'auraient plus l'aspect d'une prison, un petit nombre de femmes que la honte et le dégoût inviteraient à renoncer au libertinage et à échanger leur condition précaire et ignoble contre une existence assurée et honorable. Ces nouvelles recluses furent appelées *Filles de Sainte-Pélagie* ou *de Bonne Volonté*. Elles se recrutèrent elles-mêmes parmi le triste personnel de la prostitution, et leur nombre, s'accroissant tous les jours, on les transféra au faubourg Saint-Germain dans une maison qu'avaient occupée, avant elles, les *Filles*

le la Mère de Dieu. Mais, à la demande des administra-
eurs, elles retournèrent dans leur première demeure où
eur communauté subsista, chaste et paisible, jusqu'à la
Révolution de 1789.

L'établissement créé par la vertueuse Mme de Miramion,
avait rencontré, à son origine, de grandes difficultés qui
rrêtèrent longtemps son effet et qui faillirent entraîner sa
uine. Cette maison de force, que le premier président de
Lamoignon avait hautement approuvée et recommandée,
n'eut pas plutôt commencé à recevoir des prostituées, en-
evées çà et là, et enfermées, malgré elles, dans le *Refuge,*
que des plaintes et des dénonciations calomnieuses s'éle-
èrent contre la fondatrice et ses respectables associées,
qu'on accusait d'avoir constitué, sous prétexte de dévotion
t d'humanité, une véritable prison où elles retenaient in-
lûment des filles et des femmes qui n'avaient jamais été
convaincues de débauche publique. Ces abus qu'on signa-
lait à tort comme existant dans la fondation de Mme de Mi-
amion avaient lieu sur différents points de Paris, dans des
établissements analogues, que la concurrence la plus inin-
elligente et la moins honnête multipliait avec une incroya-
ble audace, sous les auspices d'éminents personnages, qui
laissaient surprendre leur religion par des escrocs et des
ntrigantes. Ainsi, le curé de Saint-Paul avait favorisé, avec
un zèle peu éclairé, l'institution d'une maison de retraite
orcée pour les filles et les femmes de mauvaise vie : cette
maison, qu'on nommait le *Refuge de Saint-Paul,* devint
bientôt le théâtre continuel de monstrueux excès et de
scènes scandaleuses : on y ensevelissait, au profit d'intérêts
privés, aussi injustes que méprisables, une foule de pau-
vres victimes qui n'avaient commis aucun acte de liberti-
nage : femmes mariées, orphelines riches, filles nobles,
mères de famille, disparaissaient tous les jours et se
voyaient enlevées du monde, sous prétexte de correction,

pour être enfermées et détenues dans ces prétendus refuges, qui n'étaient que des prisons secrètes et des tombes anticipées. La justice s'émut de ces violences; des plaintes arrivèrent de toutes parts au roi et au Parlement. Le procureur général intervint alors et dénonça les entreprises de certaines personnes, qui, sans autorisation préalable, formaient des congrégations et des communautés, pour mettre en chartre privée les filles et les femmes de mauvaise vie, ce qui donnait lieu à d'incroyables abus. Il s'était transporté, en effet, dans plusieurs établissements de ce genre, situés sur les paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Sulpice, et dans les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Antoine, et il avait constaté, notamment dans le Refuge de Saint-Paul, que la détention de la plupart des recluses ne se trouvait point motivée par des arrêts de justice. En conséquence, le Parlement rendit une ordonnance, le 31 décembre 1660, qui supprimait tous ces établissements parasites, particulièrement le Refuge de Saint-Paul, et qui faisait défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de faire aucunes congrégations ou communautés, sans lettres patentes dûment vérifiées et enregistrées, et de ne retenir aucuns sujets du roi, contre leur volonté, dans des maisons ou chartres privées, sous quelque prétexte de zèle et de dévotion que ce pût être (*Histoire de Paris,* par Félibien, t. II, p. 1492, et t. V, p. 179).

Les fondations de M^me^ de Miramion ne furent pas comprises dans la suppression des congrégations non autorisées et des refuges secrets. La visite du procureur général, assisté du commissaire Galiot, avait été très-favorable à l'œuvre des Filles de Sainte-Pélagie, et le procès-verbal de cette visite avait mentionné que, des deux catégories de recluses, l'une ne comprenait que des femmes incorrigibles arrêtées et enfermées, pour cause de libertinage public et

éré, en vertu d'ordres judiciaires ; l'autre, des filles re-
ntantes, qui s'étaient vouées librement à la vie claus-
ale, en expiation de leurs fautes et dans la crainte d'y
tomber. Mme de Miramion, dont l'énorme fortune semblait
re le patrimoine de la charité chrétienne, surveillait
le-même le régime intérieur de Sainte-Pélagie et des
ccursales de cette maison, où tant de pauvres égarées
naient chercher un port tranquille contre les orages du
eur et des sens. Elle n'avait pourtant pas de permission
éciale pour la communauté qu'elle dirigeait avec plu-
eurs grandes dames de la cour, d'après les conseils des
embres les plus respectables du Parlement. Ce n'est qu'en
665 que le roi confirma, par ses lettres patentes, cet éta-
issement de refuge pour les filles et les femmes débau-
ées, qui y seraient enfermées par autorité du prévôt de
aris, des juges du Châtelet ou du Parlement, et qui ne
ourraient en sortir que par ordre des mêmes magistrats.

Les autres communautés, analogues à celle de Sainte-
élagie, avaient toutes disparu par suite de l'arrêt du Par-
ment du 31 décembre 1660 ; mais les personnes pieuses
aient pénétrées des avantages que les refuges de femmes
andaleuses offriraient toujours dans l'intérêt des bonnes
œurs, nonobstant les abus qui pouvaient résulter de
uelques reclusions arbitraires et forcées. En 1687, le curé
e Saint-Étienne-du-Mont, dans une visite pastorale qu'il
t sur le territoire de sa paroisse, reconnut avec douleur,
isent les éditeurs de l'ouvrage de Sauval (t. I, p. 714*), « qu'il
avoit quantité de jeunes filles engagées dans de mauvais
ommerces, qui y croupissoient, faute de biens, de nour-
ture et de protection pour les retirer du libertinage. » Le
énérable curé intéressa quelques-unes de ses paroissiennes
ouvrir une maison de refuge, où l'on recevrait les pros-
tuées que Dieu aurait touchées de sa grâce. Cette maison
établit sous l'invocation de Sainte-Théodore, cette vierge

martyre, qui avait été condamnée, pendant les persécutions de Dioclétien, à être livrée à la prostitution publique et qui, conduite dans un mauvais lieu, fut assez protégée du Ciel pour conserver sa virginité. La communauté des Filles de Sainte-Théodore n'existait qu'à la faveur d'une autorisation provisoire, lorsqu'elle était confiée à la direction d'un prêtre de Saint-Étienne-du-Mont, nommé Labitte, que sa vie exemplaire et sa réputation de sainteté avaient fait juger digne de remplir ces fonctions délicates et difficiles. En effet, les filles qu'on avait ramassées dans la paroisse pour former cette institution furent enchantées de leur directeur et se soumirent de très-bonne grâce à ses avis. Mais on ne sait par quelle influence M. Harlay de Chanvallon, archevêque de Paris, tout en approuvant la communauté, n'approuva pas le directeur, et voulut le changer, en nommant à sa place l'abbé Lefèvre, sous-précepteur des enfants de France. Ce changement de directeur n'était pas du goût des Filles de Sainte-Théodore, qui se refusèrent absolument à reconnaître le successeur de M. Labitte et à obéir aux règlements qu'il prétendait leur imposer. Les unes, sous cet étrange prétexte, vrai ou simulé, quittèrent la maison, « sans garder aucune mesure de prudence et de bienséance ; » les autres y restèrent, mais en état de révolte déclarée contre l'archevêque de Paris. Celui-ci fit fermer le Refuge des filles de Sainte-Théodore, situé dans la rue des Poules au faubourg Saint-Marcel, et ordonna la dispersion des rebelles qui s'efforçaient de maintenir leur institut, sous les auspices de leur ancien directeur. Mais, peu d'années après, en 1697, le cardinal de Noailles, ayant occupé le siége archi-épiscopal de Paris, à la place de Harlay de Chanvallon, confirma les décisions de son prédécesseur, et déclara que la communauté des Filles de Sainte-Théodore était et demeurerait supprimée; néanmoins, il institua sur les mêmes bases une communauté de

ainte-Aure, dans laquelle furent incorporées celles des
illes de Sainte-Théodore, qui avaient vécu dans la retraite
n attendant la fin de ce conflit. L'abbé Lefèvre fut main-
enu en qualité de directeur de la nouvelle communauté,
u profit de laquelle il disposa d'une somme de plus de
uarante mille livres, qui furent employées à l'appropria-
on des bâtiments et de la chapelle de Sainte-Aure. Le
ardinal de Noailles, partageant les généreuses intentions
u bienfaiteur de cette maison de refuge, avait acheté de
s. deniers plusieurs maisons situées dans la rue Neuve-
ainte-Geneviève, au coin de la rue du Pot-de-Fer, « pour
retirer, selon l'expression des continuateurs de Sauval,
es filles d'un air et d'un tempérament à faire craindre que
compagnie du monde ne leur fût préjudiciable. » Dans
chapelle, qui avait été bénie en 1700, on solennisait à
fois la fête de Sainte-Théodore et celle de Sainte-Aure,
omme première et seconde titulaires de la fondation. Ce
'étaient pas des prostituées de profession qu'on recueil-
it dans cette maison, mais de pauvres filles qui avaient
écu dans le désordre avant l'âge de raison, ou qui avaient
é entraînées au vice, sans devenir vicieuses : on leur ap-
renait des métiers honnêtes, tels que la couture, la tapis-
rie, la broderie, etc., et on les rendait à la société, quand
les étaient en état de gagner leur vie honorablement, et
u'on avait éveillé en elles l'amour du travail.

Il y avait, en outre, à Paris et dans les autres villes de
rance, diverses institutions de bienfaisance, créées dans
but de diminuer le nombre des femmes de mauvaise vie,
de paralyser de la sorte les funestes efforts de la pros-
tution. Il est remarquable que ces maisons de refuge, qui
établissaient avec la permission de l'archevêque ou seu-
ment celle du curé de la paroisse, n'étaient jamais le ré-
ultat de l'éclatant repentir d'une prostituée enrichie, ni
e sa compassion pour ses anciennes compagnes de dé-

bauche; bien au contraire, l'idée de pareils établissement ne venait qu'à de saintes et chastes femmes, qui, animées d'une horreur instinctive contre la prostitution, se sentaient prises d'une profonde pitié pour les malheureuses que la misère ou la débauche avait poussées à l'abîme. En 1701, une respectable bourgeoise de Paris, Mme Des Bordes de concert avec quelques dames vertueuses, affligées de excès du libertinage qu'elles ne comprenaient pas, fond la communauté du Sauveur, à l'instar de celle du Bon-Pas teur, qui avait déjà rendu les plus grands services à l moralisation des classes pauvres. Cette communauté devai se composer de pécheresses, qui, après s'être prostituées voudraient effacer leurs souillures par une vie de priva tions, de larmes et de pratiques austères. Les Filles du Sauveur ne résidèrent que trois ans dans la rue Portefoin où les fondatrices leur avaient donné asile; elles allèren se fixer dans la rue de Vendôme, et l'aumône leur procur les moyens de bâtir une chapelle en l'honneur de la Trans figuration de Jésus-Christ. Elles avaient fait construire sur le même emplacement, plusieurs ouvroirs et de vaste dortoirs, où plus de cent filles, naguère vouées au trafi de leur corps, se purifiaient par la prière et le travail. L communauté de Sainte-Valère, destinée également à rece voir les pénitentes de la prostitution, ne paraît pas avoi une origine plus ancienne : elle fut constituée, dès la fi du dix-septième siècle, par le fait de quelques personne dévotes qui s'indignaient d'apprendre que, malgré tan d'œuvres charitables et de pieuses fondations, le désordr des mœurs allait croissant tous les jours. Cette commu nauté, qui a subsisté jusqu'à la Révolution, possédait s maison de refuge dans la rue de Grenelle-Saint-Germain mais, dérogeant bientôt à l'objet principal de sa création elle avait cessé de recevoir des prostituées proprement dites, et elle n'admettait que des jeunes filles plus ou

oins déchues de leur innocence, plus ou moins habituées
vice, et pouvant payer, en tous cas, par elles-mêmes
par leurs familles, une pension et une dot assez impor-
ntes.

Ces communautés, fondées pour la pénitence des filles et
s femmes débauchées, ne furent jamais plus florissantes
plus utiles aux mœurs que celle du Bon-Pasteur, qui ser-
t de modèle à plusieurs d'entre elles, et qui réforma la
lupart des abus qu'on imputait aux maisons de refuge
ablies auparavant. La fondatrice du Bon-Pasteur fut une
me hollandaise, protestante convertie à la religion catho-
que, et adonnée depuis sa conversion à des œuvres de
été. Elle se nommait Marie de Ciz; elle était veuve d'un
ntilhomme huguenot, le sieur de Crombé, qu'elle avait
ousé à Leyde. Elle se brouilla avec la famille de son
ari, dès qu'elle eut abjuré le protestantisme, et elle se
a dès lors à Paris, où elle vécut dans la retraite, avec la
étive pension de deux cents livres que le roi accordait à
aque nouveau catholique. Elle habitait, dans la rue du
t-de-Fer, une petite chambre où elle n'avait pour tous
eubles, qu'un grabat, une vieille chaise, une table boiteuse
un crucifix; elle passait la journée entière dans l'église
Saint-Sulpice, entendant les messes, assistant aux ser-
ons, toujours en prières, toujours en contrition, toujours
adoration; elle édifiait les fidèles par ses marques de
énitence, et le curé de Saint-Sulpice, M. de la Barmon-
ère, la proposait souvent pour exemple à des parois-
ennes plus instruites et moins zélées, car M^me^ de Crombé
mprenait à peine le français, et l'on pouvait croire que
n instruction religieuse laissait encore beaucoup à dési-
r. Sur la fin de l'année 1686, un jour qu'un célèbre prédi-
teur prêchait contre le péché d'impureté, une prostituée
ntra par hasard dans l'église, pour y faire autre chose
u'écouter un sermon. Elle l'écouta pourtant avec une
range émotion, et, dès que le prédicateur fut descendu

de sa chaire, cette fille demanda instamment à lui parler sans dire ce qu'elle avait à lui communiquer. On la conduisit à la chambre de ce prédicateur, qui achevait à peine de changer de linge et de se rafraîchir : elle se jette aux pieds de l'orateur chrétien, et lui avoue, en fondant en larmes, qu'un rayon de la grâce d'en haut est tombé dans son âme, et qu'elle a résolu de se consacrer à Dieu. Le prédicateur, étonné du pouvoir de son éloquence, relève cette fille, lui promet de la soutenir dans sa pénitence, et la mène chez le curé de Saint-Sulpice. Ce sage ecclésiastique jugea prudent de mettre à l'épreuve la solidité d'une si brusque conversion : il confia donc la direction de cette pénitente suspecte, au confesseur de Mme de Crombé, et chargea Mme de Crombé elle-même de surveiller la conduite d'une fille qui pouvait, d'une heure à l'autre, retourner à l'infamie. « L'habit de bure simple et modeste, raconte Delamare dans le *Traité de la Police* (t. I, p. 530), son abstinence, ses autres mortifications, ses exercices continuels au travail, à la prière et à la méditation, qu'il falloit entrebrasser pour demeurer avec elle, auroient été bien capables de rebuter une fille mondaine et surtout une courtisane, si son cœur n'avoit été entièrement changé. Celle-ci en attira, peu de jours après, une seconde qui avoit été sa compagne ; trois autres s'y joignirent en peu de temps, et toutes ensemble elles formèrent une petite communauté de pénitentes, sous la conduite de Mme de Crombé. »

Cette pieuse dame partageait donc, avec ces quatre prostituées, sa chambre et son lit ; le curé de Saint-Sulpice subvenait, d'ailleurs, à leurs besoins, avec le produit des quêtes et des aumônes. Le nombre des pénitentes, que l'œuvre de Mme de Crombé arrachait à la prostitution, s'était assez augmenté, pour qu'elle cherchât à les établir dans un local plus convenable. Son confesseur, qui avait eu grande part à la fondation de cette œuvre, trouva, dans la charité de quelques personnes, les ressources néces-

aires pour louer un petit corps de logis dans la rue du herche-Midi, et pour y installer les Filles du Bon-Pasteur. me de Crombé était, de fait, la supérieure de cette communauté naissante, qui n'existait que par ses soins, sous œil vigilant du curé de Saint-Sulpice; elle avait négligé e demander à l'autorité civile une permission régulière, vant d'entreprendre l'établissement d'une maison de refuge, ouverte aux filles et aux femmes de mauvaise vie; lle ignorait que, par suite des abus qui avaient eu lieu ans des établissements de cette espèce, le lieutenant-riminel, M. de La Reynie, était bien décidé à n'accorder ucune permission pour de pareils établissements. Elle chappa néanmoins, pendant un an, aux enquêtes et aux oursuites que devait amener la découverte de sa maison, qui contenait déjà plus de trente recluses. Pour faire vivre es misérables créatures, elle allait de porte en porte ramasser la desserte des tables et tendre la main, en invoquant le nom du Bon-Pasteur. Elle en était arrivée à un el degré de dénûment, qu'elle ne pouvait plus payer le oyer de la maison qu'elle occupait, au mois de février 688. Un commissaire de police fut envoyé pour constater a contravention qui avait excité des plaintes et motivé ien des calomnies : Mme de Crombé vint elle-même introduire cet officier dans la retraite du Bon-Pasteur, et elle réussit à l'intéresser vivement à la belle œuvre qu'elle avait commencée avec tant de courage et de dévoûment. Ce commissaire, édifié de tout ce qu'il avait vu et entendu, alla rendre compte de sa visite à M. de La Reynie : « Si out ce que vous venez de me dire, objecta le lieutenant-riminel, se confirme dans une seconde visite que vous rerez à cette bonne veuve, je ne trouve rien, dans son objet et dans sa conduite, qui ne soit très-bon et qui ne mérite d'être favorisé. » Cette seconde visite eut lieu peu de jours après, et le commissaire se retira, plus ému, plus enchanté que la première fois : « Qu'on mène ailleurs, lui avait dit

Mme de Crombé avec un saint enthousiasme, qu'on mèn
ailleurs les pécheresses qu'on veut arracher au mal de vi
force ; la maison du Bon-Pasteur n'est que pour celles q
embrassent le bien de bonne volonté ! » M. de La Reyni
si dur et si sévère qu'il fût se laissa toucher au récit qu'
lui fit des merveilleuses victoires que la pieuse veuve ava
déjà obtenues, par des voies de douceur et de persuasi
évangélique, sur des natures perverses et sur des cœu
corrompus. Non-seulement il fit savoir à Mme de Crom
qu'il lui accordait, pour agrandir son institution, une bel
maison voisine, que le départ d'un protestant avait laiss
vacante et sans maître, mais encore il alla lui-même inf
mer le roi et Mme de Maintenon des heureux commenc
ments de cette nouvelle communauté, qui devait être a
torisée et protégée dans l'intérêt de la morale publiqu

Huit jours après, Mme de Crombé recevait un ordre
roi, et désormais l'existence de la maison du Bon-Paste
était assurée. Cet ordre portait : « Que le roy estant i
formé de la sage conduite de la dame de Crombé à l'éga
des pauvres filles qui cherchoient à se retirer du désord
Sa Majesté lui accordoit sa protection, afin qu'elle pu
donner une plus grande estendue à sa charité. » Mme
Crombé venait d'être mise en possession de la maison aba
donnée, et le roi lui envoya une somme de 1,500 livr
destinée à couvrir les premiers frais de l'installation. I
dons volontaires qui affluèrent de toutes parts, dès q
Louis XIV se fut déclaré le protecteur de l'œuvre, pern
rent à la fondatrice d'acheter bientôt une seconde mais
attenant à la première et d'y faire construire un bâtime
neuf. En moins de deux ans, l'asile du Bon-Pasteur pouv
loger cent-vingt pénitentes, et renfermait, en outre, to
les lieux nécessaires à la communauté, tels que la chapel
le chœur, la salle de travail, etc. Les libéralités du roi
celles de Mme de Maintenon contribuèrent à réaliser l
pieux desseins de Mme de Crombé, qui mourut, en 1692.

âge de trente-six ans entre les bras des pécheresses qu'elle vait converties. « Quand Dieu m'aura retirée du monde, ur disait-elle à son lit de mort, vous comprendrez, mes les, si vous aviez quelque inquiétude sur l'avenir qui ous attend, que ce n'est pas moi, mais lui seul, qui soute- ait sa maison. » L'archevêque de Paris avait approuvé le èglement fondamental de la communauté; mais la fonda- on de Mme Crombé ne fut confirmée qu'en 1698, par lettres atentes du roi. Ces lettres patentes rappelaient que, dans ette maison soutenue par les seuls secours de la Provi- ence, la fondatrice « recevoit gratuitement les filles que libertinage ou la nécessité avoit engagées dans le désor- re, lorsqu'elles venoient dans la résolution d'y faire péni- nce; préférant toujours celles que la pauvreté mettoit ans l'impuissance d'être reçues, faute de pension, dans les aisons de refuge et de la Madeleine. » En conséquence, roi, qui avait plus d'une fois distribué ses aumônes à un établissement si utile au public et si avantageux pour la onversion de tant d'âmes perdues, » autorisait cet établis- ement, « pour y estre les filles de mauvaise conduite, qui y retirent volontairement, reçues gratuitement et sans ucune pension, en observant les règles et constitutions usdites, sans qu'il y soit apporté aucun changement, pour uelque cause que ce soit, si ce n'est de l'ordre du sieur rchevesque de Paris, lequel et ses successeurs seront tou- ours et à perpétuité supérieurs de ladite maison, et sous ay tels prestres, non religieux, qui seront par luy commis t nommés. »

Le règlement de cette communauté ne différait guère de elui des autres maisons de refuge, et nous pensons qu'il uffira de l'analyser rapidement pour les faire connaître ous, à quelques détails près. Le Bon-Pasteur se composait e deux sortes de personnes : les Sœurs, dont la conduite toujours été régulière, et qui se consacrent gratuitement

à la conversion des pécheresses ; les Filles pénitentes qu
pour expier leurs péchés, embrassent volontairement u
vie de mortification, de travail et de retraite. On ouvre
porte à toutes les filles qu'une sincère conversion retire
monde ; mais on préfère celles qui sont en plus grand da
ger. On ne reçoit pas les femmes mariées, ni les filles e
ceintes, ni celles qui seraient attaquées de quelque m
contagieux. Aucune fille n'entre dans la maison, qu'e
n'ait postulé quelque temps et donné des marques de repe
tir sincère. Avant de recevoir une postulante, on lui expo
très-exactement le régime intérieur de la communauté ;
elle persiste dans sa vocation, alors on la met d'abord
retraite, et elle ne communique qu'avec les sœurs cha
gées de l'instruire et de la surveiller ; elle n'est admise à
vie commune, qu'après un temps d'épreuve plus ou moi
prolongé.

Les avis généraux, qu'on adressait aux postulante
étaient bien faits pour effrayer et dégoûter celles q
n'avaient pas une vocation fervente : « Les filles q
veulent entrer au Bon-Pasteur doivent être averties que
vie qu'on y mène est dure, pauvre et très retirée ; on
garde, presque durant tout le jour un profond silence ;
y vit dans une obéissance aveugle pour tout ce qui n'e
pas contraire aux lois de Dieu, dans une mortification e
tière des sens, une abnégation continuelle de soi-même.
Les filles sont toujours ensemble durant le jour et dura
la nuit, et ne font rien sans permission ; elles reçoive
très-rarement des visites, et ces visites ne doivent dur
qu'environ un quart d'heure, et cela en présence d'u
sœur qui écoute. — Elles ne peuvent rien recevoir en pa
ticulier, ni rien garder, sans la permission de la sup
rieure : tout se possède en commun. — Les amitiés par
culières, qui sont une source de dissipation et de divisio
ne seront point souffertes, sous quelque prétexte que

puisse être. Tout ce qui sent l'esprit du monde, curiosités, nouvelles, entretiens trop humains, tout cela doit être banni de la maison. — Pour prévenir la tentation d'écrire, on ne donne ni encre ni papier; il en faut demander à la supérieure qui lit les lettres qu'on reçoit et qu'on écrit. — On entre au Bon-Pasteur pour y vivre dans la simplicité et dans l'humilité. Il ne faut pas, néanmoins, que l'humilité engage les filles que Dieu auroit préservées, à se mettre au rang de celles pour lesquelles cet asile est établi; ce seroit violer la vérité et la justice. — On garde toujours celles qui ont bonne volonté, en quelque infirmité qu'elles tombent mais on renvoie les incorrigibles. »

Le costume des filles du Bon-Pasteur était à peu près le même que celui des communautés analogues : leurs robes de bure ou de gros drap brun, à manches larges et tombant à col fermé et attaché par une agrafe, se serraient à la taille avec une ceinture de cuir noir, garni d'une boucle de fer noirci; elles portaient, néanmoins, par-dessus leurs robes, un corset en toute saison, et un jupon en hiver seulement, avec une camisole blanche, de revèche, sans apprêt; elles avaient des bas de laine tricotée et des sandales de bois, en guise de souliers; elles mettaient par dessus le gros bonnet de laine qui couvrait leur tête rasée, une double coiffe d'étamine très-épaisse en forme de cornette, longue de deux tiers et profonde d'un quart d'aune. A leur ceinture pendait un gros chapelet de bois brun, terminé par une croix portant un Christ en cuivre jaune. Elles ne se servaient de gants que dans la rigueur de l'hiver, pour éviter que leurs mains ne se gerçassent et ne fussent hors l'état de travailler; elles ne se débarraissaient de leurs tabliers, de serge d'Aumale, à bavette, que les dimanches et les jours de fête, où elles ne travaillaient pas à l'ouvroir. Il paraît que les Filles pénitentes, qui n'avaient pas encore bien renoncé aux vanités du monde, éprouvaient une répugnance invincible à endosser cette livrée de mortification

et de pauvreté, qu'elles ne devaient plus quitter jusqu' leur mort.

Chaque heure, chaque instant de la journée avait so emploi assigné pour le travail ou pour la prière. Ce n'étaien qu'oraisons dites à voix haute ou basse, lectures édifiantes conférences religieuses, stations à l'église, examens de cor science, entrecoupant les occupations silencieuses de l'ou vroir, qui commençaient à cinq heures du matin et qui fi nissaient à huit heures et demie du soir. Du reste, dans c règlement rédigé par une femme chaste et pieuse, on n remarque aucune prescription qui rappelle l'ancien état de recluses du Bon-Pasteur, et qui ait trait à quelques-uns d leurs vices ordinaires. Le chapitre du dortoir ne laisse pa soupçonner les désordres que la perversité de quelque prostituées mal converties ne rendait que trop fréquent dans les maisons de refuge comme dans les maisons d force; quelques articles de ce chapitre indiquent cependan les précautions qu'on avait été obligé de prendre pour qu rien ne s'y passât, qui pût être contraire à la décence et l'honnêteté : « Quoique les dortoirs soient communs, dit l règlement de Me de Crombé, les lits sont cependant rangé d'une telle manière et se ferment si exactement par l moyen des rideaux, que les Filles peuvent se lever et s coucher sans se voir. — On changera les Pénitentes de lit et de dortoirs, selon qu'on le trouvera à propos, sans qu'o leur en apporte ou qu'elles en demandent d'autre cause qu le désir de leur perfection ; et quoique cet article paroiss d'abord peu important, l'expérience a appris qu'il étoi souvent nécessaire. — Chacune des Filles se mettra sou son rideau et se déshabillera modestement et promptemen pour être couchée à la fin du *Miserere*. — Celle qui réciter le *Miserere* dira tout haut : « Pensons, mes sœurs, que nou sommes au lit de la mort ! » et ensuite une sœur donnera d l'eau bénite à toutes les Filles, qui tâcheront de s'endormi

n disant : « Mon Dieu ! je vous recommande mon âme ! » u ces paroles de David : « Je m'endormirai dans la paix, t me reposerai en Dieu seul. » — Quand on descendra our la prière, la sœur qui couche dans chaque dortoir en era le tour, afin de voir s'il ne reste personne, et elle fernera la porte à la clef ; elle en fera autant le soir, en visiant si toutes sont dans leurs lits ; après quoi, elle éteindra es lampes et mettra la clef sous son chevet. — On tient ne lampe allumée, toute la nuit, dans les grands dortoirs, pour les besoins qui pourraient subvenir. » Il n'est pas uestion des soins de propreté et de toilette, auxquels les Filles pénitentes n'avaient probablement pas renoncé tout à fait, en renonçant au monde et à Satan ; on pourrait toutefois en découvrir la trace dans cet article mystérieux et amphibologique : « Les Filles prendront garde d'éviter la délicatesse, dans une maison qui est consacrée à la pénitence ; elles s'abandonneront au soin des Sœurs, lesquelles remplies et animées de l'esprit du Bon-Pasteur, auront pitié de celles qui sont infirmes. » Est-ce à dire que les ablutions les plus indispensables étaient comprises dans cette *délicatesse* que les Filles devaient éviter ?

La nourriture des Filles du Bon-Pasteur suffisait à peine pour les empêcher de souffrir la faim : elle eût servi à éteindre les ardeurs de la sensualité plutôt qu'à les exciter. Tous les jours, à huit heures du matin, leur déjeuner frugal se composait d'un morceau de pain, pesant cinq ou six onces, et d'eau claire, à discrétion. Le dîner, qui les réunissait au réfectoire vers onze heures et demie, ne leur offrait d'ordinaire qu'un potage et trois ou quatre onces de viande, à laquelle on ajoutait quelquefois de la salade ou du riz ; les jours maigres, la viande était remplacée par des pois, ou des fèves, ou des lentilles. Le souper qui avait lieu à sept heures du soir, remettait sur la table les restes du dîner : « En allant au réfectoire, dit le règlement, on se

souviendra des suites horribles de l'intempérance de n
premiers parents, et l'on demandera la grâce de se ten
dans les bornes précises de la nécessité. » Les Filles, q
arrivaient au réfectoire après le *Benedicite*, étaient tenu
de manger à genoux ; celles qui s'imposaient quelque pén
tence particulière, pouvaient, avec la permission de la s
périeure, « manger les restes ou à terre. » Ces pauvres p
nitentes ne buvaient jamais de vin, et l'on ne servait rien
table, qui ne fût *trés-commun* et convenable à des péch
resses « qui devoient comme David, tremper leur pain da
leurs larmes et le manger avec la cendre. »

Il n'y avait qu'un seul confesseur pour toute la comm
nauté ; ce confesseur, choisi par le supérieur, ne pouva
pas avoir moins de quarante ans, et devait être d'une c
pacité connue, d'une piété exemplaire, d'une conduite irr
préhensible : « Il ne parlera, dit le règlement, que dans
confessionnal aux Filles pénitentes, joindra dans ses m
nières la gravité avec la douceur, et mesurera si bie
ses paroles, que, sans rebuter ni flatter les âmes, il l
occupe uniquement de Jésus-Christ, qui doit agir et parl
en sa personne. Il vivra dans une parfaite intelligence av
le supérieur, la supérieure et la communauté ; évitant
donner le moindre soupçon de sa fidélité dans son mini
tère, et entretenant avec soin l'union, la subordination,
régularité et la charité. » On comprend tous les périls q
menaçaient la confession, au milieu de ces femmes, naguè
encore livrées à la prostitution et relevées à peine de le
état abject. L'habitude du péché les tourmentait souve
sous leur robe de bure, et, entraînées par la pente de le
vie passée, elles se prenaient à aimer leur confesseu
comme elles avaient fait de leurs compagnons de plaisi
Le confesseur était le seul homme qui entrât à toute heu
dans la maison ; le supérieur s'y montrait aussi quelqu
fois, et si l'on y recevait des personnes étrangères, q
venaient sous les auspices du lieutenant général de poli

visiter l'établissement, ces personnes n'étaient point admises dans la salle où se tenaient les Filles et les Sœurs, avant que trois coups de cloche eussent averti les Filles de remettre leurs coiffes et de les baisser. Quant aux Sœurs, on les voyait à visage découvert, et il ne leur était point interdit de répondre aux visiteurs qui leur adressaient la parole. Enfin le lieutenant de police, comme protecteur titulaire de la maison du Bon-Pasteur, y envoyait ses délégués ou ses agents, dans toutes les circonstances où l'intervention de l'autorité civile devenait nécessaire, quoique la supérieure, assistée des principales Sœurs, eût tous les pouvoirs requis pour diriger et administrer la communauté, avec l'approbation de la mère temporelle, qui était une dame du monde aussi distinguée par son rang que par sa vertu.

C'était donc la supérieure qui, après s'être concertée avec les Sœurs les plus anciennes de la communauté, recevait, plaçait ou congédiait les Filles pénitentes. Le lieutenant de police n'intervenait que bien rarement dans ces questions personnelles, et son rôle se bornait ordinairement à présenter et à recommander quelques brebis égarées. Les plus grandes pécheresses étaient celles qu'on accueillait avec les plus grandes démonstrations de charité : « C'est ainsi, dit le règlement, que le Sauveur, loin de rebuter la Femme pécheresse, la reçut avec autant de douceur, il lui fit part d'une grâce si abondante, qu'elle mérita d'être préférée aux Pharisiens, qui menaient aux yeux des hommes une vie si pure et si austère. » Celle qui était admise dans la maison après un temps d'épreuve, y entrait, pour ainsi dire, absolument nue, comme si elle se dépouillait de tout son passé scandaleux, car toutes les hardes qu'elle avait sur elle ou qu'elle apportait, ainsi que ses meubles et son argent, étaient déposés dans un coffre fermé ou enveloppés dans un paquet; on les lui rendait intégralement, si la vocation s'affaiblissait et se retirait d'elle, ou bien si la supérieure voulait à la congédier. Avant de prononcer l'expulsion d'une

Fille incorrigible, on avait toujours employé, pour la ram
ner au devoir et la soumettre à la règle, les moyens coerc
tifs et répressifs que le régime de la maison mettait ent
les mains des Sœurs. Il est certain, cependant, que, da
aucun cas, les délinquantes ne subissaient la fustigation
d'autres mauvais traitements, comme le bruit s'en était r
pandu parmi le peuple, et surtout chez les prostituées q
n'avaient jamais eu la pensée d'entrer au Bon-Pasteu
Mais il pouvait arriver qu'une Fille, coupable d'une gra
infraction à la règle, ou qui avait été un objet de scanda
et de perdition pour ses compagnes, fût retenue en priso
peut-être au cachot, jusqu'à ce que le conseil de la sup
rieure eut statué sur le sort de cette malheureuse.

Quoiqu'il en soit, le Bon-Pasteur fut, de tous temps,
terreur des femmes, de mauvaise vie, qui entendaient p
sister dans leurs désordres et qui n'avaient point assez
malédictions, d'injures et de quolibets, pour celles que
repentir poussait à s'enfermer dans ce redoutable asi
L'utilité d'un pareil établissement avait été reconnue, né
moins, par tous les gens honnêtes et les personnes pieus
les maisons de Saint-Théodore, de Sainte-Valère et du S
veur furent créées sur le modèle de la maison du Bon-P
teur, qui resta le type le plus parfait des lieux de refuge t
de pénitence, destinés aux filles et aux femmes débauché
Les villes d'Orléans, d'Angers, de Troyes, de Toulou
d'Amiens, de Rouen, de Châlons, de Corbie, etc., voulur t
avoir des établissements du même genre, et demandère
pour les former, l'assistance des Sœurs du Bon-Paste
qui eurent la gloire de fonder, dans ces villes, de nouvel s
maisons de retraite, ressortissant de celles de Paris et c
formes à l'institution de M^me^ de Crombé, Il y eut ainsi,
toute la France, jusqu'à la révolution de 1789, un gra d
nombre de ports de salut, toujours ouverts aux miséra s
victimes, que le naufrage de leur innocence et de leur
deur avait jetées au milieu des abîmes de la Prostitutio

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE. — Nécessité d'établir des maisons de force, pour les véritables prostituées. — La mendicité et le vagabondage favorisent la prostitution. — Les Caignards. — La débauche chez les pauvres. — Premier établissement pour les Pauvres enfermés. — Anciens statuts de 1611. — Le rendez-vous des caymands et caymandes. — Les Bohémiens et les Bohémiennes. — Leur arrivée en France au quinzième siècle. — Leurs mœurs. — Leur code amoureux. — Décadence de l'hôpital des Pauvres enfermés. — Le Bon-Secours. — Vagabonds et mendiants envoyés en Amérique. — Les *fours* de Paris. — Établissement de l'Hôpital général. — La Salpétrière des femmes. — Les *gâtées*. — L'hospice des vénériennes à Bicêtre. — Ses horreurs. — Les ordonnances de 1684. — La maison de refuge et de correction pour les enfants pauvres. — Celle des enfants de famille. — Régime de ces deux maisons. — Ce que devenaient les filles au sortir du Refuge. Digression sur le mariage des filles débauchées et sur leur réhabilitation. — La maison de force de la Salpétrière. — Son organisation. — Ce que devenaient les prostituées après leur mise en liberté. — Convoi des filles de l'Hôpital pour le Canada et les îles de l'Amérique. — Lettres de cachet pour enfermer les femmes mariées et les filles mineures. — La bohémienne Léance. — Projet d'un nouvel établissement correctionnel contre la prostitution publique.

Les maisons de refuge pour les filles et les femmes débauchées appartenaient essentiellement à la charité privée, et s'établissaient, avec l'autorisation des magistrats, sous la règle d'une communauté religieuse; mais les maisons de force, quoique confiées aussi à la surveillance immédiate de ces communautés autorisées, devaient ressortir exclusivement de la juridictiou civile, et se trouver toujours sous la main de la justice et de la police. Ces maisons de force ne suffisaient pas, si nombreuses qu'elles pussent être en France, pour séquestrer du commerce du monde les malheureuses, convaincues de libertinage public et livrées par état ou par habitude à la prostitution la plus ignominieuse : d'une part, il n'était pas possible d'enfermer plus de trente

à quarante personnes dans les prisons de chaque commu nauté qui se consacrait à la correction des mœurs ; d'autr part, l'incarcération et la réclusion d'une débauché n'avaient lieu qu'en vertu d'un ordre spécial, délivré par l roi, le Châtelet ou le Parlement, à la suite d'une plainte d la famille ou d'une information du procureur du roi. O n'emprisonnait donc de la sorte, aux Filles-Dieu et au Madelonnettes, que des filles et des femmes qui avaien déshonoré le nom qu'elles portaient, et dont la vie scanda leuse faisait la honte de parents honorables, honte rejail lissant sur le corps entier de la noblesse, ou de la magis trature, ou de la bourgeoisie. Une lettre de cachet, qu'ell émanât du pouvoir royal ou de l'autorité judiciaire, n s'obtenait pas sans d'actives démarches, et dépendait tou jours du crédit de ceux qui la demandaient ; il fallait, e outre, payer d'avance une pension assez forte pour assure la nourriture et l'entretien de la captive, qui redevena libre, dès que les parties intéressées avaient négligé de r nouveler cette pension alimentaire.

Ce n'était pas là, il faut l'avouer, un moyen bien efficac pour remédier aux désordres effroyables que la débauch entretenait au sein de la population des cités. La justice la police ne pouvaient pas, sans manquer à leurs devoi les plus impérieux, tolérer l'exercice patent de la prostit tion, lorsque la loi la condamnait comme un délit. Or, e dépit de toutes les ordonnances royales, municipales et c viles, la prostitution existait à l'état permanent et indél bile parmi les classes pauvres et réprouvées ; elle ava même d'immenses foyers en activité continuelle, dans l grandes villes où affluaient sans cesse, de toutes parts, u multitude de gens sans aveu et sans condition, de mendian et de vagabonds, de femmes perdues et de mauvais sujet Nous avons décrit, d'après le témoignage de Sauval, c Cours des Miracles, qui subsistèrent dans toute leur horre

jusqu'au milieu du dix-septième siècle, et qui s'étaient attachées comme des chancres hideux à presque tous les quartiers de Paris (Voy. au tome IV, p. 105 et suiv.). Nous avons osé pénétrer, à la suite de notre savant guide parisien, dans les repaires du vice, où des créatures ignobles, qui n'avaient plus rien de leur sexe, se prostituaient pour deux liards ou pour rien (*Ibid.*, p. 107); nous sommes descendus avec dégoût dans ce rendez-vous nocturne des plus sales débauches, qu'on appelait le *Caignard* (*Ibid.*, p. 91), et qui eut l'honneur de laisser son nom générique à tous les mauvais lieux du plus bas étage : « En ma grande jeunesse, dit Etienne Pasquier dans ses *Recherches de la France* (liv. VIII, ch. XII), ces fainéants (les gueux de Paris) avoient accoustumé, au temps d'esté, de venir loger sous les ponts de Paris, garçons et garces, pesle-mesle, et Dieu sait quel mesnage ils faisoient ensemble. » Le prévôt de Paris eut beau leur défendre, sous peine du fouet, d'élire domicile entre les pilotis des ponts, où ils allaient chercher de la fraîcheur et de l'ombre, le Caignard ne fut jamais abandonné par ses hôtes ordinaires qui s'y glissaient la nuit et qui s'y cachaient le jour. Les vieilles prostituées, qui n'osaient plus montrer au soleil leur visage cicatrisé, rongé d'ulcères et diapré de bubons vénériens, pouvaient encore continuer leur métier à la faveur des ténèbres et vivaient retirées au fond des *Caignards* de Paris. L'Estoile, dans son *Journal de Henri III* (édit. de M. Champollion, p. 199), dit que la femme de René Bianchi, parfumeur milanais, « estoit une putain qui mourut, en un *Caignart*, au lit d'honneur, » tandis que son mari était mort sur un fumier, « consumé de pous et de vermine. » Voilà quelles étaient alors les plus dangereuses prostituées, et cependant l'administration de la police, aurait-elle eu les moyens de les atteindre, se serait trouvée impuissante pour les retrancher de la société qu'elles empoisonnaient physiquement et moralement.

On les laissait donc, ces êtres dépravés, vaguer librement ça et là dans l'intérieur des villes, mendier aux portes des églises, étaler leurs plaies et leurs infirmités répugnantes, et, le soir venu, ramasser de misérables salaires dans tous les endroits suspects où la prostitution errante avait encore droit d'asile. Elles outrageaient impunément les mœurs et bravaient insolemment les prohibitions de la loi, car les sergents dédaignaient de les arrêter, à moins du cas de flagrant délit, car les prisons du Châtelet, de la Conciergerie du For-l'Evêque et de Saint-Germain-des-Prés n'étaient point assez vastes pour contenir la vingtième partie des femmes publiques, qui faisaient ménage avec les mendiants, les bohémiens, les voleurs et les gueux. La santé du peuple se ressentait cruellement de ce fâcheux état de choses, et les maladies vénériennes, que la débauche traînait partout à sa suite et qui ne trouvaient pas d'hospitalité dans les hôpitaux, avaient pris un caractère si contagieux et si horrible, que la moitié de la population indigène des Cours des Miracles et des Caignards était en proie à cette peste incurable, qui défigurait, estropiait et pourrissait les malades, qu'on voyait, suivant l'expression usitée, « perdre leurs membres et s'en aller par morceaux. » La prostitution populaire, celle des pauvres, la plus active, la plus effrénée, la plus malsaine de toutes, ne fut réellement atteinte par des mesures répressives qu'à l'époque où la police de Paris, cédant enfin aux plaintes et aux remontrances des citoyens honnêtes et paisibles, arrêta, en principe, que la mendicité devait être interdite, et que les pauvres devaient être enfermés. Parmi les pauvres, se trouva comprise, tout d'abord, la pire espèce des prostituées.

Ce fut seulement en 1605 qu'on commença de faire, à Paris, l'essai du système de réclusion et de travail forcé pour les pauvres, qu'on retirait dans un hospice où ils devenaient tous ouvriers, et qui apprenaient ainsi à gagner

leur vie (Voy. les *Mémoires concernant les Pauvres qu'on appelle enfermez,* publiés en 1612). Ce système avait depuis longtemps, réussi en Italie et surtout en Hollande, où l'hôpital d'Amsterdam offrait un exemple remarquable de la moralisation qui s'opère sur les natures les plus dégradées, par les effets d'une vie régulière et laborieuse. Mais il eut beaucoup de peine à se faire adopter en France, où la pauvreté jouissait des priviléges exhorbitants et se sentait riche surtout de son indépendance. Le premier établissement, où l'on enferma des pauvres pour les faire travailler, ne s'était fondé qu'aux dépens de la charité particulière, qui fournissait amplement aux besoins matériels des ouvriers, mais qui manquait de force et d'autorité pour dompter des caractères rebelles et corriger des vices invétérés. Il y eut aussi de bien étranges désordres dans cet établissement, où les sexes et les âges n'étant pas séparés, la plus dégoutante promiscuité régnait impudemment dans les dortoirs comme dans les ateliers. L'essai n'avait été tenté que sur un petit nombre de pauvres, qu'on avait enlevés dans les rues et qui n'étaient pas aisément remplacés par d'autres, quand ils parvenaient à s'échapper. Cependant cette épreuve fut jugée assez concluante, pour que des personnes charitables s'assemblassent au Bureau des Pauvres, sous l'inspiration de l'archevêque et du lieutenant-civil, afin d'aviser aux moyens d'appliquer la nouvelle *police* à tous les pauvres natifs de Paris et de les enfermer dans un hôpital. On se borna, toutefois, à un essai plus imposant : on acheta trois grandes maisons dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés, et on les appropria tant bien que mal à cette destination, en attendant qu'on eût réuni l'argent nécessaire pour la construction d'un vaste hôpital. Selon les statuts qui furent dressés alors, les pauvres qui justifieraient être nés sur le territoire de la prévôté de Paris, pourraient seuls être admis dans l'hôpital ; les hommes et les femmes y seraient

séparés, « et en diverses habitations : » les enfants des deux sexes au-dessous de huit ans, demeureraient ensemble loin du contact corrupteur des adultes ; les malades invalides et atteints de maladies incurables seraient aussi logés séparément; chaque pauvre homme ou femme, recevrait tous les jours deux pains de douze onces et un demi-litron de légumes secs ou frais, cuits au sel et à l'eau, pour la nourriture de la journée ; tous les ans, il leur serait délivré à chacun deux paires de chausses, jupes et bas de chausse, trois chemises de grosse toile, un bonnet de laine, deux paires de sabots et deux écuelles de bois ; moyennant cette distribution d'habillements et de vivres, les pauvres enfermés se verraient obligés de travailler du matin au soir, dans les ateliers où la besogne leur serait distribuée par les maîtres et gouverneurs qu'on choisirait d'ordinaire parmi le bas clergé.

L'exécution des lettres patentes du roi, relatives aux hôpitaux des Pauvres enfermés, avait rencontré des difficultés aussi sérieuses qu'inattendues ; à la fin de l'année 1611, ces lettres patentes vérifiées et enregistrées par le Parlement, le premier président et le procureur général avaient fait publier, à son de trompe, par tous les carrefours et dans les marchés, et afficher au coin des rues, que tous les vagabonds, fainéants, *caymans* et *caymandes*, valides et invalides, étrangers et forains, eussent à sortir de Paris dans la huitaine, sous peine d'être traités, selon la rigueur des lois, tandis que tous mendiants et mendiantes, caymans et caymandes, natifs de Paris, étaient sommés de se trouver sans faute ni délai, à jour dit, sur la place de la Foire St-Germain, pour être conduits aux hôpitaux où ils devaient être enfermés. Cette ordonnance aurait pu produire une émeute redoutable, car on comptait dans la ville plus de quarante mille pauvres, tant hommes que femmes ; mais la crainte de se voir enfermés ou emprisonnés, en fit sortir de

Paris le plus grand nombre qui se répandirent aux environs, avant le jour fixé pour le rendez-vous général. Ce jour-là quatre-vingt-onze pauvres se présentèrent de bonne volonté, et tous les autres se tinrent cachés dans leurs repaires où les sergents n'osèrent pas les aller appréhender au corps. Pendant quelques mois, les Cours des Miracles parurent désertes, et leurs tristes habitants y restèrent confinés ; on ne voyait plus circuler par la ville ces gueux éhontés, qui avaient de si ingénieuses inventions pour simuler tous les genres d'infirmités, et qui faisaient, dit un contemporain, « démonstrations effroyables et en diverses sortes aux parties honteuses (Voy. les *Mémoires concernant les Pauvres enfermez*) . » On ne voyait plus, le soir, à l'angle des rues, errer des spectres féminins, parés de vieux oripeaux, agaçant les passants, les provoquant avec des gestes obscènes et des paroles déshonnêtes, et les entraînant, comme des harpies, dans quelque caverne d'impureté. Mais si la ville s'était débarrassée, du moins en apparence, d'une partie de ses plus détestables parasites, la banlieue et même les faubourgs avaient été envahis par un débordement de vauriens, les plus méchants et les plus vicieux, qui n'attendaient qu'une bonne occasion pour entrer en vainqueurs dans la capitale qu'ils avaient momentanément évacuée à regret : « Ils se retiroient vingt, trente, quarante, plus ou moins, dans des estables, granges et masures, de tous aages et sexes, meslés ensemble comme bestes brutes, avec hasard et danger aux passants, au grand préjudice de la société humaine. »

Ces dangereux coquins, qui avaient pris positiou à Saint-Antoine-des-Champs, à Reuilly, à la Ville-l'Evêque, comme une volée de corbeaux qui guettent une proie, n'étaient autres que les Bohémiens ou les Egyptiens, qu'on avait vus pour la première fois apparaître, aux alentours de Paris, en 1427, lorsque la curiosité des Parisiens fut singulière-

ment excitée par l'arrivée d'une bande de ces étrangers, qui campèrent, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs chevaux, au bourg de la Chapelle-Saint-Denis, durant plusieurs mois : « Les hommes estoient très-noirs, les cheveux crespez; les plus laides femmes que on peust veoir, di un chroniqueur contemporain, cité par Etienne Pasquier dans les *Recherches de la France* (liv. IV, ch, XIX), et le plus noires, toutes avoient le visage deplayé (*sic*), cheveux noirs comme la queue d'ung cheval, pour toutes robbes un vieille flossoie très-grosse, d'un lien de drap ou de corde liée sur l'espaulle, et dessus un pauvre roquet ou chemis pour tous paremens. Bref, c'estoient les plus pauvres créatures que on veit oncques venir en France, de aage d'homme et néantmoins leur pauvreté, en la compagnie, avoit soi cières qui regardoient ès maius des gens et disoient ce qu advenu leur estoit au à advenir, et mirent contens (di cordes) en plusieurs mariages, etc. Qui pis estoit, en pa lant aux creatures, par art magique ou autrement, p l'Ennemy d'enfer, ou par entreject (tours) d'habilité, fa soient vuider les bourses aux gens. » Ce fut sous ces f cheux auspices, que les Bohémiens s'étaient fait connaître dès leur première apparition en France, et depuis lors, n'avaient que confirmé de plus en plus la mauvaise opini répandue sur leur compte. « Ils menoient dit Sauval, u vie exécrable; ils n'exerçaient pas d'autre métier, que cel de tromper le monde et de vivre à ses dépens, en prom nant ça et là leurs ingénieux tours de passe-passe, leu larcins audacieux et leurs innombrables astuces. Il ne no importe pas de rechercher ici leur origine et de prou qu'ils venaient du fond de l'Inde, par troupes vagabond et nomades qui se mettaient partout en guerre ouverte av les lois et les mœurs de la société chrétienne. Nous devo seulement constater que l'autorité civile et ecclésistique s considérait comme des ennemis de l'ordre public, et s

poursuivait avec une implacable sévérité, car non-seulement ils commettaient sur leur passage tous les crimes et tous les attentats contre les personnes et les propriétés, mais encore, par leur exemple pernicieux, ils prédisposaient le peuple à la débauche, à l'oisiveté et à tous les vices. Voilà pourquoi les Parlements avaient rendu tant d'arrêts, les rois promulgué tant d'ordonnances contre les Bohémiens. Un édit de 1560 enjoignait aux gouverneurs des provinces de les exterminer par le fer et par le feu; un édit de 1610 les bannissait du royanme, sous peine de galères.

On ne peut nier que la présence des Bohémiens, au milieu de la population, ne fût très préjudiciable aux bonnes mœurs. Les filles et les femmes de ces impudents coquins associaient ordinairement la prostitution à leurs honteux métiers, et nous avons vu, dans une satire de Courval-Sonnet, intitulée *le Débauché,* que cette prostitution même n'était, pour ces êtres dépravés, qu'un moyen de tromperie et de vol. Nous avons parlé aussi des dangers auxquels s'exposaient les libertins et les imprudents, qui s'aventuraient à suivre le soir une de ces noires sirènes dans quelque Cour des Miracles, où l'on devait s'estimer heureux d'en être quitte pour la perte de son argent et de ses habits. Il est certain que toute Bohémienne devenait, au besoin, une prostituée, tant qu'elle avait assez de beauté et de jeunesse pour exciter des désirs et provoquer à l'amour : « Ces jeunes filles, dit M. Désiré Nisard dans son *Histoire de Nîmes* où il nous représente les *Gitanas,* qu'on rencontre dans les provinces méridionales et qui n'ont pas, depuis près de cinq siècles, changé de caractère ni de genre de vie; ces jeunes filles, dont quelques-unes ont à peine seize ans, n'ont jamais eu d'innocence; venues au monde dans la corruption, elles sont flétries avant même de s'être données, et prostituées avant la puberté. » Quand elles avaient vieilli et qu'elles ne pouvaient plus servir par elles-mêmes à la

prostitution, elles s'y employaient toujours, en trafiquan de la pudeur et de la virginité des autres ; de là ce proverb qui a eu longtemps cours :

« Vieille Bohémienne et maquerelle
Sont deux les sœurs jumelles. »

Cependant, à en croire un auteur, qui avait bien étudi les mœurs des *Gitanos* d'Espagne, lesquels ne différaien pas des Bohémiens de France, ces Bohémiennes, que le poëtes et les conteurs de la fin du seizième siècle nou montrent si complaisantes et si faciles pour les amour mercenaires, auraient été des dragons de vertu et des mo dèles de fidélité vis-à-vis de leurs maris et de leurs amants « Il se peut bien trouver parmi nous des incestes, dit u vieux Bohémien que Cervantes a mis en scène dans sa nou velle de la *Gitanella*, mais on n'y souffre point d'adultère car si quelqu'une de nos femmes ou de nos maîtresses es surprise en flagrant délit, nous ne lui faisons aucun quar tier. Et ne t'imagine point que nous ayons recours à la ju tice, nous nous faisons justice nous-mêmes : nous somme ses juges et ses exécuteurs... C'est cette crainte et cett frayeur qui retiennent nos femmes dans les bornes de l chasteté, et de là vient que nous vivons en assurance de c côté-là. Il y a peu de choses que nous ne possédions e commun, mais les femmes et les maîtresses sont exceptée une de nos règles inviolables étant qu'elles doivent appa tenir uniquement à ceux qui les ont choisies. Il n'y a qu la mort qui puisse séparer un couple que l'hymen o l'amour avait uni. » Peut-être l'auteur de *Don Quichot* a-t-il poétisé un peu à sa manière, la théorie amoureuse conjugale des *Gitanos*, qui, en France du moins, ne se fa saient pas le moindre scrupule de toucher le prix de l'hon neur de leurs femmes et de vendre eux-mêmes trois o quatre fois la virginité de leurs filles.

Les Bohémiens et les autres vagabonds, qu'on avait voul

moraliser par le travail et qui disparurent pendant quelque temps de l'intérieur des villes, pour infecter les campagnes et envahir les villages, ne tardèrent pas à rentrer dans leurs anciens lieux d'asiles. Les hôpitaux, fondés exprès pour eux, n'avaient pu remplir le but de leur institution; l'argent n'avait pas tardé à manquer, et il avait fallu rejeter dans le sein de la société la plupart des êtres dépravés, qu'on croyait pouvoir condamner à une réclusion perpétuelle. Il ne resta de ces premières tentatives d'établissements pour les Pauvres enfermés, que deux ou trois maisons de refuge, entretenues chétivement aux frais de la charité particulière, et destinées à recueillir un petit nombre d'enfants des deux sexes, auxquels on procurait une éducation chrétienne, quelques vieilles femmes infirmes auxquelles on assurait une retraite hospitalière, et trente ou quarante filles débauchées, qui avaient manifesté le désir de se convertir, et qui étaient mises dans un lieu séparé qu'on appela le *Bon-Secours*. Ce n'étaient plus là ces maisons de force qu'on avait voulu établir à Paris et par toute la France, pour y séquestrer non-seulement les mendiants et les vagabonds, mais encore les gens dangereux et les femmes scandaleuses. Ces dernières, qu'on se proposait d'assimiler aux pauvres sans domicile et sans état, ne furent inquiétées et enlevées, que dans le cas où des plaintes graves s'élevaient contre elles de la part de leurs voisins ou de leurs dupes, et lorsque le curé de la paroisse qu'elles habitaient se voyait forcé d'intervenir lui-même pour faire cesser leurs désordres : on les rasait et on les expulsait de la ville, après les avoir tenues en prison et les avoir fait fouetter tous les jours. Mais souvent aussi quand les colonies de l'Amérique, le Canada surtout, demandaient de nouveaux envois de colons, le lieutenant du prévôt de Paris, sur un ordre du ministre d'État et en vertu de lettres de cachet que le roi accordait très-libéralement à

la navigation coloniale, faisait prendre dans les prisons et dans les hôpitaux les hommes les plus robustes, les femmes les plus jeunes et les plus saines, qui étaient conduits, enchaînés, dans un port de mer, et embarqués sur des vaisseaux de guerre ou sur des bâtiments marchands, pour aller repeupler le Nouveau-Monde (Voy. le *Poëte extravagant,* roman de Sorel, cité par Monteil, dans l'*Histoire des Français de divers états,* dix-septième siècle, ch. xxx). Ces départs pour les colonies étaient la terreur des prostituées qui restaient cachées, fenêtres et portes closes, quand elles venaient à savoir qu'il se préparait une flotille destinée au Canada, et si les sergents et les inspecteurs du Châtelet commençaient à remplir les *fours*, dépôts provisoires où l'on entassait les vagabonds arrêtés sur la voie publique. Les malheureuses, qui avaient été désignées pour être envoyées aux colonies, poussaient des cris de douleur et versaient des torrents de larmes, invoquant la compassion et la protection de tous les passants, pendant qu'on les transférait, des *fours* et des prisons, où elles se trouvaient détenues, sur des galiotes ou des bateaux pontés qui descendaient la Seine jusqu'au Havre-de-Grâce.

Malgré ces continuels enlèvements d'hommes et de femmes, la population des classes réprouvées et dangereuses s'était prodigieusement augmentée à Paris, et elle tendait à s'accroître tous les jours : les mendiants s'en allaient par bandes dans les rues, et leur audace impudente n'avait plus de bornes : « Il s'en faisoit enfin, dit Sauval (liv. V, p. 525), comme un peuple indépendant qui ne connoissoit ni loi ni religion, ni supérieur, ni police ; l'impiété, la sensualité, le libertinage étoient tout ce qui règnoit entre eux ; la plupart des assassinats, des larcins et des violences de jour et de nuit, étoient l'ouvrage de leurs mains, et ces gens, que l'état de pauvres rendait l'objet de la compassion des fidèles étoient, par leurs mœurs corrompues, par leurs bla

phèmes et par leurs discours insolents, les plus indignes de l'assistance du public : « Cet état de choses devenait intolérable, et, pour y remédier, les principaux magistrats du Parlement et du Châtelet convoquèrent chez eux, à différentes reprises, les notables habitants de Paris, qui consacraient leur fortune et leurs soins à des œuvres de charité. Le premier président, M. de Bellièvre, était l'âme de ces assemblées, qui, de 1640 à 1649, eurent des résultats très-efficaces pour le soulagement et la moralisation des pauvres; mais le principe du mal n'avait point été atteint, et le fléau de la mendicité résistait à tous les efforts de la bienfaisance. On en revint donc au projet d'enfermer et de faire travailler dans des maisons de force tous les vauriens qu'on voyait errer dans la ville, sans autre moyen d'existence que l'aumône, le vol et la prostitution. Ce fut M. de Bellièvre qui dressa les plans de l'Hôpital-Général et qui les fit approuver par le roi. Un édit, en date du 27 mai 1656, ordonna l'établissement de cet Hôpital, et nomma vingt-six personnes, de diverses conditions, pour directeurs perpétuels, sous la direction du premier président et du procureur général du Parlement. Les règlements de l'Hôpital, décrétés en même temps, furent conservés tels que M. de Bellièvre les avait rédigés lui-même. Dans ces règlements, il n'était pas question, du moins d'une manière spéciale, des prostituées et des femmes de mauvaise vie.

Ce n'est que longtemps après qu'il y eut, à l'Hôpital-Général, un local particulier, réservé à ces sortes de femmes. Dans l'origine, elles se trouvaient comprises parmi les mendiantes et les vagabondes, que leur exemple contagieux achevait de démoraliser, et qui demandèrent elles-mêmes à n'être pas confondues avec des créatures aussi méprisables. Les bâtiments de l'Hôpital-Général avaient été construits sur les vastes terrains de la Salpétrière; on n'y devait admettre que des femmes et des enfants. Les

hommes valides et invalides allaient occuper l'hospice que Louis XIII avait fait édifier, pour les soldats estropiés, sur l'emplacement du vieux château de Bicêtre, qui n'était plus qu'une ruine immense depuis deux siècles : « Les directeurs, dit Sauval, ont estimé nécessaire, pour la bienséance, l'ordre et la piété de séparer les deux sexes, en sorte qu'il n'y pût avoir aucune communication de l'un avec l'autre. » L'Hôpital-Général fut ouvert le 7 mai 1657 et, de ce jour-là, on défendit expressément de demander l'aumône dans Paris. Des quarante mille pauvres des deux sexes, qui vivaient aux dépens de la charité des passants ou qui tiraient des plus honteux métiers leurs moyens d'existence, il y en eut seulement cinq mille qui se présentèrent à Bicêtre et à la Salpétrière, pour s'y faire enfermer. Les autres se dispersèrent dans les provinces, ou bien se tinrent cachés dans la capitale, ne sortant que le soir et se dérobant aux poursuites des archers, qui avaient pour mission de ramasser tous les pauvres en rupture de ban et de les conduire de force à l'Hôpital-Général.

La maison de Saint-Denis, dite la Salpétrière, qui était la plus grande de toutes celles composant l'Hôpital, renfermait les petits enfants, les ménages et les femmes, de quelque âge qu'elles fussent. Les enfants, depuis quatre ans jusqu'à douze, recevaient les soins matériels et moraux que réclamait leur première éducation ; avant leur douzième année, les garçons étaient envoyés à Bicêtre pour y continuer leur apprentissage professionnel ; les filles entraient dans les ateliers de la Salpétrière. Les ménages, distribués dans deux cent cinquante cellules, n'étaient point astreints à un travail manuel, dont les dispensait leur vieillesse. Les femmes formaient deux grandes divisions, que leur âge et leur santé avaient nettement tranchées : ici les caduques et les infirmes ; là, celles qui étaient capables de travailler. C'était dans cette catégorie que se rencontraient naturellement les prostituées.

Parmi elles, on avait admis, d'abord, un grand nombre de femmes *gâtées*, qui communiquèrent, sans doute, à leurs compagnes, la hideuse maladie que le manque de soins et de médicaments avait rendue incurable. Les accidents vénériens qui se déclaraient continuellement dans cette partie de l'hospice, où l'on ne voulait renfermer que des femmes saines et valides, avaient attiré l'attention des directeurs ; ils décidèrent, en 1658, que les nouvelles venues seraient visitées par des médecins, à leur entrée à l'hospice, « lorsqu'elles portoient sur la figure des marques probables de maladies. » Selon Parent-Duchâtelet (*De la prostitution dans la ville de Paris*, t. II, p. 164), « à cette époque, le plus grand nombre des vénériens n'avaient aucune marque extérieure de la présence du virus dont ils étaient affectés. » C'est là, de la part du savant Cullerier, à l'autorité duquel Parent-Duchâtelet s'est rangé sans réflexion et sans examen, une assertion scientifique et historique, qui serait, au besoin, démentie par les témoignages contraires des médecins et des écrivains du dix-septième siècle. Il suffit d'avoir vu les estampes et les tableaux de cette époque, où sont représentés des mendiants et des bohémiens, pour se convaincre des effroyables désordres que le virus vénérien avait causés dans la santé de ces malheureux. Non seulement leurs membres atrophiés et perclus se refusent à les servir, et de hideux ulcères dévorent toutes les parties de leur corps ; non-seulement leurs pieds et leurs mains sont enveloppés de linges sanguinolents, mais encore leur visage, bouffi et déformé, est surchargé d'énormes verrues, couvert de pustules verdâtres ou de boutons écarlates, formant quelquefois une croûte épaisse, dans laquelle les yeux, larmoyants, sans cils et sans paupières, le nez rongé et ouvert, la bouche baveuse, sans dents et sans lèvres, apparaissent comme des plaies vives et enflammées.

Si l'on eût exécuté à la lettre les règlements de l'Hôpital-

Général, on n'aurait point reçu, à la Salpétrière non pl
qu'à Bicêtre, les pauvres des deux sexes, atteints de mal
dies syphilitiques ; mais, comme on ne les recevait point
l'Hôtel-Dieu ni dans les autres hôpitaux, à cause de l'ho
reur qu'ils inspiraient, ces malades honteux seraient re
tés par le fait seul de leur infamie, exempts des conditio
de l'enfermement et du travail forcé. Pour obvier à c
inconvénient, on consacra une chambre particulière a
traitement des affections vénériennes, dans l'intérieur c
la Salpétrière, pour les femmes, comme à Bicêtre, pour l
hommes. Mais chaque malade, à son entrée dans cet
chambre, était fustigé *très-rigoureusement*, et fustigé en
core, avec la même rigueur, à sa sortie ; car, dans la per
sée des directeurs de l'Hôpital-Général, une maladie véné
rienne était assimilée à un délit, puisqu'elle entraînait u
scandale public et semblait accuser un excès de libertinage
Cette odieuse fustigation fut maintenue, du moins en prin
cipe, jusqu'à la fin du règne de Louis XV. La chambre
réservée aux femmes *gatées*, se trouva bientôt trop petite
pour les contenir toutes ; l'administration de la Salpétrièr
se vit obligée d'ordonner quelques constructions pou
agrandir le local, mais on recula presque aussitôt devan
le danger de donner trop d'extension au traitement de
maladies impudiques, et il fut décidé qu'on n'augmente
rait pas le nombre de lits destinés à ces maladies. Nou
sommes forcés de croire qu'on renvoyait la plupart de
femmes, qui s'étaient présentées d'elles-mêmes à la Salpé
trière, et que la visite préliminaire des médecins avait fai
reconnaître infectées, car Parent-Duchâtelet a constaté
d'après les Archives de la Police, que les prostituées at
teintes du mal vénérien, effrayées des progrès de ce ma
et ne sachant où trouver les soins nécessaires à leur état
se faisaient arrêter comme mendiantes dans les rues, pou
obtenir les secours de la chirurgie et de la médecine, avec

la certitude d'être fouettées avant et après la guérison. Il est probable que beaucoup de malades, dont l'infection était récente ou légère, demeuraient confondues avec les femmes saines et valides, jusqu'à ce que leur mal secret se fût trahi par quelques symptômes extérieurs; dans ce dernier cas, elles pouvaient souvent dissimuler le caractère de leur maladie et se faire admettre, comme *écrouellées*, lépreuses, galeuses, épileptiques, au nombre des incurables qui avaient le droit de subir un traitement curatif, sans recevoir le fouet. Mais la chambre des vénériennes était environnée de tant de mystère, que son existence ne fut révélée, pour ainsi dire, qu'en 1684, par les ordonnances royales, qui réformèrent le premier édit d'établissement de l'Hôpital-général, en réglant le mode d'admission des prostituées et des femmes de mœurs scandaleuses.

La fustigation, qui précédait le traitement des maladies syphilitiques, devait être bien cruelle ou accompagnée de circonstances pénibles ou désagréables, puisque les directeurs de l'Hôpital-Général, dans une délibération de 1675, reconnurent que la crainte de cette étrange punition empêchait souvent les malades de déclarer leur état, et, par conséquent, de recourir en temps utile aux remèdes indispensables. On convint d'en référer à l'autorité supérieure, pour faire cesser tout à fait ou pour suspendre provisoirement ces exécutions pénales, qui avaient un si fâcheux résultat pour la santé publique. Malgré cette sage et humaine sollicitude, la salle des vénériennes ne suffisait plus pour la quantité de malades qu'on y entassait et qui se gâtaient mutuellement, en couchant trois ou quatre dans un seul lit; le mal s'accroissait d'une manière effrayante, il redevenait épidémique et contagieux, comme dans l'origine de son invasion en France; on put appréhender que ce foyer putride ne répandît dans toute la maison un air empoisonné. Médecins et chirurgiens dressèrent un procès-ver-

bal, qui fut mis sous les yeux du procureur général et d
premier président du Parlement. On dut en référer a
ministre et au roi lui-même, car il fallait modifier l'éd
d'établissement de l'Hôpital-Général, et c'était, disait-o
encourager le vice, que d'ouvrir spécialement un hospi
destiné à la guérison des maladies honteuses. Les jou
s'écoulaient, sans qu'on prît une décision; le mal alla
empirant, faute de soins, « les malades perdaient leu
organes, dit Cullerier dans un Mémoire cité par Paren
Duchâtelet, et périssaient, » les unes, par suite des r
vages internes et désorganisateurs de la syphilis; les autre
emportées par la fièvre pernicieuse qui s'avivait dans u
atmosphère corrompue.

En présence de cette situation urgente, le premier pr
sident et le procureur général n'attendirent pas davanta
les ordres du roi; en leur qualité de protecteurs de l'ét
blissement, ils ordonnèrent que, « nonobstant tout règl
ment et tout édit à ce contraires, » les vénériennes de
Salpétrière fussent transférées dans un local convenabl
Comme on avait déjà établi à Bicêtre un service spéci
pour le traitement des vénériens, on divisa en deux pa
ties distinctes le local vaste et bien aéré où ce traiteme
avait lieu, et on en affecta une à celui des femmes, q
furent amenées de la Salpétrière. Mais le nombre des m
lades s'augmenta si rapidement dans cet hôpital, attribu
aux syphilitiques des deux sexes, que ceux-ci ne s'y lai
saient conduire qu'avec une invincible répugnance; l
malheureuses, qu'on y envoyait de la Salpétrière, dans
cas seulement où leur état présentait une complication i
quiétante, pouvaient se regarder comme condamnées à u
triste fin : « Épuisées par la débauche, dit Cullerier, p
une mauvaise nourriture et par une maladie à laquelle
avait laissé faire des progrès effrayants, elles périssaie
en grand nombre pendant leur traitement, et presq

toutes les autres étaient renvoyées à la Salpétrière, avec les gencives ulcérées, les dents branlantes et la langue en lambeaux. » Celles qui, quoique malades, ne sortaient pas de la Salpétrière et n'y suivaient aucun traitement, se trouvaient parfois guéries naturellement, grâce au régime rigoureux auquel on les assujettissait durant leur détention. La vie frugale et régulière qu'elles menaient dans cette maison de force, arrêtait le développement de la maladie, et en détruisait lentement le principe inflammatoire, lorsque cette maladie était d'une nature bénigne et que le tempérament de la malade n'avait point été affaibli et détérioré par d'anciennes atteintes du même mal. Pendant plus d'un siècle, l'hospice des vénériens de Bicêtre, livré à l'incurie et aux rapines des agents subalternes, ne fut qu'un horrible foyer de fièvres pestilentielles, où les chirurgiens eux-mêmes ne pénétraient qu'en tremblant.

Dès l'ouverture de la Salpétrière, on avait dû mettre à part les femmes débauchées, dont le voisinage et le contact étaient une honte et une souillure, que les plus misérables mendiantes ne voulaient pas supporter. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, la dépravation profonde de ces ignobles créatures ne pouvait qu'être fatale à toutes les compagnes, moins perverties, qu'on leur donnait. Elles furent donc enfermées dans la partie la plus reculée de l'hôpital, et soumises à une réclusion plus rigoureuse que celle des autres détenues. On ne laissait entrer que les personnes attachées à la garde et à la surveillance de ces femmes perdues, qui refusaient sans cesse de travailler, et qui ne cédaient qu'à la menace et à la contrainte. Il avait fallu séparer, en outre, les filles et les femmes, qui se trouvaient grosses, par suite d'un viol ou d'une débauche. Dans cette retraite, *assurée et secrète*, dit Sauval, on recevait ces pauvres victimes, que la crainte de se voir déshonorées, ou le manque absolu de ressources pouvait pousser au désespoir,

au suicide ou à l'infanticide. Les enfants qui venaient au jour dans cet asile impénétrable étaient élevés ordinairement, aux frais de l'Hôpital-Général, et les mères, délivrées de leur fardeau, allaient reprendre leur place dans une des sections de l'établissement, ou bien rentraient dans le monde, sans que la cause de leur absence transpirât jamais hors de cette espèce de gouffre hospitalier qui avait enseveli leur maternité coupable ou honteuse. Il y avait aussi parmi les prisonnières de la maison de force, des filles mineures débauchées, appartenant à d'honnêtes familles qui les faisaient enfermer par correction et qui les laissaient jusqu'à leur majorité, confondues avec des malheureuses arrêtées comme mendiantes et vagabondes. On comprend que cette correction ne devait produire que des effets bien opposés à ceux qu'on en attendait, car le mauvais exemple et les mauvais conseils achevaient de détruire tout ce qui pouvait rester de sentiments honnêtes dans le cœur de ces jeunes détenues, qu'on rendait à leurs parents plus vicieuses et plus corrompues qu'elles ne l'étaient avant leur réclusion.

Ce fut seulement dans l'année 1684, qu'il fut fait droit aux plaintes adressées de toutes parts aux directeurs de l'Hôpital-Général, contre les abus et les imprévoyances qui existaient, au point de vue des mœurs, dans le régime intérieur de l'établissement. Les directeurs présentèrent au roi un rapport circonstancié, d'après lequel trois ordonnances royales, en date du 20 avril 1684, réglementèrent pour la première fois la punition et le traitement des femmes pour la débauche publique et scandaleuse, la correction des enfants mineurs appartenant à des parents pauvres, et la correction des enfants de famille. Ces trois ordonnances, ajoutées à l'édit constitutif de l'Hôpital-Général, qui n'avait été fondé que pour l'enfermement des pauvres, établirent des distinctions très-bien définies entre la prostitution publique et la débauche particulière. Une ma-

son de refuge devait être construite et appropriée dans l'enceinte de la Salpétrière, pour recevoir exclusivement les femmes et les enfants de famille, que leurs parents y voudraient faire enfermer, car les directeurs de l'Hôpital avaient représenté au roi, « que la maison de refuge, destinée pour enfermer les femmes desbauchées, estoit située et bastie de telle sorte, que l'on ne pouvoit, sans une très-grande dépense, la rendre aussi sure qu'il estoit nécessaire et retrancher aux femmes qui y estoient quelque reste de commerce avec ceux qui voudroient aller dans toutes les maisons dont celle-là est environnée: d'ailleurs que n'y ayant aucun revenu attaché à cette maison, on n'y pouvoit recevoir que les femmes pour lesquelles on payoit des pensions, et dont la plupart n'ayant pas esté dans une prostitution publique, et quelques-unes mesmes se trouvant dans une condition honneste, elles ne devoient pas estre meslées avec des misérables qui se prostituoient avec tant de scandale et de désordre, ni mesme avec celles qui en corrompoient d'autres pour les prostituer, que l'ordre et la justice désirent principalement que l'on punisse; qu'ils avoient aussi remarqué qu'il y avoit plusieurs enfants de l'un et de l'autre sexe qui se desbauchoient en différentes manières, et dont il ne seroit pas possible de corriger au moins une partie, s'il n'y avoit des lieux où l'on les instruisit des devoirs de la religion, et où on les contraignist de travailler, avec une conduite propre à changer leurs mauvaises inclinations. » En conséquence, les directeurs de l'Hôpital avaient proposé au roi de faire préparer, dans l'enceinte même de la Salpétrière, un nouveau local plus convenable et plus sûr, où l'on pourrait renfermer quarante femmes et corriger deux cents enfants détenus aux frais de leurs familles.

Quant aux enfants pauvres dont les parents n'auraient pas les moyens de payer une pension pour les faire enfermer par correction, ils devaient être néanmoins reçus et nour-

ris gratuitement, les garçons à Bicêtre, les filles à la Salpé
trière, aussitôt que les formalités requises seraient rem
plies. Cette nouvelle maison de force, comprise dans l'ad
ministration de l'Hôpital-Général et entretenue aux frais d
l'État était destinée spécialement aux « enfants, soit gar
çons au-dessus de vingt-cinq ans, soit filles des artisans e
des pauvres habitants de la ville et faulxbourgs de Paris
qui y exercent un mestier ou qui y ont quelque emploi
lesquels maltraiteront leurs pères ou mères, ceux qui n
voudront pas travailler par libertinage ou paresse, et le
filles qui auront esté desbauchées et celles qui seront e
péril de l'estre. » Les pères, mères, tuteurs, proches pa
rents de ces enfants, et même les curés des paroisses où il
demeuraient, pouvaient s'adresser au Bureau de l'Hôpital
Général, pour demander la réclusion desdits enfants, e
exposant, toutefois, les griefs sur lesquels cette requêt
était fondée. Un ou deux des directeurs, que le présiden
du Bureau chargeait de s'informer de la vérité des plainte
et des faits allégués, faisaient un rapport, tendant à auto
riser ou à refuser la réception des enfants qu'on voulai
faire enfermer. Dans le cas où le Bureau donnait l'ordre d
les recevoir dans la maison de force, cet ordre était trans
mis aux lieutenants du prévôt de Paris, qui délivraient un
permission en règle pour faire arrêter et conduire à l'Hô
pital-Général les enfants recommandés par le Bureau de
directeurs. Cette incarcération exigeait quelques autre
formalités, lorsque les pères et mères, qui se plaignaien
de la conduite de leurs enfants du premier lit, étaient ma
riés en secondes ou en troisième noces; dans ce cas excep
tionnel, les directeurs commis par le Bureau pour recueilli
des informations, étaient tenus de faire une enquête e
d'interroger des personnes dignes de foi, sinon les plu
proches parents des enfants, avant de déposer leur rapport
Les enfants, ainsi enfermés dans les maisons de correctio
y demeuraient aussi longtemps que le jugeaient néces

saire les directeurs préposés à la surveillance de ces maisons. Il fallait que la sortie eût été approuvée par le Bureau des directeurs, et que quatre d'entre eux signassent la levée de l'écrou. Les jeunes détenus étaient appliqués aux travaux les plus rudes qu'on pouvait leur imposer; mais, quand ils manifestaient par une bonne conduite l'intention de se corriger, on leur faisait apprendre les métiers qui convenaient le mieux à leur âge, à leur sexe et à leur condition, et qui leur permettaient de gagner leur vie; on les traitait alors avec d'autant plus de douceur qu'ils donnaient plus de preuves de leur changement moral. Ils assistaient à la messe tous les dimanches et les jours de fête, priaient Dieu tous les matins et tous les soirs pendant un quart d'heure chaque fois, étaient instruits soigneusement dans le catéchisme, et entendaient la lecture de quelque livre de piété durant leur travail. Ils portaient un costume uniforme de tiretaine, avec des sabots, comme les autres pauvres de l'Hôpital; ils n'avaient d'abord pour nourriture, que du pain, du potage et de l'eau; mais lorsqu'ils commençaient à tirer quelque profit de leur travail, on leur laissait de quoi acheter une demi-livre de viande par jour, du fruit ou d'autres rafraîchissements. On les punissait de leur paresse ou des fautes qu'ils pouvaient commettre, « par le retranchement du potage, par l'augmentation du travail, par la prison et autres peines usitées dans ledit Hôpital. » La fustigation était la plus ordinaire de ces peines correctionnelles qu'on infligeait aux adultes, ainsi qu'aux enfants. L'ordonnance de fondation se termine par cet article, qui prouve que dans certain cas, la maison de force devenait une maison de refuge : « Si quelque pauvre fille veut se retirer du dérèglement où elle aurait eu la faiblesse de tomber, elle sera reçue et traitée charitablement dans ledit lieu, et on lui fera apprendre ce qui lui sera plus avantageux pour gagner sa vie, et l'on pourra la garder jusqu'à ce qu'on trouve à la pourvoir. »

C'était parmi cette catégorie de filles repentantes et dûment corrigées, qu'on choisissait des servantes pour les maisons bourgeoises, des ouvrières pour les fabricants, des épouses pour les artisans. « De ces maisons de la Salpétrière et de la Pitié, dit Sauval (t. I, p. 529), plusieurs personnes de condition et des bourgeois viennent demander des filles pour les servir; mais on ne les donne qu'après une exacte connoissance des personnes qui les demandent et être demeurées d'accord de leurs gages; d'autres sont mariées à des maîtres ou compagnons de métiers, des mœurs et biens desquels l'on s'informe particulièrement. » Rien n'était plus fréquent que ces sortes de mariages, que l'administration de l'Hôpital-Général voyait toujours de très-bon œil et qu'elle encourageait de tout son pouvoir. Il faut attribuer plusieurs causes différentes à de pareilles unions, qui semblaient si contraires au dogme même de l'honneur conjugal. Tantôt un débauché, qui avait donné l'exemple du libertinage, se condamnait lui-même à une expiation, à une pénitence publique, en épousant une femme qui avait comme lui vécu dans le désordre; tantôt, un bon catholique croyait être agréable à Dieu, en réhabilitant ainsi une pauvre pécheresse; tantôt un esprit fantasque s'imaginait qu'une femme, qui avait péché et s'était convertie, résisterait mieux aux tentations de l'adultère; tantôt, enfin, les avantages que l'Hôpital-Général accordait aux époux qui se mariaient sous ces auspices, avaient suffi pour déterminer une de ces associations bizarres. que l'avenir justifiait quelquefois. Au reste la mode de semblables alliances était venue d'Espagne et d'Italie, au seizième siècle : « Que dirons-nous, lit-on dans les *Dames galantes* de Brantôme (premier discours), que dirons-nous d'aucuns qui épousent des putains et courtisanes qui ont été très fameuses, comme l'on faict assez coustumièrement en France, mais surtout en Espagne et en Italie, lesquels se persuadent de gagner les œuvres de miséricorde, *por librar mea*

nima cristiana del infierno, comme ils disent en la sainte oye? Certainement, j'ay veu aucuns tenir cette opinion en naxime que s'ils les espousoient pour ce sainct et bon sub-ect, ils ne doibvent tenir rang de cocus, car ce qui se faict our l'honneur de Dieu ne doibt pas estre converty en oppro-re moyennant aussi que leuurs femmes estant remises en a bonne voye, ne s'en ostent et ne retournent à l'autre, omme j'en ay veu aucunes en ces pays, qui ne se rendoient écheresses après estre maryées, d'autres qui ne s'en pou-oient corriger, mais retournoient broncher dans la pre-nière fosse.

Quoiqu'il en soit, ces mariages aventureux se renouve-aient sans cesse dans le domaine de l'Hôpital-Général, et ous sommes persuadés qu'une petite dot était attribuée ux époux, par les directeurs de l'établissement, ou par uelque bienfaiteur anonyme, ou par le roi. La cérémonie vait lieu dans l'église de l'hôpital, avec une certaine ompe, en présence des compagnes de l'épouse, que son xemple invitait à se bien conduire. On regardait, comme ne action méritoire devant Dieu et devant la société, un nariage contracté dans de telles conditions. Quand un omme de bonne vie et mœurs consentait à donner son om à une femme qui avait jusque-là vécu dans le déré-lement, le passé de cette femme s'effaçait tout à coup aux eux de l'autorité, qui la faisait mettre en liberté, si elle tait prisonnière, et qui l'exemptait du châtiment qu'elle urait subi, si le mariage ne l'eut point absoute. On trouve ans la *Correspondance administrative sous le règne de ouis XIV,* publiée par Depping (t. II, p. 609), cet ordre u roi pour le geôlier du Châtelet en date du 26 mai 1689 :

S. M. estant informée qu'Antoine Seneschal est dans le essein d'espouser Magdeleine Desforges, prisonnière au hastelet, par ordre de S. M. Elle enjoint au geollier des-ittes prisons, de la mettre en liberté, après que la céré-nonie de leur mariage aura esté faicte avec les formalitez

ordinaires. » M. Sabatier, dans son *Histoire de la législatio*
sur les filles publiques et sur les lieux de débauche, cite u
curieux exemple de ces sortes de mariages : par arrêt d
17 mars 1716, le Parlement de Paris, ayant égard à l'offr
que deux garçons avaient faite d'épouser deux filles con
damnées à la réclusion, pour cause de mauvaise conduite
ordonna, sur les conclusions du procureur général, qu'
fût passé outre à ce double mariage; Marie-Anne Duvivier
dite Beaurepaire, et Reine Dupré, seraient en conséquenc
extraites de la Conciergerie et conduites, sous bonne gard
par l'huissier Rousseau, à l'église de Saint-Barthélemy, o
l'on procèderait, en sa présence, à la célébration de leu
mariage, après lequel ces deux femmes seraient remises
leurs maris nommés Joachim Gagne et Antoine Philippe
mais, en cas que ces garçons-là se refusassent à épouse
les deux filles devaient être réintégrées en prison.

La troisième ordonnance de 1684, qui concerne partic
lièrement la punition des prostituées et des entremetteus
de prostitution, avait créé à la Salpétrière une maison d
force et de correction, exclusivement réservée aux « femm
d'une débauche publique et scandaleuse, qui pourroient s
trouver dans la bonne ville de Paris. » Ces femmes qui s
prostituaient elles-mêmes ou qui en prostituaient d'autre
étaient conduites dans cette maison, par ordre du roi ou e
vertu de jugements rendus contre elles au Châtelet par
lieutenant de police, comme juge souverain et en derni
ressort. Néanmoins, si les juges ordinaires, à qui appart
nait la connaissance d'un procès criminel, trouvaient
propos de condamner à la même peine des femmes co
vaincues du crime de débauche publique et comprises da
ledit procès, leur sentence recevrait son exécution, et l
condamnées seraient enfermées également à la Salpétrièr
L'organisation intérieure de cette maison de correction n
différait guère du régime adopté dans les autres catégori
du service correctionnel. Les détenues étaient habillées

retaine et portaient des sabots ; leur lit se composait d'une aillasse, d'un drap et d'une couverture ; « on ne leur don- ait, pour toute nourriture, que du pain, du potage et de eau ; mais dès que leur travail leur procurait quelque gain lles pouvaient avec la permission des directeurs, acheter ne demi-livre de viande par jour, des fruits ou d'autres afraîchissements. On les faisait travailler d'abord aux ou- rages les plus pénibles et sans leur accorder le moindre oulagement ; mais, aussitôt qu'elles paraissaient « avoir egret de leurs désordres et être bien décidées à s'amen- er, on leur permettait de prendre quelque repos et de occuper d'ouvrages moins rudes, qui leur procuraient un éger salaire. Elles entendaient la messe les dimanches et êtes, priaient Dieu toutes ensemble, soir et matin, écou- aient une lecture édifiante pendant le travail, et appre- aient le catéchisme. On punissait la paresse, l'emporte- ent et les autres fautes qu'elles pouvaient commettre, par le retranchement du potage, en les mettant au car- uan, dans les malaises (cachots étroits où le patient ne eut se tenir ni debout ni couché), durant certain temps de a journée, ou par les autres voies semblables et usitées ans ledit Hôpital, que les directeurs estimeront néces- aire. » Tombaient-elles malades, elles étaient soignées à infirmerie et ne sortaient pas de la maison de force, si ce 'est en cas de nécessité indispensable. Quant au terme de eur détention, il se trouvait fixé d'ordinaire par les juge- ents qui les avaient fait enfermer (Voy. le *Traité de la olice,* par Delamare, t. I, pp. 528 et 529).

Il est bien certain qu'on n'enfermait, dans cette maison e force, que les femmes perdues qui avaient fait acte de rostitution publique, et qui même se trouvaient en réci- ive à cet égard. On ne pouvait guère espérer qu'elles se orrigeassent durant leur emprisonnement, qui ne servait u'à les pervertir davantage, en les exposant à tous les angers de l'émulation du vice, et en leur ôtant tout ce

qui pouvait leur rester de pudeur. Lorsqu'elles rentraien
dans le sein de la société, après avoir passé plusieurs moi
à l'école du vice, elles retournaient tout naturellement
leur ancien métier, et le pratiquaient seulement avec plu
d'astuce et de rouerie ; car elles avaient acquis, en prison
toute l'expérience et tout le savoir-faire qu'il leur fallai
pour échapper, désormais, aux poursuites de la police
Elles se gardaient bien de retomber dans les mains de
commissaires, et elles mettaient en œuvre leur habilité, d
manière à s'élever au rang des grandes courtisanes qui s
faisaient de puissants protecteurs et qui ne craignaien
plus le tribunal du Châtelet. Il n'y avait qu'un ordre d
roi qui pût les faire retourner à l'Hôpital. Les autres, qu
des habitudes crapuleuses et le manque absolu d'ambitio
retenaient dans les bas-fonds de la débauche, savaien
aussi se soustraire aux persécutions des inspecteurs, et d
venaient, sans changer de profession, chevalières d'indu
trie, marchandes-revendeuses, servantes de cabaret o
d'auberge. La Salpétrière était l'épouvantail des malheu
reuses, qui y avaient été enfermées une fois, et qui ne re
doutaient rien tant que d'y rentrer. Ce n'était pas seulemen
la vie dure et laborieuse qu'on y menait, ce n'étaient pa
seulement les privations de toutes sortes, les châtiments r
goureux, le fouet, le carcan dans les *malaises*, qui faisaien
l'effroi des femmes de mauvaise vie ; c'était la transport
tion aux colonies, que les prisonnières de la maison o
force avaient sans cesse en perspective, et qui leur sembla
plus affreuse que la mort. Cependant, cette transportatio
avait, du moins, pour quelques-unes des exilées, un résu
tat tout différent de celui qu'elles appréhendaient : « Pe
dant quelques années que la mer a été libre, écrivait Sa
val vers 1672, les directeurs, par ordre du roi, ont fa
embarquer un nombre considérable de filles de l'Hôpit
pour le Canada, où elles ont été mariées et dont M. l'évêqu
du pays et les religieux et les religieuses qui y sont établi

ont rendus des témoignages très-avantageux. » Les Filles de l'Hôpital préféraient donc leur pain noir, leur potage sance, leur paillasse noircie, leurs guenilles de tiretaine, es menaces, les injures et les coups, en conservant l'espoir le reprendre leur train de *femme du monde,* comme elles s'appelaient entre elles, plutôt que d'être envoyées chez es Sauvages, à deux mille lieues de la France, et mariées au Canada. De là, ce grossier dicton, que les incorrigibles avaient mis à la mode, et qui s'est perpétué dans le langage de la prostitution : « Je me f... de ça, comme du Canada ! »

Nous trouvons, dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* recueillie par Depping (Voyez t. II, p. 593 et suiv.), une série de lettres et d'ordres relatifs à l'envoi des Filles de l'Hôpital en Amérique. Le marquis de Seignelay s'adresse à M. de Harlay, procureur général, et comme tel, administrateur suprême de l'Hôpital, pour le prier, au nom du roi, de vouloir bien faire préparer le départ de ces filles, qui doivent être choisies, cette fois, parmi les plus sages, et tirées de la maison de refuge, plutôt que de la maison de force : « Le roy, écrit-il de Versailles le 24 août 1682, ayant résolu de faire passer quelques filles aux isles de l'Amérique (à Saint-Domingue), je vous prie de me faire sçavoir si l'on en pourroit tirer cinquante de l'Hôpital-Général; et comme il y en avoit quelques-unes de mauvaise vie dans celles qui ont esté envoyées l'année dernière auxdites isles, et qu'elles ont causé beaucoup de désordres, il sera bien important de n'en admettre aucune de celles qui sont enfermées pour leur débauche. » On voit par cette lettre, qu'on avait alors changé de système et qu'on appliquait à la colonisation les filles pauvres, qui consentaient à partir, de bonne volonté, et qui recevaient une gratification de 12 francs chacune, en sortant de l'Hôpital. Le nommé Hoblot, garde de la prévôté de Paris, était chargé de la conduite de ces filles, accompagnées de

quelques *directrices* et placées sur un bâtiment, dont le ca pitaine, *officier sage*, dit le ministre, avait été choisi expr pour empêcher tous les désordres qui pourraient arriv pendant la traversée.

Le roi délivrait souvent, aux familles nobles et bou geoises, des lettres de cachet pour faire enfermer à l'Hôp tal-Général les filles mineures dont l'inconduite s'éta révélée d'une façon scandaleuse; mais il n'accordait ce autorisations à l'égard des femmes mariées, que dans de circonstances exceptionnelles et par des motifs de haut convenance : « S. M. m'ordonne, écrivait le comte de Pon chartrain à l'archevêque de Paris, sous la date du 24 sep tembre 1693, de vous faire sçavoir qu'elle accorde très rarement à un mary la permission de faire enfermer s femme, parce que cela seroit d'un mauvais exemple; que quand elle l'accorde, ce n'est jamais qu'à des personne connues et qui ne pourroient, sans un grand scandale poursuyvre leur séparation par les voies ordinaires; d'ail leurs, que ces sortes de permissions ne se donnent jamai sur le seul exposé du mary, ce qui seroit sujet à d grands inconvénients. » (*Correspondance administrative sou Louis XIV*, publiée dans la collection des *Documents iné dits de l'Histoire de France*). Cependant, les maris ne s lassaient pas de présenter au roi des requêtes tendant obtenir la séquestration de leurs femmes, et Louis XIV n' faisait droit qu'avec une extrême réserve. En revanche, i ordonnait très-facilement l'arrestation et la réclusion de filles et des femmes, qui s'abandonnaient à une prostitutio publique et scandaleuse : « J'envoye à M. Robert, écrit l ministre au procureur général (18 juin 1686), pour fair mettre à l'Hospital-Général la nommée Léance, bohémienne et S. M. m'ordonne en mesme temps de vous escrire qu son intention est qu'elle soit soigneusement gardée audi Hospital, en sorte que le public soit deschargé de cett

femme qui attire un grand nombre de Bohêmes à Paris. » Dans une lettre du marquis de Seignelay à M. de La Reynie, en date du 18 novembre 1687, le ministre transmet cet ordre du roi au lieutenant de police : « Le roy veut que vous fassiez arrester toutes les femmes contenues dans le mémoire que je vous renvoye, et que vous les fassiez mettre à l'Hospital-Général, où S. M. veut bien payer quelque chose pour leur nourriture. J'ay représenté à S. M. qu'on pourroit se contenter de sept ou huit, pour servir d'exemple aux autres, mais elle a persisté à vouloir que toutes fussent enfermées. »

A cette époque, l'Hôpital-Général ne suffisait déjà plus pour enfermer toutes les femmes perdues, qu'il eût fallu enlever à la prostitution publique, si les ordonnances eussent été complétement exécutées; aussi Louis XIV avait-il le projet de rendre possible leur exécution, en fondant un nouvel hôpital, exclusivement destiné aux prostituées et aux débauchées : « J'ay lu à S. M., dit le marquis de Seignelay dans la lettre que nous avons citée, votre lettre du 15 de ce mois tout entière, et comme S. M. est dans l'intention d'establir dans Paris l'ordre sur toute sorte de matières, et d'empescher, autant qu'il dépend de son autorité, la dépravation publique d'un nombre de gens qui entretiennent la corruption et la débauche, elle m'a ordonné de conférer avec vous sur les moyens d'y parvenir, et d'establir une maison, dans laquelle puissent estre enfermées celles qui se trouvent d'une prostitution telle qu'elle mérite un exemple. » Ce projet n'eut pas de suite, parce que le lieutenant de police fit comprendre au roi que la prostitution publique, en dépit des ordonnances prohibitives de l'autorité, devait être tolérée dans de certaines limites, et que son existence même intéressait au plus haut degré la sécurité des honnêtes gens.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE. — Recherches dans quelques livres, peu connus, du dix-septième siècle. — *Les Infortunes des Filles de Joye.* — La police fait une descente dans la Cour des Miracles, en 1624. — Description d'un mauvais lieu. — Son personnel. — La *cave de Gaillac.* — L'avocat de la prostitution. — Une expédition de la garde bourgeoise. — Le siége du clapier. — Reddition de la place. — Sortie de la garnison. — Un sermon au cabaret. — Le lieutenant criminel Defit. — Les filles publiques de Paris arrêtées et envoyées aux îles. — *Aventures tragi-comiques du Chevalier de la Gaillardise.* — Le sieur de Préfontaine. — La *maison d'honneur* du rempart de la Porte du Temple. — La gouvernante des filles. — La prostitution dans les blés. — Le nez coupé. — La clochette et le banc à couche. — *L'Assemblée des Filoux et des Filles de Joye.* — Dame Ragonde. — Les noces de Lucas et de Jacqueline. — L'arrivée des filous. — L'orgie et ses menus propos. — La bataille des filles. — L'essorillée. — La belle Clytie. — Industrie de Ragonde. — Embarquement de ses pensionnaires.

Nous avons trouvé, dans quelques ouvrages littéraires du dix-septième siècle, une peinture très-vivante et très-originale de l'intérieur des mauvais lieux, qui subsistaient alors en cachette à Paris, et qui se trouvaient sans cesse menacés de l'invasion de la police. Les ouvrages, qui nous fournissent ces renseignements neufs et précieux, sont totalement inconnus, et non-seulement on ne les réimprimera jamais, on peut l'assurer avec certitude, mais encore les rares exemplaires qui ont échappé aux destinées ordinaires de ces sortes de livres, resteront toujours ensevelis dans la poussière des grandes bibliothèques. Ce sera donc en sauver du moins quelque chose, que d'y puiser les détails qui se rapportent à l'histoire de la prostitution, et qui accusent, de la part de leurs auteurs, une profonde expérience de la matière ; car, il faut bien l'avouer, la littérature et la poésie ont eu, de tout temps, des enfants prodigues, qui

iantaient le bordeau en guise de Parnasse, et qui choisis-saient leurs muses parmi les filles publiques, en buvant du vin frelaté avec elles, et croyant s'abreuver à la source de l'Hippocrène. Cependant, ces écrivains débauchés (la plupart n'ont pas mis leurs noms sur les titres de leurs livres) se sont abstenus, à l'exception d'un seul, de faire le panégyrique et de prendre ouvertement la défense des femmes perdues qui composaient leur société journalière.

Le premier de ces ouvrages, que l'histoire de la prostitution doit faire entrer dans ses archives, est anonyme, et nous ne savons pas quel en peut être l'auteur. Il n'y a aucun indice qui nous permette de l'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre. C'est un volume in-8° de 200 pages environ, imprimé sans nom de ville ni de libraire, avec la date de 1624. Il porte pour titre : *Les infortunes des Filles de Joye.* Le libraire Nyon l'aîné l'a classé dans les romans philosophiques, en rédigeant la seconde partie du Catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière ; mais ce n'est pas un roman, et rien ne justifie la place qu'il occupe dans ce Catalogue. Il s'agit d'un simple récit que fait l'auteur, témoin oculaire de l'expulsion des filles de joie hors de l'asile qu'elles regardaient comme inviolable, parce qu'on les y avait laissées en repos depuis longtemps. Nous croyons que cet asile n'était autre que la Cour des Miracles, qui fut plusieurs fois envahie par les archers de la ville et les sergents du prévôt de Paris, avant d'être purgée de sa hideuse population. Le livre que nous avons sous les yeux, concerne évidemment une de ces attaques de la police contre cet épouvantable repaire de mendiants et de gens sans aveu. Il est probable qu'en 1624, le chevalier du guet fut chargé d'une expédition, qui avait pour but de faire évacuer un des plus horribles bouges de la Cour des Miracles, et de chasser de Paris les prostituées infâmes, que le privilége du lieu avait longtemps protégées. Nous remarquons, au

reste, une analogie frappante entre la description de lieux où se passe cet épisode et celle que Sauval a inséré dans ses *Antiquités de Paris,* recueillies trente ou quarant ans plus tard, à une époque où la Cour des Miracles avai déjà perdu une partie de ses masures et de ses habitants (Voyez au tome IV de notre Histoire, page 107). « Quelqu grande que soit à présent cette Cour, écrivait-il vers 165(elle l'étoit autrefois bien davantage; d'un côté elle s'éten doit jusqu'aux anciens remparts, appelés aujourd'hui l rue Neuve-Saint-Sauveur; de l'autre, elle couvroit un partie du monastère des Filles-Dieu, avant qu'il passât l'ordre de Fontevrault; de l'autre, elle étoit bordée de ma sons qu'on a laissées tomber en ruines et dont a fait de jardins, et de toutes parts elle étoit environnée de logi bas, enfoncés, obscurs, difformes, faits de terre et de boue et tout pleins de mauvais pauvres. » Sauval ajoute que quand on voulut, en 1630, percer et bâtir une rue qui de vait traverser la Cour des Miracles et relier la rue Saint Sauveur à la rue Neuve-Saint-Sauveur, les commissaires d police, chargés de conduire et de surveiller ces travaux d voirie, ne purent réussir à les faire exécuter, car la popu lation entière de la Cour des Miracles s'y opposa, en venan attaquer, chaque jour, les ouvriers, et détruire, chaqu nuit, l'ouvrage commencé la veille. Il fallut donc ajourne encore ce projet, qui n'intéressait pas moins la morale pu blique que l'assainissement de la ville. Nous supposon que la recherche et l'expulsion des femmes de mauvais vie avaient été le prétexte d'une visite des commissaire dans la Cour des Miracles en 1624, comme nous le racont l'auteur des *Infortunes des Filles de Joye.*

« Que veut-on d'elles, dit cet auteur, qui semble indirec tement prendre leur défense. De quoy leur porte-t-on en vie? Si c'est de la pompeuse beauté de leurs maisons, on grand tort, car, veit-on jamais rien de plus modeste? C

sont de vieilles cabanes où les arondelles n'osent faire leur nid; il n'y a point de recoin où le soleil n'entre aussi commodément par la porte que par la fenestre, et bien que leurs chambres soient percées à cent jours, on seroit bien en peine d'y voir la clarté de midy, tant elles sont obscures par la fumée de bois vert et de la paille qu'on y brusle. La contexture en est si mauvaise et tient à de si faibles liaisons, que, pour une respectueuse crainte, elle tremble au moindre vent qui souffle, et se laisse esbranler sur ses fondements. » Voici pour l'extérieur; quant à l'intérieur de ces taudis, c'est un tableau assez curieux, pour que nous en conservions presque tous les traits, d'autant plus qu'on ne les retrouve pas dans le croquis de Sauval, qui avait bien pénétré dans la Cour des Miracles, mais qui n'avait pas poussé ses investigations archéologiques aussi loin que son audacieux devancier. « On entre dans une de ces belles maisons, par un guichet où les nains courent fortune de se heurter la teste.... De là, ou va dans une garde-robe où l'on voit une longue échelle s'élever jusqu'à première estage (*six*). Ceux qui prennent la hardiesse d'aller en ces lieux, de jour ou de nuit, mettent souvent en délibération si l'entreprise doit estre rangée au nombre de celles qu'on peut exécuter sans se rompre le col. Après cette périlleuse montée, une petite galerie conduit chez les dames, dans une grande chambre accompagnée d'un petit cabinet. Le plancher imparfait, sans carreau partout et fort sommairement garny de vieilles planches, fait monstre de quelques solives descouvertes qui règnent d'un bout à l'autre. Plusieurs destours qu'on ne veit jamais dans les cinquante bastiments du Serceaux (*six*), forment des labyrinthes obscurs, dont l'entrée est aussy malsaine que la sortie. Mais, au bout de ces agréables appartements, dans un bouge qui sert à défendre les filles de l'invasion des mauvais payeurs, on voit un lict qui bransle, sans qu'on le touche, et fait

admirer sa bonne grâce aux yeux de la curiosité .... Su
quatre douves assez mal agencées, paroît une couette auss
dure que le marbre .... Les draps sont tout pleins de ce
arêtes piquantes, que le chanvre serre encore dans son fil
après avoir escorché la main des filandières et du tisseran
Je ne touche point à la propreté ; il me suffira de vous dir
qu'après le service d'un semestre entier, il n'avoit encor
vu ni savon ni lessive : les mois y marquoient partout e
escarlate le millésime des années, et représentoient les ta
bles des saisons ou le calcul des mouvements des planètes
tant y voyoit-on de nombres assemblez et de supputation
bizarres.... Tout auprès de ce lit vénérable, paroissoit u
ais d'assez belle longueur, qui, sans tapis ni tréteaux, pre
noit orgueilleusement le nom de table en despit de tout l
monde : un de ses appuis estoit l'accoudoir d'une fenestre
par l'autre bout, un poinçon vide se donnoit l'honneur d
le soustenir. La nape estoit clouée dessus, pour la commo
dité d'en changer plus facilement à chaque repas ; mais l
poussière et la graisse, endurcies par le temps, avoient s
bien uny le bois au linge et le linge au bois, que ces liai
sons les rendoient inséparables. Quelques ustensiles es
parses (*sic*) de tous costez prestoient à cet ameublemen
des grâces remarquables en toutes ses parties. »

Comment le narrateur a-t-il pu nous offrir un inventaire
si détaillé et si précis de ce mobilier hétéroclite? A coup
sûr, ce n'est point par ouï-dire qu'il connaît le local, et la
peinture minutieuse qu'il se complaît à en faire porte tous
les caractères d'un tableau, exécuté d'après nature avec le
pinceau de Brauwer ou de Teniers. Mais, au reste, il ne s'en
cache pas ; il déclare avoir vu de ses propres yeux le hideux
repaire que les honnêtes gens pourraient l'accuser d'avoir
représenté suivant un caprice d'imagination. Un jour que
l'oisiveté le poussait au vice, il était allé dans « cette mai-
son de crachat et de poussière, dit-il, agité sans doute par

les suggestions de quelque esprit immonde; » c'était une entreprise qui pouvait lui coûter cher, mais il eut le bonheur d'échapper aux périls qui menaçaient sa santé, sa bourse, et même sa vie. Il faillit reculer de dégoût et de honte, en pénétrant dans ce sérail infect; une paire de gants de peau d'Espagne, qu'il portait ce jour-là, rendirent à son nez de très-bons offices et l'encouragèrent à poursuivre l'aventure. Il rencontre d'abord une vieille édentée qui devait être la maîtresse ou la gouvernante des filles. Les portraits qu'il esquisse en passant, et qu'il charge des couleurs les plus vives de sa palette burlesque, font défiler devant nous le personnel impudique de l'endroit. Cette vieille ne « portoit rien de blanc que les cheveux : de peur que les yeux lui sortissent de la teste, elle les avoit si profondément enfoncez dans le cerveau, qu'ils n'estoient en estat ni de voir ni d'estre veus de personne; deux vessies en forme de tétons luy pendoient jusqu'au nombril, et par leur voisinage eschauffoient son estomac. » Le chercheur d'aventures ne s'arrête pas à entrer en pourparler avec ce monstre; il quitte froidement la dame, « résolu, dit-il, de rencontrer quelque chose de mieux, ou de s'en retourner bien viste. » Il n'a pas même demandé à cette vieille ce qu'il veut, de peur d'être forcé de la regarder en face; mais il aperçoit la fameuse échelle qui conduit à l'étage supérieur; il a entendu des voix qui lui servent de guides; il n'hésite pas à monter en haut. Là, il trouve sur pied une longue fille maigre, dont le visage faict au brodeur, lizeré de jaune avec des cranquillons rouges, des guipures vertes et de gros nœuds d'escarlate, témoignoit assez qu'elle devoit ses couleurs naïves aux vapeurs de la cave de Gaillac.» Cette cave de Gaillac, que l'auteur n'a pas cru utile de nous faire connaître par quelques mots d'explication, ne renfermait pas certainement des pots de vin, comme les cabarets ou *caves* où les ivrognes allaient enluminer leur teint;

c'était un *limbe* ou une étuve pharmaceutique, où les syphilitiques « suaient la vérole, » en buvant de la tisane de Gayac. Notre homme n'est donc pas tenté de faire connaissance avec cette cave là, qui donne au visage tant de nuances extraordinaires; il se détourne à gauche, pour voir, dit-il, si la bonne humeur qui conduisoit ses pas rencontreroit, à force de fureter dans les coins du logis, quelque friandise de son goût. » Il se retrouve face à face avec une jeune *donzelle,* qui s'en vient lui rire au nez; il la regarde de la tête aux pieds, et cet examen achève de faire évanouir toute l'ardeur qu'il avait apportée dans son excursion libidineuse. Cette fille, « sale et mal peignée, estoit parée d'un bavolet percé en mille endroits, par où je voiois à regret, dit-il, l'embonpoint des cheveux gras que sa main, adroite à cacher les défauts, n'avoit su desrober aux yeux; sa bouche de coral bleu poussoit des halenées qui sembloient avoir pris à partie l'eau d'ange et l'ambre gris. » Cette horrible puanteur avait tout d'un coup changé ses dispositions, de telle sorte qu'il se bride le nez avec son manteau et redescend plus vite qu'il n'était monté : il tombe au milieu de dix ou neuf harpies affamées qui soupaient ensemble et qui se disputaient la carcasse d'un oison maigre. L'horreur de ce spectacle accélère sa fuite, et il rentre chez lui, « aussi peu chargé des iniquités du logis, dit-il, que si je n'eusse jamais mis le pied dedans. »

Nous ne voulons pas nous inscrire en faux contre cette déclaration et nous féliciterons ce pécheur repentant d'être retiré sain et sauf de cette sentine de débauche; mais il est difficile de comprendre néanmoins l'intérêt tout particulier qu'il daigne accorder aux vilaines habitantes de la Cour des Miracles, lorsque peu de jours après son aventure, il entend dire « qu'on travaille à les arracher du lieu où leurs bonnes mœurs avoient si longtemps fleury. » Cette compassion ne s'explique pas chez un homme sage et

ertueux, dont la conscience se soulève encore au souvenir
'une visite qu'il a osé faire aux misérables instigatrices de
prostitution. « Pourquoy, s'écrie-t-il avec la chaleur d'un
vocat qui défend une cause, pourquoy bannir ces pauvres
lles d'une possession qui leur est acquise depuis si long-
mps? La veufve et l'orphelin ne se plaignent point. » Il
numère ensuite les griefs que l'opinion publique alléguait
lors contre les femmes débauchées en réclamant l'exécu-
on des ordonnances qui avaient aboli les bordeaux depuis
lus de soixante ans. Voici quels étaient ces griefs, que le
éfenseur de ces *pauvres filles* n'a pas l'air de juger bien
raves ni bien sérieux : « Les uns disent qu'elles ont tou-
ours esté si abandonnées, que les plus fameuses garces de
antiquité sont en comparaison, des vierges ; que dans leur
aison on ne parle jamais de Dieu qu'en jurant;... qu'on
eut bien supporter l'amour et le libertinage, mais, qu'il y
it des lieux où chacun trouve ses plaisirs pour de l'argent
'est consentir à la dépravation des bonnes mœurs et mettre
es vices en crédit;... que ces filles desbauchées ne sont pas
n si grande considération parmy nous, qu'on les doive es-
argner : tout le monde sçait, ajoute plaisamment l'avocat
éguisé des mauvais lieux, que la plus illustre d'entre elles
'a pas ses frères à Malte, et que pour trouver quelque
hose de noble en elles, il faudroit les ouvrir et leur fouil-
r dans les entrailles. »

Ce plaidoyer, que l'auteur enguirlande de toutes les
eurs de sa rhétorique, n'a pas d'action contre un parti
ris dans les conseils de la prévôté de Paris. Il a été décidé
ue l'on ferait droit aux plaintes des bourgeois indignés, et
ue les filles scandaleuses seraient chassées honteusement
e leur ancien fief. Le récit de l'histoire de ce coup d'État
'entoure ici d'une obscurité systématique qui ne nous per-
net pas d'établir clairement les faits. Nous ne pouvons
même apprécier que par conjectures le caractère de l'expé-

dition, dirigée contre cette espèce de tanière de louves e
ragées. Le narrateur ne nomme pas, ne désigne pas mên
les magistrats qui avaient ordonné ou autorisé l'invasi
de la Cour des Miracles. Il paraîtrait que la garde bou
geoise, qui composait le guet *dormant* ou *assis*, avait é
mandée à l'hôtel de ville pour prêter main-forte aux a
chers du chevalier du guet. On s'attendait à une rude rés
tance de la part des misérables qu'on voulait expulser
leurs foyers, car la relation nous représente les gens
métiers et les bourgeois, qui sont appelés à prendre l
armes, comme forts inquiets de l'événement et quittant
regret leurs boutiques, leurs femmes et leurs enfants, qu'
craignaient de ne plus revoir. Ils avaient donné le co
mandement de leur troupe à un vieux capitaine, « le pl
hardi d'entr'eux, » lequel appréhendait fort de trouver d
Amazones ou la Pucelle d'Orléans dans la peau de ces fill
qui allaient combattre pour leurs pénates et pour le
gagne-pain. La frayeur était peinte sur le visage du ch
et ses soldats ne semblaient pas plus rassurés que lu
même. Les rangs se forment cependant, le tambour bat,
les assaillants se mettent en marche, après avoir embras
leur famille éplorée.

Les filles s'étaient barricadées dans leur fort; elles avaie
fait des armes de tout ce qui se trouvait sous leur main,
elles s'apprêtaient à soutenir un long siége. L'ennemi a
proche; il occupe les abords de la maison qui reste ferm
et silencieuse, comme si toutes ses locataires l'avaient aba
donnée déjà. On attaque la porte qui avait perdu un de s
gonds quelques jours auparavant, et dont le verrou tenai
peine : la porte cède et livre passage aux assiégeants, q
se croyaient maîtres de la place, quand une grêle de pr
jectiles les force de reculer en désordre. Ils reviennent à
charge, mais on leur jette de l'eau chaude à pleins sea
par les fenêtres: ils lâchent pied encore une fois, et le

apitaine a beaucoup de peine à les ramener à l'assaut. Des ierres, des tessons de bouteilles, des bûches et des débris leuvent de toutes parts sur les plus intrépides, dont quelues-uns sont mis hors de combat; mais les autres s'excitent utuellement à venger leurs camarades : on monte sur les oits afin de pénétrer au deuxième étage, où les héroïnes e sont retranchées ; on a recours à la sape en même temps our faire tomber quelques pans de muraille. Quand la arnison se voit enveloppée par le nombre, elle offre de se endre; on parlemente, et il est convenu que la place sera mise au commissaire, et que les femmes qui l'ont si bien éfendue en sortiront avec armes et bagages. La plus vieille ort la première; « après cette pièce de lit, » on voit paaître six *noires*, sept ou huit *crochues* et quelques autres, ui, selon la capitulation, emportent leurs hardes : « l'une harrioit une jupe déteinte, l'autre de vieux souliers. » es *pauvres infortunées* s'en vont ainsi, « le visage triste, la este baissée et les yeux mouillez de larmes. » L'héroïsme u'elles ont déployé dans l'action ne les sauve pas des uées et des invectives qui les suivent à travers les rues où les passent. Un insolent s'adresse à la plus désolée, la *rend au poil,* et lui reproche les cuisants souvenirs qu'il nserve de ses faveurs. La *donzelle* crie et ameute les pasnts contre son agresseur; les artisans sortent de leurs outiques et viennent s'interposer comme médiateurs dans tte querelle; ils « conseillent à Monsieur de prendre paence et d'estre mieux avisé une autre fois. » Tout à coup ttention de la foule est détournée par les clameurs d'un omme, qui se trouve aux prises avec une fille de la bande, qui s'enfuit, lorsqu'on vient à son secours : cette fille a connu un tireur de laine qui lui devait quelque argent, elle lui a mis dans la poche la main jusqu'au coude.

Les exilées, qui portent avec elles toute leur fortune et ui n'ont pas d'autre chevalier qu'un poëte désolé (l'auteur

sans doute), leur fidèle compagnon, disent adieu pour toi
jours à l'ingrate cité qui les repousse, et se retirent dai
un cabaret forain, où la bouteille vient au secours de leu
afflictions. Elles commençaient à se refaire entre les pla
et les verres, lorsqu'une dame, « assez mal coiffée, sai
gants et sans vertugadin, avec une petite robe d'étamine
des souliers à plate semelle, » entre dans la maison
s'avise de leur faire de la morale, en les invitant à renonc
au vilain métier qui les damne et qui nourrit leurs cor
aux dépens de leur âme. Ce sermon ne réussit guère aupr
de l'auditoire, qui n'est pas en veine de s'amender et
pleurer ses péchés. La sermonneuse n'est point inconnue
la compagnie, qui l'oblige à se taire et qui la déconcerte
lui disant son nom : c'est une courtisane dont les débauch
sont trop publiques pour qu'on puisse ajouter foi à son r
pentir. Le poëte prend alors la parole, au nom de s
bonnes amies, et il interpelle avec acrimonie la fausse d
vote qui voudrait pouvoir se cacher à cent pieds sous terr
« Combien de fois, lui dit-il, avez-vous remporté le pr
sur les plus fameuses garces, en toutes sortes d'exercices
Il s'efforce ensuite de justifier les pécheresses qui se co
sacrent aux plaisir de l'humanité, et qui sont trop souve
payées d'ingratitude : « On n'a peu les souffrir dans leu
maisons! s'écrie-t-il avec une incroyable complaisance
morale, et Dieu les souffre dans ce monde. Ce sont
pauvres filles qui portent constamment le faix des charg
publiques, qui ne refusent point les caresses des gran
saoulent l'appétit des médiocres, et, par une louable fa
lité, se soumettent aux moindres. » Ce poëte licencie
termine l'apologie des filles de joie, en faisant des vœ
pour qu'on lui rende justice, et pour qu'on les loge mag
quement dans des chambres d'or et de soie, où l'on ne se
tira que rose, benjoin et poudre de Chypre.

L'auteur de ce singulier ouvrage, le poëte qui avait p

tagé la disgrâce des pauvres bannies, osait plaider indirectement la cause de ces compagnes d'infortune, et réclamer pour elles la liberté de la prostitution. Mais sa requête, présentée sous la forme d'une simple relation des faits accomplis n'arriva probablement pas jusqu'aux magistrats chargés de la police des mœurs, ou fut supprimée comme impertinente par un arrêt, puisque le livre qui la renferme a complétement disparu et n'a peut-être jamais vu le jour. Dans tous les cas, le panégyriste des filles de joie n'a pas eu d'imitateurs, et si, quarante ans plus tard, un autre poëte, qui vivait également dans la société habituelle de ces infâmes, se fit aussi l'historien de la nouvelle persécution qu'elles essuyèrent à Paris, il se garda bien de s'apitoyer sur leur sort et de se prononcer contre les rigueurs judiciaires dont elles furent l'objet à cette époque. C'est en 1662 que le lieutenant criminel voulut purger la capitale de toutes les femmes scandaleuses qui avaient pu se soustraire aux ordonnances relatives à l'enfermement des mendiants et des gens sans aveu. Ce lieutenant criminel, nommé Defita, avait obtenu du roi l'ordre de faire enlever ces malheureuses et de les envoyer au Havre, où elles devaient être embarquées pour les îles de l'Amérique et de l'Afrique. Cette espèce de *presse* fut exécutée avec tant de promptitude et d'énergie, que les mauvais lieux qui avaient été signalés se trouvèrent presque à la fois envahis par les sergents, qui mirent en état d'arrestation tous les individus qu'on y rencontra. Les femmes jeunes et valides, accusées et convaincues de prostitution publique, se virent conduites sur le coche d'eau qui stationnait devant le Louvre, et qui les mena au Havre où les attendait une flotille destinée aux colonies; les vieilles dont le métier n'était pas plus honorable, quoiqu'elles ne se prêtassent plus à la débauche pour leur propre compte, furent envoyées en prison ou à l'hôpital. Celles qui parvinrent à se dérober aux poursuites

de la police se hâtèrent de quitter Paris et se tinrent cachées en provinces; quelques-unes, qui avaient été arrêtées comme les autres, durent la liberté à des protecteurs influents qui eurent le courage de venir les réclamer devant le tribunal du Châtelet, et qui fournirent pour elles une caution morale ou pécuniaire. Cet événement causa dans le monde parisien une émotion extraordinaire, qui se traduisit par plusieurs écrits et en vers en prose, que les circonstances avaient inspirés, et dans lesquels on remarque des particularités fort curieuses sur les maisons de prostitution et sur les prostituées de bas étage.

Ainsi, l'enlèvement des filles de joie dans Paris, en 1662, a fourni un épisode très piquant à un roman comique, qui fut publié cette année-là, sous le titre : *Aventures tragi-comiques du Chevalier de la Gaillardise, où, dans le récit facétieux de sa vie et de ses infortunes, il divertit agréablement les esprits mélancoliques* (Paris, Besongne, 1662, in-8). L'auteur, François-César de Préfontaine, avait fait paraître, en 1660, la première esquisse de ce roman, intitulée : *L'Orphelin infortuné ou le Portrait d'un bon frère*, et ce coup d'essai passa sans doute inaperçu, puisque l'auteur remit en scène son *Orphelin infortuné* avec le nom de *Chevalier de la Gaillardise*. On est autorisé à croire que cette nouvelle tentative littéraire n'eut pas plus d'éclat que la première, car le pauvre romancier, qui ne voulait pas accepter l'indifférence du public, lui représenta, la même année, les *Aventures tragi-comiques* de l'*Orphelin* et du *Chevalier*, remaniées et réhabillées sous différents titres, tels que l'*Apothicaire empoisonné*, le *Cavalier grotesque*, et l'*Assemblée des Filoux et des Filles de Joie*. Malgré ces efforts d'un auteur qui ne demande qu'à se faire lire, il faut bien reconnaître que le sieur de Préfontaine trouva fort peu de lecteurs, et que ses romans, aujourd'hui si rares et si peu connus, n'ont pas plus laissé de souvenir que s'ils eussent formé la car-

gaison d'un des vaisseaux chargés de mauvais sujets et de emmes perdues, qu'on faisait partir alors pour les colonies. es livres du sieur de Préfontaine, il est vrai, n'étaient pas aits pour la société des Précieuses, et ne témoignaient que rop du genre de vie que menait l'auteur. Celui-ci était fils u neveu de César Oudin, traducteur du *Don Quichotte* et le quelques autres ouvrages espagnols et italiens ; il avait u se familiariser ainsi avec les littératures de l'Italie et de Espagne ; on voit qu'il se proposait d'imiter surtout Cervantes, et qu'il choisissait volontiers ses personnages parmi es classes abjectes et réprouvées, où le filoû et la fille publique se donnent toujours la main. Il vivait ou il avait vécu lans la fréquentation de ces honnêtes gens, qu'il se plait à eindre dans le cadre ignoble d'un cabaret ou d'un mauvais ieu. Ce n'était pourtant pas pour les hôtes de ces endroits- à qu'il écrivait des tableaux de mœurs triviales et honteuses, qui méritent de figurer dans notre galerie pornographique.

« Il y avoit, raconte-t-il par la bouche de son Chevalier le la Gaillardise, il y avoit, sur le rempart de la Porte du emple, une vieille gouvernante de ces filles à tout faire, ui en avait toujours chez elle une demi-douzaine des ieux chaussées. C'étoit bien la plus rusée et la plus corompue postillonne qui se soit jamais meslée de ce comnerce. Elle ne refusoit son logis à personne, et néanmoins ar son adresse, il y entroit peu de mauvais payeurs; » ar elle se tenait aux aguets, pour juger, à première vue, le la solvabilité des gens, et quand elle voyait venir de oin ces vauriens et ces drôles, « de qui l'argent fait autant le bruit que des estoupes, » elle tirait une sonnette, correspondant avec l'étage supérieure de la maison, et donnait e signal « pour faire serrer la marchandise et observer le ilence. » Les *gaillards* entraient avec fracas et demandaient mpérieusement à cette vieille : « Qui est au logis? » Elle,

« avec son visage rissolé qui semble toujours rire à cau
des rides que le temps et le fard de ces jeunes années
avoient appliquées, » répondait d'un ton câlin : « Mes e
fants, il n'y a personne; il viendra possible quelqu'un ; s
vous plaît d'entrer, vous pourrez peut-être attendre.
Mais les marauds se souvenaient d'avoir déjà plus d'u
fois attendu inutilement; ils s'en allaient donc, en gron
melant : « Vieille carogne, il n'y a jamais rien chez toi !
Au son de la clochette, les filles de joie, qui étaient e
haut dans la chambre ou le *bouge*, comme on l'appelai
avaient eu le temps de se mettre en sûreté. Perrine la B
lafrée, « fille du logis, » les enfermait debout dans un *ba
à couche* (nous supposons que c'est une grande armoire)
restait seule à côté de la cachette, ne craignant rien po
elle-même, à cause de son âge et de sa figure, qui l'avaie
mise à l'abri des attaques amoureuses de tous ces *brave*
Le chevalier de la Gaillardise, ou plutôt le sieur de Préfo
taine, avoue qu'il visitait souvent cette *maison d'honneu*
que l'on nommait ainsi, « probablement, dit-il, à cau
que quantité de filles mal conduites y ont laissé le leur ;
quoiqu'il ne fût pas riche, il était toujours le bien-ven
parce qu'il écoutait complaisamment les doléances de *l'ho
nête femme*, qui gouvernait le bercail; elle se plaignait sa
cesse, « en disant que le bourgeois n'estoit plus libéral,
financier ne fouilloit à sa poche que pour y prendre s
gants, ce qui est fort mauvais signe pour ces pauvres fill
lesquelles se ruinoient en louage d'habits, et que, po
comble de malheur, les filoux les achevoient de ruine
quand ils avoient une fois le pied dans leur logis, s'en re
dant maistres, empeschant l'abord du garçon de boutiqu
du petit clerc et autre jeunesse, qui ne demandent que
paix en despensant honnestement leur quart d'escu ; » el
n'était donc pas contente de ses recettes, et elle jurait s
grands dieux, « que, bien qu'il y eust près de trente-cin

ns qu'elle taschoit d'obliger les honnestes gens, si elle ne ouvoit s'en retirer à son honneur au terme suivant, jamais lle ne s'en mesleroit. »

Cette *jolie hôtesse,* comme la qualifie son confident ordiaire, prétendait n'avoir pas d'autre but, ni d'autre intérêt, ue de rendre service à la jeunesse qui a besoin de distracions galantes, et de procurer un gîte, des habits et des aliments à de pauvres créatures sans feu ni lieu et sans ressources. Le sieur de Préfontaine a l'air touché de l'humanité e la vieille, qui « recevoit de si bonnes volontés de paures filles qui ne sçavoient où aller quand jamais elle ne es eust veu et qu'elles n'eussent pas valu la peine du couert : à faute de quoy il leur eust fallu quelquefois prendre a campagne, ce qui les accomodoit dans la saison d'esté, orsque les bleds estant grand servent souvent de retraite telle canaille, si quelque marinier charitable ne leur restoit un coin de sa cabane, quitte à les chasser au plus iste le lendemain matin, les voyant au jour : encore est-ce eur faire bon marché de ne les pas noyer ! D'autres demesageant avant terme ou fuyant de quelque lieu, craint d'un battement de nez et autres accidents, trouvoient chez elle n asyle assuré. Elle enseignoit, à celles qui estoient pasables, à estudier leur contenance devant leur miroir, leur isant accomoder leurs cheveux en diverses façons, morre leurs lèvres, pincer leur joue pour animer le teint, et ent autres leçons propre à contrefaire les agréables. » Il a, dans ce passage, plus d'un détail remarquable, qui ous fait connaître certaines circonstances singulières de vie des débauchées. Nous les voyons, en été, heureuses jalouses de leur indépendance, se cachant dans les blés partageant le grabat d'un marinier qui les chasse de sa abane avec dégoût, quand le jour lui permet de constater mprudence de son hospitalité ; nous les voyons, en été, réfugier dans les *maisons d'honneur*, pour y avoir des

habits qu'on leur loue fort cher et qu'elles ne parviennent pas à solder avec le prix de leur impudicité; nous les voyons en ces ateliers de débauche, s'instruire et se perfectionner dans l'art de la prostitution, d'après les conseils de leur matrone, qui doit son expérience à une longue pratique de cet art infâme. Enfin, nous retrouvons ici une nouvelle preuve du cruel traitement que les ruffiens infligeaient aux femmes d'amour dont ils voulaient se venger, en leur coupant le nez avec un jeton aiguisé comme un rasoir (Voyez au tome VI de cette Histoire, la page 267). Il paraît qu'un homme, dont la santé avait souffert de ses rapports avec une fille publique, était en droit de lui couper le nez et de la marquer par là d'un sceau indélébile, pour la signaler de la sorte au mépris et à l'horreur des victimes qu'elle voudrait faire encore.

La gouvernante des filles du rempart de la Porte du Temple aurait amassé de quoi se faire enterrer honorablement, si la police n'était venue la troubler dans son commerce. Une des belles, qui composaient le troupeau impur « ayant fait une escurie du haut de chausse d'un homme de pouvoir, » cet homme dédaigna de couper le nez à cette vilaine, mais dénonça au lieutenant criminel la scandaleuse industrie de la maîtresse de maison. Le lieutenant criminel ordonna de faire « enlever tout le camp, » et de mettre en prison la vieille entremetteuse, qui n'était plus bonne pour peupler les colonies. Ceci se passait justement en 1666, lorsque la jeune armée de la prostitution parisienne allait infecter les mœurs et la santé du Canada et de Madagascar. Les archers cernèrent la maison, et comme la dame, qui les reconnut de loin, n'eut pas la présence d'esprit de faire jouer sa sonnette, ses infortunées pensionnaires furent bien étonnées de voir paraître des soldats, au lieu de chalands à qui elles se préparaient à faire fête; elles essayaient de s'enfuir en criant : « Sauvons-nous, ma pauvre sœur! »

Mais elles n'eurent pas même le temps de gagner la porte, et Perrine la Balafrée sauta par la fenêtre, au lieu de sonner à ouvrir le fameux *banc à couche* qui avait tant de fois protégé toutes ces *brebis galeuses*. Elles comparurent au tribunal de police et furent la plupart envoyées aux îles, tandis que leur *bonne maman,* ainsi qu'elles appelaient leur gouvernante, sortait de prison par la protection d'un homme de cour et recommençait ailleurs son trafic d'esclaves. « Leur joyeux exercice, dit le sieur Préfontaine, qui me prend à réfléchir sur la triste condition des filles de joie, ne trouvoit sujet, comme encore à présent, à beaucoup d'opprobre et de confusion, qui sont les compagnes infaillibles de l'oisiveté et de la vanité mal fondée; à quoi ces pauvres créatures s'abandonnent dès leur jeunesse par le pernicieux conseil de telles gens que celle dont je parle ici qu'elles nomment toutes leur bonne maman. » Il faut avouer que le sieur de Préfontaine, en fréquentant si mauvaise compagnie, n'avait point appris à écrire aussi correctement sa langue, que s'il eût pris quelquefois des leçons de beau style dans la ruelle des Précieuses.

Nous le rencontrons encore dans l'*Assemblée des Filoux et des Filles de Joie,* quoiqu'il ait eu la pudeur de ne pas se nommer en se faisant l'archiviste de cette scandaleuse assemblée, et quoiqu'il semble même avoir désavoué son œuvre, en ne la réimprimant pas dans un volume publié huit ans plus tard : *Le Maître d'Hostel aux Halles, le cavalier crotesque et l'Apothicaire empoisonné, nouvelles comiques,* par le sieur François-César Oudin (Paris, 1670, in-12. Sur le titre de ce volume expurgé, l'auteur n'ajoute plus à son nom patronymique, *Oudin,* son nom distinctif, *de Préfontaine,* qui n'était peut-être qu'un nom de guerre. On peut donc conclure que notre romancier s'était rangé, depuis l'enlèvement et l'exportation de ses compagnes de débauche et qu'il cherchait à faire figure honnête dans la république

des lettres. Quant à son *Assemblée des Filoux et des Filles d Joie,* l'édition originale s'est perdue, sans qu'il en soit rest un seul exemplaire; mais la pièce nous a été heureusemen conservée dans un *Recueil de diverses pièces comiques, gail lardes et amoureuses,* imprimé à Amsterdam sous la rubriqu de Paris, en 1671. L'auteur, fidèle à ses goûts et à ses ha bitudes, nous mène sans doute, encore une fois, chez soi hôtesse du rempart de la Porte du Temple, et il nous fai de nouveau le portrait dà cette *vieille couratière d'amour* nommée Nanine Ragonde, « des plus expérimentées dans l commerce, dit-il, et qui, pour bien trafiquer, avoit chois une maison tout achalandée dans un quartier où il ne pas soit jamais d'honnestes gens que par gageure. » Voici l portrait moral de la dame : « Elle se mesloit de deviner faisoit prester de l'argent, traitoit des mariages et s'entre mettoit de revendre particulièrement des filles, dont elle avoit toujours chez elle un grand nombre, sur la virginité desquelles ayant déjà tiré le premier tribut, elle levoit encore tous les jours de nouvaux impôts, car cette rusée maquignonne les sçavoit si bien racommoder, avec l'alun de roche, le sel de Saturne, la *consolida major*, et autres ingrédients dont elle composait de subtils astringeants, qu'elle les vendoit plus d'une fois pour pucelles. Cependant elle ménageait si bien son commerce, que le filou, qui or dinairement porte l'épouvante en de tels lieux, faisoit plus tost aller de l'eau au moulin que de la tarir, de sorte que le bourgeois y pouvoit vivre en liberté. »

Le sieur de Préfontaine, qu'il ne faut pas confondre avec son père, César Oudin, qui avait débuté aussi dans les let tres sous ce nom de Préfontaine, en publiant un roman d'aventures amoureuses empruntées à la fable intitulé la *Diane des bois* (Rouen, Cailloué, 1632, in-8); le sieur Fran çois-César Oudin de Préfontaine nous introduit au milieu de déesses d'une autre espèce, à l'occasion du mariage d'un

garçon nommé Lucas, avec une fille, nommée Jacqueline, laquelle, dit il, « faisoit l'amour à la mode des louves qui choisissent toujours le plus laid masle. » Cette Jacqueline avait été longtemps au service de dame Ragonde, et elle voulut que par reconnaissance le souper des épousailles eût lieu dans une maison qui avait été le théâtre caché de ses exploits galants. A l'arrivée des époux, les pensionnaires de Ragonde vont au devant de leur ancienne compagne : « Elles estoient alors toutes en déshabillé, raconte le sieur de Préfontaine, qui était certainement de la noce, les unes avec béguins si chargés de jaunes d'œuf, qu'elles paroissoient avoir la teste entortillée d'une amulette; d'autres tenoient la boete à la pomade ou la coquille de vermillon, et d'autres, les mains toutes barbouillées de pain d'amandes ne sçavoient quelle contenance faire; aucunes avoient le visage cicatrisé pour avoir reçu quelque balafre, ce qui se cachoit avec de faux cheveux, quand elles estoient mieux parées. Il y en avoient mesme qui, n'ayant pas de mouchoir de col, firent paroistre de grandes tetasses tout flétries, qu'elles soustenoient durant le jour avec des bandelettes; mais la plus ridicule à voir fut une salope qui portoit devant elle un morceau d'esponge attaché sous son buscq avec un bout de lacet. » Les filles se hâtent de terminer leur toilette et viennent s'attabler avec les gens de la noce. Le vin de Suresnes et d'Argenteuil, qui circule à la ronde, ne tarde pas à délier les langues, et la conversation générale s'établit sur un ton de licence joyeuse, qui compromet fort la vertu de l'épousée, en butte à de formidables plaisanteries. Le mari ne rit que d'une oreille et soupçonne qu'il n'a pas pris pour femme une pucelle. La Clovis, « jolie garcette, qui estoit de la nourriture de Ragonde et des premières de l'assemblée, » donne le branle à la grosse gaieté des convives.

Mais, tout à coup on entend un grand bruit dans la rue.

Ce sont des hommes qui s'appellent l'un l'autre, et qui s rassemblent devant la maison. Ragonde croit que c'est l commissaire avec les gens de sa suite, qui viennent visite son *magasin;* elle prie la compagnie de se taire et d « feire modeste contenance, » pour recevoir M. le commis saire et son monde. Le mot *commissaire* n'a pas été plutô prononcé, que la plupart des assistants se lèvent de tabl avec effroi et sortent de la salle : les uns descendent à l cave, les autres montent au grenier; ceux qui, dans leu trouble, sont incapables de se conduire et de chercher eux mêmes une cachette, suivent la servante qui leur montr le chemin des *lieux communs* et les y enferme. Le logis es assiégé par une bande d'individus qui ont juré d'y entrer de gré ou de force; ils frappent à la porte, à coup de pie et de poing, comme pour l'enfoncer ou la mettre en pièces Ragonde seule a gardé son sang-froid : elle regarde par l fenêtre, et aussitôt, elle s'écrie : » Nopce, nopce, vivat vivat! » Elle a reconnu les hôtes qui lui arrivent; elle leu ouvre la porte à l'instant et leur fait le plus gracieux ac cueil. Les filoux, car c'étaient eux, avaient apporté des pro visions de bouche, volées dans les boutiques; ils se mettent à table et ils font les honneurs de leurs larcins à la compa gnie, qui se trouve bientôt au complet et qui se livre gail lardement à toute l'expansion de son humeur folâtre. « Dans cette assemblée, dit le poëte-romancier, les blondes, les brunes, les demoiselles, les bourgeoises, et les paysannes, toutes bonnes drolesses, des filoux, des spadassins, des gentilshommes et des bourgeois se trouvèrent de telle sorte meslés, qu'il sembloit que, suivant le dire de Socrate pour mieux establir la société, tous les hommes dussent estre les maris de toutes les femmes, et toutes les femmes à tous les hommes. » Le nouveau couple était toujours de la partie, et si l'époux faisait souvent la grimace et haussait le coude à tout moment pour cacher dans son verre sa rou-

eur et son embarras, la mariée reprenait insensiblement
s allures et le style du métier qu'elle avait quitté pour
ter du mariage.

On boit, on mange, on s'échauffe ; les filous sont d'aima-
les convives ; celui qui passe pour le bel esprit de la
ande, et qui comme tel tient le dé de la conversation, se
omme Roger ; il est un peu poëte, et les filles restent en
xtase en écoutant les méchants vers qu'il improvise sur
us les lieux communs de l'amour. L'orgie est à son comble
t chacun veut placer son mot. « Une dodue, regardant
utour d'elle, dit que s'il y avoit quelque eunuque dans la
ompagnie, il en devroit estre expulsé comme un membre
ourry que l'on retranche d'un corps pour conserver sain
e qui en peut rester. » Roger ne demeure pas court ; il
épond par une équivoque grossière, mais peu intelligible:
Ces gens-là sont assez bons couvreurs, il ne pleut jamais
ù ils travaillent. » La dodue ne s'arrête pas en si beau
hemin ; elle réplique sur-le-champ : « Il est vrai, mais ils
nt fort mauvais arithméticiens, car ils ne sçauroient mul-
plier. » Et l'assemblée de rire comme un tas de mouches.
e marié, ce pauvre Lucas, qui s'aperçoit enfin que sa
mme n'est qu'une gourgandine, fait là une triste figure
t médite une retraite que Jacqueline n'a pas l'air de vou-
ir favoriser. Elle oublie, entre deux lurons, qu'elle touche
la première nuit de ses noces. C'est alors qu'une querelle
engage entre les filles de joie. Roger, pour amuser la ga-
rie, s'attaque à une *coquette,* qu'on appelait Diane, et lui
it qu'une de ses compagnes (et il la lui montrait du doigt)
vait brocardé sur son compte, en assurant à qui voulait
entendre. « qu'il n'y avait pas longtemps que son employ
stoit d'escosser des febves ; qu'elle ne pouvoit marcher
vec des souliers hauts du talon, n'ayant jamais traisné que
es savattes, et que son vray nom estoit Fiacrine. » Celle à
ui Roger adressait ce malhonnête compliment, ne se sentit

pas de force à le relever et ne répondit pas. Mais une autr fille se crut intéressée personnellement dans la question elle se nommait Philipote et elle s'était donné le nom d Sylvie « pour nom galant; » elle accusait Roger d'avoi lancé contre elle une épigramme qui tombait à faux, puis qu'elle était bien *demoiselle* et qu'elle en donnerait de preuves. Les quolibets de pleuvoir comme grêle, sur cett orgueilleuse. L'impertinent Roger lui dit, qu'en fait d preuves. elle montrerait des billets doux portant pour sus cription : *M*lle *Housthoust, à la Mothe, près de Trouliput.*

Ce jeu de mots orduriers acheva de mettre la discord entre les filles, qui, au lieu de s'unir contre l'insulteu pour se venger de ses railleries, se défièrent l'une l'autr se prirent aux cheveux et en vinrent aux mains. Simonett dite Louison du Marais, s'était jeté sur Diane qu'elle accu sait d'être cause des injures qui avaient atteint tout le cor des femmes amoureuses. La mêlée fut terrible, et on eu beaucoup de peine à séparer les combattantes : « Elles so tirent du combat, dit le chantre de cette Iliade bouffonn laissant le champ de bataille semé de lambeau de gaze, d mousseline, de taffetas rayé, de point à jour, de bouts d rubans, de postiges et autres nipes qui auparavant servoie à les enjoliver, si bien qu'elles parurent avec des rest d'ajustements, déchirez presque aussi menus que du cha pis, la coiffure pendant jusqu'aux talons, ressemblai mieux à des sorcières qu'à des courtisanes, et furent obl gées de s'appliquer sur le visage des mouches aussi longu que des vers à soye pour servir d'emplastre à leurs esgr tignures. » Roger, qui avait été le premier auteur de la b taille, signa la paix entre les parties belligérantes, dans u sixain qui fut jugé digne d'être gravé en lettres d'or sur fronton de toutes les *maisons d'honneur :*

Afin de terminer toutes contentions
Qui naissent au serail sur les conditions,

Une fille, d'abord qu'elle est dans le commerce,
Ne doit plus disputer dessus sa qualité ;
L'amour veut ses enfants dedans l'égalité,
Et ne les peut souffrir dans cette controverse.

La gaieté bachique reprend ses droits et les joyeux propos volent de toutes parts au choc des verres pleins. Chacun tient tête à sa voisine, chacune houspille son voisin. Une railleuse a piqué au jeu un filou qu'on nomme le capitaine Bondrille; ce galant compagnon déclare, avec force jurons, qu'il s'en va lui tirer les oreilles; il se lève en chancelant, il la poursuit en trébuchant, il la saisit dans un coin, mais quant aux oreilles, il n'en trouve pas : la malheureuse les a perdues dans quelque affaire d'honneur. Un rire général éclate autour d'elle et redouble jusqu'à ce qu'elle s'y soit associée de bonne grâce, en rougissant toutefois. Ragonde, mécontente de cette révélation, qui peut faire tort à son *magasin*, invite la demoiselle essorillée à se rasseoir, et pour lui faire sentir sa maladresse lui conseille aigrement « de ne se point coiffer à la mode et de ne se plus servir que de cornettes. » Elle est interrompue par « un des braves de l'assemblée, qui, de cornette d'une compagnie de chevaulégers, estoit devenu le ruffien d'une douzaine de garces. » — « Halte-là ! notre gouvernante ! s'écrie-t-il, j'en suis parti ailleurs ! » Mais l'essorillée avait bu sa honte; elle s'était remise de son émotion, et elle voulut rentrer en lice pour babiller; elle dit donc effrontément « qu'elle alloit prendre un nouveau party et faire son quartier en Normandie, et qu'elle avait déjà donné des arrhes au coche de Rouen. » Roger se chargea de lui répondre et de la tancer : « Tu penses, lui dit-il, d'un air dédaigneux, tu penses faire des dupes en ce pays-là, qu'on dit être le rendez vous des filles de rebut de celui-ci, et tirer le gousset du Portugais et du Flamand ? »

« La plus brillante de toute les belles, qui parurent en ce

lieu, fut Clytie; elle faussa la compagnie, pour suivre une femme, qui, la serviette sous le bras, feignant d'aller au marché, vint lui parler à l'oreille. » Dès que cette fille se fut retirée, pour se rendre sans doute à une *assignation* toute l'assemblée se mit à gloser et à épiloguer sur son compte; les bonnes langues ne manquèrent pas de divulguer son histoire; on dit que c'était une *petite crasseuse* qui avait quitté son village, à l'époque des vendanges, pour travailler dans les vignes des environs; le hoberau de l'endroit l'avait rencontrée et était devenu amoureux d'elle. Depuis cette bonne fortune, racontait-on, « elle se mit à contrefaire la demoiselle, dont elle s'acquittait si bien, que dans le doux esbat, elle emportoit le prix sur toutes celles de son mestier, ayant des attraits assez puissants pour esmouvoir les hommes les plus insensibles, sans qu'ils eussent besoin d'user de stuict (suints?) marins, de mirobolans ou gingempre confit; que cavalier, courtisan, marchand, praticien, escolier, et autres y estoient bien venus qu'à l'exemple de Laïs, cette fameuse Sicilienne, elle estoit plutost lasse que rassasiée du déduit; que sa maison n'estoit non plus sans galands que la bonne taverne sans buveurs, et qu'il eust fallu n'estre pas de la ville pour ne la pas connoistre. »

Nous n'avons, dans l'*Assemblée des Filoux et des Filles de Joie*, extrait ou analysé que les passages où ces dernières étaient intéressées; il nous a paru moins important de nous arrêter à ce qui concernait plus spécialement les filous, quoique la vie de ces coquins se trouvât intimement liée à celle des prostituées, pour le malheur d'elles. Lorsque les époux Lucas et Jacqueline furent conduits à la chambre nuptiale, le mari avait été complètement édifié sur les antécédents de sa moitié. La maison de dame Ragonde était bien connue pour ce qu'elle était; mais la police la laissait subsister, parce qu'elle se trouvait sur un rempart, dans

un endroit désert, où les honnêtes gens ne pouvaient pas être amenés par la main de l'aveugle hasard. Ragonde se lassa de cette obscurité qui faisait son repos ; elle vint se loger « dans un quartier moins scandaleux. » Ce fut là sa perte. « Ragonde chassa les spadassins et les tireurs de laine, rapporte son historiographe ordinaire, si bien que dans cette maison, qui auparavant enfermoit plus de maux que ne fit jadis la boete de Pandore, l'on ne vit plus que des Amintes, des Mariannes, des Gavottes, des Nanons, des Charites, des Parthenices, des Cyprines, des Amarantes, des Franchons, des Célymènes, et des Clorindes, seulement visitées par quelque jouvenceaux, qui, n'ayant jamais courtisé les dames que dans des romans, cherchoient des sujets animés, afin de se rendre plus hardis pour paroistre devant leurs maistresses, quand il leur prendroit envie de se marier. Bref, on n'y parloit plus que des folastres jeux de l'amour, et Ragonde recluse dans son petit sérail avec tous ses nouveaux miracles de nature, s'occupait seulement à leur enseigner des méthodes propres à faire valoir l'exercice dont elles faisoient profession, comme d'estudier leur contenance devant un miroir, s'ajuster les cheveux en plusieurs manières différentes. bien placer les agréments et les assassins (mouches), se mordre les lèvres pour y faire paroistre le corail naturel, pincer leur joue pour s'animer le teint, lancer les coups d'œil bien à propos, et cent autres façons pour se rendre agréables, à quoy les pomades, les eaux de jasmin et de fleur d'oranger, les fausses perles et les rubans de toutes couleurs, n'estoient point oubliés, pour servir d'ornements à ces belles, qui s'appellent toutes *sœurs* et nomment Ragonde leur *bonne maman.* » Le sieur de Préfontaine répète ici presque mot pour mot ce que le chevalier de la Gaillardise avait dit sur l'école pornographique des *bonnes mamans.*

Tout prospérait chez Ragonde, lorsque l'année 1662 mit

un terme à son exploitation. La maison fut signalée ; on la surveilla, on la cerna, et les officiers de justice y firent de nombreuses et importantes captures. Outre les filles qui se virent condamnées à la déportation, il y eut plusieurs de leurs amants, que le lieutenant criminel reconnut pour des tireurs de laine émérités, qui furent roués, pendus ou envoyés aux galères, pendant que les tristes élèves de dame Ragonde, embarquées devant le Louvre pour être conduites aux îles, disaient « adieu au Cour-la-Reine, à la Maison-Rouge de Chaillot, à Passy, à Suresne, à Boulogne, à Saint-Cloud, et surtout à cet agréable logis du Grand-Cerf, où elles avoient esté souvent des mieux régalées. »

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE. — *La Desroute et l'Adieu des Filles de Joye de Paris.* — Quel est l'auteur de ce poëme burlesque? — Analyse et citations. — Les noms des filles. — La *Belle aux doux yeux.* — L'embarquement au Pont-Rouge. — La *Requête des filles d'honneur.* — La chanson des *filles de l'industrie.* — *La Famine, ou les putains à cu.* — Les Fameuses de 1649. — Leurs pourvoyeurs. — Ce que c'était que *faire sauter un bordel.* — Récit de Colletet, dans le *Tracas de Paris.* — Une aventure de Francion. — Les rendez-vous nocturnes des gens de métier à Paris. — Quel était le rôle du rufien. — Les prostituées n'avaient pas d'autre protecteur. — Une mignonne avec son *ange-gardien* à la Foire Saint-Germain. — Jargon des harangères. — Intérieur d'une *maison d'honneur,* d'après Charles Sorel, historiographe de France. — Pérette et ses élèves. — Les commissaires et les sergents, complices de la prostitution. — Les deux commissaires Lucrin et Morizot. — Transformation de la fille de joie. — Portraits poétiques. — Adieux d'une courtisane à Vénus. — Une estampe d'Abraham Bosse.

La déportation des filles publiques de Paris, en 1662, sous l'adminstration du lieutenant criminel Defita, paraît avoir enveloppé un grand nombre de femmes galantes et de *dames* entretenues, qui n'étaient nullement attachées au service des mauvais lieux, mais qui menaient une conduite dissolue et qui, par leur luxe impudent et leurs allures effrontées, scandalisaient sans cesse les honnêtes gens. On commença sans doute par faire la recherche des maisons de prostitution, et l'on finit par exercer des poursuites contre toutes les existences suspectes et débauchées. Ces dernières mesures de répression furent exécutées sur une large échelle, avec une rigueur que nous pourrons apprécier dans le récit d'un contemporain, qui a mis en vers *la Desroute et l'Adieu des Filles de Joye de la ville et faulxbourgs de Paris, avec leurs noms, leur nombre, les particularitez de leur prise et de leur emprisonnement* (Paris, 1667, p. in-12).

Ce petit ouvrage qui doit être d'une insigne rareté, puisque le *Manuel du Libraire* de M. Brunet ne le cite pas, et que nous n'avons jamais vu que le seul exemplaire conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, ne peut appartenir à l'un des trois auteurs, Berthaut ou Berthod, Guillaume Colletet et Scarron, qui partagèrent avec d'Assoucy, l'empire du burlesque, car ils ne vivaient plus en 1662, et d'Assoucy voyageait encore en Italie. Nous avons plus d'un motif pour croire qu'il faut l'attribuer de préférence à François Colletet, dont on reconnaîtra l'esprit et le style dans les extraits que nous allons citer. Mais peu nous importe de découvrir quel est l'auteur de cette facétie rimée, pleine de bons et honorables sentiments, aussi chaste dans les idées que dans les expressions, digne enfin d'un poëte bourgeois de Paris. Quel que soit ce poëte, voici son début :

J'escry la desroute fameuse
De la bande autrefois joyeuse,
Mais qui n'est plus dans ce temps-ci
Qu'une bande fort en souci.
Quoy qu'il en soit, quoy qu'on en croye,
Je chante des filles de joye
L'adieu, les regrets et les pleurs,
Sans prendre part à leurs malheurs.

Il invoque sa Muse, qui connaît cette race et qui ne lui pardonne pas ses dédains ; il n'hésite pas néanmoins, à tenter une entreprise qui a de quoy effaroucher sa pudeur, et il se lance avec courage dans un svjet plus scabreux que celui de l'Iliade et de l'Enéide. Sa Muse est là pour le sauver des mauvais pas. Que lui demande-t-il, ce rimeur vertueux et bucolique, pour prix de ce travail ardu et délicat?

Fais que quelque fille de bien
M'aime un peu, sans m'en dire rien.

Le commencement de ce poëme burlesque nous apprend que les filles de joie, ou plutôt les femmes galantes, aux-

quelles on n'avait jamais appliqué les peines réservées jusqu'alors à la prostitution publique, furent traitées, pour la première fois, comme les viles prostituées que la police surprenait dans les lieux de débauche. La sévère exécution des lois somptuaires était le prétexte dont l'autorité se servit dans cette circonstance, pour assainir en quelque sorte la population de la cápitale où tant d'aventurières et de chevalières d'industrie prenaient le pas sur les femmes honnêtes, et osaient marcher de front avec les plus grandes dames de la cour. Le luxe de ces trafiquantes d'impureté avait passé toutes les bornes, et leur insolence s'augmentait chaque jour en proportion de leurs richesses mal acquises. L'ordre fut donné d'arrêter et de conduire en prison toutes celles qui seroient trouvées en contravention avec les édits du roi et les règlements de police contre le luxe des habits, des équipages et des ameublements. L'arrestation des prévenues permettait d'établir une enquête sur leur genre de vie et leurs moyens d'existence; cette enquête, dont les matériaux étaient sans doute réunis à l'avance, motivait le plus ordinairement un arrêt qui envoyait aux îles ou à l'Hôpital-Général les filles et les femmes convaincues de prostitution publique. Ecoutons le poëte moraliste :

La femme comme plus fragile,
Commence un désordre de ville,
Et veut toujours porter plus haut
Qu'elle ne doit et qu'il ne faut.
La moindre se fait demoiselle :
Il faut brocar, il faut dentelle,
Il faut perles et diamans,
Il faut riches ameublements,
Et mille autres telles denrées.

Le poëte approuve, bien entendu, le but que se propose le lieutenant-criminel et les moyens qu'il emploie pour y parvenir : Il faut, dit-il :

Il faut que Paris se nettoye
de boue et de filles de joye.

C'était pourtant un étrange procédé d'arbitraire, qu
l'enlèvement de ces pauvres victimes, qui n'avaient pa
commis d'autre délit qualifié, que de porter des points d
Venise ou de Gênes, des passements d'or ou d'argent, de
dentelles étrangères ou d'autres objets de toilette, proscrit
par la loi, mais imposés par la mode; c'était un procéd
plus étrange et plus cruel encore, que de les faire parti
pour les colonies, après les avoir dépouillées de tout c
qu'elles possédaient. Mais le poëte ne voit pas les choses
ce point de vue philosophique; il admire, il applaudit, e
disant :

Par une police si sage,
Defita s'y prend comme il faut;
Bourgeois, voilà ce que vous faut
Un magistrat de cette sorte,
Et qui n'y va pas de main morte!

A ce langage, à cette austérité de principes, on ne sau
rait douter que l'auteur de la *Desroute et l'Adieu des Fille
de Joye* ne soit le même que l'auteur du *Tracas de Paris*
cet autre poëme burlesque, dont nous parlerons tout
l'heure. François Colletet, qui venait peut-être d'épouse
sa servante, à l'exemple de son père Guillaume, prend fai
et cause pour les bourgeoises contre les filles de joie :

Désormais la sage bourgeoise,
Vivant en liberté françoise,
Ira partout le front levé,
Et tiendra le haut du pavé,
Sans crainte de se voir affrontée
Par quelque cambronne effrontée
Qui fait par un meschant trotin,
Porter sa jupe de satin.

Les femmes de qualité avaient seules le privilége des ro

obes traînantes et le droit de se faire porter la queue par ne servante ou par un valet; mais les ordonnances oyales de 1656, 1660 et 1661, relatives à l'habillement des ommes et des femmes, ne parlent pas de robes à queue. es fausses *demoiselles* s'autorisaient de ce silence, pour voir des queues indécentes à leurs jupes de soie, et pour s faire porter, dans les rues, à la promenade ou à l'église, ar un petit nègre ou par un *galopin*, vêtu d'étoffe de laine vec deux galons, hauts d'un pouce seulement, sur les cou- ures de l'habit. Cet excès d'audace indignait les femmes e bien, et criait vengeance contre leurs impures rivales. râce à la mise en vigueur des ordonnances somptuaires. olletet entrevoit le retour de l'âge d'or dans Paris :

L'honneur,

it-il avec enthousiasme,

La vérité, le mérite,
Qu'il faudra que chacun imite,
Feront renaître de nos jours,
De justes et chastes amours.
L'impureté sera bannie
Des plaisirs de la douce vie.

On peut imaginer que Colletet avait pris pour femme sa rvante, afin de se soustraire aux désagréments d'une en- uête sur ses mœurs. Voici comment il raconte la mésaven- re des filles de joie, qui furent en butte aux tracasseries la police, pour contravention aux ordonnances somp- aires : « De là, dit-il,

De là vient la source maligne
Qui cause le malheur insigne
D'estre enfin prise au saut du lit,
Et surprise en flagrant délit :
Nichon, dans un fiacre est prise
Avec un homme à barbe grise;

Nanon, en carosse a cinq sous,
Se laisse prendre et file doux :
Lucresse en sortant est grippée;
Babet en passant est happée;
On surprend Manon et Cataut,
Qui vont, l'une en bas, l'autre en haut;
Jeanneton aux sergents fait teste;
On ne vit jamais telle feste :
Pots, pintes, tables escabeaux,
Siéges, chanceliers, cruches, seaux
Vaisselle, sans estre comptée,
Volent d'abord sur la montée;
Tout y fait le saut périlleux,
Jusqu'aux bouteilles deux à deux;
Puis Jeanneton court à la broche;
Cependant un sergent l'accroche :
Elle l'égratigne et le mord :
On déniche dès le matin
La fameuse et fière Catin....
Marquise, comtesse ou baronne,
Il faut comparoistre en personne,
Et faire entrée au Chastelet....
On prend au lit, on prend à table.
Pourvu qu'on soit en mauvais lieu,
Suffit : la prise est de bon jeu.
On a beau dire : « Je suis telle,
Je suis d'auprès de la Tournelle,
Mon mary me connoist fort bien. »
Tout ce discours ne sert de rien.

Le sergent ne se paye pas de ces bonnes raisons, il lâche sa proie que sur un ordre du commissaire, et celui demande caution au mari. Aussi, plus d'un époux, indig du dévergondage de sa femme qui s'est fait prendre p les archers, refuse-t-il de la reconnaître et de la réclam Un procureur de la Cour répond à son impudique moit qui avait été conduite à la Conciergerie par les sergent

— « Allez ! je ne vous connais point
Et demeurons-en sur ce point. »

Le bateau qui stationne au Pont-Rouge et qui attend un chargement de femmes, le débarassera de la sienne, sans qu'il ait besoin de recourir à un procès en adultère. La prise et l'enlèvement de tout ce *gibier des îles* amènent plus d'un épisode bouffon. Il y a des filles qui, pour ne pas tomber dans les mains des sergents, s'échappent par le tuyau de la cheminée, avec l'aide des Savoyards qu'elles ont fait monter chez elles ; les sergents, trouvant la cage vide, et les oiseaux envolés par dessus les toits, se vengent de leur désappointement sur le mobilier des fugitives, et le mettent en pièces. On arrête chez dame Thomasse, qui était probablement une appareilleuse renommée, deux femmes *de fort bonne race,* qui sont prises au trébuchet comme les autres et qui vont coucher en prison. « Pourquoi courir la prétantaine? leur dit le sergent d'un ton railleur,

Eh bien! que votre mari vienne,
Qu'il vous retire et qu'il vous retienne! »

Un sergent à verge est chargé d'appréhender au corps *la belle aux doux yeux,* que le poète ne nomme pas autrement, mais que cette désignation faisait alors suffisamment connaître. La belle est couchée, peut-être en compagnie ; le sergent heurte à la porte et la réveille en sursaut.

— « Ouvrez visite! c'est temps perdu!
Levez-vous! le lit est vendu. »

Elle veut parlementer avec lui, quand il est dans la chambre :

— « Prenez, dit-elle, deux pistoles,
Et me laissez vivre en repos.
— C'est parler fort mal à propos ;
Ha! vous ne ferez point affaire,
Dit le sergent fort en colère.
Pour qui me prenez-vous ici?
Pensez-vous eschapper ainsi?

Si je n'avois la retenue,
Vous iriez à pied dans la rue;
Mais c'est en chaise que l'on sort,
Quand on veut bien payer le port. »

La belle éplorée s'enveloppe dans sa mante et se jett tout en larmes, dans une chaise à porteurs, dont les rideau fermés cachent son chagrin et sa honte, tandis que le se gent marche à côté, sa baguette à la main.

On arrête tout le monde dans une maison qui a été s gnalée comme un lieu de prostitution : il s'y trouve souve de mauvais sujets qui ne sont bons qu'à ramer sur les g lères du roi; il y en a quelques-uns que la potence atte dait depuis longtemps. On ne fait pas grâce aux servante qui accompagnent au Châtelet les filles de joie, et qui so traitées comme les complices de ces prostituées :

C'est la destinée de nos belles,
Et d'autres qui sont avec elles,
Nicole, Claudine, Margot,
Et Perrette et Jeanne au pied-bot,
Martine la souffle-rosties,
Toutes suivantes apprenties.

Quelques-unes cherchent à s'enfuir, mais les sergent courent après elles, et les passants, au lieu de favoriser l fuite de ces malheureuses, aident à leur arrestation; d bandes d'enfants les suivent, en criant *au renard* et en leu jetant de la boue; les femmes leur adressent des injure les hommes rient ou se détournent avec dégoût. Les priso nières, qu'on voit passer par troupes dans les rues, sous l garde des sergents, n'inspirent ni pitié ni sympathie à pe sonne :

Guères de gens ne sont en peine
De s'informer où on les mène,
Excepté quelques perruquiers,
Quelques parfumeurs et poudriers,

Quelques faiseurs de confitures,
Ou bien de mignonnes chaussures,
De fard. de pomade, de gands,
De vieilles jupes, vieux rubans
Repassés à la friperie,
Et faiseurs de pastisserie.

Les amants des pauvrettes, la plupart filous, vagabonds et vauriens, les suivent à distance, l'air morne et le chapeau rabattu sur les yeux ; ils ne sont pas en force pour délivrer leurs bonnes amies, et ils n'osent pas se commettre avec les sergents :

Enfin nos pies desnichées,
De leur départ assez faschées,
De tous costez, d'un œil hagard,
Regardent le tiers et le quart,
Et n'ont plus icy par la voye,
Ni brun, ni blond qui les costoye;
Les sergents sont les quinolas
Qui sont des meneurs par le bras,
Meneurs de fort mauvaise grace,
Et sont meneurs chassant de race.
Meneurs à leur rompre le cou,
En les menant, devinez ou?
Je crois qu'ils vont droit au Pont-Rouge,
Vers un grand bateau qui ne bouge :
Là toutes entrant sans complot,
On crie : A Chaillot! à Chaillot! »

Elles ne peuvent plus avoir des doutes sur leur destination, et le voyage aux îles leur apparaît déjà avec ses misères et ses épreuves redoutables. Avant que le bateau où elles sont entassées se soit mis en mouvement pour descendre la Seine, leur pensée se reporte vers ce cher Paris qu'elles vont quitter pour toujours ; elles pleurent, elles se lamentent, elles s'arrachent les cheveux, et pourtant elles cherchent à se créer quelque consolation imaginaire qui les encourage à supporter leur infortune : ainsi, elles se féli-

citent de pouvoir se soustraire à la tyrannie des hommes grossiers et avides qui vivaient à leurs dépens :

Notre disgrace nous délivre
De l'homme brutal, de l'homme ivre,
De l'homme jaloux, du coquin,
Et du voleur et du faquin,
Dont nous souffrions la tyrannie,
Les bassesses, la vilenie,
Supplice le plus grand qui soit.
Hélas! si la femme sçavoit
Quelle sujétion a celle
Qui fait le mestier de donzelle,
Elle n'en tasteroit jamais!

Elles font un amer retour sur les plaisirs et les distractions de la vie honteuse, à laquelle un arrêt du lieutenant criminel a mis bon ordre, en les inscrivant sur le rôle des condamnées aux îles; elles regrettent leurs titres empruntés de *baronne* et de *marquise*, leurs dentelles et leurs guipures, leurs promenades au Cours-la-Reine, leurs soirées de théâtre, leurs rencontre et leurs aventures :

Adieu, bal! adieu, comédie!
Adieu, puisqu'il faut qu'on le die,
Au Marais, nostre rendez-vous,
Où souvent avec un filou
Nous avons joué nostre rôle
A despouiller un pauvre drôle
Etranger ou provincial,
Où je ne m'acquittois pas mal
Du beau soin d'escroquer la dupe,
Tantost d'un bas, puis d'une jupe,
D'un mouchoir, d'un collier, d'un loup,
D'un rubis, d'un autre bijou.
D'un anneau, d'une garniture,
D'un bracelet, d'une coiffure,
D'un miroir, d'un ameublement,
D'un cabinet, d'un diamant,
D'une aiguière, ou bassin de mesme,

Selon que plus ou moins on aime;
Manger enfin carosse et train,
Le mettre nu comme la main,
Estoit mon principal office...

Mais, pendant que les tristes voyageuses se reportent en ouvenir aux jours de leur splendeur, le bateau a levé l'an- re, et il suit lentement le fil de l'eau. Les bruit des rames t les voix des bateliers annoncent à l'équipage que Paris éloigne : on n'entend que des soupirs et des sanglots sur a lourde embarcation, qui passe, en ce moment, sombre et inistre, sous les arches du Pont-Neuf ; à peine si quelques adauds indifférents, accoudés sur le parapet, la regardent 'un œil distrait, sans s'informer où elle va. Deux ou trois mis, fidèles à l'infortune, assistent tristement à ce départ t font des signes d'intelligence aux dames de leur pensée, ui ne prennent pas garde à eux. Le poëte met cette plainte ans la bouche d'un de ces chevaliers d'industrie :

« Ainsi donc, adieu le mestier!
Toutes les sociétez cessent,
Quand les associez le laissent,
Et le cas arrive ici, car
Cloris part pour Madagascar :
Et son chevalier de l'Estoile
Ne sçait à quel vent faire voile!

On voit que, si la plupart des filles qu'on embarquait our Madagascar étaient des prostituées, quelques-unes entre elles devaient être les associées et les complices des crocs, puisque le poëte les nomme *receleuses* et *fileuses*. mesure que le bateau descend la rivière, dont les deux ves se couvrent d'obscurité, tandis que Paris s'illumine a loin dans les ténèbres, l'espoir du retour s'efface dans le eur des déportées, qui évoquent les riantes images de leur ie de plaisirs et de liberté :

« Adieu, promenades de Seine,
Chaillot, Saint-Cloud, Rueil, Suresne!

Ha! que nous allons loin d'Issy,
De Vaugirard et de Passy!
Mais c'est où le destin nous mène.
Adieu, Pont-Neuf, Samaritaine,
Butte Saint-Roch, Petits-Carneaux.
Où nous passions des jours si beaux!
Nous allons en passer aux Isles.
Puisqu'on ne nous veut plus en ville,
Il nous faut aller au désert! »

Le poëte, qui s'applaudit de voir les *brebis galeuses* d Paris s'en allant ainsi, *en troupeau*,

Paistre dans le Monde-Nouveau,

énumère et caractérise les avantages de cette mesure d police, au point de vue de l'amélioration des mœurs pu bliques. Cette espèce d'archiloquée contre les filles de joi fait honneur aux bons sentiments de l'auteur, qui se pos en implacable ennemi de la prostitution :

Combien elles en ont fait pendre!
Combien de galands esbahis,
Par elle se sont vus trahis,
Et combien de lâches querelles
Se sont faites pour l'amour d'elles,
De mauvais coups, d'assassinats,
De vols qu'elles ne disent pas,
De marchands affronter sans honte,
D'emprunteurs dont on ne tient nul compte,
Combien de jeunes gens, enfin,
Ont fait par là mauvaise fin!
Combien de désordre aux familles!
Combien il s'est perdu de filles!
Combien d'enfants et d'avortons!
Quand finir, si nous les comptons?
Mais pensons à choses plus hautes,
Faisons profit de tant de fautes;
Car les dames de la façon
Font une fort belle leçon
A toute fille de boutique,
Qui de demoiselle se pique,

Et qui, hors d'un comptoir tout gras,
Fait la dame à vingt-cinq carats ;
Instruction aux artisanes,
Aux servantes, aux paysannes,
A tout autres grises aussi,
De ne jamais broncher ainsi !

A la suite de ce poëme moitié burlesque et moitié sérieux se trouve la *Requête des Filles d'honneur présentée à M^me^ de L. V.*, requête qui pourrait bien être une cruelle satire contre M^lle^ de la Vallière, que les amours indiscrètes de Louis XIV avait signalée à la malice des faiseurs de nouvelles et de chansons. C'est à la tendre et fragile fille d'honneur de la reine, que les *filles d'honneur* de Paris s'adressent pour obtenir son appui auprès du roi :

Prenez les intérêts des filles de Cypris,
Et ne permettez pas qu'on leur fasse mespris;
Nous vous reconnaissons pour notre impératrice :
Montrez-vous digne enfin d'en estre protectrice...
Que les filles d'honneur puissent vivre en repos!

Dans cette requête, les demanderesses donnent les meilleures raisons qui militent en leur faveur : elles disent que si elles ont pullulé dans la capitale, c'est la faute des hommes qui les encouragent à embrasser le métier qu'elles exercent le plus consciencieusement du monde ; d'ailleurs, la plupart d'entre elles étant mariées, en les chassant de la capitale, on courait grand risque de mettre *à louer* une foule de maris. Elles se vantent aussi de rendre d'importants services au roi, en fournissant aux dépenses des officiers et des soldats de sa garde, qui sont leurs galants et qui puisent sans façon dans leur bourse. Ce passage, qui n'est pas un des moins curieux de la pièce en question, nous fait connaître que les filous et les escrocs n'étaient pas seuls aux crochets des filles de joie. Nous laissons au poëte la responsabilité des assertions exprimées dans les vers suivants ;

Faites donc retirer le bras qui nous oppresse!
D'un jeune lieutenant (Defita) que la poursuite cesse!
Empeschez désormais qu'on ne puisse offenser
Un corps, qui sert au roy plus qu'on ne peut penser;
Car nous entretenons, par nos soins salutaires,
La moitié de sa garde et de ses mousquetaires.
Et sans nous, ces galands emplumez et poudrez,
Qui paraissent toujours plus jolis, plus dorez
Que n'ont jamais esté les hommes de théatre,
Ces gens que leur habit fait que l'on idolastre,
Seroient bientost cassez ou quitteroient demain,
Si par quelque malheur nous resserrions la main.

C'est là une des particularités les plus singulières de prostitution de ce temps-là, et tout en faisant la part l'hyperbole, il n'est pas possible de douter que le pl grand nombre des archers et des mousquetaires de la gar du roi n'aient vécu aux dépens de ces pauvres *filles d'ho neur*, qui voyaient pourtant leurs services méconnus. Voi la conclusion de la requête :

Grande reine, songez à vostre chaste empire :
Dedans ce triste jour, sans vos soins il expire;
Mais, si vous l'honorez de vos soins désormais,
Votre peuple galant ne finira jamais.

Les noms des filles arrêtées et envoyées aux îles, dans grande *Déroute* de 1662, ne sont peut-être pas tous exact ment cités par le poëte, qui les modifiait ou les inventai suivant les convenances du rhythme et de la rime; on do cependant en reconnaître quelques-uns qui ont figuré ce tainement sur la liste des exilées. Ainsi, l'auteur de la *D route* dit que le nom de Franchon était un des premiers s cette liste, et nous trouvons, en effet, dans d'autres doc ments de la même époque, la désignation de cette fame courtisane, que sa réputation ne sauva pas de la déport tion. Au reste les noms des principales victimes de la sév rité de Defita se trouvent recueillis d'une manière pl

complète et plus authentique dans une chanson qui courut alors parmi la société des libertins, et que le sieur de Préfontaine nous a conservée (Voy. les *Aventures tragi-comiques du chevalier de la Gaillardise*). Elle mérite de prendre ici sa place naturelle :

La Repare, au désespoir
De ce qu'on l'a mise en cage,
Jure qu'elle fera voir
Que ses gens ont du courage;
Qu'elle fera rallier
La plupart de son gibier,
Pour faire une compagnie
Des filles de l'industrie.

La Haynaut luy a promis
Faire plusieurs compagnies
Des putains du temps jadis,
Qui sont ses bonnes amies;
Elle prend la Franchon,
La Sainte-Arnould, la Nanon,
La Charpentier, la Normande,
La Dubois et la Flamande,

Louison et la Canadas
Passeront pour volontaires;
La Huber, la Saint-Thomas,
Ne demeureront derrière;
La Duverger, la Forets,
Disent qu'elles iront après,
Pour achever ce voyage :
Ce sont mules de bagage.

La Repare, qui veut organiser cette milice de filles d'amour, afin de tenir tête aux commissaires et aux sergents, était la gouvernante du mauvais lieu où le sieur de Préfontaine avait ses habitudes. Aucune des filles, qu'elle enrôle dans sa compagnie, n'avait acquis encore une notoriété impure, douze ans auparavant, car on n'en reconnaît pas une seule dans la nomenclature des courtisanes no-

tables de Paris en 1649; cependant la Haynaut, qui prome d'enrégimenter les *putains du temps jadis,* ne devait poin être jeune en 1662, d'où l'on peut conclure que la carrièr à parcourir, pour une courtisane à la mode, était plu longue au dix-septième siècle, qu'elle ne l'est aujourd'hui Voici, au reste cette nomenclature, que nous offre une ma zarinade fort rare de Dubosc Montandré, intitulée : *La fa mine ou les Putains à cul,* et publiée sous le pseudonyme d sieur de La Valise, chevalier de la Treille (*Paris, chez Ho noré l'ignoré. à la Fille qui Truye, rue Sans Bout,* 1649, in- de 4 pages) :

. . . . . la Dubois,
La Neveu, la Toinon, Guillemette,
La Babeth et la Dubeffrois,
La Delatour, la Lespinette,
La Gantière, la Dufossé,
La Chapelle, la Duhoussé,
La Des Maisons, la Haute-Mothe,
La Dufresnoy et la Tourotte,
Et milles autres belles putains
Desquelles les Marais sont plains...

Le sieur de La Valise s'adresse ensuite à la Michon et l prend à partie, comme s'il était plus familier avec ell qu'avec les autres ; il nomme aussi les *maquereaux* et le *bordereaux* qui s'étaient le plus distingués sur le marché d la débauche :

. . . . . Maistre Alexandre,
Maistre Thibaut et Dumoustier,
Maistre Colas le savetier
Maistre Guibert et la Montagne,
Dufour, la Croupière, Champagne,
La Verdure, Guichet, Petit,
Et autres de haut appétit.

On s'étonne que les maquerelles, dont les noms étaien probablement plus connus que ceux des *marchands de p*

elles, ne soient pas désignées nominativement dans cette pièce de vers, qui se rattache à l'histoire de la Fronde. Nous verrons plus tard que les *filles de l'industrie*, citées par le sieur de La Valise, notamment la Neveu, la Dubois et la Dufossé, étaient des prostituées de haut parage, et que plusieurs d'entre elles, après avoir amassé une grosse fortune, trouvèrent des maris, et devinrent, à l'aide de la métamorphose opérée par leur mariage, des femmes de bien et même des femmes de qualité. Quant aux *bordereaux,* nous ne les verrons pas sortir de leur fangeuse obscurité, à l'exception de Champagne, qui exerçait à la fois différentes industries, et qui couvrait la plus malhonnête sous les plus beaux semblants de son état de coiffeur.

Les rigueurs de la police à l'égard des femmes de mauvaise vie avaient donné lieu à des abus et à des violences inouïes, que l'autorité feignait d'ignorer, pour n'être pas forcée de les empêcher ou de les réprimer. La prostitution publique étant défendue par les ordonnances et les règlements, les malheureuses qui s'y abandonnaient se trouvaient par cela même privées de la protection des lois. Chacun s'arrogeait le droit de se faire justice contre ces pauvres filles, qui ne pouvaient invoquer le secours de personne et qui ne rencontraient, dans leur détresse, qu'insulte et cruauté. On s'explique ainsi les motifs de sûreté personnelle qui les obligeaient à chercher des protecteurs parmi les mauvais sujets et les malfaiteurs, lesquels étaient souvent les premiers à leur faire tort, à les maltraiter et à les dépouiller. C'était, à cette époque, un passe-temps de jeunesse que d'envahir un mauvais lieu, à main armée, et d'y commettre tous les méfaits les plus coupables, en s'excusant sur la condition des victimes de ces indignes traitements : on appelait cela *faire sauter un bordel.* Les courtisans avaient sans doute donné l'exemple de ce jeu barbare, lorsqu'ils allaient sur le Pont-Neuf détrousser les passants,

par forme de divertissement ; le jeu leur plut, et ils le r
nouvelaient fréquemment, au sortir de leurs orgies ; l
muguets et les *beaux-fils* de la bourgeoise imitèrent l
seigneurs de la cour et prirent goût à la chose : ils faisaie
irruption, l'épée au poing, dans une maison de prostituti
et après avoir battu les filles, garrotté la gouvernante ou
bonne maman, ils jetaient le mobilier par les fenêtre
Quelquefois ils rencontraient de la résistance, et il falla
faire le siége de la maison ; les rufiens et les gens sans av
qui y avaient leur gîte, se mettaient en défense et sout
naient l'assaut. Il arrivait que, sous prétexte de faire *sau
un bordel*, les voleurs de nuit s'attaquaient à une mais
honnête et s'y introduisaient pour voler ; dans d'autres c
pour être sûrs de l'impunité, ils se rejetaient sur un de
établissements honteux, dont ils avaient été chassés,
bien dont l'achalandage excitait leur convoitise. Avaient-
à se venger d'une prostituée, ils profitaient de ces attaqu
nocturnes pour lui couper le nez. Au reste, comme no
l'avons dit plus haut, nous croyons, d'après le témoigna
de François Colletet, dans son *Tracas de Paris*, que t
homme, qui prétendait avoir à se plaindre d'une attei
reçue dans sa santé et résultant d'un commerce impu
pouvait en punir la femme qu'il accusait de cette mésav
ture : le châtiment requis en pareil cas était la mutilati
du nez ou des oreilles de la coupable.

Voici comment François Colletet nous fait le récit d'
épisode qui devait être assez commun à Paris, dans un m
ment où la police poursuivait avec vigueur la prostituti
dans ses repaires, et procédait journellement à la fermet
des mauvais lieux. Le poème de Colletet, intitulé *le Tra
de Paris ou la seconde partie de la ville de Paris, en v
burlesques*, avait été composé vers 1665, pour compléter
poëme burlesque de Berthod ou Berthaud, publié sous
titre de *La Ville de Paris* (la première édition est celle

uillaume Loyson, 1653, in-4). Colletet, en dédiant son uvrage au lieutenant de police, M. de La Reynie, a voulu arantir l'exactitude des épisodes qu'il a pris sur le fait ans ses promenades diurnes et nocturnes à travers les rues e Paris. Ainsi, peut-on être certain qu'il a été témoin du ac d'une *maison d'honneur* sur la butte Saint-Roch, qui tait encore, en ce temps-là, couverte de cabarets, de tau- is, d'hôtelleries et de jardins, servant d'asile ordinaire à débauche et à la prostitution; là s'élevaient les *Petits- arneaux*, que l'Adieu des filles de joie envoyées aux îles 'a pas oubliés, et qui avaient fait partie de l'enceinte for- fiée de Philippe-Auguste, avant d'être transformés en ta- erne et en lupanar. Colletet avait osé s'aventurer, à la uit noire, dans cet endroit désert et mal famé :

Continuons notre voyage
Vers un pays assez sauvage.
J'entends la butte de Saint-Roch;
Là nous trouverons quelque escroc,
Mais d'où vient donc tant de chandelles
Dedans l'une de ces ruelles?
Quel tintamare! quel sabat!
Et comme diantre l'on s'y bat!
Ou de loin ma vue est trompée
Ou je crois voir tirer l'espée
A trente ou quarante breteurs,
Toujours du désordre amateurs.
Sachons, de fenestre en fenestre,
A peu près ce que ce peut estre.
Ce n'est pas un acte cruel.
C'est qu'on fait sauter un bordel.
Déjà, par la fenestre, on jette
Et la paillasse et la couchette.
On voit l'un de ces obstinez,
Qui chante : « Coupez-lui le nez!
C'est cette infâme créature
Qui perdroit toute la nature,
Et l'envoiroit à l'hospital,

En luy communiquant son mal ! »
Elle se sauve la donzelle,
Et puis une vieille avec elle,
Qui n'a que le cuir sur les os,
Et pas une chemise au dos;
L'une, de coups toute noire,
L'autre, saignant de la maschoire,
Et tous les deux, le sein nu,
N'ont qu'une jupe sur le cu,
Et se sauvent échevelées,
Dans les plus prochaines allées.
Cependant, ces bons garnemens
Se saisissent des vestemens,
Et sans sergens ni commissaires,
Ils font eux-mesmes l'inventaire :
L'un emporte le matelas,
L'autre les rideaux et les draps;
Celuy-ci prend la couverture,
Et cet autre quelque guipure;
L'un si peu de linge qu'elle a,
L'autre, cassette et cætera;
Brisant les vitres et les portes,
Fussent-elles cent fois plus fortes
Que ne sont celles de l'enfer;
Force son coffre avec un fer,
Et s'enrichit de vieilles nipes
Qu'avoient amassé ces guenipes,
Soit chez elles, soit au dehors,
Aux despens de leur chien de corps.

Nous n'avons pas voulu supprimer un seul trait de ce bleau de mœurs, très-naïvement esquissé d'après natu c'est là un des plus étranges aspects du Paris nocturne Louis XIV, et pourtant nous ne nous rappelons pas av vu autre part une mention quelconque de ces indig violences exercées impunément contre les prostituées. D le siècle suivant, les Archives de la police nous fournisse un grand nombre de faits concernant ce qu'on appelait tapages nocturnes commis chez les *filles du monde,* ou d

s mauvais lieux; mais il ne s'agit pas de ces bris de ortes et de fenêtres, de ces invasions armées, de ces pil- ges organisés, que le récit de Colletet nous permet de nstater comme un désagrément attaché alors au métier e la prostitution. C'est là, répétons-le, l'explication et la stification de cette espèce de sauvegarde et de protection, ie les femmes débauchées demandaient à des hommes fâmes, qui vivaient avec elles dans la dissolution, et dont rôle principal consistait dans la défense de leur logis mmun. Une expression populaire de cette époque nous prend que toute fille d'amour devait avoir sans cesse près d'elle, ou à peu de distance, un défenseur toujours êt à prendre fait et cause pour elle, autrement, eût- le couru risque d'être insultée ou mise à mal par le remier venu; on disait donc, de cette fille, que « si le jeu i déplaisoit, elle appeloit aussitôt le rufien. » Toute aison de débauche, où logeaient des filles sous le gou- ernement d'une *mère*, avait, pour sa sûreté, une gar- son de spadassins ou de filous, qui se tenaient toujours ur le qui-vive et qui, dans certains cas ne craignaient pas e se mesurer, à main armée, avec les sergents.

Le poète regardait ainsi le saccagement d'un clapier, mme très avantageux pour la sécurité et le repos d'un uartier; il ne s'étonnait pas que cet acte de justice arbi- aire pût s'accomplir, à l'insu des magistrats, par le seul it d'une agression spontanée, que tout le monde avait le oit d'entreprendre, à ses risques et périls. Cette viola- on audacieuse du domicile, cet attentat contre la pro- riété, ce mépris de la liberté individuelle, cet outrage fla- ant à toutes les lois divines et humaines, personne ne s'en quiétait, et François Colletet, qui se fait l'interprète des ées et des sentiments du bourgeois de Paris, applaudit de on cœur à une si joyeuse plaisanterie :

Que cette aventure plaisante,
Ami, me plaît et me contente!
Je voudrois qu'on eût à mes yeux
Fait sauter tous les mauvais lieux;
Au moins nostre folle jeunesse,
Qui se desbauche et qui s'empresse
A voir ces infames beautez
Qui font leçon d'impuretez,
Qui corrompent les belles ames,
Avec leurs impudiques flammes,
N'iroit plus d'un pas diligent
Perdre son ame et son argent;
Et par des lachetez iniques,
Jamais, dans nos places publiques,
On ne verroit plus nos cadets
Finir leurs jours sur des gibets!

Les dangers perpétuels qui menaçaient alors tout *magasin* de prostitution, avaient conseillé aux entremetteuses de ne point avoir chez elles, à demeure, les objets de leur commerce impudique. Nous avions déjà plusieurs fois indiqué ce caractère général des mauvais lieux de Paris; nous venons de découvrir la cause de leur solitude et de leur misérable aspect. Il fallait ôter aux libertins le prétexte de faire le sabbat dans la maison et aux voleurs le désir de la mettre au pillage. Mathurin Régnier, dans le *Discours d'une vieille maquerelle* (Voy. la première partie de cette Histoire, t. VI, chap. XLII), nous a fait connaître ces espèces de comptoirs établis pour le « trafic de la chair vive, » suivant une expression pittoresque qui se retrouve dans les poëtes et les conteurs satiriques de ce temps-là. Mais Régnier s'est moins préoccupé de nous représenter l'état des lieux où le libertinage l'avait conduit, que de peindre la dépravation personnelle de dame Macette, qui raconte l'histoire de ses débauches pour amuser son client et l'empêcher de trouver le temps long. Charles Sorel, contemporain de Régnier, retrace à peu près la même scène dans son célèbre roman

ntitulé *la Vraye histoire comique de Francion,* et publié en
636 sous le pseudonyme de Nicolas de Moulinet, sieur du
'arc, gentilhomme lorrain. Le récit de Sorel est bien fait
our témoigner de la misère qui règnait dans ces bouges,
estinés seulement à favoriser la rencontre des débauchés
vec les femmes de plaisir. Ce n'étaient donc que des
hambres garnies, pauvrement et ignoblement meublées,
ont la location se payait à l'heure, lorsque la vile hôtesse
u lupanar y avait fait venir quelqu'une de ses filles qui
ageaient aux environs, ou qui attendaient le chaland dans
a taverne voisine. Un de ces repaires abominables, man-
uant de feu et de bois en hiver, n'avait pas de quoi attirer
a convoitise des gens de sac et de corde, qui eussent voulu
'y installer en maîtres, s'ils avaient eu la chance de trou-
er gratis une table servie et un lit préparé. N'oublions pas
n citant le roman de *Francion*, que l'auteur n'était pas un
oureur de filles publiques, mais un écrivain honorable,
lein de gaieté et d'esprit, qui avait mérité d'être nommé
istoriographe de France :

« Ce que je recherchois surtout, dit Francion (liv. VI),
'estoit des femmes que peu d'hommes vissent, afin de ne
oint gagner le mal. Pour les bordels, je les ay toujours
aïs, et de vérité n'est-ce pas un appétit de chien, de s'en
ller prendre son plaisir avec la première fille que l'on ren-
ontre, laquelle l'on a jamais veue et l'on ne verra possible
amais? J'y allois quelquefois, pourtant, par compagnie,
vec mes amis, et quelquefois aussi moy tout seul, de
emps en temps, pour voir comment il y faisoit et pour me
écréer par une diversité de contentement. Un soir, ne
achant donc que faire, je m'en allay chez une maquerelle,
ui ne laissa pas de me dire : « Desquelles voulez-vous? »
ncore qu'elle n'eust point alors de filles en sa maison ; elle
nvoya sa servante pour en amener une, qui estoit, à ce
u'elle disoit, la perle de toutes les autres. Il faisoit alors un

froid très-rude, et néanmoins la bonne dame n'avait ni boi
ni chandelle : elle se chauffoit à songer aux flammes de se
premières amours. Pour moy, je voulois avoir du feu. J
donnai de l'argent à mon laquais, pour aller acheter u
cotret et un fagot. Cependant la dame du logis m'entretin
de mille choses les plus agréables du monde; elle me juroi
sa foy naïvement, que, depuis que les jours de dévotio
estoient venus, elle n'avoit rien gagné. Elle me demand
si je voulois qu'elle me fist voir quelque jour une de se
plus belles bourgeoises de Paris. Je luy répondis que j'e
serois fort aise et voulus sçavoir à quel jour cela se pour
roit faire : — « Ma foy! me dit-elle, j'aurois bien de diffi
culté à vous tenir ce que je vous promets; mais, quoy! vou
estes galand homme; il faut vous contenter. La dame que j
vous dis a un mary bien jaloux; il ne la laisse guère sorti
que les festes et les dimanches. J'irai lui parler de vous, e
possible viendra-t-elle icy vous voir l'un de ces jours (Die
me pardonne, s'il lui plaist !), au lieu d'aller à la messe o
à vespres. » Je m'estonnay d'ouïr le discours de cett
femme qui vouloit paroistre dévote et mauvaise en mesm
temps, et cela me toucha l'âme, de sorte que je ne voulu
point qu'elle fist venir la bourgeoise... Mon laquais estai
revenu avec du bois, je ne le voulus point faire allume
que celle que l'on estoit allé quérir ne fust venue, afi
qu'elle eust sa part de ma joye. J'attendis pour le moi
deux heures avec impatience; la maîtresse de la maison n
sçavoit plus quel conte me faire pour me divertir. Enfi
voyant qu'il se faisoit nuit, je ne me voulus plus tenir
pour si peu de chose et ne regrettant que l'argent qu
j'avois employé en bois, je dis que je n'entendois plus qu
la gueuse, qui m'avoit tant fait attendre, s'en chauff
quand elle seroit venue, et aussitost ayant commandé à mo
laquais de l'emporter, je m'en allay tout fasché. Au premi
coin, je lui fis descharger son fagot et son cotret, bien qu

passast encore par là quelques personnes de qualité, j'y fis mettre le feu par mon Basque avec un flambeau qu'il alla allumer à une taverne, et je me chauffay là, moi troisiesme, ayant pour compagnie mon laquais, et un filou qui s'y arresta. »

Ce plaisant épisode de la vie d'un libertin nous donne une idée exacte et très-comique de la pauvreté ou plutôt de l'avarice des *mères* des filles ou des gouvernantes de mauvais lieux; on imagine ce que pouvaient être ces cavernes froides et solitaires, que gardait une vieille prostituée, assise et immobile dans l'obscurité et soufflant dans ses doigts pour les réchauffer. Le récit de Francion vient à l'appui de différentes particularités que nous avons signalées dans le régime de la prostitution des bordeaux; on reconnaît que c'était plutôt des maisons de passage que des communautés de filles dissolues. Celles-ci ne s'y rendaient que quand elles étaient appelées, et non seulement la plupart pouvaient au besoin, se recommander d'un métier honnête qui les aidait à gagner leur vie, mais encore des femmes mariées, des bourgeoises, ne rougissaient pas de se vendre en secret, moyennant une somme qu'elles partageaient avec la dame du logis où s'était conclu cet infâme marché. Enfin, Sorel nous apprend dans ce curieux épisode que les honteuses retraites de la luxure publique restaient ouvertes le soir, à cette époque, et qu'elles se fermaient au moment où les rues solitaires ne voyaient plus passer que des filous, des ivrognes et des archers du guet. Voici l'heure où les amours illicites succèdent aux amours mercenaires. Tout dort ou va s'endormir dans la ville, excepté les amants et leurs maîtresses. Colletet, qui vient d'être spectateur du pillage d'une maison publique à la Butte Saint-Roch, remarque dans une rue obscure « un voisin à qui une voisine a donné rendez-vous pour passer la nuit avec elle. » Minuit sonne; un coup de sifflet est le signal convenu; une femme

en costume de nuit, se montre à la fenêtre : c'est une maîtresse de métier, dont le mari est en voyage ou monte la garde au Châtelet. La voyez-vous

Qui crache tousse avec esclat,
Jette son pot plein de pissat,
Pour voir si nul ne la regarde.

L'amant (c'est un compagnon, qui s'est mis dans les bonnes grâces de la femme de son patron) sort doucement de la porte d'une allée, avec une lanterne à la main; il passe et repasse dans la rue, son manteau sur le nez; il s'assure que personne n'a l'œil sur lui. La voisine se tient toujours à sa fenêtre; le voisin lui fait signe de descendre: ils se parlent bas. Notre galant écoute et fait le guet :

Elle descend, la porte s'ouvre;
Il entre sans faire de bruit,
Pour y passer toute la nuit.

Pendant la nuit il n'y avait, dans les maisons de prostitution, aucun autre étranger que le rufien qui gardait le logis, avec la gouvernante; la porte ne s'ouvrait pour personne, quelles que fussent les sollicitations ou les menaces de ceux qui venaient y frapper. D'ailleurs les femmes de mauvaise vie ne demeuraient pas, comme nous l'avons dit sur le théâtre même de leurs désordres, puisqu'il fallait en cas de besoin, les envoyer quérir chez leurs maris ou leurs amants. Ces malheureuses craignaient donc perpétuellement une agression individuelle, qui avait souvent pour objet d'obtenir d'elles par la force et sans rétribution ce qu'elles accordaient de bon gré à qui pouvait et voulait le payer. Rien n'était plus fréquent que le viol d'une prostituée, et ce viol fût-il accompagné des plus indignes traitements, la justice ne recevait pas la plainte de la victime, car, dit Claude Lebrun de la Rochette, dans son *Procès criminel*, « les putains deshontées, qui se prostituent à un

chacun, ne peuvent estre creues, sinon qu'elles revinssent à résipiscence et fussent mariées ou entrées en religion, auquel cas ce crime commis en leur personne ne demeureroit impuny. » Il n'y avait que la notoriété qui pût alors constater qu'une fille ou femme était *putain publique*, puisque cette condition scandaleuse n'existait plus en vertu d'un privilége légal. Il arrivait que les véritables prostituées ne se trouvaient pas seules exposées à ces violences, qui s'adressaient sans cesse à des femmes honorables, que leur imprudence ou quelque circonstance fortuite livrait à la merci des libertins. Le docte auteur du *Procès criminel* mentionne ce cas et l'apprécie de la sorte : « Si telle fille ou femme se rencontrent dans le bordel, en la maison des maquereaux ou maquerelles, travesties et déguisées d'habits indécents à leur estat et qualité, ou par les rues, seules à l'heure nocturne, sans lumière, ou si elles font gestes et contenances et démonstrations de femmes impudiques, elles peuvent estre impunément sollicitées, comme tiennent tous les docteurs, sur la loy sus alléguée, mais néanmoins ne doivent estre violées ny comprimées contre leur volonté, parce que tel crime seroit capital, comme nous avons monstré au crime de Rapt, sinon que ce fussent putains publiques. » Cette jurisprudence conforme à celle du Code romain, nous explique tous les dangers contre lesquels une prostituée avait à se garantir, pour suppléer à la protection que lui refusait la loi.

Ces dangers étaient réels et si redoutables, même en plein jour, qu'une femme, vivant de la prostitution et connue comme telle, ne s'aventurait pas dans les rues ni à la promenade, sans être escortée ou suivie par un ou plusieurs de ses ruffiens. Scarron, dans son poëme burlesque de la *Foire Saint-Germain* (on l'a réimprimé à la suite de *La Ville de Paris*, par Berthod, à Paris, chez Rafflé, 1665, in-12), nous représente une *mignonne* allant à la quête des

amours, avec son garde du corps, qu'on appela depuis un *ange gardien :*

Mais, qu'est-ce que je viens de voir?
Une dame au milieu des crottes.
Est-ce gageure ou désespoir?
Mais peut-être a-t-elle des bottes?
Ha! vraiment, je n'en dis plus rien,
Et l'approche... Je connois bien
Que c'est une belle homicide,
Au nez de laquelle un beau fard,
Composé de craie et de lard,
Desguise bien plus d'une ride,
Et que le filou qui la guide
Est son brave ou bien son cornard.

Au reste, le nombre des femmes, qui s'avouaient pour être des prostituées publiques, ne fut jamais plus restreint qu'à cette époque ; chacune pouvait se livrer à ce scandaleux métier, sans être tenue, comme autrefois, de s'enchaîner aux statuts d'une corporation ; chacune, pour sa sûreté personnelle, n'avait rien de plus à cœur que de donner le change sur sa condition infâme. Il y en avait très-peu qui osassent se déclarer filles de joie *tout outre,* comme on disait dans le peuple. D'ailleurs, le proxénétisme avait alors tant d'auxiliaires et de ramifications, que la cupidité amenait sans cesse dans les mauvais lieux les femmes et les filles du voisinage, qui payaient par là leur toilette. Cependant, pas une de celles qui se prostituaient à prix d'argent fût-ce même au vu et au su de tout le monde, n'aurait accepté la qualification que ses mœurs ne lui avaient que trop méritée. Dans une querelle de harengères, que le poëte burlesque de *La Ville de Paris* nous dépeint avec une verve poissarde que Vadé n'a pas surpassée, on entend les deux antagonistes se renvoyer l'une à l'autre l'accusation de débauche publique et notoire, qu'elles abandonnaient au témoignage et aux éclats de rire des assistants :

« Va!

disait l'une,

va! l'on te connoist, carogne,
Infecte comme la charogne!
Va-t'en auprès des Trois-Culliers,
Dans la rue des Gravilliers,
Chez la dame Jean la fruictière...
On te connoist dans le bordeau;
C'est là que tu tiens ton bureau,
Vilaine louve diffamée,
Reste des goujats de l'armée! »

Cette catilinaire des Halles nous signale l'existence d'un mauvais lieu, à l'enseigne équivoque des *Trois-Culliers*, dans la rue des Gravilliers, et nous apprenons, de plus, que ce mauvais lieu, où les harangères allaient se prostituer, était administré par une dame Jean, qui tenait en même temps une boutique de fruitière. Aux injures de sa commère, l'autre répond :

« Hé! la garce des escholiers!
Parle donc, hé! grande putain?
Tu dois savoir parler latin?...
T'ont-ils pas donné des souliers
Que tu portes tous les dimanches?
Dis donc, qui t'a donné ces manches?
Va, va, nous savons bien qui c'est!
Tu trouves là bien ton acquest.
C'est le fouette-cu de Navarre.
Voyez! c'est une pièce rare.
Va, va, garce de fouette-cu,
Au collége de Montaigu!
C'est là que tu trouves ton compte.
Ne devrois-tu pas avoir honte,
Vilaine garce pour un liard?
Hé! qui voudroit ton nez camard?...
Voyez, regardez cette infâme,
Cette putain, oui, par ma foy!
Qui nous voudroit faire la loy!

— Moy, la loy ? louve, c'est toy-même,
Tu l'a bien faite ce caresme,
La loy, quand t'avois entrepris
De vendre filles à bas prix ! »

Ces débats oratoires aboutissaient naturellement à des voies de fait et à des rixes homériques, qui amusaient la galerie et attiraient les sergents. Ceux-ci, accoutumés à tirer profit de tout, arrêtaient les parties belligérantes et les conduisaient chez le commissaire, où elles avaient à justifier de leur état et de leurs mœurs. La crainte d'aller en prison ou à l'hôpital, comme filles de mauvaise vie, amenait à composition les deux adversaires, et les obligeait à racheter leur liberté, moyennant une amende qui se couvrait du beau nom d'aumône et qui entrait dans la bourse du commissaire. Tout ce qui concernait la prostitution se trouvant laissé à l'arbitraire, les commissaires de quartier tiraient de bons revenus de ce chapitre secret de leurs instructions de police ; non-seulement ils touchaient des redevances et ils recevaient des dons, pour user de tolérance à l'égard de certaines femmes débauchées qu'ils ne troublaient pas dans l'exercice de leur coupable et ignoble industrie, mais encore ils étaient quelquefois les complices de ces délinquantes qu'ils aidaient à faire des dupes. Le second livre de la *Vraye Histoire comique de Francion* nous donne des renseignements très-circonstanciés sur la bonne intelligence qui régnait souvent entre les commissaires et les *dames de maison d'honneur*. Une de ces bonnes dames, nommée Perrette, dont « la renommée estoit assez espandue par la ville et dans toutes les académies d'amour, » devait à la bienveillance intéressée d'un commissaire la sécurité dont elle jouissait, en gouvernant un sérail de filles de joie. « Elle estoit, dit le romancier, la lampe qui donnoit la lumière aux femmes de son estat. » Un soir, un inconnu qui courait dans la rue lui jette en fuyant un manteau de

elours doublé de panne; elle fut enchantée du présent, et a nuit même elle se mit à découdre ce manteau pour l'aller endre à la friperie. Le lendemain, trois grands soldats se résentent chez elle, et un d'eux réclame le manteau. Perette nie effrontément qu'elle eût reçu un manteau ou quoi ue ce fût, de la main d'un homme qu'elle ne connaissait pas. es soldats se fâchent et font vacarme : « La querelle s'alluma ellement, raconte Sorel, que le commissaire du quartier, n estant averti, s'en vint pour y gagner sa pippée. Voyez n peu la merveille, et comme cet homme de justice estoit équitable : ceux qui querelloient Perrette estoient des voleurs; il les connaissoit pour tels, et néanmoins il assura que le manteau, qu'ils avoient desrobé, leur appartenoit, comme s'il eust esté pris en bonne guerre, et condamna Perrette à le leur rendre. Elle qui sçavoit l'autorité du personnage et combien il luy importoit de gagner ses bonnes grâces, ne voulut plus faire la rétive; mais, ayant confessé qu'elle avoit reçu le manteau, elle assura qu'elle ne vouloit point de dispute et qu'elle en passeroit par où l'on voudroit. Elle dit de surplus, qu'elle l'avoit déjà vendu, et pria es trois soldats auxquels il appartenoit, et monsieur le commissaire aussi, de venir manger ce qu'elle en avoit retiré. » Voilà donc le commissaire attablé, dans un mauvais ieu, avec trois filous, une entremetteuse, et des filles de oie : « Il fut des mieux trinqué au repas que nous fîmes, lit un des convives, et parce que nous avions tous affaire 'un de l'autre, nous nous jurâmes une éternelle amitié et ne assistance favorable. »

Plus loin, le romancier nous initie aux bons offices de cette amitié. Perrette était la receleuse des vols que les *blumets* et les gentilshommes *tire-soyes* commettaient la nuit dans les rues, en ne s'adressant qu'aux personnes de qualité et principalement aux porteurs d'épée : « Le commissaire, raconte une des filles de Perrette, souffroit que l'on fist tout

ce ménage, encore que les voisins l'importunassent incessamment de nous faire desloger, parce qu'il avoit avec nous un acquest, qui n'estoit pas si petit qu'il n'aidast beaucoup à faire bouillir sa marmite. » Le commissaire ne se contentait pas de fermer les yeux et d'ouvrir les mains ; il jouait parfois un rôle actif dans les guet-apens organisés par Perrette contre les imprudents qui visitaient ses pensionnaires. Un jour, une d'elles, nommée Agathe, ayant attiré dans ses filets un bel Anglais, qui croyait avoir conquis la maîtresse d'un seigneur de la cour, leur tête-à-tête fut troublé de manière à en déranger toute l'économie : « Nostre commissaire, qui avoit esté averty de cette nouvelle proye, raconte l'héroïne de l'aventure, vint pour en avoir sa part comme nous nous embrassions aussi amoureusement que l'on se puisse figurer. La bonne Perrette luy ouvrit toute bellement la porte, l'admonestant de bien jouer son rollet. A son arrivée, je me jetai toute en chemise à la ruelle du lit, et mon amant esperdu, oyant dire que l'on me vouloit mener en prison, s'en alloit courir à son espée, lorsqu'un sergent et ses records l'arrêtèrent par le bras, le menaçant de le loger aux dépens du roy. Ayant eu inutilement son recours aux supplications, il s'avisa de se servir de ce divin métal, dont tout le monde est enchanté ; et ayant pris quelques pistoles de son haut-de-chausse, il en contenta si bien cette canaille, qu'elle le laissa en paix se recoucher auprès de moi. »

Tout n'était pas bénéfice pour le commissaire, qui ne rencontrait pas toujours des Anglais d'aussi bon accommodement. Il s'appelait Lucrin et « il estoit d'une humeur forchagrine, » dit le roman de Sorel. Voici en quelles circonstances il se brouilla avec Perrette : « Le commissaire, estant venu un jour chez nous, pensoit y avoir sa chalandise accoustumée ; il y avoit bien trouvé à qui parler. Trois gentilshommes desniaisez estoient avec moy, qui le teston

èrent et luy firent sauter les montées plus viste qu'il
'eust voulu. Il croyoit que Perrette l'avoit trahi ; voilà
ourquoi dès l'instant il avoit rompu avec nous, et avoit
nvie de nous faire desloger du quartier. » Avant de quit-
er la place, Perrette voulut se venger, « par une galante
ivention, » de ce maussade commissaire. Elle en connais-
ait un autre, appelé Morizot, qui demeurait dans une rue
lus éloignée ; c'était un homme « fort jovial et adonné à
a débauche ; » il venait quelquefois, à ce titre, dans le do-
aine de Perrette ; celle-ci avertit malignement le commis-
aire Lucrin, qui s'irrita fort de cette usurpation et qui
ara de s'y opposer. Morizot arrive un soir ; Lucrin est de-
andé : on le cache dans un petit cabinet d'où il peut tout
oir et tout entendre. Morizot, moitié sérieux, moitié gogue-
ard, demande à quatre gentilshommes qui étaient là, ce
u'ils venaient faire chez Perrette. Celle-ci, qui avait son
lan, relève très-vertement l'outrecuidance de Morizot et
ui déclare à voix haute, qu'elle ne doit compte de ses ac-
ons qu'au commissaire de son quartier, qui est Lucrin.
orizot la somme de répondre à son tour, en disant que
ucrin est un sot et qui n'a pas plus de pouvoir que lui,
ême sur la police du quartier. Lucrin sort de sa cachette,
attaque à beaux coups de poing son confrère qui s'arme
un bâton et qui se met en défense : « Ils se saisirent au
rps, s'égratignèrent, se mordirent et se renversèrent à
rre, où ils se firent si beaux garçons, qu'ils avaient cha-
n les yeux pochez au beurre noir et tout le reste du
sage comme du taffetas de la Chine, rouge, bleu et jaune.
eust esté besoin d'aller quérir un troisiesme commis-
ire pour accorder ceux-cy, qui se gourmoient au lieu
mettre la paix parmy les autres. Mais les gentils-
mmes qui estoient avec moy (Perrette et ses filles) firent
t office, et l'un d'eux se mit à dire d'une voix effroyable
les séparant : « Comment, coquins ! estes-vous si bien

osez que de vous battre devant moy? Voulez-vous apporte
du scandale à une si honneste maison que celle-cy? Si j'er
tre en furie, je vous mettray tous deux en capilotade. Ça
que l'on fasse trève tout à cette heure, que l'on s'accolle
que l'on se baise, et que l'on touche en la main l'un d
l'autre. » C'est à table que la réconciliation s'acheva entr
les plats et les bouteilles; les gentilshommes forcèrent le
deux commissaires à s'entregriser pour oublier leur ba
taille et leurs blessures. Perrette et ses élèves riaient au
larmes, en voyant Lucrin et Morizot faire amende hono
rable, le verre en main; ils sortirent de la maison, le ne
dans leur manteau, de peur d'être reconnus, et s'appuyai
au mur, à chaque pas, pour ne point perdre complétemer
le centre de gravité. Le combat des commissaires eut de
échos dans Paris; les comédiens de l'hôtel de Bourgogn
en firent le sujet d'une farce qui obtint un succès de fo
rire : « Voyant que l'on se mocquoit ainsi d'eux, dit la fil
qui raconte cette plaisante avenlure, ils se proposèrer
d'en avoir la raison, et quoy qu'ils nous quittassent sa
tesmoigner leur colère, ils résolurent de nous ruyner
firent la paix ensemble pour se rendre plus puissants co
tre nous, quand l'occasion se présenteroit. Nous n'atten
dîmes pas qu'ils en vinssent là, et pour nous mettre à l'ab
du malheur, nous abandonnasmes ce quartier où no
avions une bonne chalandise. »

Cette *chalandise* était bien différente, suivant les qua
tiers qui la fournissaient; le personnel des *maisons d'ho*
neur ne différait pas moins que leur clientèle ordinaire, c
raison de leur situation locale : ici, la beauté, la jeuness
et la bonne grâce des prostituées témoignaient de la dél
catesse et de la générosité du chaland; là, où les recett
étaient plus modestes, les filles étaient moins jeunes, moi
belles, moins parées. Il y avait ainsi des dissemblances
des disparates étranges entre les clapiers du Marais et ce

de l'Université. Une malheureuse, qui devait passer par tous les degrés de la prostitution, descendait rapidement les derniers échelons de la dégradation physique et morale; les privations, les chagrins, les maladies, les fatigues, les orgies, la faisaient vieille avant le temps. Après avoir participé aux débauches des beaux fils de famille, et même des seigneurs de la cour, elle devenait bientôt le rebut des clercs de procureur et des courtauds de boutique : elle s'adonnait à son hideux métier, comme une d'elles le confesse dans la *Vraye histoire comique de Francion*, « ne refusant aucune personne, dit-elle, qui m'apportast de ce qui se couche du plat. » Cette prostituée sortait de la lice, quand elle n'y trouvait plus d'assaillants, mais elle ne quittait pourtant pas l'infâme voie où son déshonneur l'avait jetée dans la fange. Écoutons l'Agathe de Francion, qui, en racontant son histoire, fait aussi celle de toutes ses compagnes : « Enfin, dit-elle, les ans gâtèrent tellement le teint et les traits de mon visage, que la céruse et le vermillon n'estoient pas capables de me rebellir. Petit à petit le nombre de mes amants s'amoindrissoit, et je n'avois plus chez moy que des fasquins moins chargez d'argent que de désirs d'en avoir. Cela me contraignit à me tirer du rang des filles et à me mettre du rang des mères, qui cherchent la proye pour leurs petits. Afin de m'acquitter plus accortement de cette charge, je m'habillay à la réformation, et n'y avoit point de jardins où je n'allasse gagner des crottes. Je connoissois les braves hommes à leur mine, et quand j'avois acquis leur connoissance, je les menois en des lieux où ils recevoient toute sorte de contentement. Si quelqu'un estoit amoureux de quelque fille, j'employois pour luy tout mon pouvoir et faisois tenir finement des lettres à sa maistresse. » Tel était le dénoûment presque inévitable de la honteuse profession des filles de joie : « Ces malheureuses gens, dit l'auteur de *Francion*, dans un accès de moraliste,

ont toujours esté à qui plus leur, donne et à qui plus leur fait espérer. L'on ne voit point pourtant qu'ils en soient plus à leur aise. Leur vie est toute tissue de malheurs ; leur insensibilité fait que cela ne les empêche pas d'avoir de la gayeté, mais elle est bien fausse et bien esloignée de celle de ceux qui vivent justement. »

Cette vie de plaisirs, d'orgies et de *bon temps,* se prolongeait quelquefois assez tard pour les courtisanes de premier ordre, qui avaient le secret de ne pas veillir, et qui possédaient de merveilleuses recettes de toilette, avec lesquelles la beauté bravait l'outrage des années. Nous parlerons de quelques-unes de ces reines de la mode, qui conservèrent ainsi au delà de la quarantaine tous les attributs de la jeunesse, y compris leurs adorateurs. Mais les prostituées publiques, attachées comme pensionnaires au service des mauvais lieux, n'avaient pas ordinairement les mêmes soins, les mêmes recherches, à l'égard de leur pauvre corps ; elles ne se ménageaient pas, d'ailleurs, dans les pénibles travaux de leur abominable métier ; elles ne se ménageaient pas davantage dans leurs débauches personnelles ; beaucoup d'entre elles, malgré les parfums dont elles s'inondaient sans cesse, étaient d'une malpropreté révoltante ; elles se trouvaient toutes en butte à des traitements plus ou moins rudes et grossiers, de la part de leurs gouvernantes, de leurs amants et de leurs rufiens ; la maladie horrible, que le vice apportait trop souvent avec lui, achevait de les épuiser, de les flétrir et de les dessécher avant l'âge. La plupart se voyaient donc forcées de prendre leur retraite vers trente ou trente-deux ans. Alors commençait pour elles une autre existence, aussi honteuse, aussi amère, aussi détestable que leur premier état ; elles devenaient servantes ou mères dans les maisons de prostitution. Les poëtes satiriques du dix-septième siècle ont fait à l'envi le portrait de la vieille courtisane, et tous se sont servis de

couleurs broyées sur la même palette. Voici, par exemple, celui que nous offrent les *Muses Gaillardes, recueillies des plus beaux esprits de ce temps,* par A. D. B., Parisien (Paris, Ant. Du Brueil, 1609, in-16) :

Cette vieille, aux yeux pleins de glus,
A qui, depuis vingt ans ou plus,
La galle dont elle est le giste,
Les cloux, les poux gros et moyens,
Et tous les quatre mendiens,
Tiennent la chandelle béniste;
Ceste-là, dis-je, qui, jadis,
Fut d'amour un vrai paradis,
Quand ses beautez vindrent à naistre,
Est si plaine d'infirmité,
Qu'elle est ores l'extresmité
De cela qu'elle souloit estre.

J. Vauquelin de la Fresnaye, qui avait pu, comme lieutenant général au baillage de Caen, connaître des actes de prostitution déférés à son tribunal, ne s'est pas fait scrupule d'admettre, dans le recueil de ses *Diverses Poésies* (Caen, Charles Macé, 1612, in-8), la Prière d'une courtisane à Vénus. Nous ne croyons pas que ce soit à cette jolie pièce de vers, inspirée par une épigramme de l'*Anthologie* grecque, qu'il faille attribuer les susceptibilités de la famille de ce gentilhomme poëte, au sujet du recueil qu'elle fit retirer de la circulation après la mort de l'auteur. Vauquelin de la Fresnaye, tout magistrat qu'il était, a peut-être peint d'après nature une des Laïs contemporaines; il ne la nomme pourtant pas, et le langage qu'il lui fait tenir pouvait convenir à toutes les femmes d'amour, qui renonçaient, en vieillissant, aux œuvres et aux pompes de Vénus :

Sentant que la blanche vieillesse,
O Vénus, maintenant me presse
Par mille signes évidents,
Je te donne ces fausses dents,

Cette perruque je te donne,
Dont je déguisois ma personne;
Ce vermillon, ce blanc, ces eaux,
Qui rendoient les visages beaux,
Tous ces parfums, ces boëtelettes,
Oiseaux de Cipre et cassolettes;
Car, voyant, hélas! que mes yeux
Sont devenus tout chassieux,
Tant que j'ay la veue esblouye,
Et, d'autre part, sourde de l'ouye;
Ne pouvant plus me desguiser,
Je veux les esbats mespriser,
Car, encor que la teste grise
D'un poil emprunté se desguise,
Encor les dents, les yeux, hélas!
Chassieux, ne se cachent pas!
Te donnant donc ces dents de cire
Et tous ces fards, je te vais dire,
O Vénus, le dernier adieu,
Pour vivre seule en autre lieu!

A coup sûr, cette courtisane, que Vauquelin de la Fresnaye n'a pas représentée fort repentante, sortait d'une *maison d'honneur* pour faire une fin honorable; elle avait sans doute de quoi vivre en repos, dans la solitude où son miroir allait être l'unique témoin de ses rides et de ses cheveux blancs. Cette vieille prêtresse de Vénus ne se sentait pas, du moins, le courage de se consacrer au proxénétisme et de trafiquer de la pudeur des jeunes filles, qu'elle aurait corrompues par ses perfides conseils et ses promesses menteuses.

Il arrivait souvent qu'une femme galante, qui devait à la prostitution une fortune qu'elle se sentait incapable d'augmenter en usant des mêmes moyens, employait son argent et son expérience à l'établissement d'une *maison d'honneur,* où elle donnait à jouer et à souper. Là se réunissaient les chevalières d'industrie les plus habiles et les plus dangereuses. Ces tripots se multiplièrent tellemen

la fin du dix-septième siècle, que la police fut obligée avoir recours à des mesures extraordinaires, pour remé- er aux désastres produits par la passion du jeu.

Nous aurons plus d'une occasion de reparler de ces ca- rnes, où les fils de famille, les jeunes gentilshommes, militaires et les étrangers, allaient engloutir leur pa- imoine, en perdant à la fois leur santé et leur réputation. us le règne de Louis XIII, on ne jouait pas encore dans s lieux de débauche du grand ton; mais on y soupait, et ivant l'expression usitée, on y faisait la débauche. Abra- m Bosse, ce graveur spirituel et ingénieux dont les es- mpes sont la fidèle représentation des mœurs de son mps, n'a pas négligé de reproduire l'intérieur d'une de s maisons déshonnêtes, où les seigneurs de la cour et les tits-maîtres étaient sûrs de trouver, à toute heure de ur et de nuit, une joyeuse assemblée de *mignones*. Cette tampe, une des plus rares de l'œuvre d'Abraham Bosse n ne la trouve pas décrite dans *le Manuel de l'Amateur estampes*, de M. Charles Leblanc), nous montre une vaste lle, richement ornée, dans laquelle un gentilhomme, as- s devant une table servie, est entouré de trois femmes i se disputent l'avantage de lui faire oublier le souper. les sont toutes trois remarquables par leur beauté lascive par la richesse de leur habillement; une d'elles a déjà té les bras au cou de sa victime, qui s'abandonne aux sé- uctions de l'enchanteresse, et qui est trop occupée pour percevoir de la manœuvre d'une petite fille, laquelle st glissée derrière son siége et fouille dans la poche de n haut-de-chausse, tandis que la vieille gouvernante du eu, reconnaissable à son costume sévère et à son trous- au de clés, s'apprête à recevoir la bourse que l'enfant lève avec adresse. Dans le fond, une porte ouverte laisse trevoir, dans une chambre où flambe un bon feu de fa- ts, une des scènes qui caractérisent encore mieux la

destination principale du logis. Au bas de l'estampe, on ces vers, dans lesquels un poëte anonyme a tâché de rend moral un sujet qui ne l'est pas. Ce poëte pourrait bien êt le graveur lui-même :

Dans ces lieux où Vénus fait un commerce infâme,
Cet esclave des sens et de la volupté
Perd misérablement et son corps et son âme,
Tant il est amoureux de sa brutalité.

Les folles passions, l'une à l'autre attachées,
Sont comme autant de flots où son cœur est plongé;
Et les embrassemens des femmes desbauchées,
En quelque pârt qu'il soit, le tiennent assiégé.

Il ne peut éviter leurs trompeurs artifices,
Et quand il le pourroit, il ne le voudroit pas.
Comme il est vicieux, il se plaît à ces vices
Qu'elles savent couvrir de charmes et d'appas.

Leur ruse cependant de ces maux est la source :
Elles l'ont beau flatter, c'est un déguisement.
Tout ce qu'elles en font est pour avoir sa bourse;
Car c'est le seul argent qu'elles ont pour amant.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE. — La prostitution favorisée par la danse. — Digression sur les origines des pantomimes et des ballets. — La danse Macabre au cimetière des Innocents. — *Livret* de ce ballet célèbre au quinzième siècle. — Les danses françaises au seizième siècle. — Leurs noms, d'après les *Navigations de Panurge*. — Leur description, d'après l'*Orchesographie* de Thoinot Arbeau. — La pantomime obscène. — Comment Panurge combat l'Anglais qui arguait par signes. — Le *balli di Sfessania*, de Callot. — Les baladins italiens. — Le ballet de cour, créé par Catherine de Médicis. — Le *Ballet comique de la Royne*, par Balthazar de Beaujoyeulx. — Éloges du ballet, par l'abbé de Marolles — Les vers de ballets. — Le poëte Sigongnes. — Le Ballet des Maquereaux. — Revue des ballets licencieux de la cour de Louis XIII. — Extraits et citations. — Ballets d'Apollon, des Chercheurs de Midy à quatorze heures, des Quolibets, de la Vallée de Misère, des Fées de la forêt de Saint-Germain, du Mariage de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, des Rencontres antipathiques, etc.— Le ballet des Andouilles et le *Momon*. — L'éducation du jeune roi, par des Yveteaux. — Les ballets de Louis XIV, favorables à ses amours.

Nous n'en avons pas encore fini avec le théâtre qui mérite d'occuper une place si importante dans l'histoire de la prostitution ; nous ne saurions passer sous silence un genre de spectacle, qui a certainement contribué, autant que le drame et la comédie, à corrompre les mœurs et à favoriser la débauche ; nous voulons parler des pantomimes et des ballets. La mimique licencieuse avait sa large part dans toute représentation de pièce dialoguée, mais on peut se figurer qu'elle était plus hardie et plus riche en inventions scandaleuses dans les pièces muettes, où le jeu des acteurs remplissait seul le cadre de l'action scénique. Il est permis de supposer que l'art de la pantomime, qui avait été poussé si loin dans l'antiquité et qui tirait son principal prestige des sujets et des scènes érotiques, qu'il excellait à exprimer sans le secours de la parole, ne s'était pas perdu au moyen-âge.

Nous le retrouvons, avec toute sa puissance, dans les r
présentations chorégraphiques de cette Danse Macabr
qui fut jouée, dansée et chantée par toute l'Europe, apr
l'avoir été pour la première fois, à Paris, en 1424, dans
cimetière des Innocents, devant le duc de Bedfort et le d
de Bourgogne, Philippe-le-Bon. La danse des morts a é
souvent peinte et historiée, depuis l'époque où elle form
un spectacle populaire bien capable d'inspirer la terreu
la Mort, qui menait la danse et qui y faisait entrer to
les humains depuis le pape jusqu'au *sot,* depuis la rei
jusqu'à la *femme amoureuse,* devait être un prodigieux da
seur et un mime extraordinaire (Voyez la *Danse Macab*
roman fantastique du quinzième siècle, par le bibliophi
Jacob); mais les personnages, qui dansaient avec elle
qui répondaient par un jeu muet à ses effrayantes solli
tations, ne devaient pas seulement concourir à l'horreur
ce drame allégorique; ils avaient à en varier le sujet t
rible et monotone, par des sauts et des poses grotesqu
par des gestes lascifs et par des grimaces amusantes.
grande affaire était de divertir le public. Il suffit do
d'examiner les gravures qui ornent les anciennes éditio
de la *Danse Macabre* ou *Macabrée,* pour se convaincre q
la pantomime de la Mort et de ses danseurs prenait so
vent un caractère licencieux : « Macabre, dit le biblioph
Jacob, avait réalisé une si hideuse illusion, qu'on le sou
çonna d'avoir quitté sa bière pour jouer son rôle. Il ét
entièrement nu, sauf un linceul assujetti autour des rei
par une décence inutile, et flottant sur ses épaules;
lambeau de cuir ensanglanté pendait pour imiter la pla
du ventre ouvert et les entrailles à jour, selon l'usage co
venu de caractériser la mort. Cette fantastique nudité m
tait en relief les formes aiguës du squelette, le parchem
terreux qui l'enveloppait et l'alliance bizarre de la m
avec la vie. » Il faut voir dans la *Danse des femmes,*

pstures malhonnêtes de la Mort; il faut deviner les mou-ments lubriques de ses hanches et le cliquetis railleur ses ossements. Les femmes, il est vrai, sont vêtues, cha-ne selon son état; mais chacune aussi empruntait à son t les airs de tête, les allures et les manières qui lui ient propres. Voici, par exemple, comment la Mort, oisant les jambes, agitant les fesses et courbant les bras guirlande, adressait à la Femme amoureuse une invita-n à la danse (n'ayant pas sous la main le texte des édi-ns gothiques, nous citons la version modernisée des édi-ns modernes de la Bibliothèque bleue de Troyes) :

Femme charnelle et malvivante,
Qui jamais ne songez à moi,
Est-ce que je vous épouvante?
Vous êtes surprise, je croi!
Vous vous êtes trop divertie;
Laissez le monde et ses appas.
Dansons le branle de sortie :
Je vous tiens bien, ne craignez pas.

La Femme amoureuse, qui a des fleurs dans les mains et i porte la ceinture dorée, semble sourire à la Mort et se rer à elle avec l'agaçant laisser-aller de la prostitution; le ne cherche pas à retirer sa main, que Macabre destine d'exécrables attouchements; elle lui dit avec résignation :

A ce péché je fus soumise;
Maudit en soit-il le métier!
J'ai quitté mon salut, l'Église,
Le chapelet et le Pseautier.
Mais irai-je prendre une corde
Et me porter au désespoir?
A tout péché miséricorde.
Je me range à votre pouvoir.

Si la Danse Macabre fut le ballet le plus célèbre du quin-ème siècle, on pourrait découvrir la trace de quelques utres ballets et pantomimes, d'un genre moins lugubre et lus gracieux, qui divertirent le peuple et surtout la cour

et les grands seigneurs. Il y avait, comme nous l'avons d
aux entrées des rois et des reines, dans les villes, de *bea*
mystères de nymphes, de sirènes, de satyres et d'homm
sauvages entièrement nus, qui ne restaient probablem
pas immobiles, puisqu'ils figuraient publiquement sur
échafauds, jouaient de divers instruments et récitaient
vers. La danse, il est vrai, n'avait pas encore retrouvé
vives et folles saltations de l'orgie romaine; elle n'ét
plus exécutée, comme dans l'antiquité, au théâtre et a
festins, par des courtisanes qui savaient l'art d'enivrer
yeux et les oreilles, d'échauffer les passions sensuelles,
de provoquer à la volupté. La danse du peuple était gr
sière, naïve, bruyante, triviale; celle de la noblesse, gu
dée, froide, lente et uniforme; en général, on dansait a
chansons, c'est-à-dire que tous les danseurs répétaient
semble ou chantaient alternativement une ronde ou un
frain, qui marquait la mesure. Ces chants ne manquai
pas d'exciter certaine grosse gaieté, quand ils étaient
compagnés de gestes et de pantomimes comiques; les
roles qu'on chantait contribuaient aussi à la bonne hum
des danseurs. Parmi les danses du seizième siècle déno
brées au chapitre XVI des *Navigations de Panurge,* il f
remarquer plusieurs noms libres ou équivoques, qui n'
noncent pas que ces espèces de rondes fussent touj
très-décentes; ainsi, les premiers mots de la chanson
l'on chantait en dansant, sont :

N'y boutez pas tout,
N'y boutez que le bout!

Ou bien :

Mon c... est devenu sergent!

Ou bien :

Touche-ly l'anticquaille!

Ou bien :

Faisons-le faisons.

L'air de la danse était peut-être la seule chose qui fût cencieuse, car les *basses danses,* qui commençaient doucement et finissaient plus vivement, par des trémoussements qu'on appelait *tordions* ou *tourdions,* furent longtemps les seules qu'on admit à la cour et dans les belles compagnies. Les *branles,* qu'on peut regarder comme les plus anciennes danses françaises, n'avaient pas beaucoup plus d'animation, excepté le *branle gai*, dont les pas se faisaient avec plus de pétulance, et dans lequel on avait toujours un pied en l'air, selon l'*Orchesorgraphie* de Thoinoit Arbeau. Les *courrées* ne sortaient pas de quelques provinces où elles avaient pris naissance. Quant à la *cabriole* ou *capriole,* « ce n'est pas une danse, dit le rédacteur des *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque* (t. XXX, p. 290 et suiv.), mais un mouvement ou saut de danseur, qui, avant le seizième siècle, n'étoit pas même pratiqué par les danseurs de profession; il devint à la mode à la cour de Catherine de Médicis, d'abord pour les gens de métier, ensuite pour les jeunes gens de qualité qui se piquoient de bien et légèrement danser. Enfin il y eut des dames et des demoiselles, qui se hasardèrent à faire des cabrioles, au grand scandale des graves personnages de l'ancienne cour. Ce fut alors qu'on se récria bien plus qu'auparavant sur la licence qui s'introduisoit à la cour de France; on donna au mot *cabriole* toute sorte d'interprétations malignes. » On s'explique alors pourquoi Louis Guyon condamnait indistinctement toutes les danses de son temps : « Aujourd'huy, dit-il dans ses *Diverses Leçons* (t. II, p. 974), les danses que nous faisons sont lascives, pour y décevoir les filles et y faire des gestes énéréiques; chose qui ne se devroit pratiquer parmy les gens vertueux et belliqueux, que les ethniques mesmes voient en horreur; ce qui se voit par les ordonnances des athéniens, qui condamnoient à cent escus d'amende celuy qui feroit danser au théâtre une baladine. » Les femmes, en

France, ne dansèrent sur le théâtre, que sous le règne
Charles IX et de Henri III.

La pantomime, qui devint l'interprète inséparable de
danse théâtrale, avait auparavant servi de complice à
sensualité et même à la débauche; nous avons parlé ai
leurs, d'après Brantôme, d'une pièce obscène, intitulée
Paradis d'Amour, qui fut jouée à huis clos dans la salle
l'hôtel de Bourbon par trois dames et trois seigneurs de
cour de Charles IX; il est très-probable, suivant le réc
assez obscur de Brantôme, que cette pièce de théâtre éta
une pantomime mêlée de danses et de chants, dans laquel
on exécutait des exercices d'impureté, pareils à ceux q
osèrent se produire abominablement sur plusieurs scèn
de société qu'on nommait des *Théâtres gaillards,* au di
huitième siècle. Au reste, Rabelais, dans plusieurs chap
tres de son *Roman* universel, nous donne à entendre q
la pantomime ou le langage par signes et par gestes
pouvait être qu'une expression muette du libertinage. Voy
comment Panurge répond à l'anglais Thaumaste (*Pantag*
liv. II, ch. XIX), *qui arguoyt par signes :* « Panurge tira
longue braguette avec son floc et l'extendit d'une coubd
et demye, et la tenoit en l'aer, de la main guauche, et
la dextre print la pomme d'orange en la jectant en l'aer p
sept foys, à la huictiesme la cacha au poing de la dextr
la tenant en hault tout coy, puis commence a secouer
belle braguette, la monstrant à Thaumaste. Panurge me
ung doigt de la gausche au trou du cul, et de sa boucl
tyroit l'aer comme quand on mange des huistres en escal
ou quand on hume sa souppe. Panurge print sa longu
braguette et la secouoit tant qu'il pouvoit entre ses cuisse
puis, meit ses deux mains liées en forme de pigne sur
teste, tyrant la langue tant qu'il pouvoit et tournant l
yeulx ou la teste comme une chesvre qui se meurt. » Cet
pantomime était sans doute aussi peu décente que cel

es baladins italiens, qui dansaient des ballets et jouaient es pièces muettes au commencement du dix-septième siè- le, et que Callot a dessinés d'après nature dans ses *Balli i Sfessania* (vers 1620, in-8 oblong, 24 pl. grav. par Israël ilvestre) : « On prétend, dit l'auteur du Catalogue de la ibliothèque dramatique de M. de Soleinne, que ce ballet, ncore moins licencieux que celui des Andouilles et autres e la même époque, fut représenté par des danseurs ita- ens à la cour de France, sans doute chez Gaston d'Orléans, ui était bien capable d'apprécier la pantomime équivoque e *Cucorogna, Curucucu, Cucuba, Cocodrillo,* etc. « Ces ba- dins, portant des masques étrangers et vêtus de costumes ntastiques qui mettaient en saillie les parties les plus alhonnêtes de l'individu, semblent n'avoir eu d'autre ob- t que d'accuser leurs mœurs infâmes par des postures et s gestes qu'on dirait imités de la danse obscène des Étrus- ues, telle que nous la voyons représentée sur les vases recs de l'antique Étrurie.

Cependant, les ballets, où la licence du théâtre avait at- int ses dernières limites, ne furent longtemps appropriés u'au goût de la cour de France, et particulièrement à la ntaisie libidineuse de quelques grands personnages. Gas- n d'Orléans, frère de Louis XIII, était surtout passionné our les ballets; il avait ses poëtes, ses musiciens, sa troupe nsante, son théâtre chorégraphique enfin. Ce genre de vertissement reflétait avec une cynique liberté ses habi- des de débauche. Avant lui, Catherine de Médicis avait nné au ballet érotique, dansé par ses filles d'honneur, utes les séductions voluptueuses qu'il pouvait avoir. La ine Marguerite décrit, dans ses *Mémoires,* un de ces bal- ts que sa mère fit exécuter, en 1565, près de Bayonne, ns l'île d'Aiguemeau sur l'Adour, en présence de la reine Espagne, et de trois cours réunies ; le festin fut servi par s « trouppes de diverses bergères, habillées de toille d'or

et de satin, diversement selon les habits divers de toute les provinces de France... Chaque trouppe dansant à l façon de son païs; les Poitevines avec la cornemuse; le Provençales, la volte avec les cimballes; les Bourguignonne et Champenoises, avec le petit haut-boys, le dessus de vio lon et tabourins de village; les Bretonnes dansant leur passe-pieds et branles-gais, et ainsi toutes les autres pro vinces. » Les Mémoires de Marguerite de Valois ne parlen pas des gentilshommes habillés en satyres et en faunes qu aidaient au service de la table et qui figuraient aussi dan le ballet. Une autre fête, non moins remarquable par se inventions galantes, fut celle que Henri III donna au Lou vre, le 15 octobre 1581, en l'honneur des noces du duc d Joyeuse et de Mlle de Vaudemont, sœur de la reine Louis de Lorraine. Ce *Ballet comique de la Royne* (imprimé à Pa ris, par Adrien Leroy, Robert Ballart et Mamert Patisson imprimeurs du roi, en 1582, in-4° avec figures), avait é ordonné par Balthazar de Beaujoyeulx, valet de chambr de Catherine de Médicis; il était mêlé de chants, de mus que et de divertissements; la reine y parut elle-même sou le costume de Thétis, au milieu des plus grandes dam de sa cour. Tous les rôles étaient remplis par des gentil hommes et des demoiselles, que leur beauté et leurs grâc avaient fait choisir pour les emplois de déesses et de nym phes; mais, dans les entrées de danses, des musiciens des danseurs de profession se trouvaient incorporés parm les courtisans. De cette époque date l'introduction des a tistes de la danse et du chant dans les ballets, dansés p le roi, les princes et toute leur cour, usage singulier q dut encore concourir au relâchement des mœurs de la n blesse, et qui ne cessa que sous le règne de Louis XIV, à moment où les comédiennes, protégées par leurs amant firent invasion dans les fêtes scéniques de Versailles.

Tous les ballets de cour, cependant, n'étaient pas con

lices de la débauche et de la prostitution, qui s'attachaient olontiers à leur suite. L'abbé de Marolles, qui fut toujours assionné pour ce genre de composition dramatique, où il piquait d'exceller, ne craint pas de se porter caution de honnête ordonnance de certains ballets du temps de ouis XIII : « Je ne parle point ici, dit-il dans son Discours *u ballet* (à la suite de ses *Mémoires*), de ces vilaines mas-arades qui courent dans les rues de Paris et des autres illes du royaume le jour du carnaval, ni moins encore de es danses impudiques qui se font quelquefois en des mai-ons particulières, où l'on mêle des actions impures et de auvaises équivoques qui réjouissent les âmes basses. » Le allet, sous Henri IV, était une des occupations favorites e la cour; le roi, qui l'aimait beaucoup, en faisait sou-ent les honneurs. Sully, le grave Sully lui-même, qui dan-ait tout seul, chaque soir, au son du luth de La Roche, alet de chambre du roi, avait fait disposer une salle de allet à l'Arsenal, et il en gardait la porte, pour que des trus ne s'y introduisissent pas quand on représentait un allet (Voyez les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. I e l'édition de M. Paulin Paris, p. 115). Les ballets étaient uelquefois très-immodestes, mais ce qui les rendait plus ndécents, c'étaient les vers qu'on y chantait à l'entrée de haque personnage et qui passaient imprimés sous les yeux es spectateurs. Ces vers, très-libres et souvent très-ordu-iers, renfermaient l'explication de la pantomime, et carac-érisaient les vertus et les défauts personnels des acteurs. igongnes, qui s'était fait connaître par une quantité de oésies satyriques, c'est-à-dire obscènes, composa presque ous les vers de ballets qui furent dansés à la cour, sous Henri IV. Sa vilaine réputation est pleinement justifiée par es saletés qu'il a mises dans ces vers. Mottin le qualifie de *maquignon du jeu d'amourettes,* dans sa *Réponse au combat l'Ursine et de Perrette* (Voyez le *Cabinet Satyrique,* tom. II,

p. 63). Il n'en était que plus recherché dans la société de grands seigneurs, et il avait, d'ailleurs, un autre titre que celui de poëte de ballet : « En ce mois (avril 1611), lit-on dans les *Registres-Journaux* de P. de l'Estoile, mourut Si gongnes, gouverneur de Dieppe (il est possible que ce soi l'oncle du poëte, plutôt que le poëte lui-même), duquel on disoit que le gouvernement d'un haras de garces et de guildines eust esté plus propre que celuy d'une telle ville Aussy, y estoit-il parvenu par le maquignonnage et sal trafic de cette marchandise. » Les poëtes de ballet n'avaien pas ordinairement des mœurs plus honorables. Durand « l'un des gentils poëtes de son temps, inventif à dresse des ballets, » dit Malingre dans ses *Annales de Paris* (p. 654) fut rompu vif et brûlé en place de Grève, le 16 juillet 1619 pour avoir fait autre chose que des ballets ; Bordier, Bois Robert, Théophile Viaud, Saint-Amant, Sorel, etc., qu composaient aussi des vers pour les ballets de la cour, n ménageaient pas les oreilles des dames, qui avaient appris suivant une expression facétieuse de l'époque, à ne pa rougir par les yeux. On représenta, par exemple, un *Bal let des Maquereaux,* dont il nous reste seulement une chan son, dans laquelle ces *ambassadeurs de l'amour* offrent leur services à la compagnie, en s'adressant aux *belles :*

Nous sommes à vostre service,
Car nous ne tiendrons pas à vice
De vous servir de maquereaux.

Voyez les *Muses Gaillardes,* recueillies des plus beau esprits de ce temps, par A. D. B., parisien (Paris, A. D Breuil, 1609, in-16).

Les ballets lascifs, équivoques et impudiques de la cour ne nous sont connus que par des relations et des pro grammes insignifiants ; mais les vers, qu'on y chantait peuvent nous faire deviner les danses et les pantomime qu'on y exécutait. Rien n'est plus rare que ces recueils d

ers, qui n'ont pu survivre à la circonstance et qui ont ervi à faire des papillottes, le lendemain de la représentation. Cependant, la Bibliothèque dramatique de M. de oleinne en possédait assez, pour nous donner une idée de e genre de pièces *galantes*, et le savant M. Gustave Brunet, ans un curieux article du *Bulletin de l'Alliance des Arts* . III, p. 351 et 352, 367 et 368), nous dira « ce que c'étaient ue les amusements de la cour de Louis XIII. » On connaît s titres de soixante de ces ballets, dans une période de uarante ans, depuis 1614 jusqu'à 1653. Plusieurs paraisnt n'avoir jamais été imprimés; d'autres qui l'ont été, ertainement, ont disparu tout à fait; il en est dont un seul xemplaire n'a pas été conservé : « Ce qui est à ne pas roire, dit M. Gustave Brunet, c'est le genre, le ton des laisanteries, qu'on débitait devant les dames les plus illustres, devant la reine et ses filles d'honneur. Il n'est pas e tréteaux de parade, où l'on osât aujourd'hui s'énoncer vec une pareille hardiesse. Et toutefois, ces énormissimes pyeusetés obtenaient les honneurs d'une publication offielle; elles sont sorties des presses de l'Imprimerie oyale! » Dans le *Grand ballet du Roy*, dansé au Louvre, 12 février 1619, la solennité du sujet, qui est emprunté u poëme de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, n'avait pas nterdit au poëte français les gravelures que commandait genre même du ballet. L'intermède des *Bûcherons*, par xemple, met en scène plusieurs seigneurs de la cour, qui iennent tour à tour débiter des madrigaux sur le mérite e leurs outils. M. de Chalus disait :

Ma coignée aujourd'huy fait d'estranges effets :
Quand elle abbat du bois, elle en fait venir d'autre.

M. d'Humières chantait de son côté :

La douceur tesmoignée
Du son de ma coignée

Ravit tous les oiseaux,
Excepté les coucoux.

Enfin, M. de La Roche-Guyon, dans l'intermède de *Scieurs de long*, s'adressait directement aux dames, et leu osait dire en face :

Ne mesprisez point mon outil;
L'advantage qu'il vous présente,
C'est qu'il n'est rien de si subtil
A se loger dans une fente.

Le *Ballet d'Apollon, dansé par le roy, en* 1621, est un d ceux où le système du *double et triple entendre* s'est le plu donné carrière ; il suffira d'en transcrire quelques passage pour montrer jusqu'où pouvait aller ce système. Le comt d'Allix, dans le rôle d'un faiseur de dards, disait aux *beau chefs-d'œuvre de nature :*

S'il arrive que mes flesches
Se brisent sans faire bresches,
Ou rebroussent devant vous,
Je n'en seray point en verve;
J'ay tousjours pour les bons coups
Quelques flesches de réserve.

Le comte de Rochefort, en laboureur :

Si vous avez des laboureurs
Qui, pour estre mauvais payeurs,
Ne contentent point vos envies,
Beautez, adressez-vous à moy!
Qui, mieux que moy, va desfrichant
. . . . . .
Ces terres neuves qui du coutre
N'ont jamais senty le tranchant?

Le comte de La Rochefaucauld, en ramoneur :

Recevez-moy chez vous,
J'y trouveray peut-estre
Quelques trous à boucher

M. de Liancourt, également en ramoneur, continue sur même ton :

Il n'est tuyau qui ne recherche
Les bonnes graces de ma perche
Qui voltige de tous costez,
Et ramone de telle sorte,
Que les plus farouches beautez
Ne me ferment jamais leur porte.

Au reste, la présence des ramoneurs, dans les ballets, oquait invariablement les mêmes équivoques ordurières. ns le *Ballet des chercheurs de midy à quatorze heures*, nsé en 1620, un ramoneur disait aux dames :

Croyez-moy que vos cheminées
Seront promptement ramonées,
Si vous esprouvez ma façon!

Ce rôle de ramoneur se prêtait si naturellement à de ossières allusions, qu'on le ramenait sans cesse sur la ène des ballets. La *Mascarade de la Foire Saint-Germain* us offre ainsi trois ramoneurs, qui chantent en l'honneur s dames :

Beautez, qui triomphez et mettez tout à bas,
Laissez-vous ramoner tousjours du haut en bas.

On voyait, d'ailleurs, dans les ballets, des personnages plus mauvais renom que les ramoneurs. Dans le *Ballet Madame*, où dansait le jeune roi Louis XIII, le 22 janer 1615, il y a une entrée du *maquereau* et de la *putain!* qu'on peut dire pour excuser la liberté du ballet et surlut des vers qu'on y chantait, c'est qu'on les destinait ornairement à égayer les divertissements du carnaval. Mais tte gaieté passait trop souvent les bornes. Dans le *Ballet Monseigneur le Prince*, qui fut dansé au Louvre, au carval de 1622, un jardinier, représenté par M. de Vivier, mandait aux dames la permission de travailler pour elles :

Ouy, marché fait, donnez des arrhes,
J'irai tondre tous les matins
Les bordures de vos parterres
Consacrez au dieu des jardins.

Dans le *Ballet du Hasard,* dont les vers sont de Bordier comme ceux du *Ballet d'Apollon,* les *oublieux*, les crocheteurs, les coupeurs de bourse, etc., adressent d'incroyables jeux de mots aux spectatrices; le pêcheur leur dit :

On ne pesche que maquereaux,
Et ne peut-on voir de pucelles?

Le couvreur :

Ne pouvant couvrir sur le toit,
Je couvre sous la couverture.

Le pionnier :

Nous sommes bien fournis de pics,
Pour besongner à vos trenchées.

« Le *Ballet des Quolibets,* qui fut dansé au Louvre et à l'Hôtel de Maison de Ville, le 4 janvier 1627, par Monseigneur, frère unique du roi, abonde, dit M. Gustave Brunet, en images que nous ne saurions absoudre du reproche d'inconvenance; il a pour principaux personnages Jocrisse, le capitaine Riflandouille, maître Aliboron, maître Mouche, maître Gonin. » Voici les derniers vers d'une allocution de maître Gonin au beau sexe :

Mais, avant, je vous avertis
De prendre garde à mes outils;
Car, s'il faut que je vous approche,
Et s'il arrive quelquefois
Que mon cadenas vous accroche,
Vous n'en serez que pour neuf mois.

Maître Mouche a l'audace de rappeler ce que tout le monde devait connaître dans l'assemblée :

Sans moy, ce drôle d'Aretin
N'eust pas inventé ses postures

Nous trouvons dans un autre ballet de la même époque, *Ballet de la Vallée de Misère*, une allusion semblable aux *figures* de l'Aretin, qui étaient alors dans toutes les mains que le peintre Dumoustier avait l'impudence de porter ujours dans sa poche :

Cet Italien, qui mit ses postures en pratique,
Nous montrons qu'il n'y sçavoit rien.
Belles, si ce discours ne vous semble croyable,
L'expérience en est aimable.

C'est dans ce *Ballet de la Vallée de Misère*, dansé devant reine et en présence du cardinal de Richelieu, à l'Arsenl, en 1654, qu'un *fou nud* disait aux dames :

Si je suis découvert et nud de cette sorte,
Au besoin je seray plus prest à vous couvrir;

e des joueurs de luth disaient, après avoir annoncé que urs luths ne sont pas les seuls instruments dont ils soient unis :

Nous pourrions beaucoup mieux charmer vos sentiments
Par ailleurs que par les oreilles;

'un joueur de bâton, après avoir exécuté plusieurs tours dresse, prononçait ce serment malhonnête :

Je jure désormais ne me servir partout,
Que du bâton qui n'a qu'un bout.

Le 11 février 1625, le roi dansa dans le *Ballet des Fées la forêt de Saint-Germain :* la citation de deux couplets ra pour en donner un haut goût :

UN OUBLIEUX.

Je cours Paris toute la nuit,
En criant et faisant du bruit,
Pour débiter ma marchandise.
Tenez, en voulez-vous? Je n'en prends point d'argent;
Si vous aimez la friandise,
Belles, pour y gouster, tendez vostre devant.

JOCRISSE.

Partout on m'appelle Jocrisse
Qui mène les poules pisser :
Chères beautez, faites cesser
Ce surnom remply d'injustice;
Que chacune de vous dessus moy se repose :
Je luy feray faire autre chose.

Dans le *Ballet du Mariage de Pierre de Provence et de belle Maguelonne,* qui fut dansé par *Son Altesse Royale,* Tours, en 1638, le comte de Brienne et le marquis de Ma levrier, habillés en cuisiniers, chantaient ces vers, accoi pagnés d'une pantomime très-impertinente :

Nous ne parlons point tant de nous
Que de ces faiseurs de ragouts
Que trop de vanité transporte;
Mais nous dressons diligemment,
Nous embrochons de bonne sorte,
Et lardons délicatement.

Il y avait, dans ce ballet, un intermède de nains, qui recommandaient eux-mêmes par cette incroyable annor en musique :

Les dames sont averties
Qu'au moins, en de si petits corps,
Nous avons de belles parties.

Les poëtes de ballets ne s'en tenaient pas aux équivoqu quelquefois ils plaçaient le mot obscène à la rime, com dans le *Ballet des Rencontres antipathiques,* qui fut rep senté vers l'année 1626; une paysanne dit tout net a dames de la cour :

Et vous riez de voir mes chausses descousues?
Je vois bien de quel air vous estes atiffées :
Vous estes, je le vois, bien mieux que moy coiffées,
Mais vous n'estes si bien ni si souvent f.....

Le *Ballet du Temps,* dédié au roi par l'auteur des v Balthazar du Buret, qui l'avait composé en 1633 pour é

ansé « au Petit Jeu de Paume du Petit Louvre, aux Marests
u Temple, » introduit dans une entrée, Lays et Lamia, les
eux courtisanes si bien apprises des *Raggionamenti* de
Aretin. Le *Ballet du grand Demorgorgon*, dédié à la reine,
ar César de Grandpré, qui l'avait fait aussi, en cette même
nnée 1633, pour être dansé au Petit Jeu de Paume, du
etit Louvre (c'était un théâtre public de ballets, autorisé
ar *brevet* du roi), se termine par un grand ballet, que
nsent les *Incubes* et les *Succubes!*

Le ballet, qui mériterait à plus juste titre d'avoir sa place
ns l'histoire de la prostitution, c'est le fameux *Ballet des*
ndouilles porté (sic) *en guise de momon*. Ce ballet, auquel
bbé de Marolles fait peut-être allusion dans ce qu'il dit
s *vilaines mascarades* qui se donnaient quelquefois dans
s maisons particulières, ne nous est connu que par cette
te du Catalogue de la Bibliothèque dramatiqne de M. de
leinne (t. III, p. 91) : « Cette étrange mascarade, inspirée
r un épisode de Rabelais, est la plus libre qu'on ait osé
présenter à la cour (ou plutôt chez Gaston d'Orléans, en
28); il s'agit sans cesse du même objet, qu'on apportait
guise de *momon* (idole, offrande carnavalesque) au sei-
eur de La Rigaudière, gentilhomme de village, et que
us les états venaient adorer, chacun à son tour, en célé-
ant le *sacré mystère* des Andouilles. » Le duc d'Orléans
ait le Mécènes des poëtes et des danseurs de ballets;
rès lui, les obscénités chorégraphiques disparaissent :
uis XIV arrive, dit M. Gustave Brunet, et les spectacles
la cour deviennent aussitôt plus réservés. Toutefois, on
uve encore quelques réminiscences des gaietés d'autre-
is; c'est ainsi que dans le *Ballet du Fils de Bacchus*, 2 mai
51, on entend le duc de Mercœur et le marquis de Mont-
as, déguisés en nourrices, s'offrir pour l'instruction des
moiselles :

Il n'est pas malaisé d'acquérir nos offices,
Et pour y parvenir le chemin en est doux;
Mais vous ne sçauriez mieux vous adresser qu'à nous,
Si vous voulez apprendre à devenir nourrices.

Louis XIV, de même que son père Louis XIII, avait fai
pour ainsi dire, son éducation en dansant des ballets,
l'on peut croire que ce genre de récréation n'était pas pr
pre à entretenir la pureté du cœur chez un jeune ro
Néamoins, Louis XIII avait un peu démenti le pronost
qu'on tirait de la nature de ses premiers amusements,
surtout de l'immoralité de son précepteur Vauquelin, se
gneur des Yveteaux : « C'est un beau desjeuner à ce princ
lit-on dans le *Discours présenté à la reine, mère du roy,*
1610 (Voy. ce *Discours* dans le 3e vol. des *Mémoires d'Est*
recueillis de divers manuscrits ensuite de ceux de M. de Vi
leroy, édition de 1623), que de lui dire que la grande
d'Espagne s'estoit accrue par la lance de chair! C'est u
entretien digne d'un roy, que de luy reciter la vie de
courtisane Flora et de Pomone, et des avant-parlers d
comédies, et mille autres discours efféminez, discours
bastons rompus et à cordes avallées! » La corruption d
mœurs du précepteur n'influa pourtant pas autant qu'
avait pu le craindre, sur son royal élève, qui n'eut peu
être jamais de maîtresse charnelle et qui ne fit que de
galanterie romanesque avec Louise de La Fayette et Mar
de Hautefort, qu'il avait admirées d'abord dans les ballet
avant de les aimer chastement, « jusqu'à la ceinture, » ain
qu'il le disait lui-même. Malgré l'exemple presque mor
que le roi donnait à ses gentilshommes, la cour de Franc
aux yeux des honnêtes gens, qui la jugeaient d'après s
ballets, son théâtre et sa littérature poétique, apparaissa
comme l'école élégante et polie du vice.

Louis XIV avait hérité de son père la passion pour l
ballets; il aimait à y danser au milieu des seigneurs et d

ames de sa cour; il voulait qu'aucunes dépenses ne fussent pargnées pour que la représentation de ses ballets ne le édât point en magnificence à tout ce qui avait été fait en e genre sous le règne précédent. Les peintres les plus ha- iles et les plus ingénieux, les machinistes les plus adroits, es meilleurs musiciens et les meilleurs poëtes concouraient la splendeur de ces divertissements chorégraphiques. Le *allet royal de Flore*, représenté en février 1669, fut le ernier où le roi dansa dans son rôle ordinaire du Soleil. ouis XIV avait alors plus de trente et un ans. Les cos- umes, les pantomimes, les danses et surtout les pro- rammes en vers étaient devenus plus décents qu'ils ne avaient jamais été; c'est à peine si le poëte (Benserade vait, à cette époque, la fourniture de tous les vers des *allets du roi*) se permettait de temps à autre quelques ti- ides réminiscences de l'ancienne liberté du ballet; ainsi, [me] de Sévigné, que sa grande beauté n'avait pas rendue oins sévère ni moins prude, eut le dépit de n'avoir inspiré ue ce quatrain un peu leste, dans un rôle d'amazone u'elle dansa comme une Minerve :

Belle et jeune guerrière, une preuve assez bonne
Qu'on sait d'une amazone et la règle et les vœux,
C'est qu'on n'a qu'un téton; je crois, Dieu me pardonne!
Que vous en avez déjà deux.

Mais, quoique la poésie des ballets, surveillée par le duc e Saint-Aignan, ordonnateur et surintendant général du héâtre de Versailles, fût presque toujours chaste et dé- ente, sans cesser d'être tendre et voluptueuse, ces ballets, ui se succédaient sans cesse à la cour et qui mettaient en eu tous les artifices de la coquetterie féminine, n'en étaient ue plus dangereux pour les mœurs. Citons une note du atalogue de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne . III, p. 83) : « On n'a peut-être pas encore dit que ces allets, où paraissait Louis XIV, furent favorables à ses

amours avec Marie de Mancini, Mlle de la Vallière, Mme Montespan, qui étaient en scène avec lui. Aussi, le poë semble complice ou confident de ce qui se passait, lorsqu applique ces vers à Mlle de la Vallière, représentant u nymphe dans un *Ballet des Saisons*, dansé en 1661 :

Cette beauté depuis peu née,
Ce teint et ces vives couleurs,
C'est le printemps avec ses fleurs,
Qui promet une bonne année.

» Dans le *Ballet des Arts*, dansé par le roi, en 166 Mlle de Sévigné (*Sévigny*), depuis Mme de Grignan, dan auprès de Mlles de la Vallière et de Mortemart. Celle-ci (c n'était pas encore mariée avec le marquis de Montespa convoitait déjà l'héritage amoureux de la première, et poëte lui dit :

Je sçai qu'on vous en veut, et vostre cœur s'en doute;
Dites-nous à l'oreille à qui vous en voulez! »

On ne peut donc nier que le ballet de cour n'ait eu gran part à la corruption des mœurs, et il est aisé de s'imagin tout ce que produisait d'intrigues et de libertinages ce réunion de jeunes gens, ardents au plaisir, et de jeu femmes, adonnées de bonne heure à la galanterie. La m sique, la poésie et la danse étaient d'intelligence pour ém lir les cœurs, exalter les sens, et pousser à la fois acte et spectateurs, séduits, enivrés, fascinés, dans un lab rinthe de prostitution.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE. — La prostitution dans la jurisprudence. — Le Congrès. — Son origine, selon le président Bouhier. — Son introduction en France, au seizième siècle. — Depuis cette époque, les procès pour cause d'impuissance conjugale se multiplient. — Liste de quelques congrès fameux. — Description du congrès, d'après Tagereau. — Sentiments des jurisconsultes sur l'infamie et l'absurdité de cet usage. — Procès d'Étienne de Bray. — Les écrits de François Hotman, de Vincent Tagereau et de Sébastien Roulliard. — Curieux extrait du *Capitulaire* de ce savant avocat. — Procès du marquis de Langey. — Histoire scandaleuse de cette cause célèbre. — Abolition définitive du congrès, par arrêt du Parlement. — Les visites d'experts dans les procès en dissolution de mariage. — Indécences du droit canonique. — Réforme dans la pratique judiciaire des officialités.

Nous ne pouvons nous empêcher de comprendre, dans l'histoire de la prostitution au dix-septième siècle, un des chapitres les plus étranges de la jurisprudence canonique à cette époque celui de la dissolution de mariage pour cause d'impuissance. Dès l'origine de cette jurisprudence, fondée sur les écrits des Pères de l'église et réglementée par les décrétales des papes, les procès scandaleux, dont l'impuissance du mari ou la stérilité de la femme étaient l'objet, avaient souvent affligé la pudeur des juges ecclésiastiques; mais ces tristes et honteux procès ne se produisaient pas au grand jour, et on ne les connaissait dans le public que par leur dénoûment, qui amenait d'ordinaire la séparation des époux. Mais, au milieu du seizième siècle les officialités, qui avaient à se prononcer souverainement dans les procès de cette espèce, qu'on regardait comme intéressant le dogme religieux, puisque le sacrement du mariage s'y trouvait mis en cause, changèrent toute leur procédure à cet égard, et adoptèrent une abominable coutume, qu'on nommait le *congrès* et qui fut constamment pratiquée, en Cour d'église

jusqu'à ce que le Parlement en eût ordonné la suppressio
en 1677. Il nous est impossible de ne pas considérer comm
un acte de prostitution légale, ce congrès dont le nom se
fait pressentir toute l'obscénité et qui a flétri par cette d
finition grammaticale : « Accouplement charnel de l'homm
et de la femme, ordonné par arrêt de la Cour. » (Voy.
Dictionnaire de la langue française et moderne, de P. Rich
let. *Lyon, Bruiset*, 1728, 3 vol. in-fol.). Au reste, la défi
tion qui figure dans la dernière édition du Dictionnaire
Trévoux (1771), n'est pas moins curieuse, quoique plus d
cente : « L'épreuve de la puissance ou impuissance des ge
mariés, autrefois ordonnée par la justice, et qui se fais
en présence des chirurgiens et de matrones dans les occ
sions où il s'agissoit de la nullité d'un mariage pour cau
d'impuissance, *Congressus.* »

Il ne nous importe pas ici de discuter le principe de
dissolution de mariage pour cause d'impuissance, « encc
que notoirement, dit le savant jurisconsulte Antoine H
man, par les saincts canons des conciles, pour telle impu
sance le mariage soit déclaré nul. » Nous n'avons poin
examiner la question au double point de vue moral et
cial; nous admettrons même que les lois civiles, d'accc
avec les canons des conciles et les écrits des plus doc
théologiens, ont ou avaient établi sans exception que « t
mariage contracté avec celui qui est véritablement impu
sant au temps du mariage et d'une impuissance perpétue
est en lui-même nul et invalide. » (Voy. le *Traité de la*
solution du mariage pour cause d'impuissance, par le pr
dent Bouhier, *Luxembourg*, 1734, in-8). Mais nous dev
constater que les moyens, employés par les juges ecclési
tiques pour reconnaître et pour éprouver cette impuissan
furent de tous temps peu conformes au respect des mœ
et à la sainteté du lien conjugal. Nous voulons surtout m
trer à quel excès de dépravation la justice des officiali

était laissée entraîner, en acceptant, en autorisant, en multipliant l'infamie du congrès. On a prétendu que ce congrès, tel qu'il se pratiquait avant 1677, avait existé dans la jurisprudence romaine jusqu'au règne de Justinien, qui l'aurait aboli ; ce sont là des controverses historiques dans lesquelles nous n'avons point à entrer. Il suffit, d'ailleurs, que la visite de l'homme ou celle de la femme ait été, de tout temps, la conséquence immédiate de ces monstrueux procès pour qu'une pareille procédure, que condamnaient toutes les lois de l'humanité, fût toujours entachée d'un affligeant caractère de prostitution, car cette visite impure, fût-elle faite du consentement des parties, constituait, de leur part, une complaisance coupable qui les déshonorait ; dans le cas où l'une des parties ne se soumettait que contrainte et forcée à une enquête aussi outrageante, c'était une véritable violence exercée légalement contre la pudeur de l'homme ou de la femme, qui luttait en vain pour se soustraire à la honte de cet attentat juridique. Enfin, l'établissement du congrès avait mis le comble aux incroyables et indécentes opérations, que dirigeait le droit canonique en matière de dissolution de mariage. On a peine à comprendre comment une si honteuse pratique avait pu se mettre sous la protection de la loi et de la religion, en France, à une époque où la conscience publique commençait à s'éclairer sur les vraies notions de l'honnêteté.

Le président Bouhier, qui n'a pas craint de prendre la défense du congrès en plein dix-huitième siècle veut que cette infâme institution ait été déjà en vigueur au quatorzième siècle, lorsque le canoniste Joannes Andréa, dans son commentaire sur la décrétale *Laudabilem S. Frigidis*, recommandait en ces termes une épreuve analogue à celle du congrès : *Si jurat vir quod possit, cogetur sustinere quod mulieres hoc inspiciant tempore coïtus. Et si mulieres referant quod nihil fecit poterit matrimonium separari.* Voilà bien,

en effet, l'inspection des matrones, pendant « l'accouplement charnel de l'homme et de la femme ; » voilà leur déclaration, sur laquelle s'appuie l'arrêt du juge qui prononce la dissolution du mariage. Le président Bouhier cite encore deux canonistes du quinzième siècle, Petrus Anchanarus et Antonius de Butrio, qui réclament la même procédure dans leurs commentaires sur la même décrétale. En outre Zacchia, dans ses *Questiones medico-legales*, rapporte plusieurs décisions de la Rote romaine, qui ordonnait le congrès, quand la visite de l'homme accusé d'impuissance avait jeté du doute dans l'esprit des médecins chargés de cet examen. *Facto ipso de potentiâ ejus periculum facere*, dit positivement une de ces décisions, *ita ut eâ de causâ solâ cum sola nudus cum nudâ in communi lecto jaceat ;* ce qui fut exécuté, mais sans aucun résultat favorable pour l'époux impuissant : *Duarum circiter horarum spatio cum uxore in lecto jacuit et illam carnaliter cognoscere non potuit.* Mais on peut soutenir avec certitude que cette jurisprudence canonique, pour être acceptée et approuvée en Italie de temps immémorial, n'avait pas pénétré en France avant le milieu du seizième siècle, où elle ne put s'établir qu'à la faveur de la corruption des mœurs de la cour. Il n'y eut d'abord que des grands seigneurs et des grandes dames, qui osèrent s'exposer au scandale d'un procès en impuissance et aux ignominies de la procédure. Nous avons dit avec quel sentiment de dégoût et de désapprobation la France entière avait accueilli le procès intenté par Louis XII à sa femme Jeanne de France, qu'il accusait d'être incapable des œuvres du mariage (t. V. de cette Histoire, p. 270). Le procès fut conduit par des commissaires nommés par le pape, et la vertueuse reine Jeanne, qui maintenait, contre le dire du roi, que le mariage avait été consommé entr'eux, faillit se voir livrée aux turpitudes d'une visite d'experts, car Louis XII avait déclaré que cette princesse « viciée de

orps » depuis sa naissance ne pouvait, eu égard à sa conformation physique, concevoir ni engendrer. *Quod non posset aut posset parere,* dit le procès-verbal des interrogatoires, *sed nec semen verile secundùm naturæ congruentiam recipere, imò neque à viro intrà claustra pudoris naturaliter cognosci.* Ce n'était pas au congrès à décider cette question sur laquelle les chirurgiens et les matrones se seraient expliqués, après la visite que le tribunal avait ordonnée ; mais cette visite répugnait tellement à la chaste et noble *intimée* qu'elle préféra, plutôt que d'y condescendre, renoncer au gain de sa cause : « Elle allégua de nouveau, qu'elle était *pudique et honteuse,* et dit *qu'on ne peut sans peine l'exposer à une semblable visite dont le jugement même est trompeur.* (Voy l'*Histoire du seizième siècle en France,* par le bibliophile Jacob, t. I, p. 135) : « Les avocats de Jeanne proposaient de remplacer l'enquête des matrones par des prières, des exorcismes et des *remèdes ecclésiastiques*, qui devaient servir à chasser le démon, auquel on attribuait l'incapacité corporelle (*si esset nimis arcta*), alléguée par le roi comme un obstacle à la consommation du mariage. Personne n'eut l'idée de demander le congrès qui ne fut introduit en France que trente ou quarante ans plus tard.

Ce fut vraisemblablement vers 1540 que le congrès apparut pour la première fois, en France, aux regards étonnés des officialités qui l'avaient emprunté à la jurisprudence canonique de la cour de Rome. Cette date semble indiquée d'une manière assez précise dans le livre d'un jurisconsulte français, Anne Robert, qui s'est élevé avec indignation contre un usage aussi révoltant (Voy. *Annæi Roberti Rerum judicatarum, libr. IV,* édit. de Genève, 1620, in-8, p. 786). Les témoignages d'Antoine Hotman et de Vincent de Tageveau s'accordaient, sur ce point, avec la déclaration formelle d'Anne Robert : « L'argument que l'on prend pour autoriser le congrès sur la practique du passé, dit Hotman

dans son *Traité de la dissolution du mariage pour l'impuissance et froideur de l'homme et de la femme*, ne se peut tire de plus loin que de trente ou trente-cinq ans. » Hotman écrivait son traité en 1578, à l'occasion du procès d'Etienn de Bray. Tagereau, qui a composé, sur le même procès, so *Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme*, publi seulement en 1611, ne fait pas remonter à plus de soixant ans l'introduction du congrès dans le code des officialité et dans la jurisprudence des Parlements. Il dit positivemen que le congrès n'a été introduit et pratiqué que depuis cin quante ou soixante ans, « n'en estant point parlé par Soto qui a escrit, environ ce temps-là, des séparations fort exac tement disant, au contraire, que l'on ne peut appeler de tesmoins, sans grande turpitude, à la copulation charnell bien que licite et permise. » Quant à la mise en œuvre d ce *moyen* malhonnête et absurde, nous ne savons pas à qu official on peut l'attribuer, et nous ignorons dans quell affaire on fit le premier essai d'une preuve matérielle, s peu concluante et si pleine d'erreurs inévitables. Hotman qui appréciait toute l'ignominie du congrès, essaye de jus tifier les juges qui l'avaient admis dans la pratique, à l requête des parties : « Et y a bien apparence, dit-il, qu' ait esté introduit, non tant de l'ordonnance des juges, qu par appointement des parties, quand elles-mesmes s'y son offertes, auquel cas on dit *nullas esse judicis partes. I. S convenerit. De jud.* Et cette practique (sous correction d meilleurs advis), ne doit point tourner en coustume, pou estre authorisée ; ains, au contraire, si elle a esté toloré par le passé, il est meilleur de la corriger, comme il a est faict en beaucoup de semblables affaires. » Tagereau n'e pas plus explicite sur l'origine légale du congrès, et voi de quelle façon il explique l'introduction de cet odieu moyen, dans les procès pour cause d'impuissance : « Il e vray, dit-il, qu'il n'y a pas fort longtemps, qu'on a con

nencé à se servir de ce moyen, introduit premièrement comme il est à présumer), parce que quelque imprudent poursuivy en séparation auroit demandé le congrez, se vantant d'y faire paroistre sa puissance, ce qu'on luy auroit permis, y ayant à cela plus d'apparence que de raison; à fin aussy (peut estre) de destourner les femmes d'entreprendre de tels procès pour n'en venir jusques à un acte si deshonneste, mais ce moyen n'a servy ni pour descouvrir la vérité et la puissance des hommes, ny pour destourner les femmes de ces poursuites. » L'illustre Etienne Pasquier ne dédaigna pas de rédiger un factum où il approuvait l'usage du congrès (Voy. ce factum, à la suite du Traité du président Bouhier), dans l'intérêt de Marie de Corbie, qui réclamait cette preuve contre son mari Etienne de Bray; Pasquier affirmait « qu'il ne se trouvoit aucune cause de cette nature en laquelle le congrez n'eut esté ordonné, mais il n'indiquait pas l'époque où le congrès avait commencé à être autorisé par les tribunaux ecclésiastiques et civils. Toujours est-il que cette méthode impudente fut généralement employée pour faire dissoudre tout mariage, que la femme prétendait n'avoir pas été consommé charnellement, suivant les lois de l'Eglise : « La corruption du siècle, disait à la fin du seizième siècle le fameux avocat Sébastien Roulliard, de Melun, a donné le cours libre à telles procédures, *dedit hanc contagio labem et dabit in plures,* au lieu qu'en douze cents ans que la pudeur auroit possédé l'âme et couvert le visage des matrones de France, à peine se seroit-il autant veu de procez en telles matières, qu'ils sont aujourd'huy fréquents et journaliers. » (Voy. *Capitulaire auquel est traicté qu'un homme sans testicules apparents et qui a néanmoins toutes les autres marques de verilité, est capable des œuvres du mariage.* Paris, Fr. Jacquin, 1600, in-8).

Pendant cent quarante ans environ, le congrès, cette école de prostitution légale, cette ridicule gageure d'obs-

cénité, fit retentir ses scandales dans toutes les officialité
et dans tous les parlements. Il y eut une innombrable quan
tité de procès en impuissance, qui se terminèrent par l
dissolution du mariage des parties, dès que le congrès éta
venu à l'appui de la visite des experts. Rien de plus ignobl
que cette visite, si ce n'est le congrès lui-même qui s'exé
cutait sous les yeux des magistrats. Si l'on avait pu exam
ner sérieusement l'infamie d'une procédure, à laquelle le
femmes de grande naissance et de bonne renommée ne rou
gissaient pas de se soumettre, on aurait eu horreur de c
qui se passait tous les jours dans le sanctuaire de la justic
et sous les auspice de l'autorité religieuse; mais la société
française si légère dans les choses les plus graves, ne s
faisait pas faute de rire et de s'égayer aux dépens des ma
heureux plaideurs, qui venaient, pour ses menus plaisir
s'asseoir sur la sellette et dévoiler leurs infirmités fausse
ou réelles. La coutume avait, d'ailleurs, pris sous sa protec
tion un moyen de divorce, honteux et ridicule. qui se cou
vrait, au besoin, des prétextes les plus respectables, et
pouvoir judiciaire, aveuglé par la routine et dupe de s
loyales intentions, ne songeait point à reformer un abu
monstrueux qui avait ses racines parasites dans le giro
de l'Eglise catholique. De là cette multitude de procès q
se vidèrent dans la lice impudique du congrès. Nous n'avo
pas le projet de passer en revue ces singuliers procès
même de nous attacher aux plus célèbres pour en extrai
les particularités qui présenteraient de nouveaux trai
pour l'histoire des mœurs. Nous nous bornerons à recueill
quelques détails sur deux de ces procès que nous choisiro
à dessein au commencement et à la fin de l'existence léga
du congrès; nous parlerons d'abord du procès d'Etienne
Bray, lequel fait, en quelque sorte, le point de départ d'u
jurisprudence, qui a dû disparaître à la suite du procès
marquis de Langey. C'est à ce dernier procès, si scandaleu

ar ses résultats, qu'il faut clore les annales historiques de
institution du congrès, quoique les procès en impuissance
ient continué devant les officialités et les parlements jus-
u'au milieu du dix-septième siècle. Le président Bouhier
donné une liste des principaux congrès qui ont été ordon-
és et qui n'ont produit que de tristes effets dans des causes
e cette espèce. « C'est, dit-il, par le congrez (comme estant
a plus seure preuve qui puisse estre en ce cas) que l'on a
ugé la cause du sieur de Hames et de la fille du sieur de
enarpon; celle de Turpin, sieur d'Assigny, et la fille du
ieur de la Verrière; celle d'Erasme de la Tranchée et de da-
noiselle Jehan de Castellan, et depuis peu de jours, celle
lu baron de Courcy et de la fille du sieur de Crèvecœur;
elle du sieur de Saint Aulaire et de la fille du baron de la
'aye, et infinies austres qui ont toutes esté jugées par le
ongrez. » Bouhier aurait pu citer encore le procès de Phi-
ippe de Denneval et celui du comte de Cruege, sur les-
quels Sébastien Roulliard a publié deux précis qu'il appelle
rachilogues, dans la seconde édition de son fameux *Capi-
ulaire* (Paris, Claude Morel, 1603, in-8).

Nous serions en peine de nous représenter, par l'imagi-
nation, les monstrueuses scènes auxquelles le congrès don-
nait lieu, si Vincent Tagereau n'avait pris soin de placer
dans son *Discours de l'impuissance*, une description naïve,
que nous jugeons avoir été faite *de visu* et qui concorde
parfaitement avec celle que son contemporain Anne Robert
nous a laissée dans un recueil d'Arrêts et mélanges judi-
ciaires. Nous allons donc, en suivant presque textuellement
le récit de Tagereau, introduire le lecteur dans l'intérieur
du congrès. Le tribunal désignait ordinairement l'endroit
où la séance devait se tenir. C'était en général un champ
neutre, qui réunissait les parties pour la première fois,
comme la maison d'un baigneur étuviste. On évitait ainsi
toutes les influences morales, qui auraient pu résulter des

souvenirs, des préoccupations et des objets extérieurs. n'y a peut-être pas exemple d'un congrès exécuté dans domicile conjugal. On ne souffrait pas davantage que rencontre des parties eût pour théâtre la maison d'un p rent ou d'un ami. Au jour indiqué par le tribunal, le ma et la femme arrivaient, chacun de son côté, conduits p leurs familles, qui n'étaient point reçues dans le lie même de l'épreuve et qui restaient à la porte, pour en a tendre le résultat. Les époux entraient seuls et ils trou vaient rassemblés les juges et les experts, qui ne devaie plus sortir de la maison jusqu'à ce que l'acte légal fût a compli. L'official ou son lieutenant commençait la cérémon en faisant jurer aux parties, « qu'elles tascheront, de bon foy et sans dissimulation, d'accomplir l'œuvre de mariag sans y apporter empeschement de part n'y d'autre : » e suite, il recevait le serment des experts qui s'engageaie à faire « un fidèle rapport de ce qui se passera au congrez Les procureurs des parties et même leurs avocats étaient présents, ainsi que quelques agents de l'officialité ; parfo le Parlement nommait des commissaires pour assister a opérations du congrès. Ils n'y assistaient pourtant pas or nairement, et ils se retiraient dans une chambre sépar de celle où les époux obtenaient souvent d'être seuls ; ma souvent aussi, les experts ne quittaient pas cette chambr tant que durait la séance. Ces experts (c'étaient des méd cins, des chirurgiens et des matrones, choisis et délégu par le tribunal) procédaient d'abord à une nouvelle visi de l'homme et de la femme, qu'ils avaient déjà visités p arrêt de l'official. Cette visite avait pour objet de vérifi si l'homme n'avait pas contracté de maladie vénérienne, si l'état de sa santé n'offrait aucun danger de contagio quant à la femme, qu'on visitait en même temps, il s'agi sait de savoir « si elle n'a point usé de remèdes astringen afin d'empescher l'exécution du congrez, et aussi l'estat

disposition de sa partie honteuse, sans parler de sa virginité ou corruption. » Dans la première édition de son *Discours*, Tagereau avait précisé d'une manière plus explicite et moins décente la nature de cette visite de la femme, en disant que les experts avaient pour mission de « considérer l'estat de la partie honteuse, et, par ce moyen, connoistre la différence de son ouverture et dilatation avant et après le congrez et si l'intromission y aura esté faite ou non. » Cette visite, au reste était plus ou moins minutieuse, plus ou moins sévère, suivant les recommandations adressées aux experts par les magistrats : « En quelques procès, ajoute Tagereau, les parties sont visitées nues depuis le sommet de la teste jusques à la plante des pieds en toutes les parties de leur corps, *etiam in podice*, pour sçavoir s'il n'y a rien sur elles qui puisse avancer ou empescher le congrex, et la femme est mise en un demy bain, où elle demeure quelque temps. »

Tagereau continue avec une licence d'expressions, qu'il a un peu corrigée dans la seconde édition de son *Discours* (c'est celle que nous avons sous les yeux) : « Cela faict, l'homme et la femme se couchent en plain jour en un lict, les experts présents qui demeurent en la chambre ou se retirent (si les parties le requièrent, ou l'une d'elles) en quelque garde-robe ou galerie prochaine, l'huis entr'ouvert, néantmoins, et quant aux matrones, se tiennent proche du lict. Et les rideaux estant tirez, c'est à l'homme de se mettre en devoir de fairs preuve de sa puissance; ou souvent adviennent des disputes et altercations ridicules : l'homme se plaignant que sa partie ne la veut laisser faire et empesche l'intromission; elle le niant et disant qu'il y veut mettre le doigt et la dilater et ouvrir par ce moyen...» Nous renonçons à suivre l'audacieux jurisconsulte dans l'explication difficile où il s'égare; il reprend haleine et poursuit sa narration : « Enfin, les parties ayant esté

quelque temps au lict, comme une heure ou deux, l
experts appelez, ou de leur propre mouvement, quand i
s'ennuyent (en ayant assez de subjet, *si sint viri*) s'ap
prochent et ouvrant les rideaux, s'informent de ce qui s'e
passé entre elles et visitent la femme de rechef, pour sça
voir si elle est plus ouverte qu'à la visitation précédent
devant qu'elle se mist au lict, et si l'intromission a est
faicte, aussi *an facta sit emissio, ubi, quid et quale emissum*
Ce qui ne se fait sans bougie, ni sans lunettes, à gens q
s'en servent pour leur vieil âge, ni sans des recherches
des disputes fort sales et honteuses. Et font et dressent leu
procès-verbal de ce qui s'est passé au congrez (au moins d
ce dont ils ont eu cognoissance ou de ce qu'ils veulent, cel
dependant de leur conscience), qu'ils baillent au juge estan
au mesme logis en une salle ou chambre à part, avec le
procureurs et patriciens en Cour d'église, attendant la fi
et issue de cest acte, lequel rapport est toujours au désa
vantage des hommes, à faute d'avoir fait l'intromission.
Tel était, au dire de Tagereau, le résultat presque inévi
table de tous les congrès, qui ne différaient entre eux qu
par des épisodes burlesques ou obscènes que la médisanc
se plaisait à répéter de bouche en bouche.

Cependant le *Menagiana* (édit. de Holl., p. 291), rap
porte une anecdote qui prouverait que le résultat du con
grès n'était pas toujours aussi infructueux que le préten
Tagereau : « Un official du temps de M. de Condi, de q
le nom ne me vient pas à la mémoire, m'a dit que pendan
quarante ans qu'il avait exercé sa charge, il n'avoit ordonn
le congrès qu'une seule fois. C'étoit à un menuisier (il y
meusnier, dans l'édition de Hollande). Comme il faisoit fo
bien son devoir dans la preuve, sa femme lui dit : Pour
quoi ne faisois-tu pas de même, quand nous étions che
nous? Nous n'aurions pas eu la peine de venir icy. » Hof
man, dans son *Traité de la dissolution du mariage,* n'en a

rme pas moins que le congrès, à dire d'experts, ne servait u'à mieux constater l'impuissance du mari ; mais il ajoute outefois qu'on avait vu des époux se réconcilier, au sortir e cette malencontreuse épreuve : « Bien dit-on estre arrivé n un ou deux, que la femme crioit comme si son mary luy ust faict grande douleur, et que les assistants, oyant cela onseillèrent aux parties de s'accorder et retourner en- emble, ce qu'elles firent, et oncques puis la femme ne se laignit : qui est à dire que les parties s'estant accordées epuis le procès intenté et la visitation faite, on leur en- eigna cest expédient, par le moyen duquel il paru que la emme ne s'estoit point plainte sans raison, estant encore ierge et rapportée telle, et que le mary aussi n'avoit tort 'avoir soustenu qu'il n'estoit impuissant, et le rapport de intégrité de la femme estoit sauvé et tenu pour véritable, t ainsi chacun fut contant. » Hotman, Tagereau et tous les uristes, qui ont examiné et discuté la question du congrès ont tous d'accord sur ce point, que cette épreuve, absurde t infâme en principe, ne pouvait jamais réussir à l'hon- neur du mari : « Les circonstances le rendent impossible, lit Tagereau, à sçavoir la crainte qu'un homme a de tant le gens qui le voient, visitent et manient, du rapport des- quels dépend entièrement sa réputation et sa ruine ou con- servation, et aussi de faillir à exécuter ce qu'il a entrepris qui luy est de si grande importance; la fascherie en la- quelle il est à l'occasion du procès scandaleux et ruineux pour luy ; la haine aussy qu'il porte à sa partie lui procu- ant ce scandale et ceste ruine, au lieu qu'elle luy devroit procurer son honneur et son bien ; joint la contrainte dont n use en son endroit, le mettant en prison, s'il ne va pas le son bon gré au congrez ou ne consent la séparation ; toutes lesquelles choses, pour estre les vrays remèdes d'amour et formellement contraires à son œuvre et action principale, qui requiert un secret, une assurance, une ami-

tié et un esprit non traversé de honte, de crainte, de hay
et de fascherie, rendent indubitablement l'effect et exéc
tion du congrez très-difficile, voire impossible, ainsi q
l'a remarqué Ambroise Paré au liv. XXVIII de ses œuvres
N'était-ce pas, de la part des juges, une déplorable co
trainte de prostitution, que de menacer la liberté d'
homme qui refusait de subir l'affront du congrès.

Le procès d'Etienne de Braye, une des causes les pl
célèbres de cette espèce, qui aient été déférées au tribun
de l'officialité, nous montre un mari acceptant à trois r
prises différentes l'épreuve du congrès, mais y échoua
chaque fois avec plus de malheur. Etienne de Braye éta
un riche trésorier du roi, qui avait épousé Marie de Corb
et qui vécut maritalement avec elle, pendant vingt-se
mois, avant que cette jeune femme l'accusât d'impuissan
et demandât la dissolution d'un mariage, qui n'avait pas é
consommé, disait-elle. L'official interrogea les parties
ordonna qu'elles seraient toutes deux visitées dans la form
ordinaire. Les experts constatèrent seulement, dans la co
formation sexuelle du mari, un léger défaut qui ne le
parut pas suffisant pour déclarer qu'il fût inhabile aux act
du mariage; mais, à l'inspection de la femme, ils n'hés
tèrent pas à dire « qu'elle leur semblait corrompue, » sa
pouvoir, néanmoins, assurer si c'était « par œuvre natur
d'homme o. par extension faite de quelque chose violente.
Marie de Corbie soutint qu'elle était vierge, et prétend
que son mari l'avait non-seulement « attouchée de se
doigts, » mais encore « qu'il avoit forcée par ferrement o
chose semblable, jusqu'à effusion de sang. » Etienne d
Bray, au contraire, affirmait que, six semaines enviro
après son mariage, il était parvenu, non sans de prodi
gieux efforts, à remplir le devoir conjugal, et que s
femme « expérimenta qu'il estoit homme naturel pa
quatre ou cinq fois ladicte nuict et autres subséquentes. »

Voy. le *Factum* pour damoiselle Marie de Corbie demanderesse en déclaration de nullité de mariage, contre maistre Estienne de Braye, défendeur). En conséquence de Bray demandait la cohabitation triennale avec sa femme, en se disant fort de réduire à néant, bien avant l'expiration des trois ans, l'action d'impuissance intentée contre lui; dans tous les cas, il se disait prêt à en venir à la preuve du congrès. Marie de Corbie, de son côté, n'était pas trop empressée d'accepter la preuve qu'on lui offrait. Il y eut entre les parties un long débat de procédure, qui aboutit à une sentence, rendue le 31 juillet 1578, et ordonnant le congrès dans une forme toute nouvelle, puisque le mari était autorisé à réitérer plusieurs fois le périlleux essai qu'il n'avait pas l'air de craindre, « Quand on a ordonné ledict congrez, dit Estienne Pasquier dans son *Factum* pour la demanderesse, et voulu procéder à iceluy, il a protesté de ne s'en point despartir jusques à ce que ladicte de Corbie eut recogneu la consommation actuelle ou que les visiteurs l'eussent jugée à descouvert et sans doute. Recours au procez verbal du congrez, fol. xvi verso. Mais il est advenu de que disoit Horace : *Parturient montes, nascitur ridiculus mus.* Au premier essay de ce congrez, il s'estoit tellement drogué et tant prins de médecine et de drogues, que l'on ne le cuida jamais estancher d'urine et le fallut renvoyer pour se faire panser contre les drogues qu'il avoit excessivement prises, »

Etienne de Bray espérait avoir sa revanche, mais la seconde séance du congrès ne fut pas plus satisfaisante que la première. Les experts, dans leur procès-verbal, établirent formellement que le mari *arrexerat sufficienter ad coeundum et substantiam serosam et aquosam extrà vas emiserat, quæ non poterat dici verum semen, sed non intromiserat.* Etienne de Bray ne se tenait pas encore pour battu, et il se flattait de mieux réussir dans une troisième épreuve qui lui fut

accordée; mais, cette fois, le rapport des experts lui fu encore moins favorable, en constatant les mêmes circon stances qui s'étaient produites dans la seconde séance d congrès : *Ejus erectionem esse fugacem, nec sufficientem a coitum, nullam autem introductionem, ejaculationem ver esse substantiæ serosæ et aquosæ et quæ nomen seminis no meretur.* Cette troisième épreuve fut la dernière qu'Etienn de Bray osât affronter; vainement le juge d'église lui offr de prendre sa revanche « si bon lui semble, » dit l'arrê mais toutefois dans un délai assez court; vainement, l femme déclara, par acte de procédure, qu'elle se sera prêtée à subir encore les chances du congrès. Le pauvr mari ne voulut pas s'exposer à un nouvel affront, il protest hautement contre les rapports des experts qu'il accusa d'ignorance et de mauvaise foi, en posant certains fai contradictoires qui furent établis par des dispositions c témoin. Alors l'official le somma, par sentence, de retou ner au congrès, sinon de s'avouer et de se reconnaître in puissant. Etienne de Bray, au lieu de se soumettre à cet sentence, prétendit que les témoins qu'il avait fait interv nir suffisaient pour justifier de sa capacité sexuelle, et qu d'ailleurs la demanderesse, n'étant plus vierge, comm l'avait démontré la visite opérée par les matrones et l médecins, le mariage avait eu son plein effet. Ce n'est p tout, il fit rédiger par maître Antoine Hotman, un des pl habiles avocats au parlement de Paris, plusieurs factum en faveur de sa cause, et notamment le *Traité de la diss lution du mariage pour l'impuissance et froideur de l'homm ou de la femme.* La première édition de ce *Traité* dogm tique ne parut qu'en 1581, sans nom d'auteur; mais c doit supposer que l'ouvrage avait été communiqué au juges de la cause, avant le jugement définitif de l'offici de Sens, qui déclara, par arrêt du 18 juin 1580, le maria nul, et permit à la femme de se marier. Etienne de Br

ppela de cet arrêt au Parlement de Paris, et soutint aussi ngtemps qu'il fut possible ce procès inextricable, qui se rmina enfin par la confirmation du jugement de l'offi alité.

Le défenseur d'Etienne de Bray, François Hotman n'avait as hésité à s'élever avec énergie contre l'institution du ongrès, qui fut inventé, disait-il, pour « modérer la plainte es femmes » et qui ne servit au contraire, qu'à les forti r dans leurs injustes prétentions, car c'étaient elles êmes, qui, dès le début des procès en impuissance, récla aient effrontément l'épreuve du congrès, « sçachant toutes, t Hotman, que ce leur est un moyen indubitable de ga ner leur procès. Car quelque assurance que tout homme puisse promettre (s'il n'est aussi brutal et impudent n'un chien), confessera (s'il veut, à part soy et sans pas ion, bien considérer), qu'il n'est en sa puissance de se ire paroistre capable du mariage, en présence de la jus ce que l'on révère, à la veue des médecins, chirurgiens et atrones que l'on craint, et avec une femme que l'on tient our son ennemy ; veu que telles actions d'elles-mesmes quièrent une asseurance, un secret et une amitié. » An ine Hotman espérait donc que cette preuve légale, si in certaine et si absurde, serait rejetée et abandonnée comme estant contraire à la loy de nature et contre l'hon esteté publique. » Etienne de Bray, qui se regardait mme mal jugé et qui avait à cœur de faire revenir sur n compte l'opinion du monde, sinon celle de ses juges, cida un autre avocat, moins célèbre, mais aussi habile 'Antoine Hotman, à écrire aussi un Mémoire justificatif, ns lequel l'institution du congrès serait attaquée avec utes les armes de la science, de la morale et du droit. incent Tagereau, Angevin, sans paraître se poser en dé nseur de la cause perdue d'Etienne de Bray, rassembla s documents et les observations les plus propres à démon-

trer que le mari, accusé d'impuissance par sa femm
n'avait été nullement convaincu du fait, à la suite de tro
comparutions au congrès. Ce singulier ouvrage, rempli
détails obscènes bien dignes du sujet, fut publié, en 161
sous ce titre : « *Discours de l'impuissance de l'homme et*
la femme, auquel est déclaré que c'est qu'impuissance en
peschant et séparant le mariage ; comment elle se cognois
et ce qui doit estre observé aux procès de séparation po
cause d'impuissance, conformément aux saincts canons
décrets et à ce qu'en ont escrit les théologiens et can
nistes. » Le succès qu'obtint le savant traité de Vince
Tagereau, invita l'auteur à augmenter son livre dans
seconde édition, imprimée l'année suivante ; mais cette pr
testation isolée contre le congrès n'était pas suffisante, po
faire abolir une *pratique, plus pernicieuse que profitabl*
disait Tagereau, et « ne pouvant estre défendue par raiso
valable, ains seulement par une usance depuis cinquan
ou soixante ans. » Tagereau espérait en vain que cette v
laine pratique, dont il niait l'efficacité, « cesseroit pour
seule turpitude, estant contraire à la pudeur naturelle
l'homme, c'est-à-dire contre nature. » Le congrès eut alo
ses apologistes. Etienne Pasquier, dans son Factum po
Marie de Corbie contre Etienne de Bray, ne se pronon
pas trop sur la question de l'indécence du congrès, quo
qu'il osât avancer cette insoutenable proposition : « Il y
de la pudeur en tel acte ! » mais il essaya d'établir que
congrès dans une action d'impuissance, était « la pl
grande preuve qui soit et puisse estre. » Etienne Pasquie
qui n'avait pas abordé sans répugnance une matière si éj
neuse, se garda bien de signer son Factum que le préside
Bouhier a tiré de l'oubli auquel l'illustre avocat l'avait co
damné.

Un autre Factum, qui eut plus d'éclat que celui-là et q
son auteur ne se fit aucun scrupule de signer, parut à

même époque et proclama hautement l'utilité, l'infaillibilité et la solennité du congrès. Nous avons déjà cité plus haut cet étrange *Capitulaire,* que Sébastien Roulliard, de Melun ne craignit pas de se présenter très-gravement et très-sérieusement à l'appréciation des jurisconsultes et des canonistes. Ce *Capitulaire* est un plaidoyer que l'avocat prononça lui-même devant des commissaires du Saint-Siége, nommés par le pape pour juger en dernier ressort un procès en impuissance, dans lequel la femme avait gagné sa cause devant l'official de Sens. Un gentilhomme qui avait toutes les marques de la virilité, à l'exception d'une seule que les médecins n'ont jamais considérée comme indispensable, se voyait accusé de *frigidité*, bien qu'il se vantât d'avoir consommé son mariage. Il demandait donc qu'on visitât sa femme, et « pour comble de toute preuve et la plus fréquente qui se puisse practiquer à cette occurence, » dit Roulliard (p. 9 de son *Capitulaire*, édition de 1603), il s'offrit au congrès, « pour démonstrer à l'espreuve, qu'il avait l'arrection, intromission et éjaculation, à lui controversées. » Les juges, fort embarrassés entre deux allégations contraires, n'avaient ordonné ni la visite ni le congrès, la femme ayant déclaré que l'une et l'autre de ces preuves choquaient également sa pudeur. Les offres du mari furent le point de départ du plaidoyer de son avocat : « Il ne s'amusa point à des périphrases, dit Bayle (*Dictionnaire historique et critique*, éd. de Bâle, 1738, t. IV, p. 5) et à des locutions voilées ; il se servit des termes de l'art avec la dernière liberté et il mêla très-souvent à son discours quelques vers latins fort sales, mais dont l'application étoit fort ingénieuse. Il ne semble pas qu'il sorte jamais du sérieux, et, néanmoins, toute la pièce est parsemée de plaisanteries et de traits gaillards. » Aussi, le savant Juste Lipse, à qui Roulliard avait adressé un exemplaire du *Capitulaire,* ne tarissait-il pas d'éloges sur cet ingénieux opuscule (*libellus venustus, lepidus*), tout en proclamant que les

mœurs de l'avocat étaient si pures, et son caractère si h
norable, qu'on lui pardonnait d'avoir ramassé tant d'obsc
nités pour les besoins de la cause qu'il défendait. Voi
comment maître Roulliard avait envisagé le congrès, q
son client s'obstinait à requerir comme la meilleure épreu
de son bon droit.

« A l'esgard du congrez que ladite dame se dit rejett
par pudeur :

Ah! si concubitum locus exigit, omnibus illum,
Deliciis imple, et sit procul indè pudor !

Car le duel est bien deffendu par les édits pour romp
la vengeance des armes offensives, mais non celuy d'ent
le mary et la femme, dont l'aigre doux effort ne tend qu
les réintégrer en paix et en bon amour. Tant y a qu'au c
de présent, *bellum justum*, comme disoit Tite-Live, *qu
necessarium*, et la nécessité rend licite ce qui autreme
seroit de soy illicite... Joint qu'ainsi que le discourt él
gamment saint Augustin au liv. XIV de la *Cité de Dieu*, c
18 *seq.* le congrez n'a rien naturelement en soy de desho
neste; il n'y a que le péché de nos premiers pères qui
rend tel, *et ità sic geritur quod decet ex naturâ, ut etia
quod pudet cometetur ex penâ...* Et combien que l'on veuil
dire telle preuve fallacieuse, d'autant que, selon le dire
mesme saint Augustin, c. XVI, l. XIV *de Civitate Dei : Pro
ter pœnam peccati aliquando libido hiantem destituit, et cu
in animo concupiscentia ferveat, friget in corpore.* Avec
qu'il pourroit sembler que ledit Appelant deust plust
fuir ceste lice, que la poursuivre si instamment, comm
estant de prime face absurde et impossible qu'un homm
ennoyé de proces et par adventure saisi de juste indign
tion contre celle qui luy a procuré ce diffame (*Hec! me p
urbem nam pudet tanti mali fabula quanta fui*) peust av
le courage de faire avec elle ce qui ne requiert qu'un e
taze d'amour, de joye et d'allegresse... Si faut-il recogno
tre à ceste offre que l'Appelant desmontre l'asseurance c

haine qu'il ha de sa virilité et du devoir conjugal par luy rendu à l'Intimée, puisqu'il s'y soumet encores. Considéré, d'ailleurs, que la gesne et la torture est une preuve plus tromperesse et de moindre certitude, d'autant que, selon le dire de Quintilien : *Ea pars corporis interrogatur, quæ dolore non animo respondet;* toutesfois, au désespoir de tirer la vérité d'ailleurs, on y a recours, d'autant que le juge ne doit rien obmettre de ce qu'il pourra estimer luy estre loyible pour descouvrir la vérité... Le congrez est la preuve ordinaire et plus certaine qui se puisse practiquer en telles matières de procès d'impuissance, tesmoin Lucian en son Eunuque : *Nec inimicum videri debet probationis genus quod solum est,* disoit Quintilien en sa déclamation VII. Du moins les officialitez de France l'ont receu, et la Cour l'auroit autorisé par plusieurs arrests, notamment celuy du 20 janvier 1587, donné contre un qui, argué du défaut de testicules, ne s'y vouloit soubsmettre. » (Voy. le *Capitulaire auquel est traicté qu'un homme nay sans testicules apparens, etc.*, édit. de 1680, in-8, p. 110 et suiv.).

Le congrès fut donc conservé dans la jurisprudence canonique, et tous les Parlements de France ne firent aucune difficulté de confirmer les sentences des juges d'Église qui l'ordonnaient; mais les magistrats eux-mêmes, qui accordaient leur sanction à cette abominable pratique, ne pouvaient s'empêcher de faire des vœux pour qu'elle fût abolie, dans l'intérêt des mœurs publiques et de l'honneur des familles. Dans un de ces procès en dissolution de mariage, qui n'étaient que trop fréquents au dix-septième siècle, l'avocat général Jérôme Bignon n'hésita pas à flétrir l'odieuse coutume du congrès et les époux assez éhontés pour y avoir recours : « La dépravation des derniers temps, disait-il, trente-sept ans avant l'abolition de cette scandaleuse coutume (en 1640), ayant rompu les digues de la honte et de la pudeur, a introduit ces actions infâmes, auparavant inconnues.... Il seroit nécessaire, ajoutait-il en souhaitant

le retour de l'ancienne sévérité des mœurs judiciaires, seroit nécessaire d'abolir ces actions, tant d'impuissan que de congrès, si sales et si honteuses, que la pudeur p blique ne peut supporter. » Mais, nonobstant la réprob tion que la haute magistrature manifestait contre u preuve légale, aussi scandaleuse qu'inutile, les officialit continuaient à en ordonner l'application, et le congr était toujours le triste dénoûment des procès en impui sance. Il fallut, pour le faire supprimer définitivemer que l'histoire du marquis de Langey eût mis en éviden la fausseté des conséquences que la jurisprudence can nique croyait pouvoir tirer du résultat de cet acte mo strueux de procédure.

Réné de Cordouan, marquis de Langey, âgé de 25 ar avait épousé, en 1653, la demoiselle Marie de Saint-Simo fille du marquis de Courtaumer. Ce mariage semblait d bord aussi heureux qu'on pouvait le désirer; les épo s'aimaient, ou paraissaient du moins s'aimer avec tou l'ardeur de leur âge; ils vécurent ainsi, durant quatre ar dans la meilleure intelligence. Tout à coup, la jeu femme étant allée seule dans sa famille, laissa soupçonn par quelques paroles imprudentes, que le marquis de La gey n'avait jamais exercé ses droits de mari avec elle. U de ses tantes, Mme Lecocq, et son grand-père matern M. de Magdelaine, s'indignèrent de cet état de choses, ils n'eurent pas de peine à persuader à Mme de Lang qu'elle devait se plaindre en justice. Il y avait alors en les deux époux un assez vif dissentiment à l'occasion certains procès de famille, relatifs à des intérêts de f tune. La marquise de Langey, d'après les conseils de tante et de son aïeul, intenta donc une action d'impu sance contre son mari. La plainte fut portée devant le li tenant-civil du Châtelet, attendu que les parties étant la religion réformée ne pouvaient se pourvoir devant tribunaux ecclésiastiques. Le marquis reçut avec p

l'étonnement que de colère l'exploit qui le taxait d'impuissance; il accourt à Paris, et il cherche en vain à voir sa femme, pour s'expliquer avec elle; mais Mme Lecocq faisait bonne garde auprès de sa nièce, qu'elle avait recueillie chez elle, et dont elle dirigea la conduite dans tout ce procès malhonnête. Langey s'abouche avec un ministre protestant, nommé Gasches, et le charge d'aller, en son nom, offrir à la marquise « le congrès en particulier, c'est-à-dire hors des formes légales et sous les yeux des parents eux-mêmes. On refuse sa proposition, et le lieutenant-civil ordonne que les parties seront d'abord visitées en sa présence. (Voy. les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, édit. in-12, t. 10, p. 193 et suiv.)

Il n'y avait ordinairement que quatre experts pour les visites de cette espèce; mais Mme Lecocq, qui surveillait avec beaucoup de zèle tous les détails de la procédure, leva une difficulté au sujet des experts, et demanda que leur nombre fût porté à douze, comme dans le fameux procès de la demoiselle de Soubise contre le baron du Pont, en 1570 : elle fournit le procès-verbal de la visite de cette demoiselle huguenote, à l'appui de la demande qu'elle avait introduite au nom de sa nièce : « Ne nommer que quatre experts, deux de chaque côté, disait-elle, c'est vouloir qu'on les puisse corrompre. Nous n'en accepterons pas moins de douze, et la Cour en nommera quelques-uns d'office. » La requête de la marquise de Langey fut agréée; on accorda les douze experts, tant médecins et chirurgiens que matrones, et, de plus, trois autres furent nommés d'office. Les deux époux eurent donc à comparaître devant ces quinze experts, outre dix ou douze personnes, juges, procureurs, avocats et deux ministres protestants. Le jour de cette terrible visite, raconte Tallemant des Réaux, « je ne sais combien de harengères et autres femmes étoient à la porte du lieutenant-civil, et dirent, en voyant Langey (qui étoit

bien fait et de bonne mine : « Hélas ! plût à Dieu que j'euss un mari fait comme cela ! » Pour elle (la marquise), elle lui chantèrent pouilles. La visite lui fut fort désavanta geuse, car on ne la trouva point entière. Renevilliers-Ga land, alors conseiller au Châtelet, disoit : « On ne pour pas dire que Langey, durant ces quatre ans, n'a pas fa œuvre de ses dix doigts ! » D'avoir été tâtée, regardée tous côtés par tant de gens, et si longtemps, car cela du deux heures, donna une si grande indignation à tout sexe, que, depuis ce temps-là jusqu'au congrès, toutes l femmes furent pour Langey ; d'ailleurs, il ne disait ri contre elle. »

Le pauvre Langey était toujours plein d'assurance ; pensait que ce procès ridicule tomberait de lui-même que sa femme lui reviendrait un jour ou l'autre, en le r connaissant pour ce qu'il était réellement ; cependant, se reprochait tout bas d'avoir pris naguère une malad galante, dont le traitement trop énergique avait bien lui ôter quelque chose de sa valeur. Mais la marquise Langey, que les résultats de la visite avaient presque co vaincue de mensonge, osa soutenir effrontément que l'a sence de sa virginité ne témoignait que des entrepri brutales et libertines d'un impuissant, qui veut se tromp lui-même. Langey avait patienté jusque-là ; de dépit et colère, pour couper court à d'injurieuses récrimatio il réclama l'épreuve du congrès. Mais la dame craign l'issue de cette épreuve ; elle s'y refusa d'abord, et elle recours à tous les délais de la procédure, pour faire ajo ner l'exécution. Enfin, après deux ans de débats et de f malités judiciaires, le congrès fut ordonné par senten du Parlement. Pendant ces deux années d'atermoieme « on ne parloit plus que de cela par tout Paris, » dit Tal mant des Réaux. Le marquis de Langey avait été surnom le *marquis de Congrès*, et tout le monde était curieux d voir. Lui, au lieu de se tenir à l'écart, se montrait vol

iers, parlait de son affaire, et disait à tout venant que le
our du congrès serait pour lui un grand jour de victoire.
n se divertissait de ses impertinences et de ses fanfaro-
ades, il joua l'amoureux auprès de plusieurs dames et
emoiselles, mais il n'alla pas plus loin avec elles, qu'aux
vant-postes de la galanterie. Quant à la marquise, sa
nte, Mme Lecocq, la menait partout avec une incroyable
npudence, et lui apprenait à ne plus rougir de son indé-
ente position. Le rapport des experts avait fait l'entretien
e la Cour et de la ville : « Les femmes, dit Tallemant des
éaux, s'accoutumèrent insensiblement à ce mot de *Con-
rès*, et on disoit des ordures dans toutes les ruelles. Une
arente de la dame dit, un jour de visite, parlant de Lan-
ey : « On a trouvé la partie bien formée, mais point ani-
née. » Les anecdotes les plus scandaleuses, les bons mots
es plus licencieux, les particularités les plus impudiques
vaient cours dans la société la plus polie, à l'occasion de
e procès ; les dames les plus vertueuses et les plus prudes
'avaient pas honte de s'en occuper, et le jour où eut lieu
a grande visite chez le lieutenant-civil, « Mmes de Lavar-
in et de Sévigné, amies du lieutenant-civil, étoient en
arosse à deux portes de là, où il les alla trouver après :
n les entendoit rire du bout de la rue. »

Ce fut bien pis, le jour de congrès : tout Paris, pour
insi dire, était aux fenêtres pour voir passer les héros de
a fête. La veille, Mme de Sévigné avait dit assez gaillarde-
ent au marquis de Langey : « Pour vous, votre procès est
ans vos chausses ! » Lui, ne se possédait plus de joie : il
riomphait. Quand Mme de Langey sortit de la rue de Seine,
ù elle demeurait chez Mme Lecocq, la canaille, qui la re-
onnut dans son carrosse, l'apostropha très-grossièrement
t lui jeta de la boue. Pour le lieu du congrès, on avait
hoisi la maison d'un baigneur du faubourg Saint-Antoine,
ommé Turpin. Les quinze experts étaient à leur poste,
inq médecins, cinq chirurgiens et cinq matrones. En ou-

tre, la maison se trouvait remplie d'une quantité de gen
de loi et de parents des parties. Tant que dura la séance
la porte fut assiégée par les curieux, et il fallut qu'on f
venir des archers pour écarter la foule. La marquise d
Langey ne s'était pas troublée, en se rendant au congrès
« Soyez assurée, disait-elle à sa tante, que je reviendr
victorieuse : je sais bien à qui j'ai affaire. » Le marqu
avait pris toutes ses précautions pour ne pas échouer dan
cette épreuve décisive ; il avait fait régler par le Tribun
les moindres circonstances de la cérémonie ; il avait d
mandé que sa femme fût baignée auparavant, pour détrui
l'effet des *restringents*, et qu'elle eût les cheveux épars, af
qu'elle ne pût cacher aucun talisman, aucune amulett
dans sa coiffure. Les juges avaient consenti à tout, c
Langey soupçonnait sa femme d'employer la magie cont
lui et d'user de sortiléges. Les choses se passèrent do
très-méthodiquement, et le défendeur se montra d'abo
impitoyable à l'égard des formes qui devaient être obse
vées ; il était, d'ailleurs, fier et arrogant. Écoutons Tall
mant, qui s'était informé, à bonne source, des faits
gestes de l'intimé : « En s'allant mettre au lit, il dit
« Apportez-moi deux œufs frais, que je lui fasse un garç
tout du premier coup ! » Mais il n'eut pas la moindre ém
tion où il falloit ; il sua pourtant à changer deux fois
chemise : les drogues qu'il avoit prises l'échauffoient.
rage, il se mit à prier : « Vous n'êtes pas ici pour cela !
lui dit-elle, et elle lui fit reproche de la dureté qu'il av
eue pour elle, lui qui savoit bien qu'il n'étoit pas capa
du mariage. Or, il y avoit là entre les matrones une vie
Mme Pezé, âgée de quatre-vingt ans, nommée d'office, q
fit cent folies ; elle allait de temps en temps voir en q
état il étoit, et revenoit dire aux experts : « C'est gran
pitié ; il ne nature point. » Enfin, le temps expiré, on le
sortir du lit. « Je suis ruiné ! » s'écria-t-il en se levant. S
gens n'osoient lever les yeux, et la plupart s'en allèrent

Le lendemain et les jours suivants, on ne parla que du congrès : « Jamais on n'a dit tant d'ordures, le jour du mardi gras ! ajoute Tallemant, qui n'était pourtant pas trop scrupuleux en fait de propos égrillards. Les femmes, qui avoient été pour Langey, étoient déférées : C'est un vilain, disoient-elles; n'en parlons plus ! » Il y eut des compliments de condoléance pour l'un, des félicitations pour l'autre. C'était une procession à la porte de Mme Lecocq, qui recevait, au nom de sa nièce, les visites congratulatoires : « Excusez ma nièce, disait-elle aux gens qui demandaient à voir l'héroïne du congrès : elle est si fatiguée, qu'elle n'a pu descendre ! » Le marquis de Langey se tint caché les premiers jours, mais il se ravisa et paya d'audace; il reparut, dans les ruelles et les salons, raconta, à sa façon, les événements du congrès, et dit hautement qu'il avait été ensorcelé. A cette époque, on ne croyait plus au nœud de l'aiguillette. Le marquis de Langey fut montré au doigt et conspué. Il n'eut pas l'air de s'en apercevoir. Les brocards et les chansons pleuvaient sur lui, sans qu'il en fût plus embarrassé. On chantait à ses oreilles ce couplet, qui se répandit bientôt dans le peuple :

Monsieur Daillé (ministre protestant), ouvrez-moi votre porte!
Je n'en puis plus, la douleur me transporte:
Je suis Langey qui viens faire retraite,
Je suis Langey qui reviens du congrès

Le malheureux marquis ne s'expliquait pas comment il avait échoué là où il se vantait d'avoir toujours réussi : le Parlement ne voulut pas admettre que la sorcellerie fût pour rien dans cette affaire. Par arrêt du 8 février 1659, le mariage fut déclaré nul, et Langey se vit, en outre, condamné à rendre la dot, avec défense de se remarier, tandis que sa femme était autorisée à contracter immédiatement une nouvelle alliance. Mme de Langey, redevenue demoiselle de Saint-Simon, ne resta que deux mois à Paris; après

l'arrêt qui l'avait rendue libre, elle retourna dans sa famille en Normandie, et on lui fit épouser un jeune homme de bonne maison et sans fortune, Pierre de Caumont, marquis de Boesse. Trois filles naquirent successivement de ce mariage. Le marquis de Langey, que son procès avait déshonoré et ruiné, retourna aussi dans ses terres, et s'y fit oublier pendant une année. Tout à coup, il reparut en justice, sous le nom de marquis de Téligny, qu'il avait pris à la mort de son aïeule, qui lui laissait une belle succession; il présenta requête pour obtenir la permission de se marier aussi; mais le chancelier repoussa cette requête, en disant tout haut : « A-t-il donc recouvré de nouvelles pièces? » Langey revint à la charge, et à force d'argent, de démarches et de protections, il réussit à faire ôter de l'arrêt la défense qui l'empêchait de convoler en seconde noces. Il s'empressa d'épouser une fille de trente ans, Diane de Montaut de Navailles, que n'avait point effrayée la perspective d'une union froide et stérile. Cette demoiselle ne s'attendait pas à trouver un mari, en épousant Langey; elle fut agréablement surprise, quand elle devint enceinte : au bout de neuf mois, elle avait un enfant. « Le mari en a triomphé en province et ici, écrivait Tallemant des Réaux au moment où la marquise de Téligny se voyait grosse pour la seconde fois; beaucoup de gens doutaient qu'il lui appartienne, il faut donc qu'il soit supposé, ou qu'un *je ne sais qui* en soit le père, car la dame est maigre, vieille et noire. » L'année suivante, Tallemant revit Langey au temple de Charenton, où cet heureux époux faisait baptiser son second enfant; « car il a fils et fille, écrivait Tallemant; jamais homme ne fut si aise, il triomphait. D'autre côté, on dit que sa première femme a aussi fait un enfant; on en médit point de sa seconde, et elle n'est bien jolie. Le temps découvrira peut-être tous ces mystères. J'espère qu'un de ces matins le cavalier présentera requête pour faire défense à l'avenir d'appeler les impuissants *Langey*.

On commençait à se moquer du congrès, qui avait reçu n tel démenti. Langey ne s'arrêta pas dans la voie de réabilitation, où son second mariage l'avait fait entrer. Il it sept enfants, qui protestèrent avec éclat contre l'arrêt u'il n'était plus possible de mettre à néant. Le Parlement émut de ce scandale, mais il n'osa pas l'augmenter en ordonnant une enquête. La séparation du marquis de Langey de la demoiselle de Saint-Simon avait été suivie de longs rocès entre eux, relativement au partage de leurs biens; es procès n'étaient pas près de finir, lorsque la marquise e Boesse mourut, en 1670 : elle laissa un testament, dans quel on crut voir la révélation d'un secret qu'elle emporit avec elle dans la tombe; car elle ordonnait expressément de terminer par accommodement le procès encore endant entre elle et le marquis de Langey. Son avocat, le eur Caillard, à qui elle avait déclaré ses volontés à cet gard, était chargé de régler l'accommodement, mais il en fit rien, et n'exécuta pas les volontés de sa cliente. La ort de cet avocat ranima le procès que la marquise de oesse avait voulu éteindre, et le Parlement, qui ne pouait casser son premier arrêt, en tempéra la rigueur par es concessions pécuniaires en faveur du marquis de Lanay; le jugement fut motivé sur les ordres formels, que la arquise de Boesse avait laissés en mourant à son avocat, qui mettaient en évidence « la surprise qu'elle avait faite la justice, lorsqu'elle parvint, en 1659, à faire annuler n mariage. » Ce jugement servit de base au ministère ublic pour demander l'abolition de la *preuve inutile et inme* du congrès dans les procès en impuissance, et la rand'Chambre, statuant sur les conclusions du procureur énéral, rendit un arrêt, en date du 18 février 1677, faint « défenses à tous juges, même à ceux des officialités, ordonner à l'avenir, dans les causes de mariage, la preuve congrès. »

Si le congrès fut aboli par cet arrêt mémorable, les pro-

cès en impuissance ne le furent pas ; ils continuèrent à produire, dans la forme ordinaire, devant les officialités les Parlements ; ils donnèrent lieu à bien des scandale notammant devant les tribunaux ecclésiastiques. « Je n suis bien des fois étonné, écrivait le poëte Boursault l'évêque de Langres, de ce que, vos autres nos seigneu les prélats, vous souffrez que les juges des officialitez soie des prestres, et de ce qu'on n'y plaide pas à huis-clos cause des naïvetez qu'il y faut entendre, qui dégénèr presque toutes en obscénitez. Je n'ay jamais eu la curios d'y aller, mais j'en ay ouy parler par tant de personnes d férentes, et tout ce qu'on m'en a dit m'a paru si libre, qu paramment c'est un tribunal d'où l'on a exilé la pudeur (Voy. les *Lettres nouvelles*, de Boursault, édit. de Hollan p. 73). On avait supprimé le congrès, mais en conserv les visites, qui souvent ne le cédaient pas en indécenc l'abominable congrès. Ces visites d'experts, et les rapp qui en étaient le résultat, formaient toujours l'épis principal d'un procés en impuissance, et l'honnêteté blique, qui établissait de plus en plus ses droits au mil de la corruption des mœurs, s'indignait en vain de honteuses procédures. Ce fut sous l'inspiration de c honnêteté publique, encore timide et indécise, que l'a tère Boileau formula une protestation poétique contre odieux procès qui devaient survivre à l'abolition du c grès.

> Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
> Traîné du fond des bois un cerf à l'audience,
> Et jamais juge, entre eux, ordonnant le congrès,
> De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Le congrès ne fut pas ordonné une seule fois en Fr depuis l'arrêt de 1677, mais les visites simultanées ou cessives de l'homme et de la femme furent continuellen requises et accordées par tous les tribunaux ecclésiasti et civils. Anne Robert, dans son recueil de jurisprude

édié au premier président, le vénérable Achille de Harlay, nous a laissé, de ces visites en général, un tableau dont la langue latine voile les turpitudes. Ce tableau, vraiment incroyable, mérite d'être intercalé ici, comme un témoignage authentique de la prostitution, qui présidait à des actes de justice, et qui en dénaturait l'objet. On verra, dans la description d'Anne Robert, que les juges et les experts oubliaient trop souvent la gravité de leur rôle, et faisaient d'une enquête légale et scientifique une partie de débauche : « *Vultis ad perpetuam rei detestationem, quam in foro et judiciis explodi convenit, visitationem* (*speculum illio publico dignum*) *verbis representari? Parcite, pudicæ aures, si quid in re obscœnâ labatur verecundi sermonis modestia. Puella resupina jacet, cruribus hinc inde distentis. Prostant pudendæ corporis partes, quas natura ad delicias veneris humani velavit. Has et matronæ* (*quæ obstetrices anus sunt*), *et medeci inspiciunt, pertractant, diducunt. Magistratus vultu composito risum dissimulat. Matronæ presentes venerem dudum oblitam refricant. Medici, pro ætatis discrimine, hic vires pristina reminiscitur, ille animo estuante insani ludicri spectaculo pascitur. Chirurgus, aut ferramento vibrefacto* (*id speculum matricis vocari solet*), *aut cereo et fictitio priapo aditus venereos tentat, aperit, reserat. Puella recens titillatione vesana prurit : ut etiam si visitari cœperit, pudet tamen non incorrupta recedat.* » (*Annæ Roberti Rerum judicatarum libri IV, cap.* 10, édit. de Genève p. 786.) Nous ne savons pas comment les deux anciens traducteurs (C. M. D. R., et J. Tournet) du livre d'Anne Robert, tant de fois réimprimé en latin, ont pu rendre en français ces obscénités judiciaires ; nous nous bornerons à traduire la belle phrase qui termine ce passage que la pudeur de l'auteur ne lui a pas permis de compléter : « il est impossible qu'une femme qui s'est présentée vierge à cette visite, en sorte pure et entière. » Tagereau avait dit la même chose, à peu

près dans les mêmes termes, en condamnant la *visitatio* de la femme, comme malhonnête, incertaine et dangereus « Estant d'ailleurs au pouvoir de ceux qui la visitent, d sait-il, de la rapporter telle que bon leur semble, vier ou corrompue. »

Cette visite de la femme, quoique le droit canonique l'e approuvée dans certains cas et que les Pères de l'Égli l'eussent jugée utile pour décider si le mariage avait é consommé ou non, était, il faut l'avouer, une prostituti réelle; les juges ne l'ordonnaient donc qu'avec une rép gnance extrême, et une femme, qui se respectait el même, renonçait quelquefois au gain de sa cause, plu que de se soumettre à ce sacrifice de sa pudeur : « Cel dit Tagereau, qui se plainct de l'impuissance de son ma et permet, pour parvenir à la séparation, que des homm descouvrent, voyent et manient les parties que la natu veut qu'elle cache, doit être estimée impudente et sa honte. » On avait donc une triste opinion des femmes, s'offraient à la visitation, ou qui l'acceptaient de pri abord; les juges en concluaient ordinairement que femmes fortes n'étaient point aussi innocentes qu'elles v laient le paraître, et les experts, à l'appui de ces soupço constataient bien souvent que cette virginité qu'on av hâte de leur faire reconnaître, était due à des moyens f tices et empiriques. Il est vrai que les signes de la vir nité chez les femmes n'étaient pas moins trompeurs ceux de la virilité chez les hommes. Il faut lire, à ce su les ouvrages de Tagereau, d'Antoine Hotman, de Rouill et du président Bouhier. Cependant, malgré l'incertitu de la visite faite par des médecins et des matrones, la risprudence ecclésiastique avait consacré cette épreu que les plus doctes jurisconsultes regardaient comme il soire : *an sit virgo*, a dit Cujas, *est in difficili ac penè possibili, nec hujus rei usquàm legitur obstetricibus delat*

rbitrium (*Observat.*, lib. XVIII, cap. XXVII). Rien n'était lus fréquent que cette visite au moyen âge, même hors es procès en nullité de mariage pour cause d'impuissance. e chroniqueur Froissard, à l'occasion des fiançailles d'Isaeau de Bavière avec le roi Charles VI, dit positivement qu'il est d'usage en France, que quelque dame, comme lle de haut seigneur que ce soit, convient qu'elle soit reardée et avisée toute nue par les dames, pour sçavoir si lle est propre et formée pour porter enfants. » Quand eanne d'Arc arriva de Domremy à la cour de Charles VIII, n annonçant sa mission divine et en disant qu'elle était ucelle, le roi ordonna qu'elle fût visitée par des matrones, ui proclamèrent, en effet, sa virginité. Ces matrones, ou bstétrices, à l'époque où leur ministère était sans cesse voqué non-seulement par la justice, mais encore par les milles, avaient acquis une haute renommée de science et e probité, fondée sur une longue pratique de cette espèce e magistrature secrète, qui prononçait des arrêts toujours espectés, sinon imfaillibles. Ce n'étaient pas alors, comme u dix-huitième siècle, de simples sages-femmes, peu recommandables, d'ailleurs, par leur vie et leur caractère, lus ou moins ignorantes, et très-capables de se laisser cheter pour quelques écus.

L'histoire nous fournirait, au besoin, plusieurs exemples emarquables de ces visites, ordonnées ou autorisées par s tribunaux, solennellement exécutées par des matrones t par des chirurgiens jurés. Le plus notable de ces exemles se rapporte aux commencements du protestantisme et rouve à quelles hideuses calomnies il était en butte, de la art des catholiques qui l'accusaient de souiller les mœurs de faire un culte de la prostitution. Les Huguenots tinnt plusieurs assemblées à Paris, en 1560, et leurs ennemis répandirent mille bruits ridicules et abominables au ujet de ces assemblées nocturnes; le président de Saint-

André fut chargé, par la reine-mère, de faire une enquê
et de rechercher les auteurs de ce grand scandale : de
témoins vinrent affirmer qu'ils avaient assisté à l'assembl
du Jeudi-saint, composée d'un *grand nombre d'homme*
femmes et filles, environ la minuict; « après avoir presch
disaient-ils, faict leur sabbat, mangé un cochon au lieu
l'agneau paschal, et la lampe, qui leur esclairoit, esteint
chascun s'accoupla avec sa chascune; » ils soutenaient avo
reconnu plusieurs des femmes qui étaient là, entre a
tres la femme d'un avocat, qu'ils nommèrent et qu'ils pr
tendaient avoir rencontrée avec ses deux *belles jeunes fil*
qu'elle prostituait à tout venant. Un de ces deux faux t
moins déclarait même avoir possédé l'une d'elles « par de
ou trois fois pour sa part. » Ces affreuses dépositions furc
montrées à Catherine de Médicis, qui ordonna de continu
les poursuites. Mais la femme de l'avocat, ayant app
l'incroyable accusation qui pesait sur elle et qui la désh
norait ainsi que ses deux filles, se constitua prisonnière
Châtelet avec celles-ci et demanda que leur pureté et le
intégrité fussent vérifiées par les experts et les matron
« La Cour, dit Théodore de Bèze qui raconte le fait, i
visiter les filles par plusieurs chirurgiens, sages-femme
à diverses fois. Mais il ne se trouva visiteur, hors mise
vieille matrone, qui ne les jugeast entières ; encores n'o
celle-là résoluement asseurer qu'elles fussent corromp
par attouchement d'homme, et finalement leur dema
pardon après leur délivrance, déclarant comme et par
avoit esté subornée. » Ce fut donc la visite, toute hu
liante qu'elle était, qui rendit l'honneur à ces deux jeu
filles que la calomnie avait voulu flétrir. (Voy. le livre
de l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées au roya
de France.* Anvers 1580, 3 vol. in-8.)

Cette visite, qui n'était point infaillible pour reconna
et constater la virginité d'une fille nubile ou d'une fe

mariée, devint la seule manière d'établir le fait d'impuissance, quand le congrès eut été aboli. Les tribunaux l'ordonnaient à défaut de toute autre preuve, mais ils ne s'en servaient d'habitude qu'à titre de renseignement. Les experts, à qui elle était confiée, se montraient aussi très-réservés dans leurs conclusions. On peut en juger par différents rapports qui ont été consignés dans les Factums du procès du marquis de Gesvres, un des derniers procès de cette espèce, qui aient affligé la pudeur en France. (Voyez le *Recueil général des pièces contenues au procès de M. le marquis de Gesvres et de Mlle de Mascranny, son épouse.* Rotterdam, Reiniers Leers, 1713, 2 vol. in-12.) Nous croyons devoir citer textuellement deux de ces rapports, comme un curieux spécimen de la visite dans les procès en nullité de mariage. « En la cause de damoiselle Marie-Louise Buchères, accusant d'impuissance Antoine Le Bret, défendeur et incidemment demandeur en nullité de mariage, visite ordonnée et faite par Vernage et Litre, médecins, Lombard et Delon, chirurgiens. Nous avons remarqué que le filet du prépuce est plus court qu'il ne doit être pour laisser au gland la liberté de s'étendre lors de son gonflement; 2° que le corps du testicule gauche est fort petit et flétri, son épidyme séparé, les vaisseaux spermatiques fort variqueux; 3° que le testicule droit n'a pas la grosseur qu'il doit avoir, quoiqu'il soit plus gros que l'autre, qu'il est un peu flétri, et les vaisseaux spermatiques variqueux. C'est pourquoi nous estimons que les parties naturelles dudit sieur Le Bret n'ont pas toute la disposition requise pour bien faire la fonction à laquelle elles sont destinées; cependant, nous ne saurions dire qu'il soit impuissant, que nous n'ayons préalablement visité ladite Buchères. Fait à Paris, le 11 juin 1703, et ont signé.» Les experts, comme on le voit, n'avaient point osé se prononcer d'une manière définitive dans la visite du mari, accusé d'impuis-

sance; ils demandaient la visite de la femme pour contrôle leur jugement : cette visite fut ordonnée par le tribunal quoique ce genre de preuve rencontrât, dès lors, autant de répugnance de la part des juges que de celle des parties. « Et le 22 juin 1703, ladite Buchères, visitée par les dits experts et par deux matrones, n'ont remarqué aucun vice de conformation dans ses parties naturelles, la valicule circulaire et les caroncules mirtiformes, placées l'entrée du vagin, étaient molles, souples, flexibles, en leur entier, et ne paroissoient pas avoir souffert aucune violence ni aucun dérangement, et que la cavité du vagin étoit libre et sans aucun obstacle. C'est pourquoi ils estiment qu'elle n'est point impuissante et qu'il n'y a eu aucune intromission, par conséquent qu'elle est pucelle, que si le mariage n'a pas été consommé, c'est la faute du sieur Le Bret son mari, à cause de sa grande foiblesse et de la mauvaise conformation de ses parties naturelles, et ont signé. » (Voy. le *Recueil général des pièces*, etc., t. II, p. 145.)

Au reste la visite de la femme était rarement jugée nécessaire; on ne l'ordonnait plus que dans des cas réservés et même, si la femme y faisait opposition, par des motifs de pudeur, on ne l'y contraignait pas, comme autrefois par voie coercitive, Dans la plupart des procès en nullité de mariage, la visite de l'homme suffisait, et l'official prononçait généralement d'après le résultat de cette visite. Aussi, la dissolution de mariage pour cause d'impuissance devenant tous les jours plus contestée et plus difficile, les époux mécontents de leur union s'abstenaient d'entamer un procès qui ne devait tourner qu'à leur honte. Quand les experts déclaraient, après avoir visité le mari, qu'ils estimaient ce mari « capable de mariage » et qu'ils ne lui avaient trouvé aucun vice de conformation, bien que les apparences n'annonçassent pas un énergique tempérament, l'official déboutait la femme de sa demande en séparation et la condamnait à retourner habiter avec son mari (Voy.

le *Recueil général des pièces*, etc. t. II, p. 146 et suiv). C'était une amélioration notable, non dans les principes de la jurisprudence canonique, mais dans leur application. Les officialités avaient obéi aux sages conseils des Parlements, qui, sans prétendre empiéter sur la juridiction ecclésiastique, avaient pesé de leur influence morale pour modifier la procédure des tribunaux d'Eglise. Quant aux procès en impuissance, qui se renouvelaient encore de loin en loin, malgré la réprobation que soulevaient généralement ces sortes de procès, il fallait bien les fonder sur les canons des conciles, les décrétales des papes et les autorités des Pères et des théologiens. Le fameux chapitre de *frigidis et maleficiatis*, avec ses annexes et les commentaires, était toujours le point de départ de la cause, et les avocats, qui avaient à traiter cette matière délicate dans leurs plaidoyers et leurs factums, ne pouvaient guère éviter de tomber dans l'obscénité. Ainsi, le procès que la demoiselle de Mascranny intenta au marquis de Gesvres, son mari, en 1712, acheva de flétrir et de ridiculiser ces accusations d'impuissance, qui avaient eu cours si longtemps, sans déshonorer les femmes assez effrontées pour recourir à un odieux moyen de divorce. Dans ce procès célèbre, qui entassa dans des mémoires d'avocats tout ce que le sujet pouvait fournir de turpitudes, on vit d'abord la marquise de Gesvres se refuser à la visite de sa personne puis l'offrir et la réclamer ensuite avec instances quand son mari s'y opposa en refusant à son tour de se soumettre lui-même à une nouvelle visite. « Cachez tant qu'il vous plaira la preuve de turpitude qui réside en vous, disait Me Begon, avocat de la marquise de Gesvres, mais vous ne m'empescherez pas de produire celle qui est en moi, et vous m'en empescherez d'autant moins que celle-ci devient preuve concluante par le seul refus que vous faites de produire la vôtre, car voilà, Messieurs, ce que je vous prie de bien considérer et de ne perdre jamais

de vue : le mari qui se refuse, la femme qui se présente à la preuve; ces deux objets doivent toujours marcher ensemble, parce que c'est leur conjonction qui fait leur force, par la raison qu'ils ont entre eux la relation qu'ont deux effets procédant de la même cause. Pourquoi le mari soustrait-il sa personne à la preuve? C'est parce qu'il se sent impuissant. Pourquoi la femme se présente-t-elle à la preuve? C'est parce qu'elle se connoît et qu'elle n'est vierge que parce que le mari est impuissant (Voy. le *Recueil général des pièces,* etc. t. II, p. 11, du troisième plaidoyer pour madame de Gesvres). Ce scandaleux procès, que l'indiscrétion des avocats rendit plus scandaleux encore, fit regretter à quelques magistrats éminents qu'on eût aboli le congrès qui du moins empêchait ou simplifiait les débats oratoires.

Le président Bouhier rédigea, plus tard sous l'impression de ce procès, son fameux *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance,* (Luxembourg 1735, in-8), qu'il fit précéder d'une préface dans laquelle il s'efforce « de justifier les femmes qui se trouvent obligées d'intenter cette action, contre divers préjugez qu'on leur oppose. » Le président Bouhier eut le courage de demander le rétablissement du congrès, comme le dernier moyen de la justification du mari. Il employa toutes les armes de la science et de la dialectique, pour démontrer que cette procédure indispensable, selon lui, dans certaines occasions, n'étai pas si honteuse qu'on se l'imaginait. « Ce qui est fâcheux disait-il, c'est que le règlement qui abroge le congrez subsiste depuis longtemps, sans que personne ait encore osé en faire sentir les conséquences. Au contraire, le public s'est empressé de lui applaudir. Critiques, orateurs, poëtes jurisconsultes même, se sont accordez à le combler d'éloges Les juges d'Eglise, qui étoient particulièrement intéressez à s'en plaindre, se sont peut-être fait une honte de parler en faveur du congrès. Ils se sont contentez de gémir en secret de l'embarras où les jette quelquefois l'interdiction

de ce genre de preuve, et de l'oppression qu'en ont soufferte quelques maris, mais aucun n'a eu le courage de rendre ses plaintes publiques... Aucun respect humain n'a dû m'empêcher de défendre une vérité qui intéresse la religion et la justice. Si je combats un arrêt, on doit considérer que c'est pour en justifier une infinité d'autres antérieurs, qui ne sont pas moins respectables que celui de 1677, et qui tous avoient autorisé l'usage du congrès. » Ce livre savant et curieux fut accueilli avec une surprise générale que le nom de l'auteur ne fit qu'augmenter. Personne n'osa louer ni même excuser l'audace de l'apologiste anonyme du congrès, et Jean-Baptiste Fromageot, professeur de droit à Dijon, entama une vigoureuse polémique contre le président Bouhier, qu'il accusa d'avoir défendu avec mauvaise foi et imprudence un paradoxe absurde, obscène et scandaleux. « Il faut aujourd'hui, dit Fromageot dans sa *Consultation sur le traité de la dissolution du mariage,* faire un livre dans le goût d'Érostrate, qui, pour se faire un nom brûle le temple d'Éphèse malgré la religion et les vœux de toute l'Asie. L'apologie du congrès a paru sans doute aussi à l'auteur dans le goût du grand. Que tout l'univers se déchaîne contre le congrès, que tous les tribunaux, les magistrats, les théologiens, les canonistes, jurisconsultes, casuistes, poëtes critiques, orateurs, juges d'Église, du moins en France, applaudissent à l'extinction de ce monstre! Morceau friand pour l'auteur. *Magna petit Phaeton.* Je combats, dit-il, des préventions générales. » Cette querelle acharnée entre deux habiles docteurs en droit canonique n'amena aucun changement dans la jurisprudence des Parlements et des officialités, et le congrès ne se releva jamais de l'arrêt de 1677, qui l'avait rejeté dans le domaine infâme de la prostitution.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE. — Influence personnelle du souverain sur les mœurs de son temps. — Antipathie de Louis XIII pour les femmes. — Un mot de Christine de Suède, avec l'erratum. — Mauvaise éducation du roi. — Ses premiers favoris. — Le témoignage de Tallemant des Réaux. — Les variantes des Mémoires de Mme de Motteville. — Portrait d'Anne d'Autriche. — Frigidité du roi. — Les soupirants de la reine. — L'amour de Buckingham. — Le rendez-vous et la promenade nocturnes. — L'adieu matinal au pied du lit. — Louis XIII fait mine de se corriger, en chassant Barradas. — Ses deux favorites, Melles de La Fayette et de Hautefort. — Son aversion pour les femmes grasses. — Une perle. — L'anecdote des pincettes. — Ce que le roi admirait le plus chez une femme. — Melle de La Fayette, en prenant le voile, détermine le roi à partager le lit de la reine. — Naissance de Louis XIV. — Le cardinal de Richelieu amant ou amoureux d'Anne d'Autriche. — Un pamphlet historique. — *Parisatis et Statira.* — Le cardinal Mazarin héritier et successeur de Richelieu. — Ses lettres intimes à la reine. — Le langage des chiffres. — Les jeux d'enfant d'Hortense Mancini. — La belle galanterie et les plaisirs honnêtes. — Gaston d'Orléans conserve les traditions du vice à la cour de son frère.

Dans l'histoire des mauvaises mœurs en France, nous avons été forcé de montrer la part plus ou moins grave qui en revenait à chaque souverain, et nous nous sommes fait un devoir de rechercher, avec impartialité, l'influence que sa conduite personnelle et son exemple avaient pu avoir sur la moralité sociale pendant son règne. On a vu combien la cour de France était toujours empressée de se modeler d'après les rois, les reines et les princes ; on a vu combien la bourgeoisie se montrait ardente à imiter la cour ; on a vu combien le peuple se laissait aller volontiers à l'imitation de la bourgeoisie. Cependant l'honnêteté commençait à se formuler en principes et à s'établir dans les idées comme dans les sentiments des gens de bien, malgré tous les débordements et toutes les dissolutions qui continuaient à déshonorer la vie privée des personnages les

plus considérables. Henri IV, ce grand roi dont les vices désordonnés n'étouffèrent jamais les belles qualités, avait sans doute causé de terribles scandales par ses amours adultères et par ses innombrables galanteries; mais il faut pourtant reconnaître que les mœurs, sans être moins corrompues, sous son règne, prenaient des apparences plus honnêtes; que les déréglements des passions sensuelles se déguisaient sous des formes élégantes et romanesques, et que la prostitution elle-même couvrait d'un masque gracieux et décent sa grimace provoquante et son rire obscène. L'époque de Louis XIII ne fut peut-être pas plus vertueuse que celle de Henri IV; elle contribua davantage, toutefois, à fortifier et à répandre ce culte de l'honnêteté publique, qui était né au milieu de la plus honteuse dépravation et qui eut, pour ainsi dire, des temples et des autels, avant d'avoir des prêtres et des adorateurs.

Louis XIII, que son aversion pour les femmes ne rendait pas plus respectable aux yeux de ses contemporains, resta presque étranger aux désordres galants de sa cour et ne les encouragea pas plus par son exemple que par ses sympathies. « Louis XIII, sur le fait de l'amour, dit Sauval, dans ses *Amours des rois de France,* a été si opposé aux princes dont nous venons de parler, que même fort longtemps on a eu sujet de dire de lui : *Venator teneræ conjugis immemor.* J'ai ouï dire par Christine, cette savante reine de Suède, parlant de sa retenue, que de toutes les belles dames qui avaient eu le plus de part à ses bonnes grâces, il n'en avoit jamais aimé que *l'espèce.* » Nous n'osons pas, en l'absence du manuscrit original de Sauval, proposer un erratum qui donnerait du moins à cette phrase un sens que nous indique assez le témoignage de Tallemant des Réaux, et nous avouons naïvement ne rien comprendre au texte imprimé, car les faits ne prouvent que trop la haine que Louis *le chaste,* comme le surnommèrent les satyriques, por-

tait à l'espèce féminine, en général, tout en ayant d l'amour platonique pour quelques créatures privilégiée de cette espèce. L'éducation détestable que ce prince avai reçue fut pour beaucoup dans ses préjugés sauvages contr la plus belle moitié du genre humain. Nous avons parlé, e passant, de l'étrange précepteur que son père lui avai choisi et qui, au dire de Pierre de l'Estoile (p. 499 de l'édit de MM. Champollion), « n'estait pas l'homme de Platon c'est-à-dire le plus homme de bien de la république et d la cité; au contraire, un des plus vicieux et corrompus, e qui estoit doué de toutes les bonnes parties requises pou un vray et parfaict courtisan de ce temps, » Nicolas Vau quelin, sieur des Yvetaux, qui avait été placé par Henri IV lui-même auprès de son fils, fut congédié peu de temp après la mort de ce bon roi; mais il était trop tard pou que le nouveau précepteur, le savant Lefèvre, pût corrige les mauvaises habitudes, déjà trop enracinées chez le jeun prince, qu'on semblait avoir perverti, de bonne heure dans un coupable but d'ambition. C'est ordinairement pa leurs vices que les rois se laissent dominer : on lui avai donc donné des vices, ou plutôt on avait cultivé et déve loppé les siens.

Le savant éditeur de Tallemant des Réaux, M. de Mon merqué, reproche à l'auteur des *Historiettes* d'avoir été « singulièrement injuste pour Louis XIII et de lui avoir prêté des vices dont personne jusqu'ici ne l'avoit accusé. » (Voy. la Notice en tête de l'édition in-12). M. de Monmerqué a pensé que l'antipathie et l'hostilité de la marquise de Rambouillet, contre Louis XIII, avaient dû se refléter dans les Mémoires de Tallemant qui la consultait et l'écoutait comme un oracle. La garantie de M^me^ de Rambouillet, quels que fussent d'ailleurs ses préjugés malveillants, ne nous paraît pas devoir infirmer celle de l'écrivain qui s'en est rapporté aveuglement aux confidences de cette dame.

Nous recueillerons donc sans commentaires tout ce que Tallemant a dit des vilaines mœurs de Louis XIII : « Le roi commença par son cocher Saint-Amour, à témoigner de l'affection à quelqu'un. Ensuite, il eut de la bonne volonté pour Haran, valet de chiens... L'éminentissime, voyant bien qu'il falloit quelque amusement au roi, jeta les yeux sur Cinq-Mars, qui étoit déjà assez agréable au roi... Au commencement, M. de Cinq-Mars faisoit faire débauche au roi. On dansoit, on buvoit des santés. Mais, comme c'étoit un jeune homme fougueux, et qui aimoit ses plaisirs, il s'ennuya bientôt d'une vie qu'il n'avoit prise qu'à contre-cœur... Le roi l'aimoit éperduement. Fontrailles racontoit qu'étant entré une fois fort brusquement à Saint-Germain, dans la chambre de M. le Grand (on nommait ainsi le grand-écuyer Cinq-Mars) il le surprit comme il se faisoit frotter depuis les pieds jusqu'à la tête d'huile de jasmin, et se mettant au lit, il lui dit d'une voix peu assurée : « Cela est plus propre. » Un moment après on heurte : c'est le roi. Il y a apparence, comme dit le fils de feu l'Huillier (le poëte Chapelle) à qui on contoit cela, qu'il s'huiloit pour le combat. On m'a dit aussi qu'en je ne sais quel voyage, le roi se mit au lit dès sept heures. Il étoit fort négligé ; à peine avoit-il une coiffe à son bonnet. Deux grands chiens sautent aussitôt sur le lit, le gâtent tout et se mettent à baiser sa majesté. Il envoya déshabiller M. le Grand, qui revint paré comme une épousée : « Couche-toi, couche-toi ! » lui dit-il d'impatience. Il se contenta de chasser les chiens sans faire faire le lit, et ce mignon n'étoit pas encore dedans, qu'il lui baisoit déjà les mains. Dans cette grande ardeur, comme il ne trouvoit pas que M. le Grand y correspondit trop, car il avoit le cœur ailleurs, il lui disoit : « Mais, mon cher ami, qu'as-tu ? que veux-tu ? tu es tout triste ! Deniert (premier valet de chambre du roi), demande-lui ce qui le fâche ? Dis-moi, as-tu jamais vu une telle fa-

veur? » Il le faisoit épier « pour savoir s'il alloit en cachette quelque part. » Nous croyons que M. de Monmerqué n'a pas admis dans son édition deux ou trois paragraphes du manuscrit original, comme trop injurieux pour Louis XIII; M. Paulin Paris, dans la sienne, n'a pas osé les rétablir. On ne trouverait pas, il est vrai, dans les écrits contemporains, une seule autorité capable de confirmer les accusations dont Tallemant des Réaux s'est fait l'éditeur responsable, contre les mœurs de Louis *le chaste*.

Nous n'essayerons donc pas d'apprécier quelle était la nature de la passion que Louis XIII eut pour ses favoris qui se succédaient assez rapidement dans ses bonnes grâces et qu'il sacrifiait sans regret à des nécessités ou à des caprices de circonstance. Il eut aussi un goût très-décidé pour deux favorites, M^lle^ de La Fayette et de Hautefort, mais on prétend que ce goût excentrique ne fut jamais de l'amour et que ni l'une ni l'autre de ces favorites ne joua le rôle de maîtresse du roi : « Soit vice de conformation, dit Dulaure (*Histoire de Paris,* t. V, p. 378 de l'édition in-12), soit timidité de caractère ou principe religieux, on n'a aucune galanterie à lui reprocher, et, en ce point, comme en plusieurs autres, il différait entièrement du roi son père. » Nous n'oserions pas, néanmoins, affirmer que la sympathie de Louis XIII pour M^lle^ de La Fayette, qui jugea que l'expiation du couvent n'était pas de trop pour sa faute, soit toujours resté chaste et incapable d'une manifestation quelconque. Le roi n'aima jamais la reine Anne d'Autriche quoiqu'elle fut extrêmement belle et qu'il l'eut épousée à l'âge de quinze ans : « Le jeune roi, dit M^me^ de Motteville dans ses *Mémoires* (manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, cité dans l'édition qui fait partie de la collection des Mémoires, publiés par Michaud et Poujoulat) étoit de même fort beau, fort bien fait, et sa beauté brune ne déplut pas à une jeune reine. Elle le trouva fort aimabl

n ce commencement; et quoiqu'il fut bègue, et que les ıtigues qu'il prit à la chasse, ses longues maladies et son hagrin naturel l'eussent sur la fin de sa vie, infiniment hangé, je crois, toutefois, que de la façon que j'en ai ouï arler à la reine, qu'elle auroit fort aimé, si le malheur de un et de l'autre, et cette fatalité qui est si inévitable à ous les princes, n'en eût disposé autrement, car le roi, se aisant à lui-même une destinée très fâcheuse, n'aima point a reine autant qu'elle le méritoit. Il courut toute sa vie près les bêtes et se laissa gouverner à ses favoris : si bien u'ils vécurent ensemble avec aussi peu d'intelligence que e bonheur. » Plusieurs historiens ont prétendu que les poux passèrent vingt-trois ans sans coucher ensemble, et ue même le mariage n'avait pas été consommé la nuit des oces; mais le Journal du cardinal de Richelieu raconte ue la reine avait fait une fausse couche, longtemps avant 'être grosse du Dauphin, qui naquit au mois de septembre 638, plus de vingt-trois ans, en effet, après son union vec Louis XIII : « Le roi couchoit fort rarement avec elle, it Tallemant des Réaux. On appeloit cela *mettre le chevet,* ar la reine n'en mettoit point, pour l'ordinaire. Il dit, uand on lui vint annoncer que la reine étoit grosse : « Il aut donc que ce soit d'un tel temps. » Pour une pauvre ois, il prenoit quelque rafraîchissement et on le saignoit ouvent : cela ne servoit pas à sa santé. »

La reine était bien faite, cependant, pour inspirer de 'amour : « Ses yeux sont grands et beaux, dit M^me^ de Bregy, ans le *portrait* qu'elle a esquissé d'après ce charmant mo- èle; sa bouche peut servir de modèle à tous les peintres. our ses bras et ses mains, ils feroient honte à la plus par- aite sculpture. Pour le reste de son corps, il n'est que la eule modestie qui le fait cacher. Tout cela est accompagné l'une fraîcheur et d'une propreté, qui donneroient lieu de enser que l'ambre et le jasmin seroient entrés dans la

composition de son beau corps. » (Voy. les *Mémoires hist*
riques et critiques et Anecdotes des reines et régentes de Fran
par Dreux du Radier, édit. de 1776, t. VI, p. 217). Faut-
supposer, comme l'indiqueraient assez les apparences, q
Louis XIII était impuissant, ou du moins, que sa puissan
ne se manifestait qu'à de longs intervalles et d'une manièr
peu significative? L'histoire nous a révélé que l'objet pri
cipal de la conspiration de Chalais, dans laquelle Ann
d'Autriche avait trempé indirectement, consistait dans
divorce et la déposition du roi, qui eût été déclaré impui
sant, tandis que son frère, Gaston d'Orléans, aurait règn
à sa place en épousant la reine. Rien ne parait plus vra
semblable que l'amour du duc d'Orléans pour sa bell
sœur, et cet amour, que la reine avait l'air de partager, f
probablement la cause des révoltes et des prises d'arm
de Monsieur, que la jalousie du roi surveillait sans cess
Au reste, Gaston ne se dissimulait pas que la stérilité de
reine ne provenait que de la frigidité du roi : « Pendant
petit voyage que le roi vint faire à Paris (en 1626), racon
le rédacteur des *Mémoires du duc d'Orléans*, Monsieur aya
rencontré la reine, une fois qu'elle venoit de faire une neu
vaine pour avoir des enfants, il lui dit en raillant : « M
dame, vous venez de solliciter vos juges contre moi. Je co
sens que vous gagniez le procès, si le roi a assez de créd
pour cela ! » Cette spirituelle allusion à l'incapacité d
Louis XIII donnerait à entendre que le duc d'Orléans n'éta
pas trop rassuré à l'égard de la vertu de cette belle rein
qu'il aimait toujours, mais qu'il évitait peut-être de rend
coupable, dans la crainte de perdre ses droits à la co
ronne, en donnant un héritier à son frère, qui sembla
prédestiné à mourir sans enfants.

Anne d'Autriche sentait en elle toutes les ardeurs d
sang espagnol, mais elle était gardée à vue par ses femm
et ses officiers, qui avaient mission de l'espionner au pro

du roi ou du cardinal de Richelieu. On a soupçonné le cardinal de s'être imposé, par force, comme amant à la reine, et d'avoir sacrifié à une jalousie intraitable tous les hommes qui s'étaient un peu avancés dans les bonnes grâces de cette princesse tendre et romanesque, plutôt que galante et dévergondée. « On veut aussi, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires,* que le cardinal de Richelieu ait eu pour la reine plus d'amour que de haine, et que, ne la voyant pas portée à lui vouloir du bien, soit par vengeance, ou soit pour la nécessiter à se servir de lui, il lui rendit des mauvais offices auprès du roi. » Anne d'Autriche avoua même à cette dame, que le cardinal un certain jour, lui avait parlé d'un *air trop galant pour un ennemi* et lui *fit un discours fort passionné,* auquel mit fin, heureusement pour elle, l'arrivée du roi. On lit, dans les *Mémoires du comte de Brienne,* (Paris, Ponthieu; 1828, 2 vol. in-8), que le cardinal, pour plaire à la reine, se déguisa en baladin et vint danser devant elle une sarabande! Il y a une foule de faits et de renseignements, qui pourraient prouver que cette captation amoureuse, de la part du cardinal, a certainement existé, du moins pendant les dernières années de sa vie. La reine ne manqua pas d'ailleurs, de soupirants. Mme de Motteville cite le duc de Montmorency et le vieux duc de Bellegarde, parmi ceux qui aimèrent cette belle princesse - « Étant jeune, dit Mme de Motteville, elle ne comprenoit pas que la belle conversation, qui s'appelle ordinairement l'honnête galanterie pût être blâmable. » Le duc de Buckingham ne s'en tint pas sans doute à cette honnête galanterie, lorsqu'il parut à la cour de France en qualité d'ambassadeur d'Angleterre. Il était galant et magnifique, il était entreprenant et audacieux : « La reine, dit le duc de la Rochefoucauld dans ses *Mémoires,* lui parut encore plus aimable que son imagination ne lui avoit pu représenter; et il parut à la reine l'homme du monde le plus digne de l'aimer. Ils employèrent

la première audience de cérémonie à parler d'affaires qui les touchoient plus vivement que celles des deux couronnes, et ils ne furent occupés que des intérêts de leur passion. »

Tallemant des Réaux dit « qu'il y eut bien des galanteries, » pendant le séjour de Buckingham en France, mais le cardinal de Richelieu, dont la jalousie devenait chaque jour plus furieuse, s'empressa de faire tout ce qu'il fallait pour que l'ambassadeur anglais repassât la mer, sans que les amants se fussent rencontrés en tête à tête. Il ne put empêcher pourtant que ce tête-à-tête n'eut lieu à Amiens dans le jardin de la maison où logeait Anne d'Autriche lorsqu'elle accompagna, avec toute la cour, la jeune reine d'Angleterre, que Buckingham allait conduire à Londres. Cette scène du jardin fit alors grand bruit, et l'on raconta de bien des manières ce qui s'y était passé. Le récit de Tallemant est plus vif, sinon plus exact, que tous les autres. « Buckingham tint la reine toute seule dans un jardin, dit le médisant narrateur; au moins, il n'y avoit qu'une madame du Vernet, sœur de feu M. de Luynes, dame d'atours de la reine; mais elle étoit d'intelligence et s'étoit assez éloignée. Le galant culbuta la reine et lui écorcha les cuisses avec ses chausses en broderies, mais ce fut en vain car elle appela tant de fois, que la dame d'atours, qui faisoit la sourde oreille, fut contrainte de venir au secours. » Le duc de la Rochefoucauld n'entre pas dans des détails aussi malsonnants pour l'honneur d'une reine, mais il constate le danger que cet honneur-là avait dû courir en pareille rencontre· « Un soir que la cour étoit à Amiens, dit-il et que la reine se promenoit assez seule dans un jardin, il y entra avec le comte de Holland, dans le temps que la reine se reposoit dans un cabinet (de verdure). Ils se trouvèrent seuls; le duc de Buckingham étoit hardi et entreprenant; l'occasion étoit favorable, et il essaya d'en profi

r avec si peu de respect, que la reine fut contrainte d'ap-
ler ses femmes et de leur laisser voir une partie du trou-
e et du désordre où elle étoit. » Mme de Motteville efface
atténue ce que l'entreprise de Buckingham pouvait avoir
trop insolent. Selon la première version de ses *Mémoires*,
s deux amants s'étaient rencontrés un soir dans un jardin
i la reine se trouvait avec toute sa suite; son écuyer Pu-
nge s'éloigna de quelques pas, lorsque Buckingham s'ap-
rocha d'elle pour l'entretenir : « Le hasard alors les ayant
enés dans un détour d'allée ou une palissade les pouvoit
cher au public, la reine, dans cet instant, surprise de se
ir seule et apparemment importunée par quelque senti-
ent trop passionné du duc de Buckingham, s'écria, et
ppelant son écuyer, le blâma de l'avoir quittée. Par ce
i, elle fit voir sa sagesse et sa vertu, préférant la conser-
ation de son innocence intérieure, à la crainte qu'elle
voit avoir d'être blâmée, et que ce cri allant aux oreilles
u roi ne lui coûtât beaucoup d'embarras. » Dans une
utre version (parmi les manuscrits de Conrart, à la Biblio-
hèque de l'Arsenal), Mme de Motteville modifia son premier
cit, d'après les indications nouvelles que la reine elle-
ême lui avaient fournies. La scène aurait eu lieu dans un
rdin, dont le roi défendait l'entrée à tout le monde; la
ine, « comme la difficulté augmente le désir, » avait eu
envie de se promener le soir dans ce jardin; elle en de-
anda les clefs au capitaine des gardes, et ne les obtint
as sans peine; elle se rendit donc un soir au jardin, avec
me de Chevreuse, sa confidente et sa petite cour. Buckin-
ham était averti; il y vint de son côté : la reine et lui
ausèrent ensemble devant toute la compagnie. « Cela
assa pour un rendez-vous, dit Mme de Motteville, à cause
ue la promenade n'était pas publique, et que les actions
es rois ne sauroient être secrètes, ni même demeurer dans
rang des indifférentes, pour la quantité de personnes
ui en veulent faire le jugement. »

Quoi qu'il en soit de cette aventure, elle occupa la co et la ville; on y ajoutait tant de circonstances et d'épisod singuliers, que la vertu de la reine, disait-on, aurait grand'peine à sortir de là saine et sauve. Le cardinal Richelieu, irrité au plus haut degré, fit congédier une p tie des personnes attachées à la maison d'Anne d'Autrich car il soupçonnait tout le monde de complicité avec Bu kingham; il allait faire arrêter et juger ce seigneur comm coupable d'attentat contre la majesté royale; mais un p de réflexion lui conseilla de n'avoir pas recours a moyens violents, et il résolut, comme le dit La Porte da ses *Mémoires,* « d'assoupir la chose autant qu'on pourroi Aussi bien, Buckingham allait partir et retourner en A gleterre; il partit, mais il ne fut pas plutôt arrivé à Cal qu'il inventa un prétexte diplomatique pour revenir s ses pas à l'improviste et arriver brusquement chez la rei « qu'il trouva au lit, assez seule, » dit M^me^ de Mottevil L'imagination est d'accord avec la vraisemblance pour su pléer à ce que le récit de M^me^ de Motteville doit avoir lai dans l'ombre. Anne d'Autriche « ne s'étonna point, qua elle le vit, mais elle fut surprise de ce que tout libreme il vint se mettre à genoux devant son lit, baignant s drap avec des transports si extraordinaires, qu'il étoit a de voir que sa passion étoit violente et de celles qui laissent aucun usage de raison à ceux qui en sont touché Il y avait là une vieille dame d'honneur, la comtesse Lannoy, qui fit apporter un siége au duc de Buckingha en lui disant qu'on ne parlait point à genoux à la rei Celle-ci, émue autant qu'embarrassée, gardait le silen Buckingham dont l'audace s'accrut de l'émotion qu'il ca sait, « dit tout haut les choses du monde les plus tendr mais elle ne lui répondit que par des plaintes de sa h diesse, et, sans peut-être être trop en colère, lui ordon sévèrement de se lever et de sortir. » Buckingham se ret en gémissant, et remontant à cheval, reprit le chemin

Angleterre. Cette dernière entrevue des deux amants se assa devant témoins, par bonheur pour la sagesse de la eine, et par malheur pour l'amour de Buckingham. La rincesse de Conti, qui raillait très-agréablement, put dire ors, « en faisant la guerre à la reine, des galanteries de duc, que de la ceinture en bas elle pouvait répondre au oi de sa vertu; mais qu'elle ne ferait pas la même chose e la ceinture en haut, parce que les larmes de cet amant voient dû attendrir son cœur. » (Voy. les *Mémoires* de me de Motteville, avec les variantes du manuscrit de Conrt, dans la collection de Michaud de Poujoulat). On sait ue Buckingham fut assassiné au moment où il se préparait revenir à la cour de France.

Quoique Mme de Motteville ait porté ce jugement auquel complaisance pour son auguste maîtresse peut bien avoir part : « La vertu de la reine est solide et sans façon ; elle t modeste, sans être choquée de l'innocente gaîté, et son emplaire pureté pourroit servir d'exemple à toutes les tres femmes ; » nous serions assez disposés à croire que ckingham n'avait pas quitté la France, sans avoir mis déroute cette royale vertu. Mme de Motteville reconnaît, illeurs, que la reine avait l'*esprit galant*, et cet esprit-là vre la porte à toutes les galanteries. Toutefois, comme chelieu la faisait épier jour et nuit, elle fut sans doute rt empêchée de passer de l'intention au fait, et ce n'est u'après une longue résistance, qu'elle tomba enfin dans s bras du cardinal. Tallemant des Réaux nous apprend ue « la reine mère écrivoit au roi : Votre femme fait gaterie avec M. de Montmorency, avec Buckingham, avec lui-ci, avec celui-là. » Le roi finit par devenir jaloux par nour-propre et non par amour, car il avait une invincible pugnance pour elle, à cause de l'embonpoint qui faisait ne partie de sa beauté. C'est là une particularité bizarre, e les historiens ont négligé de mentionner et qui vient appui des révélations de Tallemant des Réaux. Louis XIII,

qui n'aimait pas les femmes, pouvait oublier leur sexe certaines conditions de formes et de similitudes masc lines; mais il éprouvait du dégoût et presque de l'horre pour une femme grasse, et la reine l'était au delà du r cessaire, dit un contemporain. Mme de Motteville, dans *portrait* qu'elle a tracé de cette princesse à l'époque où portraits en prose et en vers faisaient les délices des ruel et des bureaux d'esprit, n'a pas hésité à rendre homma à cela même qui déplaisait tant à ce mari difficile : « gorge est belle et bien faite, dit-elle, et ceux qui aimen voir ce qui est beau ont sujet de se plaindre du soin q la reine prend de la cacher, si le motif qui le lui fait fa ne les forçoit d'estimer ce qui s'oppose à leur plaisir Louis XIII paraît avoir consenti à se réconcilier avec sexe qu'il avait pris en haine, lorsque l'éclatante tentat de Buckingham eut piqué au vif, pour la première fois, susceptibilité de mari. Jusqu'alors, il s'était contenté de favoris; mais, depuis la disgrâce de Barradas, il fit se blant d'avoir des favorites : « Il aima Barradas violemme dit Tallemant des Réaux (t. II de l'édit. in-12, p. 63). l'accusoit de faire cent ordures avec lui. Il étoit bien f Les Italiens disoient : *La buggera* (bougr....) *ho passa monti, passera ancora il concilio.* » La première femme attira les yeux du roi, et qui se donna des airs de favor fut une petite fille de quatorze ans : Marie de Hautef que son aïeule avait placée dès l'âge de douze ans pa les filles d'honneur de la reine-mère, promettait de de nir fort belle; mais ce n'était encore qu'une enfant, qu elle toucha le cœur de Louis XIII, ou du moins quand i mine de s'occuper d'elle, au commencement de 1630. roi en devint amoureux, dit Tallemant, et la reine, jalou ce dont le roi ne se soucioit pas autrement. Cette fille, s geant à se marier, ou voulant donner quelque inquiét au roi, souffrit quelques cajoleries. Huit jours il étoit l avec elle, huit autres jours, il la haïssoit quasi. » Cet am

roi pour la jeune Hautefort n'était probablement pas ssi platonique, ni aussi chaste qu'on voudrait le croire. Le roi, dit Tallemant, commençoit à cajoler une fille, en disant : « Point de mauvaises pensées. » Pour une femme riée, il n'avoit garde. Une autre fois, il avoit fait un air i lui plaisoit fort ; il envoya quérir Bois-Robert pour lui re faire des paroles. Bois-Robert en fit sur l'amour que roi avoit pour Hautefort. Le roi lui dit : « Ils vont bien, is il faudroit ôter le mot *désirs*, car je ne désire rien. » C'était la reine-mère qui avait mis en avant la demoiselle Hautefort, pour se servir d'elle auprès du roi ; ce fut le rdinal de Richelieu qui se hâta de contre-balancer l'in-ence que la favorite avait acquise sur l'esprit de Louis XIII, peut-être aussi sur ses sens, en créant une nouvelle fa-rite que le roi eut bientôt préférée à l'autre. Louise de Fayette était fille d'honneur de la reine ; elle avait vingt s et elle conservait encore, dans sa taille et dans toute personne, les caractères de l'enfance unis à ceux d'une nesse naissante et lente à s'épanouir. Louis XIII s'était is d'elle, en la voyant danser dans un ballet en costume page. Il l'aima bientôt autant qu'il était capable d'aimer. sque Bassompierre revint de l'armée de Savoie, à la fin 1630, il fut tout surpris de trouver le roi, parmi les nes, « galant et amoureux contre sa coutume. » La reine le cardinal tenaient et faisaient mouvoir, pour ainsi e, les fils de cet amour. M^lle^ de Hautefort se vit dès lors ièrement délaissée ; le roi l'évitait et même la fuyait ; il mait les yeux ou détournait la vue, si elle se trouvait vant lui par hasard et malgré les ordres exprès qu'il uit donnés de la tenir à distance. M^lle^ de Hautefort ren-en grâce à diverses reprises, lorsqu'elle eut quitté la ison de la reine-mère, qui fut exilée en 1631, et quand e passa au service d'Anne d'Autriche, toujours en qualité fille d'honneur. On peut juger que les deux favorites,

Mlles de La Fayette et de Hautefort, étaient des instrume
que la reine et le cardinal se disputaient tour à tour,
les appliquant à l'usage de leurs dessins politiques. L'av
tage était resté enfin à Mlle de La Fayette, qui avait eu
bonheur de ne point engraisser, tandis que l'embonpo
de Mlle de Hautefort prenait de telles proportions qu'il é
lait presque celui de la reine : « Elle avoit la gorge p
faitement belle, et c'étoit en elle une des beautés qu
admiroit. » (Voyez les *Mémoires historiques et critiques*
Anecdotes sur les reines et régentes de France, t. VI, p. 29
Bois-Robert, qui ne partageait point les antipathies du
contre les belles gorges, fit cet impromptu sur une pe
tombée dans le corset de Mlle de Hautefort :

Ne te plains pas du piége où je te vois tombée,
Riche perle qui fais le plaisir de nos yeux;
La gorge qui t'a dérobée
Fait des larcins plus précieux.

Une anecdote, bien connue et racontée de bien des faç
différentes, nous fait connaître à quel point Louis XIII é
l'ennemi du genre de beauté qu'on admirait le plus de
temps : « Un jour, raconte Tallemant des Réaux, Mme d'H
tefort tenoit un billet. Il voulut le voir : elle ne le vou
pas. Enfin, il fit un effort pour l'avoir; elle qui le conn
soit bien, se le mit dans le sein et lui dit : « Si vou
voulez, vous le prendrez donc là? » Savez-vous bien ce q
fit? Il prit les pincettes de la cheminée, de peur de t
cher à la gorge de cette belle fille. » Montglat rapporte
fait dans ses *Mémoires*, mais il ne parle pas de pincet
Suivant lui, le roi, mécontent de Mlle de Hautefort, la
naçait de la vengeance du cardinal de Richelieu : il
écrire une lettre dans son cabinet et revint cette lettr
la main, en disant : « Voilà votre sauce que je fais à M
cardinal! » Mais la fille d'honneur lui enleva la lettre
tenta de s'enfuir. « Le prince, dit Montglat, la retint pa

as pour la lui ôter; elle résista et la fourra sous son mou-
oir de cou, pour la mettre en sûreté, et, ouvrant les
as, lui dit : « Prenez-la tant que vous voudrez à cette
ure ! » car elle le connoissoit trop bien pour croire qu'il
ulût toucher en ce lieu-là. Elle ne se trompa point, car
retira ses mains comme du feu, et rencontrant le duc
ngoulême, il lui conta, tout en colère, ce qui s'étoit
ssé. Sur quoi, le duc lui donna le conseil qu'il auroit
s pour lui, en disant qu'il avoit tort de n'avoir pas mis la
in dans son sein pour reprendre la lettre; mais il n'étoit
s capable de recevoir une pareille instruction. » Dreux
Radier, dans ses *Mémoires* sur les reines et régentes de
ance, donne une autre physionomie à cette anecdote,
il présente comme un témoignage de l'innocence du
mmerce de Louis XIII et de M^lle^ de Hautefort. Il prétend
e la reine, ayant reçu une lettre de Buckingham et la
ant, fut surprise par le roi, qui voulut savoir quelle était
te lettre. Anne d'Autriche la passa précipitamment à sa
e d'honneur et lui ordonna de la mettre en lieu de sû-
é : M^lle^ de Hautefort, en glissant cette lettre dans le cor-
e de sa robe, n'imaginait pas de cassette qui fût plus à
ri de l'indiscrétion du roi. Louis XIII, en effet, n'osa
nt y toucher et ne demanda plus même à voir la lettre.
Cette aversion que lui inspirait le sein d'une femme se
nifesta publiquement, d'une manière plus étrange en-
re, dans un voyage qu'il fit à Dijon : Une jeune dame de
ville avait sollicité l'honneur d'assister au dîner du roi;
e y vint, la gorge découverte, et resta debout sous les
ux de ce prince, qui « s'en prit garde, raconte le jésuite
ul de Barrey, et tint son chapeau enfoncé et l'aile abat-
e tout le temps du disner, du costé de cette curieuse, et
dernière fois qu'il but, il retint une gorgée de vin en la
uche, qu'il lança dans le sein descouvert de cette demoi-
le, qui en fut bien honteuse. Aussy, pourquoy, ajoute

le jésuite qui prête à cette action brutale une chaste louable intention, pourquoy paroissoit-elle en cet est en présence de Louis le chaste? Sa gorge méritoit bi cette gorgée. » (Voy. dans les *Lettres de Paulin et d'Ale pour des sujets bien importants*, Lyon, Borde, 1658, in-8, lettre deuxième, *sur la nudité de gorge*). Louis XIII, qui montrait aussi scrupuleux à l'endroit de cette nudité, éta au contraire, très-curieux admirateur des belles forn corporelles, qu'il devinait sous une jupe de bure, ou qu' heureux mouvement du personnage mettait en évider pour le plaisir de son regard sournois. « En je ne sais q voyage, dit Tallemant des Réaux, le roi alla à un bal d une petite ville; une fille, nommée Catin Gau, à la fin bal monta sur un siége pour prendre, non un bout de b gie mais un bout de chandelle de suif dans un chandel de bois. Le roi dit qu'elle fit cela de si bonne grâce, q en devint amoureux. En partant, il lui fit donner dix m écus pour sa vertu. » Dix mille écus à une paysanne o une artisane, pour avoir montré une belle jambe à son i ou pour avoir laissé voir qu'elle était faite en Vénus ca pyge! Et Louis XIII fut pourtant d'une avarice honteus

La retraite de M^lle^ de La Fayette au couvent de la Vis tion nous a permis de supposer qu'elle avait sans doute grand péché à expier, et que le roi n'était point étrange ce péché, dont la pénitence pour lui fut son retour au conjugal. M^lle^ de La Fayette avait voulu échapper à la rannie du cardinal de Richelieu qui la faisait épier jus dans ses tête-à-tête avec le roi, et qui employait les ru les plus infernales pour lui nuire dans l'esprit de son guste amant; mais il n'y avait pas là de quoi moti ve brusque conversion de cette belle et spirituelle pe rsoi qui entra au couvent dans les premiers jours de mars 1 et qui prononça ses vœux peu de jours après, sans a accompli le noviciat prescrit par la règle religie

uis XIII fut profondément attristé de la résolution que n amie avait prise, et il fit d'inutiles efforts pour l'empê- er de se consacrer à Dieu. M^lle de La Fayette avait raconté le-même à M^me de Motteville (Voy. les *Mémoires* de cette me), « que dans les derniers jours qu'elle fut à la cour, ant qu'elle fût tout à fait résolue de se mettre en religion grand roi, si sage et si constant dans la vertu, avoit eu anmoins des moments de foiblesse, dans lesquels, cessant être modeste, il l'avoit pressée de consentir qu'il la mît à ersailles pour y vivre sous ses ordres et être tout à lui, que cette proposition si contraire à ses sentiments ordi- ires, l'ayant effrayée, fut cause qu'elle se détermina plus omptement à sortir de la cour pour prendre des engage- ents qui puissent lui ôter des sentiments de cette nature.» roi lui écrivait souvent et allait la voir quelquefois, rsqu'elle eut pris le voile ; leurs entretiens duraient long- mps, et leur séparation était toujours accompagnée de rmes. Une de ces visites, qui eut lieu dans le cours du ois de décembre, se prolongea pendant quatre heures. La upart des historiens sont d'accord sur les conséquences cette visite, dans laquelle M^lle de La Fayette parvint à rsuader au roi qu'il devait se raccomoder avec la reine et i rendre le devoir du mariage. Louis XIII était arrivé, ce ur-là, du château de Grosbois, où il résidait pendant la ison des chasses; quand il sortit du couvent des Filles de inte-Marie, la nuit approchait, et un orage affreux ne lui rmit pas de retourner à Grosbois le soir même. Il alla nc passer la nuit au Louvre, et comme son lit était resté Grosbois, il partagea celui de la reine, après avoir par- gé son souper. C'est à ce concours de circonstances im- révues que l'Histoire attribue la naissance d'un dauphin i vint au monde neuf mois après cette mémorable nuit. oici comment Vittorio Sïri a enregistré le fait dans ses *emorie recondite* (t. VIII, p. 665) : » *Quattro hore spese il*

Re in ruel colloquio, si che l'hora trovatasi troppo tarda pe ritornare, quella notte nevossissima (correndo il mese di d cembre) à Grosbois; convenne per forsa necessita dormir Pariggi : e rimasto il letti del Re à Groisbois, la regina col cena li fece parte del suo. Natte fortunatissima per la Franc perche per un intrecciamento di circonstanze si stupende s'i fantò il Dolfino! » Ainsi le charme fut rompu : Louis XI cessa d'être impuissant, Anne d'Autriche ne fut plus st rile.

On a soupçonné que le cardinal de Richelieu pouva bien avoir contribué à cet heureux événement. Ses rappor adultères avec la reine nous semblent aussi évidents q si tous les auteurs des Mémoires contemporains les eusse constatés par des témoignages incontestables. Tallemant d Réaux, qui est l'écho fidèle des bruits scandaleux de cour, parle de la liaison du cardinal avec la reine, comm d'une chose que tout le monde savait. Cette liaison co mença par une correspondance secrète, dont la reine n'av pas prévu le dangereux résultat, « car elle ne s'imagin pas que ce commerce produisit autre chose qu'une simp galanterie. « Bientôt le cardinal osa davantage, en voya « quelque acheminement à son affaire ; » il fit proposer à reine, par l'intermédiaire de M^me^ du Fargis, « de consen qu'il tînt auprès d'elle la place du roi; que si elle n'av point d'enfant, elle seroit toujours méprisée, et que le r malsain comme il étoit ne pouvant pas vivre longtemps, la renverroit en Espagne; au lieu que, si elle avoit un du cardinal, et le roi venant à mourir bientôt, comme c étoit infaillible, elle gouverneroit avec lui, car il ne pourr avoir que les mêmes intérêts, étant père de son enfant Cette incroyable diplomatie de prostitution politique conduite avec beaucoup d'art par cette M^me^ du Fargis, jouait le rôle d'une vile entremetteuse au profit du car nal. « La reine, continue Tallemant rejeta bien loin ce proposition, mais on ne voulut pas le rebuter. Le cardi

it tout ce qu'il put pour la voir une fois dans le lit; mais l n'en put venir à bout. Il ne laissa pas d'avoir toujours uelque petite galanterie avec elle. » Le cardinal ne fut as satisfait des complaisances passagères, que la reine vait eues pour lui, et il accusa Mme du Fargis de l'avoir esservi dans ses amours, au lieu de les avoir favorisées; l était si furieux contre elle, qu'il fit composer une prose tine rimée, très satyrique et très licencieuse, qui reprohait à cette dame de s'être prostituée au vieux garde-desceaux Marillac :

Sancta Pargis, dic nunc, sodes
Quantas fecit tecum sordes
Inter Primam et Laudes?
Dicunt boni, dicunt pravi,
Quod te senex, vultu gravi,
Caudâ mulcebat suavi.

L'exemple de Mme du Fargis, celui de Mme de Chevreuse t de quelques autres, qui entouraient la reine, étaient ussi pernicieux que leurs conseils, et il nous paraît difficile de croire que la vertu d'Anne d'Autriche se soit tourours garantie des embûches qu'on lui tendait. Le cardinal e fut pas sans doute paisible possesseur d'une conquête ue la raison d'Etat lui avait livrée. La médisance ou la alomnie donnait même un autre père que lui au dauphin, ui devait être Louis XIV. Si l'on peut ajouter foi au récit 'un pamphlétaire anonyme, ce serait un comte de Rochert, ou de Rivière, qui aurait été introduit secrètement ans le lit d'Anne d'Autriche, à la suite d'une intrigue traée par le cardinal et sa nièce, Mme de Combalet. L'ourage de ce pamphlétaire est intitulé : *Les amours d'Anne 'Autriche, épouse de Louis XIII, avec monsieur le C. de R., véritable père de Louis XIV, aujourd'hui roi de France; ù l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un hérier à la couronne, les ressorts qu'on fit jouer pour cela, enfin*

tout le dénoûment de cette comédie (Cologne, chez Guillaume Cadet, 1692, pet. in-12). Il fut réimprimé plusieurs fois en Hollande, et dans une de ces éditions (Cologne, 1696), le libraire ignorant, a fait remplacer les lettres initiales *M. le C. de R.* par le nom de *M. le cardinal de Richelieu*, ce qui amène une confusion d'autant plus étrange que le cardinal est, dans le livre, un personnage tout différent du comte; mais le libraire avait pensé faire merveille, en expliquant, d'après une tradition généralement adoptée, le mystère caché sous les initiales du héros d'un roman qu'il élevait ainsi au niveau de l'histoire. Dans ce roman qui repose peut-être sur un fond véritable, on voit Anne d'Autriche, amoureuse du C. D. R., mais encore pure et renfermant en elle-même son amour coupable; Parisitas, sa confidente qui n'est autre que M^me^ de Combalet, veut se venger à la fois, et de Monsieur, frère du roi, qu'elle a aimé en aspirant à devenir sa femme, et de la reine, vers laquelle ce prince osait tourner les yeux avec l'espoir de l'épouser un jour et de régner avec elle. Le cardinal de Richelieu sert la vengeance de sa nièce et participe à ses complots. Le C. D. R. est choisi pour éloigner du trône le frère du roi, en mettant fin à la stérilité de la reine. Parisitas vient déclarer à cette princesse que les poursuites de Monsieur ne lui laissent plus de repos, et que ce prince l'a menacée de pénétrer la nuit dans son appartement pour triompher de sa résistance. La reine, indignée de l'audace de son beau-frère, veut la punir, en sauvant l'honneur de Parisitas; elle offre à celle-ci de prendre sa place, et elle se promet bien de jouir de la confusion du prince, qui trouvera une souveraine irritée au lieu d'une fille tremblante et déjà vaincue. Le C. D. R. a été averti de se tenir prêt; la reine se couche dans le lit de Parisitas et s'endort. « Parisitas étoit aux aguets, raconte le romancier; elle ne crut pas plutôt la reine endormie, qu'elle donna le signal, et le C. D. R. pénétra dans l'appartement où reposait la vertueuse Statira (surnom

dopté par la reine), Transporté d'amour, tout brûlant de lésirs, il vole dans les bras de celle qu'il adoroit. Statira e réveille en sursaut. Elle jette un regard sur l'audacieux qui osoit porter sur elle une main profane. Elle reconnoit e C. D. R. Soit surprise, soit la force du feu qui le consumoit, elle ne put opposer aucun résistance. Le seul nom de *Parisitas* lui échappa. Elle abandonna sans défense la victoire au C. D. R. Déjà le C. D. R. avoit offert plusieurs sacrifices à sa divinité. Ses transports se calmèrent, et Statira rendue un instant à elle, reconnut toute la perfidie de Parisitas. » La naissance du dauphin fut la suite de cette aventure. Nous n'avions pas sous la main l'édition originale de ce pamphlet que le gouvernement de Louis XIV fit supprimer avec beaucoup de rigueur, et que Bayle n'a pas dédaigné de citer comme un document historique; il a fallu nous contenter du texte modernisé, qu'un éditeur assez mal renseigné (M. Matter) a publié, en 1803, d'après un manuscrit du dix-septième siècle, sous ce nouveau titre : *Intrigues secrettes et politiques du cardinal de Richelieu.* Les romans du dix-septième siècle étaient souvent, comme celui-ci, un écho timide et lointain de l'Histoire.

Le cardinal de Richelieu ne légua pas seulement le pouvoir et la charge de premier ministre au cardinal Mazarin; il lui légua encore l'amour et la possession d'Anne d'Autriche. Rien n'est mieux prouvé maintenant que la liaison galante de la reine et du successeur de Richelieu, après la publication des lettres intimes de Mazarin adressées à cette princesse, en 1651 et 1652 (*Paris,* 1836, in-8). Dans ces lettres que M. Ravenel a mises au jour, d'après les originaux conservés à la Bibliothèque Impériale, en expliquant les parties de cette correspondance écrites en chiffres, il est impossible de ne pas reconnaître la tendresse et la sollicitude d'un amant discret et respectueux. « Enfin, dit le secrétaire de la Société de l'Histoire de France, dans un

compte-rendu des travaux de cette Société depuis sa fondation jusqu'à la fin de 1843, des aveux très explicites, malgré leur apparente obscurité, prouvent qu'il existait entre Mazarin et Anne d'Autriche de tendres relations qui dépassaient les bornes d'une simple amitié et révèlent en même temps une des causes qui maintinrent l'habile ministre, malgré la haine générale dont il était l'objet. » On ne saurait dire, toutefois, si ces tendres relations avaient commencé avant la mort de Louis XIII. Il y a dans cette correspondance un signe ou sigle mystérieux, qui se retrouve plusieurs fois dans chaque lettre de Mazarin et qui accompagne surtout la formule du compliment final; l'éditeur, M. Ravenel, n'a pu avancer qu'une conjecture pour l'interprétation de ce sigle, sans cesse répété, qu'il regarde comme l'expression la plus passionnée de l'amour. Ce trait de plume bizarre, qui affecte des formes érotiques, signifie: *je vous aime,* ou plutôt *je vous embrasse*, avec toutes les variantes que peut renfermer une expression plus énergique. C'était alors un usage reçu entre les amants de grande condition, nourris à l'école des Précieuses, que cet échange d'un signe convenu, qui représentait les différentes phases de l'amour partagé. Il est probable que cet usage, qui appartient essentiellement à cette époque, avait été autorisé à la cour d'Anne d'Autriche par quelque roman à la mode, dont les héros et les héroïnes employaient un procédé analogue pour se communiquer leurs plus secrètes pensées sans craindre de les découvrir aux profanes. L'amour, de même que la politique, se servait ainsi du langage des chiffres pour exprimer ce qu'il voulait cacher. Ce langage était sans doute fort usité dans la famille Mazarin, car nous voyons que les nièces du cardinal avaient profité de l'exemple de leur oncle. « Voulant écrire à une de mes amies que j'aimois fort, dit la duchesse de Mazarin, dans des Mémoires qu'on attribua d'abord à Saint-Evremond et qui parurent

dans un volume intitulé : *Les Illustres Aventurières dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre* (Cologne, chez Pierre du Marteau, 1701, pet. in-12), « me laissai de mettre tant de fois *je vous aime,* dans une même lettre, et je l'avertis que je ne ferois plus qu'une croix pour signifier ces trois mots-là. Suivant cette belle invention, il m'arrivoit quelquefois d'écrire des lettres à cette personne où il n'y avoit autre chose que des lignes toutes de croix, l'une après l'autre. Une de ces lettres tomba entre les mains de gens qui avoient intérêt d'en pénétrer le mystère, mais ils ne surent jamais que reprendre dans un chiffre si dévôt ✝. » La duchesse de Mazarin, qui envoyait tant de croix à ses amies, n'avaient pas plus de quinze ans lorsqu'elle fut initiée, on ne sait par qui, à la science des chiffres amoureux. Le jeune roi Louis XIV a été probablement le premier correspondant auquel la belle Hortense Mancini apprit la pratique de cette science occulte.

Anne d'Autriche devait être naturellement fort curieuse de ces inventions délicates : « Elle goûte fort, dit Mme de Motteville, cette belle galanterie, qui, sans blesser la vertu, est capable d'embellir la cour ; elle désapprouve infiniment la manière rude et incivile du temps présent, et si les jeunes gens de ce siècle suivoient ses maximes, ils seroient plus gens de bien et plus polis qu'ils ne sont. » La reine fait donc une de ces *précieuses galantes,* que le sieur de Pommaize a caractérisées dans son *Grand Dictionnaire des Précieuses.* (Paris, Ribou, 1661, in-12), en disant que «elles ne sçauroient souffrir ceux qui ne sçavent ce que c'est que galanterie. » Cependant elle n'était point hostile à la grosse gaieté, quoiqu'elle eût fait détruire impitoyablement les tableaux et les sculptures obscènes qui décoraient le château royal de Fontainebleau, et elle suivait par intervalles la pente de ses fantaisies romanesques. « Dans sa jeunesse, disait Mme de Motteville en traçant le *Portrait d'Anne d'Au-*

triche, tous les honnêtes plaisirs qui pouvoient être permi à une grande reine, ont eu beaucoup de charme pour elle. Elle ne lisait jamais, elle fréquentait peu le théâtre, et néanmoins, son influence personnelle se fit sentir dans le œuvres de littérature et de poésie, surtout dans les roman allégoriques, héroïques et amoureux, qui reflétèrent le sentiments raffinés et les intrigues galantes du Palais-Car dinal. En somme, cette belle reine, malgré son tendre pe chant pour son beau-frère Gaston, malgré sa passion pou Buckingham, malgré sa faiblesse passagère pour le card nal de Richelieu, malgré son fidèle attachement pour Ma zarin, eut une grande part à ce que nous appellerons l'am lioration extérieure des mœurs, et ne contribua pas peu mettre en valeur la véritable honnêteté sous le nom de *belle galanterie*. Quant à Louis XIII, son exemple, ou d moins son indifférence, dut enraciner en France notamme à la cour des vices odieux, que tous les efforts de Henri I n'avaient pas réussi à extirper, pour l'honneur des dame Son frère Gaston, qui joignait à des qualités aimables brillantes les plus exécrables défauts, entretint autour lui une espèce d'académie de débauche, de libertinage de prostitution ; ses courtisans, ses peintres, ses poëtes, s bouffons, ses musiciens, ses baladins, semblaient avoir p à tâche de corrompre et de déshonorer la bonne soci française : on eût dit qu'il s'était fait fort de perpétuer de maintenir les traditions scandaleuses de la cour des V lois au milieu du règne de Louis XIII, en dépit des réform pudibondes de l'administration du cardinal de Richeli et nonobstant les progrès de la *préciosité* sous les auspi d'Anne d'Autriche.

FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE. — Police des mœurs sous Louis XIII. — Vie privée des prostituées. — Leur mort et leur sépulture. — La demoiselle du Rollet et le curé de Saint-André-des-Arcs. — Enfants nés de la prostitution. — Usages auxquels on faisait servir ces enfants. — Origine de l'hospice des Enfants-Trouvés. — Maison de la Couche. — Crèche et boîte de Notre-Dame. — Les bâtards de l'Hôtel-Dieu. — Infanticides et avortements. — Les latrines et les boues de Paris. — Traite infâme des pauvres enfants de la Couche. — Nombre des enfants exposés à Paris au dix-septième siècle. — Les courtisanes en puissance de mari. — Fermeture des lieux de débauche. — Expulsion des locataires suspects ou tarés. — Jurisprudence du Châtelet à cet égard. — Arrêt du parlement contre le teinturier Jean Louvart, sa femme et consorts. Les logeuses. — Les *chèvres à oreilles d'étoffe*. — Madame la Principale, sa servante Huguette, et sa commère Laurence. — Les sergents et les filles. — Méprises fâcheuses pour les femmes honnêtes. — Les prostituées à domicile. — Diagnostic de la porte ouverte ou fermée. — Promenades des femmes de mauvaise vie. — Le puits d'Amour anathématisé et comblé. — Les associations impudiques. — Le salaire et les revenus du vice. — Histoire de Ruart et de la femme du sergent. — Caractères indélébiles des filles de joie 5

CHAPITRE II.

SOMMAIRE. — Secrets de la vie intime des courtisanes. — La commère Laurence et l'écolier en soutane. — Le jeu des

cerises. — La dot de Marciole. — Les vents musqués de la belle Impéria. — Propreté des femmes dissolues. — Recherches historiques sur les étuves et les bains publics. — Scandales de ces entrepôts d'impureté. — Les *crieries de Paris*. — Statuts des étuveurs. — Le premier barbier du roi. — Attributions mystérieuses des barbiers. — Le Rondeau des *Pauvres barbiers*. — La femme de l'avocat Libreau. — Recettes épilatoires. — Le *Bastiment des, receptes*. — Autres recettes hygiéniques et cosmétiques. — Mode des *petits tétins* et des *grandes gorges*. — Le *Petit Albert*. — La revirgination. Débauches des étuves. — Anathèmes des prédicateurs. — Les baigneurs du dix-septième siècle. — Les médecins se liguent contre les étuves et les bains. — Préjugés répandus dans le peuple à l'égard des bains publics. — Théophraste Renaud et P. Bailly. — Le bain tiède avant le repas, au quinzième siècle. — Les bains de rivière. — Ceux de la Porte Saint-Bernard. — Les deux Loison et la femme d'un conseiller. — Police des mœurs aux Eaux minérales. — Ordonnance du bailli de Plombières. — Montaigne aux bains de Rome . .

CHAPITRE III.

SOMMAIRE. — Histoire des maisons de refuge et de force pour les femmes débauchées. — Dévotion des prostituées. — Décadence du couvent des Filles-Dieu. — Sa réformation. — Les prédications de Jean Tisserand. — Fondation du couvent des Filles-Pénitentes. — Leurs singuliers statuts. — Leurs quêtes. — Le testament de Diane de Poitiers. — Les prisons du couvent. — Translation des Filles-Pénitentes dans l'abbaye de Saint-Magloire. — Causes de cette translation. — Désordres et réformation des Filles-Pénitentes. — Fondation des Filles de la Madeleine, par Robert de Montry. — Les Madelonnettes. — La communauté de Sainte-Agnès. — M^me^ de Miramion. — Les Filles de Sainte-Pélagie ou de Bonne-Volonté. — Le refuge de Saint-Paul. — Les Filles de Sainte-Théodore, de Sainte-Aure, de Sainte-Valère, etc. — Le Sauveur. — Fondation du Bon-Pasteur, par M^me^ de Crombé. — Statuts de la communauté . . . . . .

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE. — Nécessité d'établir des maisons de force, pour les véritables prostituées. — La mendicité et le vagabondage favorisent la prostitution. — Les Caignards. — La débauche chez les pauvres. — Premier établissement pour les Pauvres enfermés. — Anciens statuts de 1611. — Le rendez-vous des caymands et caymandes. — Les Bohémiens et les Bohémiennes. — Leur arrivée en France au quinzième siècle. — Leurs mœurs. — Leur code amoureux. — Décadence de l'hôpital des Pauvres enfermés. — Le Bon-Secours. — Vagabonds et mendiants envoyés en Amérique. — Les *fours* de Paris. — Établissement de l'Hôpital général. — La Salpétrière des femmes. — Les *gâtées*. — L'hospice des vénériennes à Bicêtre. — Ses horreurs. — Les ordonnances de 1684. — La maison de refuge et de correction pour les enfants pauvres. — Celle des enfants de famille. — Régime de ces deux maisons. — Ce que devenaient les filles au sortir du Refuge. — Digression sur le mariage des filles débauchées et sur leur réhabilitation. — La maison de force de la Salpétrière. — Son organisation. — Ce que devenaient les prostituées après leur mise en liberté. — Convoi des filles de l'Hôpital pour le Canada et les îles de l'Amérique. — Lettres de cachet pour enfermer les femmes mariées et les filles mineures. — La bohémienne Léance. — Projet d'un nouvel établissement correctionnel contre la prostitution publique 105

CHAPITRE V.

SOMMAIRE. — Recherches dans quelques livres, peu connus, du dix-septième siècle. — *Les infortunes des filles de joie.* — La police fait une descente dans la Cour des Miracles, en 1624. — Description d'un mauvais lieu. — Son personnel. La *cave de Gaillac.* — L'avocat de la prostitution. — Une expédition de la garde bourgeoise. — Le siége du Clapier. — Reddition de la place. — Sortie de la garnison. — Un sermon au cabaret. — Le lieutenant criminel Defita. — Les filles publiques de Paris arrêtées et envoyées aux îles. — *Aventures tragi-comiques du chevalier de la Gaillardise.* — Le sieur de Préfontaine. — La *maison d'honneur* du rempart de la Porte du Temple. — La gouvernante des filles. — La prostitution dans

les blés. — Le nez coupé. — La clochette et le banc à couche — L'*Assemblée des Filoux et des Filles de Joie*. — Dame Ragonde. — Les noces de Lucas et de Jacqueline. — L'arrivée des filous. — L'orgie et ses menus propos. — La bataille des filles. — L'essorillée. — La belle Clytie. — Industrie de Ragonde. — Embarquement de ses pensionnaires . . . . .

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE. — *La Desroute et l'Adieu des Filles de Joie de Paris*. — Quel est l'auteur de ce poëme burlesque? — Analyse et citations. — Les noms des filles. — La *Belle aux doux yeux*. — L'embarquement au Pont-Rouge. — La *Requête des filles d'honneur*. La chanson des *filles de l'industrie*. — *La famine ou les putains à cu* — Les fameuses de 1649. — Leurs pourvoyeurs. — Ce que c'était que *faire sauter un bordel*. — Récit de Colletet, dans le *Tracas de Paris*. — Une aventure de Francion. — Les rendez-vous nocturnes des gens de métier à Paris. — Quel était le rôle de rufien. — Les prostituées n'avaient pas d'autre protecteur. — Une mignonne avec son *ange-gardien* à la foire de Saint-Germain. — Jargon des harangères. — Intérieur d'une *maison d'honneur*, d'après Charles Sorel, historiographe de France. — Pérette et ses élèves. — Les commissaires et les sergents, complices de la prostitution. — Les deux commissaires Lucrin et Morizot. — Transformation de la fille de joie. — Portraits poétiques. — Adieux d'une courtisane à Vénus. — Une estampe d'Abraham Bosse . . . . . .

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE. — La prostitution favorisée par la danse. — Digression sur les origines des pantomimes et des ballets. — La danse Macabre au cimetière des Innocents. — *Livret* de ce ballet célèbre du quinzième siècle. — Les danses françaises au seizième siècle. — Leurs noms, d'après les *Navigations de Panurge*. — Leur description, d'après l'*orchesographie* de Thoinot Arbeau. — La pantomime obscène. — Comment Panurge combat l'Anglais qui arguait par signes. — Le *balli di Sfessania*, de Callot. — Les baladins italiens. — Le ballet de

cour, créé par Catherine de Médicis. — Le *Ballet comique de la Royne*, par Balthazar de Beaujoyeulx. — Eloge du ballet, par l'abbé de Marolles. — Les vers de ballets. — Le poëte Sigonnes. — Le Ballet des Maqueraux. — Revue des ballets licencieux de la cour de Louis XIII. — Extraits et citations. — Ballets d'Apollon, des Chercheurs de midy à quatorze heures, des Quolibets, de la Vallée de Misère, des Fées de la forêt de Saint-Germain, du Mariage de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, des Rencontres antipathiques, etc. — Le ballet des Andouilles et le *Momon*. — L'éducation du jeune roi, par des Yvetaux. Les ballets de Louix XIV, favorables à ses amours 203

CHAPITRE VIII.

MMAIRE. — La prostitution dans la jurisprudence. — Le Congrès. — Son origine, selon le président Bouhier. — Son introduction en France, au seizième siècle. — Depuis cette époque les procès pour cause d'impuissance conjugale se multiplient. — Liste de quelques congrès fameux. — Description du congrès, d'après Tagereau, — Sentiments des jurisconsultes sur l'infamie et l'absurdité de cet usage. — Procès d'Etienne de Bray. — Les écrits de François Hotman, de Vincent Tagereau. et de Sébastien Roulliard. — Curieux extrait du *Capitulaire* de ce savant avocat. — Procès du marquis de Langey, — Histoire scandaleuse de cette cause célèbre. — Abolition définitive du congrès par arrêt du Parlement. — Les visites d'experts dans les procès en dissolution de mariage. — Indécences du droit canonique. — Réforme dans la pratique judiciaire des officialités 223

CHAPITRE IX.

MMAIRE. — Influence personnelle du souverain sur les mœurs de son temps. — Antipathie de Louis XIII pour les femmes. — Un mot de Christine de Suède, avec l'erratum. — Mauvaise éducation du roi. — Ses premiers favoris. — Le témoignage de Tallemant des Réaux. — Les variantes des Mémoires de Mme de Motteville. — Portrait d'Anne d'Autriche. — Frigidité du roi. — Les soupirante de la reine. — L'amour de Buckin-

gham. — Le rendez-vous et la promenade nocturnes. — L'adieu matinal au pied du lit. — Louis XIII fait mine de se corriger en chassant Barradas — Ses deux favorites, Mlles de la Fayette et de Hautefort. — Son aversion pour les femmes grasses. — Une perle. — L'anecdote des pincettes. — Ce que le roi admirait le plus chez une femme. — Mlle de La Fayette, en prenant le voile, détermine le roi à partager le lit de la reine. — Naissance de Louis XIV. — Le cardinal de Richelieu amant ou amoureux d'Anne d'Autriche. — Un pamphlet historique. *Parisitas et Statira.* — Le cardinal Mazarin, héritier et successeur de Richelieu. — Ses lettres intimes à la reine. — Le langage des chiffres. — Les jeux d'enfants d'Hortense Mancini. — La belle galanterie et les plaisirs honnêtes. Gaston d'Orléans conserve les traditions du vice à la cour de son frère. 2

MÉMOIRES CURIEUX

SUR L'HISTOIRE DES MŒURS

ET DE

LA PROSTITUTION

EN FRANCE

Édition autorisée pour la Belgique et l'étranger.

L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage se réservent le droit de le faire traduire en langue étrangère. Ils poursuivront, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de leurs droits.

BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE CH. VANDERAUWERA,
Rue de la Sablonnière, 8, près la rue Royale.

MÉMOIRES CURIEUX

SUR L'HISTOIRE DES MŒURS

ET DE

LA PROSTITUTION

EN FRANCE

AUX DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

PAR

PIERRE DUFOUR

Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes françaises et étrangères.

COMPLÉMENT INDISPENSABLE

DE L'HISTOIRE DE LA PROSTITUTION CHEZ TOUS LES PEUPLES DU MONDE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

PAR LE MÊME AUTEUR

II

BRUXELLES ET LEIPZIG

AUGUSTE SCHNÉE ÉDITEUR,

RUE ROYALE, IMPASSE DU PARC, 2.

1861

HISTOIRE

DE

LA PROSTITUTION.

(DEUXIÈME PARTIE.)

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE. — Les courtisanes célèbres de la France, aux seizième et dix-septième siècles. — Leur influence sur l'*honnêteté* des mœurs. — Louise Labé, courtisane lyonnaise. — Ses complaisances pour les poètes. — Marion de Lorme. — Son origine. — Son portrait. — Ses sœurs. — Des Barreaux, son premier amant. — Ses amours avec Cinq Mars, qui veut l'épouser. — Un caprice du cardinal de Richelieu. — Les deux rendez-vous de Marion avec le cardinal. — La bague de Mme de Combalet. — Comment Marion convertissait ses galants. — Quels furent ceux qu'elle disait avoir aimés. — Elle est jalouse de Ninon. — Le *Grand-Pan* amoureux de *Leucothoé*. — Le petit Quillet et la *Callipedie*. — Une distraction de Pierre Arnauld. — Une aventure du chevalier de Grammont. — Les dépenses et les ressources de Marion. — Le surintendant d'Emery. — Housset, trésorier des parties casuelles. — Marion endettée. — Son dernier avortement. — Sa mort. — Stances funèbres de Saint-Évremond. — Les fables posthumes. — *Lettre de Marion de Lorme aux auteurs du Journal de Paris.* — Marion trois fois veuve et âgée de 134 ans.

La France du dix-septième siècle eut, comme la Grèce antique, ses courtisanes célèbres, quelques-unes, du moins, qui évoquèrent les traditions galantes de l'école de Sapho, d'Aspasie et de Léontium, mais qui pourtant ne réussirent

pas, malgré bien des triomphes, malgré bien des prestiges, à réhabiliter la profession scandaleuse qu'elles couvraient des séductions de leur esprit, de leur savoir-vivre et de leurs brillantes qualités. On pourrait prouver, toutefois, que ces courtisanes, et notamment les deux plus illustres d'entre elles, Marion de Lorme et Ninon de Lenclos, n'eurent pas une influence funeste sur les mœurs publiques; car, à l'instar des courtisanes grecques, qui étaient l'âme de la société élégante et polie des poètes et des philosophes, elles s'entouraient des hommes les plus remarquables de leur temps, et elles présidaient une espèce de concile amoureux où la politesse, qu'on appelait alors l'*honnêteté*, dictait des lois qui étaient acceptées ensuite par la meilleure société de la ville et de la cour. Il est certain que Mlle de Lenclos, nonobstant ses désordres et ses folies, a fait plus que de graves moralistes et d'austères prédicateurs n'auraient pu faire pour l'amélioration et le perfectionnement des habitudes sociales, comme pour l'éducation raffinée des *honnêtes gens*, lorsqu'on qualifiait ainsi les personnes bien nées et bien élevées. N'est-ce pas à Ninon, dans sa vieillesse il est vrai, que son ami Saint-Évremond écrivait : « Il ne falloit, autrefois, qu'être méchant, il faut de plus être malhonnête homme, pour se damner en France présentement. »

Les courtisanes fameuses de cette époque ne furent qu'une catégorie des Précieuses; mais nous croyons qu'on trouverait, longtemps avant Marion et Ninon, plus d'un type de cette Prostitution relevée, qui s'établissait par les droits irrésistibles de l'intelligence et de l'esprit. Il y eut sans doute en France, au seizième siècle, et peut-être auparavant, quelques-unes de ces femmes supérieures et privilégiées, qui, en menant une vie peu régulière et en tirant d'une source impure tous leurs moyens d'existence, savaient se faire un piédestal de considération et de célébrité, au milieu des hommes distingués qui composaient leur société

ordinaire. Cette espèce de Prostitution déguisée était infiniment plus rare et moins éclatante qu'en Italie, où la belle Impéria avait eu de nombreuses rivales, qui ne la firent pas oublier; car les femmes françaises ne souffraient pas qu'une prostituée exerçât une sorte de domination tyrannique sur leurs frères, leurs fils et leurs maris. Ceux-ci, de leur côté, pensaient, avec Montaigne, « qu'il naist rarement des femmes à qui la maistrise soit deue sur des hommes, sauf la maternelle et naturelle, si ce n'est pour le chastiement de ceulx qui par quelque humeur fiévreuse se sont volontairement soubmis à elles. » (*Essais*, liv. III, ch. VIII.) Cependant, le seizième siècle nous présente une de ces courtisanes dignes d'être comparées à celles de la Grèce : Louise ou Loyse Labé, de Lyon, fut poète, comme Sapho, aimable comme Aspasie, libertine comme Léontium. Voici l'article qu'Antoine Duverdier, sieur de Vauprivas, dans sa *Bibliothèque Françoise,* consacre à cette muse impudique, qu'il avait vue et admirée à Lyon : « Loyse Labé, courtisane lyonnoise (autrement nommée *la belle Cordière,* pour estre mariée à un bonhomme de cordier), piquoit fort bien un cheval, à raison de quoy les gentilshommes, qui avoient accès à elle, l'appeloient *le capitaine Loys;* femme, au demeurant, de bon et gaillard esprit, et de médiocre beauté; recevoit gracieusement en sa maison seigneurs, gentilshommes et autres personnes de mérite, avec entretien de devis et discours; musique tant à la voix qu'aux instruments où elle estoit fort duite, lecture de bons livres latins et vulgaires, italiens et espagnols, dont son cabinet estoit copieusement garny, collation d'exquises confitures; enfin, leur communiquoit privement les pièces plus secrètes qu'elle eust, et, pour dire, en un mot, faisoit part de son corps à ceux qui fonçoient, non toutesfois à tous, et nullement à gens mechaniques et de vile condicion, quelque argent que ceux-là luy eussent voulu donner. Elle aima les savants

hommes surtout, les favorisant de telle sorte, que ceux de sa connoissance avoient la meilleure part en sa bonne grâce, et les eut préférez à quelconque grand seigneur, et fait courtoisie à l'un plustost gratis, qu'à l'autre pour grand nombre d'escus : qui est contre la coustume de celles de son mestier et qualité. » Elle mourut à l'âge de quarante ans, en 1566. Dans ses poésies, qui furent imprimées deux fois, de son vivant, et qui pourraient bien avoir été composées par Maurice Sève, un de ses plus fidèles amants, elle avoue que l'amour faisait sa plus chère occupation, mais elle ne dit pas qu'elle lui devait le plus clair de son revenu :

Le temps met fin aux hautes pyramides :
Finir aussy, il a accoustumé
Le feu d'amour, tant soit-il allumé ;
Mais, las ! en moy il semble qu'il augmente
Avec le temps, et que plus me tourmente !

Elle ne dissimule pas que l'ardeur de son tempérament et le caprice de ses goûts la portaient sans cesse à des *saillies* galantes, qu'elle préférait à une conduite plus *discrète*, qui l'aurait fait estimer en la faisant mourir d'ennui. Dans un de ses sonnets, elle s'écrie :

Permets m'amour penser quelque folie ;
Tousjours suis mal, vivant discrètement,
Et ne me puis donner contentement.
Si hors de moy ne fais quelque saillie.

Tous les savants, tous les poètes, qui l'avaient aimée, s'étaient fait un devoir de la remercier de ses faveurs, en vers grecs, latins, espagnols et français, qui furent recueillis à la suite de ses ouvrages ; mais on écarta, de ce recueil d'éloges, quelques pièces satyriques ou trop libres, dans lesquelles on rendait hommage aux talents secrets de la

courtisane, témoin ce distique, dont la traduction n'ajouterait rien à sa gloire littéraire :

Mosse animos fertur Gallis cantata Labæa
Vatibus, at movit doctiùs illa nates.

Le docte La Monnoye cite encore un quatrain français, dont il ne nomme pas l'auteur et qui semble inspiré par une jalousie de poète :

La célèbre Labé, qui des jeux et des ris,
Dans ses vers, dans sa prose, étoit toujours suivie,
Sur le mont des neuf Sœurs ne coucha de sa vie :
Elle aima mieux coucher avec leurs favoris.

Marion de Lorme, qui ne se piqua pas, comme Louise Labé, de prendre rang parmi les poètes, eut pourtant une réputation de bel esprit, qui servit autant que sa beauté à ses succès de courtisane. Ses contemporains, qui l'admirèrent en dépit de ses mauvaises mœurs, ne nous ont laissé que fort peu de détails sur sa personne ; mais, en revanche, ils nous racontent quelques-unes de ses aventures. Dreux du Radier regrette que la vie de cette femme remarquable n'ait pas été écrite par un historien exact et véridique, pour être mise en parallèle avec la vie de Ninon de Lenclos, que ses biographes nous ont montrée à travers le prisme d'un roman sentimental : « Dans ces sujets-là, dit Dreux du Radier (*Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition,* t. I, p. 68), on peut instruire et amuser à la fois. La Grèce parloit aussi sérieusement de ses Phryné, de ses Laïs, de ses Aspasie et des autres beautés dont elle nous a conservé les noms, que de ses héros et de ses philosophes. » Marion de Lorme, ou plutôt de l'Orme, née à Châlons-sur-Marne, en 1611, était fille d'un bourgeois de cette ville, qui avait du bien et qui l'eût mariée honorablement, si elle avait voulu se mettre à la chaîne conjugale ; mais elle se sentait jalouse de sa liberté et elle resta fille. « C'étoit, dit

Tallemant des Réaux, qui l'avoit connue sans doute, une belle personne et d'une grande mine, et qui faisoit tout de bonne grâce; elle n'avoit pas l'esprit vif, mais elle chantoit bien et jouoit bien du théorbe. Le nez lui rougissoit quelquefois, et par cela même, elle se tenoit des matinées entières les pieds dans l'eau. Elle étoit magnifique dépensière et naturellement lascive. » De trois sœurs qu'elle avait (Dreux du Radier ne parle que de ses trois frères « desquels elle ne fit point la fortune, » dit-il), l'aînée, mariée à un gentilhomme champenois, le sieur de la Montagne, était si sotte, qu'elle répétait à tout propos : « Si nous sommes pauvres, nous avons de l'honneur; » la seconde épousa Maugeron, trésorier de l'artillerie, et fut entretenue par le duc de Retz, frère du cardinal : ces deux dames étaient bien faites, mais moins belles que Marion; quant à la cadette, elle ne se maria pas plus que cette dernière, et elle mena le même genre de vie, quoique elle eût le visage gravé de petite vérole, ce qui ne l'empêchait pas d'être *bonne robe*, comme le dit Tallemant. Marion vint fort jeune à Paris, et ce n'était pas pour y trouver un époux. On peut présumer qu'elle avait quitté Châlons-sur-Marne pour suivre un amant.

Cet amant ne fut autre, probablement, que Jacques Vallée, sieur Des Barreaux, qui, avant de devenir conseiller au Parlement, comme son père, était un « fort beau garçon, » un poète aimable, un débauché indomptable et un galant très-libéral. « Ce fut lui qui mit Marion à mal, dit Tallemant des Réaux, lequel nous fournira les principaux faits de cette notice; il fut huit jours caché chez elle, dans un méchant cabinet où l'on mettoit du bois, et la nuit il alloit coucher avec elle. Depuis, comme elle a eu plus de hardiesse, elle l'alloit trouver en une maison au faubourg Saint-Victor, qu'il avoit fait fort bien meubler et où il y avoit un grand jardin. Il appeloit ce lieu l'*Ile de Chypre*. » (Voy. l'*Historiette de Des Barreaux*.) Bien que Marion ait eu pour Des

Barreaux une vive et tendre affection, elle ne se laissa point entraîner dans l'athéisme et l'impiété par l'exemple et les conseils de ce philosophe épicurien, qui la forma pourtant au libertinage; mais elle garda toujours les sentiments religieux dans lesquels sa famille l'avait élevée, et, quels que fussent ses débordements, elle ne cessa pas, jusqu'à sa mort, de les entremêler de pratiques de dévotion, qu'elle accomplissait avec toute la ferveur de la foi. Cependant, ces habitudes édifiantes ne la détournaient pas de se faire avorter quand elle était grosse, et elle le fut quatre ou cinq fois, au dire de Tallemant des Réaux. « Une fois, elle s'en avisa trop tard, et quoiqu'elle eût pris assez de drogues pour tuer un Suisse, s'il eût été dans son corps, elle fit pourtant un petit garçon qui se portoit le mieux du monde et qui crioit le plus fort. » Ces grossesses successives intéressaient surtout Des Barreaux, qui ne se souciait nullement de devenir père et qui avait bien pu donner à sa maîtresse une odieuse inspiration d'infanticide. Au reste, Des Barreaux n'eut plus à lui seul la responsabilité de la chose, quand Marion, tout en continuant à lui être fidèle de cœur, fut entrée plus avant dans son rôle de courtisane, et mena de front plusieurs intrigues amoureuses. Cinq-Mars, le grand écuyer du roi, était alors amoureux d'elle, qui l'aimait aussi, mais avec plus de politique et d'ambition qu'elle n'en avait mis jusque-là dans ses galanteries : elle se proposait de se faire épouser, et il y eut même entre eux un mariage secret, si l'on s'en rapporte au procès que Mme d'Effiat, mère de Cinq-Mars, fit intenter à Marion de Lorme et à ses *complices*, pour annuler ce mariage, dans le cas où il aurait eu lieu à l'insu de la famille de l'époux. Marion se vit donc accusée de *rapt* et de séduction, et le Parlement décerna contre elle un décret de prise de corps, qui ne fut jamais exécuté, grâce à l'intervention de Cinq-Mars. Cette affaire scandaleuse, dans laquelle le grand écuyer du roi était convaincu, au

moins, d'avoir promis mariage à une courtisane en renom, se termina, en 1639, par une ordonnance royale qui prohibait et annulait tous les mariages clandestins, en général. Mais la liaison de Cinq-Mars n'en avait pas moins duré trois ou quatre ans, avec tant d'éclat et de publicité, que l'on n'appelait plus Marion que *madame la Grande*, à cause de son amant qu'on désignait à la cour sous le nom de *M. le Grand*. Celui-ci n'allait chez elle qu'en cachette, et il évitait surtout que ses visites fussent connues de Louis XIII, qui le faisait épier et qui était jaloux de Marion de Lorme plus que de toutes les autres maîtresses de son grand écuyer. Un jour, Cinq-Mars, se rendant *incognito* en Brie pour la rejoindre et passer quelques jours avec elle, fut pris pour un voleur et arrêté par les paysans, qui l'attachèrent à un arbre et qui l'eussent mené en prison s'il n'avait pas été reconnu pour ce qu'il était. Nous avons lu qu'elle fut momentanément exilée de Paris, par ordre du cardinal, qui s'empressa de la rappeler dès qu'il put apaiser le roi, en lui promettant que Marion ne recevrait plus M. le Grand.

L'auteur anonyme des *Galanteries des rois de France* (un certain Vanel, qui n'est peut-être que le prête-nom de Saudras de Courtilz), raconte, dans ce livre où l'histoire se trouve confondue avec le roman (*Voy.* l'édit. de Holl., 1695, t. II, p. 189), l'origine de l'amour que le cardinal de Richelieu eut, en passant, pour Marion de Lorme. Cette anecdote que devait réfuter la personne qui communiqua des mémoires pour l'article de Des Barreaux, dans le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, n'a rien qui choque la vraisemblance et qui ne soit conforme aux mœurs du temps comme aux caractères des personnages. Elle ne nous paraît pas indigne d'être conservée textuellement : « Le cardinal vit Marion de Lorme sans en être vu, et la trouva mille fois plus belle qu'il ne se l'étoit imaginée. Il voulut savoir si Cinq-Mars en étoit aimé, et il donna la commission à Bois-

Robert de le découvrir. Cet abbé ne tarda guère de donner à Son Éminence l'éclaircissement qu'elle souhaitoit, et il lui apprit que, dans les complaisances que Marion de Lorme avoit pour le favori du roi, la vanité y avoit plus de part que l'amour, et que toute la tendresse de cette fille étoit pour Des Barreaux, conseiller au Parlement, jeune homme bien fait de sa personne, d'un esprit vif et d'une conversation enjouée, mais débauché et impie au dernier point. Le cardinal fit proposer à Des Barreaux, par Bois-Robert, que s'il vouloit lui céder sa maîtresse et l'engager à répondre à sa bonne volonté, on auroit tant de reconnoissance pour ce sacrifice, qu'on feroit pour sa fortune tout ce qu'il pourroit désirer. Bois-Robert s'acquitta de sa commission avec beaucoup d'adresse; mais Des Barreaux ne répondit à cette ouverture qu'en plaisantant et feignant toujours de croire le cardinal incapable d'une telle foiblesse. Ce ministre en fut si irrité, qu'il persécuta Des Barreaux tant qu'il vécut et l'obligea à se défaire de sa charge et à sortir du royaume. » Cette dernière circonstance pourrait bien être fausse; mais, d'ailleurs, les autres détails de l'anecdote ont semblé assez empreints d'un cachet de vérité pour que la critique judicieuse de Bayle s'en soit déclarée satisfaite, en l'absence de la réfutation qu'on lui annonçait et qui n'est jamais venue. N'oublions pas de remarquer que ce récit est tout à l'honneur de Des Barreaux et témoigne, sinon de son amour pour Marion, du moins de l'estime qu'il avait pour elle.

Marion de Lorme (c'est un fait irrécusable) eut, à plusieurs reprises, des relations intimes avec le cardinal de Richelieu, quoiqu'elle ne fût pas sa maîtresse en titre ni à demeure. Guy Patin a dit, pourtant, dans une lettre du 3 novembre 1649 : « Le cardinal, deux ans avant que de mourir, avoit encore trois maîtresses... dont la première étoit sa nièce...; la seconde étoit la Picarde, savoir la femme de M. le maréchal de Chaulnes...; la troisième étoit une cer-

taine belle fille Parisienne, nommée Marion de Lorme, tan
y a que ces messieurs les *bonnets rouges* sont de bonne
bêtes : « *Verè cardinales isti sunt carnales.* » Mais Talle
mant des Réaux ne nous permet pas d'avoir des doutes su
le genre de liaison passagère, qui avait existé entre Mario
de Lorme et le cardinal, lequel « ne payoit guère mieux le
demoiselles que les tableaux. » Tallemant en parle dan
l'Historiette du cardinal, d'après le témoignage de Mario
elle-même, qui disait n'être allée que deux fois chez lui
« A la première visite, il la reçut en habit de satin gris d
lin, en broderie d'or et d'argent, botté et avec des plumes
Elle a dit que cette barbe en pointe et ces cheveux au-dessu
de l'oreille faisoient le plus plaisant effet du monde. Il l
fêta *due volte*. J'ai ouï dire qu'une autre fois elle y entr
en homme : on dit que c'étoit en courrier; elle-même l'
conté. » Dans l'Historiette de Marion de Lorme, Talleman
revient sur cette seconde visite, pour ajouter une variant
à son premier récit et dire que Marion était déguisée e
page et non en courrier. Le résultat de ces deux visites n
donna pas à Marion une haute idée de la générosité du car
dinal-ministre. Il lui fit remettre, par son valet de cham
bre, des Bournais, qui avait été l'intermédiaire officieux d
toute l'affaire, une somme de cent pistoles : « Elle les jeta
et se moqua du cardinal; » elle garda seulement, comm
un trophée, un jonc qui ne valait pas plus de soixante pi
toles, mais qui venait, disait-elle, de M^me^ de Combalet : ell
prétendait que le cardinal le lui avait donné en guis
d'arrhes. Il est plus probable qu'elle le tenait d'une autr
source, soit d'un gentilhomme qui l'avait eu de la nièce d
cardinal, soit d'un valet qui l'avait volé. « Ce sont, disai
elle, les dépouilles opimes de ma rivale Combalet, que j
me vante d'avoir noblement vaincue, quoiqu'elle couch
encore sur le champ de bataille. » Quand on lui demanda
si elle était satisfaite, d'ailleurs, de l'accueil de l'Éminenc

elle répondait gaîment : « Un cardinal, croyez-moi, c'est bien peu de chose, quand il n'a plus son chapeau rouge et sa robe d'écarlate. » Elle disait pourtant que le cardinal lui vaudrait de belles indulgences pour le reste de sa vie.

Elle était dévote, mais sa dévotion avait d'incroyables fantaisies. On peut en juger, par celle que raconte dans ses *Mémoires* (Besançon, 1699, 2 vol. in-12), le comte de Chavagnac, maréchal-de-camp des armées du roi. Le comte avait un frère, homme de guerre comme lui, et plus riche en bonne mine qu'en argent comptant; cette bonne mine lui gagna les bonnes grâces de Marion de Lorme. Chavagnac, étant alors l'ami inséparable du jeune Châtillon, son compagnon d'armes et de plaisirs, ne se serait point pardonné d'avoir à lui seul une maîtresse; il voulut donc que Châtillon partageât fraternellement sa bonne fortune, et Marion de Lorme y consentit très-galamment. Les deux amis furent ses amants à la fois. Ils la quittèrent ensemble pour se rendre à l'armée, en se promettant bien de la revoir ensemble. Ils revinrent, après la campagne du Piémont, en 1639, aussi impatients l'un que l'autre de se reposer des fatigues de la guerre dans les bras de leur maîtresse commune. Marion les reçut avec une réserve qui ne lui était pas ordinaire; elle leur déclara que, pendant une grave maladie, dont elle relevait à peine, elle avait fait vœu de renoncer à la galanterie, si ce n'est dans le cas où elle pourrait s'en servir pour ramener une âme à Dieu. Les deux amis crurent que c'était une plaisanterie; mais Marion ne riait pas, et comme ils étaient tous deux protestants, elle ne voulait plus entendre parler d'eux jusqu'à ce qu'ils eussent abjuré la religion réformée. La résistance de Marion augmenta le désir qu'ils avaient d'en triompher, et ils annoncèrent à cette belle convertisseuse, qu'ils ne refusaient pas de se faire catholiques pour l'amour d'elle. Marion les fit instruire dans la foi de l'Église romaine, par un coutelier, qui ne

savait ni lire ni écrire, mais qui se mêlait de conversions, comme elle; ensuite, elle les adressa à un confesseur très-accommodant. Les deux néophytes tirèrent au sort pour décider lequel des deux se confesserait le premier? Ce fut Chavagnac. Il s'accusa de péchés si énormes, que le prêtre en fut effrayé; la confession de Chatillon était encore plus monstrueuse, car ils avaient imaginé d'échapper au sacrifice que Marion exigeait d'eux, en mettant des obstacles invincibles à leur absolution; mais le confesseur avait promis de les convertir bon gré mal gré, et il leur donna l'absolution, si bien qu'ils furent forcés d'abjurer, en présence de leur ancienne maîtresse, qui devait être la récompense de leur étrange conversion. « Après quoi, ajoute le comte de Chavagnac, Marion de Lorme les ramena chez elle et leur tint parole avec tout l'honneur qu'on peut avoir dans un cas pareil. » Le comte de Chavagnac, qui a peut-être employé la plume de Sandras de Courtilz pour la rédaction de ses Mémoires, où l'on sent encore le fumet de la Gascogne, fait un grand éloge de Marion de Lorme et remarque, à l'occasion de cette histoire, assez peu édifiante, que « le seigneur se sert de toutes sortes de moyens pour nous ramener à lui. »

Marion avait autre chose à faire, qu'à convertir des protestants; elle n'y eût pas suffi, si elle s'était entièrement adonnée à des conversions de cette espèce. Il est permis de supposer qu'elle avait fait abjurer M. de Châtillon, un de ses amants les plus privilégiés, pour ne pas être séparé de lui dans l'autre monde; c'était là une de ses idées de bonne chrétienne. « Elle avouoit, dit Tallemant des Réaux, qu'elle avoit eu inclination pour sept ou huit hommes et non davantage : Des Barreaux fut le premier; Rouville après (il n'est pas pourtant trop beau ; ce fut pour elle, qu'il se battit contre La Ferté-Senecterre); Miossens, à qui elle écrivit par une fantaisie qui lui prit de coucher avec lui; Arnauld,

M. le Grand (Cinq-Mars), M. de Châtillon et M. de Brissac. » Des autres, il n'en était plus question, dès qu'elle avait rempli les conditions d'un marché : « Elle ne prenoit point d'argent, dit Tallemant, rien que des jupes; le plus souvent, on convenoit de tant de marcs de vaisselle d'argent. » Son aventure avec le cardinal de Richelieu montre assez qu'elle n'était nullement intéressée, car elle avait négligé de fixer d'avance un prix à ses complaisances. Le cardinal fut peut-être le premier à se repentir de sa ladrerie, que Marion lui avait fait sentir avec tant de dédain. Le comte de Chavagnac affirme, dans ses mémoires, que Marion de Lorme était devenue la favorite et en même temps l'entremetteuse du cardinal, qui la chargea, un jour, d'offrir pour lui 50,000 écus à Ninon de Lenclos, qui les refusa en disant : « C'est trop, quand on aime; ce n'est point assez, quand on n'aime pas. » Marion fit sans doute, ce jour-là, un retour amer sur les cent pistoles, qu'elle avait jetées à la figure du valet de chambre de Richelieu. Cette circonstance expliquerait une phrase, que Tallemant n'a pas écrite sans motif : « Elle étoit un peu jalouse de Ninon. » Il paraîtrait, en effet, que le cardinal fut, un moment, très-amoureux de Marion, ainsi que le dit Conrart, dans une lettre sans date, imprimée parmi celles qu'il a publiées en 1655 : « Est-il bien vrai, ce qu'on m'a voulu persuader, que notre grand Pan est devenu amoureux de *** (c'est Marion de Lorme), lui qui est les yeux de son prince, qui veille incessamment pour le salut de l'État et qui gouverne le destin et la fortune de l'Europe? Est-il possible que celui qui doit regarder à tout, ne regarde plus que Leucothoé, et qu'il arrête sur un beau visage des yeux qui doivent le service à tout le monde et qui sont destinés à convertir l'Univers?

..... Quique omnia cernere debes,
Leucothoen spectas et virgine figis in unâ,
Quos mundo debes oculos.

« Ne vous trompez pas, monsieur, à ce mot *virgine?* Le nom de *vierge* se donne quelquefois à une femme, témoin Pasiphaé pour qui Virgile emploie ces termes : *Ah! virgo infelix,* etc., encore qu'elle eût un mari et un amant, de plus, qui étoit un des plus beaux taureaux de l'île de Crète. Mais, monsieur, nos philosophes diront-ils encore que la passion, dont nous parlons, est la maladie des âmes oisives, après avoir vu que celle-ci, qui est si noblement occupée, a encore du loisir de reste pour faire une galanterie? Nous aurons le divertissement de considérer comment s'accordera la plus impérieuse des passions, avec le plus impérieux de tous les esprits. Pour moi, quoi qu'en disent les spéculatifs, je crois que ce grand ministre fera un esclave de sa maîtresse et qu'il la fera servir à son intérêt et à son ambition. » Cette lettre curieuse, dans laquelle Conrart fait une allusion maligne aux amours de Marion avec Cinq-Mars, en parlant de Pasiphaé et de son amant quadrupède, circula de ruelle en ruelle à l'époque où elle fut écrite, et tous ceux qui la virent, reconnurent le *grand Pan* aussi bien que *Leucothoé.* Il ne faudrait pas en conclure, comme le suppose Dreux du Radier (*Récréations historiques,* t. I, p. 61), que la mort tragique de Cinq-Mars ne serait que la conséquence d'une rivalité amoureuse entre lui et le cardinal, au sujet de Marion de Lorme.

Cette *nymphe,* comme l'appelle le chevalier de Grammont, avait toujours, outre ses amants de cœur, une foule d'adorateurs qui attendaient leur heure et qui composaient sa cour. Le savant humaniste Claude Quillet, auteur du fameux poème latin de la *Callipédie*, était aussi « fort familier avec elle, » dit Tallemant, quoique ce fût « un vilain petit homme couperosé. » Il eut plus d'une fois la faveur de la voir nue, puisqu'il publiait partout « que c'étoit le plus beau corps qu'on pût voir, » et il entrait, à ce sujet, dans des détails minutieux, que les éditeurs des *Historiettes* de

Tallemant des Réaux n'ont point osé mettre au jour. Il disait souvent à Marion : « Comme il vous vient des visions en débauche de manger des ordures, de même il vous pourra venir quelque envie en ma faveur. » Marion n'en faisait que rire, mais elle lui permettait de prendre par les yeux tous les plaisirs qu'elle pouvait lui donner, et même quelquefois elle souffrait qu'il portât sa bouche sur les objets de son admiration. Marion, qui occupait un splendide appartement à la place Royale, selon un passage des *Mémoires de Grammont;* sur le boulevard, au coin de la rue des Tournelles, suivant la tradition; faisait beaucoup de dépense et recevait chez elle toute la jeunesse de la cour. « Comme on vivait avec elle avec respect! » s'écrie Tallemant des Réaux, qui s'indignait de ce respect qu'il avait peine à concilier avec la conduite de la dame. C'était seulement ce qu'on appelait la belle galanterie, et Marion, que Tallemant juge très-injustement sous les rapports de l'intelligence, ne pouvait être que spirituelle, aimable et sachant le monde mieux que les plus grandes dames; car elle vivait au milieu des hommes les plus considérables par leur naissance, leur rang, leur fortune et leur esprit; n'eût-ce été que pour rivaliser avec Ninon de Lenclos, elle attirait autour d'elle les poètes, les savants, les écrivains, qui avaient de la réputation dans la société des Précieuses. Saint-Évremond était son admirateur-confident, depuis qu'il l'avait rencontrée aux eaux de Bourbon; il en parle, dans une de ses lettres à la duchesse de Mazarin :

Passons à Marion, chef-d'œuvre de beauté
Le plus grand, après vous, qui ait jamais été;
Je prenois mes eaux avec elle,
Et souvent je passois le soir
A l'ouïr chanter, à la voir;
Enfin, je la trouvois si belle,
Que, sans égard au médecin,
Il m'en souvenoit au matin.

Toute la famille des Arnauld ne rougissait pas de fréquenter la *ruelle* de cette belle personne, qui avait tant de penchant pour les beaux esprits. « Nous passâmes par Bayes, maison de Mme de l'Orme, dit l'abbé Arnauld dans ses *Mémoires* (collection Petitot, deuxième série, t. XXXIV), où nous nous arrêtâmes un jour, en fort bonne compagnie dont la célèbre Marion de l'Orme n'étoit pas ce qu'il y avoit de moins agréable. » Il est vrai que l'un des frères Arnauld, Pierre Arnauld de Corbeville, qui fut mestre de camp général des Carabins, avait sa place à la table et au lit de Marion. « Après Des Barreaux, rapporte Tallemant, ce fut le galant de Marion de Lorme. On conte que, comme il étoit rêveur et qu'il lui arrivoit souvent de dire les choses sans savoir pourquoi et même sans les vouloir dire, un jour, quoiqu'il n'eût aucun soupçon d'elle, il lui dit : « Qui est-ce qui est sorti de céans à deux heures après minuit? » Il ne savoit pas pourquoi il disoit cela. Marion se troubla à cette question, elle crut avoir été trahie, et il se trouva que Cinq-Mars, depuis M. le Grand, qui commençoit alors à faire galanterie avec elle, en étoit sorti effectivement à deux heures. »

Le chevalier de Grammont, qui, sans avoir fait ni vers ni prose, tenait si bien sa place à la tête des beaux-esprits de ce temps-là, avait connu particulièrement Marion de Lorme. Le charmant souvenir qu'elle lui avait laissé, cette enchanteresse, revenait souvent dans le récit qu'il faisait de ses aventures galantes, à la cour d'Angleterre, dix ou quinze ans après la mort de Marion : « La créature en France qui avoit le plus de charmes, disoit-il aux dames et aux demoiselles qui l'écoutoient avec curiosité, c'étoit celle-là. Quoiqu'elle eût de l'esprit comme les anges, elle étoit capricieuse comme un diable. » Un jour, Marion lui avait donné rendez-vous, puis elle s'était avisée de le lui ôter, en écrivant « le plus joli billet du monde, tout rempli

désespoir où elle étoit d'un mal de tête qui l'obligeoit à garder le lit. » Ce mal de tête, si subit et si malencontreux, parut suspect au chevalier de Grammont, qui mit aussitôt tous ses *grisons* en campagne pour découvrir quel pouvait être son heureux rival. Il sut bientôt que, nonobstant le mal de tête qui privait Marion du plaisir de le voir jusqu'au lendemain, le duc de Brissac devait passer la soirée avec elle. La nuit venue, il monte à cheval, pour se rendre à la place Royale; il fait le guet à la porte de la maison où demeurait cette *princesse*, il voit venir un homme à pied, qui se cache le visage dans son manteau; il a reconnu le duc de Brissac; il s'approche de lui brusquement : « Brissac, lui dit-il, mon ami, il faut que tu me fasses un plaisir de la dernière importance? J'ai un rendez-vous, pour la première fois, chez une personne, à quatre pas d'ici; comme ce n'est que pour prendre des mesures, je n'y serai pas longtemps, prête-moi ton manteau, si tu m'aimes, et promène un peu mon cheval, en attendant mon retour. Surtout, ne t'éloignes pas d'ici? » Il prit le manteau de Brissac, sans attendre sa réponse, et Brissac prit la bride du cheval. Le chevalier se coule « par-dessous les arcades » jusqu'à la porte de la *nymphe;* il frappe, on ouvre aussitôt; il monte, il entre, toujours enveloppé du manteau de Brissac, devant lequel toutes les portes s'ouvrent; il va droit à la chambre de la demoiselle; il la trouve « sur un lit de repos dans le déshabillé le plus galant et le plus agréable du monde; jamais elle n'avoit été si belle ni si surprise. »

« —Qu'est-ce, ma belle? lui dit-il en la voyant tout interdite. Il me paroît que voilà une petite migraine bien parée; le mal de tête est apparemment passé? — Point du tout, reprit-elle, je n'en puis plus, et vous me ferez plaisir de vous en aller et de me laisser mettre au lit. — Pour vous laisser mettre au lit, oui, dit-il en riant; mais, pour m'en aller, non, ma petite infante. Le chevalier de Grammont

n'est pas un sot. On ne se pare pas avec tant de soin, pour rien. — Vous verrez pourtant que c'est pour rien, repartit-elle ; car assurément, il n'en sera pas autre chose pour vous. — Quoi! après m'avoir promis un rendez-vous?..... — Eh bien! interrompit-elle en colère, quand je vous en aurois promis cinquante; c'est à moi de les tenir, si je veux, et à vous, de vous en passer, si je ne veux pas! — Mademoiselle, reprit froidement le chevalier, ne le prenons pas, s'il vous plaît, sur ce ton; je sais ce qui vous inquiète. Vous avez peur que Brissac ne me trouve avec vous; mais ayez sur cela l'esprit en repos. Je l'ai rencontré près de chez vous, et Dieu merci, j'ai mis bon ordre qu'il ne vous rende pas si tôt visite. » Marion, à l'air tragique dont Grammont prononça ces paroles, crut qu'un duel avait eu lieu entre les deux rivaux, et que Brissac en était au moins pour un bon coup d'épée; elle se troubla : « Que voulez-vous donc dire du duc de Brissac? demanda-t-elle avec émotion. — Je veux dire, reprit-il gaîment, qu'il est au bout de la rue qui promène mon cheval, et si vous ne voulez pas m'en croire, vous n'avez qu'à y envoyer un de vos gens, ou voir son manteau que je viens de laisser dans votre antichambre. » Marion éclata de rire : « Mon cher chevalier! s'écria-t-elle en lui jetant les bras autour du cou, je n'y saurois plus tenir, tu es trop aimable et trop extraordinaire pour ne te pas tout pardonner. » Elle se fit conter toute l'histoire, et elle pensa en mourir de rire; ils se séparèrent *fort bons amis,* et elle assura au chevalier, que « son rival n'avoit qu'à promener des chevaux, tant qu'il lui plairoit; qu'il ne mettroit, de la nuit, le pied chez elle. » Cette plaisante anecdote, qu'Hamilton raconte avec toute la finesse et le bon goût qu'il prête au chevalier de Grammont, nous fait bien connaître le caractère de Marion de Lorme, capricieuse, ardente, passionnée, et nous initie en même temps aux mystères de sa chambre à coucher.

Le chevalier de Grammont, le duc de Brissac lui-même, et Saint-Évremond et Arnauld de Corbeville, ceux qu'elle aimait enfin pour son propre compte, ne pouvaient que lui faire des présents pour sa toilette; ils n'étaient point assez riches pour subvenir à ses grandes dépenses, car non-seulement elle jetait l'argent par les fenêtres et elle n'y regardait pas (« les gants ne lui duroient que trois heures! » dit Tallemant), mais encore elle *défrayoit* tous ses parents, qui étaient bien reçus partout à cause d'elle. Il est vrai que, pour payer les dettes de son frère Baye, qui s'était fait mettre en prison par ses créanciers, elle ne puisa pas dans sa bourse ni dans celle de ses courtisans; elle alla tout bonnement solliciter le président de Mesmes, qui, émerveillé de sa beauté et de sa grâce, lui dit : « Eh! mademoiselle, se peut-il que j'aie vécu jusqu'à cette heure sans vous avoir vue? » Tallemant ajoute, peut-être par pure médisance : « Il la conduisit jusques à la porte de la rue, la mit en carrosse et fit son affaire dès le jour même. Regardez ce que c'est : une autre en faisant ce qu'elle faisoit auroit déshonoré sa famille; cependant, comme on vivoit avec elle avec respect! » Marion, qui ne gagnait que des jupes et des pièces d'argenterie avec les beaux gentilshommes et les beaux-esprits, était obligée de recourir aux financiers et à de riches vieillards pour soutenir le train de princesse qu'elle menait. Le surintendant des finances, Michel Particelli, seigneur d'Émery, ne la laissait pas manquer d'argent. Ce gros garçon, que le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, a stigmatisé en le déclarant « l'esprit le plus corrompu de son siècle, » n'était pourtant pas fort libéral, même avec ses maîtresses, « et Marion, dit Tallemant, ne subsistoit que des affaires qu'il lui faisoit faire. » Il lui avait donné, néanmoins, un collier de perles du plus grand prix; elle fut obligée de le mettre en gage pour les besoins de sa maison, qui était montée sur un si grand pied, que ses magnificences en parures et en équipage l'avaient fait sur-

nommer *madame la surintendante* (Voy. les *Récréations historiques* de Dreux du Radier, t. I, p. 72). Elle était un peu honteuse d'accorder ses faveurs à ce lourd et épais financier, qui en tirait vanité et qui avait grand soin de faire savoir à tout le monde qu'il n'était pas le moins favorisé de tous les amants de Marion ; elle disait, pour s'excuser de cette humiliante condition, que « ce gros homme étoit d'agréable entretien, qu'il étoit propre et qu'il faisoit bien la chosette. » (Voy. l'*Historiette de Marion,* dans Tallemant des Réaux.) Le surintendant des finances, quoique assez parcimonieux dans ses générosités, passait pour entretenir cette belle courtisane ; mais il ne lui donnait pas la moitié des sommes qu'elle dépensait.

Sur la fin de sa vie, elle s'était endettée, et d'Émery la laissait dans la gêne. Son collier étant toujours en gage, un nommé Housset, trésorier des parties casuelles, le retira des mains du prêteur, avec l'intention de le rendre à Marion, car il était amoureux d'elle ; mais, après réflexion faite, il ne se crut pas en état de payer sa folie, et il s'éloigna de la belle, en gardant le collier. Marion, dans ses nécessités, ne regardait pas d'où lui venait l'argent. « Chevry était son pis aller, dit Tallemant, quand elle n'avoit personne. » Ce Chevry (Charles Duret), était contrôleur-général des finances et président des comptes ; il ne lésinait pas comme d'Émery ; mais il était bien vieux, puisqu'il avait commencé sa fortune sous Henri IV. Marion cherchait un financier ou un riche seigneur, à barbe grise ou blanche, qui eût réparé le désordre de ses affaires. Le premier président de la cour des aides, Amelot, *était après à traiter avec elle,* quand elle mourut. Peu de temps auparavant, La Ferté de Senecterre, maréchal de France, avait voulu l'emmener en Lorraine, pour la délivrer de ses créanciers ; mais elle reprit sa parole, en apprenant que ce gentilhomme libertin l'aurait mise dans un sérail, où elle eût perdu tout son prestige. Elle voyait dé-

cliner ce prestige, au moment où la mort vint la frapper presque subitement. Elle n'avait pas quarante-cinq ans, comme l'ont dit plusieurs écrivains du dix-septième siècle, mais seulement trente-neuf ans, comme le dit très-positivement Tallemant des Réaux, en ajoutant qu'elle était alors « aussi belle que jamais. » Ses fréquentes grossesses n'avaient point altéré cette beauté, qu'elle aurait conservée jusqu'à soixante ans, si elle eût vécu. Ce fut une de ces grossesses qui la tua. Elle avait pris une forte dose d'antimoine, pour se faire avorter, suivant son habitude, et elle fut victime de sa coupable imprudence. La maladie ne dura que deux ou trois jours, et pendant ces trois jours, Marion se confessa dix fois : « elle avoit toujours quelque chose de nouveau à dire, » ajoute Tallemant. On comprend qu'elle avait fort à faire pour débrouiller tous les péchés de sa vie galante et scandaleuse. Elle expira enfin au mois de juin 1650. « On la vit morte durant vingt-quatre heures, sur son lit, avec une couronne de pucelle. » Le curé qui l'avait assistée à ses derniers moments et qui ne lui avait pas refusé l'absolution, dit hautement que ce couronnement était ridicule, et fit procéder à l'inhumation de la défunte, qu'on venait voir, de tous les coins de Paris, comme si c'eût été une sainte. Loret, qui avait entrepris, depuis le 4 mai de cette année-là, une gazette en vers, paraissant toutes les semaines sous le titre de *Muse Historique* (Paris, Ch. Chenault, 1656, in-4°), annonça la mort de Marion, dans la lettre du 30 juin adressée, comme les autres, à la duchesse de Longueville :

La pauvre Marion de Lorme,
De si rare et plaisante forme,
A laissé ravir au tombeau
Son corps si charmant et si beau.
Quand la Mort, avec sa faucille,
Assassine une belle fille,
J'en ay toujours de la douleur
Et tiens cela pour grand malheur.

On oublia bientôt la fin édifiante de Marion de Lorme ; on ne se souvint que de ses galanteries, et son ami Saint-Évremond lui fit une épitaphe tout épicurienne dans des stances, où il nous représente l'ombre de la belle, encore tourmentée par des désirs amoureux. Ces stances alambiquées ont un véritable intérêt pour nous, en ce qu'elles caractérisent la manière dont *Philis* avait exercé son état de courtisane, et les souvenirs qu'elle laissait dans la mémoire de ses amis :

Philis n'est plus : tous ses appas,
Aussi bien que toutes nos larmes,
Contre la rigueur du trépas
Ont été d'inutiles armes.

Ici les Amours sont en deuil,
Et la Volupté désolée
Cherche, à l'entour de son cercueil,
Où son âme s'en est allée.

On l'entend gémir quelquefois
Comme une misérable amante,
Qui, du triste accent de sa voix,
Se plaint du mal qui la tourmente.

En des lieux inconnus au jour,
Loin du soleil qui nous éclaire,
Les seules peines de l'amour
Font sa douleur et sa misère.

Bien loin de ces grands criminels
Dont le sort est si déplorable,
Bien loin de ces feux éternels
Dont le ciel punit un coupable ;

Philis n'a pour toute rigueur
Que le supplice de sa flâme,

Et rien qu'une triste langueur
Ne consume cette belle âme :

Tantôt elle veut retenir
L'image des choses passées,
Et le plus tendre souvenir
Entretient ses molles pensées ;

Tantôt, excitant ses désirs,
Son âme encor voluptueuse,
Qui soupire après les plaisirs,
S'attache à quelque ombre amoureuse ;

Dans ses inutiles desseins,
Elle va chercher une bouche ;
Elle pense trouver des mains,
Et ne trouve rien qui la touche.

L'esprit veut imiter le corps,
Et, parmi ces faux exercices,
Les désirs qui sont ses efforts
Aspirent aux mêmes délices.

Cependant il aime toujours ;
Son soin est de se satisfaire,
Et la vigueur de ses amours,
De vouloir et de ne rien faire !

Quoique des milliers de curieux eussent vu Marion de Lorme, exposée sur son lit de parade, avec sa couronne de pucelle sur la tête, le bruit se répandit dans le peuple, que l'illustre courtisane était encore vivante et qu'elle avait simulé sa mort, pour échapper à ses créanciers. Cette absurde supposition trouva des gens crédules qui l'acceptèrent comme un fait certain. On racontait que Marion, de concert avec ses amis, avait fait enterrer une bûche à sa place, pendant qu'elle quittait la France avec tout l'argent comptant qu'elle avait pu réaliser. Suivant ce conte, qui

n'avait pas même une apparence de probabilité, elle était allée se fixer en Angleterre sous un faux nom, et là, elle avait épousé un riche lord, qui la laissa veuve, au bout de quelques années, avec une fortune immense. Une pareille fable mise en circulation, chacun se plut à la broder de nouveaux enjolivements qui ne la rendirent pas moins invraisemblable; loin de là, on poussa le merveilleux à ce point, que Marion de Lorme fut représentée comme s'étant survécu, pour ainsi dire, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. On disait qu'elle était revenue en France, pour y contracter un second mariage, et qu'elle était morte enfin plus que centenaire. Toutes ces histoires furent recueillies et racontées très-sérieusement par Benjamin de la Borde, premier valet de chambre du roi, dans la *Lettre de Marion de Lorme aux auteurs du Journal de Paris*, en 1780. D'après le récit que Benjamin de Laborde attribue à son héroïne centenaire, Marion de Lorme, veuve du lord anglais et revenant en France, aurait été attaquée par des voleurs sur la route de Paris et serait devenue la concubine du chef de ces voleurs; devenue veuve et libre une seconde fois, on la voit, dans le roman de M. de Laborde, épouser un procureur fiscal de Franche-Comté, nommé Lebrun; rentrer à Paris, en 1682; habiter le Marais, non loin de son ancienne demeure, y vivre dans la pauvreté et y mourir en 1741, âgée de cent trente-quatre ans. A l'appui de cette plaisanterie, Benjamin de Laborde produisait un extrait mortuaire, tiré des registres de la paroisse de Saint-Paul, dans lequel il n'était pas question de Marion de Lorme, mais de Marie-Anne Oudette Grappin, veuve en troisièmes noces de Lebrun, native de Giez en Franche-Comté, et morte à Paris, le 5 janvier 1741, âgée de cent trente-quatre ans. Cette pauvre Marion, au dire de son biographe, avait rencontré, en 1682, sa rivale Ninon de Lenclos, aussi vieille et moins décrépite qu'elle, mais elle ne s'était pas fait reconnaître,

pour n'avoir point à rougir des ravages que le temps avait causés à sa beauté : comme Laïs, elle n'osait plus se regarder dans un miroir. Indigente et délaissée, elle se souvenait sans doute, en soupirant, qu'à l'époque où elle avait eu la bizarre idée de se faire passer pour défunte, elle possédait encore pour vingt-cinq mille écus de hardes, comme l'assure Tallemant des Réaux. Mais nous aimons mieux croire que Marion était réellement morte en 1650, et que les aventures extraordinaires qu'on lui attribua depuis, ne furent qu'un roman imaginé peut-être par Ninon de Lenclos et répété par les bonnes langues de sa coterie.

CHAPITRE II.

Sommaire. — Ninon de Lenclos, courtisane grecque du dix-septième siècle. — Parallèle entre Ninon et Marion. — Enfance de Mlle de Lenclos. — Son éducation. — Son portrait. — Ses premiers amants : le cardinal de Richelieu, Saint-Étienne, Raray. — Ce qu'il faut penser de son désintéressement. — Ses *tenants :* le président Coulon et le comte d'Aubijoux. — Étymologie de *Ninon.* — Son système amoureux. — Son voyage à Lyon. — Villars *Orondate* et Perrachon. — Les *payeurs,* les *martyrs* et les *favoris.* — Les soupers et les concerts de Ninon. — Vers de Saint-Évremond. — La *gardeuse de cassette.* — Ninon et Mme Paget. — La philosophie d'Épicure. — Liste des amis et amants. — Chapelle congédié, et ses chansons. — Vers d'un savant hollandais. — Autres payeurs : Rambouillet, Fourreau et Moreau. — Les amants et les *caprices.* — Miossens et le comte de Châtillon. — Le chevalier de Méré et ses épîtres. — Aventure de M. de Navailles. — Le *brillant* des yeux de Ninon. — Cabale contre elle. — La lettre de cachet. — Ninon aux Madelonnettes. — Elle devient plus sage. — Sa chambre jaune. — Le billet de la Châtre. — Villarceaux. — Ses enfants. — Ses derniers amants. — Sa réhabilitation. — Sa mort.

Ninon de Lenclos, plutôt encore que Marion de Lorme, sa contemporaine et sa rivale, fut une véritable courtisane grecque au milieu de la société française du dix-septième siècle. L'amie de Saint-Évremond et de Mme Scarron eût renouvelé en France la brillante époque des courtisanes d'Athènes, si cette Aspasie moderne avait trouvé autour d'elle une vingtaine de femmes belles et spirituelles, écoutant ses leçons, suivant son exemple et la reconnaissant pour leur reine; mais, chose étrange! Ninon, entourée d'une espèce de culte par les hommes les plus considérables et les plus distingués, ne rencontra que malveillance et

dédains, de la part de son sexe, et n'eut pas à former une seule élève digne d'elle. Quelques femmes supérieures, qui bravèrent assez le préjugé pour la voir et pour l'estimer à cause de son esprit charmant et de son excellent cœur, eurent seulement le courage de jeter un voile sur ses mœurs et de pardonner à ce qu'on nommait ses *caprices*, en faveur de l'*honnêteté*, qui en tempérait le scandale. On s'accoutuma ainsi à permettre à M^lle^ de Lenclos bien des irrégularités de conduite, bien des audaces de libertinage, qui eussent déshonoré toute autre qu'elle. D'ailleurs, à sa folle et prodigue jeunesse succéda une maturité pleine de bon sens et de bon goût, pendant laquelle la courtisane disparut par degrés pour faire place à la philosophe. Ninon eut encore la gloire de prolonger, plus que toutes les femmes peut-être, le règne de la beauté et l'âge des amours : elle aima et fut aimée au-delà de quatre-vingts ans.

Ninon et Marion caractérisent d'une manière remarquable les deux types les plus saillants de la grande courtisane ; Dreux du Radier a fait entre elles un ingénieux parallèle, qui met en relief leurs qualités et leurs défauts réciproques. Ce parallèle nous intéresse surtout à ce point de vue, qu'il nous montre ce que les courtisanes françaises auraient été, si la mode du siècle ne les avait changées en Précieuses : « Le génie de Ninon étoit ferme, étendu, élevé, noble, celui d'un vrai philosophe ; Marion n'étoit que vive, spirituelle, amusante. L'une s'étoit fait un système et raisonnoit jusque dans les bras de la volupté; l'autre donnoit tout au tempérament. L'esprit dans Ninon guidoit le sentiment ; le sentiment chez Marion étoit le guide de l'esprit ; on étoit séduit par les charmes de Marion, mais on pouvoit s'en dégager par la réflexion; plus on réfléchissoit sur le mérite de Ninon, moins on étoit disposé à la quitter. Les infidélités de Marion chagrinoient ses amants et les écartoient ; Ninon étoit infidèle avec tant de raisonnement, qu'on se vouloit du mal de l'en blâmer. On

ne se fût point attaché à Marion, si elle n'eût pas été belle ; c'étoit son premier mérite. Ce n'étoit que le second de Ninon, et, sans beauté, elle se fût fait une cour et des adorateurs ; on oublioit presque ses charmes, en faveur de son esprit, de son caractère et de ses entretiens ; mais avec Marion on ne voyoit qu'une créature toute charmante, qui avoit de l'esprit et de l'enjouement, parce qu'elle étoit belle. Un homme sage, sans passion, pouvoit aimer Ninon : il suffisoit de penser, auprès d'elle, pour lui rendre hommage ; mais on n'aimoit Marion, que parce qu'on étoit jeune et qu'on oublioit et sagesse et philosophie avec elle. La nature sembloit s'être épuisée pour la figure de Marion de Lorme ; ce n'étoit que la moitié des dons qu'elle avoit accordés à Ninon ; les plus précieux étoient ceux du caractère et de l'esprit. Ajoutons, pour dernier coup de pinceau à leur portrait, que l'une étoit, à la conduite près qu'on exige du sexe, telle qu'on voudroit que fussent toutes les femmes, et l'autre, ce qu'elles sont ordinairement, lorsqu'elles sont aimables et coquettes. » (Voy. *Récréations Historiques*, t. I, p. 77 et suiv.) Ces deux portraits, si finement touchés, en dépit de ce que le style de l'auteur peut laisser à désirer sous le rapport de l'élégance et de la justesse d'expression, nous font connaître et apprécier Marion et Ninon, beaucoup mieux que toutes les biographies romanesques qui ont été composées sur leur compte et qui nous les représentent sous les plus fausses couleurs. Dreux du Radier, en les peignant d'après le témoignage de leurs admirateurs, s'est souvenu, sans doute, d'Aspasie et de Léontium.

Anne de Lenclos, née à Paris, le 15 mai 1616, était fille d'un bon gentilhomme de Touraine, qui n'avait pas de fortune, quoiqu'il eût épousé une demoiselle de Raconis, dont la famille possédait du bien dans l'Orléanais. Ce gentilhomme fut attaché à la maison d'Elbeuf, et comme il jouait du luth à merveille, on a cru que c'était sa profession ; mais

il n'avait pas d'autre profession que d'être un brave officier, et il se vit obligé de sortir de France, après son duel avec le baron de Chabans, qu'il avait tué d'un coup d'épée au moment où son adversaire se mettait en garde. Il avait eu le temps de s'occuper de l'éducation de sa fille; non-seulement il lui apprit à jouer du luth avec autant de perfection qu'il en jouait lui-même, mais il lui avait fait lire les meilleurs écrivains, et principalement Montaigne et Charron, qui furent aussi les maîtres de sa jeune élève. M. de Lenclos avait toujours été un philosophe épicurien, qui, en fait de principes de morale, se piquait uniquement d'avoir de la probité; voilà pourquoi il travailla surtout, comme il le disait, à faire de sa fille un honnête homme. Le discours qu'il lui tint avant de mourir, devait avoir une grave influence sur la vie de cette belle philosophe : «Approchez, Ninon, lui dit-il; vous voyez que tout ce qui me reste en ce moment est un souvenir fâcheux des plaisirs qui me quittent. Leur possession n'a pas été de longue durée, et c'est la seule chose dont je puis me plaindre à la nature. Mais hélas! que mes regrets sont inutiles! Vous qui avez à me survivre, profitez d'un temps précieux, et ne devenez jamais scrupuleuse sur le nombre, sinon sur le choix des plaisirs.» Ces paroles un peu légères, qui ne rappellent pas trop celles de Socrate mourant, appartiennent probablement à l'historien qui les a rapportées le premier; mais il faut remarquer, néanmoins, qu'elles n'invitaient pas Ninon à se livrer à la Prostitution, proprement dite, puisqu'elles lui faisaient un devoir d'être scrupuleuse seulement sur le choix des plaisirs. C'était bien la théorie des courtisanes grecques. M^lle^ de Lenclos avait reçu de meilleurs conseils, du côté de sa mère, qui la menait tous les jours à l'église; mais elle n'y allait que pour relire et méditer les *Essais* de Montaigne sous les yeux mêmes de M^me^ de Lenclos, sans que celle-ci soupçonnât quel pouvait être ce livre d'heures, que

sa fille ne se lassait pas de dévorer des yeux, au lieu d'écouter le sermon. Pendant l'exil de M. de Lenclos, l'enfant était devenue *grandette;* elle avait quatorze ans environ, lorsqu'il obtint la permission de rentrer en France; il mourut l'année suivante, et M^lle^ de Lenclos resta seule avec sa mère qui voulait la marier, toute jeune qu'elle fût, pour la sauver d'elle-même, mais qui ne réussit pas dans une entreprise à laquelle la partie intéressée se prêtait de très-mauvaise grâce. Le mariage n'était pas la vocation de l'écolière de Montaigne.

Tallemant des Réaux assure que M^lle^ de Lenclos « n'eut jamais beaucoup de beauté; mais elle avoit dès lors, dit-il, beaucoup d'agréments, et comme elle avoit l'esprit vif, jouoit bien du luth et dansoit admirablement, surtout la sarabande, les dames du voisinage (c'étoit au Marais) l'avoient souvent avec elles. » Il faut supposer, cependant, que les *agréments* de cette nouvelle Aspasie, qui n'a pas eu moins d'amants que la première, eurent autant de prestige et de pouvoir, que les beautés les plus parfaites et les plus incontestables. Nous pensons donc que Walckenaer avait devant lui un bon portrait, d'après nature, lorsqu'il a crayonné, dans ses *Mémoires touchant la vie et les écrits de M^me^ de Sévigné,* cette délicieuse figure qui semble s'être reflétée dans l'imagination d'un amant : « Sa taille était grande et bien prise; toutes les parties de son corps, dans des proportions parfaites : la jambe fine, la main petite et potelée; les bras, le cou et la gorge, admirables par leur contour gracieux; la peau blanche, le teint légèrement coloré. Elle avait cette sorte d'embonpoint modéré, qui annonce une santé ferme et constante. Sa tête présentait un ovale régulier; ses cheveux étaient châtain-brun; ses sourcils noirs, bien séparés et bien arqués; ses yeux, grands et noirs, ombragés par de longues paupières qui en tempéraient l'éclat. Son nez et son menton, bien modelés, étaient

dans une harmonie parfaite avec le reste de ses traits ; ses lèvres vermeilles, un peu saillantes et relevées vers les coins, et ses dents, du plus bel émail, rangées avec une régularité remarquable, donnaient à sa bouche et à son sourire un attrait inexprimable. Sa physionomie était à la fois ouverte, fine, tendre et animée. Quand rien ne l'affectait, et dans l'habitude de la vie, elle paraissait froide et indolente ; mais, au moindre objet qui faisait sortir son âme de cet état de repos que la multiplicité de ses émotions semblait lui rendre nécessaire, toute sa personne paraissait transformée ; ses traits se passionnaient, le son de sa voix allait au cœur ; la grâce de ses gestes et de ses poses, l'expression de ses regards, tout en elle charmait les sens et excitait l'ardeur. » Walckenaer cite, pour ses autorités, Tallemant des Réaux, qui, comme nous l'avons vu, ne s'est point amusé à peindre en détail le portrait de Ninon, et Douxmesnil, qui, dans ses *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de Ninon de Lenclos* (Paris, 1751, in-12), n'a fait sans doute qu'un agréable roman ; mais il existe encore plusieurs portraits peints et gravés, qui nous représentent Ninon telle que Walckenaer a cru la voir dans les lettres de M^me^ de Sévigné et de Saint-Évremond. Quant à l'éclat de son esprit, à l'étendue de son instruction, à la noblesse de ses sentiments et à l'élévation de son cœur, tous les écrivains, qui ont parlé d'elle, sont d'accord pour reconnaître et pour admirer des qualités qu'on n'avait pas encore rencontrées chez une courtisane depuis le siècle de Périclès. Aussi, Saint-Évremond, dont l'opinion avait tant de crédit dans le monde des *honnêtes gens*, n'hésita-t-il point à placer ces vers au bas du portrait de sa divinité :

L'indulgente et sage Nature
A formé le cœur de Ninon
De la volupté d'Épicure
Et de la vertu de Caton.

Voltaire, qui fut amené presque enfant chez Ninon alors nonagénaire, et qui put recueillir la tradition, de la bouche même des anciens amis de cette courtisane illustre, dit positivement, « en historiographe exact, que le cardinal de Richelieu eut les premières faveurs de Ninon, qui probablement eut les dernières de ce grand ministre. » Il ajoute : « C'est, je crois, la seule fois que cette fille célèbre se donna sans consulter son goût; elle avoit alors seize à dix-sept ans. Son père étoit un joueur de luth nommé Lenclos; son instrument ne lui fit une grande fortune, mais sa fille y suppléa. Le cardinal de Richelieu lui donna deux mille livres de rentes viagères, qui étoient quelque chose dans ce temps-là. » Tallemant, tout en constatant avec son exactitude habituelle que le cardinal eut aussi son heure dans la vie galante de Ninon, puisque Marion de Lorme fut jalouse d'elle, ne veut pas que cette fille précoce ait attendu l'âge de seize ans pour se donner et non pour se vendre. « Saint-Étienne fut le premier qui lui en conta, dit-il, en homme qui a connu son Saint-Étienne : il avoit de grandes libertés là-dedans. La mère croyoit qu'il épouseroit Ninon, mais enfin ce commerce finit, non, à ce qu'on dit, sans la mettre à mal. Le chevalier de Raray en fut amoureux ensuite. » Segrais, dans ses *Mémoires et Anecdotes*, dit que Saint-Étienne était chargé de porter à Ninon les billets doux du cardinal et qu'il agissait pour son propre compte, en s'acquittant de son rôle de galant ambassadeur. Mais Ninon était gardée à vue par sa mère, qui savait ce dont l'enfant était capable; cette contrainte, en effet, lui était odieuse. Un jour, elle voit passer son chevalier dans la rue, elle descend vite, ouvre la porte cochère et lui parle. Un mendiant s'approche et les importune. Le chevalier avait beau le chasser, ce mendiant revenait toujours. Elle n'avait pas d'argent sur elle, mais elle tenait à la main un mouchoir garni d'une riche dentelle : « Laissez-nous en paix! » dit-elle en

lui donnant ce mouchoir. Il est donc avéré que Ninon avait déjà une expérience consommée quand elle fut poussée par l'orgueil ou la curiosité, nous aimons à le croire, plutôt que par l'intérêt, à mettre au nombre de ses conquêtes le cardinal premier-ministre. Le comte de Chavagnac affirme pourtant dans ses *Mémoires* (Voy. notre chapitre précédent), que Ninon de Lenclos refusa 50,000 écus que le cardinal lui faisait offrir par l'intermédiaire de Marion de Lorme. Le motif que Ninon avait mis en avant pour expliquer son refus, ce fut sa liaison avec un conseiller au Parlement, qu'elle aimait, au dire du comte de Chavagnac. On a prétendu, il est vrai, que Ninon ne conservait jamais deux amants à la fois. Tallemant s'inscrit en faux contre cette assertion, au risque d'ébranler la réputation de désintéressement que la plupart des biographes de Ninon se sont plu à lui faire. Si l'on s'en rapporte à Tallemant, Ninon aurait eu constamment, du moins pendant huit ou neuf ans, deux *tenants* (c'est ainsi que cela se nommait, et cette expression figurée rappelle les tournois de l'ancienne chevalerie) qui subvenaient à toutes ses dépenses, sans empêcher ni entraver ses amours ou ses *caprices*.

Le premier de ces *tenants* était le conseiller au Parlement dont il est question dans les *Mémoires* du comte de Chavagnac. Ce conseiller, appelé Coulon, homme fort riche et fort généreux, avait, dit-on, traité cette affaire honteuse avec la propre mère de M^lle^ de Lenclos. On allait jusqu'à citer l'endroit où le marché s'était conclu. Tallemant des Réaux assure que ce fut à Mesnils-Cornuel, terre qui appartenait sans doute au président Cornuel. « M^me^ Coulon, ajoute Tallemant, qui paroît très-bien informée, découvrit tout le mystère; alors toutes les femmes honnêtes ou soi-disantes, abandonnèrent Ninon et cessèrent de la voir. Coulon leva le masque et l'entretint tout ouvertement; il lui donnoit cinq cents livres par mois, qu'il a, dit-on, continué de lui donner

jusqu'en 1650, huit ou neuf ans durant, quoiqu'il fût arrivé des désordres entre eux. Aubijoux, quelque temps après, fut associé à Coulon, et contribua aussi de son côté. »

Ninon prenait des amants, les quittait et en reprenait d'autres, mais, malgré et à travers tout, « la subvention de Coulon marchoit toujours. » Il faut l'avouer, Ninon, en agissant ainsi, Ninon se mettait au niveau des femmes entretenues, qui commençaient à se multiplier vers cette époque, et qui sortaient la plupart de la noblesse plutôt que de la bourgeoisie; mais elle se relevait elle-même de cette condition humiliante par la fierté et l'indépendance de son caractère, par l'exquise politesse de ses manières, par la délicatesse de ses sentiments et par la distinction de son genre de vie. Elle réunissait autour d'elle et à ses pieds les hommes les plus éminents et les plus illustres; elle avait une véritable cour, qui n'admettait que l'élite de la cour de Saint-Germain; elle se voyait sans cesse environnée d'hommages et d'adorations, comme la reine de la beauté, de la grâce, de l'esprit et du cœur. « C'était la moderne Léontium, dit Walckenaer (*Mémoires sur madame de Sévigné*, t. I, p. 257). Dans sa jeunesse brillante et désordonnée, c'est pour ses nombreux adorateurs la charmante Ninon; mais le plus souvent, et surtout pour M^lle^ de Longueville, pour M^me^ de Sévigné, pour les dames de haut parage, pour le gazetier Loret qui est leur parasite et leur écho (*Muse historique*, liv. II, p. 14), c'est *la Ninon*, la dangereuse Ninon, Ninon la courtisane. » L'histoire a négligé de nous dire comment Anne de Lenclos était devenue *Ninon;* il faut supposer que c'était une transformation familière de son nom de baptême, et que, dans son enfance, ses parents l'avaient appelée ainsi, en changeant *Anne* en *Nanine*, et successivement *Nanine* en *Ninon*, comme on avait fait de *Marie, Marion* de Lorme. Nous avons lu, dans un recueil d'ana, que M^lle^ de Lenclos,

ayant posé cet axiôme, qu'en amour on ne devait dire *ni oui ni non*, l'axiôme avait fourni le sobriquet qui lui était resté, en mémoire de son système amoureux.

Ce système était digne d'avoir été imaginé et professé par une courtisane grecque. « Elle ne considérait l'amour que comme un besoin des sens, auquel la nature n'a attaché le plus vif de tous les plaisirs, que pour nous ôter la volonté de lui résister. Selon elle, ce besoin ne produit en nous qu'un penchant aveugle, qui n'est fondé sur aucun mérite de l'objet aimé, et qui n'engage à aucune reconnaissance. » L'abbé de Châteauneuf, qui a exposé cette théorie galante de Ninon, dans le *Dialogue sur la musique des Anciens*, en avait reçu la confidence, de la bouche même de notre philosophe, qu'il avait beaucoup connue dans sa vieillesse. « Abandonnée à elle-même dès l'âge de quinze ans, ajoute Walckenaer après avoir cité le précieux témoignage de l'abbé de Châteauneuf, son ardente constitution lui fit peut-être de cette licencieuse doctrine une nécessité, et le degré d'intensité avec lequel cette nécessité pesa sur sa vie, explique toute la différence qu'on observe chez elle dans les trois périodes dont nous avons parlé : dans la première, elle fut dominée par ses désirs ; dans la seconde, elle put composer avec eux ; dans la dernière, elle s'en vit entièrement délivrée. » Non pas entièrement, puisqu'elle eut des amants au-delà de sa quatre-vingtième année ; au reste, elle n'eut jamais de scrupule sur le nombre de ses amants, elle ne fut difficile et délicate que sur leur choix : tout ce qui était vulgaire, tout ce qui éloignait de la fine galanterie et de la *belle honnêteté*, ne lui inspirait que du dégoût. Ce fut à la suite d'un voyage qu'elle fit à Lyon en 1648 (elle avait alors trente-deux ans), qu'elle posa les bases de sa philosophie amoureuse : elle avait eu, à Lyon même, l'occasion de la mettre en pratique, car un avocat de cette ville, nommé Perrachon, s'étant épris d'elle, lui demanda pour toute fa-

veur de la voir quelquefois, et lui donna une maison valant huit mille écus; mais « comme après il en prétendit des choses qu'elle ne lui vouloit pas accorder, un beau matin, car elle n'est pas intéressée, elle lui rendit sa donation. » Tallemant des Réaux, qui nous raconte cet épisode du voyage de Lyon, n'était pas parvenu à découvrir la cause de ce voyage, que Ninon attribuait à sa passion pour Villars, surnommé *Orondate* dans le monde des Précieuses, et depuis ambassadeur en Espagne. Elle avait fait la route en poste comme un courrier, déguisée en homme, et elle ne rejoignit pas son Villars qui avait l'air de la fuir. Elle se tint enfermée pendant son séjour à Lyon, et même elle se retira dans un couvent, pour avoir le droit de ne recevoir personne; mais le couvent ne la sauva pas des visites du cardinal de Lyon, qui était *amoureux de sa belle humeur* et qui fit quelques folies pour elle, folies que Tallemant ne caractérise pas. Le bruit se répandit à Paris, qu'elle était allée à Lyon pour s'y faire traiter, en secret, de quelque *incommodité* qu'elle avait prise en courant les aventures. « De retour, elle se met dans la tête de ne s'abandonner absolument qu'à ceux qui lui donneroient dans la vue : elle alloit au devant, le leur disoit, ou le leur écrivoit. » Jusqu'à cette époque, elle avait eu bien des amourettes : « On la servoit par quartiers, dit Tallemant des Réaux. Quand elle étoit lasse, elle leur disoit : « En voilà assez! Cherchez fortune ailleurs. » On distinguait ses amants, en trois classes : « les *payeurs*, dont elle ne se soucioit guère, et qu'elle n'a soufferts que jusqu'à ce qu'elle ait eu de quoi s'en passer; les *martyrs*, et les *favoris*. » Les *martyrs* en étaient ordinairement pour leurs frais; ils attendaient le *caprice* de Ninon, et ils ne le voyaient pas venir; mais ils ne se décourageaient jamais, parce qu'ils la savaient très-capricieuse, et qu'ils avaient du moins avec elle le plaisir des yeux et celui des oreilles. « Elle disoit, un jour, à Rambouillet : « Dites-

» moi? un tel est-il beau? car j'ai grand besoin de ragout. » Elle faisoit cela en honnête personne, car elle n'en prenoit jamais trop et ne se hasardoit que rarement à devenir grosse. » Outre ses *martyrs* et ses *payeurs,* elle avait toujours, pour ses menus-plaisirs, un seul *favori ;* mais elle en changeait souvent. « Durant sa passion, personne ne la voyoit que celui-là ; il alloit bien d'autres gens chez elle, mais ce n'étoit que pour la conversation et quelquefois pour le souper. » Ses plus longues passions duraient trois mois.

Tallemant dit « qu'elle avoit un ordinaire assez raisonnable, » et que « sa maison étoit passablement meublée. » Elle n'avait pas d'autre équipage, que ceux de ses amants et de ses amis : on doit penser qu'elle n'en manquait pas, mais elle se contentait, d'habitude, de sa chaise à porteurs, la chaise *fort propre,* les porteurs en livrée. « Les plus beaux esprits du royaume et la meilleure compagnie, dit Voltaire, se rendoient chez elle; on y soupoit, et, comme elle n'étoit pas riche, elle permettoit que chacun y portât son plat. » Ces espèces de piquenique avaient lieu dans les maisons les plus honorables, et chaque convive du souper envoyait un plat, en sorte que la table était garnie au hasard et présentait un mélange de différentes cuisines. L'esprit de conversation faisait les honneurs de ces charmants repas, qui se prolongeaient quelquefois fort tard. C'était là surtout que Ninon rendait ses oracles, comme une déesse, et dictait ses lois, comme une souveraine. On doit regretter que Saint-Évremond, ou Charleval, ou quelque autre habitué des soupers de Ninon, n'ait pas recueilli religieusement toutes les paroles ingénieuses, fines et enjouées, qui sortaient sans cesse de sa bouche. Avait-elle le matin rompu avec un amant, elle en prenait souvent un nouveau le soir même, et ce dernier ne faisait aucune difficulté de souper à côté de celui qu'il avait remplacé; car Ninon, en renonçant à un

amant, tenait à le conserver comme ami, et tous ces amis, entés sur amants, composaient sa société journalière, « tant cette femme enchanteresse, dit Walckenaer, savait captiver par les charmes de sa conversation, tant elle exerçait de puissance sur tous ceux qui l'approchaient. » Elle disait qu'elle n'avait jamais adressé à Dieu qu'une seule prière : « Mon Dieu ! faites de moi un honnête homme, et n'en faites jamais une honnête femme ! » L'amitié ne lui était pas moins nécessaire que l'amour, et elle s'y adonnait aussi avec passion ; c'est ce que Saint-Évremond a si bien exprimé dans ses jolis vers, qui renferment le portrait moral de Ninon :

Dans vos amours on vous trouvoit légère
En amitié toujours sûre et sincère ;
Pour vos amants les humeurs de Vénus,
Pour vos amis les solides vertus.
Quand les premiers vous nommoient infidèle,
Et qu'asservis encore à votre loi,
Ils reprochoient une flamme nouvelle,
Les autres se louoient de votre bonne foi :

Tantôt, c'étoit le naturel d'Hélène,
Ses appétits comme tous ses appas ;
Tantôt, c'étoit la probité romaine,
C'étoit l'honneur, la règle et le compas.
Dans un couvent, en sœur dépositaire,
Vous auriez bien ménagé quelque affaire,
Et, dans le monde, à garder les dépôts,
On vous eût justement préférée aux dévots.

Ninon était déjà vieille, quand Saint-Évremond lui écrivait de Londres, que « sa probité, particulièrement établie, » lui avait mérité à juste titre le surnom de *la belle gardeuse de cassette*. Ce ne fut qu'en 1661 que Ninon acquit cette grande réputation de probité, qui servit à la réhabiliter dans l'opinion du monde, en effaçant plus tard la tache originelle de courtisane. Son ami, M. de Gourville, se trouvait

gravement compromis dans la disgrâce de Fouquet; il craignit d'être pendu en personne, comme il le fut en effigie, et il résolut de ne pas attendre son jugement. Avant de s'exiler de France, il laissa deux cassettes pleines d'argent, l'une à Mlle de Lenclos, l'autre à un faux dévot. On devait présumer qu'il ne reviendrait pas de son exil; cependant, au bout de dix ans, il fut rappelé par le roi, qui lui pardonna d'avoir été l'ami de Fouquet. Gourville alla voir Ninon; elle lui remit sa cassette intacte et ne voulut pas accepter la moindre part de ce qui s'y trouvait. Quant à l'autre cassette, le dévot ne la restitua point, en s'excusant d'avoir employé ce dépôt à faire des aumônes pour le salut de l'âme de Gourville. Cette aventure fit beaucoup de bruit à la cour, et Ninon se vit, dès lors, estimée à l'égal du plus honnête homme. Sa seule ambition fut ainsi satisfaite.

« Sa philosophie, dit Voltaire, était véritable, ferme, invariable, au-dessus des préjugés et des vaines recherches. » Cette philosophie touchait de si près à l'école d'Épicure, que les ennemis de Ninon l'accusèrent souvent d'athéisme. Elle ne se piquait pas trop de dévotion, en effet, et l'on mangeait gras chez elle en plein carême. Pendant le carême de 1651, on jeta, de sa fenêtre, un os de volaille sur un prêtre de Saint-Sulpice qui passait. Ce prêtre s'en alla se plaindre à son curé; le curé, au bailli de Saint-Germain-des-Prés, car Ninon logeait, à cette époque, sur la paroisse de Saint-Sulpice. Cette dénonciation aurait pu attirer de sérieux désagréments à Ninon, si ses amis ne s'en fussent mêlés pour assoupir l'affaire. Ninon avait été accusée non-seulement de manger de la viande en carême, mais encore d'avoir laissé tuer deux hommes chez elle. Cette seconde accusation, plus ridicule que la première, en aurait fait un procès criminel, si MM. de Candale et de Mortenart ne s'étaient pas pressés de voir le bailli, qui était un fripon, dit Tallemant, et qui promit de ne pas inquiéter la belle. Celle-ci,

tout athée qu'elle pouvait être, n'en allait pas moins au sermon, sans doute pour se montrer et pour se faire remarquer. Il semblerait, pourtant, qu'elle n'était pas très-connue des femmes de qualité, qui l'avaient ainsi au milieu d'elles sans le savoir. Un jour, elle se trouva au sermon, placée auprès de Mme Paget, femme d'un maître des requêtes. Cette dame causa longtemps avec elle, sans soupçonner qui elle était, et fut ravie de cette conversation ; elle se pencha vers son voisin et lui demanda le nom d'une si charmante causeuse : « C'est Mme d'Argencourt, de Bretagne, lui dit Dupin, trésorier des menus-plaisirs du roi ; elle vient plaider ici. — Madame, vous avez donc un procès? reprit Mme Paget, en se tournant du côté Ninon ; je vous y servirai. J'aurais la plus grande joie de solliciter pour une si aimable personne. » Ninon, qui se mordait les lèvres pour ne pas rire, la remercia de ses offres obligeantes ; elle aperçut Bois-Robert, qui la salua de loin très-respectueusement et qu'elle honora d'un signe de tête familier. « D'où connaissez-vous cet homme? demanda Mme Paget. — Mais, madame, je suis sa voisine, répondit Ninon, je loge au faubourg. — Ah ! s'écria la femme du maître des requêtes, je ne lui pardonnerai jamais de nous avoir quittés pour une vilaine. — Ah ! madame, répliqua Ninon avec malice, il ne faut pas croire tout ce qu'on dit; c'est peut-être une honnête fille. On en peut dire autant de vous et de moi ; la médisance n'épargne personne. » Après le sermon, elles se séparèrent avec des politesses et des compliments réciproques. Bois-Robert attendait Mme Paget à la porte de l'église, et il la félicita d'avoir bien causé avec Ninon. Mme Paget était confuse et furieuse, cependant Ninon lui avait paru si gracieuse et si spirituelle dans cette rencontre, qu'elle voulut la revoir et lui parler encore une fois, mais avec connaissance de cause. L'entrevue eut lieu dans le jardin de l'oculiste Thévenin, et cette fois Ninon déploya toutes les séductions de son esprit, pour

se faire pardonner l'opinion fâcheuse que les femmes avaient d'elle et pour laisser Mme Paget sous le charme de l'admiration.

« Avouez toutes vos passions, lui écrivait Saint-Évremond, pour faire valoir toutes vos vertus. » Docile à ce conseil, Ninon ne jetait pas même un voile sur ses faiblesses. Tallemant reproche à trois de ses amants, Charleval, d'Elbène et Miossens, d'avoir « fort contribué à la rendre libertine. » Tallemant, en la qualifiant de *libertine*, ne veut pas faire entendre qu'il y avait du libertinage dans sa conduite privée, mais bien dans ses idées religieuses et morales; libertinage, selon l'acception que le seizième siècle avait donnée à ce mot, ne représentait que l'irreligion et l'impiété, résultant des écarts de la liberté de penser. Tallemant développe ensuite ce que c'était que le libertinage de Ninon : « Elle dit qu'il n'y a point du mal à faire ce qu'elle fait; fait profession de ne rien croire, se vante d'avoir été fort ferme en une maladie où elle se vit à l'extrémité, et de n'avoir que par bienséance reçu tous ses sacrements. Ils (Charleval, d'Elbène et Miossens) lui ont fait prendre un certain air de dire et de trancher les choses en philosophe; elle ne lit que Montaigne et décide de tout à sa fantaisie. » Cette maladie, où elle avait reçu les sacrements *par bienséance*, fut sans doute celle qui mit ses jours en danger, à l'âge de vingt-deux ans. Voltaire rapporte un mot bien philosophique et bien délicat, qu'elle dit alors à ses amis, qui gémissaient de la voir sortir de la vie à la fleur de l'âge et dans tout l'éclat de sa beauté : « Ah! leur dit-elle, je me console de mourir, puisque je ne laisse au monde que des mourants. » Montaigne n'eût pas mieux dit.

Il ne serait pas facile aujourd'hui de distinguer, parmi les hommes qui formaient la brillante société de Ninon, quels furent ses amis et quels furent ses amants. La liste de ces derniers est certainement aussi nombreuse que celle des

premiers. Parmi les uns et les autres, il suffit de citer les plus connus, et de nommer le duc d'Enghien, qui devait être le grand Condé; le comte de Miossens, qui devint le maréchal d'Albret; le comte de Palluau, qui fut le maréchal de Clerambault; le marquis de Crequi, le commandeur de Souvré, le marquis de Vardes, le marquis de Jarzé, le comte de Guiche, le duc de Candale, le comte de Châtillon, le prince de Marsillac, le comte de Navailles et tant d'autres. Tous ces illustres amis n'avaient peut-être pas parcouru les différents degrés des faveurs de Ninon. Mais, *favoris* ou *martyrs*, ils étaient les bienvenus chez cette fille, qui entretenait une sorte d'égalité aimable et polie entre les membres de sa société intime : « Elle se fait porter respect par tous ceux qui vont chez elle, dit Tallemant, et ne souffriroit pas que le plus huppé de la cour s'y moquât de qui que ce soit qui y fût. » Quoi qu'on pût penser de ses mœurs, qu'elle ne cherchait pas à cacher, elle se montrait toujours très-sévère sur le chapitre des convenances, et elle exigeait que son salon fût aussi décent que celui des Précieuses les plus raffinées. Elle ne pouvait tolérer, par exemple, le défaut de savoir-vivre : les gens grossiers, les ivrognes et les cyniques lui faisaient horreur. Elle dut éloigner de sa maison, bien qu'à regret, le poète Chapelle, dont elle aimait, dont elle appréciait l'esprit, mais qu'elle voyait, avec dégoût, arriver ivre et débraillé, au sortir d'une débauche de cabaret. Elle avait essayé vainement de le corriger, avant de l'exclure. Cette exclusion blessa vivement Chapelle qui jura, pour se venger, que, pendant un mois entier, il ne se coucherait jamais sans être ivre et sans avoir fait une chanson contre Ninon. Il tint parole, et voici une de ses chansons, qui nous permet de juger des autres :

Il ne faut pas qu'on s'étonne
Si toujours elle raisonne

De la sublime vertu
Dont Platon fut revêtu ;
Car à bien compter son âge,
Elle doit avoir f....
Avec ce grand personnage.

Cette insolente chanson ayant été apportée à Mlle de Lenclos, elle la trouva bien tournée, quoique conforme au mauvais goût de l'auteur, et elle ajouta tranquillement qu'elle aurait beaucoup mieux aimé coucher avec Platon qu'avec Chapelle.

Ninon, en perdant un de ses poètes, en conservait vingt autres, Saint-Évremond, Charleval, La Menardière, etc., dont les muses ne cessaient de célébrer ses louanges ; bien mieux, rien qu'à la voir, et à l'entendre, on se sentait épris et fasciné ; les vieillards eux-mêmes devenaient amoureux d'elle ; les savants étaient tout à coup métamorphosés en poètes galants. Le grand astronome hollandais Huyghens, qui était venu en France observer les astres, les oublia pour Mlle de Lenclos, et descendit des hauteurs du ciel aux pieds de cette merveille de la nature ; il l'avait entendue jouer du luth et toucher du clavecin ; il lui présenta ces vers, que Voltaire trouve un peu géométriques :

Elle a cinq instruments dont je suis amoureux :
Les deux premiers, ses mains ; les deux autres, ses yeux ;
Pour le plus beau de tous, le cinquième qui reste,
Il faut être fringant et leste.

Cet étrange impromptu, que l'enthousiasme avait inspiré à l'illustre étranger, Ninon ne pouvait le pardonner qu'à un mathématicien et à un Hollandais : elle l'accueillit, comme s'il fût digne de Charleval, et elle en récompensa, dit-on, Huyghens qui, sans être beau, était encore *fringant et leste*.

Tallemant des Réaux a enregistré, dans ses *Historiettes*, sans doute comme simple spécimen, quelques-uns des

amours de Ninon; mais, tout en vantant le désintéressement de cette belle, il se plaît à dévoiler les sources de ses revenus. Outre le président Coulon et le comte d'Aubijoux, qu'il nous montre fort attentifs à se partager le droit de fournir aux dépenses de Mlle de Lenclos, qu'ils entretenaient simultanément, il fait comparaître plusieurs autres *payeurs* qui subvenaient aux dépenses extraordinaires. C'est d'abord Vassé, qui succède à Rambouillet, comme *caprice* et qui tombe bientôt dans la catégorie des payeurs : « Elle reçut de celui-ci, parce qu'il étoit riche, raconte Tallemant; il ne laissa pas de payer encore, quand son temps fut fait, mais, comme Coulon et Aubijoux, il ne lui touchoit, que quand l'envie prenoit à Ninon. » C'est ensuite Fourreau, *gros gars*, qui n'avait pas d'autre talent que de se connaître en viande (singulier talent !) et qui était comme le banquier de Ninon. Elle tirait sur lui des lettres de change ainsi conçues : *M. Fourreau payera*, etc. Elle le traitait, d'ailleurs, avec un profond mépris, jusqu'à dire que ce n'était pas un homme, mais un cheval. « On croit qu'il n'en a quasi rien eu, » remarque Tallemant. Le président Coulon se lassa le premier de payer pour tout le monde; il se brouilla, en 1650, avec Ninon, et celle-ci, après cette brouille, quitta le Marais, pour se rapprocher du comte d'Aubijoux qui logeait au faubourg Saint-Germain. Cependant Aubijoux ne supporta pas seul les frais du déménagement. Il y avait alors un tout jeune homme, fils du lieutenant-civil Moreau, pour hériter des charges et des priviléges que Coulon avait laissés au plus offrant; ce jeune homme était *furieusement* amoureux de Ninon : « il étoit devant elle comme devant la reine, dit Tallemant; il payoit, mais on ne sait s'il couchoit avec elle. » On savait seulement qu'ils correspondaient ensemble, et peut-être le pauvre garçon n'avait-il pas d'autre bonne fortune que de recevoir des lettres de la dame, qui passait pour écrire aussi agréablement que per-

sonne. « Dans ses lettres, dit Tallemant, il y a du feu; mais tout y est bien déréglé. » Saint-Évremond en a fait imprimer quelques-unes dans ses œuvres, mais on peut supposer qu'il n'a pas choisi les meilleures, de peur de faire tort aux siennes. Quelles que fussent, d'ailleurs, les prérogatives accordées à ces *payeurs,* que l'adroite courtisane n'avouait pas, comme elle faisait de ses amants, il faut croire que les choses se passaient avec tant de mystère et de décence, que Ninon n'avait jamais à craindre un scandale, et que ses amours vagabondes n'étaient nullement gênées par ces accommodements de Prostitution secrète.

Elle affichait elle-même ses amants, et elle ne trouvait pas mauvais qu'ils l'affichassent aussi, dans la mesure d'une *honnête* galanterie, car le mot *honnête* servait souvent à couvrir ce qui ne l'était pas. Elle cachait si peu les mouvements de son cœur et les fougues de son tempérament, que Saint-Évremond lui fait la guerre, dans une lettre, d'avoir voulu se défendre d'aimer encore dans un âge où l'amour n'est plus qu'un souvenir : « Quelle ingratitude, lui dit-il, d'avoir honte de nommer l'amour, à qui vous devez votre mérite et vos plaisirs! » (Voy. les *OEuvres* de Saint-Évremond, édit. de 1739, t. IV, p. 145.) Ninon, comme nous l'avons déjà dit, ne consultait que sa fantaisie dans ses amours multiples et passagers, à l'instar des courtisanes grecques qu'elle se piquait d'imiter. Un jour, Charleval, qui n'était encore que son *martyr,* la pressa vivement de mettre fin à cet état de souffrance trop prolongé; elle lui répondit en riant : « Attends mon caprice! » A peu de jours de là, elle se sentit *lasse* de sa liaison avec le marquis de Sévigné, laquelle avait duré trois mois et n'avait coûté au marquis qu'une bague de peu de valeur; elle avait remarqué le comte de Rambouillet, à qui elle écrivit, après avoir donné congé au marquis : « Je crois que je t'aimerai trois mois; c'est l'infini pour Ninon. » Charleval vint le

soir, comme de coutume, et aperçut Rambouillet qui trônait à la place de Sévigné. Il s'approcha de l'oreille de Ninon et lui dit en badinant : « Ma chère, voilà qui a bien la mine d'être un de vos caprices. » Elle accepta le mot aussi facilement que la chose, et depuis ce jour-là ses *passants* furent appelés ses *caprices;* elle se servait elle-même volontiers de cette expression : « J'en suis à mon vingtième caprice, » disait-elle, pour désigner son vingtième amant. Charleval eut pourtant son tour, malgré l'assertion contraire de Tallemant, qui prétend que ce *premier martyr* de Ninon « n'en a pu jamais avoir rien, non plus que Brancas. » Mais Charleval retomba bientôt dans les rangs des amis de Ninon et vieillit à côté d'elle; quant il mourut à l'âge de soixante-treize ans, en 1693, elle écrivit à Saint-Évremond : « Je le voyois tous les jours; son esprit avoit tous les charmes de la jeunesse, et son cœur, toute la bonté et la tendresse désirables dans les véritables amis... Enfin, c'est plus que de mourir soi-même, qu'une pareille perte! » Walckenaer a essayé d'établir un peu d'ordre chronologique parmi les innombrables amours de Ninon; mais, au point de vue où nous nous occupons de cette noble courtisane, il est inutile de débrouiller ces obscures questions de date. N'est-il pas, d'ailleurs, impossible de savoir exactement si Rambouillet a précédé Miossens, et si le comte de Miossens a suivi le chevalier de Meré? Ces deux derniers n'eurent pas un règne plus long que les autres, mais chacun d'eux se signala en la rendant mère. Elle avait enlevé Miossens à Marion de Lorme : elle en fut bien punie. C'est encore à Marion de Lorme, qu'elle disputa le jeune comte de Châtillon, mais le comte, qui était inconstant, la quitta pour retourner à Marion. M^lle^ de Lenclos, qui, comme le fait observer Tallemant des Réaux, « ëtoit plutôt d'humeur à quitter qu'à être quittée, » ne put s'accoutumer à cet affront et n'épargna rien pour ramener le fugitif, qu'elle s'empressa de quitter à son

tour. Les méchantes langues l'accusèrent alors d'un procédé qui n'était pas dans ses mœurs, car elle ne fut jamais jalouse ni vindicative. On prétendit, qu'à l'exemple du mari de la belle Ferronnière, qui fit à François Ier un si fâcheux présent, elle « avoit bien voulu prendre du mal, » pour se donner le plaisir de le communiquer au pauvre Châtillon. Mais, si Tallemant doute de la vérité de cette trahison odieuse, nous avons de la peine à y croire. Une pareille vengeance n'est pas le fait d'une courtisane, qui expose quelquefois sa santé, mais qui en a trop besoin pour la sacrifier à coup sûr.

Le règne de Châtillon eut néanmoins plus d'éclat que ceux de ses prédécesseurs, et Saint-Évremond va jusqu'à dire que, si ce jeune seigneur avait eu un grand nombre de bonnes fortunes, il ne s'était pas encore senti amoureux avant de voir Ninon ; pour celle-ci, qui était encore jeune à l'époque de cette liaison, malgré tous les amants qu'elle avait eus déjà, elle assurait n'avoir connu l'amour que quand le comte de Châtillon le lui eut fait connaître, comme dit Saint-Évremond :

> Et les plaisirs sans cesse renaissants
> Troublèrent l'âme et comblèrent les sens.

Cet amour, au reste, pour avoir été si ardent, ne s'éteignit que plus vite, et Ninon, qui avait juré d'être constante pour la première fois de sa vie, retourna promptement à ses goûts et à ses habitudes : elle reprit des amants *par quartiers*. Le chevalier de Meré, bel esprit prétentieux et maniéré, qu'on recherchait beaucoup dans la société des Précieuses, dut à sa réputation usurpée l'accueil encourageant que lui fit Ninon ; il l'avait rencontrée en visite chez la duchesse de la Feuillade ; elle lui avait permis de venir la voir. Le chevalier s'annonça par une lettre amphigourique, qui passa pour un chef-d'œuvre de beau style : « Ma-

demoiselle, lui écrivait-il, à bien prendre la chose et sans trop subtiliser, ce n'est pas pour vous seule que vous avez acquis tant de rares qualitez, et que vous êtes bien aise d'estre si aimable; c'est aussi pour plaire aux honnestes gens et les rendre heureux, de sorte que la biensćance et l'honnesteté le souffrent; si bien qu'ils vous en sont tous obligez, et j'ose vous assurer que personne du monde ne juge mieux que moi des merveilles qui sont en vous, et que si j'avois autant d'esprit à les publier qu'à les connoistre, je pourrois ajouter quelque chose à vostre réputation si exquise et de si bonne odeur. » Cette ridicule épître eut pourtant assez de crédit pour gagner le cœur de Ninon, et le chevalier de Meré disparut, pendant un trimestre, de l'olympe des Précieuses. Sa fatuité et ses insupportables grimaces de bel-esprit fatiguèrent Ninon, qui le céda sans regret à son amie, Mme Scarron. Son aventure avec Navailles fut peut-être le brusque dénouement de cette amourette, qui avait failli la changer en Précieuse. Un jour qu'elle se promenait au Cours-la-Reine, elle vit passer à cheval Navailles, depuis maréchal de France, qui était un des hommes les mieux faits de la cour; elle le remarqua et le suivit des yeux. Un carrosse où se trouvait le maréchal de Grammont s'arrêta, et Navailles, sautant à terre, remit son cheval aux mains d'un laquais et monta dans le carrosse. La grâce et la légèreté de Navailles, en descendant de cheval, sa belle tournure et sa grande mine la charmèrent. Elle lui envoya dire, par un valet, qu'elle serait bien aise de lui parler. Il répondit aussitôt à cette invitation, et, quittant le maréchal, il s'approcha du carrosse où était Ninon; elle le pria d'y entrer et l'emmena chez elle. Ils soupèrent en tête-à-tête, et le souper les mena bien avant dans la nuit. Ils se convenaient l'un et l'autre, ils s'aimaient, ils se l'étaient déclaré. Ninon le conduit elle-même dans une chambre où le lit était préparé; elle lui dit de se coucher et qu'il ne l'attendra pas longtemps

Navailles avait bu, il était accablé de lassitude : il s'endormit. Lorsque Ninon vint le retrouver, elle fut un peu piquée de le voir dormir. Sans l'éveiller, elle emporta ses habits et se retira dans une autre chambre. Le lendemain matin, il dormait encore; un jeune cavalier entre avec fracas, l'épée au poing, renversant les meubles et jurant comme un furieux. Navailles s'éveille en sursaut et pense qu'on en veut à sa vie : « Ah ! monsieur ! s'écrie-t-il, pas de surprise, au nom de Dieu ! Je suis homme d'honneur, je vous satisferai ! » En parlant ainsi, il cherchait ses vêtements et son épée. Mais son adversaire éclata de rire : c'était Ninon, vêtue des habits de Navailles, qui la força de les quitter et qui ne fut pas longtemps à se remettre de la peur qu'elle lui avait faite. Ce belliqueux caprice ne persista pas autant que Navailles l'eût désiré, et les amis de Ninon s'aperçurent bientôt que ses beaux yeux brillaient plus que de coutume : c'était toujours là l'indice qui révélait l'existence d'un nouveau caprice. Saint-Évremond, dans une de ses lettres, parle du brillant des yeux de Ninon : « Ces yeux, dit-il, par qui je connoissois toujours la nouvelle conquête d'un amant, quand ils brilloient un peu plus que de coutume, et qui nous faisoient dire :

« Elle n'est point la Cythérée, etc. »

Ces vers de Malherbe, appliqués à la circonstance, revenaient souvent dans les soupers de Ninon, pour célébrer le feu de ses regards.

Cependant, la vie folle et dissipée qu'elle menait avec ses amis, ses amants et ses *payeurs*, avait soulevé contre elle une cabale puissante : on l'accusait de porter le trouble et la ruine dans les familles et dans les ménages; toutes les femmes de la cour, à qui elle avait enlevé des amants ou qui voyaient leurs maris, leurs fils et leurs frères subjugués par cette syrène, jetaient les hauts cris d'indignation et deman-

daient qu'il fût mis ordre au scandale de sa conduite. Il y eut des plaintes adressées aux magistrats, au lieutenant civil, au prévôt de Paris : on les suppliait d'intervenir, au nom de la morale outragée. Ninon se riait de ces fureurs jalouses et ne se faisait pas faute d'un seul caprice. On parvint pourtant à faire entrer la reine dans cette ligue de Précieuses, de dévotes et de rivales, qui conspiraient pour déshonorer Ninon aux yeux du public. Anne d'Autriche céda enfin aux obsessions et signa une lettre de cachet qui ordonnait à Mlle de Lenclos de se retirer dans un couvent. Cette lettre de cachet fut apportée à Ninon par un exempt qui devait, sans désemparer, la mener au couvent qu'elle choisirait elle-même : « Monsieur, dit-elle à l'exempt, puisque la reine a tant de bontés pour moi que de me laisser le choix du couvent où elle veut que je me retire, je choisis celui des Grands-Cordeliers. » L'exempt n'osa pas se conformer au désir manifesté par Ninon, et il s'en alla chercher de nouveaux ordres. La réponse de Ninon sembla de la dernière impudence, quoiqu'elle eût fait naître un sourire sur les lèvres d'Anne d'Autriche. La maréchale de Grammont, que Tallemant qualifie de *prude maligne* et dont le mari disait qu'elle donnerait *quinze et bisque* à Belzébuth, empêcha la reine de tourner à l'indulgence, en s'écriant qu'il fallait envoyer cette *vilaine,* comme elle l'appelait, aux Filles-Repenties : « Madame, dit Bautru, qui se trouvait là, elle n'est ni fille ni repentie! » (Voy. *le Menagiana,* édit. de 1715, t. II, p. 130.) Mme de Vendôme, sans s'arrêter à cette plaisanterie, objecta que les Madelonnettes n'existaient que pour recevoir des femmes de cette espèce. Il fut donc décidé que Ninon irait aux Madelonnettes.

Les amis de la belle persécutée lui conseillaient de s'absenter et de disparaître, jusqu'à que cet orage se fût dissipé. On lui promettait un appui efficace auprès de la reine, qu'on avait animée contre elle, en l'accusant « de jeter la

jeunesse de la cour dans le libertinage. » Elle ne voulait pas paraître avoir peur, et au moment même où le bruit courait dans les ruelles qu'on l'envoyait au couvent des Filles-Repenties, elle se montra en carrosse à la promenade du Cours-la-Reine. Le prince de Condé se promenait aussi en carrosse, ce jour-là. Dès qu'il aperçut Ninon, il cria au cocher d'arrêter, et mettant pied à terre, il vint, à la portière du carrosse de son ancienne amie, la saluer respectueusement devant tout le monde. Cette marque publique de respect, accordée à une femme qu'on prétendait traiter en prostituée, produisit une sorte de réaction parmi les ennemis de Ninon. Mais l'ordre de la conduire aux Madelonnettes avait été signé par la reine, et cet ordre fut exécuté, sans que Ninon essayât de s'y soustraire ou de s'y opposer. Le soir, la désolation fut dans le camp de ses amis, quand ils apprirent qu'elle était enfermée. Quelques-uns, les plus jeunes et les plus hardis, formèrent aussitôt le projet de la délivrer de vive force, et ils se portèrent en troupe aux abords du couvent pour en faire le siége; ils ne parlaient de rien moins que d'y mettre le feu, lorsque le guet fut envoyé pour les disperser. Il y eut des patrouilles autour des Madelonnettes pendant toute la nuit. Le lendemain, on s'attendait à une attaque en règle contre la prison de Ninon. On avait vu, disait-on, des cavaliers en habits dorés, aux fenêtres des maisons voisines du couvent, et ces cavaliers prenaient la hauteur des murs et préparaient tout pour un assaut. La prieure des Madelonnettes fut épouvantée : elle envoya demander au prévôt de Paris une garnison d'archers de la ville, et, en même temps, elle supplia qu'on ne lui laissât pas la responsabilité de garder M^lle^ de Lenclos. De leur côté, les amis de celle-ci s'agitaient pour la faire mettre en liberté. La reine jugea enfin que Ninon avait trop d'amis et était de trop bonne compagnie, pour qu'on la tînt prisonnière avec des femmes tarées qu'on

enfermait par arrêt de justice. L'ordre arriva de la faire sortir des Madelonnettes ; on l'invitait seulement à passer quelque temps dans un couvent à Lagny, jusqu'à ce que le scandale de cette affaire fût assoupi. Ninon obéit sans se plaindre et partit pour Lagny ; mais, à peine fut-elle installée dans le couvent, qu'on lui avait assigné comme retraite temporaire, que ce fut une procession continuelle de gens qui venaient la voir, les uns à cheval, les autres en carrosse ; elle recevait ainsi, au parloir et même dans sa chambre, toute sa société de Paris. Elle fit retenir, pour ses visiteurs, l'hôtel de l'Épée Royale, qui suffisait à peine pour loger ceux qui se succédaient chaque jour. Enfin, on lui permit de retourner chez elle. Sa rentrée dans son appartement de la place Royale fut un véritable triomphe, et Scarron, qui rimait alors ses *Adieux au Marais,* saisit cette occasion de rendre un hommage public à sa *divine* amie :

Adieu, bien que ne soyez blonde,
Fille dont parle tout le monde,
Charmant esprit, belle Ninon !
La maistresse d'Agamemnon (Hélène)
N'eut jamais rien de comparable
A tout ce qui vous rend aimable,
Estoit sans voix, estoit sans luth,
Et mit pourtant les Grecs en rut,
Tant est vray que fille trop belle
N'engendre jamais que querelle.

Le poète faisait allusion à une querelle, qui avait amené un duel entre deux amants de Ninon et qui passait pour la principale cause de son emprisonnement. Voltaire le dit positivement, mais on ne sait rien de plus de cette querelle, que Ninon se chargea sans doute d'apaiser elle-même, car elle possédait le secret d'entretenir la bonne harmonie entre ses amants. Ceux-ci n'avaient pas de plus dangereux rivaux

que ses amis, suivant l'heureuse expression de l'abbé de Châteauneuf; et Ninon les conservait les uns et les autres, par l'émulation qu'elle faisait naître et qu'elle excitait toujours entre eux. C'était à qui aurait son tour d'amant dans les faveurs de la belle capricieuse : « Le succès d'un rival, dit Walckenaer, qui semble avoir connu Ninon dans la société de Mme de Sévigné, n'empêchait pas qu'on eût l'espoir de le supplanter un jour, et en ne désertant pas la place, l'heureux moment du retour pouvait arriver et arrivait quelquefois. » Le grand-prieur de Vendôme n'eut pas tant de patience. Il avait été accueilli avec distinction, mais il se crut en droit d'exiger une fidélité qu'on ne lui avait pas promise. Son dépit fut au comble, quand il se vit, pour toute réponse, remplacé par un autre, qui n'était pas même gentilhomme. Il voulut se plaindre, il voulut s'imposer; Ninon refusa de le recevoir. Avant de se retirer, furieux et menaçant, il improvisa ce quatrain, qu'il fit remettre, comme un cartel, à sa volage maîtresse :

Indigne de mes feux, indigne de mes larmes,
Je renonce sans peine à tes faibles appas;
Mon amour te prêtait des charmes,
Ingrate, que tu n'avais pas!

Ninon, sans avoir recours à l'assistance poétique de Charleval ou de Saint-Évremond, répondit sur-le-champ au grand-prieur, en lui renvoyant ainsi les rimes de son quatrain :

Insensible à tes feux, insensible à tes larmes,
Je te vis renoncer à mes faibles appas;
Mais si l'amour prête des charmes,
Pourquoi n'en empruntais-tu pas?

Ninon avait eu tant de fois affaire à des princes, qu'elle ne les traitait pas avec plus d'égards que de simples gentils-

hommes, et même de simples roturiers. Elle se sentait, néanmoins, portée naturellement à n'admettre que des gens de qualité au partage de ses bonnes grâces; malgré la mobilité de ses caprices, elle ne s'encanaillait jamais en amour, suivant l'expression de Chapelle, qui lui reprochait de ne pas savoir aimer hors des règles du blason. Mlle de Lenclos ne descendit qu'une seule fois à des amours vulgaires, mais elle ne s'y tint pas longtemps et n'y revint pas : elle avait eu la bizarre fantaisie de donner pour rival au duc de Choiseul un danseur de ballets, nommé Pécourt. Ce Pécourt, il est vrai, se recommandait par sa bonne mine; il était mieux fait et plus avenant qu'un maréchal de France. Ninon l'accueillait à merveille, et l'on ne voyait pas sans étonnement ce baladin se poser en Satrape chez Ninon, et prendre des airs superbes avec les grands seigneurs de la cour. Le duc de Choiseul le rencontra un jour dans la ruelle de Mlle de Lenclos; Pécourt ne se leva pas à son arrivée, et parut très-déterminé à ne pas lui céder la place. Le duc eut peine à contenir sa colère, car il avait reconnu le célèbre danseur des ballets du roi : « Monsieur, lui dit-il sardoniquement, en affectant de croire qu'il s'adressait à un officier, dans quel corps servez-vous? — M. le duc, répondit avec fierté l'insolent Pécourt, je commande un corps dans lequel vous servez depuis longtemps. » Ninon ne put s'empêcher de rire de l'à-propos de cette réponse, mais elle congédia le danseur et elle évita, depuis, d'introduire, dans sa société élégante et polie, un élément étranger, qui n'aurait pas tardé à la désorganiser, après l'avoir altérée. Cette société, comme nous l'avons dit, ne se composait que d'hommes à qui la naissance, le rang, l'esprit ou la fortune, avait ouvert les portes du salon ou de la chambre à coucher de Ninon; il n'y restait que cinq à six femmes, qui bravaient assez le préjugé, pour fréquenter ouvertement Mlle de Lenclos; c'était Marion de Lorme, que sa beauté et sa vie scandaleuse ren-

daient digne de figurer à côté de Ninon ; c'était Mme Scarron, qui demeurait fidèle à une ancienne amitié et qui, d'ailleurs, avait su s'entourer d'une réputation de pruderie inexpugnable ; c'était la comtesse de la Suze, dont les dérèglements avaient dépassé toutes les bornes ; c'étaient enfin quelques *Précieuses,* qui avaient secoué absolument le joug de l'opinion, et qui s'entendaient qualifier de *fausses,* en comparaison de celles qu'on nommait les *véritables Précieuses.*

Ces dames avaient aussi des amants, ou du moins des adorateurs ; Ninon les leur enlevait quelquefois, mais elle ne les gardait pas longtemps et les leur rendait malgré eux. Elle s'attachait surtout à prendre ceux de Marion de Lorme, qu'elle considérait comme une rivale digne d'elle, et Marion, de son côté, cherchait souvent ses amours sur les brisées de Ninon. Elle accapara de la sorte le surintendant Émery, que Ninon se réservait à titre de *payeur,* pour remplacer, au besoin, Coulon ou Aubijoux. Ninon avait piqué au vif la vanité de Marion, en lui ôtant, à tour de rôle, deux ou trois des amants auxquels tenait le plus cette *belle fille;* c'est ainsi qu'on les appelait, l'une et l'autre. Mais Ninon congédia bientôt Miossens, Châtillon et tous les autres, qui avaient trouvé chez Marion une plus longue complaisance, sinon plus de fidélité. Quant à la comtesse de la Suze, qui n'était nullement difficile sur le choix de ses galanteries, Ninon regrettait de n'avoir jamais eu à lui disputer un seul galant, et elle disait gaîment que la comtesse ferait encore une chère de prince en ne vivant que de ses restes. Mme Scarron ne manquait pas d'adorateurs ; Ninon les nommait des églantiers, sur lesquels, dans ses moments perdus, elle s'amusait à greffer des amants ; mais Mme Scarron n'en fit jamais rien que des martyrs et des soupirants, à l'excepté du chevalier de Meré et de Villarceaux, qui semblent avoir eu l'adresse de se ménager l'entrée de son cœur. On peut

croire que ce fut Ninon qui leur procura les clefs de la place, ou qui, suivant l'expression consacrée, leur tint l'échelle. Nous avons déjà dit quelques mots couverts au sujet de cette liaison équivoque, qui exista entre Mlle de Lenclos et Mme Scarron ; nous avons parlé, avec une extrême réserve, cependant, des mystères de la fameuse *chambre jaune*. Voltaire, qui, dans ses Lettres sur Ninon de Lenclos, a recueilli tous les bruits que la tradition répétait encore autour de cette célébrité octogénaire, n'a pas révélé tout ce qu'il savait des deux amies : « Lorsque, dit-il soulement, Mlle d'Aubigné, depuis Mme de Maintenon, qui n'avoit alors aucune fortune, eut cru faire une bonne affaire en épousant Scarron, Ninon devint sa meilleure amie. Elles couchèrent ensemble quelques mois de suite ; c'étoit alors une mode dans l'amitié. Ce qui est moins à la mode, c'est qu'elles eurent le même amant et ne se brouillèrent pas. M. de Villarceaux quitta Mme de Maintenon pour Ninon. » Tallemant des Réaux ne mentionne pas même cette amitié, mais il indique très-explicitement les dangers qu'elle pouvait avoir pour Mme Scarron : « Un jour, dit-il, qu'on faisoit la guerre à Bois-Robert en présence de Ninon, qu'il aimoit les beaux garçons : « Ah! vraiment, dit-il, il n'y a pas d'apparence de dire cela en présence de mademoiselle. — Moquez-vous de cela, dit-elle, je ne suis pas si femme que vous penseriez bien. » Bois-Robert racontait que Ninon lui avait écrit, des Madelonnettes, en parlant du bon traitement que lui faisaient les religieuses : « Je pense qu'à votre imitation je commencerai à aimer mon sexe. » Enfin, en l'absence de preuves accusatrices contre les goûts dépravés de Ninon, nous ne savons qui a le premier allégué un fait, que nous constaterons plutôt comme un témoignage de la renommée qu'elle avait par toute l'Europe, car Saint-Évremont lui écrivait : « Vous êtes de tous les pays, aussi estimée à Londres qu'à Paris ; vous êtes de tous les temps, et quand je

vous allègue pour faire honneur au mien, les jeunes gens vous nomment aussitôt pour donner l'avantage au leur. Vous voilà maîtresse du présent et du passé; puissiez-vous avoir des droits considérables sur l'avenir! » Quand Christine de Suède, dont les mœurs ne sont que trop connues, passa par la France en 1654, elle voulut voir Ninon, et elle alla lui faire visite dans une maison de campagne (au faubourg Saint-Antoine, à *Pique-Pusse*), où la belle philosophe résidait l'été. Elle fut charmée de la beauté, de la grâce et de la conversation spirituelle et solide à la fois de cette nouvelle Sapho; elle fit tous ses efforts pour l'emmener à Rome avec elle; mais Ninon répondit, avec beaucoup de malice, qu'elle ne se sentait pas encore le courage d'abdiquer comme la reine Christine. Celle-ci dit, en partant, et répéta souvent depuis, qu'elle n'avait trouvé aucune femme qui lui plût autant que M^lle^ de Lenclos. Elle se rappelait surtout avec plaisir un mot heureux qu'elle avait remarqué dans l'entretien de Ninon, qui, en parlant des Précieuses, les qualifia de *jansénistes de l'amour*.

Les amours de Ninon n'auraient pas causé de scandales, avoués qu'ils étaient par elle-même et acceptés par son entourage, si les dépits, les larmes et les colères des femmes jalouses n'eussent point attiré, sur ces amours, trop souvent adultères, les yeux et les jugements du monde. Les menaces de persécution se renouvelèrent plus d'une fois contre la courtisane, qu'on représentait sans cesse aux magistrats comme la perturbatrice du repos des ménages, et comme la dilapidatrice des fortunes de familles. Ce n'était pas trop de l'appui de ses amis, pour la défendre contre tant d'ennemis, tant de calomnies, tant de complots. On ne songeait plus à l'enfermer dans un couvent; car il eut été plus difficile de l'y retenir que de l'y mettre. La haine et la vengeance de ses rivales n'eussent pas même été satisfaites, si on l'avait encore une fois assimilée aux prostituées, en

la conduisant aux Madelonnettes; il semblait plus aisé et plus décisif de la faire expulser de Paris, et même du royaume, à cause du mauvais exemple qu'elle donnait au public, en vivant dans la dissolution. Cette intrigue eut chance de réussir, et Ninon put craindre de se voir arrêtée pendant la nuit, enlevée dans une voiture fermée et menée à la frontière sous bonne escorte, avant qu'aucun de ses protecteurs naturels eût été averti de son expulsion. Une fois hors de France, elle aurait eu beaucoup de peine à y rentrer, et loin de ses amis, elle n'eût peut-être pas compté sur le succès de leurs démarches en sa faveur. Elle eut donc l'air de se résigner au sort qu'on lui promettait, en annonçant qu'elle allait s'exiler elle-même et partir pour l'Amérique. On fondait alors une colonie à Cayenne; le gouvernement encourageait ces essais de colonisation, et quelques aventuriers, appartenant à toutes les classes, s'étaient offerts pour chercher fortune dans le Nouveau Monde: Ninon déclara qu'elle irait à Cayenne, et fit ses préparatifs de départ. Les plaisants dirent, à cette occasion, que Ninon avait l'idée de se faire proclamer reine des sauvages. Néanmoins, cette invention réussit, et l'orage qui grondait à la cour contre M^lle^ de Lenclos s'apaisa comme par enchantement; ses antagonistes furent désarmés par la résolution qu'elle se vantait d'avoir prise, afin d'échapper à toute espèce de tracasserie; ils n'osèrent plus l'attaquer, et ils se turent, de peur d'exalter davantage les regrets et le désespoir de tous ceux qui regardaient son départ comme une calamité publique. Un premier convoi de colons s'embarqua au Havre, dans le cours de 1654, mais Ninon n'était pas au nombre des émigrants. On avait affirmé qu'elle ne partirait pas seule, et que les principaux membres de sa société l'accompagneraient à Cayenne. Scarron et sa femme s'étaient inscrits, disait-on, en tête de la liste de ses compagnons de voyage; mais Scarron, mais sa femme, mais tous demeu-

rèrent à Paris, et Ninon avec eux. Seulement, comme son train de maison se trouvait réduit par la désertion de son *payeur* ordinaire, Coulon, qui s'était brouillé avec elle; comme sa résidence à la place Royale n'avait pas peu contribué à exaspérer les prudes et les Précieuses du Marais, qui ne lui pardonnaient pas de tenir sa cour au milieu de leurs ruelles et de leurs compagnies; elle quitta le logement, qu'elle occupait depuis quinze ans, au coin de la rue des Tournelles, et elle vint s'installer dans le faubourg Saint-Germain, près du comte d'Aubijoux, qui était bien assez riche pour la défrayer à lui seul, et qui se réjouissait de n'avoir plus à partager avec Coulon les bénéfices ds son rôle de *payeur* amoureux.

Ninon, toutefois, ne changea pas de vie en changeant de quartier, mais sa retraite dans le faubourg Saint-Germain passa pour une concession amiable faite aux désirs des *dames du Marais,* qui semblèrent, à partir de cette époque, moins déchaînées, moins impitoyables à son égard. On ne la persécuta plus, et on la laissa donner librement carrière à ses caprices. Cependant, son commerce avec le marquis de Sévigné avait vivement ému le Marais, où la charmante femme de ce mari libertin s'était fait, par son esprit et par sa vertu, presque autant d'admirateurs que sa rivale. Un jour, le marquis dit au comte de Bussy Rabutin, cousin de M^me^ de Sévigné, « qu'il avoit passé la nuit la plus agréable du monde, non-seulement pour lui, mais encore pour la dame avec qui il l'avait passée. » Il ajouta : « Vous pouvez croire que ce n'est pas avec votre cousine; c'est avec Ninon. — Tant pis pour vous, répliqua Bussy Rabutin, qui était fort épris de sa cousine; ma cousine vaut mille fois mieux, et je suis persuadé que si elle n'était pas votre femme, elle serait votre maîtresse. — Cela pourrait bien être, dit-il avec fatuité. » Le comte de Bussy-Rabutin n'eut rien de plus pressé que de se rendre chez M^me^ de Sévigné et de lui

apprendre l'infidélité de son mari, en l'invitant à se venger et en lui offrant d'être de moitié dans la vengeance. La marquise de Sévigné fit comprendre à Bussy ce qu'il y avait d'indélicatesse dans son procédé. Le lendemain, le marquis rencontra le comte de Bussy au Cours-la-Reine, et lui reprocha d'avoir parlé de Ninon à Mme de Sévigné. Bussy s'en défendit effrontément, et assura que la marquise avait deviné ce qu'elle en savait. Sévigné se remit volontiers sur le chapitre de sa bonne fortune, « et, raconte l'indiscret auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* (t. I, p. 251 de l'édit. de 1754), après m'avoir dit mille avantages qu'il y avoit d'être amoureux, il conclut par me dire qu'il le vouloit être toute sa vie, et même qu'il l'étoit alors de Ninon, autant qu'on le pouvoit être; qu'il s'en alloit passer la nuit à Saint-Cloud avec elle et avec Vassé, qui leur donnoit une fête, et duquel ils se moqueroient ensemble. » Le comte de Bussy persista dans sa trahison, et il écrivit à sa cousine une lettre où il la suppliait encore de se venger, avec lui, des infidélités du marquis de Sévigné. Cette lettre, au lieu d'être remise dans les mains de la marquise, tomba dans celles du marquis et amena une rupture complète entre le cousin et la cousine. Sévigné, qui était persuadé, d'ailleurs, « qu'on ne peut être honnête homme sans être amoureux, » affronta les représailles dont Bussy le menaçait, et resta l'amant de Ninon, tant que celle-ci le trouva bon pour cet emploi. Walckenaer remarque avec beaucoup de justesse, qu'il eût été sans doute à désirer pour Mme de Sévigné, que son mari conservât plus longtemps une maîtresse aussi désintéressée, car Sévigné, au dire de Tallemant, n'était pas un honnête homme, et ruinait sa femme pour enrichir ses maîtresses; mais Ninon n'accepta jamais de lui, comme nous l'avons déjà dit, qu'une bague de peu de valeur à titre de souvenir.

Les trois mois pendant lesquels Ninon se donna au mar-

quis de Sévigné furent certainement les plus agréables de sa vie, car, même après avoir fait cesser les droits de cet amant, au terme qu'elle avait fixé d'avance, elle lui accorda encore quelques rendez-vous, et elle commençait à se piquer de voir que Sévigné l'oubliait tout à fait pour Mme de Gondran, lorsque ce mari à bonnes fortunes fut tué en duel par le chevalier d'Albret (février 1651). On a pensé que Ninon n'avait pas été entièrement étrangère à ce malheureux duel, qui eut lieu justement près de sa maison de campagne de Picpus, et dont le vainqueur était frère d'un de ses amants, le comte de Miossens. Quoi qu'il en soit, Ninon garda toujours, du marquis de Sévigné, un souvenir plein de tendresse, et ce fut peut-être ce souvenir, qui la détermina plus tard à faire si bon accueil à l'amour du fils de Sévigné et à l'amitié de sa veuve. Ninon était trop franchement épicurienne, pour ne pas accorder une large part aux sens, dans ses capricieux amours. « Ce corps vous a été quelque chose dans votre jeunesse? » lui écrivait Saint-Évremond, à une époque où il lui souhaitait encore trente ans d'amour. Bernier, que Saint-Évremond nomme un *joli philosophe*, parce que sa figure, sa taille, sa manière, sa conversation, l'avaient rendu digne de cette épithète, disait un jour à Saint-Évremond (Voy. les *OEuvres* de ce dernier, édit. de 1739, t. V, p. 314) : « Je vais vous faire une confidence que je ne ferois pas à Mme de la Sablière, à Mlle de Lenclos même, que je tiens d'un ordre supérieur; je vous dirai en confidence, que l'abstinence des plaisirs me paraît un grand péché. » Telle était la doctrine de Mlle de Lenclos, et cette doctrine, elle ne se lassait pas de la mettre en pratique. Elle avouait volontiers, que n'eût-elle point été opposée par principe à la fidélité exclusive, elle ne se sentait pas capable de la garder vingt-quatre heures, après avoir dit adieu à un amant. Elle ne promettait donc jamais d'être fidèle à qui que ce fût : elle appréhendait trop de devenir parjure mal-

gré elle. « On sait l'aventure du *billet qu'a la Châtre,* » dit Voltaire; mais nous ignorons sur quelle autorité contemporaine se fonde cette aventure (St-Simon en parle cependant), qui était trop connue, pour que Voltaire ait pris la peine de la raconter. Le marquis de la Châtre aimait Ninon; il se croyait aimé, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour l'armée. Cet ordre le mit au désespoir : il ne doutait pas que Ninon ne lui donnât un successeur, le lendemain même de son départ. Que faire pourtant, et comment concilier les susceptibilités de son amour avec les exigences de l'honneur? il imagina de faire souscrire par Ninon un billet en bonne forme, par lequel elle s'engageait à lui rester fidèle jusqu'à son retour. M^lle^ de Lenclos eut beau lui représenter qu'un pareil engagement était illusoire et déraisonnable, la Châtre ne voulut rien entendre, et quand il eut entre les mains le billet en question, il le baisa mille fois, le plaça sur son cœur comme un talisman, et partit fort rassuré. Deux jours après, Ninon était dans les bras d'un nouvel amant. Le billet qu'elle avait signé lui revint tout à coup à l'esprit, et dans le moment où elle aurait dû l'oublier entièrement, elle s'écria deux ou trois fois : « Ah! le bon billet! le bon billet! le bon billet qu'a la Châtre! » Il n'y avait là qu'un seul témoin pour recueillir cette plaisante exclamation, qui est devenue honnête et proverbiale en s'éloignant de sa source.

Ce témoin était, peut-être, le marquis de Villarceaux, celui que Ninon a le plus aimé entre tous ses amants, celui dont le règne fut le plus long et le moins partagé. Villarceaux, quoique marié, s'était épris d'elle à ce point, qu'il ne se souciait plus de respecter les convenances, et que sa passion éclatait à chaque instant par des transports de folie, qui désolaient sa femme et sa famille. Ninon, elle-même, en fut contrariée et faillit le congédier plus tôt qu'elle n'en aurait eu l'envie, si Villarceaux l'eut aimée plus modérément. Elle allait le retrouver, pour être libre dans leurs

amours, chez un de leurs amis, nommé Varicarville, qui avait un château dans le Vexin. C'était là le lieu ordinaire de leurs rendez-vous, et Villarceaux revenait toujours à Paris, plus passionné, plus fougueux, plus exigeant, qu'il n'en était parti. Ninon voyait avec inquiétude sa liberté compromise. Villarceaux était venu se loger vis-à-vis d'elle, et il passait le jour et la nuit à la fenêtre, pour guetter les personnes qui entraient ou qui sortaient. Un jour, il voit une bougie allumée dans la chambre de Ninon ; il s'imagine aussitôt, qu'elle cachète une lettre destinée à un amant. Il lui envoie sur-le-champ demander des explications ; elle y répond avec indifférence. Il se persuade que ses soupçons ne le trompent point ; la jalousie s'empare de lui, et il veut aller lui-même trouver Ninon et la confondre ; dans son trouble, croyant prendre son chapeau, il se met une aiguière d'argent sur la tête et l'enfonce de telle force, qu'on eut bien de la peine à l'ôter. Enfin, la tête toute meurtrie, il court chez Ninon, et lui demande compte de son indigne conduite. Ninon s'impatiente et le renvoie assez durement. Le voilà bien malade d'une fièvre chaude : on le couche dans son lit, et les médecins déclarent que sa vie est en danger. A cette nouvelle, Ninon, qui s'accuse d'injustice et de cruauté, est si touchée de l'excès d'amour du pauvre Villarceaux, qu'elle coupe elle-même ses beaux cheveux et les envoie au malade, pour lui prouver qu'elle ne veut plaire à personne qu'à lui. « Ce sacrifice fit cesser son mal, ajoute Tallemant des Réaux ; la fièvre le quitta aussitôt ; elle l'apprend, va chez lui, se couche dans son lit, et ils demeurèrent couchés ensemble pendant huit jours entiers. » On devine que Mme de Villarceaux était furieuse contre Ninon. Un jour, Bois-Robert étant allé au château de Villarceaux, le précepteur des enfants du marquis voulut faire voir combien ses élèves étaient instruits ; il leur adressa des questions d'histoire en présence de la mère, et il demanda gra-

vement à l'un d'eux : *Quem virum habuit Semiramis? — Ninum,* répondit l'enfant. Mme de Villarceaux, croyant entendre le nom de sa rivale, ne put se contenir : « Vraiment! s'écria-t-elle en imposant silence au pédagogue, vous vous passeriez bien de leur apprendre de telles ordures! » Elle ajouta que c'était la mépriser, que de prononcer ce nom-là chez elle, et il fut impossible de la calmer au sujet de ce passage équivoque de l'histoire d'Assyrie. Villarceaux eut deux enfants de Ninon.

En vieillissant, elle était devenue constante, et ce ne fut pas elle qui quitta Villarceaux. « A Ninon galante succéda Ninon philosophe, dit l'abbé de la Porte (*Histoire littéraire des femmes françoises,* t. Ier, p. 329); pour distinguer l'une de l'autre, on cessa de l'appeler Ninon. Ce nom convenoit à la dissipation de ses premières années; sa réforme en demandoit un plus respectable. Jusqu'à sa mort on ne lui donna plus que celui de Mlle de Lenclos. » Elle s'était rapprochée de la place Royale, et elle occupait, dans la rue des Tournelles, une maison simple, commode et bien tenue, qu'elle avait louée ou achetée à vie; elle avait placé également en rentes viagères ou à fonds perdu tout ce qu'elle possédait d'argent comptant, pour se faire un revenu qui pût suffire à ses goûts élégants et voluptueux. « Sa maison, dit Voltaire, qui l'avait vue, étoit, sur la fin, une espèce de petit hôtel de Rambouillet, où l'on parloit plus naturellement, et où il y avoit plus de philosophie que dans l'autre. Les mères envoyoient soigneusement à son école les jeunes gens qui vouloient entrer avec agrément dans le monde. Elle se plaisoit à les former. » Sa société était alors recherchée par les femmes avec autant d'empressement que par les hommes. Elle n'avait pourtant pas fait amende honorable de ses erreurs de jeunesse; et ce qu'on ne s'explique pas, elle conservait, pour ainsi dire, son auréole de courtisane; bien plus, elle avait toujours des amants, et elle en changeait encore; elle n'était pas moins

dévouée à ses amis. « Je vous assure, écrivait-elle à Saint-Évremond, que je vous aime toujours plus tendrement que ne le permet la philosophie. » Et Saint-Évremond lui écrivait : « Si vous n'avez plus tant d'amants, vous êtes contente d'avoir beaucoup d'amis... Vous êtes née pour aimer toute votre vie. Les amants et les joueurs ont quelque chose de semblable : *Qui a aimé aimera.* Si l'on m'avoit dit que vous êtes dévote, je l'aurois pu croire; c'est passer d'une passion humaine à l'amour de Dieu, et donner à son âme de l'occupation; mais ne pas aimer est une espèce de néant qui ne peut convenir à votre cœur. » Mlle de Lenclos n'était pas dévote et ne pouvait le devenir; elle n'en avait pas moins d'attraits pour les abbés qui étaient admis dans son intimité; elle aurait eu trop à faire que de répondre à leurs déclarations d'amour. Il y en eut un, l'abbé de Pons, qui « la servait assez bien. » C'était un grand hypocrite, selon Tallemant, fils d'un chapelain de province, et faisant l'homme de qualité; quand il lui déclara sa passion, il lui dit « qu'elle ne devoit pas s'étonner de le voir amoureux d'elle; que les plus grands saints avoient été susceptibles de passions, que saint Paul étoit *affectueux,* et que le bienheureux François de Sales n'avoit pu s'en exempter. » Cet abbé inspira l'idée du Tartuffe à Molière. Le dernier amant de Ninon fut un abbé. Elle avait près de quatre-vingts ans, mais elle était encore belle, et Chaulieu, cet autre vieil abbé galant qui se faisait gloire d'être son poète, disait que l'amour s'était retiré jusque dans les rides de son front. L'abbé Gédoyn, âgé de vingt-neuf ans, n'eut pas plutôt été admis dans la société de Mlle de Lenclos, qu'il devint éperdument amoureux d'elle. Ses hommages ne la trouvèrent pas insensible, mais elle refusa de le rendre heureux avant un certain temps qu'elle fixa elle-même. Le terme arrivé, l'abbé Gédoyn, frisé et parfumé comme un chérubin, accourt chez la belle : il la trouve coquettement parée, vo-

luptueusement couchée sur un canapé. Elle était plus ravissante qu'il ne l'avait jamais vue. Transporté d'amour, il se jette aux genoux de Ninon, qui l'encourage en souriant, et il la conjure de tenir sa promesse. Ninon avait trop de probité pour y manquer. Quand l'abbé eut retrouvé un peu de calme d'esprit, quand il voulut savoir, encore ivre de bonheur, pourquoi on l'avait fait languir si longtemps : « Hélas! mon cher abbé, lui répondit-on, pardonnez-moi ce retardement. Ma tendresse en a souffert autant que la vôtre, mais c'est l'effet d'un petit grain de vanité que j'avais encore dans la tête. J'ai voulu, pour la rareté du fait, attendre que j'eusse quatre-vingts ans accomplis, et je ne les ai eus que d'hier soir. « L'abbé Gédoyn, loin de se déconcerter ni d'éprouver la moindre hésitation, fêta les quatre-vingts ans de Ninon comme il eut fait ses vingt-cinq ans, et ce fut elle qui le quitta après une année entière de relations amoureuses. L'abbé resta son ami, en regrettant de ne plus être son amant.

Voltaire affirme que c'est l'abbé de Châteauneuf, et non l'abbé Gédoyn, qui obtint les dernières faveurs de Ninon. N'est-il pas permis de supposer que les deux abbés n'eurent rien à s'envier l'un l'autre, et que Ninon les traita également bien, à dix ans d'intervalle, car c'est à soixante-dix ans et non à quatre-vingts qu'elle reçut les hommages de l'abbé de Châteauneuf, qu'elle fit languir deux ou trois jours, dit Voltaire. « C'étoit, ajoute-t-il, un de ces hommes qui n'ont pas besoin de l'attrait de la jeunesse pour avoir ses désirs, et les charmes de la société de M^lle^ de Lenclos avoient fait sur lui l'effet de la beauté. » Voltaire semble douter que M^lle^ de Lenclos fût encore capable d'inspirer des désirs à l'âge de soixante-dix ans. Qu'aurait-il dit à l'âge de quatre-vingts? L'abbé Gédoyn, cependant, ne s'en cachait pas. M^lle^ de Lenclos avait eu tant de beauté, qu'elle en conserva quelque chose jusqu'à la fin de sa vie. Elle por-

tait lunettes toutefois, mais les lunettes ne lui seyaient pas mal, car, disait-elle en badinant, « j'ai toujours eu la mine grave! » Elle écrivait à Saint-Évremond, le confident de ses pensées les plus secrètes : « Le corps, à la vérité, n'est plus digne d'attention, et la vie a encore quelque lueur qui la soutient; » elle lui écrivait une autre fois, sans doute après avoir consulté le miroir : « Tout le monde me dit que j'ai moins à me plaindre du temps qu'une autre. De quelque sorte que cela soit, qui m'auroit proposé une telle vie, je me serois pendue. Cependant, on tient à un vilain corps comme à un corps agréable; on aime à sentir l'aise et le repos. » Saint-Évremond, plus âgé qu'elle de trois ans, répondait à cette syrène octogénaire : « Vous êtes sérieuse et vous plaisez; vous donnez de l'agrément à Sénèque, qui n'a pas accoutumé d'en avoir; vous vous dites vieille, avec toutes les grâces de l'humeur et de l'esprit des jeunes gens. J'ai une curiosité que vous pouvez satisfaire : quand il vous souvient de votre jeunesse, le souvenir du passé ne vous donne-t-il point de certaines idées aussi éloignées de la langueur de l'indolence, que du trouble de la passion? Ne sentez-vous pas dans votre cœur une opposition secrète à la tranquillité que vous pensez avoir donnée à votre esprit?

Mais aimer et vous voir aimée,
Est une douce liaison,
Qui de votre cœur s'est formée,
De concert avec la raison.
D'une amoureuse sympathie,
Il faut, pour arrêter le cours,
Arrêter celui de nos jours;
Sa fin est celle de la vie.
Puissent les destins complaisants
Vous donner encore trente ans
D'amour et de philosophie.

La lettre qui renferme ces souhaits de bonne année, arriva de Londres, lorsque M^lle^ de Lenclos allait avoir quatre-

vingt-quatre ans. On peut présumer, sans lui faire injure, qu'elle n'en avait pas encore fini avec l'amour. A cette époque de sa vie, elle avait perdu la plupart des femmes célèbres qui s'étaient rattachées à elle, et qui avaient tenu à honneur de composer sa société habituelle, dès qu'elle cessa de passer pour courtisane, sans avoir néanmoins renoncé à ses caprices. On ne voyait plus auprès d'elle la comtesse d'Olonne, la maréchale de la Ferté, la maréchale de Castelnau, la duchesse de Sully, la comtesse de Fiesque, la duchesse de Mancini, la duchesse de Sandwich, Mme de Sévigné, Mme de Lambert, et tant d'autres illustres amies de son âge mûr et de sa vieillesse ; mais son salon rassemblait encore la meilleure compagnie, et ses moindres paroles étaient recueillies comme des oracles. La médisance, cependant, n'oubliait pas ce qu'elle avait été dans la fougue de ses passions, et souvent des vers, des chansons satyriques venaient la troubler au milieu de son triomphe. Ainsi, un jour qu'elle avait paru s'ennuyer à l'Académie, où elle assistait à la réception d'un nouvel académicien, cette cruelle épigramme vengea de ses bâillements l'amour-propre des quarante immortels.

Dans un discours académique
Rempli de grec et de latin,
Le moyen que Ninon trouve rien qui la pique!
Les figures de rhétorique
Sont bien fades après celles de l'Aretin.

Mais un grand nombre de pièces de poésie, composées à la louange de Mlle de Lenclos, et signées des noms les plus connus de la littérature, compensaient largement les attaques anonymes de la satyre. « Il y a pourtant, disait-elle avec gaîté, des gens qui ne me pardonnent pas de leur avoir refusé ce que j'ai accordé si libéralement à tant d'autres. Il est impossible, quoi qu'on en aie, de contenter tout le monde.

Elle avait eu le malheur d'inspirer de l'amour à son pro-

pre fils. C'était un enfant, dont le maréchal d'Estrées et le comte de Gersey s'étaient disputé la paternité en litige. Les deux pères, pour se mettre d'accord, jouèrent aux dés cette paternité que le sort attribua au comte d'Estrées. D'autres historiens veulent que le comte d'Effiat ait été un des deux pères; dans tous les cas, les dés ne lui furent pas plus favorables qu'au comte de Gersey. L'enfant avait été élevé par les soins du père, on ne lui avait jamais fait connaître sa mère; mais, quand il fut en âge d'entrer dans le monde, on le présenta, sous le nom du chevalier de Villiers, à Mlle de Lenclos, qui ne l'accueillit pas sans attendrissement, et qui se chargea de le diriger avec une sollicitude toute maternelle. Ce jeune homme se méprit sur l'intérêt que lui témoignait Mlle de Lenclos; il se prit à l'aimer, et il se flatta d'en être aimée. Ninon avait eu l'imprudence de lui laisser ignorer le fatal secret de sa naissance. « Il y avoit auprès de la Porte-Saint-Antoine, raconte Voltaire, un assez joli cabaret, où, dans ma jeunesse, les honnêtes gens alloient encore quelquefois souper. Mlle de Lenclos, car on ne l'appeloit plus alors Ninon, y soupoit un jour avec la maréchale de la Ferté, l'abbé de Châteauneuf, et d'autres personnes. Ce jeune homme lui fit dans le jardin une déclaration si vive et si pressante, que Mlle de Lenclos fut obligée de lui avouer qu'elle étoit sa mère. Aussitôt, le jeune homme, qui étoit venu au jardin à cheval, alla prendre un de ses pistolets à l'arçon de la selle, et se tua tout roide. Il n'étoit pas si philosophe que sa mère. » Voltaire ajoute que la mort tragique du chevalier de Villiers rendit Mlle de Lenclos plus sérieuse, mais ne l'empêcha pas d'avoir des amants. Ses autres fils (elle n'en avait reconnu aucun) ne furent jamais introduits dans la société de leur mère, qui évita de les exposer au danger des sentiments qu'elle faisait naître chez tous les hommes qui pouvaient l'approcher, quel que fut leur âge, car les plus jeunes ne s'aperçevaient pas qu'elle était vieille, et les

plus vieux se sentaient redevenir jeunes. Mme de Maintenon, qui avait épousé secrètement Louis XIV, et qui était presque reine de France, se souvint de son ancienne amie, et eut la pensée de l'attirer à Versailles, pour l'amusement du roi. Le roi lui fit donc dire que, si elle voulait être dévote, il aurait soin de sa fortune. Mlle de Lenclos dédaigna les fastidieux honneurs qu'il lui eût fallu acheter au prix de sa liberté ; elle répondit fièrement qu'elle n'avait besoin, ni de fortune, ni de masque. Elle répétait souvent qu'elle n'eût pas voulu de la place de Mme de Maintenon, et qu'elle se souciait moins d'être puissante que d'être heureuse. Mme de Maintenon, en effet, se plaignit sans cesse de son sort, et Ninon fut toujours contente du sien. « Peu de gens résistent aux années, écrivait-elle à Saint-Évremont; je crois ne m'en être pas encore laissé accabler. »

Il fallait cependant mourir, et Mlle de Lenclos s'y prêta de bonne grâce; un abbé, qui avait eu la réputation d'aimable débauché, l'abbé Tétu, qu'on appelait *Tétu t'ais-toi*, eut l'ambition de convertir Ninon à son lit de mort : « Ce pauvre abbé, disait-elle, pense que cela lui fera honneur, et que le roi lui donnera une abbaye en récompense, mais s'il ne fait fortune que par mon âme, il court risque de mourir sans bénéfice. » Mlle de Lenclos consentit toutefois à recevoir les sacrements, pour faire plaisir à ses amis, dit-elle. Les approches de la mort n'altérèrent pas la sérénité de son âme; elle conserva, jusqu'au dernier moment, la force et les agréments de son esprit. « On aime peut-être encore là-bas? » dit-elle en souriant à l'abbé de Châteauneuf, qui pleurait ; elle était déjà presque à l'agonie, lorsqu'elle improvisa ce quatrain philosophique :

Qu'un vain espoir ne vienne point s'offrir,
Qui puisse ébranler mon courage ;
Je suis en âge de mourir :
Que ferais-je ici davantage?

Elle mourut le 17 octobre 1706, à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans, et l'abbé de Châteauneuf lui consacra cette épitaphe, qui ne fut pas, sans doute, gravée sur sa tombe :

Il n'est rien que la mort ne dompte :
Ninon, qui près d'un siècle a servi les amours,
Vient enfin de finir ses jours;
Elle fut de son sexe et la gloire et la honte.
Inconstante dans ses désirs,
Délicate dans ses plaisirs,
Pour ses amis fidèle et sage,
Pour ses amants tendre et volage,
Elle fit régner dans son cœur,
Et la galanterie et l'austère pudeur,
Et montra ce que peut le triomphant mélange
Des charmes de Vénus et de l'esprit d'un ange.

Ninon de Lenclos, nous l'avons dit, est la seule femme galante qui ait mis la Prostitution en France sur le même pied que dans l'ancienne Grèce ; elle fit comprendre à l'élite de l'aristocratie française ce qu'avaient pu être ces courtisanes athéniennes qui furent l'ornement du siècle de Périclès et la gloire des écoles de philosophie. « Pour faire l'homme de cour, » il fallait aller chez Ninon (Voy. dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, celle du président Tambonneau), et cependant Ninon était une véritable courtisane; non-seulement elle prenait autant d'amants que sa fantaisie le trouvait bon, mais encore elle se donnait, sans goût et sans entraînement, à ceux qu'elle nommait ses *payeurs*, et qui acceptaient cette injurieuse qualification. Il faut bien croire, en adoptant le témoignage de son épitaphe poétique, que ses galanteries étaient tempérées, aux yeux du monde, par cette *austère pudeur* qui en sauvait le scandale. Ninon se fit pardonner tout, à cause de l'exquise délicatesse qu'elle apportait dans ses relations de société. Les hommes éminents ou distingués qui fréquentaient cette so-

ciété élégante et polie s'étaient formés aux leçons et à l'exemple de Ninon, qui avait fait adopter en principe « qu'il ne suffit pas de garder les devoirs essentiels de la probité qui font l'homme de bien, mais qu'il faut aussi garder ceux de la société qui font l'honnête homme. » (Voy. le *Traité des études,* par l'abbé de Fleury.) Ainsi, on devenait *honnête homme,* dès qu'on était admis dans la société de cette courtisane, qui se fit de la sorte l'arbitre de l'*honnêteté.* Il y eut certainement confusion dans les mots et dans les choses, car on ne saurait expliquer autrement l'admiration et l'estime générales qui s'attachèrent à M^lle^ de Lenclos, que les désordres éclatants de sa jeunesse ne déshonorèrent pas. Elle avait, d'ailleurs, parmi ses voisines de la place Royale, bien des femmes mieux nées et mieux apparentées qu'elle, qui menaient une vie plus scandaleuse que la sienne et qui ne s'embarrassaient pas tant des convenances; on les nommait les *galantes de la Place* ou les *coquettes,* et Ninon se moquait d'elles en disant qu'elles ne savaient pas leur métier.

On ne peut imaginer dans quelle déconsidération tombaient quelquefois ces grandes dames, qui se fussent indignées du nom de courtisanes et qui eussent été fort en peine de se faire respecter comme Ninon. Une d'elles, que la cour rejeta, malgré sa grande naissance et sa grande fortune, à cause des inconséquences qu'elle s'était permises, ne trouva d'asile que dans la société de Ninon, et ne parvint jamais à se réhabiliter auprès de son sexe. M^me^ de la Suze n'avait été qu'inconséquente et folle : on la jugea, on la traita comme une femme perdue. M^lle^ de Lenclos lui disait avec bonté : « Ma chère, vous vous donnez des airs de Sardanapale et vous êtes au fond aussi prude qu'une sœur grise. « C'est un curieux contraste que de voir l'opinion tenir la balance entre Ninon et la comtesse de la Suze, qui ne méritait pas son exécrable réputation. Cette dame, seconde fille du maré-

chal de Chatillon, avait épousé en premières noces un seigneur écossais, le comte d'Adington, qu'elle perdit au bout d'un an de mariage; elle revint à Paris avec dix mille livres de douaire, et comme son imagination ardente et romanesque, plutôt que son tempérament, la poussait aux aventures, sa famille s'empressa de la remarier avec le comte de la Suze, tout borgne et tout ivrogne qu'il était, dit Tallemant. La jeune comtesse, une fois qu'on l'eut mise à l'abri du manteau conjugal, donna carrière à ses fougues de galanterie et se compromit de cent façons pour faire du roman. Elle n'éprouvait pas même d'autre plaisir, que celui de composer des vers d'amour et d'écrire des lettres amoureuses, car, suivant la théorie des *coquettes de la Place*, « ne pas écrire, c'étoit faire l'amour des chambrières. » Mme de la Suze écrivait donc plutôt en vers qu'en prose, et il y avait toujours quelque poète caché derrière le rideau, qui raccommodait et rhabillait cette poésie un peu désordonnée. Les extravagances de la comtesse de la Suze la mirent au rang des plus méprisables dévergondées : « Vois-tu, dit-elle un jour à un vieil ami de sa famille qui lui adressait des reproches sur sa façon de vivre, ce n'est point ce que tu penses; ce n'est que pour badiner; du reste, je ne m'en soucie point. Si on m'avait mariée comme j'eusse voulu, je ne ferais pas ce que je fais. » Elle aurait voulu épouser quelque poète de rencontre, laid ou vieux fût-il. On a supposé avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle fut continuellement en quête des sensations qu'elle avait rêvées et qu'elle ne trouvait nulle part. Elle parlait de l'amour à tout propos et avec tant d'exaltation, que sa belle-sœur, Mlle de Nermanville, lui disait ingénuement : « Mais, ma sœur, à vous ouïr, je pense que, si vous vous trouviez seule avec un homme que vous aimassiez, vous lui permettriez toute chose! » — Peut-être? répondit la faiseuse d'élégies. Elle s'éprit tout à coup d'un Rambouillet, en le voyant : elle eut

aussitôt l'idée de lui *demander la courtoisie*. C'était la singulière expression qu'on employait à cette époque, pour caractériser dans le langage des ruelles ce que les hommes demandent toujours et ce que les femmes ne demandent jamais. (Voy. les *Historiettes* de Tallemant, t. II de l'édit. in-12, p. 73). Elle écrivit plusieurs fois à M. de Rambouillet, afin de lui donner assignation : « Il y fut, un jour qu'elle l'en avoit fort prié, raconte Tallemant qui tenait la chose de M. de Rambouillet lui-même : elle étoit au lit. Elle fit si bien, qu'en présence de ses demoiselles qui ne sortoient jamais de la chambre (elles étoient un peu espionnées), elle mit le rideau sur lui, de sorte qu'elle se fit voir à lui toute nue. » A peu de jours de là, elle vint le trouver chez lui, en chaise à porteurs, et s'abandonna sur-le-champ à ce jeune homme, qu'elle voyait pour la seconde fois, et qui la punissait de sa prostitution, en lui disant : « Voilà le sang de Coligny bien humilié! » Plusieurs histoires de ce genre (Tallemant en rapporte quelques-unes avec une licence d'expressions, que nous sommes forcé de lui laisser) la perdirent de réputation, et elle passait généralement, comme le dit Tallemant, pour une femme de mauvaise vie, qu'on voyait en *passade*. Elle s'était tellement déshonorée, par ses incroyables folies, que tous les hommes se croyaient autorisés à obtenir d'elle ce qu'elle ne refusait, disait-on, à personne. Aussi, le poète Bertaut, frère de Mme de Motteville, à la première visite qu'il lui fit, lui sauta au cou et fut bien surpris de sa résistance ; elle avait appelé ses gens, tout en colère, mais, quand ils accoururent, elle leur dit seulement : « Raccommodez ce feu! » Dès qu'ils furent retirés : « Ne vous repentez-vous point? lui dit-elle ; sans la considération de Mme de Motteville, je vous perdrais! » Bertaut n'eut pas l'idée de revenir à la charge, et elle s'en alla sur l'heure raconter partout son aventure. Ninon ne réussit pas à la rendre discrète, car elle ne sut jamais ce qu'il faut

dire ou taire; elle était pourtant possédée de la fureur du bel-esprit; elle avait des affectations insupportables ; elle ne parlait qu'à certaines gens ; elle daignait à peine former les mots, et n'ouvrait la bouche qu'avec effort et langueur. On l'accusait des plus honteux caprices de libertinage, et néanmoins l'amour n'avait jamais été pour elle une affaire de sens, puisqu'elle se vantait de « ne pas valoir beaucoup mieux qu'une buche. » Ninon riait de lui voir faire si peu de cas de son corps, et lui conseillait de se réfugier dans les visions de l'amour platonique. La comtesse de la Suze avait continué pourtant à chercher la pierre philosophale du plaisir, en s'adressant à des amants de tous les genres, qui ne répondaient pas à ses espérances imaginaires. Dans les derniers temps de sa vie, la voilà sage et détachée de l'humanité : elle était amoureuse de Jésus-Christ; elle se le représentait, dans ses songes creux, comme un grand garçon, beau, de fort bonne mine : « Je crois qu'il est blond? lui disait Ninon, qui s'amusait de cette étrange vision. — Point, ma chère, répondait M^me^ de la Suze avec un sang-froid imperturbable, vous vous trompez : je sais d'original qu'il est brun. »

CHAPITRE III.

Sommaire. — Parallèle de Marion de Lorme et de Ninon de Lenclos. — Comparaison de ces deux *fameuses*, avec leurs contemporaines. — Biographie des grandes courtisanes du dix-septième siècle. — La Lenoble. — La Dalesso. — La Sandrier. — La Charpentier. — La Toussine. — La Neveu. — Une aventure du comte de Rochefort. — La Blondeau. — La Duryer. — Le cabaret de Saint-Cloud. — La famine de 1649. — La Nichon. — La Liance. — La Saint-Amour. — Les comédiennes. — La Chambonneau. — La Toinville. — La Cardeau.

Le duc de Saint-Simon, qui dans ses *Mémoires* a consacré quelques pages à Ninon de Lenclos, s'en excuse en disant que « la singularité unique de ce personnage » voulait qu'il s'étendît sur elle avec une certaine complaisance; il la juge, d'ailleurs, assez sévèrement : « Ninon, dit-il, courtisane fameuse, et depuis que l'âge lui eut fait quitter le métier, connue sous le nom de M^lle^ de Lenclos, fut un exemple nouveau du triomphe du vice conduit avec esprit et réparé de quelques vertus. » (Voy. les *Mémoires complets et authentiques* du duc de Saint-Simon, édit. in-12, t. VIII, p. 202 et suiv.) Ce jugement, porté par Saint-Simon, qui était trop grave et trop austère pour accorder la moindre indulgence au vice brillant et fascinateur, a été cependant modifié et tempéré par des historiens et des moralistes qui ont pardonné aux désordres de Ninon, en faveur du prestige extraordinaire qu'elle a exercé sur la société française au dix-septième siècle. « Ninon, a dit Poullain de Saint-Foix, étoit une fille de mauvaise conduite et de bonne compagnie. Nous avons aussi peu de Ninons que de Corneilles; il étoit réservé au siècle de Louis XIV, de produire du grand, du mer-

veilleux, dans tous les genres. » (Voy. les *Essais historiques sur Paris,* t. IV des *OEuvres complètes,* p. 431.) Il y a, dans cette délicate appréciation de l'espèce de gloire nationale qui appartient à Mlle de Lenclos, la preuve de l'immense renommée qu'elle avait laissée après elle, et qui n'était pas même diminuée par ce titre flétrissant de courtisane, que l'Histoire a toujours attachée à son nom. Marion de Lorme et Ninon de Lenclos sont les seules, en effet, qui aient mérité, à cette époque, d'être célèbres dans les annales de la Prostitution.

Il y eut d'autres courtisanes à la mode, il y en eut même un grand nombre, qui attiraient à leur suite les jeunes gens de la cour, et qui vivaient comme des princesses; mais aucune d'elles ne sut, comme Ninon et Marion, s'élever au-dessus de son état scandaleux et se faire quelquefois absoudre de ses mœurs méprisables par de grandes qualités du cœur et de l'esprit. Ninon et Marion n'eurent donc pas de rivales, comme nous l'avons dit, et si elles eurent des imitatrices, ces tristes et médiocres copies furent constamment éclipsées par le modèle. Cependant, outre les noms que nous avons déjà cités et qui constatent le règne, plus ou moins long, des *fameuses,* nous possédons quelques détails biographiques sur plusieurs de ces illustrations de la débauche et du libertinage. Ces détails, dont la plus grande partie est tirée des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, nous serviront à montrer combien les femmes galantes de profession différaient toutes de Marion et de Ninon, qui auraient rougi de se voir mettre au niveau de ces *créatures,* et, qui, nonobstant leurs déréglements publics, ne se croyaient pas déchues de leur rang de filles de qualité. Nous remarquerons aussi que Marion et Ninon, la seconde surtout, acquirent, comme dit Saint-Simon, « une réputation et une considération tout à fait singulières, » sans avoir besoin de passer l'éponge du mariage sur leurs égarements de jeunesse, tandis que beaucoup

de courtisanes, moins décriées qu'elles, se marièrent très-honorablement, sans atteindre le même degré de réhabilitation et sans pouvoir effacer le souvenir de leur passé honteux. C'est que Marion et Ninon, tout en puisant à pleines mains dans la bourse de leurs amis, tout en recevant quelquefois des dons considérables, n'avaient jamais l'air de se vendre et n'entachaient pas leurs amours d'une apparence vénale; elles se donnaient autant d'amants que le caprice leur conseillait d'en choisir, mais elles semblaient conserver la liberté de leur choix et ne se régler que d'après l'impulsion de leur cœur. Leur possession était le résultat d'une conquête amoureuse et non d'un contrat pécuniaire. Voilà ce qui leur permettait de marcher le front levé, quelquefois fières et dédaigneuses, au milieu des grandes dames de la cour qui n'avaient pas toujours des faiblesses aussi désintéressées.

Parmi les courtisanes de Paris qui ne sont pas nommées dans la *Chanson des Filles de l'industrie* (t. VII de cette Histoire, p. 231), ni dans la mazarinade du sieur de la Valise (même tome, p. 232), il faut d'abord faire mention de la Lenoble, qui fut en vogue avant l'année 1649, et que le scandale de son train de vie avait fait condamner à la déportation. Tallemant des Réaux, qui la qualifie de *fameuse courtisane* (Voy. t. II de l'édit. in-12, p. 126), nous apprend que la reine Anne d'Autriche, que nous avons vue déjà s'immiscer dans la police des mœurs de la cour, fit embarquer par force cette dangereuse syrène, pour l'envoyer au Canada. Heureusement que la Lenoble avait gardé rigueur à un Italien de Brescia, nommé Joannino, « qui n'en pouvoit rien obtenir, » dit Tallemant. Cet Italien ne fut pas plus tôt instruit de l'enlèvement de sa cruelle, qu'il se mit en route pour la rejoindre, fût-ce au bout du monde. Il monte dans une barque, il suit le vaisseau qui emmenait au Canada une cargaison de femmes destinées à peupler la colonie; il atteint ce vaisseau à quelques lieues en mer, et

il rachète à prix d'argent la malheureuse Lenoble, qui n'espérait plus revoir la France et Paris. A peine est-elle dans la barque, que le navire qu'elle vient de quitter s'entr'ouvre et disparaît dans les flots : « Je vous laisse à penser si elle fut cruelle après cela! » s'écrie Tallemant, qui paraît l'avoir connue, car il lui reproche de n'être pas *soigneuse*, c'est-à-dire propre dans sa personne, ou dans ses habits. L'Italien, qui l'avait sauvée non-seulement de l'exil, mais encore de la mort, resta, néanmoins, assez longtemps sous le charme de cette belle, mais enfin il se lassa de l'entretenir, et il finit par l'escroquer en se séparant d'elle. Il est probable que cette fille appartenait à la catégorie des *chevalières d'industrie* (Voy. l'*Histoire des Français de divers états*, par A.-A. Monteil, dix-septième siècle, chap. XXIX), et que son Italien était aussi de la même famille.

Une des compagnes de la Lenoble se conduisit avec plus de prudence et de savoir-faire. On la nommait la Dalesso, et nous pourrions, à ce nom-là, si c'eût été le sien, supposer qu'elle était d'origine italienne ou espagnole : « C'est quasi la seule qui ait eu du sens, » dit Tallemant, qui avait probablement fréquenté les *coquettes* de Paris. « Quand elle se vit du bien, ajoute-t-il, elle se mit à faire la vie d'une honnête femme qui se gouverne un peu mal. On alloit chez elle en visite, j'entends les hommes, comme chez une autre personne. Sa maison étoit fort bien réglée et fort propre. Elle avoit de l'esprit et disoit quelquefois les choses fort plaisamment. » (Voy. t. II de l'édit. in-12 des *Historiettes*, p. 127.) Dans un autre endroit de ses Mémoires, Tallemant, qui la nomme *Dalesseau* et non plus *Dalesso* (t. VI, p. 7), dit qu'elle « avoit été à un quart d'écu, » et que, « jusqu'à trente ans, elle ne fut point estimée. » Dès lors, elle devint *fameuse courtisane* et se fit richement entretenir par plusieurs hommes de qualité. « Elle étoit veuve de je ne sais quel misérable, remarque Tallemant, car *Dalesso* est le

nom de quelqu'un qui l'avoit entretenue. » Ce fut M. de Retz qui, en l'entretenant, la mit à la mode et la fit rechercher par les libertins de la cour et de la bourgeoisie. Saint-Preuil, qui se fit un terrible renom parmi les duellistes, enleva cette fine mouche au *bonhomme* de Retz et la garda quelque temps. Un payeur de rentes, nommé La Barre, « garçon de plaisir et riche, » dit Tallemant, n'eut pas de peine à l'emporter sur Saint-Preuil, qui avait plus de générosité que d'argent; La Barre donnait mille livres par mois à la Dalesso, somme considérable, puisqu'elle représente le quadruple de sa valeur actuelle, et cependant, la Dalesso ne s'en contentait pas, car elle recevait encore de différents côtés à la fois. « Le comte d'Harcourt couchoit avec elle par-dessus le marché, » dit Tallemant, et comme il avait le privilége de ne pas la payer, il avait aussi le désagrément de céder la place à La Barre, quand ce financier arrivait à l'improviste et usait de ses droits. Alors le comte d'Harcourt, qui était un des plus braves capitaines de son temps, et que ses beaux faits d'armes avaient fait surnommer *Cadet la perle* par ses soldats, se voyait forcé de battre en retraite devant le payeur de rentes et d'aller se cacher dans le grenier à foin : « Une fois, il passa toute la nuit sur des fagots. » La Dalesso, qui avait environ trente-quatre ans et qui n'en était pas moins courtisée par de grands seigneurs, devait être aussi remarquable par son esprit que par sa beauté. L'avocat Patru en faisait cas et louait son style, en disant qu'elle écrivait *fort raisonnablement.* « Elle fut toujours entretenue, dit Tallemant, jusqu'à ce qu'elle quittât le métier; alors elle avoit amassé du bien, elle vécut en honnête femme, et il y alloit beaucoup de gens de qualité qui vivoient fort civilement avec elle. » Le savoir-vivre était, en ce temps-là, l'accessoire des plus mauvaises mœurs. Tallemant rapporte un mot plaisant de cette habile personne. Elle avait fait une grande maladie et elle commen-

çait à sortir de danger. Le médecin Guénault, qui l'avait soignée, lui demanda comment elle se trouvait : « Hé ! dit-elle, le crucifix s'éloigne un peu ! » On peut supposer, d'après cette réponse, que la Dalesso se piquait, comme Ninon, d'être esprit-fort. Un conseiller à la cour des aides, nommé Leroux, s'amouracha d'elle et de sa fortune, sans se soucier des moyens qu'elle avait employés pour acquérir cette fortune; il l'épousa, et la Dalesso ne fut plus que madame la conseillère des aides.

La Sandrier, qui avait mené, il est vrai, une vie moins dissolue que la Dalesso, termina de même sa carrière galante, par un mariage. Nous avons dit plusieurs fois que le mariage était toujours le point de mire des filles de moyenne vertu et le dénoûment ordinaire de leurs aventures amoureuses. La Sandrier, fille d'un procureur, était jolie, mais fort coquette ; elle avait plusieurs galants qui fournissaient simultanément à ses dépenses : l'un d'eux, l'académicien Claude de l'Estoile, s'imaginait être le seul favorisé, parce qu'il payait un peu plus que ses rivaux. La Sandrier, dit Tallemant, « prenoit son argent, se moquoit de lui et en aimoit d'autres. » Il est vrai que ce poète, pensionnaire du cardinal de Richelieu, et son collaborateur de comédies, était laid jusqu'à la difformité ; il se croyait beau et voulait être aimé comme un Adonis. Il se défiait de Beaulieu-Picart, qui s'était mis à cajoler la Sandrier, et qui n'attendait, disait-il, que l'heure du berger, pour lui faire voir une autre *étoile*. Ce Beaulieu-Picart était « honnêtement insolent, » suivant l'expression de Tallemant ; il avait eu nombre de bonnes fortunes qui ne lui avaient coûté que la peine de les prendre. Un jour, accompagné de l'avocat Patru, il s'en va frapper à la porte de la Sandrier. On lui répond que la dame n'était pas au logis, car l'Estoile avait défendu de le recevoir. Beaulieu-Picart demande la permission de se reposer dans la salle ; il entre avec son ami, et là il commence à pester, en voulant

rompre les vitres. Pour le détourner de cette folie, Patru lui dit : « Beaulieu, je te prie, faisons réponse aux vers que l'Estoile a mis sur le luth de sa maîtresse. » Ces vers, dans lesquels l'Estoile avait porté un défi à tous ses rivaux, circulaient dans les ruelles et initiaient les railleurs à l'histoire de ses amours :

Je dois faire bien des jaloux,
Lorsque je baise devant tous
Le sein de ma belle maîtresse;
Aux amants qui sont sous sa loi,
Elle fait bien quelque caresse,
Mais n'embrasse jamais que moi.

Au-dessus de ces vers, gravés sur le luth qui se trouvait là par hasard, Beaulieu-Picart en écrivit six autres, composés sur les mêmes rimes, et si orduriers que les éditeurs de Tallemant des Réaux n'ont pas osé les publier. L'Estoile fut transporté de fureur et de jalousie, en lisant ces vers malhonnêtes; il aurait appelé en duel Beaulieu-Picart, s'il n'avait pas craint d'être incapable de se venger avec l'épée contre un si rude adversaire. Il se borna donc à répliquer par une épigramme. Mais ses yeux d'amant s'étaient dessillés, et il reconnut enfin que la Sandrier, qui le laissait passer *mainte nuit* à la porte, ne traitait pas ses galants aussi mal qu'il l'avait cru. M. de Thou entretenait cette fille. Un secrétaire d'État, nommé Saint-Thomas, en devint amoureux et l'emmena en Savoie, « afin de l'ôter aux autres. » Il avait promis de l'épouser, mais il ne l'épousa pas, et elle revint à Paris, vieillie et fardée, après une assez longue absence. Elle avait appris à chanter à l'italienne, pendant son séjour à Turin; elle donna des concerts à Paris, « elle fit bien du bruit, » dit Tallemant, mais ce succès de curiosité et de hasard ne dura pas; on trouvait, d'ailleurs, qu'elle chantait mal et qu'elle grimaçait horriblement, en

chantant, comme si elle eût été prise de convulsions. Elle était toujours galante, si elle n'était plus jeune, et se mêlait d'esprit, l'amour et la musique ne suffisant plus pour lui donner de quoi vivre. (Voy. les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. VI de l'édit. in-12, p. 64.) C'est elle qui est nommée *la Saint-Thomas,* dans la *Chanson des Filles de l'Industrie.*

Tallemant parle d'une « demoiselle, qui étoit, dit-il, une espèce de Marion de Lorme, » et qui recevait chez elle les seigneurs de la cour. Mais le nom de cette demoiselle est à peu près indéchiffrable dans le manuscrit original, et les éditeurs, qui ont cru pouvoir lire *d'Amy,* nous avertissent que ce nom est douteux. Tallemant raconte que le président Amelot se rencontra chez cette princesse avec un gentilhomme de la maison du duc d'Orléans, nommé Vieux-Pont : il entendit mal prononcer le nom de ce gentilhomme, et il se persuada que c'était *Dupont, l'opérateur.* Vieux-Pont voulut divertir la compagnie : il dit tout haut qu'il vient pour visiter les dents de M^lle^ d'Amy; le président s'avise de montrer les siennes qui étaient fort bonnes. Vieux-Pont les examine et s'écrie qu'il en voit une toute pourrie : il offrit de l'enlever sur-le-champ; ce qu'il essaye de faire avec ses *pincettes à arracher le poil,* car il prétendait avoir oublié ses outils de dentiste. Il laissa le pauvre président avec la bouche saignante et il sortit en disant qu'il achèverait l'opération au premier jour. Tallemant des Réaux ne donne pas beaucoup plus de renseignements sur une autre courtisane fameuse, qui était une des élèves de Ninon, et dont le nom figure dans la *Chanson des Filles de l'Industrie.* « Il y avoit, dit-il, je ne sais quelle petite Charpentier avec elle (Ninon), à qui Tambonneau faisoit les doux yeux, et il lui envoyoit du cidre; elle lui disoit : « Président, envoye-moi bien du cidre, et ne viens point, car tu pues trop fort. » (Voy. l'Historiette du président Tambonneau, t. IX de l'édit.

in-12, p. 166.) Il est probable que Ninon se dégoûta d'une éducation qui lui réussissait assez mal, et que la Charpentier tomba, d'amant en amant, dans la Prostitution publique : « Cette petite fille, raconte Tallemant, avoit été trois mois chez Ninon sans dire un mot; un jour, quelqu'un parloit d'historiens, elle va dire : Pour moi, j'aime *Rodote* (pour Hérodote). » Cette historiette nous fait connaître que Ninon cherchait à s'entourer de filles, aussi belles, peut-être, aussi gracieuses qu'elle, mais si sottes, si niaises, si mal élevées, que leur voisinage ne faisait que mieux ressortir son esprit et son instruction, avec les charmes de son entretien et de sa société.

La Toussine, dont il est parlé dans les poésies de Maucroix, était, au dire de Tallemant des Réaux, « une petite courtisane de Paris, que M. de Joyeuse entretenoit publiquement. » Nous n'avons aucun renseignement sur l'origine de son sobriquet, qui semble indiquer qu'elle était affectée d'une toux continuelle. M. de Joyeuse, lieutenant du Roi au gouvernement de Champagne, se faisait suivre partout de sa maîtresse, à laquelle les bons Champenois rendaient certains honneurs, comme si elle eût été la femme du gouverneur de leur province. Quant à M^me^ de Joyeuse, qui avait de son côté plus d'un galant, elle ne daignait prendre garde à la Toussine, ni se montrer jalouse d'elle. Le chanoine de Reims, François de Maucroix, adressa à cette dame une jolie pièce de vers, où il accuse le chapitre dont il faisait partie d'accueillir avec distinction une courtisane que M. de Joyeuse honorait de ses bontés. Voici cette pièce que M. de Monmerqué a extraite des poésies inédites de Maucroix, conservées en manuscrit à la bibliothèque de Reims (Voy. l'édit. in-12 de Tallemant, t. X, p. 145) :

Le Chapitre, depuis deux jours,
A fait sonner ses gros tambours,

Ses tambours ou ses grosses cloches,
Instrumens à rompre caboches ;
Le tout, pour un pieux dessein
De faire honneur à la Toussaint ;
A la Toussaint, non à Toussine...
Là ! là ! ne faites point la mine ;
C'est une injure qu'il vous fait ;
Mais le prendrez-vous au collet ?
Il n'aime pas... grande merveille !
Et puis, changement de corbeille,
Ainsi que le proverbe dit,
Fait appétit de pain bénit.

Au reste, M. de Joyeuse, que Tallemant nous représente comme un infâme, capable de porter la main sur sa propre fille (*Voy.* t. X, p. 145), recevait dans son lit la Toussine, au su et au vu de sa femme; mais il avait l'impudence de dire « qu'il n'offensoit point Dieu, parce qu'il ne lui faisoit rien. » Le père de M^me^ de Joyeuse, indigné de la conduite de son gendre, dit un jour à sa fille, en présence de son fils, qui était évêque de Mende : « Oui, ma fille, votre mari est si impertinent, que c'est offenser Dieu que de ne pas le faire cocu. ». Il est probable que M. de Joyeuse avait retiré du cours de la Prostitution parisienne la Toussine, qui se vantait d'être *demoiselle* ou noble, et qui retomba dans la classe des courtisanes quand elle ne fut plus entretenue concubinairement par le gouverneur de Champagne.

La Neveu, qui est nommée dans la *Famine ou les putains à cu,* mazarinade de 1649, fut longtemps en vogue à Paris, quoique Tallemant n'en parle pas. Tout le monde sait par cœur deux vers de Boileau, dans lesquels la Neveu a trouvé sa célébrité :

Et combien la Neveu, devant son mariage,
A de fois au public vendu son pucelage.

Ces deux vers de la satire IV à l'abbé Le Vayer, composée en 1664, sont expliqués par une note dans toutes les éditions des œuvres de Boileau. Voici la remarque imprimée dans une édition qui semble peu connue et dont les commentaires ont été fournis par Boileau lui-même (*Amsterdam, Pierre Brunel*, 1721, 2 vol. in-8) : « La Neveu, fameuse courtisane, extrêmement décriée par les débauches éclatantes et scandaleuses que quelques-uns des principaux seigneurs de la cour faisoient chez elle. Elle étoit morte avant la composition de cette satire. » Une de ces débauches est racontée dans un ouvrage célèbre, qui, sans avoir la valeur d'un document historique, ne doit pas être relégué dans la catégorie des romans; ce sont les mémoires de Rochefort, rédigés et publiés par le fameux compilateur Sandras de Courtilz, sous ce titre, qui est resté anonyme dans les nombreuses éditions qu'on a faites de ce livre charmant : *Mémoires de M. le C. D. R., contenant ce qui s'est passé de plus particulier sous les ministères de Richelieu et de Mazarin.* Sandras de Courtilz, qui s'est mis en scène et qui a tracé son propre portrait dans ces mémoires, bien qu'il fût à peine né à l'époque où il se place comme témoin oculaire, avait vécu dans l'intimité des personnages notables de cette époque, et possédait de très-bons manuscrits qu'il a employés fort habilement dans ses ouvrages. Nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici le passage entier relatif à la Neveu et aux orgies qui avaient lieu chez elle pendant la Fronde. Gaston, duc d'Orléans, est le héros de cette aventure, qu'il était venu chercher à Paris, après une débauche monstrueuse dont un cabaret de Chaillot avait été le théâtre. « Pour varier les plaisirs, raconte le jeune comte de Rochefort, qui avait assisté à cette débauche, dans laquelle les convives mangèrent une omelette sur le ventre du colonel Wallon, on quitta Chaillot, on vint à Paris, et nos princes et seigneurs descendirent chez une fameuse courti-

sane, nommée la Neveu, dont Boileau a célébré le nom et les talents. On fit des folies, du tapage, dans cette maison de débauches; on brisa des meubles. Le prince, pour apaiser la Neveu, lui promit un petit divertissement. Il envoie chercher un commissaire, sous prétexte de tumulte; on dispose tout pour le recevoir. Il arrive et trouve la Neveu couchée, dans le même lit, entre le prince et Wallon. Le surplus de la compagnie s'étoit caché dans une chambre voisine. Le commissaire ordonne aux deux hommes qu'il voit dans ce lit et qu'il ne connaît pas d'en sortir sur-le-champ; les hommes se moquent du commissaire et de son ordonnance. Alors celui-ci, irrité, fait monter l'escorte qui l'avoit accompagné, et lui commande de faire lever ces hommes couchés. Pendant que ceux de l'escorte se disposent à obéir, les personnes cachées dans la chambre voisine en sortent, saluent respectueusement le prince, restent devant lui la tête nue et s'apprêtent à l'habiller. Le commissaire, étonné des honneurs qu'il voyoit rendre à cet homme, fut bientôt saisi d'effroi, dès qu'il eut reconnu le prince aux marques de sa dignité. Il se prosterne aux pieds de Son Altesse, implore sa bonté. « Calmez-vous, lui dit le prince, vous en serez quitte à bon marché. » Alors il ordonne qu'on fasse venir toutes les filles de la maison, les fait ranger en ligne, de manière qu'elles présentent leurs postérieurs à découvert; commande au commissaire et à ceux de son escorte de venir, l'un après l'autre, un flambeau à la main, faire amende honorable devant le derrière de chacune de ces demoiselles, ce qui fut rigoureusement exécuté. » Les deux vers de Boileau ajoutent à ces renseignements pornographiques une particularité dont nous n'avons pas trouvé ailleurs la constatation : c'est que la Neveu, après avoir amassé sa dot à la manière des filles de Chypre, dans l'antiquité, quitta enfin le métier qui l'avait enrichie, pour se marier devant l'église avec un homme que sa honteuse

réputation ne fit pas reculer, et qui peut-être s'imagina, grâce aux talents de la Neveu, qu'il épousait une vierge.

La plupart des courtisanes en renom, qui n'étaient pas trop dissipatrices et qui ne gaspillaient pas tout ce qu'elles gagnaient, firent une fin analogue et se mirent en puissance de maris. Toutes celles qui se mariaient ainsi ne renoncèrent pourtant pas à la prostitution : les unes tenaient des académies ou des maisons de jeu; les autres gouvernaient un sérail de coquettes; quelques-unes ouvraient des cabarets, des hôtelleries ou des jardins publics. La Blondeau avait établi une académie à la place Royale, et ses salons, bien meublés, bien tapissés, réunissaient une brillante compagnie de joueurs et de joueuses, entre lesquels l'amour servait de consolation aux disgrâces du jeu. (*Voy.* les *Histor.* de Tallemant des Réaux, t. X, p. 1.) La Duryer avait un cabaret à Saint-Cloud, et ce cabaret, qui favorisait les rendez-vous galants et couvrait d'ombres discrètes les plus sales intrigues, était si mal famé et si bien achalandé, que Ménage disait tout haut, en pleine table, « que le petit Scarron alloit tenir bordel de filles et de garçons à Saint-Cloud, pour gagner plus que la Duryer. (*Voy.* les *Histor.*, t. VII, p. 54.) Tallemant a fait les honneurs d'une historiette à la Duryer, qui se trouve de la sorte en compagnie des princes et des princesses, des dames et des gentilshommes qu'elle voyait fréquenter son cabaret. « La Duryer, dit-il (t. IX, p. 223), étoit une pauvre fille d'auprès de Mons, en Hainaut, qui étoit assez jolie en sa jeunesse; elle se donna à Saint-Preuil, qui lui fit gagner dix ou douze mille livres en une campagne où elle fut vivandière. Elle épouse un nommé Duryer et se met à tenir une auberge; elle étoit aussi un peu maquerelle. » Un jour, elle demanda de l'argent à Saint-Preuil; ce Saint-Preuil, François de Jussac d'Ambreville, était un des plus braves gentilshommes

de son temps; mais il tirait son épée plus volontiers que sa bourse, et il ne souffrait pas qu'on le fît rougir de sa pauvreté : il fut indigné de la demande de la Duryer, qu'il maltraita. Elle, au lieu de lui garder rancune, s'accusa de l'avoir insulté en lui demandant ce qu'il n'avait pas, et elle le pria de lui pardonner cette impertinence. Elle aimait avec passion ce pauvre Saint-Preuil. Quand il fut décapité à Amiens, le 9 novembre 1641, parce qu'il s'était battu en duel, au mépris des édits du Roi; la Duryer vient exprès de Paris pour assister à son exécution, et pour lui rendre les derniers devoirs. Le *Journal du Cardinal de Richelieu* (Amsterdam, Abr. Wolgank, 1664, IIe part., p. 187) rapporte qu'elle « monta sur l'échafaud avec un drap mortuaire, dans lequel elle mit le corps et la tête; mais, comme on alloit dévaler ledit corps, la tête étant retombée sur l'échafaud, elle la prit et la mit dans sa robe, et étant descendue, elle la mit dans ledit drap avec le corps qu'on mettoit dans un carrosse. » Les spectateurs de cette scène touchante, ne savaient quelle était cette femme, qui avait le courage d'accomplir ce pieux office sous les yeux de tant de monde, et qui baignait de ses larmes le cadavre du noble condamné. Le bruit courut qu'elle avait été autrefois l'*hôtesse* de Saint-Preuil, mais on ne soupçonna point quelle était sa véritable condition. Elle fit faire à ses frais un magnifique service au défunt, dans la cathédrale d'Amiens.

Elle devint veuve, et elle se remaria bientôt avec son maître-cuisinier, dont elle n'a jamais porté le nom. Son établissement de Saint-Cloud était fort en vogue. « Au commencement, dit Tallemant, les dames n'y vouloient point aller : elle avoit un jardin là auprès, où on leur portoit ce qu'elles avoient commandé; enfin, on s'y apprivoisa. » Dans une mazarinade intitulée : *Les Lamentations de la Durié* (sic) *à Saint-Cloux* (sic), *touchant le siége de Paris*

(Paris, 1649, in-4 de 8 pages), un poète de carrefour la fait parler ainsi :

Celuy qu'une amoureuse flamme
Rendoit de mes charmes épris,
Ce cher et fidelle Seinprix (*sic*, pour *Saint-Preuil*)
Qui régnoit jadis sur mon âme,
Alors qu'il servit de butin
A la cruauté du destin ;
Je n'en fus pas tant affligée
Que je le suis de voir Paris,
Cette bonne ville assiégée,
D'où venoient tous mes favoris.

Cette maison et ce jardin de Saint-Cloud avaient beaucoup de ressemblance avec le cabaret de Renard aux Tuileries. On y allait en partie fine : on y louait des chambres meublées, on y faisait des *débauches*, on y amenait des violons pour danser ; on s'y divertissait de toutes manières. *Allez chez la Duryer*, se disait proverbialement à la cour et dans la bourgeoisie, pour caractériser tous les genres d'orgies et de plaisirs défendus, qu'on se permettait dans ce rendez-vous des amants et des libertins. « Un jour, dit Tallemant, M^me^ de Champré, à Saint-Cloud, chez la Duryer, durant un grand orage, regarda par curiosité par le trou de la serrure d'une chambre, et elle vit un homme et une femme qui se divertissoient : « Jésus ! dit-elle, par le temps qu'il fait !... » L'éditeur de Tallemant s'est abstenu de nous faire connaître le reste des réflexions de cette dame, qui n'était pourtant pas trop scrupuleuse pour son propre compte (Voy. son Historiette, t. VI, p. 209). La Duryer avait fait d'énormes bénéfices en hébergeant les amours de Paris ; elle voulait encore agrandir son établissement, et elle venait d'acheter trois ou quatre maisons adjacentes, qui n'auraient pas renfermé moins de quatre-vingt-dix chambres meublées, quand elle mourut, en 1652. Elle était généreuse et pleine

de sympathie pour les gentilshommes et les militaires : elle croyait honorer ainsi la mémoire de Saint-Preuil. Un jour, elle apprend qu'un gentilhomme qui s'était battu en duel près du pont de Saint-Cloud, a été abandonné blessé sur le terrain ; elle y court ; elle fait emporter chez elle le moribond, le fait traiter secrètement, le soigne elle-même, et lorsqu'il est guéri, lui offre cinquante pistoles pour s'en retourner chez lui. Peu de temps après, ce gentilhomme revient à Saint-Cloud, pour remercier la bonne femme qui lui a sauvé la vie ; il lui présente une bourse contenant quatre cents pistoles : « Tenez, madame, prenez, lui dit-il, si ceci n'est pas assez, je tâcherai d'en avoir encore. » La Duryer ne veut rien recevoir, et déclare qu'elle se trouve amplement payée de son humanité par la gratitude que son hôte daigne lui témoigner ; mais, comme le gentilhomme insistait, elle tire de la bourse deux pistoles et les jette aux laquais, en disant : « Tenez, voilà ce que votre maître vous donne ! » Une autre fois, les gendarmes du roi avaient fait quelque dépense chez elle, en passant ; elle ne leur en fit payer que la moitié : « Ce n'est pas avec vous autres, leur dit-elle avec émotion, que je prétends m'enrichir. » Elle se trouvait d'ailleurs assez riche, et, n'ayant pas d'enfant, elle supplia le baron des Essarts, qui avait fait galanterie avec elle, de lui donner un des deux fils qu'il possédait : le baron lui donna le second, et la Duryer le fit élever comme un grand seigneur : « Il étoit vêtu, dit Tallemant, d'une étoile d'argent si pesante, qu'il ne pouvait porter sa robe. Elle le vouloit faire son héritier. »

Jamais l'établissement de la Duryer n'avait été plus prospère que pendant la Fronde : c'était un champ neutre où les frondeurs et les mazarins se rencontraient à table, le verre à la main : c'était un asile de plaisir, que respectaient les deux partis rivaux. On y faisait bonne chère, on y dansait, on y trafiquait d'amour, pendant que la guerre civile

et la famine régnaient à Paris. Cette famine, qui fut une calamité publique, en 1649, ne se fit pas sentir chez la Duryer. Cette ancienne courtisane, loin de profiter du malheur des temps, aurait voulu pouvoir nourrir gratuitement tout ce qui avait faim. Elle témoignait ses préférences pour le parti de la cour, en refusant quelquefois l'argent des mazarins qu'elle avait logés et largement hébergés. Le sieur de Tubeuf, surintendant des finances de la reine, ne fut pas peu étonné d'apprendre que la Duryer n'avait voulu rien prendre pour la nourriture des chevaux et des gens de tous les membres du Conseil de régence, qui étaient à Saint-Cloud : il lui envoya une ordonnance de cent écus, au lieu de quarante qu'on lui devait. La Duryer se sentit humiliée à ce point qu'elle en pleura de dépit. Elle avait donné ordre de distribuer du pain à tous les pauvres soldats qui passeraient devant sa porte. Les troubles de la Fronde, si l'on en croit la mazarinade du sieur de la Valise, que nous avons déjà citée plusieurs fois (Voy. notre t. VII, p. 232), auraient été très-funestes, surtout aux malheureuses qui vivaient alors de la Prostitution, car le pain était rare et cher, et chacun, inquiet de la famine qu'on voyait, en 1649, régner à Paris et aux environs, ne se souciait plus de nourrir des bouches inutiles, aux dépens de la sienne. La grande affaire était pour tout le monde de ne pas mourir de faim, et l'amour semblait une superfluité ruineuse qu'on ne devait plus se permettre, tant qu'il n'y aurait plus de pain chez les boulangers. Le sieur de la Valise a peut-être usé d'hyperbole, en nous montrant toutes ces *honnêtes filles* de Paris réduites à vendre leurs meubles pour acheter du pain. C'est à Nichon qu'il adresse ses doléances sur ce sujet. Le nom de cette Nichon se trouve dans plusieurs mazarinades, et nous croyons qu'il appartient à une petite courtisane de cette époque, plutôt qu'il ne caractérise les femmes galantes en général. On sait

pourtant que ce nom-là est devenu, dans la langue de la Prostitution, le sobriquet générique d'une fille de joie qui a un amant; c'est, en outre, la qualification tendre et badine dont se sert cet amant vis-à-vis de sa maîtresse. Mais, néanmoins, il est à peu près certain que la véritable et première Nichon florissait du temps de la Fronde, lorsque le pain valait quarante sous la livre, et que la débauche publique se voyait paralysée par la famine, comme le dit le sieur de la Valise dans sa poésie de cabaret et de mauvais lieu :

Mais, Dieu mercy ! nostre disette
Nous a renoué l'esguillette,
Et s'il falloit fournir des pains
A un million de putains,
Et tant d'autres honnestes filles,
On affameroit les familles.

Là-dessus le poète ordurier enregistre les noms des notables courtisanes et des principaux *bordereaux* de Paris ; ces noms, nous les avons cités ailleurs (t. VII, p. 232 et 233). Il prend à partie la petite Nichon, qu'il connaissait sans doute plus particulièrement que les autres, et il s'apitoie sur la décadence du métier de cette gourgandine :

Nichon, quelle étrange misère
Vous cause une petite guerre,
Qu'il faille, pour un peu de lard,
Vous soumettre à quelque pendard ;
Que pour un bon sac de farine,
Il faille faire bonne mine
A un qui, peu auparavant,
N'auroit pu voir vostre devant,
Ni vous faire quelques bricoles,
Q'avecque beaucoup de pistoles !
Chascun est assez bon galand,
Pourvu qu'il ait un pain chaland !...
Nichon, souffrez que je vous die
De quels moyens on remedie

Au mal qui vous presse à présent:
C'est de recevoir tout venant,
Riche ou non, vilain ou honneste,
Homme d'esprit ou une beste,
Pourvu qu'il apporte en sa main
Quelque bon gros... morceau de pain.

Le sieur de la Valise se console en égoïste de voir tant de malheureuses, qui n'ont plus que la chemise, et qui seront bientôt forcées de la vendre.

Tallemant des Réaux avait peut-être parlé de la Nichon dans ses *Mémoires de la Régence,* qui ne nous sont pas parvenus, mais il ne la nomme pas dans ses *Historiettes*. Il accorde pourtant un article entier à une bohémienne, nommée Liance ou Léance, que nous avons vu conduire à la Salpétrière, en 1686, par ordre exprès du roi. Elle était bien vieille alors, et il ne reste pas même un souvenir de la charmante danseuse qui avait charmé la cour de Louis XIII. En 1686, la police lui reprochait d'attirer un grand nombre de bohêmes à Paris; en 1640, quand elle allait danser chez les princes et les grands seigneurs, toute cette jeune noblesse était à ses pieds. « Liance est la *Preciosa* de la France, dit Tallemant (t. IX de l'édit. in-12, p. 12 et suiv.). Après la belle Égyptienne de Cervantes, je ne pense pas qu'on en ait vu une plus aimable. Elle étoit de Fontenay-le-Comte en bas Poitou. C'est une grande personne, qui n'est ni trop grasse ni trop maigre, qui a le visage beau et l'esprit vif; elle danse admirablement; si elle ne se barbouilloit point, elle seroit claire brune. Au reste, quoiqu'elle mène une vie libertine, personne ne lui a jamais touché le bout du doigt. » Benserade, qui l'avait rencontrée plusieurs fois chez la princesse de Condé, osa « la traiter en bohémienne, et lui toucha un genou; elle lui donna un grand coup de poing dans l'estomac, et tira en même temps une demi-épée qu'elle avoit toujours à la ceinture: « Si vous n'étiez céans, lui dit-elle,

je vous poignarderois! — Je suis donc bien aise, lui dit-il, que nous y soyons. » On lui fit les plus belles offres pour la retirer de la vilaine société qui l'entourait. « Sans ma danse, disait-elle, mon père, ma mère, mes frères, mourroient de faim. » Elle repoussait avec indignation tous les galants qui se présentaient la bourse à la main. On dit à la reine que cette fille était si sage, qu'elle semblait toute faite pour le couvent. On l'enferma donc dans une communauté religieuse, et l'on essaya de la convertir, mais « elle pensa faire enrager tout le monde, car elle se mettoit à danser, dès qu'on lui parloit d'oraison. » La Roque, capitaine des gardes du prince de Condé, devint furieusement amoureux de la jolie danseuse; elle consentit à se faire peindre pour lui, par Beaubrun; ce fut tout ce qu'il en obtint. Elle ne craignait nullement de se trouver seule avec les *vainqueurs* les plus audacieux, car elle savait se faire respecter à coups de poignard. Quelques-uns en eurent la peur et la honte. Elle soupait volontiers chez La Roque, en compagnie de ses amis, qui disaient « n'avoir jamais vu personne manger si proprement ni faire toute chose de meilleure grâce ni plus à propos. » Enfin, on la maria avec un de ses bohémiens. Ceux-ci volèrent sur les grands chemins, et furent amenés prisonniers à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La Liance ne fut pas compromise dans cette mauvaise affaire, mais elle eut beau solliciter pour les coupables en se servant du crédit de tous ses amis, elle ne réussit pas à les sauver. Elle vint se placer avec ses compagnes sur le passage du roi, et elles demandèrent la grâce de leurs maris. « Vos maris, leur dit le roi, ont bien la mine d'être roués! » Ils le furent en effet, et la pauvre Liance, que cette exécution avait rendue veuve, porta toujours le deuil et ne dansa plus. Il fallait bien pourtant qu'elle gagnât sa vie, et comme elle n'avait pas de rentes, nous sommes obligés de supposer qu'elle s'était un peu apprivoisée, et qu'elle ne menaçait plus de

son poignard les gens qui la traitaient en bohémienne.

Au reste, danseuses et comédiennes, en ce temps-là, se trouvaient rangées par état dans la catégorie des prostituées, car, qu'elles fussent mariées ou non, elles vivaient toutes dans le désordre, et tiraient moins de profit, ordinairement, de leurs gages de théâtre que des aubaines de la galanterie. Souvent une femme débauchée s'enrôlait dans une troupe de comédiens, et jouait la comédie pour se mettre en évidence et attirer à elle les galants; quelquefois aussi, une comédienne abandonnait la scène pour se consacrer exclusivement à la Prostitution. Tallemant des Réaux, en parlant de Catherine des Urlis, de la troupe du Marais, ne se fait pas scrupule de la qualifier ainsi : « Une garce et comédienne. » (Voy. t. VII, p. 217.) Il est encore plus sévère à l'égard de la petite Saint-Amour Frèrelot, qui avait figuré quelque temps dans la troupe de Mondory, et qui n'était plus, il est vrai, qu'une *mignonne* assez courue. Lors des répétitions de *Mirame*, tragi-comédie que le cardinal de Richelieu avait composée avec l'aide de ses poètes pensionnaires, Bois-Robert était chargé de la police de la salle : il avait ordre de n'inviter à ces répétitions, que des comédiens, des comédiennes et des auteurs, au jugement desquels le cardinal voulait d'abord soumettre son œuvre. Bois-Robert laissa « entrer secrètement, dit Chapelain dans une lettre que citent les frères Parfaict dans leur *Histoire du Théâtre-François*, deux femmes d'une réputation équivoque. « L'une d'elles était la Saint-Amour, qui, voyant arriver le duc d'Orléans, à qui l'on n'avait pas osé refuser la porte, ne put s'empêcher de lever sa coiffe et de faire des agaceries au prince, qu'elle connaissait. Ce manège n'échappa point aux regards malveillants de quelque ennemi de Bois-Robert. Le soir de la représentation de *Mirame*, Bois-Robert, qui était spécialement chargé des invitations, distribua des billets à bien des femmes suspectes, que Talle-

mant appelle des *je ne sais qui*, lesquelles entrèrent dans la salle sous des noms empruntés de comtesse et de marquise. La présence de ces *mignonnes* ne fut que trop remarquée par les dames de la cour, qui en furent scandalisées, et qui s'en plaignirent au roi. « Il y avait bien du gibier à votre comédie? dit Louis XIII au cardinal, qu'il était ravi de *pincer* un peu. — Hé ! comment n'y en aurait-il point eu ! s'écria le duc d'Orléans, qui n'était pas moins aise de mordre aussi sur le cardinal. A la répétition de la pièce, dans la petite salle où j'eus tant de peine à entrer moi-même, la petite Saint-Amour, qui est une des plus grandes gourgandines de Paris, y était. » Le cardinal, interdit, murmura seulement : « Voilà comme je suis servi ! » En revenant à son palais, il s'informa si la Saint-Amour avait assisté à la répétition, comme le disait le duc d'Orléans. « Monseigneur, lui répondit Cavoie, son capitaine des gardes, elle n'est point entrée par la porte que je gardais. — Elle est entrée par la porte où j'étais, reprit aussitôt un gentilhomme qui en voulait à Bois-Robert, mais ç'a été M. de Bois-Robert qui l'a fait entrer. » Le cardinal s'emporta contre Bois-Robert. « De quoi vous êtes-vous avisé, lui dit-il en colère, de faire entrer une petite garce à la répétition, l'autre jour? — Monseigneur, je ne la connais que pour comédienne, je ne l'ai vue que sur le théâtre où votre Éminence l'a fait monter. Je ne sais pas d'ailleurs ce qu'elle est : fait-on information de vie et de mœurs pour être comédienne? je les tiens toutes garces, et ne crois pas qu'il y en eût jamais eu d'autre. — S'il n'y a que cela, dit le cardinal à sa nièce Mme d'Aiguillon, je ne vois pas qu'il y ait de crime? » Toutefois, pour donner satisfaction aux dames qui avaient été scandalisées, il ordonna à Bois-Robert de se retirer dans son abbaye de Chatillon, sinon à Rouen, où ce poète licencieux avait un canonicat. (Voy. les *Histor.* de Tallemant des Réaux, t. III, p. 153 et suiv.)

Les comédiennes, la plupart du moins, avaient des mœurs déréglées, mais il n'y en eut qu'un petit nombre qui se dégradèrent au point de devenir des prostituées de profession. Quand leurs débordements étaient trop scandaleux, elles se voyaient forcées de quitter le théâtre. Il fallait que l'amour fût l'excuse d'une faiblesse chez ces femmes, naturellement sensibles et galantes, puisque leur art consistait dans l'étude et la peinture des passions. Mais les grandes actrices, comme la Champmeslé, eurent seules le privilége de se composer une cour d'adorateurs et de prétendants, dans laquelle on distinguait les plus illustres poètes, les plus riches financiers et les plus grands seigneurs. Elles n'étaient pas traitées avec moins de respect et de politesse, que les dames et les demoiselles du monde, et si elles prenaient des amants, ce dont elles ne se faisaient pas faute, on n'y trouvait pas à redire. Sous le règne de Louis XIV, il est vrai, la vie privée des actrices fut plus honorable que du temps de Louis XIII, et l'exemple de Molière ne contribua pas peu, sans doute, à maintenir une espèce de dignité parmi les femmes de théâtre. Ce n'est que plus tard que les comédiennes furent recherchées avec une sorte de fureur par les libertins de qualité, quand la mode s'en mêla. « Ils avoient, dit Sandas de Courtilz, dans ses *Annales de la Cour et de Paris pour les années* 1697 *et* 1698, ils avoient le défaut de préférer à leurs femmes, quelque belles qu'elles fussent, et qu'il ne tenoit qu'à eux de rendre sages, des comédiennes ou des femmes de l'Opéra. Ainsi, pour avoir le reste d'une infinité de gens, ils quittoient ce qu'ils pouvoient posséder tout seuls, et ce qu'ils rendoient quelquefois commun, parce qu'il n'y a rien qui porte davantage une femme à s'écarter de son devoir, que quand elle se voit méprisée. Les grands seigneurs, comme les autres, n'étoient pas exempts de ce défaut. » (Édit. d'Amsterdam, 1705, t. Ier, p. 22). Sandras de Courtilz, dans cette amusante galerie de portraits et

d'aventures, ne fait paraître nominativement aucune des comédiennes qui se prêtaient de si bonne grâce à des marchés de prostitution ; mais il signale une grande courtisane, qui fit beaucoup parler d'elle à cette époque-là, et qui n'a pu avoir place parmi les *Historiettes* de Tallemant, puisque cet infatigable chercheur d'anecdotes était mort, avant qu'elle entrât dans la carrière. « La débauche des jeunes gens de la cour, raconte Sandras de Courtilz (p. 47 et suiv. du t. Ier), avoit mis plusieurs femmes en règne, et, entre autres, les comédiennes et les femmes de l'Opéra, mais il y en avoit encore quelques autres qui n'avoient pas moins de réputation, et particulièrement une certaine Mlle Chambonneau. Elle étoit fille d'un gentilhomme du Poitou, et voyant qu'elle avoit de grandes qualités pour l'amour, elle ne vouloit pas les ensevelir dans le fond d'une province : elle vint à Paris, où elle les étala à la vue de la plus belle ville du monde et de la plus belle cour qui se trouve dans l'univers. » Un de ses premiers adorateurs fut un prince, le duc d'Orléans ; sans doute, d'autres princes et de bons gentilshommes succédèrent au frère du roi. Mlle de Chambonneau se trouva bientôt assez riche pour épouser un homme de qualité ; elle ne fut pas longtemps sans devenir veuve, mais, comme un mari était le meilleur manteau pour couvrir les désordres d'une femme de cette espèce, elle se remaria presque aussitôt à un homme qui savait vivre, et qui lui permettait de voir tout le monde. Sa maison fut le rendez-vous des débauchés, entre lesquels la dame choisissait des favoris. Ces débauchés, joueurs, ivrognes, blasphémateurs, duellistes, n'en appartenaient pas moins aux plus illustres familles de France. Un d'eux, le fils aîné du duc de Nevers, s'était amouraché de la Chambonneau, et le père, redoutant les conséquences de cette liaison, fit prévenir cette femme qu'il la ferait enfermer aux Madelonnettes si elle ne mettait pas dehors le jeune comte de Douzi, qui commençait à s'endet-

ter pour elle. Deux gentilshommes, le chevalier de Caylus et le bailli d'Auvergne, se battirent en duel pour cette Hélène, qui ne se prononçait pas entre eux. Le roi apprit que la Chambonneau était cause de cette querelle, et il lui envoya une lettre de cachet qui la reléguait à Rouen. La triste exilée ne put oublier, dans la société des jeunes conseillers du Parlement de Rouen, cette foule de gens de qualité et de brillants seigneurs, qui avaient fait l'éclat de sa maison de Paris : elle espérait que ses nombreux amis emploieraient tout leur crédit pour obtenir son rappel. « Mais, dit Sandras de Courtilz, comme entre une infinité de femmes qui mènent la vie qu'elle menoit, il ne se trouve guère de Ninon de Lenclos, c'est-à-dire de personnes qui ayent l'âme assez belle pour faire qu'on ne laisse pas de les estimer, malgré leur débauche, » elle s'aperçut bientôt qu'on ne se souvenait plus d'elle à Paris : elle tomba malade de dépit, et, dans sa convalescence, pour se distraire, elle essaya de quelques amourettes avec les jeunes gens de la ville où elle était condamnée à rester encore. Nous ne savons pas quand elle revint à Paris, mais nous présumons qu'à son retour on la trouva bien changée, et que sa place avait été prise par ses rivales.

Tallemant des Réaux fait comparaître au tribunal de l'histoire scandaleuse une si belle quantité de grandes dames et de femmes du monde qui se conduisaient comme des prostituées, qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper des courtisanes proprement dites, qui ne vivaient pas plus honteusement que la duchesse de Rohan et la présidente Tambonneau. Il s'est contenté de nous offrir un modèle du genre, en écrivant les historiettes de Marion et de Ninon. C'est en passant, et à l'occasion de quelques personnages de sa galerie de portraits, qu'il fait aux *mignonnes* l'honneur de les citer. Aussi n'accorde-t-il que deux ou trois lignes à la Tourville, qui avait été une des plus belles courtisanes de

Paris, et qui, ayant amassé une fortune de quatre à cinq mille livres de rente, en fonds de terre dans le pays Chartrain, les donna au comte d'Elbe en l'épousant (t. VIII, p. 58). Tallemant était peut-être le seul qui se rappelât que la comtesse d'Elbe devait son bien au métier d'entremetteuse plus encore qu'à ses péchés personnels. Tallemant mentionne (t. IX, p. 131) à la hâte encore la fameuse Cardeau, qui était fille d'une célèbre bouquetière de la cour, et qui ne perdait pas son temps, comme sa mère, disait-elle à faire des bouquets. Elle avait à la fois plusieurs galants qui ne la laissaient pas manquer d'argent, et elle menait un train de princesse. Cependant rien n'était plus connu que ses goûts dépravés. « Il y a quelques jours, écrivait Tallemant, vers 1663, à la marge de son manuscrit des *Historiettes*, il y a quelques jours que M^me^ Scarron étant sur des carreaux, dans la ruelle du lit, avec un peu de colique, cette fille, en entrant, se va coucher auprès d'elle, et lui voulut mettre dans la main une grosse bourse pleine de louis en l'embrassant; l'autre se lève et la chasse. »

CHAPITRE IV.

Sommaire. — Du courtage de la débauche au dix-septième siècle. — Punition de ce crime. — Variations de la jurisprudence à cet égard. — Les proxénètes. — Le coiffeur Champagne. — Ses insolences et son commerce honteux. — Ses voyages en Europe. — Le petit Gramond. — Les entremetteuses. — La dame Anne, duègne de la présidente Tambonneau. — Les pourvoyeuses du président de Chevry. — Le lieu ordinaire des rendez-vous. — Rénevilliers trompé par dame Bricolleuse. — Portrait, mœurs et pratiques des courtières d'amour. — Histoire d'Agathe et de Laurette. — La fille et la mère, la tante et la nièce. — Une aventure de la veuve de Molière. — La Tourelle et la Ledoux. — M^lle^ Molière. — Illusions du président Lescot. — La Châteauneuf. — Procès, condamnation, exécution. — Quelques célébrités du même genre.

On ne saurait se faire une idée de ce que fut le courtage de la débauche, au dix-septième siècle, malgré les progrès sensibles de la moralité publique. Il y avait dans toutes les classes de la société, et surtout dans les plus élevées, un commerce permanent et très-actif de Prostitution, commerce exercé plus ou moins ouvertement par une foule d'agents des deux sexes, de tout âge et de toute condition. Il semblait, suivant l'expression caractéristique d'un contemporain, que la moitié du genre humain fût intéressée à séduire et à corrompre l'autre. Cependant, les anciennes lois contre les êtres infâmes qui vivaient de cet exécrable négoce, n'étaient pas tombées en désuétude; on n'en avait pas même atténué la rigueur, et on les appliquait encore assez fréquemment à Paris, comme dans les villes de province. Il n'était plus question, il est vrai, de la peine capitale, quelles que fussent les circonstances aggravantes du

délit, mais la pénalité était pourtant assez sévère pour frapper l'imagination des misérables qui s'exposaient à la subir. « Les cours souveraines des Parlements de ce royaume, dit Lebrun de la Rochette, dans son livre intitulé le *Procez criminel* (édit. de 1647, in-4°), et les inférieures, les punissent plus doucement, se contentant du bannissement avec la fustigation par les carrefours des villes, où ils exercent leurs courtages et où ils sont appréhendez, comme il s'est veu ces années dernières, après mille arrests, en la punition de la Dumoulin, célèbre maquerelle de Paris, bien que *talia dæmonum abjectissima mancipia* soient plus dommageables à la pudicité que les diables mesmes, qui ne peuvent si facilement esbranler la continence d'un dévot religieux ou la chaste fidélité d'une femme, que ces abominables instruments de Sathan par leur piperé et allèchements. » Les condamnations s'appuyaient toutes sur la vieille jurisprudence française, qui avait assimilé le *marchandage* et le trafic de l'honneur des femmes à la traite des esclavages : « Que font autre chose les maquereaux, disait le fameux jurisconsulte Laurent Bouchel dans sa *Bibliothèque ou Trésor du Droit François* (t. II de l'édit. de 1671, p. 610), sinon remettre à l'entier toutes détestables servitudes abolies par les loix ; practiquer mieux que devant la vente des hommes? » Il paraîtrait, néanmoins, que les magistrats de police, tout en poursuivant, dans certaines mesures, les corrupteurs des mœurs, évitaient, autant que possible, d'en faire des objets de scandale et de les livrer en spectacle à l'avide curiosité de la foule : tantôt on les expulsait sans bruit, après leur avoir fait payer une amende ; tantôt on les retenait dans une maison de force où on leur administrait à huis-clos une correction journalière. Il fallait quelquefois obéir à l'opinion et donner une éclatante satisfaction au vœu unanime des habitants d'un quartier, qui demandaient un exemple de justice ; alors, la coupable était traitée

comme elle devait l'être, selon les termes de l'arrêt; on la promenait sur un âne, le visage tourné vers la queue de l'animal, la tête coiffée d'une mître de papier ou d'un chapeau de paille, avec un écriteau derrière le dos; on la fustigeait *à nu*, dans plusieurs endroits ; on la marquait au fer chaud, on lui rasait les cheveux, on lui coupait une oreille et on la bannissait à perpétuité. Nous avons déjà parlé de ces exécutions; nous les verrons se reproduire de temps à autre jusqu'au milieu du dix-huitième siècle ; mais ce n'étaient jamais que des cas extraordinaires, et cette cérémonie, moitié indécente, moitié burlesque, ne s'accomplissait, en général, qu'à la requête d'un personnage puissant, qui croyait avoir à se venger personnellement d'une créature de cette espèce.

Il suffit d'avoir constaté la répugnance des juges et de leurs commissaires pour de pareilles exécutions, qui étaient une véritable fête pour le bas peuple. Aussi, quand on ne pouvait se dispenser de les ordonner, on en simplifiait beaucoup l'appareil, on supprimait l'âne, et l'on menait la patiente, en chemise et pieds nus, au pilori, où elle était fustigée, marquée, exposée, sous les yeux des passants. Le supplice avait lieu ordinairement sur la place du marché, en sorte que le tumulte et le scandale se trouvaient concentrés dans un centre populeux, loin des regards de la ville entière. Mais ces punitions publiques des entremetteuses étaient fort rares, eu égard au grand nombre de ces femmes dégradées et à la multitude d'actes odieux qu'elles commettaient trop souvent impunément. D'ailleurs, celles qui s'étaient endurcies dans leur indigne métier, craignaient moins la honte d'un châtiment corporel, que le paiement d'une grosse amende. On croyait donc les punir davantage en confisquant leurs biens. Il faut dire encore que ces détestables créatures, qui avaient rendu des services honteux à des débauchés riches et puissants, trouvaient en eux des

protecteurs secrets, à l'aide desquels les plus dangereuses et les plus coupables obtenaient remise de leur peine ou bien sortaient de prison avant l'arrêt. Quelques-unes des condamnées, bien qu'elles eussent passé l'âge où une femme peut devenir mère, se prétendaient enceintes, pour échapper à la fustigation et à la marque; elles gagnaient, par là, du temps et pouvaient se faire des amis, en attendant que leur imposture fût reconnue; ou bien elles éludaient de la sorte, à prix d'argent, l'application effective de la sentence, car la plupart des Parlements de France se contentaient d'ordonner que les courtières de prostitution, ne subiraient, dans le cas de grossesse, ni la marque, ni la fustigation; mais qu'elles seraient attachées à une perche, les épaules découvertes, et que le bourreau, armé de verges, les promènerait ainsi dans les rues de la ville, sans les frapper ni les maltraiter. (Voy. l'*Histoire de la législation sur les femmes publiques*, par M. Sabatier, p. 151.) La jurisprudence tendait évidemment à s'adoucir, non par faiblesse ni par impuissance, mais pour laisser à la morale et à la religion le soin de combattre et de corriger un vice qui ne subsistait que par le concours des vices intéressés à son existence. Voilà pourquoi, après avoir remplacé le bannissement à perpétuité hors du royaume, par le bannissement temporaire hors du ressort de la cour de justice qui prononçait l'arrêt, on en vint à remplacer le bannissement par la réclusion dans un hôpital ou dans une communauté de Filles-Repenties, où la récluse recevait le fouet tous les jours et plusieurs fois par jour.

Cependant la méprisable engeance des entremetteuses, loin de diminuer, se multipliait sans cesse, à tel point qu'un auteur hyperbolique et facétieux l'estimait au quart de la population, en disant que tout le monde se mêlait de ce vilain métier; les hommes qui l'avaient fait si longtemps, en concurrence avec les femmes, commençaient, toutefois,

à s'en retirer, et si le nom était resté dans le langage usuel, la chose ne se voyait plus qu'à la cour, comme le dit l'*Histoire comique de Francion* (liv. IV, t. I de l'édit. de Liége, 1721, p. 321) : « C'est une chose certaine que les bouffons, les poètes et les musiciens, que je range sous une même catégorie, ne s'avancent guère à la cour, si ce n'est par leurs maquerellages. » La Justice n'avait à s'occuper que fort rarement des faits et gestes de ces proxénètes qui abdiquaient eux-mêmes devant la réprobation universelle, et lorsque par hasard le tribunal de police était forcé de prononcer sur le sort d'un vil agent de débauche, que le scandale de sa conduite recommandait particulièrement à la sévérité des juges, on le faisait fustiger dans la prison et on l'envoyait ensuite, sans forme de procès, ramer sur les galères du roi. Nous avons vu, dans la mazarinade intitulée *la Famine ou les Putains à cu* (t. VII, p. 233 de notre ouvrage), les noms de plusieurs de ces principaux courtiers d'amour, qui, à l'époque de la Fronde, se vantaient de « servir les honnêtes gens, » sans avoir rien à démêler avec le lieutenant-criminel. Ils avaient, la plupart, des professions qui les mettaient naturellement en rapport avec les libertins et leurs victimes ; c'étaient des baigneurs, des étuvistes, des barbiers, des perruquiers, des cordonniers et d'autres artisans, qui couvraient ainsi d'un prétexte plausible leurs démarches, leurs intrigues et leurs trafics scandaleux. L'autorité les laissait donc entièrement libres et ne les inquiétait presque jamais, pourvu qu'ils évitassent de lui donner l'éveil par des imprudences et des esclandres déplorables. Le type le plus singulier et le moins repoussant de cette espèce d'hommes éhontés, fut le coiffeur Champagne, qui joignait, il est vrai, à son métier de pourvoyeur et de complaisant en amour, un talent très-remarquable d'artiste en cheveux. Malgré son infâme réputation, c'était lui qui avait l'honneur d'être admis dans le cabinet de

toilette des plus grandes dames de la cour. On devine quelles facilités lui donnait l'état de coiffeur, qu'il exerçait avec beaucoup de goût et d'adresse, pour se faire le messager de la galanterie, pour porter des billets-doux en cachette, pour sonder les dispositions d'un cœur prêt à se rendre, pour attaquer la pudeur aux abois et pour établir des intelligences régulières entre les amants. Ce Champagne, qui avait été laquais, et qui mourut secrétaire du roi, en dépit de tous les ignobles services qu'on lui reprochait, ne se contentait pas de prêter la main aux intrigues d'autrui; il était si beau et si bien fait, que les femmes en raffolaient, et que Louis XIV, entendant parler sans cesse de cet Antinoüs, voulut le voir et juger, par ses yeux, de cette merveille. La célébrité de cet impudent, qui avait plus d'une fois mérité les galères, autorisa un poète dramatique, nommé Boucher, à composer, pour le théâtre du Marais, une comédie en un acte, intitulée *Champagne le coeffeur*, dans laquelle on voyait un amant déguisé pénétrer chez sa maîtresse, sous le nom de coiffeur à la mode. Cette pièce fut représentée et imprimée en 1668, mais l'auteur avait été obligé, pour ne pas se faire du vrai Champagne un puissant ennemi, de mettre en scène le faux Champagne comme un coiffeur turc. C'était, peut-être aussi, une maligne allusion aux mœurs de l'original.

« Ce faquin, dit Tallemant des Réaux, qui s'indigne des succès amoureux de Champagne (Voy. t. VII de l'édit. in-12, p. 166 et suiv.), par son adresse à coiffer et à se faire valoir, se faisoit rechercher et caresser par toutes les femmes. Leur foiblesse le rendit si insupportable, qu'il leur disoit tous les jours cent insolences; il en a laissé telles à demi coiffées; à d'autres, après avoir fait un côté, il disoit qu'il n'achèveroit pas, si elles ne le baisoient; quelquefois, il s'en alloit et disoit qu'il ne reviendroit pas, si on ne faisoit retirer un tel qui lui déplaisoit, et qu'il ne pourroit

rien faire devant ce visage-là. » Il tutoyait les dames et les demoiselles qui lui confiaient leur coiffure; il dit, un jour, à une de ses pratiques, laquelle avait un gros nez : « Vois-tu, de quelque façon que je te coiffe, tu ne seras jamais bien, tant que tu auras ce nez-là. » Il gagnait beaucoup, quoiqu'il ne fît pas payer ses plus beaux ouvrages; mais il recevait, au lieu d'argent, des présents considérables en argenterie et en bijoux, comme bagues, tabatières, boucles et boutons d'or. Quand il n'était pas satisfait du cadeau qu'on lui donnait, non-seulement il ne revenait plus chez la personne qui ne l'avait pas récompensé à son gré, mais encore il décriait partout cette personne, qu'il accusait d'avarice et d'impolitesse. « Il étoit médisant comme le diable, » dit Tallemant, et cependant les femmes les plus distinguées supportaient tout pour être coiffées par lui. Le drôle se croyait indispensable et, dans ses paroles comme dans ses actions, il ne connaissait ni frein ni loi. Un jour, la princesse Marie de Gonzague, qui devait épouser le roi de Pologne, Ladislas VII, fit appeler Champagne à Notre-Dame-des-Vertus, où elle était allée prendre l'air chez Montelon, son avocat. Champagne arrive, ne rencontre aucun valet sur son chemin, monte dans les appartements, entre dans la première chambre dont il trouve la porte entr'ouverte, et aperçoit une dame endormie. C'était Mme de Choisy, que la nouvelle reine de Pologne avait attachée à sa personne. Il y eut là un incroyable scandale, à la suite duquel Champagne se tint caché quelque temps, parce qu'un parent de Mme de Choisy le cherchait pour le bâtonner. Peu d'années après, Champagne racontait, avec son effronterie ordinaire, qu'il n'avait pas à se plaindre de Mme de Choisy, « et que, l'ayant rencontrée au lit, il avoit été assez heureux pour trouver l'heure du berger, mais que ce n'étoit pas ce qu'on pensoit, et qu'elle avoit les cuisses fort maigres. »

L'insolente audace de ce coiffeur n'empêcha pas la reine de Pologne de l'emmener avec elle; ce fut lui, qui, à la cérémonie du mariage de cette princesse, avait aidé Mme de Senecé à lui fixer la couronne sur la tête (Voy. les *Mémoires* de Mme de Motteville); aussi, la présence et l'intervention de Champagne dans cette cérémonie excitèrent-elles au plus haut degré l'étonnement et l'indignation des gens qui connaissaient le personnage. Maître Adam, le menuisier-poète de Nevers, se fit, à cette occasion, l'interprète du sentiment général, dans une pièce de vers adressée à la princesse Marie :

La beauté qui vous accompagne
Étant digne de tous les vœux,
J'enrage quand je vois Champagne
Porter la main à vos cheveux. .
Vous ternissez votre louange,
Souffrant que cet homme de fange
Maîtrise des liens qui font tout soupirer;
Et vous faites un sacrilége,
De lui donner un privilége
De profaner ainsi ce qu'on doit adorer.

Cet *homme de fange* n'en fut pas moins compris dans la maison de la jeune reine de Pologne; puis, il se rendit en Suède, où la reine Christine le réclamait depuis longtemps. Quand il revint à Paris, après une absence de quelques années, son retour produisit une vive sensation parmi les dames de la cour, qui ne se consolaient pas de l'avoir perdu. Le poète-gazetier Loret annonçait en ces termes, dans sa *Muse historique* (lettre du 21 octobre 1650), une des réapparitions de Champagne à Paris :

Enfin, le renommé Champagne,
Ayant fait quatre ans de campagne,

En un pays assez lointain,
Est de retour entier et sain;
Déjà dans Paris il exerce
Son talent, science et commerce.
Quoiqu'il soit sec, maigre et menu,
Il est partout le bienvenu;
Et quantité de belles fées
En ont esté déjà coiffées.

Il faut bien supposer que Champagne, à cette époque, avait renoncé à la partie la plus malhonnête de son commerce, qui faisait encore inscrire son nom, en 1649, dans la liste des *bordereaux* de la capitale, à côté de *la Croupière,* de *la Verdure,* « et autres de haut appétit. » D'ailleurs, comme nous le disions tout à l'heure, le courtage impur n'était plus guère exploité par les hommes, qui reconnaissaient la supériorité des femmes dans un pareil métier, et il n'y avait que les princes ou les grands qui eussent encore des proxénètes à leur suite. Tallemant des Réaux cite, dans ses *Historiettes,* plusieurs gentilshommes de qualité qui se déshonoraient à jouer ce rôle plus ou moins publiquement : « Il n'étoit pas en trop bonne réputation, dit-il en parlant du seigneur de Grammont, un des chambellans de Gaston d'Orléans; il passoit un peu pour maquereau; il s'en railloit lui-même tout le premier.» Dans un bal où était ce gentilhomme, M^me^ de Lescalopier, qui dansait, lui cria de loin : « Grammont, la *Chabotte!* » pour le prier de demander aux violons, qu'ils jouassent une *courante,* fort à la mode, qu'avait inventée M. de Chabot-Rohan : — « Je ne suis pas violon, répondit à voix haute le *petit* Grammont, je suis maquereau, à votre service, madame.» (Voy. le t. VIII des *Historiettes,* édit. in-12, p. 37.) C'était là, en effet, sa réputation, et on ne lui en faisait plus mauvaise mine. Un jour, qu'il allait chez M^me^ de Choisy, cette dame ne fut pas peu surprise de le voir

arriver dans un beau carrosse, avec une livrée magnifique: « Jésus! dit-elle en riant, un maquereau en si bon équipage! c'est donc un bon métier! »

Cet odieux métier finit par être entièrement abandonné à des femmes dépravées qui l'exerçaient de bien des manières et avec des résultats bien différents. Nous avons trouvé, chez les poètes satiriques, plus d'un portrait de ces vieilles corruptrices de leur sexe; nous les avons peintes plus d'une fois dans l'exercice de leur hideuse profession, mais elles appartenaient, par leur origine, leur éducation, leurs habitudes et leur entourage, à tant de catégories sociales, que nous pourrions faire un ouvrage spécial sur les caractères et les physionomies multiples de cette espèce de femmes. Au dix-septième siècle, comme au seizième, il y eut une foule de dames de qualité et même de grandes dames, qui ne dédaignaient pas de tremper les mains dans de sales trafics de Prostitution. Tallemant des Réaux, qui se permet de tout dire pour l'amour de la vérité, va jusqu'à accuser la princesse douairière de Rohan d'avoir « fait le maquerellage » du président de Maisons et de la présidente de Tambonneau! (Voy. le t. IX des *Historiettes,* édit. in-12, p. 155). Mais ordinairement le proxénétisme était à la fois un art et un commerce indignes, qu'on laissait à l'usage exclusif des femmes tarées qui en vivaient, et qui souvent s'y enrichissaient. Il y avait autant de genres d'entremetteuses, que de classes de débauchés; les unes ne travaillaient que pour la cour et la noblesse; les autres, pour la bourgeoisie; le bas peuple, la canaille, avait aussi un ramas d'antiques prostituées qui ne servaient plus qu'à butiner pour la débauche populaire. Enfin, les libertins riches et les grandes courtisanes entretenaient à leur solde quelques *fines mouches,* chargées particulièrement, suivant l'expression technique, de la vénerie galante, pour éventer et attirer le gibier. La fameuse présidente Tambonneau, si connue

pour ses débordements dignes de la Messaline romaine, avait ainsi, pour ses besoins personnels, une Mme Anne qu'elle pensionnait. Le président disait un jour sérieusement à Ninon de Lenclos : « Ma petite femme? je vous assure qu'elle est aussi modeste qu'une autre femme, et puis elle a, pensez-vous, une dame Anne tout aussi prude que pourrait être la vôtre. » Tallemant des Réaux ajoute : « Ninon fait ce conte-là à crever de rire, car cette Mme Anne étoit la maquerelle de la présidente. » (Voy. le t. IX des *Histor.*, p. 166). Ces entremetteuses attitrées remplissaient à peu près les fonctions des duègnes espagnoles et des suivantes italiennes, qui s'employaient aussi très-habilement à favoriser les amours de leurs dames et maîtresses.

Il y avait dans Paris un assez grand nombre de femmes méprisables fort expertes dans l'art du proxénétisme, mais elles ne sont pas nommées dans les ouvrages du temps, et nous avons vu que le sieur de La Valise n'en a pas même désigné une seule dans la mazarinade où nous trouvons les noms des hommes tarés qui faisaient le même trafic. On pourrait conclure de là qu'elles n'étaient pas connues sous d'autres noms que celui de leur profession. Ainsi, Tallemant parle d'une de ces vilaines, comme ayant son comptoir dans la rue de la Verrerie, mais il ne la nomme pas. C'est dans l'historiette du président Tambonneau et de sa femme, quand il rapporte que le père du président prêtait sur gages *à deux sous pour écu par mois :* « Il se servoit pour cela, dit-il, d'une insigne maquerelle qui logeoit à la rue de la Verrerie, et qui en faisoit métier et marchandise. » Dans un autre endroit de ses *Historiettes,* Tallemant enregistre un beau jugement érotique, prononcé par une *illustre maquerelle,* qu'il ne nomme pas davantage; elle disait « que M. de Guise étoit de la meilleure mesure; M. de Chevreuse, de la plus belle corpulence; M. de Termes, le plus sémillant, et M. de Bassompierre, le plus beau et le plus

goguenard. » (Voy. t. IV de l'édit. in-12, p. 203.) Une anecdote racontée par Tallemant, avec sa liberté gauloise, nous permettra d'apprécier combien il fallait de ressources d'esprit pour contenter les caprices des clients de ces entremetteuses. « Une fois pour se ragouster, dit le malicieux historien, le président de Chevry pria une maquerelle de luy faire voir quelque bavolette toute fraîche venue de la vallée de Montmorency. On fit habiller une petite garce en bavolette, et on la mena au président, qui coucha toute la nuict avec elle. Le lendemain, il la fit lever, pour aller voir quel temps il faisoit. Elle lui vint dire que le temps estoit nébuleux : « Nébuleux! s'écria-t-il, ah ! vertuchoux ! j'en tiens ! Hé! qu'on me donne mes chausses! » (Voy. les *Histor.*, édit. de MM. Montmerqué et Paris, in-8, t. Ier, p. 426). La plupart de ces femmes complaisantes avaient plus d'une sorte de revenu : elles ne se bornaient pas à se mettre en campagne et à *battre l'estrade,* pour être utiles à ceux qu'elles nommaient imprudemment leurs *amis;* mais, en outre, elles recevaient ces *amis* chez elles, et leur logement était ouvert jour et nuit aux rencontres des amants. Tallemant, dans le long chapitre des galanteries de Mme Tambonneau, dit que le comte de Chatillon ayant parlé d'amour à cette enragée : « Sur l'heure, ils lièrent la partie pour se trouver chez une certaine femme. » Le rendez-vous dura toute une après-dînée, et Chatillon « n'en fit pas plus que s'il eût été le plus pressé du monde, et que le mari eût heurté à la porte. »

Tallemant fait mention, dans ses *Historiettes,* d'une façon d'entremetteuses, plus honnêtes ou moins décriées que celles qui ne prêtaient leur office qu'à l'amour adultère ou illicite. C'étaient les *apparieuses,* qu'on nomma ensuite *appareilleuses,* qui ne trafiquaient que de mariages, et qui établissaient des relations entre les personnes à marier. Ces *marieuses de gens,* comme Tallemant les appelle, ne le cé-

daient pas en fourberie et en perversité aux pourvoyeuses du libertinage, et elles faisaient souvent à celles-ci une concurrence d'autant plus avantageuse, que ce proxénétisme déguisé semblait avoir pour but l'union conjugale. Tallemant des Réaux cite la plaisante aventure d'un pauvre garçon, nommé Rénevilliers, qui, de concert avec les apparieuses, « chercha, dix ans durant, à tromper en mariage, comme il avoit fait en concubinage. » Une de ces marieuses, connue sous le sobriquet de dame *Bricolleuse,* lui proposa un parti de conséquence. L'entrevue devait avoir lieu à Saint-Gervais, paroisse de la chercheuse de mari. Le parti était des plus brillants, la demoiselle bien née, riche et belle. La Bricolleuse conseilla au crédule Rénevilliers de se mettre en frais pour fasciner la proie. Rénevilliers emprunta donc l'habit et le train d'un seigneur de la cour; à l'heure dite, il entra dans l'église, somptueusement habillé, suivi d'un page portant un carreau de velours à glands d'or, et accompagné de quatre laquais en livrée. La Bricolleuse l'aborde et lui montre, dans la nef, une femme encore jeune, de bonne mine, fort galamment vêtue, ayant derrière elle plusieurs laquais, qui lui composent une suite très-honorable. Cette demoiselle attendait Rénevilliers, et elle ne fit que lui lancer des œillades pendant la messe. Rénevilliers, de son côté, ne la regardait pas avec moins de curiosité et de convoitise. Ils semblent se plaire mutuellement à la première vue, ils s'approchent l'un de l'autre, au sortir de l'église, et Rénevilliers, qui se passionne déjà pour la charmante inconnue, obtient d'elle la permission de la venir voir le lendemain. Il y alla, et il fut désenchanté de son rêve matrimonial, en reconnaissant que la Bricolleuse l'avait trompé aussi bien que la pauvre demoiselle, qui n'était pas plus riche que lui, et qui n'avait pas même une vertu intacte à lui offrir. « Il coucha bientôt avec cette créature, et sans grand'peine, » dit Tallemant, qui ne nous apprend pas

ce que la Bricolleuse avait gagné à cette double tromperie. Au reste, l'habit d'emprunt que portait Rénevilliers et le train magnifique avec lequel il s'était présenté à Saint-Gervais avaient ébloui les yeux de sa dupe, qui ne s'aperçut pas d'abord qu'elle ne tirerait rien de cette bourse vide; peut-être, Rénevilliers, pour achever de lui faire perdre la tête, était-il allé chez elle en carrosse, car le président de Nicolaï disait « qu'un carrosse étoit un grand maquereau à Paris. » (Voy. les *Histor.*, t. VI, de l'édit. in-12, p. 36). Tallemant ajoute une remarque historique au mot profond du président : « Du temps qu'il le disoit, c'étoit plus vrai qu'à cette heure, car il y en avoit bien moins. »

La tactique des entremetteuses, dans l'accomplissement de leurs impurs desseins, variait sans doute à l'infini, en raison du savoir-faire, de l'expérience et du génie vicieux de chacune d'elles. Quelques-unes, qui ne s'employaient que pour les gens de qualité, étaient de merveilleuses ambassadrices d'amour, et savaient faire mouvoir tous les ressorts de la diplomatie galante. Mais les plus viles et les moins recommandées parlaient à peu près le même langage, en termes moins raffinés seulement, quand elles avaient une fille à corrompre : elles lui promettaient tout ce qui pouvait flatter sa vanité, sa coquetterie, son avarice ou sa paresse. Sorel, dans l'*Histoire comique de Francion*, n'a pas manqué de nous initier aux procédés de séduction que les entremetteuses de Paris appliquaient avec tant d'adresse à la perte des jeunes filles innocentes et naïves. Agathe, que Sorel a mise en scène dans ce curieux roman de mœurs, avait été abusée par une de ces langues dorées, lorsqu'elle était chambrière chez une honnête bourgeoise. Elle rencontre à la Halle une femme inconnue, qui lui dit qu'elle avait les moyens de se rendre la plus heureuse du monde, si elle voulait aller demeurer avec un homme qui, la veille, avait essayé de l'embrasser, et lui avait glissé dans la main quel-

ques testons. Cet homme était justement un des galants de sa maîtresse, ce qui flattait surtout l'amour-propre de l'imprévoyante Agathe : « Je devois alors être bien glorieuse, dit-elle, et me croire bien plus belle que ma maistresse, puisqu'un de ses pigeons sortoit de son colombier pour venir au mien. » La dame Perrette (c'était la femme inconnue, qu'on avait dépêchée pour débaucher cette fille) n'eût pas de peine à lui persuader de quitter la maison où elle était en service. Agathe, dès le jour même, prit congé de sa maîtresse, fit un paquet de ses hardes, et vint trouver dame Perrette, dont les promesses, raconte la victime de cette séduction, « ne me faisoient attendre rien moins qu'un abrégé du paradis. » Voici la conversation qui s'engagea entre elles : « Ma bonne mère, lui dit Agathe, comment est-ce que vous n'avez pas pris la bonne occasion que vous m'avez adressée? Pourquoi est-ce que vous n'allez point servir ce monsieur avec qui l'on fait si bonne chère, sans travailler que quand on en a envie! — C'est que je t'aime plus que moi-même! répondit dame Perrette, en éclatant de rire. Ah! vraiment, tu n'en sais guère, je vois bien que tu as bon besoin de venir à mon école ; ne t'ai-je pas appris qu'il t'aime, et ne vois-tu pas que, pour moi, je ne suis pas un morceau qui puisse chatouiller son appétit? Il lui faut un jeune tendron comme toi, qui lui serve aussi bien au lit qu'à table. » Agathe resta d'abord interdite, mais la vieille mégère ne la laissa pas sous cette impression pénible; elle eut recours à toutes les ruses et à tous les artifices de la parole, pour consoler Agathe, qui continue son récit en ces termes : « Là-dessus, elle chassa de mon esprit la honte et la timidité, et tascha de me représenter les délices de l'amour. Je prestai l'oreille à tout ce qu'elle me dit, je goustai ses raisons et suivis ses conseils, me figurant qu'elle ne pouvoit faillir, puisque l'âge et l'expérience l'avoient rendue experte en toutes choses. »

Agathe profita si bien des leçons de dame Perrette, qu'elle se lança dans la carrière de la Prostitution, où elle ne fit pas fortune, mais où du moins elle trouvait ses moyens d'existence. Toutefois, la jeunesse s'envola trop vite avec les amants, et Agathe, qui voyait avec inquiétude diminuer sa clientèle et ses bénéfices impudiques, eut encore le malheur de perdre sa *bonne mère,* cette prudente et ingénieuse Perrette, à qui elle devait tant de bons conseils et tant de précieux enseignements. La fille et la mère avaient eu des démêlés avec les commissaires et les sergents, en sorte qu'il leur avait fallu changer de quartier et de train. Agathe, lasse de végéter misérablement et de gagner à peine de quoi dîner, alla colporter en province les restes de sa beauté, et trouva encore des chalands. Mais comme elle était indifféremment, suivant son expression, « une estable à tous chevaux, » elle ne tarda pas à se voir infectée d'une honteuse maladie, qui acheva de ruiner son pauvre corps. Les fards, les eaux et les senteurs réparèrent pourtant ces ruines, pour quelques années, qui furent les dernières de sa vie amoureuse. Enfin, elle se rendit justice à elle-même et elle ne fut plus que courtière d'amour, à l'instar de sa regrettée mère, dame Perrette. C'est alors qu'elle eut l'idée d'élever une fille, pour la vendre et la revendre lorsque cette fille serait en âge d'être livrée à cet ignoble trafic. Le hasard lui en fit rencontrer une qui venait de naître et que ses parents étaient forcés d'abandonner. L'enfant était parfaitement beau, « comme ordinairement sont tous les enfans qui se font par amourettes. » Agathe le prit et le confia d'abord à une nourrice de Rouen, jusqu'à ce qu'il fût en âge d'être sevré. Laurette (on nommait ainsi cette enfant), une fois sevrée, ne quitta plus sa mère adoptive. « Je ne dépensois guères à la nourrir, raconte cette *bonne mère,* parce que toutes les filles de joye de la ville la trouvoient si bellotte qu'elles la vouloient avoir chacune à leur tour en leur maison, et certes

elle ne leur estoit point inutile, car, en allant avec elles par les rues, elle estoit cause qu'on ne les prenoit pas pour ce qu'elles estoient, mais pour des femmes de bien qui eussent été mariées. Le jugement luy estant venu, c'estoit à qui luy monstreroit le plus de gentillesses et à qui luy apprendroit de plus subtils discours pour toutes les occasions où elle se trouveroit. Elle apprit, à voir faire les autres, beaucoup de ruses pour décevoir les hommes. » Il appartenait à Agathe de perfectionner cette belle éducation.

Laurette avait grandi, Laurette était une grande et superbe fille. Agathe cessa de la confier aux filles de joie et la garda chez elle, « craignant qu'elle ne laissast cueillir la belle fleur de son pucelage sans en tirer aucun notable profit. » Rouen ne semblait pas digne de posséder un tel trésor, et dame Agathe emmena sa Laurette à Paris. Elle ne put lui donner les atours d'une demoiselle, mais seulement une *coeffe à pointe,* qui la faisait ressembler à la fille d'une bourgeoise et qui la rendait aussi *mignarde* que possible. « Quand elle marchoit après moy par la rue, dit Agathe en poursuivant son récit, l'un disoit qu'elle avoit un visage d'ange, et l'autre louoit ses cheveux blonds et frizottez, ou son jeune sein qui s'enfloit petit à petit et dont elle découvroit une bonne partie. J'espiois finement quand quelqu'un la regardoit et la suivoit jusque chez nous, puis je la faisois tenir à la porte, afin que, en passant, il la pust voir encore et s'empestrer davantage dans les liens de sa beauté. » Sorel, tout historiographe du roi qu'il était, connaissait bien les mœurs et les pratiques des entremetteuses de Paris, et à la manière dont il les dépeint on peut juger qu'il les avait étudiées avec soin. Agathe continue de révéler les secrets de sa profession : « Il me sembla bien, dit-elle, qu'il estoit temps de monter Laurette aux plus hautes classes et de lui donner de plus doctes leçons; c'est pourquoy je ne la gouvernay plus en enfant et commençay à luy apprendre ce qui luy

estoit nécessaire pour surgir à un heureux port dans la mer de ce monde. Depuis, elle ne fut point chiche d'œillades à ceux qui luy en jetoient, et je vous asseure bien qu'elle les envoyoit si amoureusement, qu'elle remportoit toujours un cœur en récompense. Voyez un peu l'artifice dont je luy faisois user, afin que chacun m'estimast de celles qu'on appelle *femmes d'honneur*. Lorsque je me retournois vers elle, elle abaissoit les yeux, comme si elle n'eût point osé regarder les hommes licencieusement, comme elle avoit fait quand j'avois eu le dos tourné. »

Le romancier nous fait assister ensuite à divers épreuves, où Laurette met en œuvre les excellentes leçons d'Agathe; c'est d'abord un jeune muguet, nommé Valderan, qui passe pour riche et qui s'introduit, à titre de voisin, dans la maison. Agathe recommande bien à Laurette « de luy tesmoigner une petite rigueur invincible, jusqu'à tant qu'il répandist dans ses mains force escus d'or. » Laurette ne manquait donc pas de se plaindre de l'avarice de sa tante (Agathe s'était donnée cette qualité) : « Mon père, disait-elle à Valderan, m'a envoyé beaucoup d'argent pour me réhabiller tout à neuf; mais elle n'en veut point faire d'emplette pour moy, et je pense mesme qu'elle l'a employé à ses nécessitez particulières, encore que, Dieu mercy! elle soit, d'ailleurs, très-bien payée de ma pension. » Elle lui demandait donc de l'argent pour acheter une cotte, ou une robe, mais Valderan faisait la sourde oreille ou inventait des prétextes pour ne pas ouvrir sa bourse. Il l'ouvrait pourtant quelquefois et en tirait quelques écus. Laurette, de son côté, se montrait aussi peu prodigue de ses faveurs. Elle avait, en même temps, un autre adorateur, un brave et joyeux financier, nommé Chastel, qui captiva, par ses largesses, la bienveillance de la tante et de la nièce. Ce financier paya tout ce qu'on voulut, et obtint les prémices de Laurette. La nuit même où « son gentil pucelage estoit aux abbois de la mort, »

Valderan fit une sérénade sous les fenêtres de la belle. On eut grand'peine à faire taire sa musique, et à le congédier avec ses musiciens. Agathe avait le projet de faire de Valderan un mari pour Laurette, que le financier entretenait en attendant, mais ce Valderan fut arrêté pour dettes et conduit au Fort-l'Évêque ; quant au financier, qui en avait eu pour son argent, il s'était refroidi et retiré. « Cela me contraignit, dit Agathe, de donner entrée chez moy à plusieurs autres braves hommes, à qui j'avois l'artifice de faire entendre nos nécessitez. Les uns nous assistoient un peu, et les autres, point du tout. Mais, aussy, estoient-ils traistez d'une étrange façon de Laurette, qui leur tesmoignoit tantost un dédain, et leur donnoit tantost un trait de gausserie, qui les picquoit vivement. » Souvent, en jouant aux cartes avec eux, elle faisait main-basse sur l'argent et l'empochait de si bonne grâce, que les joueurs auraient eu honte de s'en offenser; quelquefois, si des *niais* voulaient toucher son sein, « autant pour luy monstrer une belle bague qu'ils avoient au doigt et luy en esblouir les yeux, que pour autre chose, » elle saisissait la main audacieuse, en disant : « Qu'elle est effrontée cette main-cy ! qu'elle est téméraire ! Elle court en tous les endroits où ses désirs la portent, et encore, en temps de guerre, elle va sur le pays de son ennemy. Certes, je la tiens pour bien traistesse; je ne la laisseray pas aller, qu'elle n'ait payé sa rançon. » Puis, elle ôtait la bague et ne la rendait pas. Mais dame Agathe, qui la surveillait de près, lui avait appris surtout à « ne considérer point la beauté, la courtoisie, ni la gentillesse de personne, pour l'affectionner davantage que les autres, » et Laurette ne se laissait pas « embéguiner par ces fadaises-là, qui n'apportent pas de quoy disner. » Elle accordait pourtant ses bonnes grâces à ceux qui les payaient, « et encore falloit-il qu'ils eussent de la modestie et qu'ils gardassent le silence pour parvenir aux supresmes degrez de la félicité

d'amour, d'autant qu'elle vouloit toujours paroistre chaste. » Elle ne sortait que fort rarement et restait, d'habitude, au logis, « coeffée en demoiselle. » Un seigneur de la cour la vit à la fenêtre, et en devint épris : il la fit enlever. Mais, trois jours après, dame Agathe avait découvert quel était le ravisseur.

Elle vint très-humblement lui demander ce qu'il avait fait de Laurette, et comme il cherchait à nier qu'il l'eût enlevée : « Monsieur, lui dit Agathe, il n'y a qu'un mot qui serve; vous n'avez que faire de me la celer, car, aussi bien, ne la veux-je pas ravoir : elle est en trop bonne main. Je viens icy seulement pour vous déclarer qu'il ne falloit point que vous vous servissiez de tromperie ni de violence, parce que si vous me l'eussiez demandée, je vous l'eusse donnée de bon gré. » En l'entendant parler de la sorte, le ravisseur de Laurette convint du fait, et, après avoir donné une bonne *récompense* à Agathe, il lui permit de voir sa nièce. Ce seigneur faisait fort bien les choses ; il comblait de présents Laurette, qu'il envoyait tantôt à la campagne, et qu'il appelait tantôt à la ville, où elle logeait dans une autre maison que la sienne. «C'est alors, raconte Agathe, que je l'allois visiter bien familièrement et que je faisois bien avec elle mes petites affaires, sans que personne en sçeust rien. Autant de mille écus, que j'y ai mené de fois de jeunes drolles, qui jouyssoient d'elle, tandis que celuy qui estoit son maistre et son serviteur tout ensemble, croyoit qu'elle ne pouvoit faire ouvrir la serrure, dont il portoit la clef. » Ce galant homme qu'Agathe et Laurette trompaient d'intelligence, ne se sépara pas de sa maîtresse, sans la marier, en la dotant, à un garçon qu'il voulait récompenser de quelques services rendus. Laurette, mariée, ne rompit pas toute relation avec sa bonne tante, qui lui procurait encore, de temps à autre, des entrevues fort lucratives avec tous ceux qui avaient l'argent à la main en amour. La vieille Agathe était sans cesse

par voies et par chemins pour ces négociations malhonnêtes, auxquelles Laurette se prêtait volontiers, car celle-ci était devenue plus intéressée et plus rapace que jamais. Un jour, Francion, qui s'était amouraché de Laurette et qui croyait en être aimé, rencontre dans une hôtellerie l'entremetteuse, qu'il avait connue quand elle faisait un autre métier. Agathe ne manqua point de lui dire « qu'elle venoit de Paris et qu'elle alloit voir Laurette, afin de gagner ses bonnes grâces pour un financier, qui estoit infiniment amoureux d'elle.— « L'espoir du gain te fait faire cela? lui dit Francion. — Oui, monsieur, répondit-elle tout franchement. — Si une autre personne que le financier t'en promet un plus grand, reprit-il, tu l'assisteras bien plutôt?» Et là-dessus, il lui avoue qu'il aime Laurette et qu'il veut la posséder à tout prix : «Vous aimez une malicieuse femme! lui dit Agathe, qui oubliait son rôle et son caractère pour servir une ancienne connaissance. Je m'assure que Laurette n'auroit point de regret de vous voir noyé, pourvu qu'elle eust vos habits : elle ne fait rien que pour le profit. » Alors elle lui raconta l'histoire de Laurette, pour lui prouver que la vie de cette fille n'avait été qu'une longue suite de prostitutions : « Voilà tout ce que je puis vous dire de vostre maistresse? demanda la vieille, en achevant son récit. L'aimez-vous encore aussi ardemment que vous faisiez? — Je suis plus son serviteur que jamais! s'écria Francion. — Ha! mon ami Francion, repartit Agathe, vous savez bien quelle puissance je vous ai dit que l'argent a sur l'esprit de Laurette! — Oui, mais elle est femme, répliqua Francion, et n'est pas insensible aux plaisirs qu'on reçoit avec une personne, dont le mérite est agréable. Il se peut bien faire, que, pour attraper quelques ducats, elle se donnera en proye aux désirs d'un badaud, mais elle ne le chérira pas pourtant, et quand elle verra sa bourse vuide, elle se vuidera pareillement de l'affection qu'elle aura feint de lui porter. Faites donc du pire que

vous pourrez, Agathe? » L'entremetteuse, voyant bien que ses raisonnements échoueraient contre l'obstination de l'amour, promit à Francion de faire merveille auprès de Laurette et de lier la partie entre elle et lui. Tel est le portrait bizarre et repoussant que Sorel a tracé de ces femmes ignobles, qui pullulaient à Paris et dans les grandes villes, et qui avaient toutes le cachet du métier, quoiqu'elles différassent entre elles de condition, de manière, de langage et de procédés. On ferait un livre entier des ruses et des malices, que les Agathe et les dames Perrette savaient mettre en œuvre pour débaucher une fille et pour la corrompre. C'était là l'école la plus pernicieuse de la Prostitution.

Une aventure scandaleuse, qui fit beaucoup de bruit en 1675, et qui donna lieu à un procès célèbre auquel le nom de Molière ajouta encore plus d'éclat, nous apprend ce dont étaient capables ces infernales vieilles. On trouve le récit de cette aventure dans un curieux pamphlet, intitulé : *La Fameuse comédienne, ou histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière.* Ce pamphlet, qui est fort rare, quoiqu'il ait été imprimé en Hollande au moins cinq fois sous divers titres, a été attribué à une dame ou demoiselle Boudin, qu'on nous présente comme une comédienne, mais dont le nom ne figure nulle part dans les annales du théâtre. Quoi qu'il en soit, cette dame Boudin était bien instruite des particularités d'une affaire, où elle avait peut-être joué un rôle équivoque ; car nous serions tentés de reconnaître l'auteur du livre dans un des personnages qui y sont mis en scène. Il y avait alors, à Paris, une femme galante, appelée la Tourelle, qui vivait assez peu honorablement et qui, toutefois, ne faisait pas fortune. Elle se disait femme d'un sieur Hervé de la Tourelle, qu'on n'avait jamais vu; son nom de famille était Marie Simonnet. Elle avait pourtant de la beauté, et elle ressemblait si étonnamment à la veuve de Molière, qu'on pouvait les prendre l'une pour l'autre. Cette

ressemblance étrange inspira sans doute à Marie Simonnet, la mauvaise pensée de se prostituer sous le nom de *Mlle Molière*. C'est ainsi qu'on qualifiait alors la charmante veuve du grand comique, que la France avait perdu depuis deux ans à peine. Armande Béjart, sous le rapport des mœurs, n'était pas digne du nom qu'elle portait et qu'elle paraissait disposée à quitter, pour se remarier avec un *mari de chair*, comme on le disait dans les chansons satyriques; elle avait eu, elle avait encore des amants, et un gentilhomme, le sieur du Boulay, n'était pas éloigné de l'épouser, quand il se retira devant un rival que Mlle Molière avait choisi parmi ses camarades dramatiques. Mlle Molière était donc fort décriée à cause de ses galanteries, mais sa fâcheuse réputation, loin de nuire à ses succès de théâtre, ne faisait que les augmenter, en lui créant un cortége de prétendants et d'adorateurs, qui se disputaient ses regards et ses sourires. Molière, dans son *Bourgeois gentilhomme* (acte III, scène 9), a esquissé un portrait de sa femme avec tant de finesse et de grâces, qu'on peut apprécier, en lisant ce dialogue, quel était le charme indéfinissable qui lui gagnait tous les cœurs : « Elle a les yeux petits. — Cela est vrai; elle a les yeux petits, mais elle les a pleins de feu, les plus brillants, les plus perçants du monde, les plus touchants qu'on puisse voir. — Elle a la bouche grande. — Oui, mais on y voit des grâces qu'on ne voit point aux autres bouches, et cette bouche, en la voyant, inspire des désirs; elle est la plus attrayante, la plus amoureuse du monde. — Pour sa taille, elle n'est pas grande. — Non, mais elle est bien prise. Elle affecte une nonchalance dans son parler et dans ses actions. — Il est vrai, mais elle a grâce à tout cela, et ses manières engageantes ont je ne sais quel charme à s'insinuer dans les cœurs. — Pour de l'esprit... — Ah! elle en a, du plus fin, du plus délicat. — Sa conversation... — Sa conversation est charmante. — Mais enfin elle est capricieuse autant que

personne au monde. — Oui, elle est capricieuse, j'en demeure d'accord, mais tout sied bien aux belles, on souffre tout des belles. » Molière, en traçant, d'après nature, ce délicieux portrait, oubliait sa qualité de mari et se mettait au rang des amants de sa femme.

Un président du Parlement de Grenoble, François Lescot, vit Mlle Molière à la Comédie ; il en devint follement amoureux, et il s'enquit des moyens de s'introduire chez elle : « Il employoit, dit l'*Histoire de la Guérin,* une autre femme nommée la Ledoux, qui faisoit mestier d'arranger les personnes, d'aplanir les obstacles, de procurer des occasions. » Cette complaisante, à qui Lescot avait fait part de sa passion, lui promit de la satisfaire, moyennant quelques sacrifices qui ne semblaient pas lui coûter. Elle connaissait la Tourelle à qui elle proposa de passer pour Mlle Molière. La Tourelle consentit à tout et ne recula devant rien, pour que l'illusion fût complète. Elle devait avoir un honnête bénéfice, que sa complice s'engageait à lui procurer sur le produit de l'affaire. Dès le soir même, la Ledoux annonce au président, que la négociation a réussi ; le rendez-vous est accepté, le jour est pris, le lieu convenu ; Mlle Molière viendra chez la Ledoux. Voilà le président au comble de ses vœux. Au jour dit, arrive la Tourelle, « vêtue simplement comme une personne qui craignoist d'estre reconnue ; elle imita la toux éternelle de Mme Molière et ses airs nonchalans ; elle parla de ses vapeurs, des ennuis du théâtre ; elle fit valoir au président la complaisance qu'elle avoit eue de venir dans un lieu dont le nom seul luy faisoit horreur. Il répondit qu'elle n'avoit qu'à prescrire la mesure de sa reconnoissance et que tout ce qu'il possédoit au monde estoit d'avance en son pouvoir. La Tourelle fit l'opulente : elle ne demanda qu'un collier pour sa fille. » On alla sur-le-champ en choisir un chez un joaillier du quai des Orfèvres ; la Tourelle se contenta d'un bijou de peu de valeur, et le

président resta stupéfait de rencontrer tant de désintéressement dans une comédienne. On devine que la Ledoux ne se montrait pas si désintéressée. L'enchantement du président est au comble, car on ne l'a pas fait languir, et il est tout glorieux d'avoir obtenu à si bon marché les faveurs d'une actrice en vogue, qui est le point de mire de tant d'entreprises galantes et qui s'est donnée à lui bien facilement, en ne lui imposant qu'une seule condition, à savoir de ne jamais faire mine de la connaître hors du lieu de leurs rendez-vous. Le président Lescot devait donc ne faire confidence de son bonheur à personne, et il n'avait pas même la permission d'aller sur le théâtre, comme les jeunes seigneurs qui occupaient les banquettes de chaque côté de la scène et qui échangeaient, avec les actrices, regards, sourires et propos galants. Enfermé dans sa loge, pendant les représentations qu'il suivait assiduement, il ne pouvait faire autre chose qu'admirer de loin et applaudir à grand fracas Mlle Molière. On jouait alors la *Circé*, de Thomas Corneille, tragi-comédie, dans laquelle Mlle Molière, chargée du principal rôle, produisait beaucoup d'effet par la magnificence de son costume, et surtout par l'étrangeté de sa coiffure. Sur ces entrefaites, le président ouït dire, dans les entretiens des habitués de la Comédie, que la Molière était en galanterie avec un de ses camarades, nommé Guérin d'Étriché, qu'elle avait enlevé à une comédienne de la troupe. On ajoutait que la veuve de l'illustre Molière pourrait bien se remarier avec ce comédien, qui se piquait aussi d'être poète, et qui se distinguait plutôt par sa bonne mine que par son talent. Le président devint alors aussi jaloux qu'il était amoureux. La jalousie le rendit indiscret : il s'enquit de la conduite de la femme qu'il croyait sa maîtresse, et il apprit avec indignation que Mlle Molière, nonobstant ses amours avec Guérin d'Étriché, avait eu un autre amant, le sieur du Boulay, qui l'aurait épousée, s'il n'eût été averti

des infidélités de cette ingrate, pour lequelle il se ruinait. Le président ne fut pas si discret que le sieur du Boulay, qui s'était retiré sans mot dire.

A la première entrevue où il se trouve seul avec la prétendue demoiselle Molière, il veut avoir une explication avec elle; il lui adresse les plus vifs reproches, il l'accuse de trahison, il se lamente, il est le plus malheureux des hommes. La Tourelle, étonnée, effrayée d'abord, se remet pourtant, et emploie toutes les ressources de son astuce pour le tranquilliser et pour le convaincre, en lui jurant qu'elle n'aime que lui et en se plaignant d'être la victime d'une odieuse calomnie; mais elle a compris que le moment de disparaître est venu, car sa fourberie ne peut manquer d'être découverte. Elle dit adieu au président, plus amoureux que jamais, et elle accepte un prochain rendez-vous, auquel la fine mouche se garda bien de venir. Le président y vint avec empressement, attendit, s'irrita, s'inquiéta, s'emporta, et finit par déclarer à la Ledoux, qu'il ne souffrirait point qu'on se jouât de lui plus longtemps. Ses soupçons jaloux s'étaient réveillés, et la Ledoux, à qui la Tourelle n'avait rien dit qui pût l'éclairer sur la situation, fut épouvantée quand le président partit en disant qu'il allait à la Comédie, pour savoir de M^lle^ Molière elle-même les motifs qui l'avaient empêchée de tenir sa promesse. Il était fort animé lorsqu'il arriva au théâtre ; M^lle^ Molière fut la première personne qu'il aperçut en entrant sur la scène; elle était entourée d'un groupe de jeunes gens qui la courtisaient; il prit place sur une banquette, et tant que dura la représentation, il ne quitta pas des yeux l'actrice, qui ne faisait aucune attention à lui, quoiqu'il la saluât en souriant d'un air d'intelligence chaque fois qu'elle tournait la tête de son côté. Une fois, elle passa près de lui : « Vous n'avez jamais été si belle, s'écria-t-il tout haut, et si je n'étois pas si amoureux, je le deviendrois aujourd'hui. » M^lle^ Molière ne l'en-

tendit pas ou n'eut pas l'air de l'entendre. Voilà notre homme piqué au vif : il se promit de n'avoir pas le dernier mot. La pièce lui sembla, ce soir-là, d'une longueur insupportable. Dès qu'elle fut finie, il courut à la loge de Mlle Molière, qui venait d'y entrer, et il s'y introduisit derrière elle. On le pria de sortir : il n'en fit rien, et resta là, planté comme un terme. Le président essaya quelques signes d'intelligence qui ne servirent qu'à le faire prendre pour un fou; il invitait l'actrice à renvoyer sa femme de chambre; mais la pantomime était peu intelligible, et Mlle Molière ne se souciait pas du tête-à-tête. « Parlez, monsieur! lui dit-elle enfin, en élevant la voix; parlez! Je ne crois pas avoir rien d'assez mystérieux avec vous, pour que toutes ces précautions soient nécessaires. — Madame, reprit le président avec amertume, je concevrois votre procédé, si j'avois fait quelque chose qui pût vous déplaire. Vous me donnez un rendez-vous; vous y manquez; je viens, tout inquiet en savoir la cause, et vous me traitez comme le plus criminel des hommes. » A ce discours, Mlle Molière se persuade davantage qu'elle parle à un fou. Elle le regardait avec attention, pour s'assurer qu'elle ne le connaissait pas; ce silence, ce regard fier et dédaigneux, poussèrent à bout le malheureux amant. « Enfin, lui dit-il avec impatience, donnez-moi quelque raison, bonne ou mauvaise, je vous en supplie? » Elle ne répondit pas et haussa les épaules. « Dites, au moins, que vous me connoissez! s'écria-t-il, désespéré. — Moi, monsieur, je ne sais qui vous êtes! — Ah! Dieu! me méconnoître, après tout ce qui s'est passé! Je suis fâché que vous m'obligiez d'éclater et de sortir du respect que j'ai pour toutes les femmes, mais vous êtes indigne qu'on en conserve pour vous... Après m'être venue trouver vingt fois dans un lieu tel que celui où je vous ai vue, il faut que vous soyez la dernière des créatures pour oser me demander si je vous connois! »

Mlle Molière ne répondit à cette algarade, qu'en ordon-

nant à sa femme de chambre d'appeler du monde. « Vous me feriez plaisir, répliqua le président, outré de ce qu'il regardait comme de l'impudence. Je souhaiterois que tout Paris fût présent pour rendre votre honte plus solennelle. — Insolent! reprit la comédienne, j'aurai raison de cette infamie! » Le bruit de l'altercation avait attiré plusieurs actrices, qui entrèrent dans la loge; Mlle Molière leur apprit l'insulte qu'elle venait d'essuyer; de son côté, le président ne gardait plus de retenue, et racontait toutes les circonstances de sa liaison secrète avec cette reine de théâtre. On l'écoutait avec complaisance, et les sourires de ces demoiselles témoignaient qu'on était tout disposé à le croire. « Tenez! s'écria-t-il, l'ingrate porte encore en ce moment un collier dont je lui ai fait présent. Osera-t-elle le nier? » Mlle Molière, dont la fureur est au comble, s'avance pour donner un soufflet au président; celui-ci détourne la main qui va le frapper, et arrache le collier dont il veut faire une pièce de conviction. Mais on fait monter la garde, on envoie chercher le commissaire. On conduisit en prison le président, qui en sortit le lendemain, sous caution, soutenant toujours qu'il avait le droit de diffamer une courtisane, dont il était l'amant, et qui poussait l'effronterie jusqu'à nier une liaison qu'il pouvait prouver par de bons témoins. Cette affaire avait produit un scandale effroyable; il n'était plus possible de l'étouffer. Mlle Molière, que les apparences semblaient accuser, car elle ne passait pas pour une vestale, avait intérêt à demander une réparation éclatante. Le président criait partout qu'il avait été indignement trompé par une fausse prude, qui se permettait plusieurs amants à la fois, et qui n'en avouait pas un. Mlle Molière hésitait encore à entamer un procès qui jetterait sur sa vie privée un reflet scandaleux; elle consulta une dame Châteauneuf, vieille comédienne de bon conseil, qui lui avait rendu des services du même genre que ceux dont

la Ledoux tirait ses profits ordinaires. Ainsi, c'était la Châteauneuf, qui aidait la Molière à ruiner le sieur du Boulay, et qui conduisait ce pauvre aveugle à l'abîme d'un mariage désastreux; c'était elle, qui favorisait les relations galantes de la Molière avec les financiers et les seigneurs; c'était elle, qui réglait les conditions de certains marchés mystérieux que la Molière se chargeait d'exécuter. Elle vit, dans un procès intenté au président Lescot, une occasion toute trouvée de réhabiliter la vertu de sa cliente et peut-être le moyen d'en faire hausser le prix ; elle pressa donc Mlle Molière de se porter partie civile contre le président. L'information fut commencée. Le président persistait dans ses allégations; on confronta Mlle Molière avec l'orfèvre qui avait vendu le collier : cet orfèvre prétendit que c'était bien elle. On n'avait pas retrouvé d'abord la dame Ledoux, qui s'était éclipsée, à la première nouvelle de l'esclandre arrivée au théâtre, et l'opinion se prononçait déjà contre la demoiselle Molière, qui paraissait très-capable d'avoir été l'héroïne de l'aventure romanesque dans laquelle le président avait rencontré autre chose que des illusions. L'arrestation de la Ledoux éclaircit tout, car cette abominable femme ne chercha point à nier sa supercherie; toutefois, on eut beaucoup de peine à découvrir ce qu'était devenue sa complice. Mlle Molière ne fut complétement justifiée, que quand la Tourelle eut été mise en sa présence. L'étonnante ressemblance de ces deux femmes acheva de donner la clef de toute l'intrigue.

Le président Lescot avait revu la Tourelle; il avait pu la comparer à Mlle Molière, qui fut confrontée avec elle. Il se sentait toujours amoureux, mais ce n'était plus la comédienne, c'était l'aventurière qu'il aimait; il lui avait pardonné; il ne se consolait pas de la voir enfermée dans la prison du nouveau Châtelet. Il fit d'inutiles démarches pour la faire mettre en liberté avant son jugement, et n'ayant pu

rien obtenir du côté des juges, il s'adressa au geôlier : on simula une évasion, et la porte de la prison fut ouverte à la Tourelle, que le président emmena hors de Paris, et cacha comme un trésor dans le fond du Dauphiné. L'absence de la principale accusée et celle du président auraient suspendu indéfiniment l'arrêt des juges, si Mlle Molière n'avait pas eu recours à de puissantes influences pour obtenir cet arrêt qui devait manifester son innocence. Une sentence du Châtelet, du 17 septembre 1675, condamna le président Lescot à déclarer, au greffe, en présence de la Molière et de quatre personnes telles que cette dame les voudrait choisir; que, « par inadvertance et méprise; il auroit usé de voie de fait contre elle, et tenu des discours injurieux mentionnés au procès, l'ayant prise pour une autre personne, de laquelle déclaration seroit délivré acte à ladite Molière, » et à payer la somme de 200 livres, pour tous dommages et intérêts, frais et dépens. Quant aux deux accusées, Jeanne Ledoux, veuve de Pierre Ledoux, et Marie Simonnet, se disant femme de Hervé de la Tourelle, la première « duement atteinte et convaincue d'avoir produit, sous le nom de ladite Molière, ladite Simonnet, » la seconde, « d'avoir pris le nom de ladite Molière pour raison de cette prostitution; » elles furent condamnées à être fustigées nues, devant la principale porte du Châtelet et devant la maison de Mlle Molière; elles devaient ensuite être bannies de Paris pendant trois ans, sous peine de la hart en cas de rupture de ban; elles paieraient, en outre, solidairement, 20 livres d'amende au roi et 100 livres de réparation civile, dommages et intérêts envers Mlle Molière. Par cet arrêt, le concierge des prisons du Châtelet était tenu d'y réintégrer la fugitive dans un délai de quinze jours; faute de quoi, il serait poursuivi pour le fait de l'évasion qui avait eu lieu dans la nuit du 15 au 16 août. La femme Ledoux, qui se trouvait seule sous le coup de la sentence, interjeta appel, et prétendit que

cette sentence avait été induement prononcée, en l'absence de la seule et véritable accusée, qui était la femme Hervé de la Tourelle, auteur de la prostitution préméditée qu'elle avait accomplie sous le nom de Mlle Molière. La Ledoux persistait à déclarer qu'elle n'avait pas trempé dans cette prostitution, ou, du moins, qu'elle en avait ignoré les circonstances aggravantes; elle avouait seulement que son domicile avait servi de lieu de réunion pour les amants; elle ne craignait plus, d'ailleurs, de charger sa complice absente, qu'elle voulait rendre responsable de tout ce qui s'était passé. Il y eut donc un nouveau procès, et Mlle Molière comparut encore comme partie civile devant la chambre des vacations du Châtelet. L'arrêt du 17 septembre fut confirmé dans tous ses points, le 17 octobre, et trois jours après, ce dernier arrêt était exécuté autant que possible : la Tourelle n'avait pas été réintégrée dans sa prison, mais le président avait fait amende honorable en présence de la Molière et de ses quatre témoins; la Ledoux avait reçu le fouet devant la grande porte du Châtelet et devant la maison de Mlle Molière; elle avait, de plus, payé l'amende de 20 livres et les dommages et intérêts de 200 livres; en conséquence, elle demandait à la Cour main-levée de la saisie de ses meubles, ce qui lui fut accordé, pourvu que lesdits meubles ne fussent saisis pour autres choses. La pauvre entremetteuse, qui avait corporellement et pécuniairement assumé sur elle seule tout le poids de la condamnation, s'empressa de quitter Paris, pendant qu'on informait au sujet de l'évasion de la Tourelle, qui, grâce à la protection du président, put se soustraire aux recherches de la justice. (Voy. plusieurs des arrêts relatifs à cette affaire dans l'*Hist. de la Vie et des Ouvrages de Molière*, M. Taschereau; les originaux sont conservés aux Archives de l'Empire.)

« On se figure aisément, dit M. Taschereau, combien l'issue de ce procès dut rendre Mlle Molière triomphante.

Elle en ressentit d'autant plus de joie, qu'elle espéra faire croire que tous les bruits qui avaient précédemment couru sur elle n'étaient pas plus fondés. » L'arrêt du Châtelet lui avait délivré, pour ainsi dire, un certificat de bonnes vie et mœurs. Le public et surtout les habitués du théâtre Guénégaud, où Mlle Molière avait émigré depuis la mort de son mari, s'étaient beaucoup occupés de cette mystérieuse affaire, et les esprits sceptiques, qui connaissaient la vie des comédiennes, et celle de Mlle Molière en particulier, ne voulaient pas croire à cette supposition de personnes, si merveilleusement servie par une ressemblance extraordinaire. La fuite et la disparition de la Tourelle laissèrent supposer aux curieux malveillants que cette femme n'avait jamais existé que dans les aveux de la Ledoux et dans les protestations de Mlle Molière. Cependant, comme cette actrice était aimée de tous ceux qui allaient souvent l'applaudir, on lui fit une sorte d'ovation, lorsqu'elle reparut sur la scène après le jugement qui réhabilitait sa moralité. On représentait alors une tragi-comédie de Thomas Corneille, intitulée *l'Inconnu*, et Mlle Molière y jouait le rôle de la comtesse, à qui une bohémienne disait, en examinant les lignes de sa main :

Cette ligne, qui croise avec celle de la vie,
Marque pour votre gloire un moment très-fatal ;
Sur des traits ressemblants on en parlera mal,
Et vous aurez une copie.
N'en prenez pas trop de chagrin :
Si votre gaillarde figure
Contre vous, quelque temps, cause un fâcheux murmure,
Un *tour de ville* y mettra fin,
Et vous rirez de l'aventure.

Le parterre témoigna, par ses bravos, qu'il avait compris l'allusion, et qu'il félicitait Mlle Molière d'être sortie triomphante d'une affaire aussi épineuse, qui avait failli la dés-

honorer. Peu de temps après, la *fameuse comédienne,* qui se guidait toujours d'après les avis de la Châteauneuf, épousa son amant, Guérin d'Etriché, et suivant l'expression d'une épigramme décochée contre elle par une main anonyme, pour oublier *un mari d'esprit qu'elle aimait peu.*

Elle en prend un de chair qu'elle aime davantage.

Nous avons cru devoir nous étendre sur ce remarquable épisode de l'histoire de la Prostitution, eu égard à la célébrité du nom qui fut mis en cause dans le procès où la veuve de Molière eut à se justifier contre les injurieuses manœuvres d'une courtisane et d'une entremetteuse. Un siècle plus tard, nous verrons se dénouer d'une manière identique une intrigue tout à fait analogue, fondée sur la ressemblance de deux femmes et sur l'adultère d'un homme débauché. Au lieu du président Lescot, ce sera le cardinal de Rohan; au lieu de M^lle^ Molière, la reine de France, Marie-Antoinette. L'affaire du Collier, dans laquelle s'est reproduite, sur une scène plus élevée, l'indigne supercherie dont la réputation de M^lle^ Molière eut tant à souffrir, nous prouvera que le métier d'entremetteuse a été le même dans tous les temps, et qu'il s'est servi des mêmes moyens pour donner satisfaction aux convoitises du libertinage. Au reste, on conçoit aisément que le théâtre, à toutes les époques, ait encouragé et facilité naturellement des fourberies de cette espèce, les actrices étant sans cesse en butte aux entreprises de la galanterie et offrant au proxénétisme la plus riche proie qu'il puisse conquérir. Rien n'a été, rien n'a dû être plus fréquent, que de semblables substitutions de personnes dans les amours mercenaires qui s'adressaient à des comédiennes. La ressemblance physique n'était pas même une condition nécessaire de succès, car l'homme le plus épris sait d'avance qu'une actrice est tout autre hors de la scène,

quand elle s'est débarrassée de son blanc, de son rouge, de ses oripeaux et de ses airs dramatiques. Nous aurons donc encore à enregistrer quelques faits du même genre, dans lesquels on retrouvera cet infatigable trafic de Prostitution, qui veille, comme une louve affamée, auprès des femmes de théâtre. Il est vrai que la plupart de celles qui apprenaient qu'on avait odieusement abusé de leur nom dans un intérêt de débauche où elles n'avaient pris aucune part, se gardaient de faire du scandale autour d'elles en recherchant les auteurs et les victimes de ces honteux déguisements : les unes en riaient, les autres feignaient de tout ignorer ; quelques-unes seulement jetaient les hauts cris, en raison du tort qu'on avait causé à leur vertu ou à leur bourse.

Il y eut ainsi, entre deux compagnes de coulisses, entre deux sœurs, une méprise qui ne fut peut-être qu'un malentendu, mais qui pouvait passer pour une tactique d'entremetteuse. Les deux sœurs Moreau étaient cantatrices à l'Opéra, sous la direction de Lully, mais leur chant, si parfait qu'il fût, ne leur avait pas valu tant d'hommages que leur beauté, qui souvent les rendait rivales ; l'aînée avait été surnommé Fanchon, la seconde Louison, et les seigneurs de la cour se disputaient les faveurs de l'une et de l'autre. « Ces drôlesses-là coûtent fort cher, écrivait la princesse Palatine, en 1699 ; quant à Fanchon, son prix est connu, c'est mille pistoles, mais le grand-prieur de Vendôme l'entretient, et s'il découvroit quelque chose, elle s'en trouveroit mal. » (Voy. les *Nouvelles lettres de M^me^ la duchesse d'Orléans, mère du régent,* p. 22.) Le savant éditeur et traducteur de ces curieuses lettres, M. Gustave Brunet, nous raconte comment la Fanchon fut supplantée par sa sœur : « Le Dauphin, fils de Louis XIV, avait eu une fantaisie pour elle ; son premier valet de chambre la manda à Meudon ; par erreur, la lettre fut remise à Louison Moreau, sœur de l'actrice, qui vint et poussa la méprise jusqu'au

bout. Fanchon, irritée d'avoir fait une course inutile, et de ce que Monseigneur la faisait renvoyer sans la voir, en lui envoyant dix louis, les jeta au visage de l'*ami du prince*. »

Cette aventure est probablement celle que Saint-Simon a rapportée comme un échantillon de la délicatesse du grand Dauphin (t. XVII, p. 14 de l'édit. in-12 des *Mémoires*), sans nommer toutefois les deux *créatures* qu'il met sur le tapis. Le grand Dauphin avait désiré connaître une jolie fille, qui fut amenée à Versailles suivant son ordre. Cette fille était accompagnée d'une autre, *vilaine*, qui lui servait de chaperon. Toutes deux furent introduites dans un premier cabinet. « Monseigneur, averti qu'elles étaient là, raconte Saint-Simon, ouvrit la porte, et prenant celle qui se trouva la plus proche, la tira après lui. Elle se défendit; c'était la vilaine, qui vit bien qu'il se méprenait; lui, au contraire, crut qu'elle faisoit des façons, la poussa dedans, et ferma la porte; l'autre, cependant, rioit de la méprise et de l'affront qu'elle s'attendoit qu'alloit avoir sa compagne, d'être renvoyée, et elle appelée. Dumont revient, et la voit seule : elle lui conte l'aventure. Dumont va frapper à la porte du cabinet où le Dauphin était enfermé. « Ce n'est pas celle-là, Monseigneur, crioit-il, vous vous méprenez! » Pas de réponse; Dumont frappe et crie plus fort. Enfin, Monseigneur ouvre la porte, et pousse sa créature dehors. Dumont s'y présente avec l'autre, en disant : « Tenez donc, la voilà! — L'affaire est faite, dit Monseigneur, ce sera pour une autre fois! » Et il referma sa porte. Qui fut honteuse et outrée? Celle qui avait ri, et, plus qu'elle, Dumont encore. La laide avoit profité de la méprise. » Ce plaisant quiproquo fut l'entretien de la cour, qui s'en divertit, en s'étonnant que la distraction pût aller aussi loin. Saint-Simon ne nous dit pas si les sœurs Morcau, dont la moins belle ne ressemblait pas à une laide, furent les héroïnes de l'aventure.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.—Prostitution de l'art dramatique, avant Corneille et Molière. — Opinion de Boileau sur la destination morale du théâtre. — Obscénités de la haute comédie. — *L'Eugène* de Jodelle. — La *Trésorière* de Grevin. — L'épithalame de l'Université, à des princesses de France. — Le *Muet insensé* et la *Néphélococugie* de Le Loyer. — Les comédies de Larivey. — Analyse de la *Veuve*. — Origine des banquettes sur la scène. — Les proverbes des *Tromperies*. — La tragédie au seizième siècle. — L'*Holopherne* de P. Heyns. — L'*Isabelle* et le *Joseph* de Nicolas de Montreux. — La *Clytemnestre* de Mathieu.—Le Théâtre de Hardy. — La Prostitution mise en scène.—La *sainte Agnès* du sieur d'Aves.—La *sainte Théodore* de Pierre Corneille. — Les *Heureuses fortunes* du sieur Bernier de la Brousse. — Les *Portugais infortunés* du sieur des Croix.—Actrices nues sur la scène. — La *Madonte* d'Auvray.—La Pastorale érotique. — Les *Ombres* de Nicolas Filleul. — Le *Jugement de Paris* de Florent Chrestien. — La *Chasteté repentie* de La Valletrye.—Les *Amours contraires* d'Isaac Duryer.—Les satyres en scène. — Les *Bergeries* de Bernier de la Brousse; tableau peint sur une musette. — Les *Passions exagérées* de Richemont Banchereau. — L'*Impuissance* de Veronneau. — Réforme morale de la comédie. — Corneille, Molière et les autres comiques de leur temps. — Censure et police du Théâtre.

Nous avons étudié les origines du Théâtre-Français, au point de vue de son influence sur les mœurs publiques, et dans ses rapports avec la Prostitution. Il nous reste à faire connaître quelles furent, jusqu'à l'époque de Corneille et de Molière, les scandaleuses indécences de la tragédie, de la pastorale et de la comédie, qui formèrent trois genres distincts, à partir du milieu du seizième siècle, et qui devaient, en se perfectionnant et en s'épurant, devenir la récréation des honnêtes gens. « Je montrerai bien, disait Boileau à

Brossette, qu'il faut avoir nécessairement des spectacles dans un État pour purger les passions. Cette purgation des passions n'est point une chimère, tel homme, qui a été trois heures attentif à la comédie, aurait peut-être, en rêvant ou demeurant seul, conçu quelque mauvais dessein ou de se tuer ou de tuer son voisin. La nature veut qu'il y ait des spectacles. » (Voy. le *Boleana ou Bons mots de Boileau*, publié par de Montchesnay en 1742.) Mais il fallut bien du temps et bien des efforts, pour arriver à l'épuration des œuvres dramatiques, qui semblaient faites plutôt pour démoraliser que pour moraliser le peuple. Jusqu'au règne de Louis XIV, le théâtre, nonobstant les apparences religieuses des *mystères* et les tendances philosophiques des *moralités*, n'avait pas d'autre objet, surtout à la fin du seizième siècle, que de caresser et de surexciter les passions sensuelles ; la haute comédie, qui se glorifiait des sympathies de la classe aristocratique et lettrée, n'était pas plus réservée que la farce, destinée spécialement au peuple. En esquissant l'histoire de l'art dramatique dans ses rapports avec la Prostitution, nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître quelques-unes des pièces licencieuses, qui composaient le répertoire de l'Hôtel de Bourgogne, avant que Corneille et Molière eussent créé, pour ainsi dire, un théâtre pour les honnêtes gens. On a dit souvent, avec raison, que les mœurs d'une époque n'avaient pas de miroir plus fidèle et plus naïf, que les œuvres scéniques de cette même époque, car les spectateurs n'eussent point accepté, comme une peinture de leurs vices et de leurs défauts, celle qui aurait été faite sur des renseignements erronés ou d'après des modèles factices et inconnus. Il est donc permis d'affirmer que la dépravation du théâtre a toujours été l'indice le plus certain de la dépravation des mœurs. Nous allons voir que la comédie, qui s'intitulait héroïque ou pastorale, fut constamment, depuis son origine jusqu'à ce qu'on peut ap-

peler sa réformation, sous le règne de Louis XIII, et sous l'inspiration du cardinal de Richelieu, une espèce de mauvais lieu où l'on ne voyait que des scènes de corruption et de libertinage, où l'on n'entendait que des équivoques sales ou des mots obscènes, ni plus ni moins que dans les farces que la société polie laissait à la canaille. Nous avons déjà parlé de ces farces, ainsi que des ballets, qui eurent tant de part à la démoralisation de la cour de Henri IV et de Louis XIII.

La première comédie, qu'on jugea digne de ce nom en France, et qui ne semblait pas alors trop inférieure à celles de Térence, l'*Eugène* de Jodelle, fut jouée pour la première fois, devant Henri II et toute sa cour, sur un théâtre élevé exprès dans l'hôtel de Rheims. « C'est, dit Dulaure (*Histoire de Paris*, t. IV de l'édit. in-12, p. 437), une pièce très-immorale, où figure un abbé riche et libertin, et un chapelain qui, dans l'espoir d'obtenir un bénéfice, consent avec joie à servir honteusement la débauche de cet abbé et à lui livrer sa propre sœur. Cet abbé obtient, d'un mari parisien, l'autorisation de partager le lit de sa femme. Nos comédies finissent ordinairement par un mariage; dans celle-ci, on ne se marie point. Les amants, prêtres et laïques, terminent la pièce, en allant, sans cérémonie, souper et coucher avec leurs maîtresses. Si le théâtre est le tableau des mœurs, ajoute Dulaure, on peut juger, d'après cette courte esquisse, quelles étaient les mœurs du seizième siècle. » Jodelle, il est vrai, passait pour le débauché le plus méprisable de son temps, quoiqu'il fût honoré de la faveur du roi et de l'amitié des grands. Son contemporain, Jacques Grevin, médecin et favori de Marguerite de France, duchesse de Savoie, fit représenter, peu d'années après l'*Eugène*, une comédie qui ne fut pas moins célèbre et qui n'obtint pas moins d'applaudissements à la cour. C'est *la Trésorière*, qu'il avait probablement imitée d'une comédie

italienne, car on y reconnaît le cachet de la plupart des pièces du théâtre italien, tel que Machiavel, l'Arioste et l'Aretin l'avaient créé. L'héroïne de la comédie est la femme d'un trésorier, nommé Constance, qui est entretenue par un protonotaire, sorte d'abbé mondain que nous retrouverons jouant le même rôle de galant dans les comédies du dix-huitième siècle. En outre, cette femme impudique et intéressée reçoit les présents d'un gentilhomme qui la courtise et qui obtient enfin la promesse d'un rendez-vous, moyennant une somme d'argent qu'il emprunte au mari. Ce dernier est obligé de partir pour un voyage; en son absence, sa coupable épouse doit passer la nuit avec le protonotaire; le gentilhomme, averti par un valet, accourt avec des gens armés pour surprendre les amants; mais le mari, qu'on n'attend pas, revient à l'improviste, pénètre dans la maison, va droit à la chambre de sa femme et y rencontre le protonotaire. Voici comment la servante, qui était couchée avec le valet de ce dernier, raconte la scène, dont elle a été témoin :

Encore si Mademoiselle
N'eust esté prise en ce délit
Avec Monsieur dessus le lit,
L'on eust peu couvrir cette affaire!
Mais comment? le protonotaire
La tenoit déjà embrassée,
Quand le mari l'a devancée,
Comme elle se pensoit cacher,
Et si ne le pouvoit lacher!

Le protonotaire et sa complice ont donc été *pris dessus le fait,* comme le dit la servante; le trésorier les accable de reproches et d'injures; mais le gentilhomme arrive à son tour, qui accuse la trésorière de l'avoir trompé et qui se venge d'elle, en la forçant de rendre l'argent et les pré-

sents qu'elle a reçus de lui. Cette comédie, qui peint avec vigueur la Prostitution des femmes mariées, se termine par ces impures réflexions, que l'auteur a mises dans la bouche d'un valet, et qui sont la morale de la pièce :

Puis, j'ay entendu bien souvent,
Que d'une femme le devant
Ressemble ceste lampe ardente,
Qui est dans l'église pendante,
Afin d'allumer les chandelles
De toutes les offrandes nouvelles ;
Elle en allume infinité,
Sans perdre rien de sa clarté.
Ainsy, la femme a beau changer
Un familier à l'estranger,
L'estranger au premier venu,
Tousjours son cas est maintenu
En son entier, si, d'adventure,
Elle n'y mesle quelque ordure ;
Et si, dit-on communément,
Qu'après le doux esbattement
Du jeu d'amour, n'y appert plus,
Le tablier rebaissé dessus.

Jacques Grevin, qui avait un talent réel de poète comique, s'est permis les mêmes libertés d'invention et de style dans son autre comédie, intitulée *les Ébahis*. Il n'en avait pas moins acquis beaucoup d'estime, à la cour de France, qui ne s'arrêtait pas à des scrupules de pudeur dans le jugement d'une œuvre littéraire. Ainsi, en 1559, au mariage des deux princesses de France, Élisabeth et Marguerite, fille et sœur de Henri II, on représenta, au Louvre, une comédie allégorique en l'honneur de cette double alliance, et dans cette comédie, composée par un médecin picard, Jacques Dubois, l'Université de Paris, sous les traits d'une femme, adressait aux nouveaux époux un épithalame qui leur en-

seignait les devoirs du lit nuptial où ils allaient entrer. Voici deux strophes de cette impertinente prosopopée :

Puis, jetterez les mains doulces
Sur les tétins qui repoulsent,
Haletans d'amour tout plains,
Les blanches pommes jumelles,
Au petit bout rouge paints,
Comme cerises vermeilles.
Après, les tendrettes hanches,
Maniant de vos mains blanches,
Et le surplus doulcement,
La place sera rendue;
Car la main est l'instrument
De la joye prétendue.

Et c'était à l'Université de Paris, à la chaste fille des rois, qu'on prêtait ce langage grossier, qui avait la prétention de rappeler une élégie de Catulle, et les auditeurs de ces lieux communs érotiques étaient les plus grands seigneurs et les plus grandes dames des cours de France, d'Espagne et de Savoie! Tant il est vrai qu'on n'avait encore, dans les cours les plus raffinées, ni le sentiment de la vraie décence, ni l'instinct et le goût de l'honnêteté.

Un auteur comique, qui écrivait dans les premières années du règne de Henri III, Pierre Le Loyer, que son livre des *Spectres* (Angers, 1586, in-4), ne nous recommande pas trop comme un écrivain facétieux, a pourtant mis au théâtre et imprimé deux comédies, qui furent très-applaudies à la représentation et à la lecture. Ces comédies, le *Muet Insensé* et la *Néphélococugie ou la Nuée des cocus*, ne sont que des réminiscences des théâtres, grec, latin et italien; la seconde est même imitée d'Aristophane, mais on se demande, en les lisant aujourd'hui, comment on pouvait les souffrir sur une scène française. Dans le *Muet Insensé*,

par exemple, voici en quels termes un valet vante les prouesses amoureuses d'un écolier :

Si une fille de Tholose
Sçavoit quel est le traitement
Que fait un écolier amant
A sa nymphe qu'il tient et baise,
Je crois qu'elle seroit bien aise,
Et bien heureuse de se voir
Estre réduicte en son pouvoir :
Jamais il ne fait pire trongne ;
Après qu'il a fait la besongne,
Il n'est ni recreu ni deffaict ;
Ains, il est un coq en effet.
Tant de femmes qu'on lui présente,
Autant sur l'heure il en contente,
Et, ayant fait, il va chantant,
Tout prest d'en faire encore autant.
Ores, il touche et idolastre
Le front et le beau sein d'albastre,
Il presse et talonne, de rang,
Le ventre, la cuisse et le flanc ;
Et gaillardement il furette
La partie la plus secrette,
Et, estant une fois lié,
Le fait cinq fois d'arrachepié,
Puis en peu d'heures il rebrousse,
Et met sa boule en la belouse.

Tel était le ton de la haute comédie, à cette époque, mais il faut remarquer cependant, que, suivant la poétique du théâtre, ces trivialités, ces équivoques, ces images obscènes, caractérisaient surtout les rôles de valets. La *Néphélococugie* fait exception à la règle, car tous les personnages se servent à l'envi d'un langage assez grossier pour qu'on n'en demande pas compte à Aristophane, que l'auteur se vante d'avoir imité. Genin et Cornard, deux vieux cocus, se rencontrent, pleurent ensemble leur infortune, et vont

à la recherche du pays des cocus. « Pour y parvenir, il faut, dit l'un, marcher droit devant nous. — Hélas! reprend l'autre :

Si nous eussions, malheureux et infâmes,
Cheminé droit sur le corps de nos femmes,
Ayant le manche et l'outil toujours prompt,
Nous n'aurions pas deux cornes sur le front!

Ils arrivent enfin au lieu de leur destination, et font connaissance avec Jean Cocu, auquel ils racontent leurs mésaventures. On tient conseil ; on propose d'assembler tous les cocus, qui ont été changés en oiseaux, et de bâtir une ville en l'air, pour la mettre à l'abri des attaques de Priape, leur implacable ennemi. Cornard se raille de ce dieu, qui est fort laid et même contrefait :

Il est aimé toutesfois des pucelles,
Non pas pour luy, ains pour le profit d'elles;
Car en sa hanche il a deux grands témoins,
Qui sont plus gros que pilons pour le moins,
Et un beau manche assez roide et qui pousse
Bien roidement sa puissante secousse,
Gentil, nerveux, bien nourry, bien charnu,
Et, par sus tout, le plus brave tenu.

On ne recevra donc dans la cité nouvelle que des vrais cocus, et l'on prendra garde d'y introduire Jupiter, en cas qu'il veuille y entrer, car Jupiter, avec l'aide de Priape, a fait le malheur de bien des maris. Un des trois interlocuteurs, moins débonnaire que les autres, est d'avis de faire un exemple, en traitant le roi des dieux, ainsi que le chanoine Fulbert traita l'amant d'Héloïse :

Il vaudra mieux l'arrêter à la porte,
Et luy couper, raz le cul, ce qu'il porte,
Afin qu'il soit de son membre escouillé,
Dont fut jadis son père despouillé,

Et que, sans mort, souffrant mille misères,
Il soit puny de tous ses adultères.

Jean Cocu suit le conseil des deux vieillards, et fonde la ville de Néphélococugie. La messagère des dieux, Iris, veut y passer en descendant sur la terre, mais elle est insultée et chassée très-brutalement. « Si je te prends, lui dit un des cocus,

Je te feray, sans que ruer tu puisses,
A mon plaisir escarquiller les cuisses,
Et, te rangeant au montoir devant moy,
Pour voir plus loin, je monteray sur toy. »

Néphélococugie devient une ville riche et prospère; tous les hommes, pour s'y faire admettre, sont charmés de se dire cocus; les dieux mêmes aspirent à être admis dans le paradis du cocuage, et ils marient le roi Coquart avec la déesse Zelotypie. Rien n'égale la licence de cette comédie aristophanesque, qui tend à démontrer que le rôle des femmes est de tromper leurs maris, et que les maris ont tort de s'en plaindre.

Pierre de Larivey, qui n'était pas moins versé que Pierre Le Loyer dans la connaissance du théâtre antique, et qui faisait de la littérature théâtrale son étude favorite, n'occupait peut-être pas dans sa ville natale, à Troyes, une position aussi honorable, ni aussi indépendante, que celle de l'auteur de la *Néphélococugie,* à Angers; mais on voit, dans les préfaces de ses comédies, qu'il s'efforçait aussi d'imiter les maîtres de la scène grecque, latine et italienne. « Les sujets qu'il a traités, dit le savant M. Weiss (*Biographie universelle,* article de Larivey), ne sont pas faits pour donner une idée favorable des mœurs de son temps. On ne voit, dans toutes ses pièces, que des vieillards ou des maris trompés, des femmes et des filles perdues, des valets traîtres

et fripons. Le dialogue ne manque ni de naturel, ni de vivacité, mais il est rempli d'expressions grossières et indécentes, qui révolteraient aujourd'hui les spectateurs les moins délicats. » Ces comédies, qui sont fort remarquables, en effet, et qui ont fourni des modèles à Molière lui-même, semblent taillées sur le patron des pièces de l'Aretin, et le dialogue, très-vif, très-gai et très-libre, est emprunté, comme l'avoue l'auteur, au « commun peuple, qui est le personnage principal de la scène. » D'après ce système dramatique, que Larivey a essayé inutilement de faire adopter en France, il n'a point hésité à placer, sous les yeux des spectateurs, non-seulement des débauchés et des femmes dissolues, mais encore des courtisanes, des maquereaux et des maquerelles, ainsi qu'il les nomme en toutes lettres, dans son recueil, dont le premier volume fut imprimé en 1579, et le second en 1611. L'analyse de la *Veuve*, que nous tirons de la *Bibliothèque du Théâtre françois* (Dresde, Mich. Groell, 1768, t. Ier, p. 225), suppléera sans doute à des citations extraites de la comédie même, traduite ou imitée de *la Vedova* de Nicolo Bonaparte, et prouvera que notre théâtre offrait alors une monstrueuse école de Prostitution : « Un vaisseau, qui porte Bonaventure et sa femme Clémence, fait naufrage. Le mari se sauve et voit périr le vaisseau; il croit que sa femme a été engloutie dans les eaux, cependant elle trouve le moyen d'en échapper. Longtemps après, Clémence et Bonaventure se rencontrent à Paris et ne se reconnoissent pas. Le mari devient amoureux de sa femme et lui fait faire des propositions de mariage, d'abord par un prêtre, ensuite par une maquerelle. Elle les rejette par la fidélité qu'elle conserve pour son mari, qu'elle croit mort. Une autre Clémence, courtisane célèbre, qui sait l'histoire de Bonaventure, se donne pour sa femme, se fait connaître pour telle et passe la nuit avec lui. Dans le même temps, la véritable Clémence découvre que Bonaven-

ture est le mari qu'elle regrette, et vient dans sa maison. Le bonhomme, qui la veille n'avoit point de femme, s'en trouve deux sur les bras ; enfin, il reconnoît la véritable, et témoigne la plus grande joye d'une aussi heureuse aventure. Il y a dans cette pièce plusieurs intrigues épisodiques conduites adroitement par la maquerelle Guillemette : elle parvient à faire coucher deux jeunes amants avec leurs maîtresses, et trouve le moyen de coucher elle-même avec un vieillard, en se faisant passer pour Clémence, femme de Bonaventure. La servante passe aussi la nuit avec le valet, et toutes ces jouissances préparées produisent différents mariages. »

Cette analyse, qui ne manque pas de naïveté (qu'on l'attribue à l'abbé Rive ou à l'abbé Mercier de Saint-Léger, que le duc de la Vallière faisait écrire pour lui), invitera peut-être le lecteur à chercher dans la *Bibliothèque du Théâtre françois,* les analyses des huit autres comédies de Larivey, qui ont entre elles un air de famille invariablement obscène. « Les personnages qu'il veut rendre plaisants, disent les secrétaires du duc de la Vallière, ne sont, pour la plupart, qu'orduriers; son intrigue n'est point assez variée; il ne connoît d'autre moyen, pour arriver au dénouement, que de mettre l'amant dans le lit de sa maîtresse. » Ajoutons à ces observations, que la niche à rideaux des anciens mystères et des farces du théâtre primitif n'existait plus depuis longtemps, et que la décoration, qui figurait plusieurs lieux à la fois, ouvrait ses coulisses à tous les jeux de scène qu'il fallait éloigner des regards du spectateur. Quant aux comédiens, ils n'étaient plus assis sur des gradins, de chaque côté du théâtre, comme au bon temps des confrères de la Passion ; mais les gradins, qu'ils avaient abandonnés pour se retirer derrière les coulisses, furent occupés d'abord par des spectateurs privilégiés, qui profitaient de cette faveur pour se rapprocher des comédiennes; aux gradins succé-

dèrent des banquettes rangées, à droite et à gauche des acteurs, et garnies, pendant la représentation, de personnages qui ne voulaient pas se confondre avec le public de la salle. On peut donc imaginer les propos graveleux, les regards lubriques, et même les attouchements lascifs, que se permettaient les habitués des banquettes du théâtre, surtout quand une actrice sortait de scène sous un des ces prétextes malhonnêtes que les auteurs de comédies, et principalement Larivey, ne rougissaient pas de faire servir sans cesse à l'action de leurs pièces. Les courtisanes et les entremetteuses, qui tiennent, pour ainsi dire, le haut du pavé dans le théâtre de Larivey, furent probablement les derniers rôles que les comédiennes françaises aient consenti à jouer; c'étaient des hommes qui se montraient sous le masque et qui ne craignaient pas d'ajouter la pantomime la plus infâme à des maximes et à des proverbes rimés, aussi libres que ceux-ci, que le poète a semés dans sa comédie des *Tromperies*, où la maquerelle et la courtisane font assaut d'impudence :

Pour un plaisir qui tant peu dure,
Tout à beau loisir se repent
Celle qui se fait la monture
D'un chacun, et qui rien n'en prent.

Plustost se taira la cigale,
Et la grenouille fuira l'eau,
Que ne soit, d'une putain sale,
L'amant plumé jusqu'à la peau.

Si à la renverse on vous jette,
N'en dites rien, ma Godinette,
Ains souffrez qu'un gentil garçon
Fouille sous vostre pelisson.

Il ne faut pas supposer que la tragédie, par la majesté du genre et le caractère solennel de ses personnages, ait échappé entièrement à la contagion du théâtre licencieux; les auteurs, qu'ils composassent des tragédies ou des comé-

dies, ne savaient pas s'empêcher de tomber dans le défaut de leur époque, et mêlaient des expressions basses, des images indécentes, au dialogue des héros et des dieux. On ignorait absolument, dans tous les genres de littérature, cette réserve et ce choix des idées et des expressions, qui constituent le goût, et qu'un critique a cru pouvoir appeler l'honnêteté littéraire. La tragédie n'admettait pas sans doute les types populaires que la comédie s'était appropriés et qu'elles faisait comparaître devant le joyeux tribunal du parterre, avec leurs vices et leurs ridicules, avec leurs grimaces et leur jargon scandaleux; mais la tragédie, quoique destinée à représenter les grands faits de l'histoire et à ressusciter les rois et les hommes illustres du passé, reflétait trop souvent les mœurs dissolues du présent et le langage ordurier du peuple. Les premiers poètes tragiques, qui prenaient leurs modèles dans l'antiquité grecque et latine, qui s'attachaient surtout à traduire ou à imiter Sophocle, Euripide et Sénèque, se garantirent, plutôt que leurs successeurs, de ces anachronismes et de ces incohérences. Jodelle, Garnier, Lataille et leurs contemporains évitent de transporter, dans leurs tragédies, le dévergondage et l'impudicité du genre comique; quand ils viennent à user de certains mots grossiers, tels que *putain*, *garce*, *maquerelle*, etc., que nous avons relégués depuis deux siècles dans le vocabulaire des halles, ces vilaines expressions se relèvent, en quelque sorte, par le ton général de la phrase qui les encadre et dont la naïveté fait parfois ressortir la noblesse. Mais il semble bientôt que la tragédie n'est plus à l'abri des scandales qui s'emparent de la scène, et le cothurne, chez les poètes de dernier ordre, se souille dans la fange des carrefours. Ce fut dans cette fange impure que Hardy le ramassa pour s'en chausser, sans l'avoir débarrassé entièrement des ordures qui le souillaient et qui n'étaient que des éclaboussures de la farce et de la comédie.

Quelquefois, ces inconvenances et ces saletés ne se glissaient dans une œuvre tragique, il est vrai, que par suite de l'inexpérience un peu trop naïve de l'auteur, inhabile à distinguer le genre noble, du genre trivial ; ainsi, le bonhomme Pierre Heyns, qui n'était qu'un ministre protestant, maître d'école de Harlem, et qui a fait représenter plusieurs de ses tragédies édifiantes à Anvers, en 1580 et 1582 (Voy. le catalogue de la *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne,* par le bibliophile Jacob, t. I, p. 168), a introduit, sans penser à mal, une courtisane (la *Pallaca*), dans la tragédie sacrée d'*Holoferne;* il lui fait dire à la suivante de Judith, pendant que l'héroïque bétulienne est enfermée avec le roi des Assyriens : « Je la tiens pour putain double, caute et rusée... Celle qui ne demande pas le masle doit demeurer en sa maison... Je parle à toy, belle dame, orde maquerelle que tu es? Ne sçavois-tu trouver autre foire pour vendre une si gente courtisane?... Hei ! s'il estoit en mon pouvoir, je la traisnerois du lict par ses vilaines tresses !... » Le digne maître d'école, qui maniait avec tant de vérité la rhétorique des mauvais lieux, ne soupçonnait pas sans doute que la *Pallaca* d'Holopherne pût corrompre ses écoliers, ni même les *écolières* de son gendre, Offermans, maître d'école et amateur du théâtre, comme lui; mais la plupart des auteurs français, qui voulaient que la tragédie le disputât à la comédie en gravelures et en immoralité, n'étaient point aussi innocents que Pierre Heyns. Par exemple, Nicolas de Montreux, gentilhomme du Maine, connu sous le pseudonyme anagrammatisé d'*Ollenix du Mont Sacré,* ne craignait pas de scandaliser ses spectateurs en leur montrant la princesse Isabelle, qui se débat de toutes ses forces pour n'être pas violée, et la femme de Putiphar, qui veut faire entrer dans son lit Joseph *le Chaste.* Dans la tragédie d'*Isabelle,* imprimée à Tours, en 1592, mais jouée dix années auparavant, cette héroïne se défend

par de beaux raisonnements contre un barbare vainqueur, Rodomont, qui lui pose cet ultimatum, en la pressant d'une manière assez brutale :

Je veux avoir de vous ce que la loy de Mars
Me permet de ravir, seule loy des soudards.

Isabelle résiste et s'enfuit, en disant d'une voix éplorée :

Un plaisir si léger vous sera peu durable.

Rodomont, qui continue ses attaques avec plus de vigueur, répond, comme un scélérat qu'il est :

Un plaisir n'est léger, qui nous est secourable.

Isabelle est à bout de résistance ; elle crie, elle pleure ; puis, tout à coup, se ravisant, elle essaie de faire rentrer en lui-même le monstre qui va la déshonorer ; elle lui adresse ce reproche qui devrait toucher un cœur moins endurci :

Est-ce bien, que forcer une simple femelle?

Rodomont, près d'atteindre le but où il aspire, ne renonce pas à son affreux dessein, et réplique effrontément, en érigeant le viol en principe d'amour :

Ouy bien, quand on ne peut vivre sans jouyr d'elle!

Dans la tragédie de *Joseph le Chaste,* Alinde, femme de Putiphar, amoureuse de Joseph, trouve toute la complaisance qu'elle peut désirer dans sa nourrice, qui s'excuse de faire le métier d'entremetteuse :

C'est le mestier à celles de mon âge
De s'adonner à l'amoureux message...
Ainsi toujours on se rend nécessaire,
En le faisant ou en le faisant faire.

Alinde, en tête-à-tête avec le farouche Joseph, le conjure

« de la contenter et de se montrer prompt à luy faire plaisir; » mais Joseph s'y refuse et parvient à s'échapper, au moment critique où la dangereuse syrène lui disait tendrement :

Baise-moi donc! Quoi! tu fais du farouche,
Et ne veux pas que je baise ta bouche?

Un poète tragique, Mathieu, à qui Racine a fait, dit-on, l'honneur de prendre quelques vers, qu'on retrouve dans *Esther,* n'avait aucune idée de l'honnêteté du style, lorsqu'il met dans la bouche de sa *Clytemnestre* (imprimée en 1589), ces injures méprisables adressées à la pauvre Cassandre :

Maquerelle des Grecs, bordelière putain!

Lorsqu'il attribue cette imprécation grossière à la nourrice, qui s'indigne d'apprendre l'amour adultère de la reine pour Égiste :

Madame, qui, poussée ainsi qu'une menade
Ou un chastré curète, envie l'embrassade
De cet efféminé! Ce paphien mignon
Fera donc un tel tort au grand Agamemnon!
Et j'y consentirois! je serois macquerelle
De ce paillard complot qui pour tesmoing m'appelle?
O! quel monstre de voir les grandes putasser!

Le théâtre tragique en France avait ouvert la porte à toutes les licences de la comédie, quand Alexandre Hardy, qui s'inspirait surtout des littératures italienne et espagnole, essaya de ramener l'art dramatique au respect des bonnes mœurs; mais, néanmoins, comme il fréquentait les comédiens, et qu'il était à leurs gages pour leur fournir autant de pièces qu'on pourrait en jouer, il fut obligé souvent de sacrifier au mauvais goût du parterre, et de conserver çà et là les traditions du libertinage théâtral. Dans plusieurs de ses tragédies ou tragi-comédies (il en composa huit cents, et nous

n'en avons que quarante et une dans le recueil de ses œuvres imprimées à Paris, chez J. Quesnel, en 1624-28, 6 vol. in-8), il ne recule pas devant la mise en scène des actions les plus indécentes, et le langage du poète descend alors au niveau du sujet. La tragi-comédie de *Dorise,* qui paraît avoir été jouée en 1615, fait assister le public au spectacle d'un adultère. Un seigneur espagnol, nommé Télémaque, découvre une intrigue de sa femme, nommée Lucrèce, qu'il surprend en flagrant délit, et qu'il tue avec son complice. On peut supposer, pourtant, que le flagrant délit était caché à demi par un rideau, quand le mari est le témoin de son déshonneur; il en voit assez, dans tous les cas, pour deviner le reste, et il s'écrie avec rage, en suivant des yeux les transports des deux amants, qui se croient seuls :

O cieux! ô cieux! la louve à son col se pendant,
Et de lascifs appas provoque l'impudent,
Lui chatouille le sein, lui baisote la bouche;
D'un clin de teste, au lit l'appelle et l'escharmouche...
La patience m'eschappe!

Il tire sa dague, et poignarde sa femme dans les bras de son rival, en disant :

Exécrable putain!
Tu mourras à ce coup, tu mourras de ma main!

Le parterre était alors très-friand de ces pantomines érotiques, qui laissaient comprendre tout ce qu'elles ne montraient pas, et qui traduisaient sur le théâtre les secrets de la couche des amants. La description et le récit semblaient froids pour initier les spectateurs aux péripéties les plus délicates d'un drame amoureux : on voulait voir et l'on voyait ce qui ferait rougir une assemblée de débauchés et de femmes perdues. Pierre Troterel, sieur d'Aves, écuyer, et un des auteurs dramatiques de cette époque, qui poussaient

l'audace de l'immoralité au-delà de toutes les bornes. La *Bibliothèque du Théâtre françois* (t. Ier, p. 377) dit que le sieur d'Aves a souvent « abusé de la liberté que, dans ce temps-là, les auteurs se donnoient de faire dire à leurs acteurs les choses les plus indécentes, quoiqu'ils eussent souvent le roi et la reine pour spectateurs. » Dans la tragédie de *Sainte-Agnès*, où l'on reconnaît une imitation licencieuse des anciens mystères, Pierre Troterel s'est complu à représenter l'intérieur d'une maison de débauche romaine, sans se soucier de la couleur locale. Agnès, née de parents chrétiens, ayant déclaré qu'elle ne veut pas d'autre époux que Jésus-Christ, le gouverneur de Rome, Simphronie, dont le fils meurt d'amour pour cette sainte fille, la condamne à être conduite dans un mauvais lieu : « Sus! s'écrie-t-il avec fureur,

Sus doncques, vous irez de ce pas au bordeau!
Qu'on me fasse venir un fanfareur de trompe,
Afin de l'y mener avec plus grande pompe.
Mais, par avant, je veux, afin de la souiller
Et diffamer du tout, la faire despouiller :
Arrachez ses habits, mettez-la toute nue,
Afin qu'en la menant, de tous elle soit vue!

La *Bibliothèque du Théâtre françois* poursuit en ces termes l'analyse du drame : « Pendant qu'on lui ôte ses vêtemens, Agnès invoque le Seigneur, et le conjure de conserver sa chasteté et de ménager sa pudeur. Ses vœux sont exaucés, et aussitôt ses cheveux, tant par devant que par derrière, croissent si prodigieusement, qu'elle en est plus couverte qu'avec ses habits. Cependant on l'a menée dans le mauvais lieu, et le trompette, qui la conduit, crie dans les rues.

Qui veut, qui veut venir? Le prix est grand et beau,
Moyennant que l'on vise au milieu de l'anneau!

« Elle arrive enfin dans cette infâme maison, et elle est reçue par des maquerelles, qui lui tiennent les propos de leur état :

Nous allons vous mener dedans un cabinet,
Lequel est bien gentil, bien agréable et net :
Il est fort bien meublé de lit et de couchette ;
On vous y monstrera comment vous fustes faite.

» Martian (fils du gouverneur de Rome) veut profiter de la circonstance, et va dans l'endroit affreux où l'on a conduit sa maîtresse, pour en jouir de gré ou de force : il veut prendre quelques libertés, et tombe mort. » Mais Agnès consent à le ressusciter, avant de marcher au supplice, sans qu'aucune atteinte ait été portée à sa pudeur virginale par les *paillards* qui ont voulu la déflorer.

Il paraît que la mise en scène d'un lieu de prostitution avait un charme particulier pour les habitués du théâtre tragique. Le grand Corneille lui-même a obéi au goût de son temps, en prostituant aussi sa muse dans le cinquième acte de sa *Sainte Théodore,* où il introduit, avec plus de décence pourtant, le spectacle d'un pareil repaire d'impudicité. Il y a une tragi-comédie qui se passe presque tout entière au *bordeau,* et cette tragi-comédie en cinq actes et en vers n'est antérieure que de quinze ans à la première pièce de Corneille. C'est la seconde partie des *Heureuses infortunes,* par le sieur Bernier de la Brousse. Voici l'analyse qu'en ont donnée les auteurs de la *Bibliothèque du Théâtre françois* (t. I^er^, p. 485) : « Une jeune princesse, nommée Tharsée, est enlevée par un corsaire et vendue à un maquereau, qui la destine aux plaisirs publics. On voit sur le théâtre le spectacle dégoûtant d'un lieu de débauche. Le prince y vient se réjouir. Tharsée lui en impose, lui apprend sa naissance et ses malheurs. Le prince ne veut point abuser de son état, et la respecte ; mais, soit qu'il n'ajoutât

pas foi à son histoire ou qu'il fût peu généreux, il la laisse dans ce sale séjour, et lui donne seulement quelque argent.

» La maquerelle la montre à beaucoup d'autres libertins. Elle trouve toujours le moyen de se refuser à leurs désirs, et aucun ne vient à bout de jouir de ses faveurs. Elle gagnoit sa vie par ses chansons, qu'elle accompagnoit de son luth; elle recevoit aussi quelques aumônes du prince. Enfin, Apollonie, roi de Tyr, le même dont il est question dans la pièce précédente (la première partie des *Heureuses infortunes*), arrive, et, après une longue conversation avec elle, il la reconnoît pour sa fille et la marie au prince qui l'a respectée. Tharsée passe ainsi du bordeau sur le throsne. »

Auteurs, acteurs, spectateurs n'avaient peut-être pas la conscience des dangers que de semblables spectacles devaient offrir pour la morale publique, car non-seulement les représentations de ces tragi-comédies indécentes étaient plus suivies et plus goûtées que ne l'ont été depuis celles des chefs-d'œuvre de notre scène, mais encore les comédiens allaient souvent à la cour et chez les grands seigneurs pour y donner des représentations, et les pièces, qui renfermaient tant de choses scandaleuses, trouvaient de puissants protecteurs qui en acceptaient la dédicace. Nicolas Chrétien, sieur des Croix, dédia de la sorte, en 1608, au R. P. en Dieu Claude du Bellay, abbé de Savigny, la tragi-comédie des *Portugais infortunés,* que l'analyse de la *Bibliothèque du Théâtre françois* nous fera suffisamment connaître. Sépulvède, vice-roi des Indes, s'embarque, avec sa femme Éléonor, ses enfants et ses domestiques, pour retourner en Portugal. Le vaisseau fait naufrage, et l'équipage parvient à se sauver dans une île habitée par un roi barbare. Les naufragés implorent l'humanité de ce prince. « Éléonor, dit-on dans l'ouvrage attribué au duc de la Vallière, a un entretien avec

la reine, qui lui demande pour première question si elle a les tetons longs ou ronds :

> Les femmes blanches ont petites les mammelles :
> Que je taste, pour voir si vous les avez telles?
> En ce pays icy, longues nous les avons,
> Mais les vostres encor plus belles nous trouvons :
> Je les voudrois bien voir?...

» Éléonor a beau avoir de jolis tetons, continue l'auteur de cette analyse plaisante ; la reine a beau intercéder pour ces malheureux, le roi est inflexible ; il veut s'emparer de leurs vêtemens et les fait déshabiller. La scène change, et ce devoit être un spectacle singulier de ne voir sur le théâtre que des acteurs et des actrices parfaitement nus. Éléonor seule se couvre de sable jusqu'à la ceinture ; mais ses suivantes, qui étoient plus jeunes, n'ont point la même modestie et se donnent beaucoup de mouvemens. » Nous avons constaté, d'après plusieurs pièces tragiques et comiques du commencement du dix-septième siècle, d'après les estampes et les dessins qui en offrent les scènes et les costumes, que l'apparition d'une femme entièrement nue sur le théâtre n'était pas rare, et que toutes les comédiennes, si *infamement vêtues*, suivant l'expression de Tallemant des Réaux, avaient la gorge tellement découverte, qu'elles n'auraient pas pu la découvrir davantage. Il est même probable que la nécessité de montrer les nudités dont on parlait sans cesse avec tant d'immodestie dans la plupart des poèmes dramatiques, avait déterminé les femmes à suppléer à l'insuffisance des hommes, qu'on ne pouvait plus souffrir dans certains rôles où l'illusion était désormais impossible avec eux. Ainsi, dans la *Dorinde*, tragédie de Jean Auvray, poète satirique très-remarquable, qui eut le front de dédier à la reine, à la pudibonde Anne d'Autriche, une autre tragédie non moins licencieuse, intitulée *la Madonte* (Paris, Ant. de

Sommaville, 1631, in-8), la scène s'ouvrait par cet étrange dialogue entre le prince Sigismond et Dorinde, sa maîtresse, « avec laquelle il avait pris quelques libertés, » dit le rédacteur de la *Bibliothèque du Théâtre françois :*

SIGISMOND.

..... Ce beau sein,
D'orgueil ou par faveur, s'est enflé sous ma main.
Belles sources de feu qui sont toujours fécondes!

DORINDE.

Tenez-vous!

SIGISMOND.

Je les tiens, et possède deux mondes.

DORINDE.

Vous passez le devoir!

SIGISMOND.

Mon cœur, je veux moûrir
Dans l'honneur de les prendre et de les conquérir.

DORINDE.

Enfin ces privautés passeront à l'offense!

SIGISMOND.

Mille petits amours se sont mis en défense,
Et se sont accordés de combattre à l'envy,
Pour ce rare thrésor que ses mains m'ont ravy.
Quel miracle de voir, au sein que j'idolastre,
Deux fraises en tous temps rougir sur de l'albastre!

On comprend que le rôle de Dorinde ne pouvait être rempli que par une femme, qui en tempérait l'inconvenance par un jeu chaste et par une tenue modeste, qu'un homme déguisé eût été fort en peine de prendre sans être ridicule et désagréable.

Ce fut évidemment l'apparition des femmes sur le théâtre,

qui y amena un nouveau genre dramatique dont la vogue a balancé longtemps celle de la tragédie et de la comédie. La pastorale ou pastorelle participait de ces deux genres, mais ce qui la distinguait, c'étaient moins le lieu ordinaire de la scène et la condition des personnages, que le caractère général de la conception, qui roulait exclusivement sur l'amour et sur la volupté, comme si les bergers et les bergères n'avaient pas d'autre affaire au monde. Nous ne saurions dire si le goût des pastorales a commencé en France par les romans ou par les pièces de théâtre. Dans l'origine, du temps de Charles IX, on avait introduit déjà, dans les divertissements de la cour, la *bergerie* à deux ou trois personnages, à la manière de Théocrite ou de Virgile. Plus tard, la bergerie s'étendit à cinq actes, et affecta le grandiose de la tragi-comédie : on la nommait quelquefois *pièce* ou *poème d'amour*, parce que son objet unique était d'émouvoir le cœur et d'enflammer les sens du spectateur. Dans la pastorale, qui eut les préférences et les sympathies d'un public d'élite, jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, toutes les indécences de mise en scène, de costumes et de langage, furent non-seulement tolérées, mais encore approuvées et encouragées : on eût dit que personne n'avait le droit de se scandaliser du spectacle inouï qu'offrait souvent une pastorale, car toute pièce de théâtre, qu'on représentait sous ce titre, était ou devait être consacrée à la peinture des mœurs dissolues et à l'entretien libre des amoureux. Le costume prêtait, d'ailleurs, si naturellement aux inventions galantes! Les bergers avaient le privilége d'être assez peu vêtus; les bergères ne portaient que des étoffes légères et transparentes, sans préjudice des nudités que la couleur locale autorisait, et qui n'allaient à rien moins que de montrer à découvert la gorge, les bras et les cuisses. Il y avait donc, dans cette espèce de spectacle, un parti pris de plaire aux imaginations libertines, qui ne rêvaient plus que rencon-

tres de bergères, de nymphes, de fées et de satyres, au sortir de ces représentations lascives ou obscènes. Jamais le théâtre n'a ouvert une école plus dangereuse d'impureté et de Prostitution; car les poètes mettaient sur le compte de la naïveté champêtre tous les raffinements de la lubricité, et les comédiens, par leur pantomime effrontée, ajoutaient encore aux gravelures du poème, qui ne laissait, dans les souvenirs du spectateur, que des préceptes de libertinage et des images d'impudicité.

La première pastorale où l'on remarque cette tendance à caresser le côté sensuel de la passion du théâtre, fut jouée, le 29 septembre 1566, au château de Gaillon, devant Charles IX et sa cour. L'auteur, Nicolas Filleul, de Rouen, avait préludé à cette pastorale, qu'il intitule *comédie,* par des églogues pourvues d'action dramatique et consistant en conversations froides et insipides entre trois ou quatre personnages fabuleux ou allégoriques. Dans la pastorale des *Ombres,* des bergers, amoureux de bergères insensibles, veulent se venger de l'Amour, qui leur est hostile, et l'enchaînent dans des liens de fleurs; mais l'Amour brise ces liens, et perce de ses traits les imprudents qui ont osé braver sa puissance. Les bergères étaient à demi-nues; les bergers presque nus, et leurs poses, leurs mouvements, leurs gestes, qui semblaient avoir été étudiés pour faire ressortir toutes les formes du corps, contribuaient à donner une physionomie indécente aux scènes voluptueuses, une accentuation malhonnête au débit et au chant des vers amoureux. Voici comment une bergère abjurait sa froideur et son insensibilité, à la fin de la pièce :

Je veux de mes troupeaux ores prendre le soin,
Cueillir avec Thyrsis ce qu'ils ont de besoin;
Au soir avecques luy les mener à l'estable,
M'esgayer toute nuit dans le lict delectable,

Nous entredesrobant les baisers, scavoir ceux
Que Vénus seulement apprend aux amoureux,
Tels qu'elle donne à Mars sous les myrtes d'Erice,
Sur luy, pour l'esveiller, quand elle estend la cuisse.
Puis le demain, à l'ombre, aux plus gentils bergers,
De Thyrsis et de moy raconter les baisers ;
Car, bien que le plaisir de soy-mesme récrée,
Pourtant le souvenir de tant plus nous agrée,
Qu'il vient, pour ne laisser nos aises sommeiller,
Du plaisir jà passé le désir resveiller.

La même année où Nicolas Filleul créait en France la pastorale galante, qui était depuis longtemps bien connue en Italie, un rimeur calviniste, Louis des Mazures, essayait de contre-balancer le scandale que cette innovation poétique avait causé auprès des personnes chastes et pieuses, en composant sa *Bergerie spirituelle,* dont les personnages ne sont pas des bergers et des bergères qui font l'amour, mais des allégories assez peu divertissantes. Louis des Mazures conserve le style des moralités et des mystères; lorsqu'il fait dire, par exemple, à l'Erreur, qui lutte de faconde contre la Religion et la Vérité :

... Allez, meschantes garces !
Qu'en flamme ardente et vive estre puissiez-vous arses!

Les bergeries allégoriques et innocentes l'emportèrent quelque temps sur les pastorales folâtres. Cependant, ces bergeries, qui pouvaient suffire à des théâtres de collége et de société, où les spectateurs n'étaient pas plus dépravés que les acteurs, ne convenaient nullement à la cour de France où les passions voulaient être flattées et satisfaites; ainsi, aux fêtes qui eurent lieu à Nogent-le-Rotrou, en 1567, à l'occasion de la naissance d'un fils du duc d'Enghien, prince de Condé, on joua une pastorale, sous le titre de *Dialogue;* le sujet était le *Jugement de Pâris,* et l'auteur, qu'on croit être Florent Chrestien (il s'est caché

sous les initiales N. D. R. H., en publiant sa pièce), ne manqua pas d'employer tous les éléments de *morale lubrique,* que lui fournissait ce célèbre épisode de la fable. Il va sans dire que les trois déesses, soumises au jugement du berger Pâris, se montrèrent à lui et au noble public qui remplissait la salle, dans le costume le plus propre à mettre en évidence les avantages de leur beauté. Les conseils de Vénus à Pâris, qui ne résiste pas à cette séduction puissante, ne sont que d'insidieuses excitations à la luxure; les voici :

Donne-toy du bon temps, avant que la tempeste
De ton hyver chenu fasse blanchir ta teste;
Fais l'amour! Est-il rien qui plus te rende heureux
En ce monde, que d'estre un gaillard vigoureux,
Que jouir à souhait d'une belle maîtresse,
Qui ta royne sera, ta nymphe et ta déesse,
Ton cœur, voire ton âme et ta félicité;
Car la félicité ne gît qu'en volupté,
Et la condition des dieux est très-heureuse,
Parce que leur vie est du tout voluptueuse.

La galanterie et le libertinage de la cour favorisaient un genre de spectacle qui parlait aux sens plus encore qu'à l'esprit, et qui servait, pour ainsi dire, d'initiation à l'amour charnel et à l'adultère. Le succès de ce spectacle, aux représentations des Tuileries et du Louvre, conseilla aux confrères de la Passion de l'introduire dans leur répertoire populaire, et un des confrères, Jacques de Fonteny, composa trois *pastorelles,* qui reçurent, au théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, un accueil enthousiaste. Dès lors, la pastorale, que les habitués de ce théâtre avaient prise en goût, devint le plus piquant attrait de la scène, et ne s'arrêta plus dans la voie de débauche où l'avait poussée la démoralisation de l'époque. Les pièces de Fonteny, *la Chaste Bergère, le beau Pasteur* et *la Galatée,* ne furent que de pudiques

et honorables essais, en comparaison des pastorales licencieuses qui leur succédèrent. Son berger, *Cunivasilas*, et son satyre, *Mélampige*, cédèrent bientôt la place à des satyres plus effrontés et à des bergers plus gaillards. Dans les dernières années du seizième siècle, tout avait tourné à la pastorale lubrique, qui paraissait instituée exprès pour enseigner publiquement la Prostitution. Dans *la Chasteté repentie*, que le sieur de la Valletrye osa dédier, en 1602, à l'austère Sully, l'amour subjugue sous son empire la déesse Diane, et la force à se déclarer vaincue; Diane renonce à sa farouche indifférence, et déclare qu'elle est toute prête à se défaire de sa virginité, sans bruit et sans scandale :

Car on me pensera toujours vierge aussi bien,
Comme si je l'estois, quand on n'en sçaura rien.

L'amour invite les spectateurs à suivre en tout point l'exemple de la déesse, et il leur adresse cette impudente allocution :

Faites de vostre honneur comme elle fait du sien
Qui tousjours est entier, mais qu'on n'en sache rien;
Et par elle apprenez que les plus fines dames.
De pareilles douceurs entretiennent leurs ames
Dedans leurs cabinets, et que bien sottes sont
Les filles d'aujourd'huy qui comme elles ne font.

Le sujet qui revenait sans cesse dans les pastorales, c'était la rivalité des satyres et des bergers. Ceux-ci l'emportaient toujours, il est vrai, quoique les satyres, comme le disait Isaac Duryer, dans les *Amours contraires*, aient beaucoup d'avantages physiques sur leurs rivaux :

Qu'ils ne se rendent point pour deux, ny pour trois coups,
Et qu'ils ont plus de courage et d'adresse,
Pour contenter de nuit une maîtresse.

Les Amours contraires furent tant applaudies et admirées,

quand on les joua, en 1610, que l'auteur y ajouta quelques scènes et un grand nombre de vers très-libres pour faire représenter cette pastorale, quatre ans plus tard, « dans la grande salle de l'église du Temple de Paris. » Il l'avait intitulée : *la Vengeance des Satyres* , et, sous ce nouveau titre, elle n'eut pas moins de vogue que la première fois. Elle se terminait par une ronde où l'héroïne, nommée Fillis, chantait une chanson pour railler les satyres de l'avoir laissée sortir du bois avec sa virginité. La *Bibliothèque du Théâtre françois* ne cite qu'un couplet de cette chanson, et, dans la citation de ce couplet, qui n'est pas le plus fort de tous, il a fallu supprimer un vers qui n'aurait pas trouvé grâce devant la censure du dix-huitième siècle :

Hélas ! faut-il tromper
Les filles de la sorte !
On devroit lui couper...
Non, ne luy coupez pas !
Laissez-luy son pauvre cas !

Isaac Duryer était secrétaire du duc de Bellegarde, et il mettait dans la bouche de ses bergers et de ses satyres les équivoques et les obscénités qu'il entendait sortir de la bouche des courtisans. Son fils, Pierre Duryer, qui fut un des meilleurs poètes dramatiques de son temps, n'avait fait que profiter des leçons paternelles, en se proposant pour modèle *la Vengeance des Satyres,* lorsqu'il écrivit sa pastorale d'*Amarillis,* dans laquelle il déposa les brûlantes inspirations de sa jeunesse. Philidor, le berger qu'Amarillis préfère à tous ses compagnons, se trouve seul avec elle, et lui dérobe un baiser; elle se fâche, et lui, pour l'apaiser, entame une tirade, imitée d'Anacréon, que la bergère écoute en soupirant :

Vois, de tous les costez, que la nature mesme
Nous enseigne à baiser les objets que l'on aime :

L'herbe baisse la teste au bord de ces ruisseaux,
A dessein de baiser les nymphes de ces eaux;
Les bois baisent les bois, et ces roches cornues
Ne semblent s'eslever que pour baiser les nues...;
Ce sont les doux baisers des rayons de l'esté
Qui disposent la terre à la fécondité;
Mais si de ces baisers les preuves te déplaisent,
Cent fois à tous moments tes paupières se baisent,
Et tu ne peux parler, en voulant m'accuser,
Que tes lèvres alors ne semblent se baiser.

La bergère accepte cette justification et sourit, en lui demandant d'autres vers anacréontiques. Ce sourire engage sans doute Philidor à prendre quelques libertés, car elle lui dit :

Ote ta main de là?

PHILIDOR.

L'amour, comme un enfant,
Recherche le teton que ta main lui défend.
Mais le bruit de cette eau qui lave ces lieux sombres,
Appelle le sommeil qui règne dans ces ombres.
Dormons en cet endroit, et pour mieux sommeiller,
Que ton sein amoureux me serve d'oreiller,
Et lors tu connaîtras que ma veine plus forte
Donnera de beaux vers au feu qui me transporte,
Et qu'ils ajouteront à la grâce qu'ils ont,
Puisque j'auray dormy dessus le double mont.

Ce n'étaient là que des concetti à l'italienne, qui procédaient moins des odes d'Anacréon que de l'*Aminta* et du *Pastor fido*. Ce que Boileau a si bien nommé, en parlant d'opéra, *lieux communs de morale lubrique*, ces longues conversations d'amour raffiné faisaient le fond des pastorales; mais si les bergers s'y exprimaient parfois avec certaine retenue, leurs valets ne se servaient que des expressions les plus grossières. Un des bergers de Pierre Duryer, qui

veut se débarrasser d'une maîtresse jalouse et menaçante, se décide à la faire tuer, et dit à son valet Guillaume :

> Porte-luy promptement le couteau dans le cœur?

Le valet répond à cet ordre cruel, par une brutale plaisanterie :

> Il vaudrait mieux porter le coup un peu plus bas,
> En un certain endroit, qu'elle n'en mourroit pas.

Nous ne passerons point en revue les nombreuses pastorales qui caractérisent si bien la licence du théâtre vers la fin du seizième siècle et au commencement du siècle suivant. Il suffit d'en avoir désigné quelques-unes et de les avoir fait connaître par de courtes citations. On ne peut douter maintenant, que les mœurs ne fussent singulièrement compromises dans cette espèce de mêlée amoureuse de bergers, de bergères et de satyres. Ces derniers, dont l'impudique figure nous apparaît dans les ouvrages d'art plastique, telle qu'elle devait être sur la scène, faisaient parade de la plus sauvage impudicité; dans la *Lycoris* de Gervais Basire, sieur d'Amblainville, une des pastorales les plus estimées de l'Hôtel de Bourgogne (elle fut jouée en 1614), le satyre Arcadin explique, avec fort peu de délicatesse, quelle est la nature de l'amour qu'il porte à la bergère :

> Pour un rival je n'entre en jalousie :
> Un tel martel n'est en ma fantaisie;
> Qu'un Doralis, qu'un amoureux Hylas
> L'aillent pressant toute nue en leurs bras,
> Ce m'est tout un : je ne trouble leur aise,
> Pourvu qu'enfin à mon tour je la baise.

Dans la *Philine* du sieur de la Morelle, qui dédia sa pièce à la princesse de Guemenée, et qui la publia en 1630, trois années seulement avant la première comédie de

Pierre Corneille, un satyre, attiré par les cris de désespoir du berger Léandre, déguisé en femme, se croit en bonne fortune, et veut user de violence à l'égard de la prétendue bergère ; celle-ci repousse avec indignation les caresses de ce mal-avisé, et se débat de manière à faire reconnaître son sexe ; le satyre, étonné de sa méprise, s'écrie en à parte :

Dieux ! s'il fût advenu...
Je ne sçais que Sylvain fût alors devenu,
Tant l'aise l'eût transy !... J'eusse fait une école
De bien jouer au trou et d'user de bricolle,
Pour gagner la partie....!

Le berger Léandre, qui avait pris d'abord le satyre pour Cupidon en personne, lui adresse un assez méchant compliment, en lui disant que sa figure est bien faite pour justifier l'horreur qu'il inspire aux bergères. Le satyre prétend que la figure ne fait rien à l'affaire, et que ses qualités cachées rachètent ce défaut :

Pourquoi donc penses-tu que l'on recherche tant
En amour ces mignons ? Cypris aimoit autant
Son Mars que son Adon, bien qu'il eût le visage
Douillet et affeté, et l'autre plus sauvage.
De nuit on n'y voit rien, et ceux qui sont plus forts
Semblent estre meilleurs aux amoureux efforts.

Les bergers n'étaient pas, quelquefois, plus délicats que les satyres, qui faisaient la terreur des bergères et la joie des spectateurs. P. Dupeschier, qui a publié en 1609 un *poème bocager* allégorique, intitulé l'*Amphithéâtre pastoral, ou le Sacré trophée de la Fleur de Lys triomphante de l'ambition espagnole,* dédié au duc de Bellegarde, grand amateur de pastorales et de ballets, met en scène des bergers très-entreprenants et très-lubriques ; Dom Flores rencontre Francia dans les bois, près du temple de l'Amour ;

il la saisit et la presse assez cavalièrement, malgré sa résistance :

Non, non, il faut, ou de force ou de gré,
Que j'ay ce jour ce que j'ay tant cherché ;
Oui, je le veux, ne fais plus la rebelle !
Rien ne te vaut de te monstrer rebelle ;
Sous ces ormeaux je m'en vais te jetter,
Car je te veux aujourd'huy déflorer.

Heureusement que Lys-de-fleur accourt au bruit, assomme Dom Flores et délivre Francia, qui s'écrie, dans sa reconnaissance :

Hélas ! que je te baise.
Cher Lys-de-fleur, dans ce bois, à mon aise !
Tu m'as sauvé du péril où j'estois :
Sans ta valeur, mon honneur je perdois.

Ces deux amants s'entendent à merveille ; puis, dans un doux et naïf épanchement, ils se mettent à deviser sur les avantages physiques qui les distinguent l'un et l'autre ; Lys-de-fleur répond ainsi à un éloge flatteur de sa maîtresse :

Mais ton beau sein, vray paradis d'amour,
Où en tout temps les graces font séjour,
Est la beauté des beautés la plus belle ;
Permets un peu que je touche, ma belle ?

« Elle le lui permet, dit le rédacteur de la *Bibliothèque du Théâtre françois,* et ce tendre amant tombe évanoui de plaisirs. » Les bergères ne sont pas toutes, il est vrai, aussi complaisantes que Francia ; elles savent ce que c'est que dire non, mais les bergers ne s'arrêtent jamais au baiser qu'on leur accorde. Philidon, dans l'*Endymion* du sieur de la Morelle, se sent ainsi enflammé par un baiser que Ro-

selle a eu l'imprudence de lui donner; il la poursuit, en disant :

Ce néanmoins je baiseray ta bouche,
Touchant ton sein et quelque peu plus bas.

Roselle se fâche tout rouge et réplique vivement :

Tout beau! causeur, vous n'y toucherez pas!
Est-ce la foy que vous m'avez promise?
Tout beau! berger, car dedans ma chemise,
Il n'y a rien qui appartienne à vous,
Si ce n'estait en qualité d'espoux.

PHILIDON.

Sera-ce pas tousjours la mesme chose?

ROSELLE.

Après l'œillet, on peut cueillir la rose.

L'essence de la pastorale était l'amour, amour parfois audacieux dans ses actes, comme dévergondé dans ses paroles; chaque poète, qui s'essayait en ce genre dramatique, tour à tour galant, voluptueux et obscène, y apportait les dispositions naturelles de son esprit, et se permettait plus ou moins d'outrages à la décence, le théâtre pastoral excusant les plus étranges libertés. Un poète de l'école de Ronsard, François Bernier de la Brousse, que nous avons déjà cité, s'imaginait sans doute qu'il écrivait pour des Grecs et des Latins, lorsque ses bergers Annet et Francin s'avisent de faire la description minutieuse des étranges tableaux peints sur une musette :

D'un autre costé, la bordure,
Au vif descouvroit la figure
D'une belle nymphe à l'envers,
Qui dormoit sous les chênes verts;
Sa cotte en rond estoit troussée,
Et sur ses genoux repoussée,
Des doux zéphyres amoureux,
Qui, de leurs souffles doucereux,

Soulevant sa molle chemise,
Presque sur les yeux l'avoient mise.
Mais, au bout, je ne sçay quoy noir,
Non pour estre enmuré d'espines,
Mais de deux colonnes marbrines,
Attiroit à soy maints amours
Faisant près d'elle mille tours,
Pour, armez d'arcs et de sagettes,
Garder ce fort sur les herbettes.

« La bergère, continue le rédacteur de la *Bibliothèque du Théâtre françois,* qui s'est cru obligé de retrancher quelques vers à cette description trop champêtre, paroît d'abord un peu scandalisée de ce récit. Le berger s'excuse, en disant qu'il ne pouvoit s'exprimer autrement pour lui faire comprendre les différents sujets, qui sont peints sur cet instrument. La bergère alors le prie elle-même de continuer :

Un peu plus haut, son sein ouvert
Relevoit tout à descouvert
Un double mont de pur laitage :
Cupidon lave son plumage
Mignardement dedans ce lait,
Du petit ruisseau sacrelet
Qui coule entre cette montagne;
Sa mère Vénus l'accompagne,
Qui cueille les lys et les boutons,
Et les roses de ces tetons. »

Ces incroyables audaces de la poésie érotique, les jeux de scène plus incroyables encore, qui leur servaient, en quelque sorte, de commentaire, finirent par embarrasser ceux des spectateurs qui n'avaient pas perdu tout sentiment de pudeur; il en résulta que la pastorale tomba dans le discrédit, et que les comédiens y renoncèrent eux-mêmes, en voyant que le public se dégoûtait de ce spectacle : on était las des satyres et des bergers; on savait par cœur toute leur rhé-

torique amoureuse. La mode en revint donc à la tragi-comédie, dont le nom n'effarouchait personne et qui pouvait, au besoin, faire de nouvelles excursions dans la bergerie, sans être d'avance frappée de réprobation. Quand la tragi-comédie remplaça la pastorale, qui l'avait longtemps dominée en surexcitant les instincts sensuels du parterre, elle voulut, à son tour, la surpasser en licence et en effronterie. On était alors sous l'influence moralisatrice du règne de Louis XIII et de Richelieu. Jamais, cependant, le théâtre n'avait porté plus loin l'immoralité. On vit étaler sur la scène, à la clarté des chandelles, sous les yeux d'un public frémissant, les actes mêmes de l'amour et de l'adultère. Dans les *Passions égarées, ou le Roman du temps,* tragi-comédie du sieur de Richemont Bancereau, avocat au Parlement, laquelle fut louée en vers par Racan, Mairet, Gombaud, etc., quand l'auteur la fit paraître en 1632 : « Agaritte feint de sommeiller, dit l'auteur du catalogue de la *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne,* en voyant approcher son amant, et oublie, de concert avec lui, que tout se passe sous les yeux du spectateur; elle se dit à elle-même :

> Je languis doucement d'une chose insensée,
> Que je n'oserois dire à ma propre pensée.

» Filandre, qui est venu se coucher auprès d'elle, termine ainsi son couplet :

> Ah! beau sein, je me meurs!... L'amant de Cléopâtre
> Eut un mesme tombeau de marbre et d'alebastre!

» Et là-dessus, *il trépasse de joie dans son sein.* »

Enfin, le grand Corneille, en faisant représenter sa *Mélite,* avait donné le modèle de la comédie noble, qui devait ramener les honnêtes gens au théâtre, quand le sieur Veronneau, de Blois, eut le courage de faire jouer et imprimer une tragi-comédie pastorale, intitulée l'*Impuissance*

(Paris, Toussaint Quinet, 1634, in-8) : « J'ai souvent, dit le rédacteur de la *Bibliothèque du Théâtre françois*, en rendant compte de cette pièce, j'ai souvent prévenu mes lecteurs sur la simplicité de nos ayeux, qui regardèrent comme des naïvetés innocentes ce que nos mœurs nous font prendre aujourd'hui pour des ordures grossières. Le théâtre étoit déjà bien corrigé, mais n'étoit pas encore arrivé à ce point de décence qui y règne aujourd'hui. » Cette réflexion, que suggère au duc de la Vallière la monstrueuse pièce du sieur Veronneau, aurait pu s'appliquer, peut-être, à des pièces du théâtre primitif, mais elle n'est pas juste, si on considère que l'*Impuissance* du sieur Veronneau a été jouée et imprimée à une époque où la naïveté n'existait pas plus chez les comédiens que chez les spectateurs. Il s'agit, dans cette tragi-comédie pastorale, de princes et de bergers, de bergères et de princesses. Lysimon, confident du prince de Tartarie, explique ainsi les dédains de la princesse d'Éthiopie à l'égard de son futur époux :

Les filles ont l'esprit trop artificieux,
Faignant de n'aimer pas ce qui leur plaist le mieux ;
Mais, si tous les désirs de ce sexe volage
Se pouvoient en effet voir dessus leur visage,
Sans doute avec plaisir nous serions estonnez
D'y voir je ne sçay quoy bien plus long que leurs nez.

Ce facétieux confident recherche ensuite la cause des obstacles que la princesse oppose à une union que son père approuve, et que le prince de Tartarie est impatient de conclure :

Ne vous estonnez pas de son humeur revesche,
Car de son pucelage elle fait la depesche,
Et en congédiant un bien si précieux,
Il luy faut quelque temps à faire les adieux.
Les filles bien souvent contrefont les faschées,
Et dans un corps ouvert ont des ames cachées...

Les rideaux ayant mis ce beau soleil à l'ombre,
Lors elle goustera des délices sans nombre,
Cherchant par ses baisers le plaisant intérest
D'un morceau, dont le nom seulement lui déplaist.

Deux bergers, Philène et Ismin (ce dernier est un prince déguisé), se disputent entre eux sur les mérites de Bacchus et de l'Amour :

PHILÈNE.

Vous mesprisez Bacchus, le prenant pour un autre,
Car c'est un dieu plus grand et plus gros que le vostre.

ISMIN.

C'est qu'Amour est subtil et que Bacchus est gras,
Et l'un tire de l'arc, et l'autre n'en tire pas.

PHILÈNE.

Pour donner vivement dans l'amoureuse bresche,
Quand il tire de l'arc, nous y mettons la flesche.

ISMIN.

Vous faites de l'Amour un discours tout nouveau ;
Sçavez-vous bien pourquoy l'on luy donne un bandeau ?

PHILÈNE.

Du bandeau de l'Amour la raison est bien grande :
Quand on est amoureux, c'est qu'il faut que l'on b.....

Il n'est pas encore question de l'impuissance ; le berger Sylvain, qui est affligé de cette infirmité fâcheuse, a pour épouse la bergère Charixène, et celle-ci se plaint fort du pauvre mari que l'Amour n'a pas jugé digne de le servir ; elle se lamente sans cesse et verse de larmes. Voici le dialogue pastoral, qui s'établit entre les deux époux ; Charixène reproche aigrement à Sylvain de n'avoir jamais *empêché* son sommeil. Sylvain n'en disconvient pas. « Mais, dit-il, en tapinois,

... Ma main, sans que cela vous pique,
Touche toutes les nuicts vostre bel instrument.

CHARIXÈNE.

Vous pouvez l'appeler instrument de musique,
Où vous n'avez joué que des doigts seulement.

SYLVAIN.

Si mes efforts sont vains, mes passions sont fortes.
Vous donnez trop de blasme à mes sens refroidis.

CHARIXÈNE.

Vous avez bien la foy, mais vos œuvres sont mortes;
Ce n'est pas le chemin d'aller en paradis.

SYLVAIN.

Absent de vos beaux yeux, où je reçois ma flamme,
Mon âme qui travaille endure mille efforts.

CHARIXÈNE.

Vous avez bien raison de travailler de l'âme,
N'ayant pas le pouvoir de travailler du corps...

SYLVAIN.

Le mariage sainct vous retient asservie;
Ses liens ne sont pas rompus facilement.

CHARIXÈNE.

La mort rompt ces liens, et je vous crois sans vie,
Car les morts, comme vous, n'ont point de mouvement.

SYLVAIN.

Au moins, que ma prière à la fin vous retienne,
Et n'imitez pas l'air, ce léger élément?

CHARIXÈNE.

C'est vous qui l'imitez : sa région moyenne,
Aussy bien que la vostre, est froide extresmement.

SYLVAIN.

Mon soleil, voulez-vous empescher que je monte
Sur vostre chariot dont je suis le cocher?

CHARIXÈNE.

Ouy, car de Phaëton vous recevriez la honte,
Qui montoit comme vous, ne sçachant pas toucher.

Sylvain, poussé à bout, propose à sa femme d'aller consulter un magicien qui le rendra habile au mariage; ils vont ensemble chez ce magicien, auquel le berger demande un philtre régénérateur :

> Ostez moi de l'estat où mon malheur m'a mis,
> Afin qu'en embrassant Charixène, je puisse
> Faire autre chose, au lict, que luy gratter la cuisse.

Le magicien n'est autre que le prince Ismin, qui s'est affublé de la sorte, pour obtenir de Charixène ce qu'il souhaite d'elle. Le rédacteur de la *Bibliothèque du Théâtre françois* abrége l'analyse de cette scène, qui est d'un bout à l'autre un chef-d'œuvre d'indécence : « Ismin, par respect, dit-il, pour les démons, les fait tous deux mettre en chemise et leur fait laisser leurs habits à la porte; il conduit Sylvain dans un cabinet et Charixène dans un autre; il baise celle-ci, sous prétexte d'une cérémonie magique, et lui manie la gorge tout à son aise... » Arrêtons-nous dans cet examen sommaire de la licence et de l'impudicité du théâtre tragi-comique et pastoral, jusqu'à Corneille, jusqu'à Molière; nous avons rapporté un assez grand nombre d'extraits des pièces, qu'on représentait à la cour et à la ville, qu'on publiait avec approbation du roi, qu'on dédiait à de grandes dames, à de hauts personnages, à de vénérables magistrats, pour prouver que la scène française, comme la scène italienne, comme la scène espagnole, à cette époque, était la conseillère, l'excitatrice, l'auxiliaire de la Prostitution. On aurait peine à concevoir que l'abominable tragi-comédie de Veronneau ait trouvé des acteurs pour la jouer et des spectateurs pour l'entendre, si l'on ne se rappelait pas que les procès en impuissance se reproduisaient journellement devant les tribunaux ecclésiastiques, et que l'infâme épreuve du congrès s'accomplissait encore en présence de l'official, entouré de médecins, de matrones, d'experts et de

procureurs. Il faut donc constater que les moralistes et les théologiens, qui condamnaient les spectacles profanes, n'avaient que trop de motifs sérieux de s'élever avec indignation contre ce déplorable avilissement des mœurs publiques, et Louis XIII, dans sa déclaration du 16 avril 1641, cherchait à relever les comédiens de l'abaissement moral où ils étaient tombés en représentant des pièces telles que l'*Impuissance,* lorsqu'il déclarait que le but du théâtre étant « de divertir honnêtement le peuple de diverses occupations, au cas qu'ils (les comédiens) règlent tellement les actions du théâtre, qu'elles soient toutes exemptes d'impuretés et de paroles lascives ou à double entendre. Il veut que leur exercice ne puisse leur estre imputé à blasme ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public. » (Voy. *Lettres de M. Desp. de B.* (Desprez de Boissy) *sur les spectacles,* 4e édit., 1771, p. 346.)

Malgré cette déclaration solennelle, qui tendait à réhabiliter la profession des comédiens, en leur défendant de représenter aucune action malhonnête et de n'employer aucune parole lascive ou à double entente, sous peine d'être déclarés infâmes, les troupes des théâtres de l'Hôtel de Bourgogne, du Marais et du Palais-Royal, eurent beaucoup de peine à se soumettre aux lois de la décence. La faute en était sans doute à leurs spectateurs, qui demandaient de la grosse gaîté, plutôt que de la fine comédie, et qui avaient besoin des plus ordurières facéties pour se divertir au théâtre; la faute en était aussi aux auteurs qui ne savaient pas de plus sûr moyen d'exciter le rire, que de broder un canevas comique d'équivoques licencieuses et d'impudiques images. Les acteurs ajoutaient encore, par leur pantomime et leurs grimaces obscènes, à l'obscénité du dialogue. Cependant, Rotrou, Corneille, Bois-Robert, Scarron et la plupart des poètes dramatiques, qui précédèrent Molière, avaient fait faire un grand pas à ce que nous nommerons l'*honné-*

teté théâtrale; ils ne se privaient pas, néanmoins, dans leurs compositions scéniques, de ces gravelures et de ces plaisanteries révoltantes qui avaient toujours fait les délices du parterre : « Il est vray, dit Sorel dans son traité *De la connoissance des bons livres ou examen de plusieurs autheurs* (Amsterdam, H. et Théod. Boem, 1673, pet. in-12; voy. p. 266 de cette édit.), que le cardinal de Richelieu, de son temps, avoit purifié le théâtre et avoit entièrement banny les farces; mais elles ont recommencé depuis quelques années avec plus de liberté qu'auparavant. Il y a des gens si simples, qu'ils croyent que la mesme réforme dure encore, parce qu'on n'entend plus de ces farces impudiques, qui n'avoient que des railleries de crocheteurs, et dont les meilleurs mots n'estoient que des impertinentes équivoques. Certainement, on a bien fait de les condamner, mais, si on ne se sert plus de ces pointes grossières, où il n'y avoit qu'un jeu de paroles sales proférées sans honte et sans respect, ne connoist-on pas qu'en ce temps-cy on en dit presque de semblables, mais plus finement et plus couvertement? Autrefois, toutes les femmes se retiroient, lorsqu'on alloit commencer le farce; aujourd'huy, on leur veut donner le plaisir d'y demeurer, ayant caché la malice si agréablement, qu'on croit qu'elles la peuvent entendre sans rougir. Il y a des pièces entières qui sont de ce style, et d'autres qui ne causent pas moins de mal, à ce que l'on pense, par le mépris des lois du mariage et de toutes les bonnes mœurs, ce qui est leur principal sujet; et, pour montrer que ce ne sont point de misérables farces faites à la haste comme celles que les saltimbanques et charlatans jouent aux places publiques, elles sont faites tout exprès par des autheurs dont les noms sont aux affiches et aux livres imprimez, comme voulant en tirer de la gloire, et l'on trouve de ces belles pièces autant en vers qu'en prose! » Charles Sorel, qui, dans cette amère critique, faisait allusion aux comédies de Molière, était

vieux alors et désavouait probablement ses propres ouvrages, son *Berger extravagant*, son *Histoire comique de Francion*, où il s'est permis de peindre, d'après nature, les mœurs des débauchés et femmes perdues. Sorel avait eu la faiblesse, lui, l'auteur de *Francion*, d'entrer dans la ligue des dévôts contre Molière, dans cette ligue à la tête de laquelle le grand Bossuet s'était placé, en prononçant cette espèce d'exorcisme (Voy. ses *Maximes et réflexions sur la Comédie*). « Il faudra bannir du milieu des chrétiens les Prostitutions qu'on voit encore toutes crues dans les pièces de Molière ! »

On ne peut nier, toutefois, que Molière, en donnant à la comédie une haute portée morale qu'elle n'avait pas avant lui, se soit montré plus scrupuleux observateur des convenances et de l'honnêteté civile que ses devanciers et ses contemporains. Les reproches qu'on pourrait lui adresser, au point de vue de quelques libertés de langage, retomberaient plutôt sur les habitudes et le goût de son époque ; il a été justifié, d'ailleurs, par l'approbation et les applaudissements de la cour la plus polie du monde, qui ne se scandalisait pas même de certains jeux de mots un peu bien osés. Par exemple, il n'y eut que les Précieuses qui se déchaînèrent au sujet de la *Tarte à la crème*, de l'*École des Femmes*; de *Tous les jus du monde*, du *Tartuffe*, et de beaucoup d'autres équivoques du même genre. « Il faudra donc, s'écriait le farouche Aigle de Meaux, que nous passions pour honnêtes les infamies et les impiétés dont sont pleines les comédies de Molière ! » Mais l'Aigle criait dans le désert, et les comédies de Molière n'en étaient pas moins admirées. Ces comédies, on doit le reconnaître, si vives et si joyeuses qu'elles soient, pouvaient passer pour édifiantes auprès de quelques-unes qui se représentaient en même temps et qui ne soulevaient pas de telles indignations. *Le Pédant joué*, cette comédie excentrique de Cyrano de Bergerac, dans

laquelle on trouve des expressions libres qu'on n'avait pas entendues sur la scène depuis le bon temps de la farce, fut mis au théâtre et imprimé en 1654; on y tolérait, on y accompagnait de mille éclats de rire l'incroyable dialogue qui commence par cette phrase : « Vous pouvez promener votre charrue ailleurs que sur le champ virginal du ventre de ma fille... » Les comédiens, encouragés par la belle humeur du parterre, renchérissaient à l'envi sur les indécences de leurs rôles, et se chargeaient d'expliquer par des gestes effrontés ce que le style graveleux du poète avait de trop couvert et de trop obscur. Pour remédier à l'immoralité des pièces du théâtre, on avait imaginé de faire nommer un magistrat qui les examinerait ou qui les ferait examiner par des gens experts, « afin que leur représentation ne pût nuire à personne. » Mais cette censure préliminaire n'eût pas atteint le jeu immodeste des acteurs. Le prince de Conti, qui avait été passionné pour le théâtre, avant de l'attaquer et de le condamner dans un livre où il n'épargna pas son ancien condisciple Molière, eut l'idée de dresser, dit Sorel (*De la Connoissance des bons livres*, p. 274), « une Académie de jeunes gens bien choisis pour les représentations, afin que les comédiens ne fussent plus des hommes que la débauche et la pauvreté auroient jettez à cette profession et dont la vie eust quelque chose de repréhensible; mais qu'estant sages et bien instruits, il n'y eust rien en eux que de louable, et que cela parust extresmement en leur action modeste et leur prononciation bien séante. » Si Jean-Jacques Rousseau a pu dire dans un accès de paradoxe chagrin : « Les comédies de Molière sont l'école des mauvaises mœurs, » il aurait peut-être trouvé des raisons pour motiver cette injuste proscription en les voyant jouer par les comédiens contemporains de l'auteur.

C'étaient donc les acteurs, plutôt que les pièces qu'ils représentaient, qui devaient être soumis à une censure rigou-

reuse, et nous supposons, en effet, que la police veillait sur les théâtres, pour empêcher que le jeu des acteurs ne sortît des bornes de la pudeur, en outrageant les yeux et les oreilles des honnêtes gens. Quand un de ces histrions se permettait quelque drôlerie trop hasardée, on l'envoyait coucher au For-l'Évêque, ou bien on lui infligeait une amende au profit de l'Hôpital-Général. Mais, le lendemain même, il reparaissait sur les planches, et le public ne connaissait que par ouï-dire la mésaventure de son acteur favori; la condamnation et le châtiment ne laissaient aucune trace. Il faut descendre jusqu'à l'année 1696 pour rencontrer un document historique qui fasse mention des susceptibilités de la police des mœurs à l'égard des représentations dramatiques. Le 8 janvier 1696, le comte de Pontchartrain, chancelier de France, écrivait au lieutenant de police, M. de La Reynie : « Le roy ayant esté informé que les comédiens italiens font des représentations indécentes et disent plusieurs sottises dans leurs comédies, S. M. leur a fait deffendre, par M. de la Tremoille, de faire ni dire de pareilles choses à l'avenir; et elle m'a, en même temps, ordonné de vous escrire que son intention est que vous les fassiez venir chez vous, et que vous leur expliquiez de nouveau que, s'il leur arrivoit de faire quelques postures indécentes ou de dire des mots équivoques ou quelque chose qui soit contre l'honnesteté, S. M. les cassera et les renvoyera en Italie. Elle veut qu'à cet effet vous envoyiez, tous les jours de comédie, quelqu'un de confiance, qui vous rende compte de ce qui se passera, afin qu'à la première contravention vous fassiez fermer leur théâtre. » Les comédiens italiens s'étaient établis à Paris en 1659, sous la protection du cardinal Mazarin, qui les fit venir et qui leur donna le privilége de jouer alternativement avec les comédiens français à l'hôtel de Bourgogne. Ils conservaient dans les pièces de leur répertoire le cynisme de l'ancien théâtre, et l'originalité de leur

jeu consistait surtout dans son incroyable indécence. Leur pantomime lascive ou lubrique semblait n'avoir pour objet que de provoquer au libertinage et de solliciter les sens du spectateur. Ils avaient, d'ailleurs, une troupe excellente, dont Tiberio Fiorelli, dit *Scaramouche,* et Dominique, dit *Arlequin,* furent longtemps les premiers sujets; mais l'horrible immoralité de ces Italiens, qui vivaient dans la plus infâme promiscuité, leur attira l'animadversion de l'autorité, et l'on saisit le prétexte d'une pièce satyrique qu'ils jouèrent en 1697, pour les expulser de France. Le voisinage permanent de la troupe italienne avait certainement influé sur les mœurs des comédiens français, car ceux-ci encoururent des admonitions sévères à cause de leur jeu déshonnête. Le 31 mars 1701, le chancelier de France écrivait à M. Voyer d'Argenson, qui avait succédé à La Reynie comme lieutenant de police : « Il est revenu au roy que les comédiens se dérangent beaucoup, que les expressions et les postures indécentes commencent à reprendre vigueur dans leurs représentations, et, qu'en un mot, ils s'écartent de la pureté où le théâtre estoit parvenu. S. M. m'ordonne de vous escrire de les faire venir et de leur expliquer, de sa part, que s'ils ne se corrigent, sur la moindre plainte qui luy parviendra, S. M. prendra contre eux des résolutions qui ne leur seront pas agréables. S. M. veut aussi que vous les avertissiez qu'elle ne veut pas qu'ils représentent aucune pièce nouvelle qu'ils ne vous l'ayent auparavant communiquée, son intention estant qu'ils n'en puissent représenter aucune qui ne soit de la dernière pureté. » (Voy. la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping, t. II, p. 738.) Voilà donc la censure du théâtre créée définitivement. Louis XIV était tombé, à cette époque, sous le joug de son confesseur et de M^me^ de Maintenon.

L'existence de la comédie fut encore une fois menacée par les faux dévots, quoique jamais les pièces nouvelles de l'Hôtel

de Bourgogne n'eussent été aussi décentes ni aussi réservées qu'en cette année 1701, où Louis XIV décrétait la censure dramatique. *L'Esprit de contradiction,* de Dufresny; *les Trois Cousines,* de Dancourt; *le Capricieux,* de Jean-Baptiste Rousseau; *les Trois Gascons,* de Boindin et de Lamotte, qui furent représentés vers ce temps-là, n'étaient pas sans doute coupables des méfaits qu'on imputait aux comédiens. Ceux-ci, en jouant leur ancien répertoire, et surtout les comédies de Molière, restaient fidèles à la tradition, lorsqu'ils conservaient les jeux de scène et les *postures indécentes,* qui remontaient à la création des rôles. Ce n'était pas cependant un motif de condamner le théâtre, comme l'avait fait Bossuet. Fléchier, tout évêque qu'il fût, avait eu le courage de défendre la comédie au point de vue des mœurs, en disant que « ce divertissement peut être indifférent, lorsqu'il est dans la bienséance, » mais la défense la plus sage et la plus solide de la comédie se trouvait dans la préface du *Tartuffe.* « Je sais, avait dit Molière, qu'il y a des esprits dont la délicatesse ne peut souffrir aucune comédie; qui disent que les plus honnêtes sont les plus dangereuses; que les passions qu'on y dépeint sont d'autant plus touchantes qu'elles sont pleines de vertu, et que les âmes sont attendries par ces sortes de représentations. Je ne vois pas quel grand crime c'est que de s'attendrir à la vue d'une passion honnête? C'est un haut étage de vertu, que cette pleine insensibilité où ils veulent faire monter notre cœur. Je doute qu'une si grande perfection soit dans les forces de la nature humaine, et je ne sais s'il n'est pas mieux de travailler à rectifier et adoucir les passions des hommes, que de vouloir les retrancher entièrement. »

CHAPITRE VI.

Sommaire. — Apparition des femmes entretenues ou *mignonnes*, au dix-septième siècle. — Causes de leur origine. — Leurs différentes espèces. — Le concubinage ecclésiastique toléré au Moyen-Age. — L'administration civile le défend et le punit sous Louis XIV. — Lettres de cachet du roi contre plusieurs abbés dissolus. — Le concubinat protégé par le droit civil. — Historiettes des mignonnes, recueillies par Tallemant des Réaux. — Scènes de mœurs. — Les dépenses du marquis de Saint-Ange. — Le sérail du duc de Chevreuse. — Une nouvelle Hélène. — La destinée des femmes entretenues. — Le père Hobier et l'abbé de la Rivière. — Les femmes mariées entretenues. — Les prix-courants des grandes dames. — Commencements des *petites maisons*. Bassompierre et M^lle^ d'Entrague. — La Lingère du Petit-Pont. — Rendez-vous dans les églises et chez les baigneurs. — Les Cabarets. — Outrages aux mœurs. — Vengeances odieuses usitées à l'égard des femmes débauchées. — Couper la robe. — Les laquais. — Propagation générale des maladies vénériennes. — Quelques-unes de leurs victimes.

Le dix-septième siècle vit s'introduire dans les habitudes de la Prostitution un usage tout à fait nouveau en France, où il ne s'était jusqu'alors manifesté que par exception et presque secrètement. Nous voulons parler de l'usage d'*entretenir une mignonne*, suivant l'expression employée pour caractériser un fait qui devint bientôt aussi commun qu'il avait été rare dans l'origine. Les sermons de Menot, de Maillard et des prédicateurs satyriques du quinzième et du seizième siècle, jettent souvent la pierre aux prêtres concubinaires, qui avaient des servantes nourries aux frais de l'autel, et qui vivaient avec elles « à pot et à cuiller, » selon la qualification expresse de ce genre de scandale; mais ils ne parlent nulle part de femmes entretenues maritalement par des laïques adultères ou libertins. Nous avons conclu,

du silence des vieux sermonaires sur ce chef de Prostitution, que rien n'était moins ordinaire ni plus mystérieux, à cette époque, que le concubinage régulier et permanent d'un homme d'honneur avec une femme, qu'il entretenait dans un domicile séparé ou commun, et dont il avait seul la possession, comme si ce fut son épouse légitime. Les concubinages, qui avaient eu, dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen-âge, une existence reconnue et protégée par la loi, étaient alors frappés de réprobation aux yeux de la morale, et ne conservaient pas même, au milieu de la société civile, une position équivoque, avouée et tolérée. Ce n'était rien que d'avoir des maîtresses, de hanter les compagnies suspectes, de passer du cabaret au bouge d'un mauvais lieu; on pardonnait tout cela et davantage à un jeune homme de bonne maison, riche et prodigue, qui se donnait du plaisir, avant de faire pénitence de sa folle jeunesse sous le linceul du mariage; mais on ne pardonnait pas à un homme, marié ou veuf, d'avoir une maîtresse à demeure, de cohabiter avec elle, ou même de l'entretenir « en chambre, » comme on disait pour exprimer cette forme déguisée de concubinage. Nous avons vu (t. VII de cette Histoire, p. 7 et 8), quelle était alors la réprobation universelle contre une concubine entretenue publiquement par un homme marié; nous avons vu que l'Église fortifiait, à cet égard, l'opinion du peuple, en refusant ses secours consolateurs aux derniers moments des femmes entretenues, tandis qu'elle ne refusait pas de réconcilier avec elle les plus viles prostituées, et de leur accorder la sépulture religieuse.

La conduite de l'Église envers les femmes entretenues, l'opinion du peuple au sujet de cette catégorie de pécheresses, n'avaient pas changé au dix-septième siècle, lorsque les gens riches prirent le goût et l'habitude de ce genre de Prostitution, qui semblait être une attaque ouverte aux principes fondamentaux de la société, car le concubinage à ses

différents degrés portait atteinte à l'institution civile et religieuse du mariage. Nous sommes en peine de découvrir la cause principale de cette subite et rapide multiplication des femmes entretenues, en France, et surtout à Paris. Il faut attribuer à plusieurs motifs individuels une mode qui s'établit tout à coup, malgré un sentiment presque unanime de blâme et de répulsion. Ce fut certainement la crainte des maladies honteuses qui conseilla d'abord aux débauchés de ne plus tremper leurs lèvres dans la coupe empoisonnée de la Prostitution publique. Ces maladies étaient devenues les compagnes inséparables des désordres, qu'elles ne décourageaient pas, mais dont elles arrêtaient le cours par intervalles, car, si la syphilis avait perdu beaucoup de sa force primitive, si les symptômes et les acccidents qu'elle traînait après elle diminuaient successivement de gravité, le virus originel s'était répandu et invétéré, pour ainsi dire, dans la débauche, et il infectait, d'une manière plus ou moins durable, tous ceux qui osaient s'aventurer en cette voie périlleuse et coupable. Il y avait là de quoi corriger du vice, si le vice n'eût pas lui-même offert un accommodement, en renouvelant les anciennes mœurs du concubinage. L'égoïsme et la vanité eurent souvent part aux arrangements de cette nature avec des femmes qu'on pouvait considérer comme des esclaves et même comme des meubles à soi appartenant; qui ne différaient des propriétés matérielles que par la conservation de leur libre arbitre. Pour avoir le droit de posséder ainsi une maîtresse sans partage, on contractait avec elle un engagement réciproque; on se chargeait de la loger, de la nourrir, de la vêtir et de la pensionner, à certaines conditions qui variaient à l'infini, suivant la situation personnelle des contractants. Le *payeur* d'une femme entretenue ne vivait presque jamais avec elle sous le même toit, et il évitait, ordinairement, de se montrer auprès d'elle en public; mais, néanmoins, il était bien aise

de faire savoir à tout le monde le rôle qu'il jouait dans le particulier, et il eût volontiers écrit, sur le front de cette femme déshonorée, combien il la payait. La vie des femmes entretenues commença dès lors à n'être plus renfermée dans une sorte de prison, au fond d'un quartier solitaire; leurs fenêtres et leurs portes, cadenassées, s'ouvrirent comme d'un coup de baguette, et l'on vit apparaître dans les promenades et les spectacles ces *mignonnes*, qui se paraient du nom de leurs entreteneurs.

C'est là une révolution complète dans les usages et les priviléges du *concubinat*. L'autorité civile s'interdit de rechercher et de poursuivre tous les déréglements de cette espèce, qui ne causent pas de scandale; la police ferme les yeux absolument sur la conduite privée d'une femme entretenue, quand cette femme vit convenablement chez elle, et ne se livre pas à la Prostitution publique, quand elle ne donne pas à jouer dans sa maison, et qu'elle s'entoure d'une décente obscurité. On ne tourmente pas davantage un homme, marié ou non, qui entretient une ou plusieurs maîtresses, et qui les met en état de mener un train modeste ou fastueux; se ruinât-il pour elles, il n'est nullement inquiété ou réprimandé, à moins qu'il ne soit membre du clergé, ou qu'il porte un titre ecclésiastique, comme pourvu d'un bénéfice et participant aux deniers de l'Église. Les temps sont bien loin où l'on exigeait d'un curé, qu'il eût une concubine, pour garantir l'honneur des femmes et des filles de sa paroisse (*in plerisque parochiis*, disait au quinzième siècle Nicolas de Clemangis, *non aliter velint præsbyterum tolerare, nisi concubinam habeat*)! Les temps sont bien loin où les servantes des prêtres prenaient hardiment la coiffure des femmes mariées (*cum apud clericos turpiter viverent*, disait à la fin du seizième siècle le P. Ribadeneira, dans la vie de saint Ignace de Loyola, *perinde caput obnudebant, ac si matrimonio legitimo eis junctæ*

fuissent, quibus fidem quasi maritis præstabant)! La police des mœurs, qui s'abstient de pénétrer dans l'intérieur des concubinages laïques et qui a pour système de ne punir que les désordres scandaleux, s'arroge le privilége de surveiller la vie mondaine des ecclésiastiques, et leur défend d'avoir des concubines chez eux, ou même hors de leur domicile. L'Église ne s'oppose pas à cette usurpation du pouvoir temporel, qui, dans l'intérêt de la morale publique, se croit autorisé à faire cesser le mauvais exemple et le scandale. Il est vrai que l'ordre de réprimer et de châtier les excès des prêtres concubinaires émane généralement du Conseil du roi. Le 25 juin 1676, le marquis de Seignelay écrit au lieutenant de police, de La Reynie : « Le roy ayant esté informé du commerce scandaleux que le sieur Thoreau, chanoine de Dol, a depuis quelque temps avec Marie Chenel, dite Beaucorps, S. M. a fait expédier les ordres pour envoyer ledict chanoine au séminaire de Poictiers, et la femme, au Refuge. Et, comme vous les connoissez pour vous estre informé de leur conduite, je vous adresse l'officier porteur des ordres, affin que par vostre moyen il puisse les exécuter. » Le savant Depping, qui a recueilli cette pièce dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (t. II, p. 573), aurait pu en réunir une foule d'autres analogues, s'il s'était proposé spécialement de faire connaître la surveillance qui s'exerçait sur les ecclésiastiques, au point de vue des mœurs. M. de Seignelay écrit encore à M. de La Reynie, le 27 septembre 1689 : « Le roy estant informé que l'abbé de Cherbourg, bastard du feu premier président Lejay, est dans un commerce scandaleux avec une fille qu'il tient actuellement chez luy, S. M. m'a ordonné de vous escrire de faire arrester cette fille et de la faire mestre au Refuge. Lorsque vous aurez appris son nom, je vous envoyeray l'ordre pour l'y faire recevoir. » La sévérité de Louis XIV contre les déportements des gens

d'Église ne faisait que s'accroître, à mesure que les années s'amassaient sur sa tête ; en 1706, il ordonna de conduire à la Bastille l'abbé de Puysegur, qui entretenait un commerce scandaleux avec la fille d'un cabaretier de Viterne, et qui ruinait entièrement son abbaye de Saint-Epvre pour satisfaire l'avidité de cette *créature* (Voy. la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (t. II. p. 855).

Si les concubinages et les excès scandaleux des prêtres étaient alors soumis à la juridiction civile, l'autorité ecclésiastique se réservait, en quelque sorte, d'infliger des châtiments spirituels aux laïcs qui vivaient en *concubinat* ou qui entretenaient des femmes. La police et la justice séculières n'intervenaient dans ces déréglements privés, qu'autant qu'ils avaient produit un scandale et troublé l'ordre public. « Par l'expresse disposition du Droit canon, dit Lebrun de la Rochette (*le Procez criminel*, p. 9 de l'édit. de 1647) ; le concubinat est prohibé, bien qu'il fût tolléré par le droict civil, *l. in Concubinatu. ff. de Connub.* » Cet axiome, formulé par un des plus habiles criminalistes du dix-septième siècle, nous explique pourquoi les magistrats chargés de veiller sur la morale publique, ne sévissaient pas contre les femmes entretenues ni contre leurs adhérents, à moins de quelques circonstances exceptionnelles qui transformaient le concubinat en Prostitution. Le droit français, qui se réglait presque constamment d'après la jurisprudence romaine, accordait même une protection indirecte aux concubines et aux femmes entretenues. Lebrun de la Rochette pose en principe que « la servante domestique et la concubine enceinte sont creües, si elles accusent le maistre pour père du fruict qu'elles portent. » Les jurisconsultes de cette époque se posaient tous comme défenseurs du concubinat, dans le cas où la succession, soit paternelle, soit maternelle, des enfants nés d'une union illégitime était menacée par les familles de leurs auteurs. On a souvent cité, dans les recueils

d'arrêts, une sentence du Parlement de Bordeaux, qui, en 1522, avait débouté le procureur du roi « demandant la confiscation des biens d'un homme ayant plus de vingt ans entretenu et eu enfants d'une sienne parente prochaine, et aussy furent déboutez les parents intervenants pour obtenir adjudication des biens de leurdit parent. » (Voy. le *Recueil d'arrêts notables des Cours souveraines de France,* par Jean Papon. *Lyon,* 1595, in-fol., p. 736.) Il est évident, pour nous, que la législation favorable au concubinat dût influer sensiblement sur les procédés de tolérance que la police de Paris adopta vers le milieu du dix-septième siècle, à l'égard des femmes entretenues, qui furent alors considérées et traitées comme des concubines et non comme des prostituées. Ce fut peut-être un acte de faiblesse et d'imprévoyance de la part des magistrats qui contribuèrent ainsi à multiplier un genre de Prostitution plus nuisible que tout autre à la société et au principe fondamental de la famille. La plupart des femmes entretenues, d'ailleurs, menaient la vie la plus dissolue et n'usaient de leur impunité que pour s'abandonner à tous les désordres, sans craindre d'être assimilées aux filles publiques, et condamnées comme telles à l'amende, à la prison et au bannissement. On peut estimer à plusieurs milliers le nombre de ces femmes dangereuses, sous le règne de Louis XIV, dans la seule ville de Paris, où les prostituées de profession n'étaient pas plus nombreuses. Quant aux concubines, servantes ou domestiques, qui avaient leur place surtout chez les marchands et les bourgeois, elles formaient une partie notable de la population, qui ne les repoussait pas, en général, et ne les reléguait pas, ainsi que les femmes entretenues, dans la classe des prostituées.

Tallemant des Réaux parle souvent des *mignonnes* dans ses *Historiettes,* mais il néglige de nous donner des détails sur leurs mœurs; il signale, en plus d'un endroit, les sommes énormes que coûtait l'entretien de ces *filles du*

monde, comme on les appela vers la fin du dix-septième siècle. Il nous apprend, par exemple (t. IX de l'édit. in-12, p. 150), que François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel d'Anne d'Autriche, « au lieu de s'attacher à sa femme, lui débauchoit toutes ses filles et les mettoit en chambre, et a dépensé jusqu'à huit cent mille francs de beaux biens. » Les riches seigneurs et les financiers ne se faisaient pas faute d'entretenir plusieurs *mignonnes* à la fois, dans différents quartiers de la ville, ou même de les réunir ensemble comme dans un sérail. Le duc de Chevreuse logeait les siennes dans son château de Chevreuse : « Il avoit là un petit sérail, dit Tallemant. A Pasques, quand il falloit se confesser, le mesme carrosse qui alloit quérir le confesseur emmenoit les mignonnes et les reprenoit en ramenant le confesseur. » Le brave Vandy, en allant à l'armée, se faisait suivre d'une légion de *donzelles,* qu'il payait très-généreusement et qu'il gardait à sa suite, tant que durait la guerre; il avait coutume de dire à ses chefs militaires qui lui reprochaient de faire tort à la discipline : « Point de putains, point de Vandy. » (Voy. les *Historiettes* de Tallemant, t. VIII de l'édit. in-12, p. 214.) Mais, ordinairement, un *honnête* homme n'entretenait qu'une seule femme, quitte à la remplacer aussi souvent que le changement, qu'on nommait le *ragout,* lui semblait nécessaire. L'habitude produisait le concubinage, qui, dans certains cas, aboutissait à un mariage en forme. M. de Taloet, quoique marié et père de plusieurs enfants, entretenait une fille qu'il faisait appeler M^me^ de Taloet (t. IX de l'édit. in-12, p. 168), et qu'il aurait épousée si sa femme fût morte, au lieu de se retirer dans un couvent. Le célèbre médecin de Lorme aurait fini par épouser une petite fermière, fort belle, qu'il entretenait, s'il n'avait pas eu peur d'être empoisonné par cette femme, qui se mêlait de fabriquer des poisons et des antidotes; elle s'empoisonna

elle-même en essayant ses mélanges, et fut sauvée, par les soins du médecin, qu'elle paya d'ingratitude, en se mariant tout à coup avec un gentilhomme, nommé Montarbault. Quoique mariée, elle reprit et continua son ancien métier jusqu'à l'âge où elle en fit un autre moins honorablement. La Montarbault mérite, à plus d'un titre, d'avoir rang parmi les entremetteuses de ce temps-là. (Voy. les *Historiettes*, t. V, p. 227.) Les hommes les plus considérables par leur naissance, leur fortune ou leur position sociale, ne rougissaient pas quelquefois de se montrer en public avec des femmes entretenues. Tallemant rapporte que le président Amelot s'était mis à *garcailler*, tellement qu'il alla avec des mignonnes dans son carrosse, sans changer de livrée, acheter de la marée à la Halle, le propre jour de la Notre-Dame de décembre (1650). Les harengères disaient entre elles : « Ce n'est pas M^me^ la présidente ; elle n'achèteroit pas comme cela elle-même. » (t. V, p. 12).

Les mignonnes à la mode passaient de main en main ; on les mettait, pour ainsi dire, à l'enchère, et on se disputait quelquefois leur possession à coups de poignard. Voici une anecdote qui nous fait connaître les rivalités et les querelles qui renaissaient sans cesse dans le cercle des femmes entretenues. Marigny-Malcuve, gentilhomme de Bretagne, entretenait, raconte Tallemant, « une petite fillette assez jolie; il la laissa ici et alla faire un tour en Bretagne. Girardin fit connaissance avec elle, et la mit en chambre. Il en eut avis ; il le fut trouver et lui dit : « Si dans quatre jours vous ne me la rendez, je vous irai poignarder. » L'autre nia. « Prenez-y-garde! » Deux jours après, il lui dit : « Monsieur, je viens vous avertir que, des quatre jours, il n'en reste plus que trois. Prenez garde à vous; informez-vous quel homme je suis? » Ma foi ! Girardin eut peur, car il avoit déjà des gens à ses trousses ; il lui alla dire, un matin, qu'il la lui cédoit de bon cœur. « Ah ! lui dit-il,

vous voilà réduit ! Je ne voulois que cela. Je vous la rends; une autre fois, usez en plus civilement. » Après ils firent amitié ensemble. » (Voy. le t. X des *Historiettes*, p. 214.) Tallemant, dans une autre historiette, nous explique en peu de mots, d'une manière très-vive et très-pittoresque, la destinée ordinaire des femmes entretenues, qui savaient se conduire avec adresse et politique : « Une lavandière de Paris, dit-il (t. V, p. 110), avoit une jolie fille qu'elle vendit à un commandeur de Malte, qui l'entretint quelque temps; après, un nommé Gaillonnet, de l'extraordinaire des guerres, l'entretint et en eut une fille, et après, afin qu'il lui en coûtât moins, il y associa un garçon, aussi de l'extraordinaire des guerres, appelé Marbault. Tous deux ensemble, ils la marièrent à un nommé Chirat, frère d'un procureur du Châtelet. C'étoit un coquin que ce Chirat, qui n'ignoroit pas la vie de la demoiselle. »

Le chroniqueur médisant des *Historiettes* n'a pas enregistré tout ce qu'il savait sur les femmes entretenues qui avaient trouvé des maris et des noms recommandables, en échange d'une dot amassée par des moyens honteux. Celles qui ne s'affichaient pas, et qui même cachaient la source impure de leurs revenus, étaient recherchées en mariage par les *plumets* et par les *robins;* elles se faisaient passer pour veuves, et se donnaient des lettres de noblesse, sans encourir les désagréments d'un procès en usurpation de titres et qualités. Elles n'avaient rien à craindre du commissaire, tant que leur conduite extérieure ne venait pas démentir l'état social qu'elles s'attribuaient. Un homme qui se respectait lui-même en respectant l'opinion du monde, se gardait bien de mettre en évidence la femme qu'il entretenait; il prenait, au contraire, toutes les précautions utiles pour que personne n'eût soupçon du relâchement de ses mœurs. C'était sous un faux nom et même sous un déguisement, qu'il se rendait, à la faveur de la nuit, chez sa maîtresse,

dont la discrétion n'était pas une des moindres conditions de leur marché secret. Pour plus de sûreté, cette femme ignorait souvent quel était le véritable nom de l'amant qu'elle recevait tous les jours, et qui subvenait à ses besoins avec plus ou moins de générosité. Le hasard amenait parfois la découverte d'un de ces mystères d'incontinence, et le monde apprenait avec stupeur qu'un personnage de haute distinction, qui passait pour un modèle de vertu et d'austérité, avait une concubine, et l'entretenait depuis longues années. Quand le père Hobier mourut, on sut tout à coup qu'il laissait presque une veuve. Le père Hobier était un docteur de Sorbonne, sur le compte duquel la calomnie n'avait jamais eu à mordre : on ne lui connaissait pas d'autre amour que celui des belles-lettres, et on le croyait d'ailleurs entièrement détaché des vanités humaines ; on le tenait partout pour un saint homme. « Cependant, dit Tallemant des Réaux (t. X, p. 211), nous avons su d'un homme d'honneur qu'une petite mignonne, que Hobier entretenoit secrètement, disoit qu'il n'y a jamais eu un homme plus lascif... » Les éditeurs de Tallemant n'ont pas cru pouvoir imprimer des détails trop libres que la mignonne se permettait de donner sur les goûts de ce docte sorbonniste, et les points par lesquels on a remplacé une phrase obscène, en disent peut-être plus qu'ils n'en cachent. « Elle étoit au désespoir de sa mort, ajoute Tallemant, car il la payoit bien. On pensa couper des morceaux de ses habits, pour en faire des reliques. » Le malicieux conteur parle encore d'un abbé, qui ne prenait pas tant de souci des jugements de son prochain, et qui ne courut pas le risque d'être canonisé ; c'était l'abbé de la Rivière, le favori de Gaston d'Orléans : il entretenait ouvertement une demoiselle Legendre, connue par ses galanteries, qui l'avait fait surnommer *Marion;* il la gardait auprès de lui dans son magnifique château de Petit-Bourg, et, comme le dit Tallemant, il *concu-*

binoit avec elle, sans songer seulement à sauver les apparences : « Elle est, à cette heure, comme sa ménagère, écrivait Tallemant vers 1660, et, à Petit-Bourg, on l'a vue quelquefois avec un trousseau de clefs. »

Il y avait, en outre, une catégorie de femmes entretenues, qui échappaient naturellement à la surveillance de la police ; c'étaient les femmes mariées, qui, à l'insu de leurs maris, ou d'accord avec eux, tiraient, d'un commerce adultère, de quoi faire face aux dépenses de leur toilette ou de leur équipage ou de leur maison. Il y avait des marchés de cette espèce dans toutes les classes de la société, même dans les plus élevées. On signalait une foule de grandes dames qui, à l'exemple des courtisanes, mettaient un prix à leurs faveurs, et réglaient ce prix d'après le tarif qu'elles avaient fixé une fois pour toutes. Souvent, elle se donnaient ou plutôt se vendaient pour des *nippes* ou pour des bijoux. Rien n'était plus ordinaire, à la cour, que ces contrats de Prostitution, qui se passaient et s'exécutaient sur-le-champ. Lorsque M. d'Hocquincourt, fils du maréchal de France, se mit à cajoler Mme de Montbazon, qui était « une des plus belles personnes qu'on pût voir, » dit Tallemant des Réaux (t. VI de l'édit. in-12, p. 134), « il lui déclara, en homme de son pays, qu'il ne savoit ce que c'étoit que de faire l'amant transi; qu'il falloit conclure ou qu'il chercheroit fortune ailleurs. C'est parler comme il faut, ajoute Tallemant, avec une femme qui a toujours pris de l'argent ou des nippes. » Mme de Montbazon avait épousé, fort jeune, un mari fort âgé, qui possédait une immense fortune ; elle était naturellement galante ; mais, comme elle dépensait beaucoup, elle voulait que ses galanteries vinssent remplir sa bourse, sans qu'elle eût besoin d'entamer ses revenus. Dès qu'une femme était assez éhontée pour trafiquer ainsi de son honneur, elle ne s'arrêtait plus dans les ingénieuses combinaisons de cet infâme trafic. Elle avait commencé par

ne devoir qu'à un seul homme les produits malhonnêtes de son déshonneur; elle augmentait bientôt ces produits, en les demandant à deux, à trois, à quatre payeurs différents, qui se partageaient simultanément ses complaisances vénales. Ainsi, Mme de Montbazon, que nous venons de montrer en négociation amoureuse avec M. d'Hocquincourt, s'était tarifée elle-même à 500 écus, et, de quelque part que cette somme vînt s'offrir à elle, la dame acceptait l'offre avec toutes ses conséquences. Le prix courant de la Montbazon était si généralement connu, qu'on avait mis dans un vaudeville composé en son honneur :

Cinq cents écus bourgeois font lever sa chemise.

Tallemant des Réaux dit que M. d'Hocquincourt n'en fut pas quitte pour si peu. « Rouville, après lui, y laissa bien des plumes, ajoute-t-il, et on a dit que Bonnelle-Bullion, c'est-à-dire le dernier des hommes, y avoit été reçu pour son argent. » Les femmes de qualité se faisaient payer, en raison de leur naissance, de leur rang à la cour, et de la position de leurs maris. Mme de Bassompierre, qui n'était ni jeune ni belle, et qui n'avait pour elle que son embonpoint et ses grands airs, ne manquait pas de galants qu'elle taillait et pressurait comme des vilains. « Le Plessis-Guénégaud, raconte Tallemant, s'amusoit à payer cette grosse tripière, comme un tendron, parce qu'elle étoit de qualité. » Le nom de Bassompierre étoit ce qui valoit le plus chez elle, mais elle ne faisoit pas meilleur marché du reste. Un jour, Jean-François de Gondi, oncle et prédécesseur du fameux cardinal de Retz à l'archevêché de Paris, convint avec cette revendeuse impudique « de ce qu'il lui donneroit pour une nuit. » Il y alla, il porta l'argent; mais, s'étant trouvé malade, il s'en retourna comme il était venu, sans l'argent toutefois. Le lendemain, il écrivit à la dame qu'il se sentait en état de prendre revanche; elle lui répon-

dit, « comme on fait aux auberges, dit Tallemant, que son assiette avoit mangé pour lui. » Jean-François de Gondi n'était peut-être pas encore archevêque quand il faisait de ces marchés-là. » (Voy. t. V des *Historiettes*, p. 163.)

Si Mme de Montbazon s'estimait 500 écus, on peut croire que Mme de Bassompierre ne s'accommodait pas d'une moindre somme, car elle était d'une meilleure noblesse que la fille du comte de Vertus, et le beau nom qu'elle portait, du fait de son mari, se cotait aussi cher en amour que la triomphante beauté de Mme de Montbazon, car la vanité avait toujours sa part dans ces contrats de débauche. Ce n'était pas l'amour, c'était l'orgueil qui souscrivait à des conditions exorbitantes. Tallemant des Réaux parle d'un sieur Fabry qui « vouloit donner 50,000 écus pour coucher avec la marquise de Brosses, » de la maison de Joyeuse en Champagne (t. X de l'édit. in-12, p. 145), mais cette dame, quoique « un peu encline à la luxure, » eut la probité de ne pas accepter les offres insensées de ce garçon, qui l'aimait avec une telle frénésie, qu'il avala un jour tout le contenu de son pot de chambre. Nous ne voyons pas, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, d'autre exemple d'une pareille prodigalité de la part d'un amoureux. Il n'est question, ordinairement, que de 100 ou 50 pistoles pour le taux d'une nuit, accordée par une femme de qualité. Mme d'Espagnet, femme d'un conseiller du Parlement de Bordeaux, demandait 100 pistoles, c'est-à-dire 1,000 livres, qui représentent au moins 3,000 francs aujourd'hui. Tallemant raconte une plaisante histoire (t. X, p. 209) d'un moine de Bordeaux, nommé le père Romain, qui passait pour un saint, et qui eut la faiblesse de débourser ainsi 100 pistoles. A peine les eut-il données, qu'il fut tenté de les ravoir, mais Mme d'Espagnet n'eut garde de les lui rendre, et se moqua de lui, quand il les redemanda, en disant qu'il les avait empruntées. Le père Romain jura de se

venger : il donne un rendez-vous à Mme d'Espagnet, qui y vint dans l'espoir de gagner encore quelques pistoles sortant du même sac. Le moine s'était armé d'une discipline. Lorsqu'il fut seul avec la dame, il tire cette discipline de dessous sa robe, et il s'en sert à tour de bras, en disant : « Hé! vous ne me rendrez pas mes 100 pistoles! » Mme d'Espagnet se retint de crier pour ne point attirer du monde, et supporta la fustigation avec patience, comme si elle eût souffert le martyre. Le père Romain « la tenoit sous son bras gauche, si ferme, qu'elle ne pouvoit remuer, » et ce fut lui qui se fatigua le premier, mais il ne revit onc ses 100 pistoles. Mme d'Angennes, qui était marquise de Maintenon, avant que son marquisat eût été transmis à Mme Scarron avec la terre de Maintenon, n'eût pas exigé une si grosse somme, fût-ce d'un moine sentant l'huile, comme le père Romain : elle avait eu plusieurs amants qui lui donnaient *ses robes*, notamment un sieur Troubet, qu'elle tua, dit-on, en ne le ménageant point assez; mais, ayant acquis l'expérience de la galanterie, en prenant des années, elle renonça aux attachements fixes et aux appointements; elle se mit à la disposition de quiconque lui apportait 50 pistoles (Voy. t. VI des *Historiettes,* édit. in-12, p. 24). Tallemant cite une présidente, qui « avoit plutôt l'air d'une grosse servante de cuisine que d'une femme de condition, » et qui n'en était pas moins bien entretenue : Gallard, frère de Mme de Novion, donnait 4,000 écus par an à la présidente de la Barre. « On n'avoit que faire de crier au voleur, dit malignement le faiseur d'Historiettes, car, ma foi! c'étoit bien payé. » Le mari le savait, et n'y trouvait point à redire, si ce n'est qu'il se raillait de sa femme quelquefois, en lui disant : « Si on vous fait l'amour, c'est pour me faire enrager, car il n'y a grain de beauté en vous! » La présidente, piquée au jeu, se vengeait des sarcasmes et des dédains de son mari, en s'affichant de la manière la plus insolente et en

se montrant partout avec l'homme qui l'entretenait. Un jour, elle vint, accompagnée de Gallard, chez le président de La Malmaison, qui était absent. « En faisant semblant de l'attendre, rapporte Tallemant des Réaux, il se firent allumer du feu dans une chambre, où ils firent leur petite affaire; les valets s'en aperçurent, et la première fois que La Malmaison les rencontra : « Ho! leur dit-il, si vous m'eussiez averti, je vous eusse fait mettre des draps blancs! » (Voy. t. IV de l'édit. in-12, p. 57.)

Dans la plupart des cas, les maris trompés fermaient les yeux sur l'inconduite de leurs femmes, pour n'avoir pas à réprimer un scandale par un plus grand scandale; quelquefois, peut-être, ils ignoraient seuls ce qui faisait l'entretien du monde à leurs dépens; trop souvent, ils étaient complices de leur honte, et ils en touchaient secrètement les profits. L'opinion, il faut l'avouer, ne se prononçait point avec assez d'énergie contre ces abominables transactions qui outrageaient publiquement l'honneur conjugal. On s'étonne que la société, qui se disait *honnête,* et qui raffinait là-dessus, ait souffert dans son sein un grand nombre de scandales de cette espèce. « C'est un étrange ménage! » s'écrie Tallemant des Réaux, en parlant de Coulon et de sa femme. Ce financier Coulon, qui entretenait, du moins en partie, Marion de Lorme, faisait ou laissait entretenir sa femme par d'Émery, le surintendant des finances. Voici comment cette honteuse histoire est racontée par Tallemant, qui connaissait de première main les causes de l'inconduite de M^me^ Coulon : « Par le moyen de M. d'Émery, qui, ayant eu la charge de contrôleur des finances, s'étoit mis à lui faire l'amour, elle sauva la charge de son père et bien d'autres choses. Le Prieur-Camus fit ce maquerellage; la suivante étoit pour Chabenas. D'Émery faisoit faire plusieurs petites affaires à son *inclination,* qui pouvoient valoir 8,000 écus par an. Coulon ne bougeoit de chez le galant de sa femme, et offroit

sa faveur à tout le monde; il l'accompagnoit à la campagne, et n'en faisoit point la petite bouche; aussi, d'Émery lui rendit-il un grand service, car il fit un garçon à sa femme. L'abbé d'Effiat disoit que cet enfant étoit fort *émerillonné*. Un jour, Coulon, en présence de Tallemant, le maître des requêtes, et de sa femme, appela la sienne *putain;* elle se mit à pleurer, et lui reprocha que c'étoit lui qui avoit voulu qu'elle se donnât à M. d'Émery, et, avec une naïveté étrange, elle se mit à conter tout cela à M^me^ Tallemant, qui se reculoit et lui disoit : « Madame, en voilà assez! en voilà assez, madame! »

De tels exemples d'immoralité ne se renouvelaient pas sans cesse, parmi la magistrature, la noblesse et la finance, sans pousser la bourgeoisie et le peuple dans une fatale voie d'imitation. Il y eut alors beaucoup de femmes entretenues parmi les femmes des marchands, et ceux-ci, tout occupés de leur négoce, étaient encore plus aveugles que les grands seigneurs et les magistrats, sur ce qui regardait leur honneur de mari. Tallemant des Réaux, dans l'Historiette de la Cambray (t. VI, p. 11 de l'édit. in-12), a fait un portrait original et piquant de ces jolies marchandes, qui, habituées qu'elles étaient à vendre les objets de leur commerce, finissaient par se vendre elles-mêmes. La Cambray était mariée à un orfèvre, qui avait sa boutique à l'entrée du Pont-au-Change, vis-à-vis du Châtelet. Tallemant affirme qu'on n'eût point trouvé une femme aussi bien faite dans toute la bourgeoisie. Son caractère jovial, sa belle humeur, son esprit gaillard, ajoutaient un charme particulier aux grâces de sa personne. « Elle étoit entretenue, dit Tallemant, par un auditeur des comptes, nommé Pcc. Le mari, quoique naturellement jaloux, n'en avoit point de soupçon, car il le tenoit pour son ami, et croyoit, tant il étoit bon, que c'étoit à sa considération que ce garçon lui prêtoit de l'argent pour son commerce. Par ce moyen, il fit une fortune assez grande,

et il se vit riche à 80,000 écus. » Quand la Cambray eut fait la fortune de son mari par l'entremise de son amant, elle ne renonça point à l'amour, mais elle n'en fit jamais métier et marchandise; elle continuait ses relations intimes avec Pec, sans vouloir accepter de lui le moindre présent; car, comme elle le disait en parlant de cette liaison, qui ne l'empêchait pas d'en avoir d'autres aussi désintéressées : « Ce ne fut que par intérêt au commencement, et depuis par reconnoissance. » Tallemant des Réaux affirme « qu'aucun autre n'en a jamais rien eu par intérêt. Le premier président Le Jay lui offrit une assez grosse somme, pour une fois; mais elle s'en moqua, et disoit qu'elle ne faisoit cela que pour son plaisir. » Un jour, le célèbre avocat Patru, qui était un des hommes les mieux faits et les plus avenants du monde, fut surpris par une forte pluie sur le Pont-au-Change, et se mit à couvert sous l'auvent de la maison de l'orfévre Cambray. La femme de ce marchand était seule dans la boutique; elle pria très-poliment Patru d'y entrer jusqu'à ce que la pluie fût passée, et elle lui fit un accueil si provoquant, que Patru se crut déjà maître de la place, et parla d'amour : « Vois-tu, lui dit la Cambray, mon cher enfant, l'amour est une belle chose, mais cela n'est pas bon avec toute sorte de gens. J'ai une petite inclination. » Nonobstant cette petite inclination, la Cambray était bien près d'en commencer une autre avec Patru, mais celui-ci, qui était *un peu coquet*, dit Tallemant, ne la poussa point assez vivement, manqua un premier rendez-vous, et ne profita pas d'un second tête-à-tête, où on lui laissa « prendre toutes les privautés imaginables, » sans lui accorder la dernière faveur. La Cambray avait eu le temps de réfléchir aux conséquences de sa faiblesse; elle se dit c'était un jeune garçon, beau, spirituel, qui avait des amourettes; qu'en se donnant à lui, elle en serait *embrelucocquée*, suivant son expression favorite, qu'il la ferait enrager alors, et qu'il la

ruinerait peut-être, « s'il eût été homme à cela. » Ces réflexions eurent plus d'empire sur elle que les conseils de la pudeur, et elle résista au penchant qui l'entraînait dans les bras de Patru.

Les marchandes de Paris étaient aussi galantes, aussi débauchées que les grandes dames, mais moins intéressées, ce nous semble, quoique les habitudes du négoce dussent les disposer davantage à la vénalité amoureuse. On rencontrait souvent chez elles une exquise délicatesse de sentiments, lorsque leur cœur n'avait pas été flétri par le libertinage. Depuis la belle lingère du Petit-Pont, maîtresse de Bassompierre, jusqu'à la bonne Mme Michelin, maîtresse du maréchal de Richelieu, il y eut certainement une foule de ces charmantes créatures, qui s'élevaient, par l'amour, au-dessus de leur classe sociale, et qui montraient parfois plus de noblesse d'âme que les gentilshommes qui croyaient descendre jusqu'à elles en les jugeant dignes de satisfaire un caprice passager. Bassompierre raconte, dans ses *Mémoires*, une aventure « qui, pour n'être pas de grande conséquence, dit-il, est néanmoins extrêmement agréable. » Il avait remarqué, depuis plus de six mois, que toutes les fois qu'il passait sur le Petit-Pont (et il y passait fréquemment, car le Pont-Neuf n'était pas encore tout à fait bâti), une belle femme, lingère, à l'enseigne des *Deux-Anges*, lui faisait de grandes révérences et l'accompagnait des yeux aussi longtemps qu'elle pouvait. Il lui sut gré de cette politesse : il la salua et la regarda, de son côté, avec complaisance. Une fois, qu'il revenait de Fontainebleau, en 1606, il traversa le Petit-Pont et vit la lingère accourir à l'entrée de sa boutique : « Monsieur, je suis votre servante! » lui dit-elle à demi-voix, en souriant. Il lui rendit son salut et, en se retournant de temps en temps, il s'assura qu'elle le suivait toujours des yeux. Il avait derrière lui un laquais à cheval; il appelle ce laquais et le charge d'aller dire, de sa part, à

cette jeune femme, que, voyant la curiosité qu'elle avait de le voir et de le saluer, il offrait de la contenter, « si elle désiroit une plus particulière vue. » La lingère accepta cette offre avec empressement, et répondit qu'elle irait là où M. de Bassompierre voudrait, « pourvu, dit-elle, que ce fût à condition de coucher entre deux draps avec lui. » La condition ne parut pas trop onéreuse à Bassompierre, quel que fût son amour pour M^lle^ d'Entragues; mais il était en peine de trouver un endroit convenable pour mettre fin à son aventure. Il demanda au laquais de lui indiquer quelque lieu où il pourrait se rencontrer avec la lingère. Le laquais connaissait une entremetteuse, nommée Noiret; il proposa donc à son maître de faire porter chez cette femme draps, matelas, couvertures et tout ce qu'il faudrait pour apprêter un bon lit. Le digne laquais prépara tout et avertit la lingère. Le soir même, Bassompierre fut conduit chez l'entremetteuse : il y trouva « une très-belle femme, âgée de vingt ans, qui étoit coiffée de nuit, n'ayant qu'une très-fine chemise sur elle et une petite jupe de revêche verte, et des mules aux pieds, avec un peignoir sur elle. » Bassompierre n'eut point à se plaindre d'être venu dans un mauvais lieu pour la première fois, car, bien des années après, en écrivant le Journal de sa vie, il déclarait qu'il n'avait jamais vu femme plus jolie, et qu'il ne se souvenait pas d'avoir passé une meilleure nuit. Avant de se séparer de son aimable compagne, Bassompierre lui demanda s'il ne pourrait pas la revoir encore avant de retourner à Fontainebleau; elle lui répondit qu'elle souhaitait ardemment de se retrouver avec lui, mais qu'elle ne serait pas libre jusqu'au dimanche soir. Bassompierre, qui devait partir ce jour-là, se décida pourtant à rester pour profiter de la nuit du dimanche au lundi, et il pria la complaisante lingère de venir le rejoindre, au même lieu, dans la soirée du dimanche.

Elle hésitait à le lui promettre, et semblait être fort

émue; il la pressa de s'expliquer, et elle lui dit avec émotion : « Monsieur, je sais bien que je suis en un bordel infâme, où je suis venue de bon cœur pour vous voir, de qui je suis si amoureuse que, pour jouir de vous, je crois que je vous l'eusse permis au milieu de la rue, plutôt que de m'en passer. Or, une fois n'est pas coutume, et, forcée d'une passion, on peut venir une fois dans un bordel ; mais ce serait être garce publique d'y retourner la deuxième fois. Je n'ai jamais connu que mon mari et vous, ou que je meure misérable ! et n'ai pas dessein d'en connaître jamais d'autre; mais que ne ferait-on point pour une personne que l'on aime, et pour un Bassompierre? C'est pourquoi je suis venue au bordel, mais ça été avec un homme qui a rendu ce bordel honorable par sa présence ! » Elle ajouta qu'elle recevrait son amant chez une de ses tantes, laquelle demeurait dans la rue Bourg-l'Abbé, près de la rue aux Ours, à la troisième porte du côté de la rue Saint-Martin. C'est là qu'elle attendrait Bassompierre, le dimanche soir, de dix heures à minuit : la porte de la rue resterait ouverte ; il n'aurait qu'à traverser l'allée et à monter au second étage, où il trouverait une personne bien heureuse de le voir. Bassompierre accepta le rendez-vous et se sentit en humeur d'oublier tout à fait M^lle^ d'Entragues. Il demeura donc à Paris jusqu'au dimanche. Dix heures sonnaient quand il entra dans la rue Bourg-l'Abbé ; il compta les maisons, reconnut celle où il avait affaire, trouva la porte ouverte, s'engagea dans l'allée ténébreuse, rencontra l'escalier et monta deux étages, à tâtons. Toutes les chambres étaient fermées; mais comme une d'elles paraissait éclairée en dedans, il frappa doucement : une grosse voix d'homme lui demanda ce qu'il voulait. Il crut que c'était le mari de la lingère et il battit en retraite avec discrétion. Cependant, après avoir erré dans les rues environnantes, il revint à la maison où il espérait être attendu, et il suivit encore le même chemin qu'il avait

déjà fait dans l'obscurité. Cette fois, il fut guidé par la lumière qui venait du second étage; il entra dans une chambre dont la porte était toute grande ouverte. La paille du lit brûlait dans la cheminée et, sur une table, on voyait étendus deux corps morts couverts d'un drap. A ce spectacle étrange, Bassompierre s'empressa de quitter cette chambre mortuaire, et il fut accosté, au bas de l'escalier, par deux *corbeaux* (on nommait ainsi les agents de la salubrité publique en temps de peste), qui voulurent l'empêcher de sortir. Il mit l'épée à la main et passa outre, ne doutant pas qu'il se fût fourvoyé dans une maison infectée de la peste. Il n'avait plus le cœur à l'amour, et il se demandait tout bas si la lingère du Petit-Pont n'était pas une des victimes de l'épidémie, qu'il avait entrevues sous le linceul. Il but trois ou quatre verres de vin pour se garantir des effets du mauvais air, et il partit le lendemain, sans avoir eu des nouvelles de la pauvre femme, qu'il ne devait jamais revoir. A son retour à Paris, quelques mois après, il prit des informations pour savoir ce que la lingère du Petit-Pont était devenue : il alla lui-même la chercher à sa boutique; mais il ne put rien découvrir au sujet de cette charmante femme, qu'il regretta beaucoup, quoique ce fût une simple marchande et que leur connaissance de rencontre n'eût compté qu'une seule nuit passée dans un mauvais lieu.

Cette anecdote nous apprend que les grands seigneurs du temps de Henri IV n'avaient pas encore meublé des *petites maisons,* afin d'y conduire leurs maîtresses et d'y faire la débauche. Bassompierre, qui passait pour l'homme le plus recherché des dames, pour le plus grand coureur d'aventures galantes, pour le héros de mille intrigues amoureuses, ne savait pas où mener une femme honnête, qui voulait se donner à lui. Non-seulement il osait se compromettre au point de prendre gîte dans la maison d'une entremetteuse, mais encore il ne rougissait pas d'y intro-

duire une bourgeoise, qui n'avait jamais fait un faux pas hors de son ménage. Cependant, Bassompierre, dans une autre circonstance, avait traité avec plus de courtoisie une belle dame, qui ne fut pas plus cruelle pour lui que la lingère du Petit-Pont. Mlle d'Entragues, sœur de la marquise de Verneuil, une des maîtresses du roi, était entourée d'une foule d'adorateurs, entre lesquels elle avait distingué Bassompierre, qui fût bientôt son amant, tandis que les rivaux de cet heureux vainqueur s'imaginaient être au mieux avec elle. Les uns aspiraient à l'épouser; les autres n'en demandaient pas tant. Bassompierre avait obtenu en secret ce que tous se flattaient d'obtenir. La famille d'Entragues logeait dans une maison de la rue de la Coutellerie. Bassompierre avait loué, sous un faux nom, un appartement au troisième étage de cette maison, où il arrivait par une porte de derrière, dont lui seul avait la clef. Mlle d'Entragues, dès que sa mère était endormie, se levait sans bruit, passait dans une garde-robe et allait rejoindre son amant, avec qui elle restait souvent jusqu'au matin. Cette intrigue durait depuis quelque temps, sans qu'on en soupçonnât les menées; mais les espions, que les galants désappointés avaient mis en sentinelle autour du logis de Mlle d'Entragues, rapportèrent qu'un homme, enveloppé d'un manteau, entrait le soir dans cette maison par une porte de derrière, et n'en sortait qu'au point du jour. La mère fut donc avertie de veiller plus attentivement sur la conduite de sa fille. Un matin, en levant son rideau, pour cracher, elle s'aperçut que le lit de Mlle d'Entragues était vide : « Elle se leva tout doucement, raconte Bassompierre, et vint dans sa garde-robe, où elle trouva la porte de cet escalier dérobé, qu'elle pensoit qui fût condamnée, ouverte; ce qui la fit crier, et sa fille, à sa voix, de se lever en diligence et venir à elle. Moi, cependant, je fermai la porte et m'en allai bien en peine de ce qui seroit arrivé de toute cette affaire, qui

fut que sa mère la battit, qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette chambre du troisième étage où nous étions la nuit, et fut bien étonnée de la voir meublée de beaux meubles de Zamet avec plaques et flambeaux d'argent. » (Voy. les *Mémoires* du maréchal de Bassompierre, collection de Michaud et Poujoulat, p. 47 et 48.) Cette chambre, destinée aux amours de Bassompierre et de M^lle^ d'Entragues, avait été probablement louée et meublée par les soins de Sébastien Zamet, qui se mêlait volontiers de ces sortes d'affaires et qui était toujours prêt à servir les galanteries de ses amis, comme il servait celles du roi, qui l'appelait gaîment le *rufien ordinaire de S. M. T. C.* On peut croire que l'exemple et les leçons de Zamet ne contribuèrent pas peu à mettre à la mode les chambres meublées en ville, et, bientôt après les *petites maisons,* qui n'eurent d'abord qu'une existence mystérieuse et qui ne se révélèrent effrontément que sous la Régence du duc d'Orléans.

Avant qu'on eût adopté l'usage de ces asiles secrets de la galanterie et de la débauche, on ne connaissait pas d'autre lieu de rendez-vous, que les maisons des entremetteuses et des baigneurs. Ces derniers offraient, du moins en apparence, une retraite plus décente et plus tranquille aux amours de contrebande, et on y était généralement à l'abri des visites importunes de la police. Nous avons déjà parlé de ces mauvais lieux déguisés, qui avaient d'ordinaire plusieurs issues différentes, par lesquelles on entrait et sortait, sans être vu, car ces issues communiquaient avec des allées ou des boutiques qui semblaient tout à fait séparées de la maison du baigneur. « On allait à la messe, au sermon et dans des lieux de débauche, dit Dulaure (*Histoire de Paris,* édit. in-12, t. VIII, p. 255). L'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré et les baigneurs de Paris étaient les lieux fréquentés par les courtisans; ils passaient quelque temps de la matinée dans l'un de ces lieux, la nuit

dans l'autre, et rencontraient dans tous les deux des femmes galantes. « Dulaure rapporte ensuite, d'après une lettre de Bussy-Rabutin, adressée en 1671 à la duchesse de Montmorency (Voy. le *Supplément aux Mémoires et Lettres* du comte de Bussy-Rabutin, première partie, p. 103-6), la querelle scandaleuse qui eut lieu dans cette église des Jacobins, « où se trouve, dit Bussy, la fine fleur de la chevalerie, » entre la Dumenil, entretenue alors par le maréchal de Grancey, et une dame de La Baume, qui, quoique femme de qualité, ne menait pas une conduite plus régulière. Le laquais de la Dumenil heurte, en passant, la dame de La Baume : celle-ci donne un soufflet au laquais. La Dumenil se plaint, avec hauteur, de l'injure qu'on lui fait dans la personne de son valet. La dame de La Baume s'étonne et s'indigne de ce qu'une créature de cette espèce ose lui adresser la parole. La Dumenil s'emporte et répond par des injures; la dame de La Baume en fait autant, sans s'inquiéter de la sainteté du lieu : « La Baume la menace de lui faire couper la robe, raconte Bussy-Rabutin, qui fut témoin de cette incroyable scène, et la Dumenil répond qu'il y a longtemps, à la vie qu'elle fait, qu'on devroit lui avoir coupé le nez... La Baume crie qu'elle la fera rouer de coups; l'autre lui dit, sans s'émouvoir, qu'elle ne fasse point de bruit, qu'on les connoît bien toutes deux, qu'elles sont du même métier, et qu'elles devroient vivre en bonne intelligence. » Les invectives que se renvoyent l'une et l'autre, la femme entretenue et la femme de qualité, prouvent qu'à cette époque, sous le règne de Louis XIV, une femme de mauvaise vie était encore exposée à avoir le nez coupé, sinon en vertu d'un arrêt de justice, du moins par suite d'une vengeance de rufien ou comme châtiment d'un scandale de Prostitution publique. On doit supposer, néanmoins, que ces actes de vengeance particulière devenaient de plus en plus rares, à cause de la sévérité avec laquelle la justice

recherchait et punissait des attentats de cette nature. Cependant, on en trouve encore un remarquable exemple dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. VI de l'édit. in-12, p. 225). Voici le fait qui paraît contemporain de l'époque où Tallemant écrivait ses Mémoires, c'est-à-dire vers l'année 1657. Mme de La Hillière, dont la fille avait épousé un brave officier du roi, nommé d'Amboise, affligeait par ses scandaleux désordres la famille de son gendre autant que celle de son mari ; elle *concubinait* alors avec un assez mauvais sujet, appelé Leroi, fils d'un huissier au Conseil, et elle en était éprise à ce point qu'elle se ruinait pour lui. Ce Leroi commandait en maître chez elle, et il en écartait le fils de cette dame, ainsi que son gendre, tous deux mestres-de-camp dans un régiment d'infanterie. Ceux-ci résolurent de se défaire de leur ennemi commun, la première fois qu'ils le rencontreraient en guet-apens. Leroi habitait, ordinairement, la Touraine, où il avait obtenu une abbaye dans le voisinage du château de Mme de La Hillière ; mais il fit un voyage à Paris, et les deux mestres-de-camp se mirent sur ses traces. Un soir, ils l'attrapèrent sur le Pont-au-Double, près de Notre-Dame ; ils avaient avec eux quinze ou vingt de leurs soldats ; l'endroit était bien choisi pour jeter M. l'abbé dans la rivière, mais ils n'osèrent pas commettre le crime qu'ils avaient prémédité. Leroi les avait reconnus l'un et l'autre et il les déferra par son sang-froid. D'Amboise et La Hillière tenaient conseil pour savoir comment ils le traiteraient ; ils se décidèrent à lui couper le nez, et ils chargèrent de cette exécution un soldat auquel ils remirent le couteau : « Monsieur, dit l'abbé à La Hillière, c'est vous que j'ai offensé, c'est à vous à me punir e non pas à vos soldats. Que ce soit, je vous prie, de votre main ! » La Hillière reprit le couteau, mais il n'eut pas le courage de s'en servir, et le galant en fut quitte pour une petite balafre. Nous avons constaté (Voy. t. VI de cette

Histoire, p. 267), que rien n'était plus ordinaire au seizième siècle, que de voir des femmes débauchées et des rufiens, qui avaient eu le nez coupé dans des querelles de Prostitution.

Mais les mœurs s'étaient bien adoucies, et quoique le cri de la populace n'eût pas changé, quand on poursuivait et qu'on arrêtait dans la rue une prostituée surprise en flagrant délit, ceux-là même qui hurlaient autour d'elle : *Coupez-lui le nez!* avec le plus de furie, auraient été incapables d'accomplir eux-mêmes cet acte d'inhumanité, qui fut remplacé généralement par une exécution symbolique. La malheureuse, qu'une circonstance quelconque avait désignée à ces manifestations de la vindicte populaire, ne perdait plus le nez, mais seulement sa jupe qu'on coupait ou qu'on déchirait autour des reins. Menacer une femme de lui couper la jupe, c'était lui adresser la plus cruelle injure; exécuter cette menace, c'était vouloir déshonorer la victime d'un pareil traitement. On ne trouve dans aucun dictionnaire français l'expression de *couper la jupe,* consacrée par un usage qui a dû se conserver jusqu'au dix-huitième siècle. Philibert-Joseph Leroux est le seul philologue, qui ait recueilli, dans son *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial,* cette expression que Scarron, Saint-Amand et d'autres poètes burlesques ont souvent employée : « *Couper la robe au cul,* dit Leroux, terme méprisant et outrageant qu'on dit à une personne qu'on outrage. C'est le dernier de tous les affronts, et on ne menace guère de cette punition, que des garces. » La princesse palatine Élisabeth-Charlotte de Bavière, femme du duc d'Orléans, se servait pourtant d'une expression encore plus énergique. Elle raconte, dans une de ses lettres à son cousin le duc de Brunswick, qu'elle se vengea impitoyablement de deux filles de Strasbourg, que M^me^ de Maintenon faisait passer pour des comtesses palatines, et qu'elle avait placées

comme suivantes auprès de ses nièces, pour chagriner la Palatine, qu'elle détestait. La dauphine, qui était comme elle une princesse de Bavière, s'indignait de voir deux prétendues comtesses palatines *en condition* chez les filles d'un petit hobereau de province ; elle alla se plaindre, les larmes aux yeux, à la duchesse d'Orléans, qui lui promit d'avoir raison de cette insulte faite à l'honneur de la noblesse germanique. Quand la Palatine aperçut les deux filles allemandes, qui se promenaient dans le parc de Versailles avec les nièces de M^me^ de Maintenon, elle s'empressa de descendre et alla droit à leur rencontre. Les nièces eurent la prudence de l'éviter, mais elles ne purent faire que leurs suivantes n'obéissent à Madame, qui les appelait d'un ton impérieux. Ces pauvres créatures s'approchèrent toutes tremblantes, et la princesse demanda brusquement à l'une d'elles qui elle était. La fille, répondit sans hésiter qu'elle était une comtesse palatine de Lutzelstein : « De la main gauche? reprit dédaigneusement Madame. — Non, répliqua-t-elle, je ne suis point bâtarde; le jeune comte palatin a épousé ma mère, qui est de la maison de Gehlen. — En ce cas, ma mie, vous ne pouvez être comtesse palatine, repartit la Bavaroise, car, chez nous autres comtes palatins, les mésalliances ne sont d'aucune valeur. Je dirai encore plus! s'écria-t-elle avec emportement, tu mens, en disant que le comte palatin a épousé ta mère; c'est une putain avec laquelle le comte palatin peut avoir couché comme avec tant d'autres; je sais qui est son véritable mari, c'est un hautbois. Si à l'avenir tu te fais passer pour une comtesse palatine, je te ferai couper les jupes au ras du cul! Que je n'entende plus parler de cela de ma vie! Mais, si tu suis mon conseil et que tu reprennes ton véritable nom, je ne te reprocherai jamais ta naissance. Ainsi, vois ce que tu as à faire! » Cette fille fut tellement effrayée de la colère de Madame, qu'elle tomba malade et mourut peu de jours

après. Louis XIV, ayant appris ce qui s'était passé, dit seulement à la princesse palatine : « Il ne fait pas bon se jouer avec vous sur le chapitre de votre maison, la vie en dépend! » (Voy. les *Mémoires, fragments historiques et correspondance* de Mme la duchesse d'Orléans, princesse palatine, édit. de 1833, in-8, p. 88.)

Ces violences injurieuses ne s'exerçaient pas uniquement à l'égard des prostituées ; la femme la plus honorable pouvait être outragée de la sorte, en pleine rue, par la brutalité de quelques laquais ivres. C'étaient d'ordinaire les laquais qui se chargeaient de semblables exécutions, pourvu qu'on les payât bien. Rien n'égalait l'insolence et l'audace de cette valetaille, attachée comme une lèpre aux grandes maisons et vivant comme les rufiens dans les cabarets et les mauvais lieux. Les laquais portaient l'épée, avaient des habits de velours et de soie, se donnaient des airs de gentilshommes et imitaient tous les vices de leurs maîtres en les exagérant. Les Parlements avaient beau sévir contre les délinquants et en faire pendre un bon nombre chaque année, ils ne parvenaient pas à dompter et à corriger cette mauvaise engeance qui pullulait à Paris et dans toutes les résidences de la cour. Tous les jours, des viols effroyables et d'horribles débauches témoignaient de la perversité de ce qu'on appelait *la livrée*. Les plus grands seigneurs, il est vrai, étaient souvent coupables de cette dépravation de leurs gens, tant à cause de l'exemple que des conseils détestables qu'ils leur donnaient. Conçoit-on, pour ne citer qu'un seul fait, que ce fut une récréation et un spectacle pour des *petits maîtres* (c'était ainsi qu'on appelait les jeunes courtisans), que d'abandonner une femme aux laquais? Cette abominable curée avait lieu dans les cabarets, et c'était quelque misérable servante qui en faisait les frais; en général, on l'indemnisait, peu ou prou, des dommages qu'elle avait éprouvés dans le conflit : on payait les cheveux arrachés, les

meurtrissures, les yeux pochés, les vêtements en lambeaux, le corset déchiré et les autres malheurs de la guerre, mais souvent la fille, qu'on avait livrée à la luxure de dix ou douze coquins, ne survivait pas à la fête. L'autorité fermait les yeux sur ces saturnales, qui dérivaient parfois en assassinat. Dans certaines circonstances, on abandonnait aux laquais une femme dont on voulait se venger, et l'on avait soin qu'elle n'en mourût pas. L'infortunée, qui avait subi, malgré elle, cette atroce Prostitution, n'allait pas toujours proclamer elle-même son déshonneur, en demandant vengeance aux tribunaux ; cette vengeance, d'ailleurs, n'aurait pas eu de quoi satisfaire la plaignante, car la justice ne l'eût fait tomber que sur de méprisables laquais. Dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, il n'est question qu'une seule fois de l'odieuse coutume qui faisait servir les gens de livrée à de lâches et immondes vengeances. Au mois de novembre 1658, M^me^ de Champré et Ninon de Lenclos allèrent en partie de campagne chez M^me^ Burin ; elles avaient avec elles vingt-quatre chevaux et l'équipage de leur bon ami M. de Thermes. Cet équipage se composait d'une vingtaine de laquais. Un mot malin de Ninon offensa M^me^ Burin, qui partit brusquement, sous prétexte d'une chasse, et qui laissa là ses hôtes en défendant à ses gens de leur donner à souper. Les galants de Ninon et de M^me^ Champré étaient arrivés ; tout le monde criait la faim et la soif. Mais la femme de charge, obéissant aux ordres de M^me^ Burin, annonça aux invités qu'on ne souperait pas. M^me^ de Champré souffleta la femme de charge ; celle-ci riposta par un soufflet ou un coup de coude : toujours est-il que M^me^ de Champré se sentit frappée au visage : chacun prit son parti et voulut infliger une punition exemplaire à la femme de charge qui avait osé lever la main ou le bras contre une femme de qualité : « Voilà, raconte Tallemant, les galants et Ninon qui disent qu'il la falloit abandonner à leurs laquais. » Ceux-ci trou-

vèrent à qui parler, car les gens de la maison étaient en force, et ils appelèrent à leur aide les gens du voisinage. Mme de Champré se vit en danger d'essuyer, pour son propre compte, l'avanie qu'elle réservait à la femme de charge de Mme Burin : Elle fut *toute heureuse*, dit Tallemant, de pouvoir se remettre en route, avec sa compagnie, ses vingt-quatre chevaux et l'équipage de M. de Thermes. (Voy. le t. VI de l'édit. in-12, p. 220.) On comprend à quel point les laquais devaient se croire tout permis, lorsqu'on réclamait leur intervention impudique dans des querelles de cette nature. C'est donc avec raison que ces gens de sac et de corde sont représentés dans les écrits du dix-septième siècle, comme « les derniers des hommes. » (Voy. dans le *Saint Évremoniana*, la traduction d'une lettre, datée de Paris, le 20 août 1692, écrite par un Sicilien à un de ses amis.)

Il y aurait un chapitre entier à faire sur la part qui revenait aux laquais dans la corruption des mœurs publiques. Tous les crimes étaient des jeux pour ces infâmes. Ainsi, on ne s'étonne pas d'apprendre que la fille de Tanier, juge de Saint-Lazare, avait été débauchée à l'âge de dix ans, par un laquais de son père : Le père « dit Tallemant (t. IX de l'édit. in-12, p. 86), fut si sot que de poursuivre le laquais, qui fut pendu devant sa porte. » Au reste, dans bien des cas, un laquais pouvait dire, pour s'excuser, qu'il n'avait fait que copier les vices et les défauts de son maître. Bois-Robert disait à Mlle Melson, qu'il avait grand'peur qu'un de ses laquais ne fût pendu : « Voire! lui répondit cette fille d'esprit, les laquais de Bois-Robert ne sont pas faits pour la potence ; ils n'ont que le feu à craindre. » Quand le portier de Bautru donna des coups de pied au derrière du laquais de Bois-Robert, et que l'abbé entra dans une fureur épouvantable, la livrée disait tout haut : « Il a raison, cela est bien plus offensant pour lui que pour un autre; aux

laquais de Bois-Robert, le cul tient lieu de visage. C'est la partie noble de ces messieurs-là ! » (Voy. les *Historiettes*, t. III, p. 163.) Quoique plusieurs ordonnances du roi, arrêts du Parlement et réglements de police eussent défendu aux laquais de porter aucune arme offensive ou défensive, sous peine de la hart, ils ne se faisaient pas faute de mettre l'épée au côté, dès qu'ils appartenaient à une personne de la cour ; ils allaient armés dans les rues, le jour et la nuit, et ils se servaient de leurs armes dès qu'ils se trouvaient engagés dans la moindre rixe. N'avaient-ils pas d'épée ou de pistolet, ils portaient un bâton ou une canne plombée. Leur présence dans les tavernes et les maisons de débauche était presque toujours accompagnée de graves désordres ; car, d'habitude, ils marchaient en troupe et se soutenaient mutuellement ; ils maltraitaient les prostituées, les violaient et les volaient. Voici, d'après Saint-Amand, le portrait facétieux d'un de ces piliers de cabaret et de bouge :

Entrer dans le bordel, d'une démarche grave,
Comme un coq qui s'appreste à jouer de l'ergot ;
Demander Jeanneton, faire chercher Margot,
Ou la jeune bourgeoise, à cause qu'elle est brave ;

Fureter tous les trous jusqu'au fond de la cave,
Y rencontrer Perrette, et daubant du gigot,
Dancer le branle-double au son du larigot,
Pour y faire festin d'une botte de rave ;

N'y voir pour tout tableau, que quelque vieux rebus,
Ou bien quelque almanach, qui sema ses abus,
L'an que Pantagruel déconfit les Andouilles,

Et du haut jusqu'en bas, pour tous meubles de prix,
Qu'une vieille paillasse, un pot et des quenouilles :
Voilà le passe-temps d'un soudard de Cypris !

La continuelle débauche des laquais et de l'innombrable valetaille qui composait la livrée des gens de qualité n'avait

pas peu contribué à raviver et à répandre les maladies vénériennes. Ces maladies étaient alors si communes, qu'il y avait autant de chances de les rencontrer dans le monde des duchesses que dans celui des chambrières; elles semblaient être les compagnes ordinaires de tous les amours illicites, et elles montaient ou descendaient sans cesse, pour ainsi dire, tous les degrés de l'échelle sociale. Ce n'était plus, sans doute, le mal de Naples du seizième siècle, avec son hideux cortége de plaies, d'ulcères et de bosses chancreuses; mais cette contagion obscène, qui se présentait d'abord avec des symptômes moins effrayants, n'en était pas moins incurable dans un grand nombre de cas, qui se jouaient de tous les efforts de l'art. Les progrès du mal, pour être lents et cachés, arrivaient trop souvent à la désorganisation complète de l'individu, qui, selon l'expression usitée alors, finissait par tomber, pièce à pièce, en pourriture. Il y avait aussi une multitude d'affections syphilitiques plus bénignes, dont la chirurgie venait facilement à bout, du moins en apparence, mais qui reparaissaient périodiquement, sous diverses influences, et qui allaient toujours s'affaiblissant et se métamorphosant, de telle sorte, qu'elles changeaient tout à fait de caractère et de nature. Le principe de la maladie, son virus, n'en restait que plus invincible dans le sang auquel il s'était mêlé, pour se transmettre de génération en génération, sans laisser soupçonner sa présence autrement que par des infirmités héréditaires. De là, tant de lèpres, d'écrouelles, de gouttes, de dartres et de maladies secrètes, attachées aux familles, et se perpétuant avec elles. L'autorité n'intervenait plus dans ces questions délicates de la santé publique, car elle se regardait comme impuissante à empêcher la propagation du fléau, qu'elle avait longtemps combattu inutilement; elle avait même renoncé à toutes les mesures de précaution, qui étaient en usage à Paris et dans les principales villes de

France, pendant les deux tiers du siècle précédent : on n'expulsait plus des centres de population les malheureux vénériens; on ne leur refusait plus l'entrée de la capitale; on ne les recueillait pas même dans des hôpitaux particuliers; on les éloignait, au contraire, de l'Hôtel-Dieu et des autres hospices, en ne les y admettant que sous la menace d'une fustigation correctionnelle. On ne doit donc pas s'étonner si cette peste honteuse, abandonnée ainsi à tous les hasards de l'inconduite, avait franchi depuis longtemps les limites de la Prostitution et s'était introduite dans le sanctuaire de la société honnête. « S'il n'y avoit que ceux qui s'adonnent à ce vilain péché en receussent du mal, écrivait en 1689 le crédule et naïf abbé Michel de Saint-Martin, je ne me meslerois pas d'en parler, et il faudroit plutost accroistre leurs souffrances que de leur donner du secours par les remèdes faciles et de petit prix, comme sont ceux que je propose; mais l'expérience fait voir que l'on peut quelquefois contracter la vérole et la chaudepisse par une contagion innocente et imprévue : une femme pieuse la peut gagner avec son mari débauché; un enfant de laict, de sa nourisse criminelle; une nourice innocente, de son enfant de laict, sorty d'un sein vérollé; d'autres, en beuvant, mangeant et couchant avec des personnes depuis longtemps gastées et infectées; il se peut aussi trouver, entre ces personnes-là, des gens pauvres qui n'ont pas le moyen de se faire traiter, ce qui peut causer de grands désordres dans toute une ville. » Le candide abbé, qui s'était fait instruire par un fameux chirurgien de Paris, nommé Le Large, des meilleurs remèdes contre les maux vénériens, afin de pouvoir soigner et guérir l'imprudente jeunesse de Caen, sa ville natale, posait en axiome, que « l'on est aussi souvent gasté par de jeunes filles, que par des femmes, » tant les fruits dangereux de la débauche s'étaient multipliés à cette époque, où le Louvre renfermait, au dire d'un contemporain, plus de *belles véroles* que tous

les mauvais lieux de la rue de la Huchette. (Voy. les *Moyens faciles et éprouvez dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos roys..., s'est servy pour vivre cent ans,* par Michel de Saint-Martin, écuyer, seigneur de la Mare du Désert, prestre, docteur de théologie de l'Université de Rome et protonotaire du Saint-Siége. *Imprimé à Caen, et se vend à Paris, chez C. Blageart,* 1683, pet. in-12, p. 164 et suiv.)

Rien ne prouve mieux, ce nous semble, combien le mal vénérien avait envahi et ravagé la santé des libertins et même des personnes les plus recommandables, que l'emploi si fréquent et si peu scrupuleux du mot déshonnête qui caractérise fondamentalement ce mal obscène et qu'on a relégué depuis dans le langage libre et trivial. Durant tout le dix-septième siècle, le mot *vérole* ne fut pas exclu des conversations de la société polie, et l'on ne craignait pas même de l'imprimer en toutes lettres dans les ouvrages de poésie burlesque ou familière. Les médecins de Molière nommaient la vérole en plein théâtre. Tallemant des Réaux n'a jamais recours à une périphrase pour la faire comparaître à son tribunal historique. Les femmes les plus vertueuses et les prudes les plus raffinées entendaient le mot, sans rougir et sans baisser les yeux. « J'ai connu un homme, dit La Monnoye dans son édition du *Menagiana* (Paris, Florentin Delaulne, 1715, 4 vol. in-12), qui s'étoit fait une chronologie de ses véroles, en sorte que, quand on citoit quelque fait, quelque événement mémorable arrivé de son temps : — Oui, je m'en souviens, c'étoit du temps de ma troisième, de ma cinquième ou de ma huitième vérole. » La Monnoye rapporte ce trait bizarre de caractère, à l'occasion d'une anecdote analogue racontée par Menage. Le poète Voiture, qui avait plus d'une fois expié ses bonnes fortunes sur un lit de douleur, était logé chez son père à Amiens, tandis que la cour résidait dans cette ville : « Comme

il étoit à la mode et fort connu des dames, dit Menage, il y en avoit toujours quelqu'une qui le venoit demander. » Dès qu'un carrosse s'arrêtait à la porte de la maison, le père criait par la fenêtre : « Il n'y est pas! » Puis, il ajoutait, en grondant : « Ces carognes-là ont déjà donné deux fois la vérole à mon fils, et si Dieu ne l'assiste, je crois qu'elles la lui donneront bientôt pour une troisième! » On ne regardait pas comme une honte d'avoir pris une maladie qu'on trouvait partout et qui n'était pas seulement la conséquence d'un commerce impur, car on croyait fermement qu'il suffisait, pour la gagner, de boire dans un verre qui avait touché les lèvres d'un vénérien : « Il est dangereux de boire après un vérolé, » dit Richelet dans son *Dictionnaire de la langue françoise,* où il consacre comme des gallicismes reçus et approuvés les phrases suivantes : « Avoir la vérole jusques dans les os; suer la vérole, etc. » Un homme de qualité ne se cachait pas des faveurs cuisantes qu'il devait à Vénus. Petitpuis-Lebeuf, qui était un débauché, au dire de Tallemant des Réaux, dansait un jour, à Saumur, avec la sénéchale de cette ville, quoiqu'il fût malade d'une galanterie, qui lui avait donné ce qu'on nommait des *vaches à lait.* Un emplâtre tomba, de ses chausses, sur le plancher : « Monsieur, ramassez votre emplâtre? » lui dit froidement la sénéchale. Lui, sans se troubler, met la main dans ses chausses et en tire un second emplâtre : « Madame, lui dit-il avec assurance, voilà le mien ; il faut que ce soit le vôtre? » (Voy. les *Historiettes,* t. X. p. 160.) Tallemant des Réaux, dans un autre endroit de son recueil, attribue cette impertinente anecdote à M. de Vandy, dont le cynisme ne le cédait en rien à celui de Diogène (Voy. t. VIII, p. 214).

Il arrivait souvent qu'un mari débauché apportait dans le lit conjugal ces tristes témoignages de ses désordres, et la malheureuse femme, qui ne soupçonnait point le fâcheux état où son mari l'avait mise, le laissait invétérer et devenir

incurable, avant de demander sa guérison à la Faculté. Quelquefois aussi, c'était la femme qui, à la suite de ses déréglements, se trouvait atteinte, à son insu, d'un vilain mal qu'elle communiquait à son époux, et que celui-ci ne gardait pas pour lui seul. Tallemant raconte que Mme de Gondran, qui s'était donnée à un beau cavalier de Bretagne, nommé Laroche-Giffard, profita de l'absence de son mari pour se faire panser d'une *vache à lait* : « Elle logeoit chez son père, dit-il; elle sentit de la cuisson, le dit à sa sœur, qui en parla au jeune Guenaut, leur médecin ordinaire. Lui, qui savoit que le mari étoit débauché, se douta de ce que ce pouvoit être. La chemise éclaircit ses doutes. Le Large la traita et la guérit, avant que le mari fût de retour. » Le mari et l'amant eurent aussi, chacun de son côté, à payer des visites de médecin. Laroche-Giffard accusa Mme de Gondran d'avoir empoisonné leurs amours : « Vous dites que c'est moi qui vous ai donné du mal! lui écrivit-elle; sur mon honneur, je vous jure qu'il faut que ce soit vous, car vous êtes le seul à qui j'aie accordé les dernières faveurs. » (T. VII des *Historiettes*, p. 195.) On vit se renouveler bien des fois, dans le monde de la galanterie, l'aventure de François Ier avec la belle Ferronnière, et il y eut, de tout temps, des maris et des amants jaloux, qui n'hésitèrent pas à se gâter eux-mêmes pour se venger d'un rival, en lui communiquant leur maladie honteuse par l'intermédiaire de sa complice; mais les résultats de cette odieuse vengeance étaient moins sérieux qu'au seizième siècle, car personne n'en mourait ordinairement. « Il y avoit, dit Tallemant des Réaux, qui ne pense pas à faire un rapprochement historique (t. VIII, p. 209), une bonne dame, nommée Mme de Nuhé-Chezelle, femme d'un vieux cocu de conseiller de la Cour des Aides, et si abandonnée, que, pour se venger d'un homme, elle prit une fois du mal tout exprès, afin de le poivrer. » Il est vrai que ce mal-là pouvait devenir mortel,

du moins à la longue. M. de Chazeron, gentilhomme du Bourbonnais, qui épousa une fille du maréchal de Saint-Geran, âgée de douze ans à peine, avait gagné en Italie « une si forte vérole, qu'il en tomba par morceaux ; il donna ce mal à sa femme, qui n'en put jamais guérir. » (Voy. les *Historiettes*, t. IX, p. 31.) C'était probablement le mal de Naples, pris à sa source. Le mal *français* avait, quelquefois, autant d'énergie, avec plus de malice. Le père et la mère du président Tambonneau moururent, l'un et l'autre, d'un empoisonnement vénérien, qu'ils n'étaient point allés chercher en Italie. L'homme était fort débauché, la femme très-galante ; ils n'avaient rien à se reprocher l'un à l'autre. Cependant, le mari faisait des excuses à sa femme, et tout le monde de dire : « regardez le bonhomme ! Hé ! qui lui a dit que ce n'est point à elle à lui en faire ? » (Voy. les *Historiettes*, t. IX, p. 152.) On peut croire que ces morts hideuses, qui venaient de loin en loin effrayer la haute société étaient beaucoup plus fréquentes dans les classes inférieures où le libertinage avait affaire à des éléments plus dangereux de Prostitution. Les femmes débauchées et les filles publiques mouraient du mal qu'elles avaient répandu autour d'elles dans le cours de leurs débordements. Mais on voyait aussi des duchesses en mourir : « Il s'est passé ici une chose affreuse, la semaine passée, écrit la princese Palatine à la date du 27 juillet 1700 (Voy. les *Nouvelles lettres de M^me^ la duchesse d'Orléans*, traduites de l'allemand, par M. Gustave Brunet), la duchesse d'Usez est morte du mal français ; elle était fille du prince de Monaco, et une très-digne et très-respectable dame ; son infâme mari, qu'elle adorait, l'avait ainsi gâtée. » De pareils événements n'étaient pas rares, pourtant, dans la noblesse et la bourgeoisie ; mais on n'y prenait pas garde, et l'on n'en faisait qu'un sujet de plaisanterie, quand la victime de cette honteuse maladie avait mérité son sort par une vie de débauche et de

dépravation. « Ce mal devint si commun, dit Sauval dans sa notice sur le mal de Naples (Voy. les *Mémoires historiques et secrets concernant les amours des rois de France*, Paris, vis-à-vis le Cheval de Bronze, 1729, pet. in-12), qu'il fut tourné en raillerie, jusques-là qu'un homme de qualité, sans respect de son père ni de sa mère, qui l'avoient, fut assez dénaturé (le lecteur ajoutera, s'il lui plaît, quelque autre épithète qui lui est deu, si tant qu'il s'en puisse trouver une), en tout cas du moins, fut assez impie, après leur mort, de vouloir leur donner pour épitaphe ces jolis vers :

Ici dessous la Mort rongea
Deux corps, qui ont rongé Brouage :
Ils auroient rongé davantage,
Mais la vérolle les rongea. »

Sauval ne nous dit pas quels étaient les héros de cette abominable épitaphe, mais Tallemant des Réaux nous apprend (t. V, p. 225), qu'il s'agit de Timoléon d'Épinay, marquis de Saint-Luc, maréchal de France, qui avait épousé en 1627, la veuve de M. de Chazeron, infectée d'une maladie qu'elle devait à son premier mariage et dont elle mourut après sept années de souffrances. Timoléon d'Épinay était, comme son père, gouverneur de Brouage. Il avait dit, en se remariant avec Mme de Chazeron : « Si elle me donne des pois, je lui donnerai des fèves ! » (Voy. le t. V des *Historiettes*, p. 222.) Il survécut pourtant à sa femme pendant douze ans, et mourut à Paris en 1644. Il est inutile d'ajouter que les *jolis vers*, que Sauval attribue à l'indigne fils du maréchal de Saint-Luc, au comte d'Estelan, ne furent pas gravés sur la tombe du maréchal et de sa seconde femme, dans l'église des Célestins.

CHAPITRE VII.

Sommaire. — Recherches sur la langue des honnêtes gens au dix-septième siècle.—De la liberté d'écrire et de publier des ouvrages *galants*. — Classification des obscénités écrites. — Condamnation de l'auteur et de l'imprimeur de l'*Escole des Filles*. — Sentence du lieutenant de police contre les *Contes* de La Fontaine. — Le grand Corneille à confesse. — Proscription des vilains mots. — Lettres de noblesse du mot *putain*. — Apologie de ce mot honteux, par Bayle. — Réforme de la chaire. — Réforme du barreau. — Le style burlesque et satyrique. — Influence des Précieuses, sur le langage. — Conspiration pour le retranchement des syllabes sales. — Les grands écrivains censurés et condamnés. — Le jargon des Précieuses. — Publication de l'*Aloysia Sigœa* de Chorier. — Le latin mis hors de cause. — Liberté du langage dans les conversations.

Il appartenait au dix-septième siècle d'introduire l'honnêteté dans les mœurs publiques et de l'établir en France comme la base de la société polie; il appartenait aussi au dix-septième siècle de purifier, de réformer, de soumettre aux règles de la bienséance, non-seulement le théâtre, mais encore les écrits de tous genres destinés à l'impression, et de créer de la sorte la langue des honnêtes gens. Nous avons déjà signalé les rapports intimes, les analogies inévitables qui existent toujours entre les mœurs, la langue et la littérature d'une époque. Il y aurait un gros livre à faire sur ce sujet aussi neuf que curieux. Nous devons nous borner ici à rechercher comment on arriva par degrés, sous le règne de Louis XIV, aux vrais principes de la décence oratoire et littéraire, et de quelle manière le gouvernement intervint dans ces délicates questions de moralité, en punissant le délit d'outrage aux mœurs dans les œuvres de la pensée et de

l'intelligence. Il serait sans doute assez difficile de découvrir la cause réelle de cette épuration générale du langage parlé et écrit; nous pensons que l'honneur en revient à l'influence des femmes, comme dans toutes les choses de ce monde, et particulièrement aux Précieuses, qui poussèrent un peu trop loin le purisme (c'est l'expression dont Bayle se sert dérisoirement); mais c'étaient les mœurs elles-mêmes, qui, en devenant plus réservées, plus hypocrites, si l'on veut, exigeaient la même réserve, les mêmes convenances, dans le discours et dans les livres. Cependant, il y eut alors des esprits chagrins qui prétendirent qu'on avait perdu et l'honnêteté des mœurs et celle des mots, en France : « On a toujours fait les mêmes lamentations, disait le judicieux et malin auteur du *Dictionnaire Historique et Critique* (Voy. son *Éclaircissement sur les obscénitez*, à la suite de l'édit. de 1738, t. IV, p. 652), et c'est ce qui nous en doit donner quelque défiance. J'ai bien de la peine à croire que la corruption de notre temps soit égale à celle du règne de Charles IX et de Henri III ! »

Nous avons vu, à l'occasion du procès de Théophile, que le Parlement de Paris s'était ingéré pour la première fois de poursuivre et de condamner un écrivain comme coupable d'avoir commis un attentat aux bonnes mœurs par la composition et la publication d'un mauvais livre. La jurisprudence relative aux ouvrages licencieux était fondée désormais; il ne fallait qu'une nouvelle occasion de la mettre en pratique, et quoique cette occasion se présentât souvent dans le cours du dix-septième siècle, les magistrats négligèrent de la saisir. A la fin de ce siècle, Bayle se croyait autorisé à dire, en dépit de l'arrêt de Théophile, qu'il a rapporté dans son Dictionnaire : « Il s'est toujours conservé dans la république des lettres un droit ou une liberté de publier des écrits de cette nature. On n'a jamais laissé prescrire ce droit ; plusieurs personnes de mérite en ont empêché la prescription,

par la liberté dont elles se sont servies pour cette sorte d'ouvrages, sans que cela leur ait attiré aucune note (d'infamie), ou les ait rendues moins dignes de jouir de tous les honneurs et de tous les priviléges de leur état. » (Voy. l'*Éclaircissement sur les obscénitez*, p. 638.) Bayle ajoute, en parlant des poètes et des auteurs d'ouvrages obscènes, qu'on imprimait tous les jours et qui étaient vendus publiquement chez les libraires, jusque dans les galeries du Palais-de-Justice : « Il s'agit uniquement de savoir s'ils ont pris une liberté condamnée, sous peine de flétrissure, par les statuts de la république des lettres, par les réglements de la police civile et par les lois de l'État (p. 639). » Bayle, qui défendait sa propre cause en défendant la liberté d'écrire et de publier, a divisé en neuf catégories ou classes les auteurs qu'on accusait indistinctement d'obscénité, mais il ne défère que ceux de la première classe aux poursuites de la magistrature, « comme des perturbateurs de l'honnêteté publique, dit-il, et comme des ennemis déclarés de la vertu. » Cet ingénieux classement des auteurs obscènes se rattache de tant de façons à l'histoire de la Prostitution, que nous croyons utile de le recueillir presque textuellement, pour montrer quels peuvent être les différents degrés de culpabilité de l'écrivain au point de vue des mœurs, et, par conséquent, les différents degrés de pénalité contre les ouvrages immoraux.

« I. L'auteur donne en vilains termes la description de ses débauches; il s'en applaudit, il s'en félicite, il exhorte ses lecteurs à se plonger dans l'impureté; il leur recommande cela comme le plus sûr moïen de bien jouïr de la vie; il prétend qu'il faut se moquer du Qu'en dira-t-on et traiter de contes de vieilles les maximes des gens vertueux. II. L'auteur raconte d'un style libre et enjoué quelques aventures amoureuses inventées à plaisir; il fait entrer dans ce récit plusieurs incidens impurs, sur quoi il verse tous les agrémens qu'il lui est possible, afin que ce soient des narrations

divertissantes et plus propres à faire naître l'envie d'une intrigue d'amour qu'à toute autre chose. III. L'auteur, voulant se venger d'une maîtresse infidèle, ou excuser les transports de sa passion, ou faire des invectives contre une vieille courtisane, donne l'essor à ses muses et les fait servir à des épigrammes, etc., dont les expresions contiennent une infinité de saletez. IV. L'auteur fait des invectives contre l'impudicité, qui la décrivent trop nuement, trop vivement, trop grossièrement. V. L'auteur, dans un traité de physique ou de médecine ou de jurisprudence, s'est exprimé salement, ou sur la génération, ou sur les causes et sur les remèdes de la stérilité, ou sur les motifs du divorce, etc. VI. L'auteur, voulant expliquer le texte latin de Catulle ou de Petrone ou de Martial, a répandu beaucoup d'ordures dans son commentaire. VII. L'auteur, faisant l'histoire d'une secte ou d'une personne dont les actions étoient infâmes, a raconté bien naïvement quantité de choses qui blessent les chastes oreilles. VIII. L'auteur, traitant des cas de conscience et particularisant les différentes espèces du péché de la chair, a dit bien des choses que la pudeur ne digère pas facilement. IX. L'auteur rapporte des faits historiques qui lui sont fournis par d'autres auteurs qu'il a soin de bien citer, lesquels faits sont sales et malhonnêtes; ajoutant un commentaire à ses narrations, pour les illustrer par des témoignages et par des réflexions et par des preuves, etc., il allègue quelquefois les paroles de quelques écrivains qui ont parlé librement, les uns comme médecins ou jurisconsultes, les autres comme cavaliers ou poètes, mais il ne dit jamais rien qui contienne ni explicitement ni même implicitement l'approbation de l'impureté; au contraire, il prend à tâche, en plusieurs rencontres, de l'exposer à l'horreur et de réfuter la morale relâchée. »

Bayle, après avoir défini de la sorte tous les caractères d'obscénité qui peuvent exister dans un livre, remarque en-

core avec raison que chacune des classes qu'il a circonscrites peut renfermer bien des *étages* divers. Il établit, d'ailleurs, en principe, que, si une foule de personnes s'accordent à condamner les ouvrages obscènes, on ne saurait cependant citer une décision « qui eût l'autorité des choses jugées et à quoi les poètes, les commentateurs, etc., fussent obligez de se conformer, à peine de perdre la qualité d'honnête homme. » Il reconnaît, toutefois, qu'il faut, par exemple, « que la liberté des vers lascifs soit une mauvaise chose, puisqu'elle est désapprouvée par ceux même qui vivent impudiquement. » Ainsi donc, à la fin du dix-septième siècle, comme Bayle le déclare, il n'y avait pas, contre les livres, et surtout contre les auteurs obscènes, « une décision qui eût l'autorité des choses jugées. » La sentence du Parlement à l'égard de Théophile ne paraissait pas même avoir atteint le poète licencieux ; c'était le poète impie et blasphémateur qu'elle avait frappé, dans l'opinion des écrivains qui se croyaient fondés en droit à publier des ouvrages entachés d'obscénité, d'autant plus que ces ouvrages n'ont jamais servi, disait Bayle, « à discerner les honnêtes gens d'avec les malhonnêtes gens. » Outre l'arrêt de Théophile, on aurait pu en citer quelques autres moins célèbres, mais non moins terribles, émanés de la même jurisprudence et punissant les auteurs obscènes avec autant de rigueur que les écrivains qui osaient faire de l'hérésie en matière religieuse ou politique. Le plus mémorable de ces arrêts est celui que le Parlement rendit, en 1668, contre l'auteur de l'*Escole des filles ou la Philosophie des dames*. Cet auteur, nommé Helot, qui était fils d'un lieutenant des cent-suisses du roi, « donna son manuscrit à un libraire du Palais, qui le fit imprimer, raconte Charpentier (*Carpentariana ou Remarques d'histoire, de morale, de critique, d'érudition et de bons mots, de M. Charpentier de l'Académie Françoise*, Paris, Nicol. le Breton, 1724, in-8); il le vendit sous le manteau, mais la

justice ayant pris connoissance d'un livre si scandaleux, elle fit faire des perquisitions pour découvrir l'auteur, qui, en aïant eu le vent, sortit de France, le libraire aïant décliné le nom de celui qui lui avoit remis le manuscrit; Helot fut pendu en effigie, tous les exemplaires de son livre furent brûlez au pied de la potence, et le libraire condamné à une peine afflictive. » (Voy. aussi les *Lettres de Guy Patin à Charles Spon*, édit. d'Amsterdam, 1718, t. II, p. 123.) Voilà donc un auteur obscène brûlé en effigie avec ses livres, comme Théophile, en plein siècle de Louis XIV; mais nous n'en n'avons trouvé qu'un seul qui ait été brûlé en personne, tandis qu'un assez grand nombre d'écrivains et de libraires furent brûlés ou pendus, à la même époque, pour avoir publié des ouvrages qui s'attaquaient à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, à la religion catholique, au roi, à ses ministres et à ses maîtresses. Quand l'obscénité du livre n'était point assez flagrante pour causer un scandale public, les magistrats évitaient un scandale d'un autre genre, en ne poursuivant pas ce livre, ou bien les exemplaires qu'on saisissait étaient détruits à huis clos, sans que l'auteur et le libraire encourussent d'autre peine qu'une amende arbitraire, ou une simple réprimande. Quelquefois même, tout en rendant un arrêt contre le livre, on en laissait circuler les exemplaires, et l'on n'inquiétait ni le libraire ni l'auteur. Le lieutenant de police La Reynie voulut bien en agir ainsi à l'égard de La Fontaine, lorsqu'il se vit forcé, par les plaintes de personnages puissants, d'interdire la vente de la première édition des *Contes et Nouvelles*, « attendu, disait-il dans sa sentence du 5 avril 1675, que ce petit livre est imprimé sans aucun privilége ni permission, qu'il se trouve rempli de termes indiscrets et malhonnêtes, et dont la lecture ne peut avoir d'autre effet que celui de corrompre les bonnes mœurs et d'inspirer le libertinage. » (Voy. l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine*, par

A. Walckenaer, troisième édition, 1824, p. 239). Bayle ne se trompe pas, nous aimons à le croire, quand il affirme que M. de La Reynie se fût fait un plaisir de donner à dîner au poète, le jour même qu'il condamnait ses *Contes*. Le bruit avait couru alors, que ce petit livre avait été condamné au feu par sentence du Châtelet (Voy. p. 638 du t. IV du *Dictionnaire historique et critique* de l'édit. de 1738), mais cette sentence n'exista qu'en projet, et La Fontaine, dont l'ouvrage défendu courait de main en main, ne fut que plus recherché, plus fêté, plus admiré, par la société des grands seigneurs et des beaux esprits.

On faisait toujours une distinction radicale entre l'auteur et son livre ; on ne jugeait jamais l'homme d'après ses écrits : « Il y a des poètes qui sont chastes dans leurs vers et dans leurs mœurs, dit Bayle ; il y en a qui ne le sont ni dans leurs mœurs ni dans leurs vers ; il y en a qui ne le sont que dans leurs vers, et il y en a qui ne le sont point dans leurs vers et qui le sont dans leurs mœurs, et dont tout le feu est à la tête. » La Fontaine, il est vrai, n'était pas dans ce dernier cas, mais on ne lui demandait pas compte de sa vie un peu désordonnée, en applaudissant à ses vers aussi peu chastes que ses mœurs. Dans certaines circonstances, le nom respecté d'un auteur lui faisait pardonner une boutade licencieuse. Corneille, le grand Corneille, dont la vie était si régulière, et qui ne perdit pas la pureté de ses mœurs dans l'habitude du théâtre, avait composé une pièce de vers obscènes, intitulée : L'*Occasion perdue et retrouvée*. Cette pièce, qui n'a peut-être pas été imprimée, parvint, néanmoins, jusqu'au chancelier Séguier ; celui-ci en fut aussi étonné qu'affligé ; il envoya chercher Corneille et lui dit « que cette pièce aïant porté scandale dans le public et lui aïant acquis la réputation d'un homme débauché, il falloit qu'il lui fît connoître que cela n'étoit pas, en venant à confesse avec lui. » Corneille ne pouvait refuser cette satisfaction au

chancelier qui s'était déclaré hautement son protecteur ; il alla donc se confesser, de compagnie avec l'illustre magistrat, au R. P. Paulin, du couvent de Nazareth ; il se confessa d'avoir fait des vers lubriques, et le R. P. Paulin lui ordonna, sans doute à l'instigation du chancelier, de traduire en vers l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour faire pénitence de son *Occasion perdue et retrouvée*. (Voy. le *Carpentariana*, p. 284 et 285.) Cette singulière anecdote nous permet de constater que Corneille, qui, dans un moment de loisir, avait composé des vers lubriques, destinés peut-être à égayer une débauche de table, a scrupuleusement observé les lois de la décence dans ses œuvres dramatiques, et même dans sa tragédie de *Sainte Théodore*, où il avait à représenter l'intérieur d'un mauvais lieu. Corneille, ainsi que Bayle, était d'avis sans doute que les obscénités du théâtre fussent châtiées rigoureusement, car, dit Bayle, « elles ne peuvent être qu'une école de corruption. » (Voy. l'*Éclaircissement sur les obscénitez*, p. 639.) Bayle, qu'on accusera d'indulgence un peu intéressée en faveur des obscénités écrites, présente une liste formidable d'auteurs obscènes, qui n'ont pas été moins considérés de leurs contemporains, malgré la licence de leurs écrits : « M. de La Fontaine, dit-il malignement, M. de La Fontaine, auteur d'une infinité de contes lascifs, a-t-il cessé d'être chéri de tout le monde, à la cour et à la ville? Les grands seigneurs et les princes, les dames du plus haut rang, les personnes de robe les plus illustres, l'ont toujours caressé et admiré. Ne fut-il pas admis à l'Académie Françoise? » Nous verrons plus tard que Piron ne pût s'y faire admettre, à cause de son ode à Priape, que nous rougirions de comparer aux Contes de La Fontaine.

La bienséance du langage dans les écrits, comme dans la conversation, s'établit en même temps que l'honnêteté dans les mœurs, et l'on peut dire que cette honnêteté civile, qui fut l'âme de la société polie au dix-septième siècle, traça

les devoirs des écrivains vis-à-vis du public. La langue rejeta dans les ruisseaux des Halles tous les mots bas et grossiers qu'elle y avait ramassés, et elle ne conserva, pour l'usage des entretiens honorables et des livres approuvés, qu'un choix sévère d'expressions, qui n'offensaient ni l'imagination ni les oreilles chastes. Il ne fallut pas moins d'un siècle, pour que ce travail d'épuration grammaticale fût consacré dans le Dictionnaire de l'Académie Française, où l'on découvrait encore ça et là quelques traces de l'ancienne impureté de notre *bon gaulois*. Cependant, certains mots, qui nous semblent intolérables aujourd'hui, et qui n'ont plus cours que parmi la populace, étaient encore admis dans le style comique et dans la conversation familière. Ainsi, ne doit-on pas être surpris que le mot *putain*, par exemple, qui appartient essentiellement au sujet que nous traitons avec toute la réserve qu'il exige, se retrouve sans cesse, non-seulement sur les lèvres des hommes et même des femmes de qualité, au dix-septième siècle, mais aussi dans les ouvrages comiques, burlesques ou facétieux, que la bonne compagnie innocentait en riant. Ce vilain mot, que nous avons relégué depuis longtemps dans la langue usuelle de la Prostitution, osait alors se produire à la cour, par la seule force de l'habitude. Il fallait bien qu'il en fût ainsi, pour que Molière se permît d'employer un pareil mot dans une de ses comédies, représentée devant le roi et toute la cour. *M. de Pourceaugnac* fut jouée à Chambord, au mois de septembre 1669, et personne ne parut scandalisé de ce que le héros bouffon de cette pièce, assailli d'une troupe d'enfants qui l'appellent *papa*, s'écriait avec fureur : « Diantre soit des petits fils de putain ! » (Acte II, scène 10.) Louis XIV avait ri, et chaque spectateur riait, fût-ce du bout des lèvres.

Il suffit d'ouvrir les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, écrites au courant de la plume de l'homme du monde le

plus fin et le mieux appris, pour voir combien était fréquent et autorisé l'usage d'un mot qui est à jamais proscrit de la langue honnête. Ce mot reparaît à chaque page sous la plume du fidèle historien des mœurs de son temps; il sort, sans difficulté de la bouche des grands seigneurs et des plus grandes dames. Les maris s'en servent trop souvent pour qualifier la conduite de leurs adultères moitiés : M. de Turin (pour n'en citer qu'un seul), conseiller au Parlement de Paris, et « grand justicier, » appelait son clerc *cheval*, son laquais *mulet* et sa femme *putain*, sans doute par allusion au nom de famille de cette dame (Jeanne Cognet). La reine-mère, Marie de Médicis, dont la vie privée fut presque toujours à l'abri des soupçons et de la calomnie, ne se faisait nul scrupule, cependant, d'user de ce terme bas et grossier, qu'on n'hésitait pas non plus à employer devant elle. Tallemant raconte que cette princesse plaisantait quelquefois avec Bassompierre, qui avait été un peu amoureux d'elle et qui n'en avait rien obtenu, si ce n'est la permission de lui parler assez librement. Bassompierre venait de prendre la capitainerie des chasses de Monceaux, afin d'avoir un lieu de plaisance où il pût traiter magnifiquement la cour. « Vous y mènerez bien des putains? (on parlait ainsi alors, ajoute Tallemant, en forme de commentaire). — Je gage, répartit notre galant, je gage, madame, que vous en mènerez plus que moi. » Un autre jour, Bassompierre, dans un accès de jalousie, ou de misantrophie, s'avisa de dire tout haut à Marie de Médicis, que, dans son opinion, « il y avoit peu de femmes qui ne fussent point putains. — Et moi? objecta-t-elle. — Ah! pour vous, répliqua-t-il malicieusement, vous êtes la reine! » (T. IV des *Historiettes*, p. 199, édit. in-12.) Nous aurions trop à faire si nous voulions rechercher dans les mémoires historiques tous les passages où figure en toutes lettres ce mot insolent, que nous nous garderons bien de laisser revivre ailleurs que dans

l'Histoire de la Prostitution. Rappelons seulement que dans la Correspondance originale de la princesse Palatine, il reparaît à chaque instant, et particulièrement quand il est question de Mme de Maintenon, la *bête noire* de la duchesse d'Orléans. Au reste, dans les chansons et noëls satyriques, qui avaient tant d'échos à la cour de Louis XIV, et qui s'élaborait souvent dans le secret de la malignité féminine, ce mot-là trouvait de si nombreuses applications, qu'on l'eût remplacé difficilement par un autre. Qu'il se montre à toutes les pages du dictionnaire de Bayle, on ne saurait s'en étonner, puisque cet habile critique avait déclaré dans sa préface, que son style, assez négligé, n'était pas exempt de *termes impropres et qui vieillissent,* mais qu'il ne se piquait pas de scrupule à cet égard. Il a poussé même le sans-façon, jusqu'à excuser l'emploi du mot qu'il croyait utile et qu'il persistait à répéter dans ses livres, malgré la proscription générale. C'est une petite dissertation curieuse qui tient naturellement à notre sujet : Si donc le mot *putain,* dit-il (Voy. son *Éclaircissement sur les obscénitez,* p. 646 de l'édition de 1738), dont nos pères se servoient dans les livres les plus graves aussi franchement que les latins de celui de *meretrix,* commence à tomber dans un décri général, il est juste que tous les auteurs commencent à s'en abstenir et à lui substituer le terme de *courtisane,* puisqu'on le veut. C'est, dans le fond, par une délicatesse mal entendue, car voici comme je raisonne : Ou le mot de *courtisane* excite une idée aussi forte que l'autre ou une idée plus foible. Si c'est le premier, on ne gagne rien, on n'épargne à personne l'horreur d'avoir dans l'esprit un objet infâme. Si c'est le second, on diminue la haine que le public doit avoir pour une prostituée. Mais est-ce une créature qui mérite ce ménagement? Faut-il la représenter sous une idée favorable? Ne voudroit-il pas mieux aggraver la notion infâme du métier qu'elle professe? On diroit que vous crai-

gnez de la rendre trop odieuse? Vous lui cherchez un nom commode, et qui ne signifioit autrefois qu'une dame de la cour (Voy. le *Chevrœana*, part. II, p. 415). On diroit que vous craignez de l'offenser et que vous tâchez de radoucir les esprits, en la désignant sous un nom de mignardise. Ce qui arriveroit de tout cela, si l'on agissoit conséquemment, seroit que le terme de *courtisane* paroîtroit bientôt obscène et qu'il en faudroit chercher un plus doux. Il faudroit dire *une femme qui se gouverne mal*, et puis *une femme dont on cause*, et puis *une femme suspecte*, et puis *une femme qui ne se comporte pas saintement*, et enfin prier les Précieuses du plus haut vol d'inventer quelque périphrase. » En dépit de cette vigoureuse défense du mot condamné, la condamnation n'a pas été annullée par les arrêts de la bienséance grammaticale. Dans les dernières années du siècle qui avait constitué, en quelque sorte, l'honnêteté du langage, le rigide grammairien, Urbain Chevreau, consignait cette observation : « Notre langue depuis soixante ans est si discrète et si retenue, que l'on n'y dit plus fort séchement les mots de P....., *meretrix*, ni de B..... *lupanar*, que les sermonaires prostituoient auparavant, sans aucun scrupule, dans leurs plus belles actions publiques. (Voy. le *Chevrœana*, part. II. p. 276.)

Ces mots réprouvés, en effet, et bien d'autres aussi infâmes avaient sali souvent les sermons de la fin du seizième siècle, plus impertinents et plus licencieux que ceux de Menot, de Maillard, de Pépin et des prédicateurs macaroniques de 1500. Pierre de l'Estoile, dans ses *Journaux*, nous a conservé quelques citations curieuses des abominables sermons de la Ligue; la chaire catholique romaine, à cette époque, semblait vouloir lutter d'impureté avec les mauvais lieux, qui lui fournissaient son auditoire ordinaire. Il y avait, pourtant, de la naïveté dans l'éloquence débraillée et licencieuse des sermonaires du règne

de Charles IX, même chez cet audacieux évêque de Valence, Jean de Montluc, qui disait, en parlant des voluptueux, qui « nourrissent leur corps pour en faire un vaisseau de luxure et de paillardise : Leur maison est un bordeau, un temple où se font les assemblées, où l'on dresse les parties, où les femmes sont séduites, et, pour le dire en un mot, c'est la peste d'un pays! » La réforme oratoire du dix-septième siècle commença par les sermons, qui devinrent décents, graves et solennels, avant de subir l'influence régénératrice des Bossuet et des Massillon. Le petit père André ne fut qu'une exception très-originale et très-divertissante, qui ne fit aucun tort aux bonnes mœurs, car ses bouffonneries les plus indécentes n'avaient jamais une portée dangereuse et ne péchaient pas par l'intention, lors même qu'il faisait dire par Notre Seigneur à la Samaritaine : « Je te donnerai bien d'une autre eau et que tu trouveras bien meilleure! » lors même qu'il comparaît les femmes à un pommier placé au bord du grand chemin : « Les passants ont envie de ses pommes, disait-il sans penser à mal; les uns en cueillent, les autres en abattent; il y en a même qui montent dessus et vous les secouent comme tous les diables. » (Voy. dans les *Historiettes* de Tallemant, la notice du père André, t. VI.) Mais, si les sermons qui se débitaient en public furent ramenés aux règles de l'austère décence, il n'en fut pas de même des livres de théologie canonique et mystique. Les casuistes continuèrent à traiter, avec une entière liberté, bien des questions de morale qui pouvaient passer pour de monstrueuses obscénités. L'auteur de la *Dissertation sur les œuvres de M. de Saint-Évremond* (p. 205 de l'édit. de Paris, 1698), ne justifie pas complétement ce procédé, commun à tous les examinateurs des cas de conscience : « Ne voit-on pas, dit-il, en théologie, dans le traité des actes humains, l'explication de tous les désordres, tant en action qu'en pensée, que la concupiscence

nous peut suggérer? Il ne faut pas croire que ces explications scandalisent la pudeur; elles sont nécessaires à ceux que Dieu destine à la direction et qui doivent s'appliquer à connoître les pechez dans toutes leurs circonstances, pour découvrir aux pécheurs l'état où ils sont, et afin de porter à la pénitence ceux qui veulent véritablement se convertir.» Un auteur allemand avait eu l'idée de rassembler les questions obscènes que les confesseurs peuvent et doivent adresser à leurs pénitentes; mais le titre de ce recueil assez peu édifiant, rédigé en latin par respect pour les dames, fut tout ce qui en parut : *Sacra pontificiorum Priapeia seu obscenæ papistarum in auricularibus confessionibus quæstiones, quibus S. Confessionarii innocentes puellas fœminasque ad lasciviam sollicitant.* Il est permis de penser que l'annonce de cet ouvrage, publiée dans les *Nova literaria maris Balthici*, en 1699, n'était qu'une plaisanterie de protestant. Quant aux ouvrages de mysticisme religieux, ils allèrent droit à l'obscénité la plus impie, en ne traitant que de choses saintes, et les extases du quiétisme de Mme Guyon l'emportèrent dans les espaces imaginaires de la Prostitution. Cette visionnaire, dans un de ses songes, fut reçue, au sommet d'une montagne, par Jésus-Christ en personne, qui l'introduisit dans une chambre où étaient deux lits; elle demanda à son divin maître quelle est la destination de ces lits! « En voilà un pour ma mère, lui répond le Sauveur, et l'autre pour vous, mon épouse. » Puis, il ajoute, avec un soupir de tendresse : « Je vous ai choisie pour être ici avec moi! » On conçoit que Bossuet, après avoir cité ce passage dans sa *Relation du quiétisme* (p. 28 de l'édit. de Bruxelles, 1698), s'écrie, dans un accès d'indignation sublime : « Et vous! ô Seigneur! si j'osois, je vous demanderois un de vos séraphins avec le plus brûlant de tous ses charbons, pour purifier mes lèvres souillées par ce récit! » Bayle a bien raison de dire que les folies de l'amour

mystique sont plus monstrueuses que celles de l'amour physique.

Le langage du barreau s'était soumis également à la réforme que demandait la bienséance, et les plaidoyers des avocats, qui n'attendaient pas auparavant les causes grasses pour s'abandonner à toutes les licences de la parole, se renfermèrent dans les limites de la stricte décence. C'est à la haute magistrature, qu'il faut attribuer cette révolution dans les mœurs du Palais, quoique plusieurs magistrats de l'ancienne roche ne s'imposassent pas pour leur propre compte la réserve qu'ils exigeaient du barreau. Ainsi, le vieux président de Nesmond rendit un jour cette sentence : « La Cour a mis et met l'appellation au bordel. » (Voy. les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. II, p. 128.) On n'entendait plus, à l'audience, des discours pleins de facéties ordurières et d'expressions triviales; on ne publiait plus des mémoires d'avocats, tout hérissés de gravelures et d'inconvenances, comme ceux des jurisconsultes du siècle précédent. Les Cours de justice ne permettaient pas même aux avocats de prononcer des mots déshonnêtes, lorsqu'ils plaidaient contre des personnes qui s'étaient servies de ces mots-là pour injurier leur prochain : « Elles veulent que dans l'audience on respecte la pudeur publique, dit Bayle (*Éclaircissement sur les obscénitez,* p. 646), mais lorsqu'elles jugent par rapport, non-seulement elles permettent au rapporteur de dire les propres termes de l'offensant, quelque sales qu'ils puissent être, mais aussi elles le lui ordonnent. » Un conseiller au Parlement de Paris ayant voulu se servir de périphrase dans un procès de cette espèce, où il était rapporteur, le président lui dit de parler sans ménagement ni réticence, car il n'était pas question de ménager les chastes oreilles, mais bien de juger la qualité de l'offense. On n'avait pas encore pris le parti de réserver, pour des séances à huis clos, certaines affaires qui pouvaient,

par leur nature même, offenser la pudeur de l'auditoire; il est vrai que cet auditoire ne se composait guère que de juges, de procureurs et d'avocats; la curiosité des gens du monde et surtout des dames ne s'était pas encore attachée à suivre les débats de la justice criminelle, et à y chercher des émotions ou du scandale. Les tribunaux ecclésiastiques, auxquels revenaient de droit tous les procès en dissolution de mariage, pour cause d'impuissance ou pour toute autre cause non moins délicate, ne renoncèrent pourtant pas à des procédures outrageusement indécentes, et à des plaidoyers aussi scandaleux que ces procédures (Voy. le chapitre VIII du t. VII de cette Histoire).

Il y avait pourtant des genres de littérature, qui ne participaient point à cette épuration générale de la langue française, et qui gardèrent longtemps leur obscénité originelle. La poésie burlesque et satyrique, le roman comique, le conte, la facétie et tous les écrits qu'on désignait sous l'épithète générique de *galants,* échappèrent longtemps à la censure et à la réforme du purisme. Ce fut dans ces œuvres légères et joyeuses, que se réfugia le vieil esprit gaulois, qui ne se souciait guère des moyens qu'il employait pour provoquer le rire. Sorel, dans son *Histoire comique de Francion,* qui fit le divertissement de la cour et de la ville, sous le règne de Louis XIII, prélude à son huitième livre, où il a réuni une espèce de galerie de peintures licencieuses, par cet avertissement qu'il regardait comme un acquit de conscience : « O vous, filles et garçons, qui avez encore votre pudeur virginale, je vous avertis de bonne heure de ne point passer plus outre ou de sauter par dessus ce livre-cy, qui va réciter des choses que vous n'avez pas accoustumé d'entendre. L'on me dira que je les devois retrancher, mais sçachez que l'Histoire seroit imparfaite sans cela, car, en ce qui est des livres satyriques comme celuy-cy, il en est de mesme que du corps des hommes, qui sont le but de la

haine et de la mocquerie quand ils sont chastrez. J'ay déjà fait connoistre qu'ayant entrepris de blasmer tous les vices des hommes et de me mocquer de leurs sottises, il falloit écrire beaucoup de choses en leur naïveté, afin de les rendre ridicules par elles-mêmes. Il n'y a rien pourtant de si estrange, que les mondains n'en disent beaucoup davantage. C'est pourquoy nous passerons outre à tout hasard et nous considérerons que tout cela se fait sans aucun mauvais dessein, et pour passer gaiement quelques heures. » Telle était l'opinion des magistrats les plus austères, à l'égard de ces compositions romanesques ou poétiques, qui n'avaient pas d'autre objet que d'égayer le lecteur, *sans aucun mauvais dessein,* et qui, même en mettant sous ses yeux des images sales, en portant à ses oreilles des mots orduriers, ne tendaient pas à corrompre ses mœurs ni à exciter ses sens. Les moralistes, sans approuver davantage de pareils ouvrages, tombaient d'accord sur ce point qu'ils étaient moins dangereux que des œuvres érotiques, d'une invention plus délicate et d'un style plus raffiné : « Je sçai bien, disait l'auteur anonyme de la *Réponse à l'Apologie du père Bouhours* (p. 73 de l'édit. de 1700), qu'on n'appelle *ordures* que les paroles grossièrement sales, et qu'on nomme *galanteries* celles qui sont dittes d'une manière fine, délicate, ingénieuse; mais des ordures, pour être couvertes d'une équivoque spirituelle comme d'une voile transparent, n'en sont pas moins des ordures, ne blessent pas moins les oreilles chrétiennes, ne salissent pas moins l'imagination, ne corrompent pas moins le cœur : un poison subtil et imperceptible donne aussi bien la mort que le poison le plus violent. » En parlant des poètes satyriques du temps de Louis XIII, nous avons fait connaître à quels excès d'impudeur et de dévergondage, ils se laissaient aller, sous prétexte de critiquer et de corriger les mauvaises mœurs; ils dédiaient pourtant leurs livres remplis d'obscénités tri-

viales et dégoûtantes, à de hauts et puissants seigneurs, à des magistrats vénérables, à des dames de grand renom, quelquefois à des princesses et à la reine elle-même. On comprend que l'illustre Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, ait loué plusieurs fois Boileau « d'avoir purgé, pour ainsi dire, la poésie satyrique de la saleté qui lui avoit été jusqu'alors comme affectée. » (Voy. la préface des OEuvres de M. Despréaux, édit. de 1701). On accusa, néanmoins, Boileau, dans quelques ruelles de Précieuses, d'avoir employé des mots malhonnêtes, tels qu'*embryon, voix luxurieuse, morale lubrique,* et on ne lui tint pas compte d'avoir remplacé le *bordel,* où Régnier conduisait sa muse, *par des lieux que fréquentait l'auteur.*

Les Précieuses, nous l'avons déjà constaté, eurent une influence très-salutaire sur le langage comme sur les mœurs du dix-septième siècle; il faut leur savoir gré d'avoir, par leur exemple, autant que par leurs préceptes, concouru à la création ou plutôt à l'établissement de l'honnêteté civile, qui n'avait pas encore d'existence sociale, si l'ont peut caractériser ainsi le nouvel ordre moral dont l'initiative appartient aux Précieuses. Rœderer, dans ses piquants *Mémoires, pour servir à l'histoire de la Société polie en France* (Paris, F. Didot, 1835, in-8), a prouvé que l'honnêteté était appuyée sur la haute société, qui joignait le bon goût à la délicatesse des mœurs. « Cette société, ajoute-t-il, faisait cause commune avec la cour contre le mauvais langage et les mauvaises manières, et eut peut-être la plus grande part à leur réprobation; mais elle faisait cause commune avec les bonnes mœurs de la préciosité, contre la licence de la cour et contre celle des écrivains nouveaux. » Toutefois, le *purisme,* que les Précieuses avaient inventé, ne tarda pas à tomber dans l'exagération et le ridicule; de là date la distinction des Précieuses, en *fausses* et en *véritables* Précieuses. Molière ne s'attaquait qu'aux premières dans sa

comédie, dont elles étaient les ridicules héroïnes. On sait la tempête d'injures et de colères, qui se déchaîna contre lui. Molière, après avoir hautement déclaré qu'il n'entendait pas faire tort aux véritables Précieuses, continua de plus belle à poursuivre de ses sarcasmes la coterie de prudes et d'hypocrites, qui l'accusaient de tenir sans cesse la pudeur en alarme et de salir à tous moments l'imagination, dans ses pièces de théâtre (Voy. la *Critique de l'École des Femmes* scène III). Il se moqua surtout d'un incroyable projet, qui avait eu un commencement d'exécution dans quelques ruelles et qui n'allait à rien moins qu'à supprimer la langue française, sous prétexte de l'épurer. « J'ai lu quelque part, ce me semble, dit Bayle (*Éclaircissement sur les obscénitez*, p. 642), que la pruderie a été poussée jusques au point qu'on ne disoit pas : *Je mange des confitures*, mais des *fitures*. On retrancheroit, par ce moyen, plus de la moitié des mots du Dictionnaire de l'Académie, après quoi les autres ne serviroient plus de rien, car ils manqueroient de liaison, et ainsi on seroit réduit à ne s'expliquer que par des signes, ce qui feroit des obscénitez encore plus scandaleuses et plus dangereuses que celles qui n'entrent que par des oreilles. » On a peine à croire qu'une pareille extravagance ait osé se produire avec un semblant de moralité. Molière, dans sa *Critique de l'École des Femmes*, signale la marquise *Araminte*, comme l'auteur de ce projet grammatical : « L'habileté de son scrupule, dit-il, découvre des saletez où jamais personne n'en avoit vu. On tient qu'il va, ce scrupule, jusques à défigurer notre langue, et qu'il n'y a presque point de mots, dont la sévérité de cette dame ne veuille retrancher ou la tête ou la queue pour les syllabes déshonnêtes qu'elle y trouve. » C'est au mois de juin 1663, que la *Critique de l'École des Femmes*, dénonçait au bon sens et au bon goût de la France, l'incroyable réforme, qui se préparait dans la linguistique des Précieuses, et neuf ans plus tard, au mois

de mars 1672, Molière donnait le coup de grâce à cette idée impertinente, que les maniaques du purisme n'avaient point encore abandonnée; la Philaminte des *Femmes Savantes* proposait, à l'Académie qu'elle voulait fonder chez elle, *une entreprise noble :*

> Un dessien plein de gloire, et qui sera vanté,
> Chez tous les beaux esprits de la postérité :
> C'est le retranchement de ces syllabes sales
> Qui, dans les plus beaux mots, produisent des scandales;
> Ces jouets éternels des sots de tous les temps,
> Ces fades lieux communs de nos méchants plaisans,
> Ces sources d'un amas d'équivoques infâmes,
> Dont on vient faire insulte à la pudeur des femmes.
> (A. II, Sc. 2.)

Sans croire que la mutilation des mots fût nécessaire ou possible dans l'intérêt des mœurs, un grand nombre de Précieuses étaient d'avis de rejeter comme impurs tous ceux qui représentent un objet ou une action sale. Cette croisade contre une foule de mots et de locutions, qui avaient jusqu'alors trouvé grâce devant la susceptibilité la plus délicate, fut prêchée avec fureur dans les assemblées de la préciosité, et l'on se mit partout à éplucher, au point de vue des mœurs, le style des poètes et des écrivains, qui passaient pour les plus irréprochables : « Le poli Voiture, dit Bayle, qui le croiroit? fut accusé d'obscénité; ce bel esprit qui savoit si bien les manières du monde et du grand monde! » (Voy. l'*Éclaircissement sur les obscénitez,* p. 643.) Costar, qui prit la défense de Voiture, répondit à cette accusation : « Il n'est guère de dame qui ne récite et qui ne chante, aux occasions, les vers que M. de Voiture a faits sur le derrière d'une demoiselle, et je n'en say pas une qui ne prononce hardiment *un cul d'artichaut,* et *cul-de-sac.* » (Voy. la *Suite de la défense de Voiture,* p. 180). On ne pouvait pardonner à Voiture d'avoir dit, dans une de ses

lettres : « Je consens, puisque vous le voulez, que l'on chastre Ulpien, et même Papinien ; aussi bien, n'engendre-t-il que des procès. » Le défenseur de Voiture s'écrie avec admiration : « Cette pensée est la plus jolie du monde ! Jusqu'icy j'avois toujours ouï dire à pleine bouche qu'un livre estoit chastré, pour exprimer qu'on en avoit retranché quelque chose, et qu'il n'estoit pas entier. Si notre adversaire avoit du crédit à l'Académie, il feroit ordonner qu'on aboliroit cette façon de parler licencieuse, et qu'on mettroit cette honneste phrase en sa place : *Incommoder les livres et les faire eunuques.* » Balzac, Balzac lui-même ne fut point à l'abri de cette inquisition, qui découvrait des ordures intolérables dans les phrases les plus innocentes : « M. de Balzac, dit Chevreau, qui s'était fait l'exécuteur des hautes-œuvres littéraires des Précieuses, M. de Balzac ne s'en tenoit pas à la bienséance ni aux préceptes des anciens rhéteurs, qu'il appeloit bien souvent ses maîtres, quand il écrivoit d'un certain homme : *qu'il étoit tout composé de parties honteuses.* » (Voy. le *Chevræana,* part, II, p. 276). Sous l'empire d'un purisme aussi farouche, il était peu d'auteurs qui échappassent à la censure et qui fussent approuvés dans toutes les expressions qu'ils avaient employées sans intention mauvaise. L'historien Mézeray devait être fort vivement repris et gourmandé, pour avoir dit que des seigneurs, condamnés comme adultères, furent *mutilez des parties qui avoient péché.* Le poète Malherbe, qui avait eu si peu d'indulgence pour ses rivaux en poésie, fut accusé d'avoir cherché ou admis des équivoques obscènes dans ses vers, et de s'être plu à peindre des images déshonnêtes ; on lui fit un crime de l'emploi du mot *nombril :* « Ce mot, dit Chevreau, dans le sens propre, n'appartient qu'aux médecins et aux sages-femmes, qui disent les choses par leur nom, et en cecy la bienséance et l'honnêteté ne nous permettent pas de les imiter. » Cependant, Chevreau, qui fai-

sait une si rude guerre aux obscénités de la langue, et qui disait qu'il fallait être aveugle pour ne pas voir ces sortes de choses, se trouvait bien forcé de reconnaître que la langue était ainsi faite, qu'on devait, quelquefois, l'accepter dans ce qu'elle avait d'inconvenant. Il raconte, à ce propos, qu'une dame de beaucoup d'esprit, mais qui tenait trop de la Précieuse, se vantait de ne jamais se servir de mots qui pussent laisser une idée sale; cette dame ajoutait par exemple, qu'elle disait, « avec les personnes qui savent vivre : » *Un fond d'artichaut, un fond de chapeau, une rue qui n'a point de sortie.* Chevreau objecta qu'il y avait pourtant des occasions où l'on était souvent obligé de parler comme les autres; elle se récria et le mit au défi d'en citer une. Il lui demanda donc comment, dans la conversation ordinaire, elle appelait une pièce qui valoit soixante sous? « Soixante sous, reprit-elle en évitant avec soin une erreur de prononciation. — Mais, madame, reprit Chevreau, comment nommez-vous la lettre de l'alphabet qui suit le P? — Ho! ho! monsieur, répliqua-t-elle en rougissant, je ne pensois pas que vous dussiez me renvoyer à la croix de par Dieu. » (Voy. le *Chevræana,* part. II, p. 102). Sorel, dans son traité *De la connoissance des livres* (p. 470 de l'édit. de Hollande), se moque, à bon escient, de cette Précieuse, qui, voulant dire le plus honnêtement possible qu'une de ses amies était mariée et avait eu des enfants, disait : « Que sa compagne avoit donné dans l'amour permis, et qu'elle ne sçavoit comment elle avoit pu se résoudre à brutaliser avec un homme; que c'étoit qu'elle vouloit laisser des traces d'elle-mesme. » Au reste, la Cathos des *Précieuses ridicules* parlait le même langage, en disant : « Le mariage est une chose tout à fait choquante. Comment est-ce qu'on peut souffrir la pensée de coucher contre un homme vraiment nu! » Molière arrêta, par bonheur, ce débordement de pruderie stupide, qui menaçait d'engloutir

jusqu'aux bonnes mœurs dans un abîme d'hypocrisie : « Croyez-moi, dit-il (*Critique de l'École des Femmes*, scène III), celles qui font tant de façons n'en sont pas estimées plus femmes de bien. Au contraire, leur sévérité mystérieuse et leurs grimaces affectées, irritent la censure de tout le monde contre les actions de leur vie. On est ravi de découvrir ce qu'il peut y avoir à redire, et, pour tomber dans l'exemple, il y avoit, l'autre jour, des femmes à cette comédie (l'*École des Femmes*), vis-à-vis de la loge où nous étions, qui, par les mines qu'elles affectèrent durant toute la pièce, leurs détournements de tête et leurs cachements de visage, firent dire de tous côtés cent sottises de leur conduite, que l'on n'auroit pas dites sans cela, et quelqu'un même des laquais cria tout haut qu'elles étoient plus chastes des oreilles que de tout le reste du corps. »

Le gouvernement, par ses institutions; l'autorité judiciaire, par ses arrêts; l'administration publique, par ses ordonnances, ne prenaient, cependant, aucune part à ce travail incessant de la moralité grammaticale et littéraire. Le scandale d'un livre, qui n'était qu'obscène, relevait uniquement du tribunal de la critique. Les Parlements, si prompts à s'alarmer de toute publication qui avait un caractère de controverse religieuse ou politique, ne se souciaient pas de voir, dans des ouvrages de simple littérature, un outrage aux mœurs, digne de répression et de châtiment. Ainsi, Nicolas Chorier trouva non-seulement un imprimeur à Grenoble, pour imprimer son abominable *Aloysiæ Sigeæ Tole Tanæ, Satyra sotadica de Arcanis Amoris et Veneris*, mais encore un Mécène puissant et riche, pour payer les frais de l'impression. La première édition de cet infâme traité sotadique, inspiré par les sonnets et les figures de l'Arétin, et attribué malignement à l'honnête Jean Meursius, qui l'aurait traduit d'un original espagnol en latin, fut publiée à Grenoble, en 1678, par le libraire Nicolas,

aux frais de M. de Mey, avocat-général au Parlement de Dauphiné. L'ouvrage se vendit rapidement sous le manteau, sans que la vente en fût interdite ou contrariée par les magistrats; on les réimprima furtivement, la même année, avec des augmentations, sous ce nouveau titre, destiné à tromper la police de la librairie : *Joannis Meursii Elegantiæ latini sermonis seu Aloysia Sigæa Tole-Tana.* Depuis, les éditions, faites en cachette, il est vrai, se multiplièrent en France comme à l'étranger, et la justice feignit toujours d'ignorer l'existence de cette honteuse composition, que les savants se passaient de main en main, et qu'ils attribuaient tour à tour à Jean Westrène, à Isaac Vossius et à d'autres. Chorier mourut, sans avoir été inquiété au sujet de son horrible livre, qu'il eut le chagrin de voir traduire en français, sous ses yeux, par le fils de son libraire, qui publia audacieusement cette traduction avec ce titre : *Académie des dames, ou les Entretiens galants d'Aloysia* (Grenoble, Nicolas, 1680, 2 vol. in-12), et qui ne fut pas même troublé dans sa profession d'avocat, après avoir fait une si scandaleuse publication. Tout le monde, pourtant, à Grenoble, connaissait l'auteur, l'éditeur et le traducteur de l'ouvrage. La prétendue Aloysia Sigæa, de Tolède, morte en 1580, et le docte Jean Meursius, mort en 1639, étaient bien innocents de l'infamie posthume, qu'on avait publiée sous leur nom. (Voy. les *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'Histoire littéraire du Dauphiné,* par Colomb de Batines et Olivier-Jules. *Valence,* 1837, in-8, p. 26 et suiv.) S'il est incompréhensible que l'*Académie des Dames* n'ait pas été poursuivie et condamnée, on ne doit pas s'étonner que l'*Aloysia Sigæa* ait échappé à la vindicte des tribunaux. C'était chose convenue depuis longtemps, que le latin pouvait tout se permettre. Les poètes, les critiques et les commentateurs latins avaient le privilége d'aborder en face les obscénités les plus

brutales, et de les dévoiler impunément aux regards du public. Suivant l'expression de Boileau : *Le latin dans les mots brave l'honnêteté,* et cela même qui devait le rendre plus coupable aux yeux de la morale, le faisait absoudre dans ses libertés les plus révoltantes. Les commentaires de Joseph Scaliger sur Catulle, ceux de Janus Douza sur Pétrone, et une foule d'autres ouvrages d'érudition, ne le cèdent pas en turpitude aux *Raggionamenti* de l'Aretin et à l'*Aloysia* de Chorier. Les moralistes les moins indulgents passaient condamnation sur les obscénités écrites en latin, attendu, disaient-ils, que « ceux qui entendent le latin ne sont pas en aussi grand nombre que ceux qui entendent le françois et se sont mieux fortifiés que les autres hommes contre l'influence maligne des objets sales » Voy. l'*Éclaircissement sur les obscénitez*, p. 651). La raison la plus valable contre l'impunité des latinistes obscènes, c'était que les femmes n'avaient pas à rougir de leurs ordures savantes.

Le respect auquel les femmes avaient droit, dans le monde des honnêtes gens, servait de règle ordinaire à la liberté du langage. Bayle soutient que cette liberté devait avoir plus d'étendue dans le livre que dans le discours : « Une obscénité, dite en face à d'honnêtes femmes en bonne compagnie, dit-il, les embarrasse beaucoup ; elles ne peuvent se garantir de ce coup choquant ; il ne dépend point de nous, d'entendre ou de ne pas entendre ce qu'on dit en langue vulgaire. La rencontre fortuite d'un homme nud ou d'un tableau impudent n'est pas sans remède ; on peut promptement se détourner ou fermer les yeux, mais on n'a pas les mêmes moïens de fermer la bouche à un discoureur. La honte qu'une idée obscène peut exciter, est beaucoup plus forte, quand on est environné de témoins qui observent notre contenance. La confusion et l'embarras où une honnête femme se trouve, est un état incommode : nature patit alors. Il s'élève aussi dans son âme un mouvement de colère, par la raison qu'on

n'a pas accoutumé de parler ainsi à des femmes que l'on respecte, et que l'on croit vertueuses, mais à des femmes dont on a mauvaise opinion. » (Voy. *l'Éclaircissement sur les obscénitez*, p. 647.) Il paraît, néanmoins, que la conversation familière, même vis-à-vis des plus vertueuses dames, avait parfois des libertés qui dégénéraient en licence et qui ne troublaient la conscience de personne. Mme de Sévigné était le type de ces franches parleuses, qui se laissaient volontiers entraîner, par enjouement, aux plaisirs défendus d'un entretien joyeux et gaillard : « Elle vous entend, disait son cousin Bussy-Rabutin, dans le portrait satyrique qu'il a fait d'elle (Voy. l'*Histoire amoureuse des Gaules*, p. 174 de l'édit. de Cologne, Pierre Marteau, sans date, t. I, p. 220 et suiv.); elle entre juste en tout ce que vous dites ; elle vous devine et vous mène d'ordinaire bien plus loin que vous ne pensez aller ; quelquefois aussi, on lui fait voir bien du pays. La chaleur de la plaisanterie l'emporte, et en cet état elle reçoit avec joie tout ce qu'on veut lui dire de libre, pourvu qu'il soit enveloppé; elle y répond même avec usure, et croit qu'il iroit du sien, si elle n'alloit pas au-delà de ce qu'on lui a dit. » Cette liberté de la conversation, que Mme de Sévigné et quelques femmes d'esprit aussi vertueuses ou aussi prudes qu'elle, poussaient volontiers jusqu'à la licence, n'existait ordinairement que dans le familier. Cependant, La Bruyère remarque avec un air de surprise, dès la première édition des *Caractères* (1688), que le goût et la mode des entretiens libres avaient pénétré dans la haute société, et il n'hésite point à condamner cette intempérance de langue, comme contraire à l'honnêteté : « L'on dit, par belle humeur et dans la liberté de la conversation, de ces choses froides, qu'à la vérité l'on donne pour telles et que l'on ne trouve bonnes que parce qu'elles sont extrêmement mauvaises; cette manière basse de plaisanter a passé du peuple, à qui elle appartient, jusque dans une

partie de la jeunesse de la cour, qu'elle a déjà infectée. Il est vrai qu'il y entre trop de fadeur et de grossièreté, pour devoir craindre qu'elle s'étende plus loin et qu'elle fasse de plus grands progrès dans un pays qui est le centre du bon goût et de la politesse. L'on doit, cependant, en inspirer le dégoût à ceux qui la pratiquent. » La Bruyère, le plus chaste des moralistes, s'est abstenu d'exprimer plus clairement l'excès de dévergondage et d'impudeur, auquel les hommes et même les femmes les plus honorables se laissaient aller dans certaines conversations intimes. Ce n'était pas par l'emploi des mots obscènes, qu'on appelait *mots de gueule*, que ces entretiens libres blessaient la pudeur; on cherchait, au contraire, des détours et des périphrases aussi honnêtes que possible pour rendre des idées très-malhonnêtes. Il suffisait que les expressions fussent, comme on disait, bien *enveloppées*. Bayle fait, à ce sujet, une observation très-fine et très-juste (Voy. son *Éclaircissement sur les obscénitez*, p. 648) : « Fort souvent les dames galantes s'emportent plus fièrement qu'une honnête femme contre ceux qui leur disent des saletez, c'est qu'elles prennent cela pour une insulte et pour un affront sanglant. Ce n'est point l'amour de la chasteté qui les anime, c'est l'orgueil et le désir de la vengeance. Et pour ce qui est des femmes d'honneur, qui s'irritent d'une obscénité grossière, elles le font par un amour-propre très-raisonnable, car la raison veut qu'elles soient sensibles à une injure qui les attaque dans la possession du respect qui est rendu à leur sexe. La raison veut aussi qu'elles se maintiennent dans une bonne réputation : ce qu'elles ne feroient pas, si elles souffroient patiemment qu'on leur tînt les mêmes discours que l'on tient aux femmes de mauvaise vie. »

CHAPITRE VIII.

Sommaire. — État de la langue obscène, au dix-septième siècle. — Corneille de Blessebois et ses œuvres satyriques. — La *Comédie galante de M. D. B.* — Projet d'une langue *mignarde*. — Les discours scandaleux.—Les chansons licencieuses. — Le Savoyard du Pont-Neuf. — Poursuites exercées contre les imprimeurs et les colporteurs de mauvais livres. — Les librairies clandestines de Rouen. — Les tabatières peintes. — Le cabinet secret du peintre Du Moustier. — Celui du duc de Roannez. — Les Heures de Bussy-Rabutin. — Les gravures indécentes. — Le graveur Chauveau. — Pourquoi les livres lubriques étaient publiés sans figures. — Le *Moyen de parvenir* et la reine de Suède. — Sandras de Courtilz à la Bastille. — Le poète Le Petit brûlé en place de Grève. — Son poème infâme. — Les censeurs et les priviléges du roi. — Le *Chapeau pointu de Merinde* et l'abbé Chevrier. — Les traductions classiques de l'abbé de Marolles. — Henri Sauval et son traité des lieux de Prostitution. — Destinée de ce traité curieux. — Les poésies de galanterie du comte d'Estelan.

La langue obscène, proprement dite, n'avait pas beaucoup changé depuis cent-cinquante ans; elle s'était seulement augmentée des mots tirés de toutes les langues étrangères, qui avaient, en quelque sorte, roulé leurs immondices dans ce cloaque; elle avait acquis, en outre, une prodigieuse variété de synonymes, de locutions et de phrases faites, qui n'appartenaient qu'à elle. Le *Dictionnaire Comique* de Philibert-Joseph Leroux ne renferme pas la moitié de ces richesses honteuses, que l'auteur avait recueillies dans un petit nombre d'écrivains du seizième et du dix-septième siècle; Leroux n'a rien emprunté, par exemple, à l'*Académie des Dames,* cette traduction du pastiche latin de Chorier, rédigée par un jeune débauché, dans le mystère d'une

maison de Prostitution; il n'a pas même cité les œuvres en prose et en vers, de cet impudent Corneille de Blessebois, qui fut chassé d'Alençon à la suite d'une aventure scandaleuse, et qui s'en alla en Hollande faire imprimer par les Elzeviers ses turpitudes rimées. Ce Corneille de Blessebois semble être l'inventeur de ces comédies gaillardes, pleines de lubricité, qui se jouaient quelquefois à huis clos dans des académies de débauche. *Marthe le Hayer ou Mademoiselle de Sçay, le Bretteur,* et *Filon réduit à mettre cinq contre un,* sont certainement les plus anciennes pièces de ce genre, qui aient été imprimées, sinon écrites et jouées. Quoique l'édition elzévirienne porte la date de 1676, on peut croire que ces obscénités dramatiques sont antérieures de plusieurs années à leur publication. Nous n'avons pas le courage d'examiner ici, au double point de vue moral et littéraire les œuvres de cet effronté, qui osait les dédier publiquement à son ami, M. Elzevier, capitaine de mer; nous rougirions d'analyser les prétendues comédies de son théâtre, qui furent peut-être représentées dans les *Musicos* d'Amsterdam, et nous nous bornerons à dire que la plus ignoble et la plus spirituelle de ces pièces, *Filon réduit à mettre cinq contre un,* roule tout entière sur la masturbation. Corneille de Blessebois rencontra pourtant, des imitateurs en France; mais nous sommes d'accord avec l'auteur du Catalogue de la *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne* (t. III, p. 324), pour repousser la calomnie qui a placé le comte Bussy-Rabutin à la tête de ces poètes infâmes. La *Comédie galante de monsieur D. B.* (Cologne, Pierre Marteau, sans date, pet. in-12 de 24 p.) est évidemment de Corneille de Blessebois lui-même, et non de Bussy, quoique le sujet de cette pièce ordurière, imprimée plusieurs fois depuis 1667, sous le titre de *La Comtesse d'Olonne,* ne soit que la mise en scène d'un chapitre de *l'Histoire amoureuse des Gaules.* Cette *Comédie galante de M. Bussy,* comme on l'appelait, ne fut pas un des

moindres prétextes de la disgrâce de Bussy-Rabutin, et de son emprisonnement à la Bastille. Il eut beau se défendre de l'avoir composée, on la lui attribua toujours, en se fondant sur l'identité licencieuse de cette pièce avec sa complainte satyrique touchant les amours du roi et de M^lle^ de La Vallière : *Que Deodatus est heureux,* etc. Nous entrerons dans des détails plus approfondis au sujet du théâtre obscène, en nous occupant de celui du dix-huitième siècle. Il suffit d'avoir indiqué ici l'influence pernicieuse que de pareilles comédies devaient avoir sur la langue française qui se souillait dans la fange du jargon et de l'argot des mauvais lieux.

Sorel, dans son *Histoire comique de Francion,* se plaint de cet avilissement de la langue, qui gardait plus ou moins l'empreinte des souillures qu'on lui faisait subir dans la conversation des libertins et des femmes perdues. Au milieu de la grande orgie qui remplit tout le livre VIII, Raymond qui avait « cessé le combat du verre, » s'en va folâtrer avec les femmes, « et en les entrenant, il leur disoit des mots fort sales, que je ne puis autrement exprimer, qu'en usant des termes du vulgaire, c'est à savoir qu'il leur parloit tout à droit. » Ces femmes, qui avaient laissé échapper ce qu'il leur restait de pudeur, ne se scandalisaient pas trop de cette licence de paroles, car elles savaient bien qu'elles ne s'en retourneraient point « aussi chastes qu'elles étoient venues. » Francion se montra plus délicat qu'elles : « Comte, ma foi ! je vous blâme, dit-il à son ami Raymond, et blâme tous ceux qui ont ces mots en la bouche. — Pourquoi, mon brave, répondit Raymond, y a-t-il du mal à prendre la hardiesse de parler des choses que nous prenons bien la hardiesse de faire ? Croyez-vous que ce soit chose si sacrée et si vénérable, que l'on n'en doive pas parler à tous propos ? — Ce n'est point cela, reprit Francion ; il vous est permis d'en discourir et de nommer tout sans scandale,

mais je voudrois que ce fût par des noms plus beaux et moins communs que les vôtres. Il y a bien de l'apparence que les plus braves hommes, quand ils veulent témoigner leur galanterie, usent, en cette matière, la plus excellente de toutes, des propres termes qui sortent à chaque moment de la bouche des crocheteurs, des laquais et de tous les coquins du monde, lesquels n'ont point de paroles plus à commandement. Pour moi, j'enrage, quand je vois, quelquefois, qu'un poète pense avoir fait un bon sonnet, quand il a mis dedans ces vilains mots. La plupart de ceux qui ont mis des vers dans le Nouveau recueil de Poésie françoise, en sont là logés; et, outre qu'ils ont fait imprimer de sottes chansons, que les garçons de cabaret et les *volontaires* du Louvre sçavent, ils font voir à tout le monde des vers infâmes, qu'ils ont composés, où il n'y a rien de remarquable, sinon qu'ils y nomment partout les parties et les actions naturelles. Voilà, pensez-vous, des embellissements bien plus grands que s'ils avoient parlé de bras, de pieds, de cuisses et de manger. Néanmoins, les esprits idiots sont émus à rire, dès qu'ils entendent ceci. Je désirerois que des hommes comme nous parlassent d'une autre façon, pour se rendre différents du vulgaire, et qu'ils inventassent quelques noms mignards pour les donner aux choses dont ils se plaisent si souvent à discourir. » Nous ne croyons pas que ce bizarre projet de Francion ait été jamais exécuté et qu'on ait inventé une langue *mignarde* destinée à représenter honnêtement les choses et les actes les plus déshonnêtes; mais il est bien certain que, dans les compagnies les moins vicieuses, chez les gens de qualité comme chez les bourgeois, la conversation prenait souvent un tour très-libre, et abordait à visage découvert les sujets les moins décents : « Je suis persuadé qu'aujourd'hui, écrivait Bayle en 1700, de quelque sexe que l'on soit, on n'a pas plutôt vu le monde quatre ou cinq ans, que l'on sait, par ouï dire,

une infinité de choses grasses. Cela est principalement vrai dans tous les païs où la jalousie n'est pas tyrannique. On y vit dans une grande liberté. Les conversations enjouées, les parties de plaisir, les festins, les voïages à la campagne, y sont presque un pain quotidien. On n'y songe qu'à se divertir et qu'à égaier l'esprit. La présence du beau sexe est bien cause que les obscénitez n'y entrent pas à visage découvert, mais non pas qu'elles n'y aillent en masque. On les produit sous des enveloppes, qui n'empêchent pas que l'objet sale ne se peigne dans l'imagination tout comme si l'on se servoit des termes d'un païsan. La crainte d'être raillées comme des prudes et des Précieuses, fait que les femmes n'osent se fâcher pendant qu'on ménage les expressions. C'est une pure question de nom, une vraie dispute de mots; la chose signifiée passe, mais non pas toutes les paroles qui la signifient. » (Voy. *l'Éclaircissement sur les obscénitez*, p. 648.)

La police des mœurs, à Paris, même aux époques de sa plus grande sévérité, ne se mêlait pas d'empêcher les paroles libres et de veiller à la décence des entretiens. La femme d'un nommé Baudouéré s'étant permis, dans un moment de colère et de vertige, de tenir en public des discours obscènes et scandaleux (en 1703), fut arrêtée par le commissaire, qui dressa procès-verbal. Le lieutenant de police, Voyer d'Argenson, voulait punir cette femme en l'envoyant à la Salpétrière; mais le comte de Pontchartrain lui représenta que la mesure qu'il proposait à l'égard de la coupable était *trop forte :* « On ne peut ainsy, lui écrivit-il, déshonorer une jeune femme pour des discours qui n'ont eu aucun effet. Il convient mieux de l'intimider et l'obliger à rentrer dans son devoir. Envoyez-la-moy à Paris, demain ou vendredi, et je luy parleray. » (Voy. la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 811.) Cependant, lorsque les discours libres étaient accompagnés

de blasphèmes et d'impiétés, l'autorité ne se montrait pas si tolérante. En 1678, le roi ordonna de faire sortir de Paris le sieur de la Chapelle, qui, dans un tripot tenu par un nommé Fredoc, avait proféré des jurements et des blasphèmes scandaleux ; de plus, pour rendre les joueurs plus réservés dans leurs imprécations contre la fortune contraire, le lieutenant-criminel, Defita, fut invité à se présenter en personne dans les autres tripots, « où l'on donne à jouer publiquement, pour y faire sçavoir la raison de cet exil, » et pour dire aux joueurs, « que si ceux qui tombent dans les mêmes fautes ne se corrigent, S. M. les traitera plus sévèrement. » (Voy. la *Correspondance administrative*, t. II, p. 584.) Quant aux chansons licencieuses, on ne songea pas à les défendre avant la fin du dix-septième siècle; on les tolérait, ou du moins on faisait semblant de ne pas les entendre, pourvu qu'elles n'éveillassent pas l'attention et la sévérité de la police par des personnalités satyriques. Il y avait, par exemple, sur le Pont-Neuf, des chanteurs en plein vent, qui réunissaient autour d'eux un cercle pressé d'auditeurs qu'ils amusaient, pendant des journées entières, avec des chansons, des grimaces et des bouffonneries obscènes. C'était la tradition de Tabarin, que les ordonnances du Parlement et les arrêts du Châtelet ne parvenaient pas à faire disparaître. Tabarin avait été remplacé sur ses tréteaux par le *Savoyard*, qui chantait les chansons de Guedron et de Boesset avant d'avoir offert les siennes au public; il se nommait Philippot et il avait un fils, lequel, aveugle comme Homère, velu comme un ours et rouge comme un ivrogne, qu'il était, continua le métier paternel en composant aussi des chansons, qui furent imprimées sous ce titre : *Recueil nouveau des Chansons du Savoyard, par lui seul, chantées à Paris.* (Voy. une Note de la satyre IX, dans les *OEuvres* de Boileau, édit. d'Amsterdam, 1721, t. I^er^, p. 110.) Ces chansons n'étaient qu'un amas de saletés épouvantables ; le

peuple s'en délectait et la police faisait la sourde oreille. Charles Coypeau, sieur d'Assoucy, dans son voyage de Châlons à Lyon, fit connaissance avec le Savoyard, qui le traita en confrère : « Je suis poète et chantre fameux, lui dit ce rapsode du Pont-Neuf, mais un chantre doué d'un organe si puissant et d'une voix si éclatante et si forte, que, pourvu que j'aie pris seulement deux doigts d'eau-de-vie, si je chantois sur le quai des Augustins, le roi m'entendroit des fenêtres de son Louvre. » D'Assoucy voulut savoir le nom de cet original : « Je m'appelle Philippot, à votre service, autrement le Savoyard, et si vous passez jamais sur le Pont-Neuf, c'est sur les degrés de ce pont que vous verrez mon Parnasse; le Cheval de Bronze est mon Pégase, et la Samaritaine, la fontaine de mon Hélicon. » (Voy. les *Aventures de M. d'Assoucy*, Paris, Audinet, 1677, in-12, t. II, p. 249-61.) Le Savoyard, ainsi que d'Assoucy, faisait voyager ses chansons et sa musique toutes les fois qu'il avait exposé la *Muse du Pont-Neuf* aux foudres du lieutenant de police. « Comme il y avoit dans ses chansons une certaine naïveté grossière, qui ne laissoit pas d'avoir quelque chose de réjouissant, dit le rédacteur du *Mercure galant* (mai 1702, p. 76 et suiv.), la cour et la ville les chantèrent.» Mlle de L'Héritier accusait alors la bonne société de déchoir de cette exquise politesse qui avait régné, à la cour de Louis XIV, pendant la faveur de Mlle de La Vallière et de Mme de Montespan; Mlle de L'Héritier, qui ne pardonnait pas surtout aux chansons graveleuses et au mauvais langage, a consigné ses plaintes dans ce singulier couplet de romance (Voy. le *Mercure galant* du mois d'avril 1702) :

Comme l'on se retire loin
De la galanterie;
On suit en sa place avec soin
La polissonnerie.
On dit des bons mots plus grossiers

Que les goujats des officiers...
De Jean de Vert, de Jean de Vert !

Cependant, malgré la vogue des ponts-neufs, qui passaient de bouche en bouche, le gouvernement s'occupa de mettre un frein à la licence des chansonniers populaires. Le comte de Pontchartrain écrivait, le 17 janvier 1703, à Phelypeaux, intendant de la Champagne : « Les chanteurs du Pont-Neuf et les colporteurs chantent depuis quelque temps et distribuent par la ville des chansons infâmes ; quelques-uns ont esté arrestez, et on a sceu d'eux que ces impertinences s'impriment particulièrement à Senlis. Sur quoy le roy m'ordonne de vous escrire de prendre les mesures que vous trouverez convenables pour empescher qu'on ne fasse de telles impressions à Senlis ; à quoy il semble que les nouveaux lieutenans de police ont grand tort de ne pas s'appliquer, puisque ce soin fait la plus belle partie de leurs fonctions. » (Voy. la *Correspondance administrative*, t. II, p. 801.) Cette lettre prouve que le lieutenant de police et le lieutenant-criminel n'étaient pas plus ennemis l'un que l'autre, des libertés du vaudeville créé par le Français, *né malin*, comme l'a dit Boileau dans son *Art poétique*.

Les poursuites commencèrent avec assez de vigueur contre les imprimeurs et les colporteurs de mauvaises chansons. On découvrit que l'impression se faisait à Troyes aussi bien qu'à Senlis, et que ces chansons avaient un débit prodigieux à Paris, où on les expédiait, au commencement de chaque mois, par *boëtes entières*. Des perquisitions furent ordonnées au bureau de la messagerie et des carrosses ; on saisit des caisses et des ballots, qui ne contenaient que des chansons de la même fabrique. (Voy. la *Corresp. admin.*, t. II, p. 802.) C'était l'imprimerie provinciale qui se chargeait presque seule des éditions subreptices, qu'il fallait exécuter à huis clos, sans privilége et sans approbation ; c'était dans les villes de provinces. que se trouvaient les dépôts des livres

défendus, qu'on publiait en Hollande, et qui entraient en France par contrebande. La plupart de ces livres étaient des satyres politiques ou des pamphlets de controverse religieuse, mais on introduisait aussi, par la même voie, beaucoup d'ouvrages licencieux, qui se vendaient sous le manteau. Le principal atelier de l'imprimerie clandestine fut toujours à Rouen, et comme la police des libraires de cette ville appartenait au Parlement de Normandie, toutes les plaintes de la police de Paris ne rencontraient là qu'indifférence ou mauvais vouloir. (Voy. la *Corresp. admin.*, t. II, p. 707.) En 1704, le comte de Pontchartrain écrivait à Sanson, que l'éditeur de la *Corresp. admin.* ne désigne pas autrement (t. II, p. 843) : « Je n'ay rien à vous dire sur le livre que vous avez fait saisir chez un imprimeur à Rouen, si ce n'est qu'on est depuis longtemps accoustumé dans cette ville à y faire, avec une licence très-grande, commerce de toutes sortes de mauvais livres, et que vous ne sauriez avoir trop d'attention, par vous, et par les officiers de police, pour faire chastier les libraires qui se trouvent en faute. » Trois ans auparavant, on avait saisi et détruit tous les exemplaires d'une nouvelle édition des *Dames Galantes* de Brantôme, qu'on avait pu découvrir chez les libraires de Rouen, où l'impression des mauvais livres se faisait « avec plus de liberté que jamais. » (Voy. la *Correspondance administrative*, t. II, p. 706.) Mais, pendant tout le règne de Louis XIV, les poursuites et les rigueurs de la police s'exercèrent avec plus d'autorité contre les gravures et les peintures obscènes, que contre les livres. Au mois de juillet 1692, le premier président du Parlement de Paris, Achille de Harlay, fut informé qu'on fabriquait et qu'on vendait en cachette « des tabatières avec des figures indécentes, qui blessent non-seulement l'honnesteté publique, mais qui flétrissent aussi les personnes que l'on désigne par ces sales peintures. » Il avertit aussitôt le lieutenant de police, en l'invitant à faire

des recherches pour connaître et punir les auteurs de ce honteux trafic. M. de La Reynie, qui n'ignorait pas en quelles mains passaient ordinairement ces tabatières obscènes, montra une extrême répugnance à se mettre en quête de leur origine; il craignait le scandale, il craignait de se faire de puissants ennemis. Plusieurs tabatières *de cette qualité* avaient été déjà enlevées, dans une circonstance qui amena cette découverte, mais on s'était contenté de les retenir et de les brûler, « en faisant grand'peur à ceux qui s'en trouvèrent saisis. » Le lieutenant de police répondit donc au premier président : « Quelques mesures générales, cependant, que j'aye pu prendre sur cette matière, j'avoue que je n'ay rien pensé qui ne m'ait semblé plus capable d'augmenter que de diminuer le scandale et la flétrissure, car on ne manqueroit jamais d'appliquer tout ce qu'on feroit, au faict particulier. » La Reynie fit pourtant exécuter une nouvelle visite domiciliaire chez les ouvriers et les marchands qu'on avait trouvés détenteurs de ces tabatières; cette visite ne produisit aucun résultat, mais on vint donner avis au lieutenant de police qu'on pourrait bien être plus heureux en allant à quatre endroits qu'on lui désignait; il y envoya, sur-le-champ, quatre commissaires, avec ordre de faire arrêter les ouvriers, entre les mains de qui on trouverait « quelque chose d'excessif et d'outré. » Le lendemain, La Reynie écrivait à M. de Harlay : « Les commissaires qui visitèrent hier les ouvriers et les marchands qui font et vendent des tabatières peintes, en trouvèrent en deux endroits avec des figures tout à fait indécentes, qu'ils saisirent, quoyqu'elles eussent peu de rapport au dernier sujet de scandale qu'on a donné au public. Mais ce matin le commissaire Le Marier, m'ayant donné advis qu'un peintre en mignature travailloit à cette sorte d'ouvrages, et qu'il peignoit actuellement la dernière histoire qui a scandalisé le public, avec toutes les figures et tout ce qui a pu assortir

un tel sujet, et l'advis s'estant trouvé véritable, j'ay fait arrester cet indigne peintre. » (Voy. la *Correspondance administrative*, t. II, p. 645 et 646.)

Il y eut plusieurs peintres habiles, qui ne rougirent pas de prostituer leur art, en peignant des figures obscènes, qu'ils vendaient plus cher et plus aisément que leurs meilleurs tableaux d'histoire et de sainteté. Daniel Du Moustier, peintre du roi et de la reine, sous Henri IV, fut un de ces artistes impudiques, qui déshonoraient leurs pinceaux par amour du gain ou de la débauche. Ce cynique Du Moustier, qui savait par cœur toutes les sales épigrammes françaises, dit Tallemant, « avoit un petit cabinet séparé, plein de postures de l'Arétin, qu'il appeloit *tablatures*... » (Voy. t. V de l'édit. in-12, p. 56.) Les éditeurs se sont arrêtés devant la description de ce cabinet célèbre, que le *Menagiana* nous fait connaître plus en détail : « Il avoit, dit Ménage, un cabinet très-curieux de peintures et de dessins, la plupart de sa main, mais de figures ét de postures indécentes, qui donnèrent prétexte à M. le cardinal de Mazarin de le faire saisir, et de se l'approprier. » (Voy. t. I^er^ de l'édit. de 1715, p. 7.) Cette collection d'obscénités certainement détruite par le duc de Mazarin, héritier du cardinal, implacable et fanatique ennemi de l'indécence plastique, puisqu'il mutilait lui-même, avec un marteau, les belles statues antiques qui ornaient les galeries du palais Mazarin. Au reste, plusieurs collections du même genre existaient, vers la même époque, à Paris, et dans les provinces. Tallemant des Réaux dit que, « un homme de Châlons, fort libre en paroles, avoit un cabinet plein de saletés, et à la porte de la rue, il y avoit un *catze* pour maillet. » Il mentionne aussi le cabinet secret du vieux duc de Roanez, qui mourut en 1642, et qui avait fait composer par son poète à gages, Gilbert Saulnier du Verdier, une carte du royaume de *Sper*...., où l'on voyait la rivière de *Gonore*, et la ville de *Cazzopolis*.

« Après, dit Tallemant, il fit peindre toutes les postures de l'Arétin, et y fit mettre les visages des galants et des galantes de la cour, et, par malice, ceux des dévots et des dévotes, aux postures lascives. Le Pailleur a vu le livre, et quand le duc alla en Flandres, tout cela fut mis chez la maréchale de Thémines. » (Voy. t. IX des *Historiettes*, p. 201.) Le comte de Bussy-Rabutin avait fait exécuter également un livre d'*Heures*, comme il le nommait, dans lequel des peintures libres représentaient les *galants* et les *galantes* de la cour. Ce livre d'Heures fut anéanti, lorsque Louis XIV menaça de son courroux l'auteur de cette facétie licencieuse. Bussy-Rabutin voulut faire croire qu'il n'avait réuni dans ce recueil, « relié proprement en manière d'Heures, » que « les portraits en mignature de quelques hommes de la cour, dont les femmes étoient soupçonnées de galanterie. » (Voy. les *OEuvres* de Boileau, édit. d'Amsterdam, 1721, t. Ier, p. 88.) Boileau, à l'instigation de Bussy, parla, en ce sens, du fameux livre d'Heures, qu'il se garda bien de comparer aux célèbres Priapées de l'Arétin; il disait, dans sa satyre des femmes :

> Moi! j'irois épouser une femme coquette!
> J'irois, par ma constance aux affronts endurci,
> Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussy!

« Aimez-vous, monsieur, écrivit au comte de Bussy Mlle de Scudéry, que Despreaux ait nommé votre nom dans une de ses satires? J'ai ouï dire que le roi avoit demandé ce que c'étoit qu'il vouloit dire à l'endroit où il parle de vous, et qu'on lui répondit d'une manière qui vous auroit fâché, si vous la saviez. » Bussy répondit à son amie : « L'endroit où Despreaux m'a nommé dans ses satires fait plus contre lui que contre moi; il a dit *les saints qu'a celebrez Bussy*, pour dire *les cocus*. La métaphore est ridicule. Pour moi, je ne vois pas que cela m'ait fait ni bien ni mal, ou que la

réponse qu'on auroit pu faire au roi ait dû me déplaire. D'ailleurs, Despreaux est un garçon d'esprit et de mérite, que j'aime fort. » Mlle de Scudéry, qui voyait les choses de plus près, et qui redoutait le terrible ressentiment du roi contre l'inventeur du livre d'Heures amoureuses : « Pour Despréaux, répliqua-t-elle, je ne trouve pas qu'un homme comme vous, quoi que vous en puissiez dire, doive être cité si légèrement que vous l'avez été. Le roi, à ce qu'on m'a dit, demanda ce que c'étoit que *les saints* que vous aviez celebrez? et l'on lui répondit que c'étoit une badinerie un peu impie que vous aviez faite. Je ne trouve pas cela plaisant! » Cela, en effet, prolongea la disgrâce que l'*Histoire amoureuse des Gaules* avait value à son imprudent auteur.

Les cabinets de peintures et de gravures obscènes étaient détruits presque toujours, après la mort des personnes qui les avaient formés. C'est ainsi qu'ont disparu entièrement les gravures originales de Marc-Antoine, représentant les figures de l'Arétin. L'abbé de Marolles possédait encore un exemplaire de ces estampes précieuses, lorsqu'il vendit son cabinet au roi. Nous avons dit ailleurs (t. V, p. 329), qu'on ne connaît plus aujourd'hui un seul exemplaire qui ait survécu à cette destruction obstinée et successive. Les copies, qui avaient été faites en France et en Italie au dix-septième siècle, d'après les dessins de Jules Romain, ne furent pas plus épargnées par les magistrats et les notaires, sous les yeux desquels le hasard les fit tomber. La police empêchait soigneusement la distribution des gravures libres; elle en faisait briser les cuivres, quand elle parvenait à s'en emparer. Quelquefois, cependant, on les déposait dans les archives de la Bastille, où l'on en trouva quelques-unes, après le siége de cette prison d'État, en 1789. Les dessinateurs et les graveurs, convaincus d'avoir travaillé à des ouvrages de cette espèce, étaient mis en prison, condamnés à l'amende,

et même chassés de Paris, François Chauveau faillit être enveloppé dans le procès auquel donna lieu la publication de l'*Escole des Filles*, en 1672, pour avoir gravé la figure du frontispice. L'auteur, Helot, était venu lui apporter le dessin de ce frontispice, sans lui dire l'usage qu'il en voulait faire. Chauveau eut l'imprudence de le graver : « Le bailli du Palais vint le prendre chez lui, raconte Charpentier (Voy. le *Carpentariana*, p. 81), mais comme il n'avait pas eu communication de l'*Escole des Filles*, il en fut quitte pour voir casser la planche qu'il avoit gravée, avec défense à lui d'en graver une seconde, si quelque imprimeur la lui demandoit. Il s'en faut bien que l'estampe qui est au-devant de l'*Escole des Filles*, qu'on vient d'imprimer en Hollande soit aussi correcte que l'étoit celle de Chauveau. » Mais en général, les mauvais livres paraissaient sans gravures, afin de ne pas éveiller les soupçons de la police. Par exemple le *Moyen de Parvenir*, qui fut réimprimé cinq ou six fois à Rouen, aurait causé plus de scandale, s'il eût été accompagné de figures. On peut même penser que ces figures eussent fait réfléchir les personnes qui le lisaient volontiers et qui ne songeaient pas à son horrible licence. Le docte Saumaise était un de ses lecteurs assidus de la joyeuse compilation de Béroalde de Verville. « Dans le temps que M. Saumaise étoit malade à la cour de Suède, raconte Ménage (Voy. la Dissertation sur le livre intitulé le *Moyen de Parvenir*, à la fin du *Menagiana*, édit. de 1717, t. IV), la reine Christine, qui l'y avoit fait venir, l'étant allée voir, le trouva au lit tenant un livre, que par respect il ferma au moment qu'il la vit entrer. Elle lui demanda ce que c'étoit. Il lui avoua que c'étoient des contes un peu libres, que, dans l'intervalle de sa maladie, il lisoit pour se réjouir. « Ha ! ha ! dit la reine, voyons ce que c'est. Montrez-m'en les bons endroits. » M. Saumaise lui ayant montré un des meilleurs, elle le lut d'abord tout bas en souriant ; après quoi, pour se

donner plus de plaisir, adressant la parole à la belle Sparre, sa favorite, qui entendoit le françois : « Viens, Sparre, s'écria-t-elle, viens voir un beau livre de dévotion, intitulé le *Moyen de Parvenir?* » La belle demoiselle n'eût pas plutôt lu trois lignes, qu'arrêtée par les gros mots, elle se tut en rougissant; mais la reine, qui se tenoit les côtez de rire, lui ayant ordonné de continuer, il n'y eût pudeur qui tint, il fallut que la pauvre fille lût tout. » Le *Moyen de Parvenir,* qui faisait les délices de la reine de Suède, n'a jamais été illustré par la gravure, comme l'ont été seulement au dix-huitième siècle, le roman de Rabelais, les Contes de Boccace, ceux de la reine de Navarre et ceux de la Fontaine. Nous ne connaissons pas un seul livre publié en France au dix-septième siècle, avec des gravures obscènes; ce qui prouve que le goût des amateurs n'était pas encore porté à ces sortes de livres illustrés. Ce fut sous la régence du duc d'Orléans, qu'on commença de faire servir l'art du graveur à l'ornement impudique des livres. Un des premiers de cette espèce est sans doute une édition de l'*Académie des Dames,* qui parut, sans date, vers 1710, sous la rubrique de *Venise, chez Pierre l'Arétin.* Lenglet Dufresnoy, en la citant dans sa *Bibliothèque des Romans* (t. II de l'*Usage des Romans,* par le C. Gordon de Percel. *Amsterdam, veuve de Poilras,* 1734, 2 vol. in-12), dit que cette édition, qu'il recommande comme la plus belle de toutes, fut imprimée en Hollande. On la distingue, dit-il, en ce que, au lieu de chiffres au haut de la page, il y a un petit fleuron. J'en ai vu où il y a des figures, au nombre de trente-six, qui sont un peu sales pour les imaginations déréglées, car pour les autres, cela ne leur fait aucune impression. »

Quand un auteur ou un libraire éhonté voulait publier un ouvrage ordurier qui ne touchait en rien à la politique ni aux personnages puissants, il trouvait toujours un imprimeur disposé à prêter ses presses à une publication de cette es-

pèce; car cet imprimeur n'avait pas à craindre d'être inquiété par la police ni puni par l'autorité. Une fois l'impression achevée, il n'en était plus même responsable. Le libraire ne courait guère d'autre risque, que de voir les exemplaires saisis, mis au pilon ou envoyés au dépôt de la Bastille. Ainsi, en 1703, on savait de source certaine, que Jean Dumesnil et Machavel, imprimeurs à Rouen, étaient les fabricateurs de la plupart des mauvais livres qui empoisonnaient la France; on savait que Simon Besnard, libraire de Paris, était leur principal correspondant. (Voy. la *Correspondance administrative*, t. II, p. 706.) Ils furent signalés par le comte de Pontchartrain à M. d'Herbigny, intendant de Rouen, qui fut chargé de s'entendre avec le premier président du Parlement de Normandie, pour obtenir le châtiment des coupables; mais le Parlement jugea prudent d'éviter le scandale, et de ne pas porter atteinte à la liberté du commerce, quoique le secrétaire d'État eût répondu à cette objection, en écrivant à l'intendant de Rouen : « Il semble que, sans préjudice à ce commerce, on y pourroit bien, en suivant de certaines règles, empescher ces mauvaises impressions, qui après tout ne peuvent estre que d'une médiocre utilité à quelques canailles qui ne sçauroient faire valoir leur profession d'imprimeur par les voyes permises et légitimes. » Il arrivait souvent qu'un de ces imprimeurs anonymes, qui travaillaient dans des caves ou des greniers, en donnant toujours la rubrique de Hollande ou de quelque ville d'Allemagne à leurs éditions fautives et hideusement exécutées, s'emparaient des ouvrages inédits, qu'on faisait circuler en manuscrit, et les mettaient au jour à l'insu de leurs auteurs. Le comte de Bussy-Rabutin fut la victime d'une pareille violence, lorsque son *Histoire amoureuse des Gaules* parut tout à coup imprimée d'après une des nombreuses copies que l'infidélité d'un ami ou plutôt d'une amie avait multipliées à la cour de

Louis XIV. On ne découvrit pas ou l'on ne rechercha pas l'imprimeur, mais l'auteur expia, par la prison, par l'exil et par une disgrâce de trente années, l'audace qu'il avait eue d'écrire l'histoire secrète des amours du roi et de Mlle de La Vallière. Le fameux Gratien Sandras des Courtilz ou Courtilz des Sandras, qui composa un grand nombre de mémoires anecdotiques et satyriques du même genre, notamment les *Intrigues galantes de la cour de France*, eut le bonheur de sortir sain et sauf de plusieurs mauvaises affaires qu'il s'était faites en publiant des pamphlets politiques et des romans licencieux. Il était enfermé à la Bastille en 1699, comme « accusé de composition de manuscrits; » il fit passer un Mémoire au lieutenant de police pour solliciter sa mise en liberté; le Mémoire ayant été placé sous les yeux du roi, le comte de Pontchartrain écrivit à M. de La Reynie : « Le roi m'ordonne de vous escrire de voir ce prisonnier, de l'entendre sur le genre de vie qu'il mèneroit si on le mettoit en liberté, en quel lieu il proposeroit son établissement, de quoy il subsisteroit, et enfin quelle sûreté il pourroit donner de sa conduite à l'advenir et de la fidélité qu'il doit à son prince. » Le résultat de cette enquête fut la délivrance du prisonnier, qui se hâta de passer en Hollande pour y continuer, en sûreté, son métier de faiseur de livres scandaleux, à la solde des libraires de La Haye et d'Amsterdam. (Voy. la *Correspondance administrative*, t. II, p. 728).

Malheur aux écrivains qui laissaient pointer l'athéisme ou l'irreligion dans des ouvrages licencieux! Le clergé ne leur pardonnait pas, et la justice avait contre un impie et un libertin (c'est ainsi qu'on désignait toujours un libre penseur, un philosophe sceptique) des sévérités terribles, qu'elle épargnait aux auteurs des livres les plus infâmes, au seul point de vue des mœurs. La triste fin d'un poète athée et immoral inspira au rigide législateur du Parnasse ces vers, qui seraient hyperboliques pour nous, sans les notes

des commentateurs sur ce passage de l'*Art poétique* :

> Cet enfant du plaisir (le Vaudeville) veut naître dans la joie.
> Toutefois, n'allez pas, goguenard dangereux,
> Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux.
> A la fin, tous ces jeux que l'athéisme élève
> Conduisent tristement le plaisant à la Grève.

« Quelques années avant la publication, dit Brossette ou du Montheil dans l'édition des OEuvres de Boileau, *avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même* (Amst., P. Brunel, 1721, t. I^er^, 2^e^ part., p. 110), un jeune homme fort bien fait, nommé Petit, fut surpris faisant imprimer des chansons impies et libertines de sa façon. On lui fit son procès, et il fut condamné à être pendu et brûlé, nonobstant de puissantes sollicitations qu'on fit agir en sa faveur. » Claude Le Petit, et non Petit, fils d'un tailleur de Paris, n'avait pas vingt-cinq ans, lorsqu'il débuta dans la carrière des lettres par deux ouvrages qui le placèrent au rang des écrivains les plus spirituels : son *Heure du berger, demy roman comique*, en prose et en vers (Paris, André Robinet, 1662, in-12), et sa traduction en vers de l'*École de l'intérêt ou l'Université d'amour*, facétie d'Antonio de Pietra-Buena (Paris, Pepingué, 1662, in-12), publiées et vendues ouvertement chez les libraires des Galeries du Palais, le firent moins connaître, toutefois, que son *Paris ridicule*, composé à l'instar de la *Rome ridicule* de Saint-Armant, et imprimé clandestinement sans nom d'auteur. Ce *Paris ridicule*, tableau pittoresque et facétieux des principaux édifices de la capitale, était semé d'épigrammes mordantes, qui ne ménageaient pas les mœurs de ses habitants et qui s'attaquaient même à tous les grands corps de l'État. La publication clandestine de ce poème hardi ne provoqua pourtant pas de poursuites contre l'auteur; mais plusieurs des colporteurs qui le vendaient en cachette furent arrêtés et mis

à la Bastille. Claude Le Petit avait acquis par là une dangereuse réputation, car son poème blessait bien du monde, et les comédiennes de l'hôtel de Bourgogne ne lui pardonnaient pas de les avoir diffamées, en parlant ainsi de leur théâtre :

Célèbre théâtre, où dix garces
D'intrigues, avec dix cocus,
Donnent autant de coups de culs,
Qu'elles représentent de farces!
Vieux jeu de paume déguisé,
Bordel public royalisé!...

Les haines que le poète avaient excitées contre lui ne demandaient qu'un prétexte pour l'accabler à la fois. Le Petit s'était jeté dans les bras des libertins, tels que Saint-Amand, Linières, Saint-Pavin, Desbarreaux et leurs acolytes; il avait renchéri sur leurs impiétés; il composait, comme eux, des chansons de débauche, qu'il chantait dans leurs réunions bacchiques; il fit, entre autres, une chanson infâme où il osait tourner en dérision les plus saints mystères du christianisme. Cette chanson, dont les copies se multiplièrent aussitôt, courut partout et fut dénoncée à la police. Un jour, en l'absence du poète, le vent enleva des papiers épars sur son bureau et les fit tomber dans la rue, où un prêtre les ramassa. C'étaient les brouillons des vilaines chansons qui circulaient manuscrites : ces brouillons étaient de la main de Claude le Petit. Il fut jugé, condamné, exécuté. Ce drame lugubre se passa vers l'année 1666. (Voy. une note de Lefèvre de Saint-Marc, dans son commentaire sur l'*Art poétique* de Boileau, édit. de 1747.) Nous croyons que la véritable cause de la condamnation de Le Petit fut une pièce satyrique contre Colbert, publiée depuis dans le recueil intitulé : *Le Tableau de la vie et du Gouvernement des cardinaux Richelieu et Mazarin, et de Colbert, représenté en diverses satyres et poésies ingénieuses, avec*

un recueil d'épigrammes sur Fouquet (Cologne, P. Marteau, 1693, pet. in-8). Colbert, qui fit condamner Fouquet à une tétention perpétuelle, était bien assez vindicatif pour se venger d'un poète insolent, en l'envoyant au bûcher. Néanmoins, le corps du délit d'athéisme existe contre la mémoire de Claude Le Petit. C'est un poëme, dans lequel la plus atroce impiété se roule à plaisir parmi les facéties les plus obscènes; il se nomme *le Bordel céleste*, et il a été imprimé dans l'exécrable *Recueil de pièces choisies, rassemblées par les soins du Cosmopolite* (Anconne, Uriel B...t, 1735, in-4).

L'auteur d'un livre obscène se gardait bien de le présenter à l'examen des censeurs royaux et de le désigner de la sorte à l'attention de la police. Il y eut pourtant quelques écrivains assez éhontés pour demander l'approbation et le privilége du roi, à l'effet de publier des livres scandaleux. Les approbateurs ne lisaient pas toujours les manuscrits qu'on leur soumettait; ils eurent quelquefois la maladresse d'autoriser l'impression d'ouvrages indécents, qu'il fallut supprimer ensuite, malgré une permission aveuglément accordée. Telle fut la destinée d'un petit livre intitulé : *le Chapeau pointu de Mérinde*, imprimé en 1699 et si soigneusement retiré de la circulation, l'année suivante, qu'il n'en existe plus un seul exemplaire. Le comte de Pontchartrain écrivit au lieutenant de police Voyer d'Argenson, le 24 mars 1700 : « Le roy a esté estonné de voir que vous ayez permis l'impression d'un tel livre. En effet, si vous l'avez, vous verrez en plusieurs endroits et particulièrement pages 12 et 25, qu'il y a des maximes aussi dangereuses que celles qui estoient dans *la Correction fraternelle*, S. M. veut donc sçavoir comment vous vous estes laissé surprendre en donnant cette permission, et qui est l'approbateur que vous aviez commis pour examiner ce livre. » L'abbé Cherrier, qui ne nous est connu que par un autre

ouvrage du même genre : *Polissonniana ou Recueil de turlupinades, quolibets, rébus, jeux de mots, etc.*, essaya d'innocenter le *Chapeau pointu de Merinde*, qu'il avait approuvé; ordre fut donné de supprimer ce livre, et le comte de Pontchartrain invita le lieutenant de police à être plus circonspect à l'avenir dans les permissions qu'il accorderait pour l'impression des manuscrits. Quant à la publication des ouvrages latins les plus licencieux, tels que Martial, Pétrone, Castulle, etc., elle ne rencontrait pas plus d'obstacles que celles des traductions, qui en furent faites, et qui n'étaient pas moins obscènes que l'original. Ainsi, l'infatigable traducteur des classiques latins, Michel de Marolles, abbé de Villeloin, n'eut jamais de démêlés avec la police au sujet de ses plates traductions, qu'il faisait imprimer à ses frais, et qu'il distribuait à profusion, sans se préoccuper des énormes obscénités qu'il avait translatées du latin en français le plus naïvement du monde. « J'ai été tenté de rire, dit Adrien Baillet dans sa Préface sur les Poètes (*Jugement des Savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, édit. d'Amsterd., 1725, t. III, p. 24), j'ai été tenté de rire, quand j'ai lu dans le livre d'un critique moderne (Sammarthan. *Elogior.* lib. 3), que M. de Marolles avoit passé par-dessus les Tibulle, les Catulle, les Properce, Martial, etc., sans se gâter en les traduisant, comme le soleil passe par-dessus la boue et les cloaques qu'il éclaire sans être infecté! M. de Marolles n'avoit garde de se gâter, puisqu'il se tenoit quelquefois presque aussi éloigné du sens de ces sales auteurs, que le soleil l'est de la boue et des cloaques. Plût à Dieu donc que tous les poètes qui publient des obscénités imitassent M. de Marolles; qu'ils n'entendissent pas ce qu'ils écrivent, et que les lecteurs n'y comprissent rien, car il n'y a que le galimatias double qui puisse garantir les uns et les autres du danger. »

Un auteur qui n'écrivait pas ordinairement des obscénités,

mais qui se donnait pour un grave et docte archéologue, n'en avait pas moins acquis, du temps de Boileau, une burlesque réputation de galimatias et de pathos, quoiqu'il n'eût rien publié; c'était Henri Sauval, dont nous avons le grand ouvrage, mis en ordre et publié longtemps après sa mort, sous ce titre : *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* (Paris, Ch. Moette, etc., 1733, 3 vol. in-fol.). Henri Sauval, avocat au parlement, en écrivant l'histoire archéologique et morale de Paris, n'avait pas oublié le curieux chapitre de la Prostitution; il avait rassemblé les documents les plus singuliers et les plus authentiques sur la matière, et il s'était plu à les comparer, à les discuter et à les commenter, dans un style chargé de métaphores et d'épithètes redondantes. A peine eut-il terminé cette partie de son ouvrage, qu'il appela sans façon le *Traité des Bordels,* que tous ses amis, tous les hommes qui se mêlaient de belles-lettres à Paris, furent conviés à donner leur avis sur cette œuvre de haut goût: Sauval en fit des lectures dans les académies littéraires, chez Renaudot, chez Ménage, chez Costar; il lisait son traité, avec une solennelle outrecuidance, qui mettait encore plus en relief les *expressions ampoulées* et les *images extravagantes.* Boileau, qui avait assisté à une de ces lectures, se souvenait toujours d'un passage, qu'il citait comme un modèle du genre : « Ces sales impudiques, ces infâmes débauchées, allèrent chercher un asile dans la rue Brisemiche; et de là elles contemplèrent en sûreté les tempêtes et les orages qui s'élevoient continuellement dans la rue Chapon. » (Voy. une note de l'édit. des OEuvres de Boileau, *Amsterd., Brunel,* 1721, t. Ier, p. 80.) Boileau fut tellement frappé de la fatuité et de l'impudence de l'auteur, qu'il ne manqua pas de le nommer, avec une légère variante de nom, dans la satire VII :

> Faut-il d'un sot parfait montrer l'original,
> Ma plume au bout du vers d'abord trouve Sofal.

Sauval (dont le nom s'écrivait alors *Sauvalle*) ne se contentait pas de lire à tout venant, d'un air de matamore et d'une voix de capitan, son histoire des antiquités de la Prostitution parisienne; il confiait volontiers son manuscrit aux littérateurs, qu'il n'avait pu avoir à ses lectures. C'est ainsi que le docte hébraïsant Richard Simon, quoique voué aux études et aux controverses théologiques, eut communication non-seulement du Traité des Bordels, mais encore de tous les travaux de Sauval sur l'histoire et les antiquités de Paris. « Un de vos amis, écrivait Richard Simon à M. B. en 1698 (Voy. *Lettres choisies* de M. Simon, nouv. édit. *Amsterd., P. Mortier,* 1730, t. III, p. 338), me vint voir hier de votre part. Vous lui aviez dit sans doute que j'avois lu le manuscrit de M. Sauval sur les Antiquitez de Paris, qui m'avoit été mis entre les mains par l'auteur, pour lui en marquer mon sentiment. Je ne savois ce qu'étoit devenu cet ouvrage, où l'on trouve un grand nombre de pièces très-curieuses et dont une bonne partie n'a point encore vu le jour. Je le croyois perdu entièrement, et je m'étois imaginé qu'on avoit jugé à propos de le supprimer pour certaines raisons dont je vous entretiendrai quand j'aurai l'honneur de vous voir. Mais votre ami m'a appris qu'il étoit entre les mains d'un fort habile homme (Rousseau, auditeur des Comptes), à la réserve d'une pièce que je n'ose nommer. C'est un Traité des Bordels, qui étoient autrefois dans Paris. Je trouvai ce traité si infâme et si honteux à la nation, que je conseillai à l'auteur d'en faire un sacrifice à Vulcain. Il y a de l'apparence qu'il m'aura cru, puisque cette pièce ne s'est trouvée, après sa mort, avec les autres que renferme cette histoire. »

Henri Sauval aurait néanmoins publié ce traité, qu'il ne jugeait ni *infâme* ni *honteux* à la *nation,* s'il eût trouvé de la part du gouvernement plus d'aide et de sympathie pour le grand ouvrage qu'il avait entrepris. Dès l'année 1654, il

obtint un privilége pour l'impression de cet ouvrage, et il fut compris dans le nombre des écrivains que Chapelain désigna aux bienfaits du roi. Costar, dans son *Mémoire* des gens de lettres célèbres en France (Voy. la *Continuation des Mém. de littérature,* par le P. Desmolets, t. II, p. 318), avait recommandé en ces termes l'historien de Paris et des mauvais lieux : « C'est un écrivain de grand travail et qui ne réussit pas mal dans celui qu'il a entrepris des *Antiquités de Paris*, dans lesquelles il étale mille curiosités, qui sans sa constante activité seroient demeurées enterrées. Il n'a pas le style formé; parfois il l'enfle, pour l'orner, en des lieux où la simplicité du style est surtout requise. Ainsi, il y a encore quelque distance de lui à un écrivain parfait, quelque chose qu'il en croie. » La vanité exorbitante de Sauval fut blessée au vif de ce qu'il n'obtint qu'une pension de troisième classe : il annonça hautement qu'il ne publierait pas son livre, avant d'en avoir eu la récompense; il demandait, pour cela, une pension de mille écus et une place d'archiviste à l'Hôtel-de-ville. Colbert, qu'il avait offensé en se targuant de lui rendre un service de généalogie, refusa la place et la pension. « Comme Sauval étoit d'un naturel chagrin, dit Richard Simon, il ne put supporter ce refus. » Il mourut en 1669 ou 1670, en laissant neuf volumes in-folio, qui ne parurent, qu'abrégés, mutilés et rhabillés, soixante-quatre ans plus tard : le Traité de la Prostitution avait été complétement supprimé. « Un homme moins chagrin et moins intéressé que M. Sauval, écrivait Richard Simon en 1698, auroit donné au public cet ouvrage qui faisoit honneur à l'auteur. Il en auroit néanmoins fallu retrancher tout le Traité des Bordels, qui méritoit d'être enfoui sous le sable, afin qu'on n'en entendît jamais parler. »

Ce traité n'avait pourtant pas été *sacrifié à Vulcain :* du moins, si l'original n'existait plus, on en conservait des copies dans le cabinet de quelques amateurs. Ces copies furent

successivement détruites, et l'on n'en connaît plus qu'une seule qui est enfermée sous cent clefs dans la bibliothèque d'un savant académicien. La perte de ce morceau précieux serait très-regrettable pour l'histoire des mœurs et des usages parisiens, car on peut juger, d'après divers passages des *Antiquités de Paris,* que Sauval avait eu sous les yeux les statuts et les archives de la corporation des filles publiques de la capitale. Nous n'avons pu apprécier par nous-mêmes l'importance de ce manuscrit. Dans une copie, qui doit avoir été détruite, il y a trente ans, et qui provenait de l'auteur du *Tableau de Paris,* on avait recueilli, à la suite du traité de Sauval, un poème intitulé l'*Origine du Bordel.* Ce poëme ordurier, que les poètes contemporains de Sauval savaient par cœur, était du comte d'Estelan, fils du maréchal de Saint-Luc, abbé de Chartrice en Champagne, puis archevêque de Bordeaux, mort en 1644, six semaines après son père que la maladie vénérienne rongea toute sa vie. Ménage, dans son *Anti-Baillet,* met le comte d'Estelan au nombre des ecclésiastiques qui ont fait des vers de galanterie : « ils ne sont pas imprimez », remarque-t-il (Voy. les *Jugements des Savants,* édit. de 1725, t. VII, p. 242), Tallemant des Réaux (t. V de l'édit. in-12, p. 225), dit que le comte d'Estelan fit brûler, avant sa mort, « bien des saletés qu'il avoit faites, comme l'*Origine du Bordel,* etc. Pour moi, ajoute-t-il, je l'ai eue de sa sœur, la religieuse à Reims ; son frère en a une copie. Puis, il l'avoit donnée à feu d'Espeisses, et même à feu Chatelet, pour avoir sa satire contre Laffémas. » Les personnes les plus honorables n'avaient pas honte de garder, dans leur bibliothèque, des manuscrits de cette espèce, qui composaient ce qu'on nommait alors un *sottisier.* On les jetait au feu après la mort de leurs propriétaires, et quelquefois ceux-ci les brûlaient eux-mêmes ou les remettaient à leur confesseur avant de mourir.

CHAPITRE IX.

Sommaire. — Honteuses dépravations à la cour de Louis XIII. — Gaston d'Orléans et ses familiers. — Turpitudes du duc de Bellegarde et de M. de Rostaing, d'après le témoignage de Tallemant des Réaux. — Aventure du bain de Louis XIV. — La querelle du cardinal Mazarin et du valet de chambre du roi, La Porte. — Mariage secret d'Anne d'Autriche avec le cardinal. — Horreur de Louis XIV pour le vice contre nature. — Les grands capitaines à l'armée. — Les vicieux de la famille royale : le duc d'Orléans, le grand Dauphin, le comte de Vermandois, le prince de Conti. — Tristes aberrations des dames de la Cour. — La princesse de Monaco. — La seconde Dauphine. — La reine Christine de Suède. — Les associations du libertinage. — *La France devenue italienne.* — L'ordre des Templiers. — Recherches de la police pour découvrir les corrupteurs de la jeunesse. — La *bande d'infâmes.* — Les maisons notées. — Débauches dans les cours du Louvre.

Nous sommes forcé d'attribuer, à la déplorable influence des mœurs et des goûts dépravés de Louis XIII, la honteuse dépravation qui régnait à sa cour et qui avait, pour ainsi dire, sali la galanterie française. L'horreur et le mépris que le roi Henri IV avait constamment manifestés pour des habitudes infâmes si éloignées des siennes, ne les avaient pas détruites, mais leur avaient imposé un frein et les forçaient du moins à se cacher ; elles reparurent tout à coup après lui, et se développèrent avec plus de fureur que jamais, sans vergogne et sans voile, non-seulement parmi les gens de cour, mais encore dans tous les rangs de la société. Ce fut ainsi pendant l'époque de Louis XIII un horrible débordement de turpitudes, qui n'empoisonnèrent pourtant pas le cœur de la nation. La France devait se purifier de cette épidémie étrangère, et il appartenait à Louis XIV de com-

battre, par son exemple, par ses paroles et par ses actes, un vice abject qu'il avait trouvé tellement répandu autour de lui, dès son enfance, qu'on doit s'étonner qu'il ait pu s'en garantir lui-même. Son frère, Philippe d'Orléans, n'eut pas le même bonheur. Il est impossible de passer sous silence une des plaies les plus hideuses de la corruption du dix-septième siècle, car il faut bien dire comment elle rencontra, de la part de l'administration publique, une énergique et salutaire contrainte, qui la força de restreindre ses ravages et qui finit par l'effacer peu à peu. Nous verrons, en effet, que le dix-huitième siècle, si ardent et si emporté qu'il fût dans ses débauches, ne tomba plus, comme le siècle précédent, au milieu des excès avilissants, qu'il avait appris à détester. Les affreux désordres de la sodomie s'arrêtèrent et cessèrent presque complétement, quand le sentiment, de l'honnêteté civile se fut accordé avec les principes de l'honnêteté morale, et quand l'opinion eut flétri avec éclat ce qu'elle avait longtemps excusé ou toléré, en feignant de l'ignorer ou de n'y pas croire.

Ce n'était pas malheureusement chez les laquais et chez les pages, que ce vice exécrable avait fait le plus de progrès; c'était parmi la jeune noblesse, c'était parmi les princes et les grands seigneurs. Gaston d'Orléans semblait être le chef de l'ignoble hérésie, que les mignons de Henri III avaient eu l'audace de professer, à la vue de la France entière. Gaston ne se faisait pas plus de scrupules qu'eux, et il trouvait plus d'impunité, tant les mœurs italiennes s'étaient alors mêlées aux mœurs françaises. La maison du frère du roi devint de la sorte le principal foyer de la plus infecte Prostitution. Nous avons assez parlé de Bautru, de Bois-Robert et de quelques autres desservants de ce temple d'impureté, pour nous dispenser d'y revenir. Gaston, en écrivant à Bautru, adressait ses lettres : *Au petit b*..... (Voyez les *Histor.* de Tallemant, t. III, p. 100); Bois-Robert avait

été surnommé le *Bourgmestre de Sodome;* François Brulart du Boulay, un des officiers favoris du prince, s'honorait d'en avoir reçu le titre de *b..... de campagne de Monsieur* (Voy. les *Histor.*, t. III, p. 147). Tallemant des Réaux, qui a recueilli un si grand nombre d'anecdotes relatives à la triste aberration que nous regrettons d'avoir à signaler dans les mœurs du dix-septième siècle, en rapporte deux que nous citerons, si répugnantes qu'elles soient, comme le dernier coup de pinceau de cette effroyable peinture. Tallemant dit, en parlant du duc de Bellegarde : « Il pouvoit bien avoir pris aussy d'Henry IIIe le ragoust qu'il vouloit avoir une fois à Essone, où on le vit courir après un vieux postillon, sale, laid et vieux. » Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand-écuyer de Henri IV, passait pour avoir été l'amant de Gabrielle d'Estrées, avant le roi et concurremment avec lui. La seconde anecdote, que Tallemant des Réaux raconte pour servir de pendant à la première, est encore plus repoussante. « Nous avons veu, dit-il, depuis peu (en 1651) une chose encore plus étrange. M. de Rostaing, âgé de près de quatre-vingts ans, envoya quérir un peintre flamand, nommé Juste (Van Egmont), homme grave et qui avoit bien la moitié d'un siècle; et après lui avoir fait mille compliments sur sa réputation, il lui demanda la courtoisie, en lui disant que c'est le fin d'expédier comme cela des gens graves, et qu'en cette occasion une grande barbe blanche, c'est un bouccon *da principe.* » (Voy. les *Histor.*, édit. de MM. Monmerqué et Paulin. Paris, 1854, in-8, t. Ier, p. 67.) On a peine à comprendre l'indifférence des dames à l'égard d'un exécrable défaut qui n'allait à rien moins qu'à leur ravir les droits de leur sexe; elles étaient les premières à chanter une chanson qu'on avait faite sur leurs indignes ennemis, qu'elles ne prenaient pas trop en haine. Voici un couplet de cette chanson, concernant le duc de Vendôme, bâtard de Henri IV, lequel fut

toujours, dit Tallemant, « accusé du ragoût d'Italie. » (Voy. le t. IV des *Histor.*, édit. in-12, p. 9) :

Monsieur de Vendôme (*bis*)
Va prendre Sodome; (*bis*)
Les Chalais, les Courtenvaux,
Seront premiers à l'assaut.
Ne sont-ils pas vaillants hommes?
Chacun leur tourne le dos.

Il n'est pas surprenant que les hommes corrompus qui entouraient Louis XIV, avant sa majorité, aient essayé de corrompre ses mœurs, pour le dominer sans avoir recours à l'intermédiaire d'une maîtresse. Telle fut sans doute l'origine de l'aversion profonde que le jeune roi avait conçue, dès ce temps-là, contre ces détestables corrupteurs qui osèrent porter sur lui leur main impudique. Pierre de la Porte, premier valet de chambre du roi, n'a pas craint d'accuser de cet incroyable attentat le cardinal Mazarin lui-même, et la fameuse aventure du bain, qu'il indique dans ses *Mémoires,* avec des réticences mystérieuses, fut la cause véritable de sa disgrâce, car on l'accusait d'être l'auteur du crime qu'il imputa d'abord au cardinal et qu'il voulut ensuite rejeter sur plusieurs complices inconnus. Bornons-nous à enregistrer ici sans commentaire le singulier passage des *Mémoires* de La Porte, dans lequel les historiens ont cherché à démêler la vérité : « Le jour de la Saint-Jean de la même année 1652, raconte le vindicatif adversaire du cardinal Mazarin, le roi ayant dîné chez son Éminence, et étant demeuré avec lui jusques vers les sept heures du soir, il m'envoya dire qu'il se vouloit baigner : son bain étant prêt, il arriva tout triste, et j'en connus le sujet, sans qu'il fût nécessaire qu'il me le dît. La chose était si terrible, qu'elle me mit dans la plus grande peine où j'aie jamais été, et je demeurai cinq jours à balancer si je le

dirois à la reine; mais considérant qu'il y alloit de mon honneur et de ma conscience de ne pas prévenir, par un avertissement, de semblables accidents, je le lui dis enfin : dont elle fut d'abord satisfaite et me dit que je ne lui avois jamais rendu un si grand service; mais, comme je ne lui nommai pas l'auteur de la chose, n'en ayant pas de certitude, cela fut cause de ma perte. » Louis XIV avait près de quinze ans, au moment de l'atroce attentat que La Porte essaya d'attribuer au cardinal Mazarin. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, ne semble pas fort éloigné de justifier le cardinal, en expliquant d'une manière assez plausible les circonstances qui avaient trompé le premier valet de chambre du roi : « Il paroît, dit-il, que La Porte fut trop scrupuleux ou trop mauvais physicien; il ne savoit pas qu'il y avoit des tempéraments fort avancés. Il devoit surtout se taire; il se perdit pour avoir trop parlé et pour avoir attribué à la débauche un accident fort naturel. » Anne d'Autriche, en effet, laissa passer quatre mois sans vouloir donner suite à la terrible confidence que La Porte lui avait faite; puis, tout à coup, elle lui demanda sa démission de la charge de premier valet de chambre et le congédia brusquement. On pourrait penser que La Porte se crut menacé d'un procès de lèze-majesté, car il fit son testament le jour même où il se démit de sa charge; mais le cardinal Mazarin n'était pas cruel : sa vengeance contre l'indiscret valet de chambre n'alla pas plus loin. Tant que le ministre vécut, La Porte ne songea qu'à se faire oublier; il reparut toutefois au lit de mort du cardinal, pour le sommer, au nom de son salut éternel, de déclarer ce qui s'était passé le jour de la Saint-Jean de l'année 1652. Le cardinal mourut sans avoir réhabilité La Porte, qui eut la hardiesse d'écrire à la reine-mère, en revenant avec plus de détails sur la monstrueuse aventure du bain : « Je donnai avis à Votre Majesté, disait-il dans cette impertinente lettre, à Melun, en

1652, que le jour de la Saint-Jean, le roi, dînant chez M. le cardinal, me commanda de lui faire apprêter son bain sur les six heures, dans la rivière; ce que je fis; et le roi, en arrivant, me parut plus triste et plus chagrin qu'à son ordinaire; et, comme nous le déshabillions, l'attentat manuel qu'on venait de commettre sur sa personne parut si visiblement, que Bontemps, le père, et Moreau le virent comme moi. » La Porte ne s'en tient pas là; il n'omet rien de ce qui doit servir à corroborer son étrange récit : « Votre Majesté se souviendra-t-elle, s'il lui plaît, ajoute-t-il, que je lui ai dit que le roi parut fort triste et fort chagrin, ce qui étoit une marque assurée qu'il n'avoit pas consenti à ce qui s'étoit passé et qu'il n'en aimoit pas l'auteur. Je ne voudrois pas, Madame, en accuser qui que ce soit, parce que je craindrois de me tromper; mais, ce qui est certain, c'est que si je n'eusse point donné cet avis à Votre Majesté, je serois encore auprès du roi. »

La démarche de La Porte auprès de la reine-mère n'eut aucun succès, quoiqu'il eût évité de mettre en cause la mémoire du cardinal dans une affaire où il s'était porté d'abord accusateur de ce ministre. Mais Anne d'Autriche ne daigna pas répondre à la requête de cet indiscret et imprudent serviteur : elle continua de dire aux personnes qui s'aventuraient à la solliciter en faveur du pauvre exilé, que ce malheureux s'était *rendu coupable d'une faute considérable*. La Porte, poussé au désespoir, s'adressa directement à Louis XIV, pour le supplier de se prononcer entre la reine sa mère et une victime innocente qu'elle couvrait de honte : « Votre Majesté, disait-il, sait si j'ai fait quelque chose de mal; je ne veux point d'autre juge de ma conduite qu'elle. » Louis XIV avait, à cette époque, vingt-six ans; il fut indigné de l'obstination maladroite du courtisan disgracié, et il lui fit dire officieusement de ne pas l'obliger à se souvenir. La Porte renonça donc à rentrer en grâce, mais il écrivit ses

Mémoires, afin de se justifier, en accusant le cardinal en face de la postérité. Dans ces Mémoires, qui ne furent publiés que longtemps après sa mort, il a eu soin de faire ressortir tout ce qui pouvait incriminer les mœurs de Mazarin, et, par ce moyen, il s'efforce de prouver le crime infâme dont il avait accusé le cardinal vis-à-vis d'Anne d'Autriche. Il prétend que Mme de Hautefort disant un jour à la reine-mère « que le cardinal étoit bien jeune pour qu'il ne se fît point de mauvais discours d'elle et de lui; » la reine aurait répondu à sa demoiselle d'honneur : « qu'il n'aimoit pas les femmes et qu'il étoit d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature. » Ainsi, Anne d'Autriche, pour repousser un soupçon qui l'atteignait elle-même, n'avait point hésité à faire planer un soupçon plus flétrissant sur les mœurs du cardinal, qu'elle aimait et qu'elle aurait même épousé, si l'on en croit la princesse Palatine, qui revient plusieurs fois, dans ses lettres, sur ce mariage secret : « Il n'étoit pas prêtre, dit-elle, et n'avoit pas les ordres qui pussent l'empêcher de contracter mariage. Il se lassa terriblement de la bonne reine et la traita durement : ce qui est la suite ordinaire de pareils mariages. » (Voy. les *Mém., Fragments historiques et Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans,* édit. de 1833, p. 330.) La princesse, belle-sœur de Louis XIV, n'aurait pas avancé un fait aussi grave d'après un bruit circulant à la cour; elle cite même, comme ses autorités, la vieille Beauvais, première femme de chambre d'Anne d'Autriche, et Mme de Brégie (ou plutôt de Bregis), qui avait été la maîtresse du cardinal. « Quant au mariage de la reine de France, dit-elle ailleurs, on en connoît maintenant toutes les circonstances. Le chemin secret par lequel le cardinal se rendoit chaque nuit chez elle, se voit encore au Palais-Royal. » Si Anne d'Autriche était déjà la femme de Mazarin lorsque La Porte vint lui révéler l'attentat commis sur la personne de son fils, on

devine les combats douloureux qui s'élevèrent au fond de son âme, et l'on s'explique l'implacable ressentiment qu'elle conserva toute sa vie contre l'homme maladroit ou malintentionné qui avait troublé son repos et son bonheur.

Tous les historiens sont d'accord sur la vertueuse indignation qu'excitaient chez Louis XIV les débauches qu'on qualifiait d'*italiennes :* il avait, en diverses occasions, manifesté hautement le désir d'extirper un vice qu'il abhorrait et qui n'était que trop enraciné dans la jeune noblesse. La princesse Palatine a recueilli, dans une de ses lettres à la famille de Brunswick, des particularités fort bizarres au sujet des motifs qui déterminèrent le roi à ne pas mettre à exécution ses projets de sévérité à l'égard des délinquants; car il avait eu, un moment, l'intention de faire appliquer, pour l'exemple, l'ancienne loi qui punissait de mort le crime de sodomie. « Il étoit, comme on dit ici, franc du collier, lit-on dans les *Mémoires, fragments historiques et correspondance* de la duchesse d'Orléans (p. 28 de l'édit. de 1833). Il n'a jamais eu le moindre penchant au vice contre nature. S'il avait suivi ses inclinations, il aurait sévèrement puni ce crime; mais Louvois, dont les amis s'y livraient pour la plupart, disait au roi, pour les sauver, que cela valait mieux pour le service de Sa Majesté, que s'ils aimaient les femmes; car, lorsqu'il fallait aller à la guerre et entrer en campagne, on ne pouvait les détacher de leurs maîtresses; qu'ils retournaient avant la fin de la campagne, et que, lorsqu'on venait à la bataille, il ne se trouvait pas d'officiers; il en citait beaucoup d'exemples; tandis qu'ayant d'autres inclinations, ils étaient bien aises de quitter les dames et d'entrer avec leurs amants, en campagne, et que, dans ce cas, ils n'étaient point aussi pressés de retourner chez eux. Par ce discours, il avait engagé le roi à être indulgent, ce qui n'avait point déplu à son confesseur. En effet, si l'on avait voulu punir ce vice, il aurait fallu commencer par le collége des

Jésuites. » Nous avons de la peine à prendre au sérieux les monstrueuses théories que la Palatine se fait un plaisir de prêter un peu gratuitement au ministre de la guerre, qu'elle n'aimait pas. Cependant nous sommes bien obligés de convenir que la plupart des généraux et des officiers de Louis XIV ne donnaient pas tort aux immorales spéculations de Louvois. Le duc de Vendôme, le premier capitaine de son temps, vivait, à l'armée, dans la débauche la plus immonde, avec ses familiers et ses favoris, sans rougir de ses vilaines mœurs et sans avoir la pudeur de les cacher. Le grand Condé, cet autre illustre capitaine, eut à subir également l'influence pernicieuse de l'exemple; étant allé à l'armée, du temps de ses amours avec M^lle^ d'Épernon, « il y avoit pris d'autres goûts, raconte la princesse Palatine (p. 343 de l'édit. de 1833). A son retour il ne pouvoit plus souffrir les dames; il disoit, pour son excuse, qu'ayant été malade, il avoit été tellement saigné, qu'il en avoit perdu toutes ses forces et tout son amour. » Sa maîtresse ne se paya pas de ses raisons; elle alla aux renseignements et découvrit la véritable cause de l'inconstance de son amant. La honte et le chagrin la firent entrer au couvent des Carmélites. Le maréchal de Villars, qui fut aussi un grand homme de guerre, contracta de même les odieuses habitudes, que Louvois ne rougissait pas de protéger au point de vue de l'intérêt militaire : « Le vice contre nature, dit la princesse Palatine (p. 355 de l'édit. de 1833), est la plus grande passion du maréchal de Villars. Le gentil prince d'Eisenach voulut un jour lui faire donner des coups de bâton, pour une déclaration qu'il lui avoit faite. »

Ce devait être un sujet de colère et de dégoût perpétuel, pour Louis XIV, qui ne comprenait pas ses aberrations des sens et du cœur, que de les voir sans cesse dans sa propre famille, et de se sentir, à chaque instant, blessé dans ses sentiments personnels et dans ses nobles instincts, par la

brutale dépravation de son entourage. Son frère, le duc d'Orléans, dont les tristes désordres n'étaient un secret pour personne, consentait à peine à les renfermer dans l'intérieur de sa vie privée ; il se donnait les airs d'avoir une maîtresse, et il faisait semblant d'être amoureux d'elle ; « mais, dit malignement la princesse Palatine, sa femme, si elle n'avoit pas eu d'autre amant que celui-là, elle n'auroit pas perdu sa réputation ; il ne s'est rien passé de blâmable entre eux ; il s'est toujours gardé d'être seul avec elle. » Saint-Simon, qui n'a pu se dispenser de convenir du *goût abominable* de ce prince (t. V de l'édit. in-12 des *Mémoires*, p. 230), rapporte ailleurs que Mme de Grancey avait longtemps gouverné le Palais-Royal « sous le stérile personnage de maîtresse de Monsieur, qui avait d'autres goûts qu'il crut longtemps masquer par là, » (t. XVIII, p. 119). La duchesse d'Orléans évite, dans ses lettres, de diffamer la mémoire de son mari, qu'elle aimait sincèrement, malgré le vice exécrable qui l'éloignait d'elle ; mais elle laisse deviner tout ce qu'elle ne dit pas, en parlant des méprisables favoris, et surtout du chevalier de Lorraine, qui exerçaient un empire absolu sur leur compagnon de débauche. Mme de Fiennes disait en face à Monsieur : « Vous ne déshonorez pas les dames qui vous hantent, mais elles vous déshonorent. » Le duc d'Orléans, sans être jamais amoureux, passait une partie de la journée dans la compagnie des femmes, et cela, « pour plaire au roi. » Il supplia sa femme, pour l'amour de Dieu, de ne plus l'aimer, « parce que cela lui étoit trop à charge. » Il ne faisait cas que des personnes qui témoignaient des égards à son favori, le chevalier de Lorraine. Il avait, d'ailleurs, dans son extérieur, dans sa démarche, dans sa parure et dans ses occupations, la honteuse manie de ressembler aux femmes. Louis XIV avait tenté inutilement de le corriger d'un défaut invétéré, qui le rendait ridicule et méprisable à la fois ; il avait chassé igno-

minieusement le chevalier de Lorraine ; il avait menacé son frère de l'exiler lui-même ; rien ne fit, et Monsieur, la veille de sa mort, était un pécheur plus endurci que jamais. Le grand Dauphin, fils de Louis XIV, fut aussi soupçonné, à tort ou à raison, de partager les vilaines mœurs de son oncle; mais il s'en défendit toujours, de manière à ne pas laisser s'accréditer un bruit qui l'aurait exposé à tout le courroux du roi. La Palatine constate pourtant que ce bruit avait couru : « Quelqu'un s'étant avisé, dit-elle, de le plaisanter un jour sur sa prétendue inclination pour les hommes, le Dauphin s'emporta comme il ne l'avoit jamais fait et dit : « Si quelqu'un est assez impertinent pour se vanter de cette infamie, qu'on me le nomme, et je ferai voir par mes traitements combien je le méprise et combien je hais sa vue. » (Voy. les *Mémoires, fragments historiques,* etc., édit. de 1833, p. 197). Un des fils naturels de Louis XIV et de M^lle^ de la Vallière, le comte de Vermandois, à peine âgé de quinze ans, avait été corrompu par le chevalier de Lorraine et son frère, le comte de Marsan : « Ce sont eux, dit la Palatine, qui lui ont enseigné cette débauche (p. 242). » Le roi exila de la cour ce malheureux jeune homme et le fit partir pour l'armée, sans lui avoir pardonné. Un des neveux de Louis XIV, le prince de Conti (François-Louis), se livrait avec tant d'emportement à la débauche contre nature, qu'il en mourut (en 1709) : « Il a pris, à Fontainebleau, écrivait la duchesse d'Orléans à ses parents d'Allemagne (p. 260 de l'édit. de 1833), des mouches cantarides, qui ont achevé de le détruire. »

Ce n'est pas tout, les dames de la cour, se voyant dédaignées et négligées par les hommes, avaient formé une ligue entre elles pour se passer d'eux. Il n'existe que trop d'exemples scandaleux de cette nouvelle dépravation, qui s'était propagée à la cour avec tant d'impudeur, que les femmes les

plus irréprochables en parlaient comme d'une chose ordinaire : « Que Mme de Monaco ait aimé les femmes, c'est de toute vérité, écrivait la princesse Palatine à une de ses parentes (p. 15 de l'édit. de 1833) ; elle auroit bien voulu me mettre sur ce pied, mais elle n'a pas réussi, ce qui lui a fait tant de peine, qu'elle en a pleuré. Après cela, elle a voulu me rendre amoureuse du chevalier de Vendôme ; cela n'a pas réussi davantage. Elle disoit souvent qu'elle ne savait pas de quelle nature j'étais, puisque je ne me souciois ni des hommes ni des femmes, et qu'il falloit que la nature allemande fût plus froide que les autres. » La Palatine, qui abordait tout naturellement des sujets si peu naturels, et qui n'exprimait pas l'horreur qu'ils devaient lui inspirer, ne se gêne pas ailleurs pour dire qu'on soupçonnait fortement la seconde dauphine, Adélaïde de Savoie, d'aimer les femmes (p. 186), et que Mme de Maintenon pouvait bien n'être pas étrangère à des désordres qu'elle avait longtemps partagés (p. 75). C'était évidemment une atroce calomnie, que la duchesse d'Orléans se plaisait à raviver contre la favorite du roi ; mais elle ne faisait plus que répéter une médisance, qui avait occupé la cour, quand la reine Christine de Suède y était, en 1657, en rappelant que cette reine fut « adonnée à tout genre de débauches, même avec les femmes. » Elle connaissait là-dessus des particularités qui n'ont pas été recueillies par les historiens de la reine Christine : « C'est aux Français qu'elle était redevable de son libertinage, dit la Palatine (p. 586 de l'édit. de 1833) ; ceux qu'elle avait eus auprès d'elle à Stockholm étaient des gens bien dangereux. Le vieux Bourdelot, surtout, docteur du grand Condé, l'avait affermie dans ses vices. Elle pouvait parler des choses qui ne sont connues que des plus grands débauchés. Elle a pris de force Mme de Brégie, qui n'a presque pas pu se défendre d'elle. On a pensé que cette reine était hermaphrodite. » La perversité avait fait de tels progrès parmi les

femmes de la cour, qu'elles entretenaient des associations secrètes, de la nature la plus infâme, qui ne furent jamais atteintes par la vindicte publique, et qui se dérobèrent même aux recherches de la police particulière du roi. Les courtisans, de leur côté, surtout les jeunes gens établirent aussi des associations du même genre; mais Louis XIV en fut instruit et ne fit pas grâce aux auteurs de ces abominables assemblées, qui se tenaient à huis clos jusque dans le château de Versailles. Un pamphet célèbre, intitulé la *France devenue italienne* et réuni à l'*Histoire amoureuse des Gaules,* dans les éditions de Hollande, qui renferment d'autres libelles analogues qu'on mettait alors sur le compte de Bussy-Rabutin (Voy. la dernière de ces éditions, *Cologne, Pierre Marteau,* 1740, 4 vol. petit in-12), nous donne des détails très-circonstanciés sur la fondation d'un ordre de Templiers, qui n'avait pour but que la débauche la plus infecte. Le duc de Grammont, le chevalier de Tilladet et le marquis de Biran étaient les *grands maîtres* de cet ordre honteux, qui avait inscrit, dans ses effroyables statuts, que les frères « feroient vœu de chasteté à l'égard des femmes, » sous peine d'être chassés de la compagnie, s'ils contrevenaient à ce vœu. Les motifs que les nouveaux Templiers faisaient valoir pour excuser leur criminelle institution, sont d'une telle impudence, que nous devons les signaler, en renvoyant le lecteur au pamphlet lui-même, qui accuse à chaque page le style de Sandras de Courtilz. « La facilité de toutes les dames, dit l'auteur de ce libelle, avoit rendu leurs charmes si méprisables à la jeunesse, qu'on ne savoit presque plus à la cour ce que c'étoit que de les regarder. La débauche y régnoit plus qu'en aucun lieu du monde, et quoique le roi eût témoigné plusieurs fois une horreur inconcevable pour ces sortes de plaisirs, il n'y avoit qu'en cela qu'il ne pouvoit être obéi. Le vin et ce que je n'ose dire étoient si fort à la mode, qu'on ne regardoit

presque plus ceux qui recherchent à passer leur temps plus agréablement, et quelque penchant qu'ils eussent à vivre selon l'ordre de la nature ; comme le nombre étoit plus grand de ceux qui vivoient dans le désordre, leur exemple les pervertissoit tellement, qu'ils ne demeuroient pas longtemps dans les mêmes sentiments. » Les impurs conciliabules de la confrérie avaient lieu ordinairement dans les cabarets de Paris ; les chevaliers de l'ordre portaient, entre la chemise et le justaucorps, une croix d'argent doré, qui représentait un homme qui foulait au pieds une femme, comme saint Michel terrassant le démon. L'orgie commençait ou finissait par des exploits d'ivrognes. Dans une de ces débauches, la confrérie « après avoir traité à la mode d'Italie celle des courtisanes qui lui parurent les plus belles, en prit une par force, lui attacha les bras et les jambes aux quenouilles du lit ; puis lui ayant mis une fusée dans un endroit que la bienséance ne permet pas de nommer, elle y mit le feu impitoyablement, sans être touchée des cris de cette misérable qui se désespéroit. » (Voy. la *France devenue italienne*, p. 83 de l'édit. de 1740.) Le fils de Colbert se trouvait au nombre des auteurs de cet énorme attentat, ainsi que d'autres jeunes seigneurs de la haute noblesse. Louis XIV, « qui haïssoit à la mort ces sortes de débauches, » dit le pamphlétaire, prit des mesures énergiques pour punir les coupables, et principalement pour détruire leur affreuse société. « La cabale fut dissipée par ce moyen, mais, quelque pouvoir qu'eût le roi, il lui fut impossible d'arracher de l'esprit de la jeunesse la semence de débauche qui y étoit fortement enracinée. »

Cette fièvre d'immoralité infâme s'était répandue, par le seul fait de l'imitation, dans le monde des laquais et des cochers de la noblesse. Louis XIV ordonna de châtier avec la dernière rigueur les misérables qui se croiraient autorisés ou absous par le mauvais exemple de leurs maîtres. Le 24 fé-

vrier 1706, le comte de Pontchartrain écrivit au lieutenant de police : « J'ay rendu compte au roy de ce que vous m'avez écrit concernant les gens de livrée sodomites. S. M. estime qu'il convient de faire mettre d'abord à la Bastille les nommez Langlois, La Boie et Alexandre, afin que vous puissiez les interroger à fond le plus tost qu'il sera possible, et connoistre leurs intrigues abominables, leurs societez et tout ce mystère d'iniquité, dont vous m'envoyerez un mémoire ample, avec votre avis sur le party qu'il y aura à prendre, car vous jugez bien que de telles gens ne méritent pas l'honneur d'estre à la Bastille. » (Voy. la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 824.) Le lieutenant de police Voyer d'Argenson ne trouva point, sans doute, le moyen de remédier immédiatement au mal, car le secrétaire d'État appela de nouveau son attention sur cette importante affaire : « Je vous envoye, lui écrivit-il encore le 2 août de la même année, un Mémoire qui a esté donné de bonne part sur des séducteurs de jeunes gens, qui se trouvent à Paris. Rien n'est plus digne de l'attention d'un magistrat comme vous, que de les descouvrir pour déconcerter leur abominable commerce; le roy vous y aidera de son authorité immédiate, autant que vous le jugerez nécessaire. Prenez donc des mesures pour estre informé de ceux qui sont coupables. » Comme le lieutenant de police ne se pressait pas de résoudre une question si délicate, le comte de Pontchartrain lui demanda, au bout de six semaines, un Mémoire complet et détaillé sur les corrupteurs de la jeunesse; dans ce Mémoire, lui disait-il, « vous marquerez autant de faits que vous en pourrez descouvrir, avec vostre avis sur les moyens de remédier au mal et chastier les coupables. » En attendant, le roi faisait enfermer pour un an à l'Hôpital-Général un nommé Dumoutier, que l'archevêque de Sens lui avait signalé comme un de ces corrupteurs. (Voy. la *Correspondance administrative*, t. II, p. 827.) Ce Du-

moutier était un chanoine de Bray, qui venait à Paris en cachette et qui s'était affilié à une *bande d'infâmes* (p. 854). Au reste, le vice odieux, qu'on voyait dominer effrontément à la cour, avait dans la capitale plus d'une retraite, connue de la police, qui fermait les yeux, aussi longtemps qu'elle le pouvait, sur des actes énormes qu'il n'était pas sans danger de traduire au grand jour du scandale. Le 3 septembre 1692, le comte de Pontchartrain écrit à la Reynie : « On a dit au roy qu'il se commet des crimes de sodomie et autres saletez dans la maison du nommé Lafille, rue de l'Arbre-Sec et dans la rue aux Ours, chez le nommé Lamy, et que c'est principalement pendant l'hyver. S. M. m'ordonne de vous informer de la conduite de ces deux hommes et d'avoir attention sur eux, tant à présent que pendant l'hyver prochain, pour descouvrir si l'avis est véritable. » On arrêtait souvent des infâmes qui eussent mérité d'être poursuivis et condamnés criminellement, mais on se contentait de les enfermer à l'Hôpital-Général, en ayant soin de ne les laisser communiquer avec personne, tant on les savait capables de corrompre tous ceux qu'ils fréquenteraient. On dut en agir de la sorte avec le nommé Antoine Fenelle, dit Saint-Martin, natif de Bordeaux, qui avait été surpris en flagrant délit. (Voy. la *Correspondance administrative,* t. II, p. 621.) Les promenades publiques de Paris, les alentours des Tuileries, les Champs-Élysées ou le Cours-la-Reine, etc., étaient dès lors envahis, à la tombée de la nuit, par ces hommes dépravés qui cherchaient à satisfaire leurs ignobles passions. Les quais, les bords de la rivière, les ponts, les impasses et les ruelles obscures devenaient le théâtre des plus sales débauches, en dépit de la surveillance de la police. Le Louvre, le palais officiel de la royauté absente, qui siégeait à Versailles ou dans les châteaux royaux, n'était pas même respecté par les vils libertins, que Sorel appelle les *volontaires du Louvre,* dans son

roman de *Francion* (liv. VIII). Le comte de Pontchartrain écrit de Fontainebleau, le 2 novembre 1701 : « Le roy a esté informé que les cours du Louvre servent aux usages les plus infâmes de Prostitution et de débauche, et que le portier du passage favorise tous ces désordres et laisse ouvert le passage et l'entrée des cours. » Le passage fut fermé au public, et la principale porte du Louvre resta seule ouverte pour les personnes qui auraient le droit d'y entrer. Le roi, en donnant cet ordre au concierge du Louvre, pour faire cesser le scandale, lui enjoignit de tenir la main « à ce que ceux qui y entreront se comportent avec le respect deu à un tel lieu. » (Voy. p. 793 du t. II de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.*)

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

Les courtisanes célèbres de la France, aux seizième et dix-septième siècles. — Leur influence sur l'*honnêteté* des mœurs. — Louise Labé, courtisane lyonnaise. — Ses complaisances pour les poètes. — Marion de Lorme. — Son origine. — Son portrait. — Ses sœurs. — Desbarreaux, son premier amant. — Ses amours avec Cinq-Mars qui veut l'épouser. — Un caprice du cardinal de Richelieu. — Les deux rendez-vous de Marion avec le cardinal. — La bague de Mme de Combalet. — Comment Marion convertissait ses galants. — Quels furent ceux qu'elle disait avoir aimés. — Elle est jalouse de Ninon. — Le *Grand-Pan* amoureux de *Leucothoé*. — Le petit Quillet et la *Callipedie*. — Une distraction de Pierre Arnaud. — Une aventure du chevalier de Grammont. — Les dépenses et les ressources de Marion. — Le surintendant d'Émery. — Housset, trésorier des parties casuelles. — Marion endettée. — Son dernier avortement. — Sa mort. — Stances funèbres de Saint-Evremond. — Les fables posthumes. — *Lettre de Marion de Lorme aux auteurs du Journal de Paris*. — Marion trois fois veuve et âgée de cent-trente-quatre ans. . . . 5

CHAPITRE II.

Ninon de Lenclos, courtisane grecque du dix-septième siècle. — Parallèle entre Ninon et Marion. — Enfance de Mlle de Lenclos. — Son éducation. — Son portrait. — Ses premiers amants : le cardinal de Richelieu, Saint-Étienne, Raray. — Ce qu'il faut penser de son désintéressement. — Ses *tenants :* le président Coulon et le comte d'Aubijoux. — Étymologie de *Ninon*. — Son système amoureux. — Son voyage à Lyon. — Villars *Orondato* et Perrachon. — Les *payeurs*, les *martyrs* et les *favoris*. — Les soupers et les concerts de Ninon. — Vers de Saint-Évremond. — La *gardeuse de cassette*. — Ninon et Mme Paget. — La philosophie d'Épicure. — Liste des amis et amants. — Chapelle congédié, et ses chansons. — Vers d'un savant hollandais. — Autres payeurs : Rambouillet, Fourreau et Moreau. — Les amants et les *caprices*. — Miossens et le comte de Châtillon. — Le chevalier de Méré et ses épîtres. — Aventure de M. de Navaille. — Le *brillant* des yeux de Ninon. — Cabale contre elle. — La lettre de cachet. —

Pages.

Ninon aux Madelonettes. — Elle devient plus sage. — Sa chambre jaune. — Le billet de la Châtre. — Villarceaux. — Ses enfants. — Ses derniers amants. — Sa réhabilitation. — Sa mort. 31

CHAPITRE III.

Parallèle de Marion de Lorme et de Ninon de Lenclos. — Comparaison de ces deux *fameuses* avec leurs contemporaines. — Biographie des grandes courtisanes du dix-septième siècle. — La Lenoble. — La Dalesso. — La Sandrier. — La Charpentier. — — La Toussine. — La Neveu. — Une aventure du comte de Rochefort. — La Blondeau. — La Duryer. — Le cabaret de Saint-Cloud. — La famine de 1649. — La Nichon. — La Liance. — La Saint-Amour. — Les comédiennes. — La Chambonneau. — La Toinville. — La Cardeau. 81

CHAPITRE IV.

Du courtage de la débauche au dix-septième siècle. — Punition de ce crime. — Variations de la jurisprudence à cet égard. — Les proxénètes. — Le coiffeur Champagne. — Ses insolences et son commerce honteux. — Ses voyages en Europe. — Le petit Gramond. — Les entremetteuses. — La dame Anne, duègne de la présidente Tambonneau. — Les pourvoyeuses du président de Chevry. — Le lieu ordinaire des rendez-vous. — Rénevilliers trompé par dame Bricolleuse. — Portrait, mœurs et pratiques des courtières d'amour. — Histoire d'Agathe et de Laurette. — La fille et la mère, la tante et la nièce. — Une aventure de la veuve de Molière. — La Tourelle et la Ledoux. — M^lle^ Molière. — Illusions du président Lescot. — La Châteauneuf. — Procès, condamnation, exécution. — Quelques célébrités du même genre. 107

CHAPITRE V.

Prostitution de l'art dramatique, avant Corneille et Molière. — Opinion de Boileau sur la destination morale du théâtre. — Obscénités de la haute comédie. — *L'Eugène* de Jodelle. — La *Trésorière* de Grevin. — L'épithalame de l'Université à des princesses de France. — Le *Muet insensé* et la *Néphélococugie* de Le Loyer. — Les comédies de Larivey. — Analyse de la *Veuve*. — Origine des banquettes sur la scène. — Les proverbes des *Tromperies*. — La tragédie au seizième siècle. — L'*Holopherne* de P. Heyns. — L'*Isabelle* et le *Joseph* de Nicolas de Montreux. — La *Clytemnestre* de Mathieu. — Le

Pages.

Théâtre de Hardy. — La Prostitution mise en scène. — La *sainte Agnès* du sieur d'Avès.— La *sainte Théodore* de Pierre Corneille.—Les *Heureuses infortunes* du sieur Bernier de la Brousse. — Les *Portugais infortunés* du sieur des Croix. — Actrices nues sur la scène. — La *Madonte* d'Auvray. — La Pastorale érotique. — Les *Ombres* de Nicolas Filleul. — Le *Jugement de Paris* de Florent Chrestien. — La *Chasteté repentie* de La Valletrye. — Les *Amours contraires* d'Isaac Duryer.—Les satyres en scène. — Les *Bergeries* de Bernier de la Brousse; tableau peint sur une musette. — Les *Passions exagérées* de Richemont Banchereau. — L'*Impuissance* de Veronneau.— Réforme morale de la comédie. — Corneille, Molière et les autres comiques de leur temps. — Censure et police du Théâtre 143

CHAPITRE VI.

Apparition des femmes entretenues ou *mignonnes*, au dix-septième siècle.— Causes de leur origine. — Leurs différentes espèces. — Le concubinage ecclésiastique toléré au Moyen-Age. — L'administration civile le défend et le punit sous Louis XIV. — Lettres de cachet du roi contre plusieurs abbés dissolus. — Le concubinat protégé par le droit civil. — Historiettes des mignonnes, recueillies par Tallemant des Réaux. — Scènes de mœurs. — Les dépenses du marquis de Saint-Ange. — Le sérail du duc de Chevreuse. — Une nouvelle Hélène. — La destinée des femmes entretenues. — Le père Hobier et l'abbé de la Rivière. — Les femmes mariées entretenues. — Les prix-courants des grandes dames. — Commencements des *petites maisons*. — Bassompierre et M^lle^ d'Entrague. — La Lingère du Petit-Pont.— Rendez-vous dans les églises et chez les baigneurs. — Les Cabarets. — Outrages aux mœurs dans les rues de Paris. — Vengeances odieuses usitées à l'égard des femmes débauchées. — Couper la robe. — Les laquais. — Propagation générale des maladies vénériennes. — Quelques-unes de leurs victimes . 189

CHAPITRE VII.

Recherches sur la langue des honnêtes gens au dix-septième siècle.— De la liberté d'écrire et de publier des ouvrages *galants*. — Classification des obscénités écrites. — Condamnation de l'auteur et de l'imprimeur de l'*Escole des Filles*. — Sentence du lieutenant de police contre les *Contes* de La Fontaine. — Le grand Corneille à confesse. — Proscription des vilains mots. — Lettres de noblesse du mot *putain*. — Apologie de ce mot honteux, par Bayle. — Réforme de la chaire. — Réforme du barreau. — Le style burlesque et satyrique,— Influence des précieuses, sur le langage. — Conspiration pour

Pages.

le retranchement des syllabes sales. — Les grands écrivains censurés et condamnés. — Le Jargon des Précieuses. — Publication de l'*Aloysia Sigœa* de Chorier. — Le latin mis hors de cause. — Liberté du langage dans les conversations. 229

CHAPITRE VIII.

État de la langue obscène, au dix-septième siècle. — Corneille Blessebois et ses œuvres satyriques. — La *Comédie galante de M. D. B.* — Projet d'une langue *mignarde*. — Les discours scandaleux. — Les chansons licencieuses. — Le savoyard du Pont-Neuf. — Poursuites exercées contre les imprimeurs et les colporteurs de mauvais livres. — Les librairies clandestines de Rouen. — Les tabatières peintes. — Le cabinet secret du peintre Du Moustier. — Celui du duc de Roannez. — Les Heures de Bussy-Rabutin. — Les gravures indécentes. — Le graveur Chauveau. — Pourquoi les livres lubriques étaient publiés sans figures. — Le *Moyen de parvenir* et la reine de Suède. — Sandras de Courtilz à la Bastille. — Le poète Le Petit brûlé en place de Grève. — Son poème infâme. — Les censeurs et les priviléges du roi. — Le *Chapeau pointu de Merinde* et l'abbé Chevrier. — Les traductions classiques de l'abbé de Marolles. — Henri Sauval et son Traité des lieux de Prostitution. — Destinée de ce traité curieux. — Les poésies de galanterie du comte d'Estelan 257

CHAPITRE IX.

Honteuse dépravation à la cour de Louis XIII. — Gaston d'Orléans et ses familiers. — Turpitudes du duc de Bellegarde et de M. de Rostaing, d'après le témoignage de Tallemant des Réaux. — Aventure du bain de Louis XIV. — La querelle du cardinal Mazarin et du valet de chambre du roi, La Porte. — Mariage secret d'Anne d'Autriche avec le cardinal. — Horreur de Louis XIV pour le vice contre nature. — Les grands capitaines à l'armée. — Les vicieux de la famille royale : le duc d'Orléans, le grand Dauphin, le comte de Vermandois, le prince de Conti. — Tristes aberrations des dames de la Cour. — La princesse de Monaco. — La seconde Dauphine. — La reine Christine de Suède. — Les associations de libertinage. — La *France devenue italienne*. — L'ordre des Templiers. — Recherches de la police pour découvrir les corrupteurs de la jeunesse. — La *bande d'infâmes*. — Les maisons notées. — Débauches dans les cours du Louvre 283

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21083 2587